



OVH Groupe

Société par actions simplifiée¹ au capital de 170 778 796,29 euros

Siège social : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France

R.C.S. Lille Métropole 537 407 926

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT



Le document d'enregistrement a été approuvé le 17 septembre 2021 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes cohérentes et compréhensibles. Le document d'enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I.21-052.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du document d'enregistrement.

Le document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129. Il est valide jusqu'au 17 septembre 2022 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Des exemplaires du présent document d'enregistrement sont disponibles sans frais auprès d'OVH Groupe, 2 rue Kellerman, 59100 Roubaix, France, ainsi que sur les sites Internet d'OVH Groupe (<https://corporate.ovhcloud.com/fr/>) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

¹ L'adoption de la forme de société anonyme à conseil d'administration interviendra au plus tard au jour de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

TABLE DES MATIÈRES

1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS	8
1.1	Responsables du document d'enregistrement	8
1.2	Attestation des responsables du document d'enregistrement.....	8
1.3	Informations provenant de tierces parties	8
2.	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	9
2.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	9
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	9
3.	FACTEURS DE RISQUE	10
3.1	Risques liés à la cybersécurité	10
3.2	Risques liés au marché et à la position concurrentielle d'OVHcloud.....	12
3.3	Risques liés aux opérations d'OVHcloud	14
3.4	Risques liés aux activités d'OVHcloud	18
3.5	Risques juridiques, de conformité et fiscaux	22
3.6	Risques financiers et comptables	25
3.7	Autres risques	27
3.8	Gestion des risques	28
3.9	Assurances	30
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	34
4.1	Dénomination sociale	34
4.2	Lieu d'immatriculation, numéro d'immatriculation et numéro LEI	34
4.3	Date de constitution et durée de la Société	34
4.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, site Internet et téléphone	34
5.	APERÇU DES ACTIVITES.....	35
5.1	Présentation générale et aperçu.....	35
5.2	Les atouts concurrentiels du Groupe.....	38
5.3	Stratégie	42
5.4	Historique du groupe	46
5.5	Présentation des marchés et de la position concurrentielle	48
5.6	Présentation de l'activité d'OVHcloud.....	55
5.7	Politique environnementale - développement durable.....	72
5.8	Investissements	75
5.9	Recherche et développement, brevets et licences	76
6.	ORGANIGRAMME ET RELATIONS INTRA-GROUPE.....	79
6.1	Organigramme simplifié.....	79
6.2	Filiales et participations	81

7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE	83
7.1	Présentation générale	83
7.2	Principaux éléments du compte de résultat et facteurs affectant les résultats d'exploitation	84
7.3	Événements et circonstances importants ayant une incidence sur les résultats d'exploitation récents	89
7.4	Présentation de l'information financière	90
7.5	Tendances opérationnelles récentes ayant une incidence sur les revenus et les marges	91
7.6	Neuf mois clos le 31 mai 2021 comparés avec les neuf mois clos le 31 mai 2020	95
7.7	Exercice 2020 comparé avec l'exercice 2019	103
7.8	Exercice 2019 comparé avec exercice 2018	110
7.9	Annexe : Rapprochement des informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires	115
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES	118
8.1	Présentation générale et aperçu	118
8.2	Flux de trésorerie	118
8.3	Besoin en fonds de roulement	120
8.4	Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (capex)	123
8.5	Endettement financier	127
8.6	Capitaux propres	129
9.	ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	130
9.1	Législation et réglementation dans l'Union européenne	130
9.2	Cadre législatif et réglementaire aux États-Unis d'Amérique	137
10.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	139
10.1	Développements récents	139
10.2	Evolution récente des résultats et de la situation financière du Groupe	140
10.3	Perspectives à moyen terme	141
10.4	Politique de dividendes	143
11.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	144
11.1	Base de préparation des données financières estimées	144
11.2	Données financières estimées pour l'exercice clos le 31 août 2021	144
12.	ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	146
12.1	Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle	146
12.2	Déclarations relatives aux organes d'administration	157
12.3	Conflits d'intérêts	157
13.	REMUNERATION ET AVANTAGES	159
13.1	Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux	159

13.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.....	167
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	168
14.1	Mandats des membres des organes d'administration et de direction.....	168
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.....	168
14.3	Administrateur référent.....	168
14.4	Comités du conseil d'administration	168
14.5	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	170
14.6	Contrôle interne	170
15.	SALARIES	171
15.1	Informations sociales	171
15.2	Options de souscription et d'achat d'actions et attributions d'actions gratuites	174
15.3	Description des modalités de participation des salariés au capital de la Société	174
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	176
16.1	Actionnariat	176
16.2	Droits de vote des actionnaires	177
16.3	Contrôle de la Société	178
16.4	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	178
16.5	Pactes d'actionnaires.....	178
17.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	179
17.1	Principales opérations avec les apparentés	179
17.2	Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	183
18.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	187
18.1	Etats financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2020, 31 août 2019 et 31 août 2018 et rapport d'audit correspondant des commissaires aux comptes.....	187
18.2	Etats financiers résumés consolidés du Groupe pour la période intérimaire de neuf mois close le 31 mai 2021 et rapport d'examen limité correspondant des commissaires aux comptes.....	266
18.3	Date des dernières informations financières	292
18.4	Politique de distribution de dividendes.....	292
18.5	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	292
18.6	Changement significatif de la situation financière.....	292
19.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	293
19.1	Capital social.....	293

19.2	Acte constitutif et statuts.....	295
20.	CONTRATS IMPORTANTS	304
21.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	305
	GLOSSAIRE.....	306
	ANNEXE I.....	309

REMARQUES GENERALES

OVH Groupe, société par actions simplifiée au capital de 170 778 796,29 euros, immatriculée au 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France, sous le numéro d'identification 537 407 926 (Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole), est dénommée la « **Société** » dans le présent document d'enregistrement. Les termes « **OVHcloud** » et le « **Groupe** », tels qu'utilisés dans le présent document d'enregistrement, sauf précision contraire expresse, désignent la Société ainsi que ses filiales et participations directes et indirectes.

Le présent document d'enregistrement décrit le Groupe tel qu'il existera après la réalisation des opérations de réorganisation décrites au chapitre 6 du présent document d'enregistrement et après la transformation de la Société en société anonyme à compter de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, et adoption, à compter du règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, des modifications statutaires de la Société et des règles de gouvernance décrites au chapitre 14 et au chapitre 19 du présent document d'enregistrement.

Informations sur le marché et l'environnement concurrentiel

Le présent document d'enregistrement contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille et aux perspectives de croissance de ces marchés, ainsi qu'aux parts de marché du Groupe. Outre les estimations réalisées par le Groupe, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations du Groupe proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers (voir la section 1.3 « Informations provenant de tierces parties » du présent document d'enregistrement) et d'organisations professionnelles ou de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients du Groupe. Certaines informations contenues dans le présent document d'enregistrement sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. Le Groupe ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Le Groupe ne prend aucun engagement, ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations. Il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le présent document d'enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent document d'enregistrement peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport à ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Déclarations prospectives

Le présent document d'enregistrement contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du présent document d'enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs du Groupe en ce qui concerne ses marchés, ses stratégies, sa croissance, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses liquidités. Les déclarations prospectives du Groupe ne sont valables qu'à la date du présent document d'enregistrement. Sauf obligation législative ou réglementaire qui s'appliquerait, le Groupe décline expressément tout engagement de publier des mises à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent document d'enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le présent document d'enregistrement.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent document d'enregistrement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Conformément à l'article 16 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, le présent document d'enregistrement présente uniquement les principaux risques ayant un impact sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière, la réputation et les perspectives du Groupe, tels qu'identifiés par le Groupe à la suite d'une évaluation de la matérialité, de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur attendue de l'impact de ces risques, et après prise en compte des mesures mises en œuvre pour traiter ces risques, le cas échéant. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du présent document d'enregistrement, pourraient avoir le même effet négatif.

Sites Internet et liens hypertextes

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du présent document d'enregistrement ne font pas partie du présent document d'enregistrement.

Mesures financières non définies par les IFRS

*Certaines informations financières présentées dans le présent document d'enregistrement constituent des mesures financières non conformes aux normes internationales d'information financière ("**IFRS**"), qui excluent certains éléments contenus dans la mesure financière IFRS la plus proche ou qui incluent certains montants qui ne sont pas contenus dans la mesure financière IFRS la plus proche. Lorsqu'elles sont présentées, ces informations sont réconciliées avec la mesure financière IFRS la plus proche.*

Glossaire

Un glossaire reprenant les définitions des principaux termes techniques et agrégats financiers utilisés figure à la fin du présent document d'enregistrement.

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS

1.1 Responsables du document d'enregistrement

Octave Klabla, président de la Société

Michel Paulin, directeur général de la Société

1.2 Attestation des responsables du document d'enregistrement

« Nous attestons que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le 17 septembre 2021,

Octave Klabla, président de la Société

Michel Paulin, directeur général de la Société

1.3 Informations provenant de tierces parties

Le présent document d'enregistrement contient des statistiques, des données et d'autres informations relatives aux marchés, aux tailles de marché, aux parts de marché, aux positions sur le marché et à d'autres données sectorielles concernant l'activité et les marchés de la Société. Sauf indication contraire, ces informations se fondent sur l'analyse de multiples sources par la Société, y compris des études de marché réalisées par Bain & Company, Inc. ("**Bain**") à la demande de la Société et des informations obtenues par ailleurs auprès d'International Data Corporation (IDC) et Forrester Research, Inc.

Le modèle d'analyse des fournisseurs d'IDC MarketScape est conçu pour fournir un aperçu de la compétitivité des fournisseurs de TIC (technologies de l'information et des communications) sur un marché donné. La méthodologie de recherche utilise une méthode de notation rigoureuse basée sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs qui aboutit à une illustration graphique unique de la position de chaque fournisseur sur un marché donné. IDC MarketScape fournit un cadre clair dans lequel les offres de produits et de services, les capacités et les stratégies, ainsi que les facteurs de réussite actuels et futurs des fournisseurs de TI et de télécommunications peuvent être comparés de manière significative. Ce cadre fournit également aux acheteurs de technologies une évaluation à 360 degrés des forces et des faiblesses des fournisseurs actuels et potentiels.

A la connaissance de la Société, les informations extraites de sources de parties tierces ont été fidèlement reproduites dans le présent document d'enregistrement et aucun fait n'a été omis qui rendrait ces informations inexactes ou trompeuses. La Société ne peut néanmoins garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Rapport d'assurance modérée

KPMG, un des commissaires aux comptes de la Société, a produit un rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations RSE présentes au sein du présent document d'enregistrement et relatives à l'exercice clos le 31 août 2020. Les indicateurs validés par KPMG sont identifiés par le symbole « √ » au sein du présent document d'enregistrement. Le rapport de KPMG ainsi que la note méthodologique correspondante sont annexés au présent document d'enregistrement à l'Annexe I.

2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Grant Thornton

Représenté par Pascal Leclerc et Vincent Papazian
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Grant Thornton est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 26 janvier 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022.

KPMG

Représenté par Jacques Pierre et François Bloch
2 avenue Gambetta
Tour Eqho
92066 Paris La Défense Cedex
France

KPMG est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 10 janvier 2018, pour une durée de cinq exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

IGEC

3 rue Léon Jost
75017 Paris
France

IGEC est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 26 janvier 2017, pour un mandat d'une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022.

3. FACTEURS DE RISQUE

Avant d'investir dans les actions de la Société, il est conseillé aux investisseurs d'examiner toutes les informations fournies dans le présent document d'enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date du présent document d'enregistrement, ceux que la Société considère comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur OVHcloud, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et qui sont importants pour toute décision d'investissement. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée dans le présent chapitre 3 n'est pas exhaustive et que d'autres risques inconnus ou non considérés à la date du présent document d'enregistrement comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur OVHcloud, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir dans le futur.

Conformément à l'article 16 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié, ce chapitre présente les risques identifiés dans le cadre de la cartographie des risques significatifs d'OVHcloud, qui évalue leur matérialité (c'est-à-dire leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence), après prise en compte des plans d'atténuation de ces risques. Au sein de chacune des catégories de risques mentionnées ci-dessous, les risques qu'OVHcloud considère comme les plus importants à la date du présent document d'enregistrement sont mentionnés en premier et signalés par un astérisque ().*

3.1 Risques liés à la cybersécurité

Un incident de cybersécurité pourrait avoir un impact sur la capacité d'OVHcloud à fournir un service aux clients et pourrait affecter défavorablement sa réputation.*

De par sa nature même, l'activité d'OVHcloud dépend de la fourniture à des tiers, dont la plupart sont inconnus d'OVHcloud, d'un accès aux serveurs d'OVHcloud aux fins de stocker des données et d'effectuer des opérations de traitement, par le biais de systèmes accessibles par Internet. La survenance d'un incident à grande échelle de cybersécurité pourrait perturber de manière significative le fonctionnement des serveurs d'OVHcloud et interrompre ses services cloud, ainsi que donner lieu à une faille de sécurité ou une perte de données clients. Bien qu'OVHcloud s'attache à prendre des précautions pour se prémunir contre les incidents de cybersécurité, ces précautions pourraient s'avérer inefficaces ou ne pas réussir à empêcher des violations de sécurité significatives. En outre, OVHcloud peut être vulnérable à de nouvelles failles de sécurité qui n'ont pas encore été identifiées.

Des pirates informatiques et d'autres personnes pourraient être en mesure de développer et de déployer des virus, des vers informatiques et d'autres programmes logiciels malveillants qui pourraient attaquer les systèmes d'OVHcloud, créer des perturbations du système et provoquer des arrêts ou des indisponibilités du service, exploitant des failles potentielles en matière de sécurité. Les serveurs d'OVHcloud peuvent également faire l'objet d'une intrusion ou être modifiés de manière inappropriée à la suite d'une malversation d'un client, d'un partenaire, d'un employé ou d'un fournisseur, et des tiers peuvent tenter d'inciter frauduleusement des clients, des partenaires, des employés ou des fournisseurs à divulguer des informations sensibles telles que des noms d'utilisateur, des mots de passe ou d'autres informations afin d'accéder aux services ou au *control panel* d'OVHcloud et aux données ou systèmes de ses clients, fournisseurs ou partenaires. Ces risques augmenteront à mesure qu'OVHcloud continuera à développer son activité et à stocker et traiter des quantités de données de plus en plus importantes et à héberger ou gérer davantage d'opérations informatiques de ses clients dans des environnements basés sur le cloud. Les risques sont particulièrement élevés dans les secteurs clients impliquant des données sensibles, telles que les informations financières et les données de santé.

Comme les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé aux systèmes informatiques ou pour les saboter changent fréquemment, deviennent plus complexes au fil du temps et ne sont souvent pas reconnues avant d'être lancées contre une cible, OVHcloud pourrait s'avérer incapable à anticiper ou à mettre en œuvre des mesures adéquates pour se prémunir contre ces techniques. Les systèmes d'OVHcloud continuent d'évoluer, et OVHcloud adopte souvent de façon précurseuse des nouvelles technologies ; cependant, ses politiques commerciales et ses contrôles de sécurité internes peuvent ne pas suivre le rythme de ces changements lorsque de nouvelles menaces émergent. OVHcloud pourrait ne pas découvrir une

violation de sécurité et une perte d'informations pendant une période de temps significative après qu'elle se soit produite. Après la découverte, OVHcloud pourrait avoir besoin de fermer les systèmes et de limiter l'accès des clients à ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus ou amener OVHcloud à ne pas respecter ses contrats de prestations de services, auquel cas OVHcloud pourrait être tenue de d'accorder des avoirs et de compenser les dommages subis par les clients concernés. Des failles de sécurité sont de temps en temps identifiées par des chercheurs en sécurité tiers, qui peuvent publier leurs résultats avant d'alerter l'opérateur du système. Le temps qui s'écoule entre le moment où un chercheur en sécurité annonce publiquement une faille de sécurité et celui où la technique d'atténuation est entièrement déployée offre une fenêtre d'exploitation par des personnes cherchant à utiliser cette faille pour obtenir l'accès aux systèmes informatiques d'OVHcloud. L'architecture et les processus d'OVHcloud sont conçus pour limiter l'exposition en termes de systèmes et de temps, mais plusieurs facteurs pourraient limiter la capacité d'OVHcloud à réduire suffisamment le risque et un impact significatif pourrait se produire.

OVHcloud pourrait subir des dommages importants sur sa marque et sa réputation si une cyber-attaque ou un autre incident de sécurité permettait l'accès non autorisé ou la modification des données de ses clients, d'autres données externes ou de ses propres données ou systèmes informatiques, ou si les services qu'elle fournit à ses clients étaient interrompus, ou si les serveurs d'OVHcloud étaient signalés comme ayant, ou perçus comme ayant, des failles de sécurité. Les clients pourraient perdre confiance dans la sécurité et la fiabilité des serveurs d'OVHcloud et avoir la perception qu'ils ne sont pas sécurisés, ce qui entraînerait une perte de revenus. De plus, OVHcloud ne contrôle pas directement le contenu que ses clients stockent, utilisent ou accèdent dans ses offres de cloud. Si ses clients ou utilisateurs utilisent les produits d'OVHcloud pour la transmission ou le stockage de données personnelles et ses mesures de sécurité sont ou sont considérées comme ayant été inefficaces face à une action d'un tiers, à une erreur d'un employé, à une malversation ou autre, sa réputation pourrait être entachée, son activité pourrait en souffrir et elle pourrait encourir une responsabilité significative à la suite de procédures administratives, pénales ou autres. En outre, les mesures qu'OVHcloud devrait engager pour traiter et réparer ces incidents de sécurité augmenteraient ses coûts. Par conséquent, la survenance d'un incident de cybersécurité significatif ou la perception d'un risque de cybersécurité accru pourrait avoir un impact important et défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'OVHcloud.

OVHcloud s'appuie sur des solutions de sécurité fournies par des tiers et ne contrôle pas les mécanismes utilisés pour maintenir la sécurité de ses systèmes.

OVHcloud utilise des logiciels (tels que les antivirus et les outils de surveillance et de détection) sous licence de tiers pour protéger ses serveurs et ses systèmes informatiques contre des cyber-attaques et atteintes au système. Elle s'appuie également sur des technologies de virtualisation tierces (qui permettent à des machines individuelles d'exploiter plusieurs « serveurs virtuels ») et des solutions open source pour réguler l'accès aux données et aux opérations de traitement de différents clients ou de différents niveaux de sensibilité. En raison de sa dépendance à des solutions fournies par des tiers, OVHcloud ne maîtrise pas totalement les mécanismes utilisés pour maintenir la sécurité de ses systèmes. En outre, si un tiers devait cesser de fournir cette technologie, ou s'il devait modifier ou augmenter le prix de ses offres, OVHcloud pourrait devoir rapidement trouver un autre fournisseur tiers ou développer cette technologie en interne, l'un ou l'autre pouvant augmenter les coûts ou provoquer des interruptions opérationnelles.

A mesure que les menaces et les réponses en matière de cybersécurité évoluent, OVHcloud pourrait devoir payer des fournisseurs tiers pour des mises à jour et des améliorations afin de maintenir des niveaux adéquats de protection de la sécurité. Il pourrait être difficile pour OVHcloud de changer de fournisseur, ce qui lui laisserait peu ou pas d'alternatives au paiement des montants demandés par ses fournisseurs existants. Si les montants à payer aux fournisseurs tiers devaient augmenter de manière significative, les coûts d'OVHcloud pourraient augmenter, ce qui aurait un impact défavorable sur sa rentabilité.

Si les systèmes de sécurité fournis par un tiers ne parvenaient pas à protéger adéquatement les systèmes d'OVHcloud ou les données ou systèmes de ses clients, OVHcloud pourrait subir des cyber-attaques ou des atteintes à la vie privée qui auraient un impact sur ses revenus et sa réputation commerciale, comme indiqué ci-dessus. En outre, OVHcloud pourrait ne pas être en mesure de remédier à une telle défaillance sans l'aide du fournisseur concerné, ce qui pourrait entraîner des retards et avoir une incidence sur la disponibilité des systèmes d'OVHcloud pour répondre aux besoins des clients. En outre, si un autre client

d'un fournisseur de solutions de sécurité devait subir un incident de cybersécurité, même s'il n'est pas lié aux activités d'OVHcloud, la confiance des clients d'OVHcloud pourrait être affectée, ce qui entraînerait une perte de revenus.

3.2 Risques liés au marché et à la position concurrentielle d'OVHcloud

*La croissance d'OVHcloud dépend de l'augmentation des dépenses informatiques et de l'utilisation du cloud par les entreprises.**

OVHcloud s'attend à ce qu'une part importante de sa croissance résulte de la croissance rapide des segments de marché du cloud sur lesquels elle opère (voir la section 5.2.1 « *Le principal fournisseur européen de services de cloud occupant une position unique sur un marché du cloud en pleine croissance* » du présent document d'enregistrement). La poursuite de la croissance du marché dépend de la poursuite de l'augmentation de leurs dépenses en infrastructures informatiques externalisées par les entreprises et de ce qu'elles consacrent une part plus importante de leurs dépenses informatiques au cloud. Bien que les dépenses liées au cloud aient augmenté de manière significative au cours des dernières années, il ne peut être assuré que cette tendance se poursuivra à l'avenir. Le taux de croissance des dépenses dépendra d'un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle d'OVHcloud, notamment les dépenses et les niveaux d'investissement globaux des entreprises, les décisions relatives à l'affectation de ces dépenses à des projets informatiques et, au sein des dépenses informatiques, de la part allouée à des projets de cloud, le niveau de confiance des entreprises dans les services cloud (qui pourrait être affecté défavorablement par tout incident de service sur le marché), le développement de nouveaux services cloud, les évolutions réglementaires, les préoccupations en matière de développement durable (étant donné l'utilisation importante d'électricité et d'eau dans les centres de données) et d'autres facteurs.

En 2020, de nombreuses entreprises ont reporté des projets de migration vers le cloud en raison de l'incertitude économique et de la disponibilité réduite du personnel résultant de la pandémie de COVID-19. Bien qu'OVHcloud n'ait pas connaissance d'estimations quantitatives de l'impact de ce report sur le taux de croissance du marché, OVHcloud estime que le taux de croissance de ses propres revenus au cours de l'exercice 2020 a été affecté par ces reports, notamment sur les produits « Hosted Private Cloud » (voir la section 7.5 « *Tendances opérationnelles récentes ayant une incidence sur les revenus et les marges* » du présent document d'enregistrement).

Même si le marché du cloud continue à croître de manière générale, le taux de croissance pourrait être plus faible dans les segments de produits et les géographies qui génèrent la plupart des revenus d'OVHcloud. Au cours de l'exercice 2020, 62 % des revenus d'OVHcloud ont été réalisés sur le marché du cloud privé, qui s'est développé, et devrait continuer à se développer, à un rythme moins soutenu que le marché du cloud public. La majorité du chiffre d'affaires d'OVHcloud dans le domaine du cloud privé a été réalisée grâce à ses offres de cloud « Bare metal », un marché qui a connu une croissance plus faible que le marché du « Hosted Private Cloud ». En outre, 80 % du chiffre d'affaires d'OVHcloud pour l'exercice 2020 a été réalisé en France et ailleurs en Europe, qui est un marché du cloud nettement plus petit que les États-Unis (où la présence d'OVHcloud est faible, les entités américaines du Groupe ayant représenté 5,7 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2020). Les entreprises en Europe ont été plus lentes à adopter des solutions cloud que sur d'autres marchés (comme les États-Unis). Si elles n'augmentent pas leurs dépenses en matière de cloud, la croissance du marché en Europe pourrait s'avérer plus faible que prévu.

La croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud dépendra également du taux de croissance du marché du cloud web, qui comprend l'hébergement de sites Internet, l'enregistrement de domaines, la téléphonie et d'autres services, et qui constitue l'activité historique d'OVHcloud, représentant 25 % du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2020 (dont 9 % pour la téléphonie). Le marché du cloud web est plus mature que le marché du cloud en général, et devrait croître à un rythme plus lent que le marché du cloud dans les années à venir.

En conséquence, la croissance globale du chiffre d'affaires d'OVHcloud pourrait être inférieure à celle du marché du cloud en général, et à celle des autres acteurs du marché du cloud. Un ralentissement de la croissance des revenus pourrait avoir un impact défavorable sur la rentabilité et la situation financière d'OVHcloud, ainsi que sur le cours de ses actions.

Les marchés sur lesquels OVHcloud opère sont hautement concurrentiels et, si OVHcloud ne parvient pas à fournir des solutions cloud avancées et à adapter son offre pour répondre aux besoins des clients, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en pâtir.*

Les marchés sur lesquels OVHcloud opère évoluent rapidement et sont hautement concurrentiels. Afin d'être compétitif sur les marchés sur lesquels elle opère, OVHcloud doit continuellement innover et adapter ses offres à l'évolution rapide des besoins des clients. Une part importante de la croissance anticipée du marché du cloud dépend des innovations dans des domaines tels que les unités de traitement graphique, la conteneurisation, l'hyper-convergence et l'informatique en périphérie de réseau (*edge computing*). La capacité d'OVHcloud à se développer et à gagner des clients dépendra dans une large mesure de ses capacités dans ces domaines et d'autres domaines en développement, dans lesquels de nombreux concurrents d'OVHcloud ont (et sont susceptibles de continuer à avoir) des offres de premier plan. Le calendrier est également un facteur important en ce qui concerne les technologies innovantes, par exemple, la croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud au cours de l'exercice 2020 a été affectée par des retards dans le déploiement de nouvelles offres de produits dans la gamme de l'Hosted Private Cloud.

OVHcloud estime que le rythme de l'innovation en matière de produits et services cloud devrait continuer à s'accélérer, les clients fondant de plus en plus leurs achats d'offres de cloud sur leurs besoins en matière de fonctionnalités nouvelles et améliorées qui devraient représenter une part importante de la croissance future du marché. Le succès futur d'OVHcloud dépend de sa capacité à continuer à innover en réponse à ces demandes et à accroître l'adoption par les clients de ses offres de cloud. Les innovations liées aux produits et services cloud continuent d'évoluer, OVHcloud doit continuer à investir dans les technologies, les services et les partenariats qui lui permettront de fournir des services adaptés aux exigences évolutives de ses clients.

En outre, comme les marchés sur lesquels OVHcloud opère continuent à mûrir et que de nouvelles technologies et de nouveaux concurrents entrent sur ces marchés, la concurrence pourrait s'intensifier. De nombreux concurrents d'OVHcloud sont des entreprises de cloud internationales bien connues et beaucoup plus grandes, y compris les opérateurs dits « Hyperscalers » (Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure), ainsi que d'autres prestataires de cloud établis tels que IBM Cloud et, en Asie, Alibaba Cloud. En Europe, OVHcloud est également en concurrence avec des spécialistes du cloud tels que Hetzner, Leaseweb et iomart, et de nombreux prestataires de cloud émergents. A mesure qu'OVHcloud élargira son offre de plateformes logicielles, elle sera davantage en concurrence avec d'autres sociétés qui se concentrent sur ces marchés, comme Salesforce, Oracle, IBM et SAP. Il est probable que de nouveaux concurrents continueront à entrer sur le marché à mesure qu'il évolue. Par exemple, Microsoft et Orange ont récemment annoncé leur intention de former un partenariat offrant des solutions de cloud souverain de données qui pourraient concurrencer celles d'OVHcloud.

OVHcloud se positionne par rapport à ses concurrents sur la base de divers facteurs, notamment : le prix, la performance (y compris les contrats de prestation de services), l'étendue des utilisations disponibles, la disponibilité du cloud hybride, la notoriété et la réputation de sa marque, le support client et les capacités différenciées, y compris la facilité de mise en service et de migration des données, la facilité de gestion et d'utilisation, l'extensibilité (scalabilité) et la fiabilité, la souveraineté des données, la sécurité, le développement durable et la compatibilité avec les normes existantes. Il ne peut être assuré qu'OVHcloud sera en mesure de développer ou de maintenir des avantages concurrentiels dans ces domaines. En particulier, OVHcloud s'appuie sur sa capacité à offrir des prix plus bas pour des gammes de performance de haute qualité pour attirer les clients. Si les concurrents offrant des performances similaires à celles d'OVHcloud devaient réduire leurs prix, ou si d'autres prestataires à bas prix devaient augmenter leurs offres de performance, la capacité d'OVHcloud à attirer des clients pourrait être affectée de manière défavorable. En outre, OVHcloud attire les clients en partie grâce à l'utilisation de solutions open source qui limitent le verrouillage du fournisseur, ce qui pourrait faciliter le changement de fournisseur de cloud pour les clients.

De nombreux concurrents d'OVHcloud, en particulier en dehors de l'Europe et dans l'espace du cloud public, ont une plus grande notoriété de marque, des relations avec la clientèle plus étendues et de plus grandes ressources financières, techniques et autres ressources qu'OVHcloud, et sont susceptibles de pouvoir répondre plus efficacement qu'OVHcloud aux nouveautés et évolutions en matières

d'opportunités, de technologies, de normes, d'exigences des clients et de pratiques d'achat. Les Hyperscalers, en particulier, comptent parmi les entreprises de technologie de l'information les plus importantes et les plus connues au monde, avec des relations établies à l'échelle mondiale, régionale et locale, et une notoriété de marque qu'OVHcloud ne sera probablement pas en mesure d'atteindre. Le marché du cloud public, qui est dominé par les Hyperscalers, devrait être le segment du marché du cloud à la croissance la plus rapide. Si OVHcloud n'est pas en mesure de concurrencer efficacement les Hyperscalers, ses perspectives de croissance pourraient en pâtir.

Si OVHcloud n'est pas en mesure d'améliorer ses offres de cloud pour suivre le rythme des évolutions du marché, ou si des concurrents émergent et sont capables de fournir des offres compétitives à des prix plus bas, de manière plus efficace, plus pratique ou plus sûre que les services cloud d'OVHcloud, l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud pourraient être affectés de manière défavorable.

Il n'existe pas de définition standard des marchés sur lesquels OVHcloud opère, ce qui rend difficile la prévision de la croissance et la comparaison de l'activité d'OVHcloud avec celle de ses concurrents.

Les marchés sur lesquels OVHcloud opère se sont récemment établis et évoluent rapidement, et ne répondent pas à des définitions standard. Par conséquent, il est difficile de prévoir la croissance et de comparer l'activité d'OVHcloud à celle de ses concurrents. Les estimations de la taille du marché et les chiffres de croissance anticipée inclus dans le présent document d'enregistrement proviennent de plusieurs sources différentes, qui n'utilisent pas de définitions uniformes des segments de marché, et qui utilisent des hypothèses différentes quant à la croissance du marché. Du fait de cette incertitude, dans le présent document d'enregistrement, la Société n'a pu fournir que de larges fourchettes d'estimations de la taille du marché (telles que la taille du marché mondial des services cloud d'infrastructure et de plateforme logicielle étant de 100 à 120 milliards d'euros en 2020) et de la part de marché d'OVHcloud (par exemple, elle estime que sa part de marché en Europe continentale dans le cloud privé est de 10-15 %).

En outre, OVHcloud et ses concurrents peuvent définir les marchés différemment, ce qui rend difficile l'évaluation de la performance d'OVHcloud sur le marché par rapport à celle de ses concurrents. En l'absence d'un consensus sur la taille et la croissance attendue des marchés du cloud, OVHcloud pourrait surestimer ou sous-estimer ses investissements ou allouer ses ressources à des activités qui pourraient ne pas se développer de la manière anticipée.

Les variables qui entrent dans l'analyse de l'opportunité de marché d'OVHcloud sont susceptibles d'évoluer dans le temps, et il n'existe aucune assurance qu'une estimation particulière de l'opportunité de marché d'OVHcloud se révélera exacte ou que les revenus d'OVHcloud croîtront au rythme impliqué par les estimations de croissance du marché dans le présent document d'enregistrement. Si la croissance d'OVHcloud est plus faible que prévu, la valeur de ses actions pourrait être affectée de manière défavorable.

3.3 Risques liés aux opérations d'OVHcloud

La pandémie de COVID-19 a eu et pourrait continuer à avoir un impact défavorable sur l'activité d'OVHcloud.*

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur les revenus d'OVHcloud pour l'exercice 2020, et ses revenus et la poursuite de la croissance pourraient continuer à être affectés par la pandémie et les mesures gouvernementales adoptées en réponse à la pandémie.

La pandémie de COVID-19 a affecté les revenus de l'exercice 2020 à deux égards principaux. Premièrement, un certain nombre de clients ont reporté des projets de migration vers le cloud prévus en 2020. Bien qu'OVHcloud espère que ces projets seront repris et généreront une croissance future des revenus, il ne peut être assuré que ce sera le cas, et il n'est pas possible de prédire quand ces projets seront repris. Deuxièmement, OVHcloud a enregistré une réduction de ses revenus en raison de la perte de clients dans des secteurs particulièrement touchés par la pandémie, tels que l'hôtellerie et les voyages. En partie en raison de ces facteurs, les revenus d'OVHcloud n'ont augmenté que de 8,9 % au cours de l'exercice

2020 par rapport à l'exercice 2019, à comparer avec une croissance de 13,4 % au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018.

Il est impossible de prévoir la durée de la pandémie de COVID-19 ou son impact potentiel sur les clients, les activités et les revenus d'OVHcloud. La pandémie et les mesures gouvernementales adaptées pour faire face à la pandémie (telles que les confinements et les couvre-feux) ont entraîné des perturbations économiques importantes et une volatilité des marchés financiers. Par conséquent, les clients actuels et potentiels d'OVHcloud ont connu et pourraient continuer de connaître des ralentissements de leurs activités, ce qui pourrait entraîner une baisse de la demande pour les services d'OVHcloud, un allongement des cycles de vente, la perte de clients, des difficultés de recouvrement et la faillite de certains clients. En outre, les employés d'OVHcloud travaillent à distance beaucoup plus qu'auparavant, ce qui peut entraîner une baisse de la productivité et du moral des employés et une augmentation du taux de départs involontaires. Bien qu'OVHcloud bénéficie également de la plus importante utilisation de la technologie et de l'informatique intervenue pendant la pandémie, bon nombre des services qui ont connu une croissance rapide pendant la pandémie (tels que le streaming vidéo, le commerce électronique et la vidéoconférence) utilisent des services de cloud public qui sont largement dominés par les Hyperscalers.

Par conséquent, si la pandémie de COVID-19 se poursuit ou s'aggrave, elle pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud.

OVHcloud s'appuie sur des logiciels tiers afin de fonctionner avec succès.

Les solutions d'OVHcloud reposent sur des logiciels tiers et des logiciels libres maintenus par des organisations dont OVHcloud n'est qu'un des nombreux membres. Par exemple, les solutions de l'Hosted Private Cloud d'OVHcloud reposent sur un logiciel de virtualisation fourni par VMWare, et ses solutions de cloud public reposent sur les plateformes OpenStack et Kubernetes. En outre, OVHcloud dépend de la disponibilité des licences des logiciels utilisés par ses clients professionnels, tels que Office365. S'il existe des failles, des dysfonctionnements ou des corruptions dans ce logiciel sous-jacent, ou si le logiciel cesse d'être disponible, ou si un logiciel concurrent est mieux accepté par le marché, OVHcloud pourrait subir des interruptions ou d'autres problèmes de performance et de qualité. Si le logiciel dont dépend OVHcloud présente ces déficiences ou d'autres, ou si les licences ne sont pas disponibles ou contiennent des restrictions, la position concurrentielle d'OVHcloud pourrait se dégrader et la perte de clients pourrait augmenter, ce qui aurait un impact négatif sur la réputation et la rentabilité d'OVHcloud.

OVHcloud augmente considérablement ses coûts commerciaux et marketing, mais pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ces efforts avant plusieurs années, voire pas du tout.

OVHcloud est en train d'augmenter ses coûts commerciaux et marketing dans le but d'accroître sa visibilité sur le marché et ses ventes aux clients nouveaux et existants. Au cours de l'exercice 2020, les coûts commerciaux et de marketing d'OVHcloud ont augmenté de 18,0 % par rapport à l'exercice 2019 (voir la section 7.7.2.1 « Charges d'exploitation par destination – coûts commerciaux et marketing » du présent document d'enregistrement). Les dépenses supplémentaires comprennent l'expansion de l'empreinte numérique d'OVHcloud par le biais d'une plus grande publicité sur des moteurs de recherche et de l'optimisation de celle-ci, la refonte de son interface web client et l'élargissement significatif de l'équipe de vente et de marketing. Il peut s'écouler un certain temps avant que les bénéfices, s'il y en a, de cette augmentation des dépenses de vente et de marketing ne soient réalisés. Par exemple, OVHcloud a considérablement augmenté sa force de vente en 2017 et 2018 aux États-Unis en vue de développer son activité de l'Hosted Private Cloud à la suite de l'acquisition de vCloudAir, mais les bénéfices de ces efforts ne se sont pas encore matérialisés (et pourraient ne pas l'être dans les proportions escomptées par OVHcloud, voire pas du tout) (voir la section 7.3.2 « L'acquisition de vCloudAir et les entités américaines » du présent document d'enregistrement). Si les efforts de vente et de marketing d'OVHcloud génèrent des augmentations de revenus plus faibles que prévu, ou s'ils ne parviennent pas à attirer et à fidéliser les clients, la capacité d'OVHcloud à accroître sa base de clients et à obtenir une pénétration plus élevée de ses services sur le marché pourrait être compromise, et OVHcloud pourrait ne pas atteindre ses objectifs de croissance des revenus, ce qui aurait un impact défavorable sur sa rentabilité.

OVHcloud s'appuie sur des tiers comme canal de commercialisation important.

OVHcloud commercialise ses offres de services en partie par l'intermédiaire de tiers tels que des intégrateurs de systèmes et autres consultants informatiques, ainsi que par celui des agences web, qui proposent les services d'OVHcloud à leurs propres clients. Les agences web et autres revendeurs représentent la majeure partie des revenus de la catégorie de clients « en marque blanche et revendeurs », dont la part est estimée à 25 % des revenus de l'exercice 2020. Les perspectives de croissance des revenus d'OVHcloud dépendent en partie de sa capacité à accroître les revenus générés par ce canal de commercialisation. Il ne peut être assuré qu'elle sera en mesure d'atteindre son objectif. Lorsqu'OVHcloud commercialise ses services par l'intermédiaire de tiers, elle abandonne une certaine mesure de contrôle sur le processus, et elle dépend de la relation du tiers avec ses clients afin d'attirer ces derniers. Les relations d'OVHcloud avec ses partenaires marketing tiers ne sont pas exclusives, et les partenaires pourraient décider de promouvoir les offres des concurrents plutôt que celles d'OVHcloud, auquel cas OVHcloud perdrait des opportunités de génération de revenus. Si un partenaire marketing inclut les services d'OVHcloud dans une offre groupée qui comprend d'autres services informatiques, un problème dans la livraison de ces autres services, ou une négligence ou un acte illicite de ce partenaire commercial, pourrait conduire les clients à réduire leur utilisation de l'ensemble de l'offre de services, y compris les services d'OVHcloud. De plus, tout événement qui affecte la réputation d'un revendeur pourrait indirectement affecter la réputation d'OVHcloud. De tels incidents, s'ils devaient se produire, pourraient avoir un impact défavorable sur les revenus d'OVHcloud et sa position sur le marché.

OVHcloud pourrait ne pas réussir son expansion internationale.

Les revenus d'OVHcloud ont traditionnellement été générés auprès de clients situés principalement en France et ailleurs en Europe, qui représentaient ensemble 80 % de ses revenus pour l'exercice 2020 (dont 52 % en France). Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud cherche à développer ses revenus provenant d'autres régions, notamment en Europe continentale (hors France), en Europe du Nord et aux États-Unis. En outre, OVHcloud a récemment annoncé l'ouverture de nouveaux centres de données en Australie et à Singapour. À l'avenir, elle pourrait envisager d'ajouter des centres de données dans des pays tels que l'Inde.

OVHcloud peut être confrontée à des défis importants dans ses efforts pour développer ses revenus internationaux. En dehors de son marché domestique français, OVHcloud dispose d'une moindre notoriété de marque, et ne bénéficie pas du leadership historique du marché de l'hébergement de sites Internet dont elle jouit en France, ce qui réduit les opportunités de synergies commerciales (*cross-selling*). Les dynamiques de marché et les préférences des clients sur les marchés internationaux sont susceptibles d'être différentes de celles des marchés traditionnels d'OVHcloud. Certains marchés qu'OVHcloud vise (tels que le marché des États-Unis) sont dominés par les Hyperscalers, et l'expansion d'OVHcloud sur ces marchés dépendra de sa capacité à commercialiser ses produits auprès de segments de clientèle qu'elle estime sans utilisateurs de ce type de services, tels que les entreprises de moins grande taille (« de niveau 2 ») et les intégrateurs de systèmes, ce qu'elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser avec succès. Même si OVHcloud est en mesure de se développer à l'international, la gestion des opérations internationales nécessite une organisation plus structurée et des ressources plus importantes que la gestion des activités sur le marché national d'OVHcloud, ce qui augmentera les frais généraux d'OVHcloud même s'il n'y a pas d'augmentation correspondante des revenus générés par ces nouveaux marchés. En outre, OVHcloud a connu par le passé, et pourrait connaître à l'avenir, des difficultés liées à l'intégration de nouvelles opérations internationales dans ses activités existantes. Par exemple, OVHcloud a rencontré des difficultés dans le cadre de l'acquisition de vCloudAir en 2017 en raison du retard de transition de nombreux clients sur les centres de données du Groupe, ce qui a entraîné des taux de croissance plus faibles que prévus et une dégradation des marges avant leur redressement en 2020 (voir la section 7.5 « *Tendances opérationnelles récentes ayant une incidence sur les revenus et les marges* » du présent document d'enregistrement). Si OVHcloud surestime son potentiel de croissance et que ses centres de données sont sous-utilisés, ses résultats en seraient affectés.

Par conséquent, OVHcloud pourrait ne pas réaliser ses objectifs d'expansion internationale, et même si elle le fait, il ne peut être assuré que la rentabilité de ses nouvelles activités internationales sera satisfaisante.

Si la disponibilité de la plateforme d'OVHcloud ne répond pas à ses engagements de niveau de service envers ses clients, ses revenus actuels et futurs pourraient être défavorablement affectés.

OVHcloud s'engage généralement envers ses clients dans ses contrats de prestation de services, à ce que sa plateforme maintienne un niveau minimum de disponibilité. Par exemple, OVHcloud s'engage pour les offres de l'Hosted Private Cloud de maintenir un niveau de service de 99,9 % de disponibilité, ou un maximum de 44 minutes d'interruption par mois. Dans les offres de cloud public d'OVHcloud, OVHcloud s'engage à des temps de récupération maximum en cas de pannes. Si ces pannes sont causées par un évènement en dehors du contrôle d'OVHcloud, il pourrait être difficile pour OVHcloud de respecter ses engagements en matière de niveau de service. Si OVHcloud n'est pas en mesure de respecter ces engagements, elle est susceptible de devoir accorder des avoirs aux clients concernés et de compenser les dommages subis par eux, et le Groupe pourrait perdre les clients concernés, ce qui pourrait affecter de manière significative son chiffre d'affaires. Par le passé, OVHcloud a connu des cas où elle n'a pas été en mesure de respecter ses exigences en matière de niveau de service envers ses clients (par exemple, en 2017 lors d'une panne en approvisionnement électrique) et a dû les dédommager. Bien que le montant des dédommagements pour des défaillances passées a été limité, si OVHcloud ne respecte pas ses engagements de niveau de service à l'avenir, les conséquences pourraient être plus importantes. Tout manquement à ses engagements en matière de niveau de service pourrait nuire à la réputation d'OVHcloud et avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité d'OVHcloud.

Toute incapacité à offrir des services de support technique de haute qualité pourrait avoir un impact défavorable sur les relations d'OVHcloud avec ses clients et sur ses résultats financiers.

Les clients d'OVHcloud dépendent du support fourni par OVHcloud pour résoudre les problèmes techniques liés à ses offres de cloud. OVHcloud pourrait ne pas être en mesure de répondre assez rapidement à une augmentation à court terme de la demande des clients en matière de services de support ou pourrait ne pas parvenir à résoudre des problèmes de support des clients. OVHcloud a rencontré des difficultés dans le passé pour fournir un support satisfaisant à certains clients, les clients ayant exprimé leur mécontentement quant aux longs délais de réponse et aux réponses génériques aux demandes de support des clients. Bien qu'OVHcloud s'efforce de résoudre ces défaillances, son éventuelle incapacité à les résoudre pourrait avoir un impact sur ses perspectives de croissance, en particulier avec les entreprises clientes qui considèrent généralement le support comme un critère important dans le choix d'un prestataire de Cloud. Toute incapacité à maintenir un support technique de haute qualité, ou une éventuelle perception du marché qu'OVHcloud ne maintient pas un support technique de haute qualité, pourrait affecter défavorablement sa réputation et sa capacité à vendre ses offres de cloud à des clients existants et potentiels, ainsi que son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les services d'OVHcloud sont fournis dans le cadre de contrats à court terme qui sont soumis au risque de résiliation.

La majorité des contrats clients d'OVHcloud sont des contrats à court terme et peuvent généralement être résiliés par les clients avec peu ou pas de préavis. Dans le segment du cloud public, les revenus d'OVHcloud sont générés par des rémunérations en fonction de l'utilisation, et les clients ne sont pas tenus de maintenir un niveau minimum d'utilisation. Dans le segment du cloud privé, les clients d'OVHcloud s'abonnent généralement au service sur une base mensuelle et peuvent résilier leur abonnement à tout moment (sous réserve dans certains cas de durées d'engagement minimales). Par conséquent, OVHcloud supporte le risque de désabonnement des clients, qui peut se produire ou s'accélérer à tout moment. OVHcloud connaît généralement un taux de résiliation important parmi les clients au cours de leur première année de service. Bien que le taux de désabonnement ait été historiquement significativement plus faible après la première année, il n'existe aucune assurance que cela se poursuivra (voir les sous-sections 7.6.2 « Chiffres d'affaires », 7.7.1 « Chiffres d'affaires » et 7.8.1 « Chiffres d'affaires » du présent document d'enregistrement pour les informations sur les taux d'acquisitions nettes des clients au cours des exercices 2018 à 2020). Si les clients d'OVHcloud résilient leurs contrats ou réduisent leur utilisation des services d'OVHcloud, les revenus et la rentabilité d'OVHcloud seront affectés de manière défavorable.

OVHcloud pourrait ne pas réaliser les bénéfices anticipés de sa stratégie d'acquisition.

OVHcloud prévoit de réaliser des acquisitions afin d'élargir son portefeuille d'offres de services (en particulier dans le domaine des services de plateforme logicielle) et son empreinte géographique. Les acquisitions et autres opérations et accords similaires (tels que les *joint ventures*) comportent des défis et

des risques importants. En 2017, OVHcloud a réalisé une acquisition significative aux États-Unis, en acquérant vCloudAir, à la suite de laquelle elle a connu des retards dans la transition des clients vers ses propres centres de données et une perte importante de clients aux États-Unis, ce qui a eu un impact défavorable sur les revenus d'OVHcloud et a entraîné des coûts d'intégration non récurrents de 6,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 (voir la sous-section 7.3.2 « *L'acquisition de vCloudAir et les entités américaines* » du présent document d'enregistrement pour des informations complémentaires).

De manière générale, lorsqu'OVHcloud procède à des acquisitions, elle s'expose au risque qu'elles ne concurrent pas à la mise en œuvre de la stratégie d'OVHcloud, qu'OVHcloud en retire un rendement insatisfaisant de son investissement ou qu'elle paie un prix trop élevé, y compris en raison de responsabilités ou de conditions qui n'ont pas été identifiées pendant le processus de due diligence précédant l'acquisition, qu'OVHcloud ait de la difficulté à intégrer et à conserver de nouveaux employés, de nouveaux systèmes commerciaux et de nouvelles technologies, ou que l'acquisition détourne l'attention de la direction des autres activités d'OVHcloud. Le succès de ces opérations et accords dépendra en partie de la capacité d'OVHcloud à en tirer parti pour améliorer ses offres de cloud existantes ou en développer de nouvelles. Il se peut qu'il faille plus de temps que prévu pour réaliser tous les bénéfices attendus de ces opérations et accords, tels que l'augmentation du chiffre d'affaires ou l'atteinte de synergies, ou que les avantages soient finalement moins importants que ce qu'OVHcloud avait prévu. Ces événements sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud.

3.4 Risques liés aux activités d'OVHcloud

*OVHcloud est soumise aux risques résultant d'un incendie majeur dans son centre de données à Strasbourg.**

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie majeur s'est déclaré dans l'un des quatre centres de données d'OVHcloud à Strasbourg, en France. Une expertise judiciaire est en cours afin de déterminer la cause de l'incendie. Sur la base des informations actuellement disponibles, il apparaît que le feu aurait débuté au sein d'un local d'énergie hébergeant du matériel électrique.

En raison de l'incendie, OVHcloud a dû couper l'électricité sur l'ensemble du site, fermant ainsi les quatre centres de données de Strasbourg. Le centre de données dans lequel l'incendie s'est déclaré a été détruit, et un deuxième centre de données a été partiellement endommagé. Le service n'a été rétabli dans les deux centres de données en activité que quatre semaines environ après l'incendie. Environ 65 000 clients, souscrivant à 120 000 services, ont connu des interruptions de service. Bien qu'OVHcloud ait transféré autant de clients que possible vers d'autres centres de données, de nombreux clients ont subi une interruption de service pendant une période significative. De plus, comme les services de sauvegarde des données sont des services optionnels et payants pour la plupart des clients, certains des clients d'OVHcloud ont subi une perte permanente de données.

L'incendie et ses conséquences ont eu un impact financier significatif sur OVHcloud, comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 mai 2021 et pour les neuf mois écoulés à cette date, et pourrait avoir des conséquences additionnelles qui impacteraient les comptes pour les périodes suivantes. En particulier :

- OVHcloud a fourni des avoirs à hauteur de 5,2 millions d'euros pour les services interrompus qui ont été facturés aux clients, et estime qu'elle a perdu 2,9 millions d'euros supplémentaires de chiffre d'affaires pour des services qu'elle n'a pas pu fournir et qu'elle n'a pas facturés. A titre de geste commercial, elle a aussi émis des bons aux clients dont les services ont été affectés, leur permettant de bénéficier de services gratuits pendant un certain temps, pour un montant maximum de 28,3 millions d'euros (dont 20,5 millions d'euros ont été utilisés au 31 août 2021).
- Le résultat opérationnel d'OVHcloud pour les neuf mois clos le 31 mai 2021 a été impacté par des charges non-courantes de 39,2 millions d'euros (dont notamment la provision mentionnée ci-dessous), ainsi qu'une charge de mises au rebut de certaines

immobilisations corporelles de 15,8 millions d'euros pour des serveurs endommagés dans l'incendie.

- OVHcloud a encouru des dépenses d'investissement de 18,4 millions d'euros au 31 mai 2021 pour remplacer les serveurs endommagés ou détruits par l'incendie et il a prévu un budget additionnel d'environ 10 à 12 millions d'euros pour compléter les réparations et pour mettre en œuvre un plan d'hyper-résilience.

En outre, OVHcloud a connu un taux de résiliation quelque peu plus élevé et une baisse du taux d'acquisition de nouveaux clients par rapport aux périodes précédentes en raison de l'incendie et de la publicité qui en a résulté. Cet impact pourrait se prolonger au début de l'exercice 2022.

En conséquence de ce qui précède, OVHcloud estime que l'incendie et ses conséquences pourraient entraîner un retard de trois à quatre trimestres dans sa trajectoire de croissance prévue, bien que cela soit incertain, et que l'impact pourrait être plus important.

OVHcloud a fait l'objet et pourrait continuer à faire l'objet d'actions en justice intentées par des clients alléguant avoir subi des pertes à la suite de l'incendie, notamment des actions en dommages et intérêts pour perte de service et perte de données. Bien que les contrats clients d'OVHcloud contiennent des clauses limitant la responsabilité d'OVHcloud, les clients sont susceptibles de prétendre que leurs pertes ne sont pas couvertes par ces clauses, ou que les clauses sont inapplicables. Au 31 mai 2021, OVHcloud a enregistré une provision de 32,3 millions d'euros au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité (voir la sous-section 18.5 « *Procédures judiciaires et d'arbitrage* » du présent document d'enregistrement). Si cette provision s'avérait insuffisante, les comptes d'OVHcloud pour des périodes futures pourraient être impactés.

OVHcloud a déclaré le sinistre lié à l'incendie de Strasbourg et à ses conséquences, incluant des pertes provenant des réclamations de clients, au titre de ses polices d'assurance dommages aux biens et responsabilité civile, et OVHcloud a obtenu, en août 2021, un engagement de ses assureurs de recevoir, en septembre 2021, une indemnité forfaitaire unique de 58 millions d'euros au titre des dommages causés par l'incendie (dont 50 millions d'euros ont été encaissés au 10 septembre 2021). Aucun recouvrement d'assurance anticipé n'a été enregistré dans ses états financiers consolidés au 31 mai 2021.

Au-delà des impacts financiers de l'incendie de Strasbourg, l'incident et la publicité qui l'a entouré ont affecté et sont susceptibles de continuer à affecter la réputation d'OVHcloud. Si OVHcloud connaît d'autres incidents à l'avenir (même relativement mineurs), l'impact de ces incidents pourrait être exacerbé par l'incendie de Strasbourg, en particulier si ces incidents se produisent dans un avenir proche. L'impact qui en résulterait sur les relations avec les clients et les revenus futurs d'OVHcloud est impossible à déterminer, mais il pourrait être significatif.

Pour toutes les raisons qui précèdent, l'incendie de Strasbourg a eu, et pourrait continuer d'avoir, un impact défavorable significatif sur les revenus, les bénéfices, la situation financière et la réputation d'OVHcloud.

De nombreuses installations d'OVHcloud sont situées dans d'anciens bâtiments industriels qui pourraient présenter des défauts structurels et défaillances sur le plan environnemental existants.*

Un grand nombre des centres de données et des usines de fabrication de serveurs d'OVHcloud sont situés dans d'anciens bâtiments industriels. Selon l'âge de ces bâtiments, le secteur d'activité de l'ancien occupant et les secteurs d'activité des installations voisines, certaines des usines d'OVHcloud pourraient présenter des défauts structurels et environnementaux existants susceptibles de présenter des risques en matière de sécurité et de conformité ou obliger OVHcloud à dépenser des sommes importantes pour y remédier. Bien qu'OVHcloud missionne des audits environnementaux et de sécurité avant d'acquiescer des sites pour des centres de données, elle ne peut pas être certaine que ces audits révéleront tous les défauts et risques, ou que le coût de la remédiation de ces défauts et risques sera conforme aux montants budgétés par OVHcloud à cette fin.

Certains des centres de données et des sites de production d'OVHcloud ont des activités classées comme présentant des risques environnementaux ou autres selon la législation française applicable. Dans bon nombre de ces cas, OVHcloud est tenue d'obtenir des autorisations des autorités gouvernementales compétentes avant de commencer ses activités. Le processus de demande est coûteux et prend du temps, et OVHcloud pourrait être tenue de remédier aux défauts et aux risques comme condition à l'obtention des autorisations nécessaires. Par le passé, OVHcloud a commencé l'exploitation de certains centres de données et sites de production sans les autorisations requises. A ce titre, le dossier de demande d'autorisation du site de Roubaix déposé en 2019 a fait l'objet de demandes complémentaires de l'administration dans le cadre de son instruction, et l'autorisation a été consentie en 2021, quelques mois après la fourniture des éléments complémentaires demandés. Concernant les autres sites, la Société n'a pas connaissance de refus de l'administration, n'a pas été contrainte de fermer des centres de données et n'a pas fait l'objet de sanctions. Bien que toutes les demandes requises aient été engagées à des états d'instruction différents afin qu'OVHcloud obtienne ces autorisations, il ne peut être certain que ces autorisations seront accordées. Les demandes soumises prévoient des investissements de mise en conformité pour réduire les impacts éventuels de sinistres liés aux activités classées. Les risques associés peuvent être des incendies ou encore la pollution des eaux. Jusqu'à ce que ces autorisations soient accordées, OVHcloud pourrait être soumise à des sanctions administratives ou être obligée de suspendre ses activités classées sur les sites concernés, ce qui pourrait entraîner une coupure du service des clients et impacter les revenus et la réputation d'OVHcloud.

En outre, OVHcloud est susceptible d'encourir des responsabilités en raison de diverses conditions des constructions. Par exemple, certaines des installations d'OVHcloud sont susceptibles de contenir, ou d'avoir contenu, des substances dangereuses, ou de ne pas être conformes aux normes de santé et de sécurité ou aux codes de la construction en vigueur. Bien qu'OVHcloud ait pour politique de chercher à remédier à tout risque identifié, la mise en œuvre de cette politique pourrait s'avérer coûteuse et longue, l'éventuelle inexécution des réparations nécessaires ou le fait de ne pas achever tous travaux le cas échéant requis pourrait nuire à la réputation d'OVHcloud, qui pourrait voir sa responsabilité exposée et ses activités perturbées.

Enfin, OVHcloud a connu, et pourrait connaître à l'avenir, des litiges relatifs à l'état de ses installations ou aux nuisances (telles que le bruit et la chaleur) générées par ces installations. Elle fait actuellement l'objet de réclamations de ce type concernant son centre de données situé dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, et bien que l'impact financier de ces réclamations ne soit pas attendu comme étant significatif, OVHcloud pourrait devoir modifier ses opérations pour y répondre. Si l'un de ces litiges ne peut être résolu de manière rapide et peu coûteuse, l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud pourraient en pâtir.

OVHcloud pourrait subir des retards ou des perturbations dans l'approvisionnement en microprocesseurs, qui sont actuellement en pénurie au niveau mondial.

Les serveurs d'OVHcloud utilisent des puces microprocesseurs provenant de grands fabricants mondiaux tels qu'Intel et AMD. Le marché mondial des puces de microprocesseur connaît actuellement des pénuries et des retards, en raison de l'augmentation de la demande résultant de l'utilisation accrue des technologies de l'information pendant la crise liée à la COVID-19. Il existe un nombre limité de fournisseurs de puces de microprocesseur dans le monde, et certains d'entre eux sont situés sur des marchés d'Asie de l'Est qui sont sujets à des perturbations potentielles pour des raisons géopolitiques. Bien qu'OVHcloud ait disposé d'un stock de puces suffisant pour pouvoir augmenter sa production de serveurs suite à l'incendie de Strasbourg, et a augmenté ses stocks au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021, l'utilisation de ce stock est susceptible de la rendre plus vulnérable aux ruptures d'approvisionnement qu'elle ne l'aurait été autrement. Si OVHcloud n'est pas en mesure d'obtenir un nombre suffisant de puces de microprocesseurs, elle devra réutiliser des puces provenant de serveurs démantelés afin de fabriquer de nouveaux serveurs. Les puces réutilisées sont susceptibles d'offrir des performances inférieures, et de subir plus de perturbations, que de nouveaux microprocesseurs. Cela pourrait entraîner une baisse de la qualité du service ou des interruptions de service, ce qui pourrait augmenter le risque de perte de clientèle et d'atteinte à sa réputation, et avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud.

Certaines des installations d’OVHcloud pourraient être difficiles ou coûteuses à assurer à des niveaux adéquats.

Bien qu’OVHcloud estime que sa couverture d’assurance est adéquate et conforme aux normes du secteur, à mesure que ses centres de données et ses installations de fabrication vieillissent, il pourrait s’avérer plus difficile et plus coûteux de maintenir des niveaux d’assurance adéquats à des niveaux qu’OVHcloud juge raisonnables. En outre, plusieurs des centres de données et installations de fabrication d’OVHcloud sont localisés dans d’anciens bâtiments industriels, ce qui pourrait être difficile à assurer de manière adéquate en raison de défauts potentiellement existants (voir ci-dessus « *De nombreuses installations d’OVHcloud sont situées dans d’anciens bâtiments industriels qui pourraient présenter des défauts structurels et défaillances sur le plan environnemental existants* » au sein du présent chapitre). Il ne peut être assuré que la couverture d’assurance d’OVHcloud sera adéquate pour couvrir les réclamations futures susceptibles de survenir. Les réclamations pour lesquelles OVHcloud n’est pas entièrement assurée sont susceptibles d’avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d’exploitation d’OVHcloud. En outre, les changements dans le secteur des assurances ont généralement conduit à des coûts d’assurance plus élevés et à une diminution de la couverture. La disponibilité d’une assurance qui couvre les risques contre lesquels OVHcloud souscrit habituellement une assurance peut diminuer, et les assurances qu’elle est en mesure d’obtenir peuvent prévoir des franchises plus élevées, des primes plus élevées et des conditions plus restrictives.

OVHcloud pourrait connaître des erreurs importantes de codage ou de configuration.

Malgré les tests des logiciels et des plateformes d’OVHcloud auxquels elle procède, ses offres de cloud pourraient contenir des erreurs de codage ou de configuration susceptibles d’avoir un impact sur les fonctionnalités, la performance et la sécurité de ses solutions et entraîner des conséquences défavorables. La détection et la correction de toute erreur dans les offres de cloud peuvent prendre du temps et être coûteuses. Les erreurs dans les offres de cloud sont susceptibles d’affecter leur capacité à fonctionner de manière appropriée, à s’intégrer ou à opérer correctement avec d’autres offres de cloud ; elles sont susceptibles d’engendrer des failles internes de sécurité dans les logiciels ou les plateformes d’OVHcloud ; et elles sont susceptibles d’affecter défavorablement la pénétration sur le marché de ses offres de cloud. Si OVHcloud connaît des erreurs ou des retards dans le lancement de ses offres de cloud, les clients peuvent cesser d’avoir recours à ses offres et ses revenus pourraient diminuer. Les entreprises clientes s’appuient sur les offres de cloud d’OVHcloud et les services associés pour gérer leurs activités, et des erreurs sont susceptibles d’exposer OVHcloud à des réclamations liées à la performance et une mise en jeu de la garantie, ainsi qu’à un préjudice important pour la marque et la réputation d’OVHcloud, ce qui pourrait affecter ses revenus et sa rentabilité futurs.

La capacité d’OVHcloud à exploiter ses centres de données dépend de l’accès à un approvisionnement suffisant et fiable en électricité, eau, à Internet, et aux réseaux de télécommunications et de fibre optique.

OVHcloud dépend de l’accès à un approvisionnement suffisant et fiable en électricité, en eau, à Internet, et aux réseaux de télécommunications et de fibre optique pour mener à bien ses activités. En outre, le système exclusif de refroidissement par eau des serveurs d’OVHcloud nécessite qu’OVHcloud ait accès à d’importants volumes d’eau dans ses centres de données. Toute interruption de ces services pourrait avoir pour conséquence qu’OVHcloud ne soit pas en mesure de fournir aux clients ses offres de cloud à des niveaux de performance adéquats, voire pas du tout. Par exemple, en 2017, l’alimentation électrique a été interrompue dans l’un des centres de données d’OVHcloud à Strasbourg, et l’alimentation de secours n’a pas fonctionné correctement, ce qui a entraîné une interruption de service pendant environ trois heures.

Bien qu’OVHcloud considère avoir mis en place des mesures de sauvegarde adéquates (voir la section 5.7.2 « *Gestion des risques environnementaux* » du présent document d’enregistrement), celles-ci pourraient s’avérer insuffisantes pour empêcher une interruption de service. En outre, OVHcloud pourrait devoir faire face à des coûts liés à la réparation de cette interruption de service. Toutes les conséquences ci-dessus sont susceptibles d’avoir un impact défavorable sur l’activité, la situation financière et les résultats d’exploitation d’OVHcloud.

Si OVHcloud n'est pas en mesure d'attirer et de retenir les cadres et les employés hautement qualifiés dont elle a besoin pour soutenir ses opérations et sa croissance, son activité et ses perspectives de croissance future pourraient être affectées.

Il est important pour l'activité d'OVHcloud d'attirer et de retenir un personnel hautement qualifié, en particulier des ingénieurs ayant une expertise dans le développement de logiciels, le codage et d'autres fonctions informatiques hautement spécialisées. Le marché est très concurrentiel et le personnel informatique qualifié est très demandé, ce qui peut rendre les efforts de recrutement et de fidélisation d'OVHcloud difficiles. Malgré les efforts faits en termes d'adaptation des conditions de travail et de fidélisation des salariés, ainsi qu'en matière de formation (voir respectivement les sections 15.1.3 « Conditions de travail et politique de ressources humaines » et 15.1.6 « Formation » du présent document d'enregistrement), les avantages offerts par OVHcloud pourraient ne pas être suffisants pour attirer et fidéliser les employés auquel cas OVHcloud pourrait également être tenue d'améliorer les salaires, les avantages sociaux et les mesures d'incitation sous forme d'actions. Par exemple, pour l'exercice 2020, le total des charges résultant d'opérations de paiement en actions a été de 5,7 millions d'euros (voir la note 4.27 aux états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2020, 31 août 2019 et 31 août 2018 pour des informations complémentaires, présente au chapitre 18 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société » du présent document d'enregistrement). Si la culture d'entreprise d'OVHcloud change ou est perçue négativement, ou si OVHcloud n'est pas en mesure de développer sa marque employeur au même titre que ses concurrents, elle pourrait faire face à des difficultés pour attirer et fidéliser le personnel. Si OVHcloud ne parvient pas à attirer et conserver du personnel hautement qualifié ou que les ressources financières nécessaires à cet effet augmentent, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs commerciaux, et son activité, ses revenus et ses résultats financiers pourraient en pâtir.

3.5 Risques juridiques, de conformité et fiscaux

*Il peut être difficile ou coûteux de se conformer à l'évolution de la législation et des exigences en matière de protection des données, de cloud et autres lois et réglementations en matière de données.**

Les lois et réglementations régissant la confidentialité et la protection des données et les exigences de souveraineté des données évoluent rapidement, sont étendues, complexes et comportent des incohérences et des incertitudes. A titre d'exemples de développements récents et prévus qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'OVHcloud :

- La directive européenne concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne (l'« **U.E.** ») (directive UE/2016/1148), transposée en droit français le 26 février 2018, et imposant des exigences importantes en matière de protection de la cybersécurité aux prestataires de services numériques tels qu'OVHcloud ;
- Le Règlement général sur la protection des données (« **RGPD** ») (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, entré en vigueur en mai 2018 et ayant établi des exigences applicables au traitement des données personnelles des résidents de l'U.E., qui impacte les activités d'OVHcloud et de ses clients ; et dont la violation peut entraîner des amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel global du responsable de traitement de l'année précédente (voir la section 9.1.2 « Protection des données » du présent document d'enregistrement) ;
- Le projet de loi sur les services numériques, proposé par la Commission européenne le 15 décembre 2020, et qui, si adopté, imposerait des obligations à OVHcloud en matière de traitement des contenus illégaux ou potentiellement dangereux ;
- Le projet de règlement sur la résilience opérationnelle numérique pour le secteur financier, proposé par la Commission européenne le 24 septembre 2020, qui, si adopté, imposerait un certain nombre d'exigences aux accords d'externalisation de cloud dans le secteur financier, notamment en soumettant OVHcloud à des audits, des inspections et d'autres formes de

surveillance par les régulateurs financiers, et potentiellement à des amendes importantes en cas de non-respect de ses obligations ; et

- La loi américaine clarifiant l'usage légal des données hébergées à l'étranger (le « **Cloud Act** »), promulguée en mars 2018, (i) permettant aux autorités américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par les entreprises de cloud relevant de la compétence américaine, même si ces informations sont situées en dehors des États-Unis et (ii) permettant au gouvernement américain de conclure des accords avec des États étrangers susceptibles de permettre aux États participants de demander des informations détenues par les entreprises de cloud relevant de la compétence du pays partenaire.

OVHcloud suit également les développements concernant les cadres législatifs ou réglementaires qui se rapportent au transfert de données personnelles en dehors de l'UE, y compris le cadre « Privacy Shield », qui a été rejeté par la Cour de justice européenne en juillet 2020, ainsi que les clauses contractuelles types pour les transferts de données de la Commission européenne publiées le 4 juin 2021, avec pour conséquence que le transfert de données personnelles de citoyens européens vers les États-Unis pourrait être considérablement restreint, jusqu'à ce qu'un cadre alternatif soit convenu, le cas échéant.

OVHcloud a mis en place des procédures visant à assurer le respect des réglementations en matière de protection des données et de la vie privée qui lui sont applicables, notamment des procédures visant à éviter le transfert de données stockées sur les serveurs européens d'OVHcloud vers les États-Unis, et des stipulations contractuelles prévoyant que les clients d'OVHcloud sont responsables, à titre principal, de la plupart des conformités réglementaires. Cependant, OVHcloud ne peut être certaine que ses procédures ou ses protections contractuelles seront pleinement efficaces, de sorte qu'elle pourrait violer par inadvertance certaines de ces réglementations. Les sanctions pécuniaires potentielles en cas de violation sont importantes, et si elles étaient appliquées à OVHcloud, de telles sanctions pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière. En outre, toute violation réelle ou alléguée des réglementations relatives à la protection des données ou de la vie privée est susceptible d'avoir un impact sur la réputation d'OVHcloud et sur son activité et ses revenus.

Les clients d'OVHcloud pourraient subir un impact défavorable du fait de la réglementation relative à la protection des données, à la confidentialité et d'autres réglementations applicables.

De nombreuses réglementations en matière de protection des données et de la vie privée imposent des exigences strictes aux clients d'OVHcloud, qui doivent assurer la protection des données de leurs propres clients, y compris les informations stockées sur les serveurs cloud d'OVHcloud. De plus, des projets de réglementation toujours plus stricts émergent et sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les entreprises technologiques qui représentent une part importante de la clientèle d'OVHcloud. Ces sociétés pourraient également être soumises à de nouvelles obligations fiscales lourdes. Si les clients d'OVHcloud ne sont pas en mesure de se conformer à ces réglementations ou s'ils déterminent que la conformité ou le paiement de toute taxe applicable est trop coûteux, leurs activités et leur situation financière pourraient être affectées de manière défavorable, et ils pourraient choisir de réduire ou d'éliminer les activités qui dépendent des services d'OVHcloud. Si tel est le cas, OVHcloud pourrait perdre les revenus de ces clients, et son activité et sa situation financière pourraient en être affectées.

OVHcloud pourrait ne pas être en mesure de profiter pleinement de sa capacité à offrir une souveraineté des données à ses clients européens.

OVHcloud estime que l'un de ses avantages concurrentiels, en tant que prestataire européen de services cloud, consiste dans le fait de pouvoir offrir aux clients européens l'assurance qu'ils peuvent limiter leur propre risque de conformité en matière de protection des données et de la vie privée en utilisant les services d'OVHcloud, plutôt que ceux de concurrents situés sur d'autres territoires. En particulier, OVHcloud estime que les données stockées sur ses serveurs (autres que ceux de sa filiale américaine) ne peuvent faire l'objet d'assignations ou de mandats émis par les autorités américaines en vertu du Cloud Act, contrairement aux données stockées sur des serveurs contrôlés par des concurrents qui sont soumis à la compétence des autorités américaines.

Il n'est pas certain que les clients d'OVHcloud perçoivent l'avantage d'OVHcloud en matière de souveraineté des données comme un facteur important dans leur choix de prestataire de services cloud. Les enquêtes réalisées par OVHcloud ont montré que l'importance de la souveraineté des données est en augmentation pour les décideurs chez ses clients, mais que ce facteur demeure moins prioritaire que d'autres facteurs tels que la performance et le prix. En outre, les concurrents du Groupe peuvent structurer leurs activités de manière à être en mesure de fournir des garanties concernant la protection des données contre les assignations en vertu du Cloud Act et autres questions de ce type, auquel cas l'avantage concurrentiel d'OVHcloud pourrait être moins significatif que prévu. Par exemple, Microsoft et Orange ont annoncé un nouveau partenariat, qui vise à proposer une solution de cloud souverain de données qui, en cas de succès, pourrait accroître la pression concurrentielle sur OVHcloud.

OVHcloud pourrait ne pas être en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle.

Pour réussir, OVHcloud doit protéger sa technologie et sa marque en France et sur d'autres territoires par le biais de marques, de noms de domaine, de secrets d'affaires, de brevets, de droits d'auteur, de marques de service, de cessions d'invention, de restrictions contractuelles et d'autres droits de propriété intellectuelle et procédures de confidentialité. Malgré les efforts d'OVHcloud pour mettre en œuvre de telles protections, celles-ci pourraient ne pas protéger l'activité d'OVHcloud ou lui procurer un avantage concurrentiel pour diverses raisons, notamment :

- une incapacité d'OVHcloud à obtenir des brevets et autres droits de propriété intellectuelle pour des innovations importantes ou à maintenir une confidentialité appropriée ou autres mesures de protection pour établir et conserver ses secrets d'affaires ;
- l'incertitude et l'évolution des normes juridiques relatives à la validité, au caractère exécutoire et à l'étendue de la protection des droits de propriété intellectuelle ;
- l'invalidation potentielle des droits de propriété intellectuelle d'OVHcloud du fait de processus administratifs ou de litiges ;
- toute incapacité d'OVHcloud à détecter d'éventuelles violations infractions ou autres utilisations illicites de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers ; et
- d'autres limitations pratiques, de ressources ou commerciales à sa capacité à faire valoir ses droits.

En outre, les lois de certains pays peuvent ne pas fournir le même niveau de protection des données et des droits propriétaires exclusifs des entreprises, tels que la propriété intellectuelle, les marques, les secrets d'affaires, le savoir-faire et les enregistrements, que les lois françaises. En conséquence, OVHcloud pourrait rencontrer des difficultés significatives pour protéger et défendre sa propriété intellectuelle ou ses droits de propriété intellectuelle à l'étranger. En outre, OVHcloud peut également être exposée à des risques importants d'utilisation ou appropriation illicites ou de « rétro-ingénierie » non autorisée de ses données ou autres éléments de propriété intellectuelle, y compris les données techniques, les ensembles de données ou autres informations sensibles. Les efforts d'OVHcloud pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle pourraient être insuffisants pour lui permettre de retirer un avantage commercial significatif de la propriété intellectuelle qu'elle développe, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. En outre, si OVHcloud n'est pas en mesure d'empêcher la divulgation de ses secrets d'affaires à des tiers, ou si ses concurrents développent indépendamment l'un de ses secrets d'affaires, elle pourrait ne pas être en mesure d'établir ou de maintenir un avantage concurrentiel sur le marché, ce qui pourrait sérieusement affecter son activité.

Un contentieux peut être nécessaire pour faire valoir la propriété intellectuelle ou les droits de propriété d'OVHcloud, protéger ses secrets d'affaires ou déterminer la validité et la portée des droits de propriété qui peuvent être revendiqués par des tiers. Tout litige, qu'il soit ou non tranché en faveur d'OVHcloud, pourrait entraîner des dépenses importantes pour OVHcloud, détourner les efforts des équipes (techniques et administratives) et donner lieu à d'éventuelles demandes de tiers alléguant d'une violation de droits de

propriété intellectuelle par OVHcloud. Si OVHcloud n'est pas en mesure d'empêcher des tiers de violer ou de détourner sa propriété intellectuelle ou si elle doit engager des dépenses importantes pour défendre ses droits de propriété intellectuelle, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont susceptibles d'en être affectés de manière significative.

OVHcloud est soumis à des régimes fiscaux internationaux complexes qui sont susceptibles d'être modifiés, dont certains pourraient avoir un impact important sur le secteur numérique.

Le Groupe détermine le montant des impôts qu'il est tenu de payer en fonction de son interprétation des traités, lois et réglementations applicables dans les pays dans lesquels il opère. Les régimes fiscaux et de sécurité sociale appliqués aux activités commerciales du Groupe et aux réorganisations passées ou futures impliquant des sociétés, des actionnaires, des employés et/ou des dirigeants du Groupe sont ou peuvent être interprétés par les autorités françaises ou étrangères compétentes d'une manière différente des hypothèses utilisées par le Groupe pour structurer ces activités et opérations. Du fait de son activité internationale et de son expansion, le Groupe est soumis à une législation fiscale complexe et évolutive qui peut faire l'objet d'une interprétation différente dans les différents pays où il opère (notamment en matière de prix de transfert, de taxes sur les ventes, de TVA et de taxes similaires). Le Groupe n'est dès lors pas en mesure de garantir que les autorités fiscales concernées seront en accord avec son interprétation de la législation applicable sur leurs territoires. En outre, les lois et réglementations fiscales ou autres prélèvements obligatoires ainsi que leur interprétation et leur application par les pays ou administrations concernés peuvent changer, notamment dans le cadre d'initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire, ce qui pourrait faire évoluer la charge fiscale du Groupe.

En outre, plusieurs pays ont mis en œuvre une taxe sur les services numériques démontrant la tendance au niveau mondial d'évolutions rapides et imprévisibles de la législation fiscale (ou à une interprétation plus large du droit existant) applicable à certaines activités du Groupe. Le champ d'application de ces taxes diffère selon les pays et par conséquent le Groupe n'est pas concerné par l'ensemble de ces taxes. Par exemple, en Inde, la taxe sur les services numériques (dite « Equalisation Levy ») s'applique aux activités du Groupe, alors qu'en France, les activités du Groupe ne sont pas soumises à la taxe dite « GAFA ». Plus précisément, outre l'engagement de la Commission européenne à présenter des propositions de taxe numérique, un projet fiscal mondial visant à relever les défis fiscaux découlant de la mondialisation et de la numérisation de l'économie, soutenu par le G7, est également à l'étude et un certain nombre de pays dans lesquels le Groupe opère pourraient envisager l'introduction de dispositions similaires et ainsi cibler les activités du Groupe, notamment les services cloud proposés par le Groupe. Ainsi, des réglementations nouvelles ou modifiées pourraient soumettre le Groupe ou ses clients à des taxes supplémentaires sur les ventes, les revenus ou d'autres taxes. OVHcloud ne peut pas prédire l'effet de telles initiatives. Également, des nouvelles taxes ou des modifications de taxes existantes pourraient augmenter le coût des activités en ligne et les coûts internes du Groupe, ce qui pourrait éventuellement avoir un impact sur le Groupe et ses clients.

L'un ou l'autre des événements susmentionnés pourrait avoir un effet négatif sur les activités, les résultats d'exploitation, les perspectives et/ou la situation financière du Groupe.

3.6 Risques financiers et comptables

Il existe des risques liés à l'endettement actuel et futur d'OVHcloud.*

Le contrat de crédits senior conclu par OVHcloud le 29 novembre 2019 (le « **Contrat de Crédits Existant** »), dont le premier tirage est intervenu en décembre 2019, comprend un emprunt à terme de 400 millions d'euros (le « **Prêt à Terme** ») et une facilité de crédit multidevises renouvelable (RC) pour une capacité maximale de 300 millions d'euros (la « **Facilité de Crédit Renouvelable** »). Le Contrat de Crédits Existant contient un certain nombre de clauses restrictives qui imposent certaines restrictions opérationnelles et financières à OVHcloud. De telles clauses restrictives se retrouvent également dans les termes et conditions régissant les obligations Euro PP (Euro Private Placement) émises par OVHcloud, qui arrivent à maturité en novembre 2021 et mai 2022. Les clauses restrictives contenues dans les contrats de crédits émis par OVHcloud comprennent i) un ratio de levier de 4,50 à 1,00, prévu uniquement au profit des prêteurs dans le cadre de la Facilité de Crédit Renouvelable et calculé uniquement lorsque la Facilité

de Crédit Renouvelable est utilisée à 40 %, et ii) un ratio de couverture des charges fixes de 2,00 à 1,00 qui doit être respecté pour pouvoir contracter des dettes supplémentaires.

Le 13 juillet 2021, OVHcloud a reçu un engagement d'un pool de banques pour un refinancement non garanti de 920 millions d'euros (la « **Nouvelle Dette** »). L'accord portant sur les facilités de la Nouvelle Dette sera signé avant l'introduction en bourse de la Société. La Nouvelle Dette comprend un ratio de levier financier de 4,00 pour 1,00 (basé sur le ratio de la dette financière nette sur l'EBITDA ajusté) qui impose certaines restrictions opérationnelles et financières à OVHcloud. En particulier, il peut dépasser 4,00 pour 1,00, au plus deux fois pendant la durée des facilités, pendant deux périodes consécutives suivant une acquisition, pourvu que la valeur d'entreprise de l'acquisition dépasse 10 millions d'euros et que le ratio de levier ne dépasse pas 4,50 pour 1,00.

En raison de ces clauses restrictives, OVHcloud est soumise à des limitations dans la façon dont elle exerce ses activités et pourrait ne pas être capable de s'engager dans des activités qui lui seraient favorables ou de financer des activités, des besoins en capitaux ou des acquisitions futures. A la date du présent document d'enregistrement, OVHcloud respecte ses clauses restrictives, mais si OVHcloud ne respecte pas ses clauses restrictives ou manque par ailleurs à ses obligations aux termes de ses contrats de financement, les prêteurs ou les porteurs d'obligations peuvent exiger le remboursement de la dette par anticipation. Dans ce cas, OVHcloud aurait besoin d'un autre financement, qui pourrait ne pas être disponible à des conditions raisonnables ou ne pas être disponible du tout (voir la note 4.19.2 aux états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2020, 31 août 2019 et 31 août 2018 pour des informations complémentaires sur la structure de la dette du Groupe, présente au chapitre 18 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* » du présent document d'enregistrement).

OVHcloud est exposée à la fluctuation des taux d'intérêt.

Les crédits contractés dans le cadre du Contrat de Crédits Existant et de la Nouvelle Dette d'OVHcloud portent intérêt à un taux variable égal à un taux de référence majoré d'une marge, ce qui expose OVHcloud au risque de taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt venait à augmenter, OVHcloud pourrait être obligée de payer un montant d'intérêt plus important que celui actuellement anticipé. En supposant que la ligne de crédit renouvelable prévue dans le Contrat de Crédits Existant soit entièrement utilisée, une augmentation des taux d'intérêt de 20 points de base augmenterait les charges financières annuelles d'OVHcloud d'environ 1,5 million €. Si OVHcloud n'est pas en mesure de se couvrir avec succès contre les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, ses résultats d'exploitation pourraient en pâtir (voir la note 4.22.3 aux états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2020, 31 août 2019 et 31 août 2018 pour des informations complémentaires, présente au chapitre 18 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* » du présent document d'enregistrement).

OVHcloud est exposée aux fluctuations des taux de change des devises.

Les états financiers d'OVHcloud sont présentés en euros, alors qu'une partie de ses revenus, dépenses, actifs et passifs sont libellés dans d'autres devises, ce qui expose les résultats d'exploitation et la situation financière d'OVHcloud au risque de change. Au cours de l'exercice 2020, environ 25 % du chiffre d'affaires d'OVHcloud a été réalisé dans des devises autres que l'euro, principalement par des entités dont les monnaies fonctionnelles sont le dollar canadien et le dollar américain, avec des montants plus faibles réalisés en livres sterling et en zloty polonais. Bien qu'une partie des coûts d'OVHcloud soit libellée dans ces devises, une évolution défavorable des taux de change aurait néanmoins un impact défavorable sur le résultat opérationnel d'OVHcloud. Une variation défavorable de 10 % des taux de change aurait un impact défavorable d'environ 15 millions d'euros sur le chiffre d'affaires d'OVHcloud.

Par ailleurs, une part importante des dépenses d'investissement d'OVHcloud (principalement pour les composants de serveurs) est engagée en dollars US. OVHcloud couvre partiellement cette exposition, mais certains des instruments de couverture ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou sont partiellement inefficaces, et ont donc un impact sur les charges financières nettes d'OVHcloud. OVHcloud a subi des pertes nettes de 7,1 millions d'euros sur les instruments de change au cours de l'exercice 2020, contre un gain net de 4,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 (voir la note 4.22.2

aux états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2020, 31 août 2019 et 31 août 2018 pour des informations complémentaires, présente au chapitre 18 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* » du présent document d'enregistrement).

Si OVHcloud n'est pas en mesure de se couvrir avec succès contre les risques liés aux fluctuations des devises, ses résultats d'exploitation pourraient en pâtir. En outre, une variation défavorable des taux de change réduirait la valeur en euros des actifs d'OVHcloud libellés en devises étrangères, ce qui ne serait pas entièrement compensé par les variations de la valeur des passifs, et aurait donc un impact défavorable sur les fonds propres d'OVHcloud. Tout ce qui précède est susceptible d'avoir un impact défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'OVHcloud.

Les procédures et les contrôles internes actuels d'OVHcloud peuvent être inadéquats, et les efforts d'OVHcloud pour établir et maintenir un système de contrôles internes efficace peuvent prendre du temps.

OVHcloud est en train de développer des contrôles internes adéquats et efficaces, appropriés pour un groupe coté en bourse. L'établissement et le respect des procédures de contrôle interne, y compris celles relatives à la préparation des états financiers, exigeront qu'OVHcloud engage des dépenses substantielles et déploie des efforts de gestion importants. Historiquement, les systèmes de contrôle interne d'OVHcloud ont été limités à ceux d'une société privée à croissance rapide. Dans le cadre de ses efforts pour mettre en place des contrôles internes efficaces, OVHcloud a identifié un certain nombre de lacunes et de domaines à améliorer, notamment la répartition de la responsabilité de la gouvernance des applications clés entre les équipes commerciales et informatiques, la répartition des tâches pour les flux de trésorerie clés, le renforcement des procédures liées à la gestion des accès et la séparation systématique des fonctions entre les tâches de développement et les tâches de production.

Bien qu'OVHcloud estime avoir corrigé ces lacunes en tous points significatifs, elle pourrait découvrir d'autres lacunes ou faiblesses qu'elle devra corriger à l'avenir. Toute incapacité d'OVHcloud à maintenir des procédures de contrôle interne adéquates pourrait affecter sa réputation et la valeur de ses actions.

3.7 Autres risques

OVHcloud a conclu, et peut continuer à conclure, certaines conventions avec des parties liées.*

OVHcloud a conclu diverses opérations avec des sociétés contrôlées par Monsieur Octave Klaba, fondateur de la Société et son Président actuel, et des membres de la famille de Monsieur Octave Klaba qui sont des actionnaires directs ou indirects de la Société. La famille Klaba contrôle actuellement la Société, et il est prévu qu'elle continue à contrôler la Société, une fois celle-ci cotée. OVHcloud s'approvisionne en composants métalliques pour la fabrication de ses serveurs auprès de la société AixMétal, contrôlée par des membres de la famille Klaba. Les murs de l'usine de production de serveurs, le centre de données et le siège social d'OVHcloud situés à Roubaix, en France, appartiennent à des sociétés contrôlées par la famille Klaba et sont loués à OVHcloud. Une partie de ce même site est louée à AixMétal pour ses activités de fabrication de composants métalliques. Bien qu'OVHcloud estime que tous ces accords ont été conclus à des conditions de marché et selon des termes commercialement raisonnables, elle n'a pas obtenu de proposition pour ces accords auprès de parties non-liées.

En outre, si ces produits et services sont fournis à OVHcloud par des parties liées, sa flexibilité opérationnelle pour modifier ou mettre en œuvre des changements à l'égard de ces services ou des montants qu'elle paie pour ceux-ci est susceptible d'être limitée. Si un accord avec une partie liée est résilié, des perturbations pourraient s'en suivre lors de la transition, et il ne peut être assuré qu'OVHcloud sera en mesure d'obtenir les produits nécessaires au même coût ou à un coût inférieur. En particulier, si OVHcloud rencontre des difficultés avec les composants métalliques fournis par AixMétal, cela pourrait prendre un temps significatif pour trouver un autre fournisseur capable de produire des composants similaires, et cela serait susceptible d'engendrer un impact sur la capacité d'OVHcloud à fabriquer et déployer de nouveaux serveurs aussi rapidement qu'elle a été historiquement capable de le faire, ce qui pourrait affecter la capacité d'OVHcloud à répondre aux besoins de capacité de ses clients.

Outre ces accords, OVHcloud a vendu en 2020 et 2021 trois entreprises à des sociétés contrôlées par Monsieur Octave Klaba. La première, Shadow², est une société qui offre des services de stockage de fichiers ainsi que d'autres services digitaux connexes aux particuliers. Le développement de cette activité par le Groupe a cessé au cours des deux dernières années dans la mesure où elle ne constituait pas une activité stratégique pour le Groupe. Dans le cadre de cette opération, Shadow a conclu un contrat pour une période initiale de trois ans portant sur l'achat de services cloud auprès d'OVHcloud. La seconde est DDIS, une société d'ingénierie concevant, assemblant et commercialisant des éoliennes sur base d'une technologie qu'elle a développée, dont les activités ne font pas partie du cœur de métier du Groupe. La troisième, Centrale Eolienne d'Ortoncourt, est une société détenant et exploitant des éoliennes en France, dont le parc d'éoliennes en service était jusqu'à la date de cession maintenu par DDIS. Dans chaque cas, le prix de cession a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant. Néanmoins, il ne peut être garanti qu'OVHcloud n'aurait pas pu obtenir un prix de vente plus élevé dans le cadre d'une opération avec un tiers.

OVHcloud pourrait conclure des conventions avec des parties liées à l'avenir. Bien que les opérations importantes entre parties liées qu'OVHcloud pourrait conclure seront soumises aux règles d'approbation prévues par le droit français applicable, il ne peut être assuré que ces opérations, individuellement ou dans leur ensemble, seraient conclues à des conditions similaires à celles qu'OVHcloud pourrait obtenir de parties non-liées (voir également le chapitre 17 « *Opérations avec des apparentés* » du présent document d'enregistrement).

3.8 Gestion des risques

La gestion des risques est suivie avec attention par la direction du Groupe. La mission principale de la gestion des risques est d'identifier, d'évaluer et de prioriser (en fonction de l'impact potentiel et de la probabilité d'occurrence) les risques, ainsi que d'assister la direction du Groupe dans le choix de la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et, afin de limiter les risques significatifs résiduels, définir et assurer le suivi des plans d'action liés.

Cartographie des risques

Le Groupe a mis au point une cartographie des risques afin de prévenir les risques majeurs relatifs à son activité avec le support d'un consultant externe spécialisé sur ces sujets. Le processus d'élaboration de la cartographie des risques, qui a été initié en 2020, a permis d'identifier les principaux risques auxquels le Groupe est exposé et d'apprécier pour chacun d'eux leur impact potentiel, prenant en compte leur criticité, c'est-à-dire leur gravité potentielle et leur probabilité d'occurrence.

Le processus d'élaboration de la cartographie des risques implique fortement le management de l'ensemble des activités et fonctions du Groupe, permettant de tenir compte des objectifs et des enjeux de toutes les parties prenantes. L'exercice consiste notamment à identifier les risques les plus significatifs pour le Groupe, rassemblés en différentes familles (stratégie et marchés, opérationnel, ressources humaines, financier, réglementaire et juridique, systèmes d'information). Une description des risques et de leurs causes est réalisée et pour chacun de ces risques, leur probabilité de réalisation, leurs impacts potentiels sur le Groupe, ainsi que leur degré de maîtrise actuel sont évalués. À la suite de l'évaluation de la maîtrise de ces risques, des plans d'action sont définis.

L'avancement de la mise en place des plans d'action est de la responsabilité du comité exécutif de la Société, qui les revoit à un rythme bimensuel. La cartographie des risques et les plans d'action font l'objet d'une présentation au comité d'audit de la Société deux fois par an.

Cadre organisationnel de la gestion des risques

La gestion opérationnelle des risques relève des directions Ethique et Conformité et Protection des Données, placées sous le contrôle de la Direction Juridique, ainsi que des directions Qualité, Santé, Environnement et Sécurité des Systèmes d'Information, placées sous le contrôle de la Direction des Opérations.

² Anciennement dénommée Hubic

Ethique et Conformité

Le Groupe porte une attention stricte à la conformité de ses procédures et des pratiques de ses salariés aux réglementations applicables. Le Groupe a ainsi déployé des codes éthique et anti-corruption avec des formations associées. Par ailleurs, le Groupe sensibilise ses collaborateurs aux sujets de *whistleblowing*, dans le cadre notamment des mesures mises en place conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et à la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin II »). Une plateforme accessible à tout moment a été mise en place sur laquelle les collaborateurs peuvent déclarer tout acte observé violant le code éthique du Groupe : « ROGER » (*Respect OVHcloud Guidelines and Ethical Rules*).

Protection des Données

Sous la supervision de son délégué à la protection des données (DPO), le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de protection des données personnelles. Une politique d'utilisation des données à caractère personnel a été établie qui décrit précisément les traitements qu'OVHcloud peut être amené à réaliser sur les données concernant les clients, fournisseurs et partenaires, ainsi que les conditions de leur réalisation.

Dans le cadre des traitements visés par la politique d'utilisation des données à caractère personnel, OVHcloud se conforme, en qualité de responsable de traitement, à la réglementation en vigueur, notamment au RGPD, ainsi qu'à toute réglementation des États membres de l'Union européenne qui trouverait à s'appliquer auxdits traitements, notamment la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée.

A ce titre, OVHcloud s'engage notamment à :

- ne collecter que des données à caractère personnel nécessaires dans le cadre des finalités susvisées ;
- mettre en œuvre des processus de nature à s'assurer de l'exactitude et de la mise à jour des données utilisées dans le cadre desdits traitements, ainsi que de leur effacement lorsqu'elles sont plus utiles aux finalités poursuivies ;
- ne pas traiter les données à caractère personnel en sa possession pour d'autres finalités que celles mentionnées dans le cadre de la présente politique, sauf à obtenir le consentement des personnes concernées, ou à les en informer préalablement concernant les traitements fondés sur d'autres fondements légaux que le consentement ;
- documenter les traitements réalisés au sein d'un registre et procéder à toutes les analyses d'impact nécessaires préalablement à leur mise en œuvre ;
- mettre en place un processus de gestion des incidents et des violations de données, et en cas de violation, notifier l'autorité de protection dans les conditions de l'article 33 du RGPD, et informer les personnes concernées, conformément à l'article 34 du RGPD lorsque la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés ; ainsi que
- mettre en place des mesures techniques et organisationnelles de nature à protéger les données à caractère personnel contre les risques de sécurité, telles que définies dans la politique de sécurité des systèmes d'information d'OVHcloud.

Sécurité des Systèmes d'Information

La sécurité de l'information fait l'objet d'un programme et d'engagements développés au sein de la politique de sécurité des systèmes d'information d'OVHcloud (« ISSP »). Cette politique met en avant des principes d'application dont les principaux sont les suivants :

- déployer une approche industrielle, à grande échelle, de la sécurité ;
- placer OVHcloud comme un acteur de confiance dans l'écosystème ;
- opérer un cloud sécurisé pour tous ;

- mise en place de systèmes de management de la sécurité (ISMS) et de la vie privée (PIMS);
- approche de la sécurité par les risques ;
- démonstration de la sécurité via la certification, le contrôle interne et l'audit externe ;
- réponse unifiée aux incidents de sécurité et aux violations de données à caractère personnel ;
- intégration des enjeux de sécurité et de protection de la vie privée dans l'évolution des produits ; et
- évaluation de la sécurité et mise en place d'amélioration continue.

La politique de sécurité des systèmes d'information (« **PSSI** »), sous la responsabilité du directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information (« **CISO** »), est revue par le comité exécutif qui vérifie l'adéquation de son contenu avec les objectifs stratégiques du Groupe. Elle est révisée une fois par an. La PSSI s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe, aux salariés, aux fournisseurs, aux prestataires, aux sous-traitants et aux utilisateurs du système d'information, quel que soit leur statut.

Sous la responsabilité du directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information (« **CISO** »), l'équipe sécurité d'OVHcloud est elle-même composée de trois équipes :

- Sécurité des outils, en charge de développer et opérer les outils support de la politique de sécurité ;
- Sécurités des opérations, en charge de veiller à la mise en œuvre de bonnes pratiques de sécurité au sein des opérations et à la mise en œuvre de processus formels de gestion de la sécurité, d'apporter son soutien à l'intégration des outils de sécurité et à l'alignement des dispositifs de sécurité au sein de l'entreprise ; et
- Sécurité.cert, en charge de surveiller les sources de menaces, d'identifier les outils de cyberattaque et les méthodes pour les anticiper, et de gérer les incidents de sécurité.

OVHcloud veille à la sensibilisation des employés aux enjeux de la sécurité informatique et, plus particulièrement, aux enjeux de la cybersécurité. Dans cette optique, le Groupe mène régulièrement des campagnes de simulations d'attaques cyber (*phishing*) conçues sur la base de scénarios sophistiqués. Les dernières campagnes ont montré des résultats de très bon niveau avec un taux de succès de 91 %¹.

Qualité, Santé, Environnement

Au travers de sa politique Santé et Sécurité, OVHcloud encadre la mise en œuvre des mesures visant à offrir des espaces de travail sûrs et sains pour tous ses employés et parties prenantes, ses sites et ses produits. La politique de gestion des risques industriels du Groupe s'articule autour de deux axes : (i) la prévention par des audits réalisés par des organismes extérieurs sur chacun des sites qui donnent lieu à l'élaboration de rapports avec des recommandations tant humaines que matérielles et (ii) la protection par l'élaboration de plans de réduction des risques, intégrant des investissements à court et moyen terme ainsi que des actions d'organisation ou de management.

Enfin, le comité d'audit de la Société joue un rôle en matière de gestion des risques et de contrôle interne. Il s'assure de la pertinence, de la fiabilité et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne, d'identification, de couverture et de gestion des risques de la Société relatifs à ses activités et à l'information comptable financière et extra-financière. La cartographie des risques du Groupe et les plans d'action mis en œuvre font l'objet d'un reporting deux fois par an, effectué par le Directeur Financier du Groupe.

3.9 Assurances

Les contrats d'assurance sont généralement souscrits par la Société, pour son propre compte et pour le compte de ses filiales par l'intermédiaire d'un courtier mandaté pour négocier auprès des principales compagnies d'assurance la mise en place ou le renouvellement des garanties les plus adaptées aux besoins de couverture des risques. Les compagnies d'assurance sont sélectionnées sur le fondement de critères tels que le montant des cotisations, l'étendue des garanties proposées, la capacité à mettre en place des programmes intégrés de type polices « masters », la durée de l'engagement, leur disponibilité pour assurer

les risques considérés au vu de l'ensemble de leurs autres engagements sur le secteur et le marché considéré ou la faculté à proposer un accompagnement qualitatif afin d'appréhender au mieux la gestion des risques.

OVHcloud adapte sa couverture assurantielle en fonction de l'évolution des risques liés à ses activités habituelles.

Les garanties sont en principe renouvelées chaque année, sauf pour certains contrats à échéance unique souscrits dans le cadre de projets ponctuels couvrant une période donnée. Les contrats d'assurance ayant pour échéance fin août/début septembre 2021 ont été renouvelés avec des garanties identiques et dans des conditions normales de marché. Aucune augmentation significative de primes d'assurance n'est à signaler autre que la variation due à l'augmentation de la valeur des capitaux à assurer, du chiffre d'affaires ou des masses salariales. Ces indicateurs sont utilisés par nos assureurs pour calculer le montant de nos primes. A ce stade le montant total de toutes les primes associées aux contrats renouvelés n'est pas encore connu.

Figure ci-dessous une synthèse des principales polices d'assurance contractées par OVHcloud. OVHcloud privilégie la souscription de polices « masters » afin de pouvoir mutualiser les garanties au sein du Groupe. Pour des raisons réglementaires ou factuelles telles que la taille d'une filiale, OVHcloud a également recours à des polices locales ou « standalone » souscrites directement par ses filiales.

Le Groupe dispose également de polices d'assurance couvrant la responsabilité des dirigeants (police « D&O »), les risques relatifs aux installations de bureaux, à sa flotte automobile, aux déplacements de ses salariés utilisant leur propre véhicule pour des déplacements professionnels et occasionnels, aux missions professionnelles ou encore au transport de marchandises (principalement en matériel technologique et informatique). Le Groupe dispose de nombreuses polices d'assurances multirisques habitation couvrant des habitations louées et mises à disposition du personnel lors de déplacements professionnels ponctuels au siège social. Le Groupe dispose également par l'intermédiaire de ses filiales de nombreuses polices d'assurances couvrant les dommages matériels, la responsabilité civile et employeur et l'indemnisation des salariés, de ses bureaux et datacenters internationaux.

3.9.1 Dommages aux biens

Le contrat d'assurance dommages d'OVHcloud repose sur le principe du « tous risques sauf » garantissant tous les dommages matériels non exclus. Ce contrat est souscrit par la Société et s'applique à certaines filiales présentes en France, en Allemagne, en Belgique et au Royaume-Uni.

Ce contrat a été renouvelé le 1 septembre 2021 auprès d'AXA, en tant qu'apériteur avec 35 % des parts du risque et sept coassureurs se partageant 65 % du risque restant et selon les conditions d'un plan de prévention établi.

Cette police d'assurance couvre en particulier les dommages matériels directs garantis d'origine accidentelle, les frais et pertes divers consécutifs aux dommages matériels garantis, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile à la suite d'un incendie, une explosion, des dégâts des eaux ainsi que les frais de reprise d'activité consécutifs aux dommages matériels garantis et les honoraires d'expert suite aux dommages matériels.

L'indemnité maximum due au titre de l'ensemble des préjudices couverts (incluant entre autres les dommages matériels et frais de reprise d'activité) s'élève à 140 millions d'euros par sinistre. Des limites et sous-limites de garanties ainsi que différentes franchises sont applicables en fonction de la nature du dommage subi. La franchise pour tous dommages s'élève à 3 millions d'euros, portée à 15 millions d'euros pour les sites de Roubaix, Gravelines et Strasbourg. Cette franchise pour ces trois sites serait réduite à 3 millions d'euros lors de l'achèvement d'un programme d'investissement convenu avec les assureurs, dont le montant est d'ores et déjà inclus dans le budget d'investissement pour les prochains exercices (voir la section 10.3 « Perspectives à moyen terme » du présent document d'enregistrement). En outre, sur ces trois sites, la Société doit finaliser dans les jours à venir et/ou maintenir en place trois mesures complémentaires spécifiques relatives aux moyens de prévention incendie (gardiennage, permis de feu et moyens d'intervention en charge dans les locaux), faute de quoi la franchise passerait de 15 millions d'euros à 30 millions d'euros en cas de sinistre. Il existe également une disposition contractuelle dérogatoire de

résiliation donnée à l'assureur. En outre, sur les sites de Erith, Limburg, Croix et Paris 19ème arrondissement, des franchises additionnelles (de 10 millions d'euros pour Erith et Limburg et de 3 millions d'euros pour Croix et Paris 19ème arrondissement) sont également applicables, et seront levées de la même manière une fois le programme d'investissement finalisé et validé par les assureurs. Une disposition contractuelle supplémentaire de résiliation de la police d'assurance est donnée à l'assureur. La faculté de résiliation est conditionnée à l'absence de réalisation d'un certain nombre de recommandations d'ordre humain et organisationnelles ou de la passation de commandes relatives à la mise en place des protections complètes sur les sites de Roubaix, Strasbourg, Gravelines, Croix, Erith et Limburg, conformément aux préconisations de l'assureur et selon une procédure incluant l'assureur pour la validation de ces projets, avant le 31 décembre 2021.

Les exclusions sont conformes aux standards de marché et incluent notamment les pénalités de retard, les amendes, pénalités et autres sanctions pénales, les pertes de marchés et de clientèle, les pertes d'exploitation et les dommages consécutifs à une épidémie, à une pandémie ou à une épizootie ainsi que les frais et pertes, les pertes d'exploitation et les dommages consécutifs aux mesures administratives, aux mesures sanitaires, à la fermeture totale ou partielle ou au retrait d'autorisation administrative, à l'impossibilité, à la restriction ou à la difficulté d'accès, qui en résultent.

Le montant de la prime nette du contrat d'assurance pour la période d'assurance du 1 septembre 2021 au 31 août 2022, s'élève à 5,3 millions d'euros TTC et sous réserve de la mise à jour des capitaux assurés.

3.9.2 Responsabilité civile

La couverture « responsabilité civile technologies de l'information-communication » couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité exploitation, produits et professionnelle en raison de dommages causés aux tiers (incluant les clients), du fait, au cours, ou à l'occasion des activités couvertes par le contrat. Sont notamment assurées, toutes ventes, toutes prestations, tous services et travaux concernant le domaine de l'industrie numérique et de l'hébergement internet telles que, entre autres, l'hébergement de sites web, de serveurs, de serveurs dédiés, la location de serveurs mutualisés, l'enregistrement de nom de domaine, l'hébergement de données (incluant les données de santé et bancaires), la conception de logiciels ou encore la fabrication de serveurs.

Ce contrat a été renouvelé auprès de Chubb à effet au 1er janvier 2021 pour une période d'une année soumise à tacite reconduction. Le montant maximal d'indemnisation des principaux risques, tous dommages confondus, au titre de cette police d'assurance s'élève à la somme de 10 000 000 d'euros par sinistre pour la responsabilité civile d'exploitation et de 10 000 000 d'euros par année d'assurance pour la responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile du fait des produits. Plusieurs franchises sont applicables dont 1 000 euros pour les dommages autres que corporels, 250 000 euros pour les dommages autres que corporels à l'étranger en cas d'intervention en différence de conditions, ou encore, sauf exceptions, 75 000 euros au titre de la responsabilité professionnelle et responsabilité civile du fait des produits pour des dommages matériels, immatériels et corporels. Sont couvertes par cette police d'assurance la Société ainsi que ses filiales à l'exclusion des filiales ou installations permanentes implantées aux Etats-Unis. Les filiales américaines du Groupe bénéficient de leurs propres polices d'assurance.

Les exclusions sont conformes aux standards de marché et incluent notamment, les frais de notification, les frais en cas d'e-menaces et les frais d'assistance en cas d'enquête de l'autorité de protection des données à caractère personnel, les amendes, pénalités et autres sanctions pénales, diverses atteintes à l'environnement ou encore les dommages résultant de la collecte prohibée, de la conservation prohibée ou de l'utilisation prohibée de données personnelles.

3.9.3 Cyber

Le Groupe bénéficie d'une couverture annuelle des risques « cyber » qui a notamment pour objet la protection contre toute atteinte à ses systèmes de traitement automatisés des données, à ses propres données et informations confidentielles, ainsi qu'aux données personnelles et confidentielles de tiers, contenues et traitées dans ses systèmes d'information ou dans ceux de ses sous-traitants et prestataires externes.

Ce contrat a été renouvelé auprès de Chubb à effet au 1er janvier 2021 pour une période d'une année avec reconduction automatique et couvre la Société et l'ensemble de ses filiales. Le montant maximal d'indemnisation s'élève à la somme de 10 000 000 euros par sinistre et par an et couvre sans sous-limites les frais de réponses à incident et frais de décontamination et restauration, les pertes d'exploitation et frais supplémentaires d'exploitation, les sanctions administratives d'un régulateur de données personnelles ainsi que la cyber-extorsion. Un certain nombre de sous-limites s'appliquent, dont celle relative à la garantie PCI-DSS d'un montant de 5 000 000 euros. Sauf exceptions, la franchise s'élève à 150 000 euros.

Les exclusions sont conformes aux standards de marché et incluent entre autres la faute intentionnelle (sauf celle émanant de préposés), le dommage matériel, le non-respect des recommandations spécifiques d'une autorité légalement constituée ou encore la guerre et le terrorisme (le cyber-terrorisme étant couvert).

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

4.1 Dénomination sociale

À la date du présent document d'enregistrement, la dénomination sociale de la Société est OVH Groupe.

Le Groupe se présente généralement sous le nom de sa marque principale, OVHcloud.

4.2 Lieu d'immatriculation, numéro d'immatriculation et numéro LEI

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 537 407 926.

Son numéro LEI est 9695001J8OSOVX4TP939.

4.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été immatriculée le 10 octobre 2011.

Son terme est le 19 octobre 2110, et peut être prolongé conformément aux lois applicables.

L'exercice social commence le 1^{er} septembre et se clôture le 31 août de chaque année.

4.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, site Internet et téléphone

Le siège social de la Société est situé 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France.

La Société est une société par actions simplifiée de droit français.

L'assemblée générale des associés de la Société se réunira au plus tard à la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, afin de décider la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et d'adapter en conséquence ses statuts avec effet au plus tard à la date d'approbation du prospectus par l'Autorité des marchés financiers.

L'adresse du site Internet de la Société est : <https://corporate.ovhcloud.com/fr/>. Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du présent document d'enregistrement.

Le numéro de téléphone du siège de la Société est : 03.20.82.73.32.

5. APERCU DES ACTIVITES

Le présent document d'enregistrement, incluant ce chapitre 5 en particulier, contient des statistiques, des données et d'autres informations relatives aux marchés, aux tailles de marché, aux parts de marché, aux positions sur le marché et à d'autres données sectorielles concernant l'activité et les marchés de la Société. Sauf indication contraire, ces informations se fondent sur l'analyse de multiples sources par la Société, y compris des études de marché réalisées par Bain à la demande de la Société et des informations obtenues par ailleurs auprès d'International Data Corporation (IDC) et Forrester Research. Les marchés sur lesquels OVHcloud opère évoluent rapidement et n'ont pas de définitions standard. Par conséquent, les informations contenues dans le présent chapitre 5 constituent des estimations exprimées sous forme de fourchettes.

5.1 Présentation générale et aperçu

OVHcloud est le principal fournisseur basé en Europe de services cloud, occupant une position unique sur le marché mondial du cloud en pleine croissance. Il fournit aux entreprises une suite complète de solutions conçues pour répondre à la demande croissante de stratégies multi-cloud et de cloud hybride, répondant à un large éventail de besoins et de segments de clientèle. OVHcloud est un fournisseur de cloud ouvert et de confiance, qui propose des solutions cloud de données sécurisées et souveraines pour une clientèle de plus en plus sensible à ces questions. Elle propose des prix prévisibles et un rapport prix/performance optimal grâce à sa technologie propriétaire, soutenue par un modèle de production différencié, durable et verticalement intégré qui offre une efficacité optimale. OVHcloud fournit des solutions de cloud durables grâce à l'innovation, en s'appuyant sur un écosystème actif de partenaires technologiques et commerciaux.

OVHcloud s'adresse à un marché mondial des services d'infrastructure de cloud et de plateforme logicielle estimé à 100-120 milliards d'euros en 2020 (dont environ 60 à 80 milliards d'euros pour les services d'infrastructure), qui a connu une forte croissance ces dernières années, les entreprises se tournant de plus en plus vers les fournisseurs de services cloud pour leurs besoins informatiques. OVHcloud prévoit la poursuite d'une croissance robuste du marché dans les années à venir, sous l'effet de l'augmentation des dépenses informatiques des entreprises consacrées au cloud, et de l'innovation qui entraîne une demande accrue pour le cloud.

OVHcloud estime qu'elle est l'un des deux premiers fournisseurs de cloud privé en Europe continentale sur la base des revenus de 2020. Selon Forrester (*The Forrester Wave™: Hosted Private Cloud Services In Europe, Q2 2020 (June 24, 2020)*) (« **Forrester (juin 2020)** »)), OVHcloud est un leader des services d'Hosted Private Cloud en Europe au regard de son offre actuelle, de sa présence sur le marché et de sa stratégie. OVHcloud est le seul fournisseur européen de services d'infrastructure de cloud public à avoir été désigné comme candidat dans l'étude *IDC MarketScape: Worldwide Public Cloud Infrastructure as a Service 2020 Vendor Assessment, Doc #US46795720*, de septembre 2020 ("**IDC (septembre 2020)**"), qui a évalué les offres d'infrastructure de huit fournisseurs de services de cloud.

Son ambition est d'être le « champion européen du cloud » en développant des segments de clientèle clés dans ses principales zones géographiques, en s'adressant à un marché plus large grâce à de nouveaux usages du cloud, en accélérant son leadership européen et en recherchant des opportunités d'opérations de croissance externe ciblées. Elle prévoit également de se développer hors d'Europe (notamment en Amérique du Nord et en Asie), tout en respectant son engagement de deux décennies en faveur du développement durable.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 (exercice 2020), OVHcloud a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 632 millions d'euros, soit un taux de croissance annuel composé de 15,4 % depuis l'exercice 2017. 62 % de ses revenus pour l'exercice 2020 ont été réalisés à partir de solutions de cloud privé, 13 % à partir de solutions de cloud public et 25 % à partir de solutions de cloud web et autres. OVHcloud a réalisé 52 % de son chiffre d'affaires de l'exercice 2020 avec des clients en France, 28 % ailleurs en Europe et 20 % dans le reste du monde. L'EBITDA ajusté³ d'OVHcloud s'est élevé à 263 millions d'euros au cours

³ Le terme « EBITDA ajusté » est défini dans la section 7.2.2, sous-section 7.2.2.1 « EBITDA courant et EBITDA ajusté » du présent document d'enregistrement.

de l'exercice 2020, son résultat opérationnel à 30,6 millions d'euros et son flux de trésorerie opérationnel (net des dépenses d'investissement récurrentes) à 139 millions d'euros. Au 31 août 2020, OVHcloud avait une dette financière nette (incluant les dettes locatives) de 576 millions d'euros (2,2 fois l'EBITDA ajusté de l'exercice 2020) et des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société de 120 millions d'euros⁴.

5.1.1 Cloud computing

Le cloud computing consiste à fournir un accès à la demande et entièrement automatisé, via l'Internet, à des ressources de calcul, de stockage et de mise en réseau. Les ressources du cloud (telles que les serveurs, les unités de stockage et les connexions réseau) peuvent être partagées entre plusieurs clients (cloud public) ou dédiées à un seul client (cloud privé).

Les ressources cloud utilisées par les entreprises peuvent être exploitées et maintenues dans les propres installations d'une entreprise (« sur place »), ou elles peuvent être externalisées auprès de fournisseurs de services cloud tels qu'OVHcloud. Les entreprises constatent de plus en plus que l'externalisation offre un certain nombre d'avantages : les coûts associés aux services cloud externalisés sont traités comme des dépenses d'exploitation, alors que les investissements dans l'infrastructure informatique sont des dépenses d'investissement ; les fournisseurs externes de services cloud mettent régulièrement à jour leurs systèmes (y compris les protocoles de sécurité), ce qui n'est pas pratique pour les entreprises individuelles ; et les ressources cloud externalisées offrent la flexibilité et l'évolutivité nécessaires pour répondre aux pics de demande ou aux volumes de demandes inhabituels, qui ne peuvent pas être satisfaits par des solutions internes sans dépenses significatives et retards dans la mise en oeuvre. Le cloud permet donc aux entreprises de souscrire à des ressources à la demande, de payer à l'usage et de répondre à leur besoin d'évolution. Ces avantages expliquent la croissance explosive du marché de l'externalisation du cloud ces dernières années, et le potentiel important de croissance future.

De plus en plus, les clients utilisent des solutions de « cloud hybride » qui combinent le cloud public et privé avec des ressources sur site dans un modèle de déploiement multiple au sein d'une seule organisation. Les entreprises ont également tendance à rechercher des solutions « multi-cloud » impliquant l'utilisation de services informatiques et de stockage provenant de plusieurs fournisseurs, souvent pour répondre à des usages différents. OVHcloud se positionne idéalement pour capturer une part de cette tendance multi-cloud.

5.1.2 L'activité d'OVHcloud en un coup d'œil

OVHcloud exploite 33 centres de données (*datacenters*) dans le monde entier sur 12 sites, en France, en Europe, en Amérique du Nord, à Singapour et en Australie, abritant plus de 400 000 serveurs fabriqués par OVHcloud. OVHcloud sert une base diversifiée, fidèle et croissante d'environ 1,6 million⁵ de clients dans tous les secteurs d'activité, avec une position particulièrement forte auprès des entreprises technologiques de taille moyenne et une offre croissante pour les entreprises et le secteur public. En exploitant des centres de données dans le monde entier, OVHcloud estime qu'elle est mieux à même d'atteindre un public mondial et de répondre aux préoccupations des clients en matière de souveraineté des données.

Initialement fondée en tant que société d'hébergement de sites Internet en 1999, OVHcloud s'est progressivement transformée en un fournisseur de services de cloud diversifié, développant avec succès une suite complète de solutions de cloud. Aujourd'hui, OVHcloud propose trois principales offres de cloud:

- Services de **cloud privé** (62 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020). OVHcloud propose aux clients des solutions de cloud privé avec des serveurs dédiés pour un tarif mensuel qui dépend du choix du client en termes de niveaux de performance et d'options de service.
- **Baremetal Cloud** (45,5 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020). Les clients d'OVHcloud peuvent choisir une solution « Bare metal » de haute performance, recevant un accès entièrement automatisé à des serveurs dédiés sur lesquels le client exploite et gère toutes les

⁴ Voir les sous-sections 7.8.1 « Chiffre d'affaires », 7.8.3 « EBITDA courant », 7.8.6 « Résultat opérationnel » et 8.5.1 « Dette existante » du présent document d'enregistrement pour les informations pour les exercices 2018 et 2019.

⁵ Nombre de clients ayant généré au moins une fois du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2020

couches logicielles, y compris le système d'exploitation et la couche de virtualisation (qui permet à un seul serveur d'exploiter plusieurs « machines virtuelles »). Les services cloud « Bare metal » offrent sécurité, performance, personnalisation et rentabilité, et sont généralement utilisés pour de l'hébergement d'application SaaS, l'hébergement de site internet, mais également pour des besoins plus pointus comme les opérations à forte intensité de données telles que l'encodage de médias (comme l'animation 3D), le streaming de médias, les jeux et le trading à haute fréquence, ainsi que pour des opérations à haute sécurité telles que les applications de planification des ressources d'entreprise et les opérations dans des secteurs hautement réglementés.

- **Hosted Private Cloud** (16,1 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020). Les solutions de l'Hosted Private Cloud d'OVHcloud fournissent aux clients des serveurs dédiés entièrement automatisés, avec des plateformes telles que le système d'exploitation et la couche de virtualisation sélectionnés et gérés par OVHcloud. OVHcloud propose deux offres de Hosted Private Cloud : *Essential*, une formule d'entrée de gamme pour les petites et moyennes entreprises, et *Premier*, une formule haut de gamme qui comprend une gamme plus large de services, une assistance 24h/24 et 7j/7 et des certifications de sécurité sur mesure attestant de la protection par OVHcloud des informations sensibles telles que les données de santé et financières.
- **Services de cloud public** (13 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020). OVHcloud propose aux clients des services de calcul et de stockage sur des serveurs partagés, leur offrant ainsi le plus haut degré d'évolutivité et de continuité. Les services de cloud public sont généralement utilisés pour le traitement d'applications présentant d'importantes explosions de la demande et des pics de charge, comme le commerce électronique et les applications ayant des besoins très importants, comme le streaming vidéo et musical de grande consommation, ainsi que des charges de travail non critiques, comme les tests et le développement d'applications. Les clients peuvent choisir des packs de base de capacités de calcul, de stockage et de réseau, des packs de serveurs privés virtuels, ainsi que des services de haut niveau tels que l'orchestration de conteneurs, l'analyse de données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, les interfaces de gestion et la gestion de projet. OVHcloud offre également aux clients du cloud public un accès à des solutions professionnelles collaboratives telles que la messagerie électronique et les outils de partage du travail. Les clients paient des frais d'utilisation pour les services de cloud public, en fonction de la capacité consommée.
- **Services cloud web et autres services** (25 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020). OVHcloud offre aux clients des services cloud web, y compris l'hébergement de sites Internet et l'enregistrement de domaines, les télécommunications et l'accès Internet, ainsi qu'une « place de marché » de solutions logicielles tierces. Les clients de cloud web paient généralement des frais mensuels fixes pour ces services, plus des frais pour des services supplémentaires tels que le support. Cette activité historique du groupe fournit une base de revenus substantielle et récurrente, et a servi de plateforme pour le développement et la vente croisée de services de cloud privé et public, de nombreux clients du groupe complétant leurs architectures avec d'autres services cloud OVHcloud, migrant ou passant des services d'hébergement de sites Internet aux services cloud.

5.1.3 L'incendie de Strasbourg

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie majeur s'est déclaré dans l'un des quatre centres de données d'OVHcloud à Strasbourg, en France. Suite à cet incendie, OVHcloud a dû couper l'électricité sur l'ensemble du site, fermant ainsi les quatre centres de données de Strasbourg. Le centre de données où s'est produit l'incendie a été détruit, et un deuxième centre de données a été partiellement endommagé (ceux-ci sont exclus des 33 centres de données qu'OVHcloud exploite actuellement, mentionnés ailleurs dans ce document d'enregistrement). Aucune blessure grave n'est survenue. Certains clients ont subi une perte de données, la plupart d'entre eux ayant choisi de ne pas acheter les solutions de sauvegarde de données proposées par OVHcloud. Les clients cloud sont généralement responsables de la sauvegarde de leurs données, bien qu'ils puissent également choisir parmi plusieurs options de sauvegarde offertes par OVHcloud (avec des données sauvegardées stockées dans le même centre de données ou à un centre de

données différent). Certains services touchés par l'incendie (par exemple Mail), mais sauvegardés par OVHcloud n'ont été que très faiblement interrompus et n'ont occasionné aucune perte de données. Une expertise judiciaire est en cours afin de déterminer la cause de l'incendie. Sur la base des informations actuellement disponibles, il apparaît que le feu aurait débuté au sein d'un local d'énergie hébergeant du matériel électrique.

Les équipes d'OVHcloud se sont immédiatement mobilisées lorsque l'incendie s'est produit, pour rétablir les services le plus rapidement possible. La plupart des services clients ont été rétablis dans un délai de trois à quatre semaines, et début mai 2021, le service était entièrement rétabli pour tous les 65 000 (environ) clients touchés qui étaient utilisateurs d'environ 120 000 services, grâce à des efforts comprenant le déploiement de 200 personnes (dont des équipes dédiées au support et à la gestion des comptes) et le doublement de la production hebdomadaire de serveurs pour remplacer ceux qui ont été endommagés ou détruits. OVHcloud a également déployé une stratégie de communication centrée sur le client, basée sur une information rapide et transparente, avec des mises à jour quotidiennes sur la reprise.

Bien qu'OVHcloud estime que ses opérations étaient conformes aux normes de l'industrie, à la suite de l'incendie, elle a pris des mesures pour améliorer ses mesures de résilience en augmentant la résilience des centres de données et du réseau, en actualisant les centres de données avec une nouvelle approche de sécurité physique, en améliorant le support client et en développant de nouvelles solutions de sauvegarde et des plans de reprise après sinistre, y compris une sauvegarde gratuite limitée et des stratégies de déploiement d'applications régionales.

Avant l'incendie, l'activité d'OVHcloud connaissait une croissance robuste au premier semestre de l'exercice 2021 (se terminant le 28 février 2021), avec un chiffre d'affaires estimé en hausse de 8 % malgré un effet de change négatif, en grande partie grâce au succès des efforts de marketing numérique d'OVHcloud. L'incendie a eu un impact sur les résultats d'exploitation d'OVHcloud au troisième trimestre de l'exercice 2021 (se terminant le 31 mai 2021), reflétant l'émission d'avoirs aux clients pour le service interrompu, la réduction des services facturés et l'émission de bons pour un service gratuit aux clients impactés par les interruptions de service. OVHcloud a également engagé des dépenses ponctuelles reflétant principalement la rémunération incrémentale pour la mobilisation du personnel, les dépenses de récupération des disques et la maintenance supplémentaire des serveurs, et a augmenté ses dépenses d'investissement relatives à la production de nouveaux serveurs et la mise en œuvre du plan d'hyper-résilience et des initiatives de sauvegarde. Elle a enregistré des provisions importantes pour les coûts liés aux réclamations des clients. OVHcloud a obtenu, en août 2021, un engagement de ses assureurs de recevoir, en septembre 2021, une indemnité forfaitaire unique de 58 millions d'euros (dont 50 millions d'euros ont été encaissés au 10 septembre 2021) (voir le chapitre 7 « *Examen de la situation financière et du résultat du Groupe* » du présent document d'enregistrement pour des informations complémentaires sur l'impact financier de l'incendie).

OVHcloud estime que l'incendie ne modifie pas la dynamique globale de son activité et de sa croissance potentielle future. OVHcloud estime que l'incendie a retardé la croissance de son chiffre d'affaires de trois à quatre trimestres, en grande partie en France, principalement en raison de la gratuité des bons de services et de la réduction de l'acquisition nette de clients, qu'elle juge temporaire. OVHcloud a reçu d'importantes manifestations de soutien de la part d'un large éventail de clients et d'autorités publiques, et elle estime être en mesure de reprendre sa trajectoire de croissance à mesure que les conséquences financières de l'incendie se dissipent.

5.2 Les atouts concurrentiels du Groupe

5.2.1 Le seul acteur européen de cette taille sur un marché du cloud en pleine croissance.

OVHcloud est fortement positionné en tant qu'acteur européen de premier plan sur un marché des services cloud en « hyper-croissance », qui est à la fois vaste et en croissance rapide.

- OVHcloud est l'un des deux principaux fournisseurs de services de cloud privé en Europe, avec IBM Cloud, sur la base des revenus estimés pour 2020. Selon Forrester (juin 2020), OVHcloud est un leader des services de l'Hosted Private Cloud en Europe au regard de son offre actuelle, de sa

présence sur le marché et de sa stratégie. De plus, en tant que fournisseur de cloud basé en Europe, OVHcloud est en mesure de répondre aux exigences des clients européens en matière de souveraineté et de sécurité des données.

- OVHcloud est de plus en plus présent sur le marché du cloud public, qui est dominé à l'échelle mondiale par les « Hyperscalers » (Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure). Il est le seul fournisseur européen de services d'infrastructure de cloud public à avoir été nommé comme candidat dans l'IDC MarketScape (IDC (septembre 2020) sur la base de son offre d'infrastructure.

Le marché des services cloud est vaste, et continue de se développer. En 2020, les entreprises du monde entier ont dépensé environ 100 à 120 milliards d'euros en services d'infrastructure cloud et de plateforme logicielle, qui, en plus du cloud web, sont les principaux segments de marché adressés par OVHcloud (*Infrastructure-as-a-Service*, ou IaaS, et *Platform-as-a-Service*, ou PaaS). Le marché du cloud IaaS en Europe continentale est estimé à environ 12-14 milliards d'euros en 2020, et les services PaaS en Europe continentale sont estimés à environ 6-8 milliards d'euros. Les deux plus grands marchés d'Europe continentale sont l'Allemagne et la France. Au niveau mondial, le plus grand marché de services cloud est celui des États-Unis, avec un marché IaaS d'environ 28 à 33 milliards d'euros et un marché PaaS d'environ 23 à 25 milliards d'euros (voir également la section 5.5 « *Présentation des marchés et de la position concurrentielle* » du présent document d'enregistrement).

Le marché du cloud a connu une croissance rapide ces dernières années, avec un taux de croissance annuel composé de 35 à 40 % entre 2017 et 2020. Cette croissance a été stimulée par les avantages substantiels du cloud computing externalisé, ainsi que par une confiance croissante dans l'externalisation informatique et un nombre croissant de charges de travail et d'applications écrites en tant que « natives du cloud » (écrites spécifiquement pour le cloud). En particulier, les dépenses des entreprises en installations informatiques hors site (en particulier les services cloud) sont passées d'une part estimée à 35 % des dépenses d'infrastructure informatique en 2015, à une part estimée à 50 % en 2020.

OVHcloud estime que la récente tendance à l'externalisation devrait se poursuivre et que le marché des services cloud a le potentiel de croître de 25 % à 30 % sur la période de 2020 à 2025, sous l'effet de la croissance exponentielle de l'utilisation des données, d'une augmentation régulière des dépenses de cloud et de l'adoption croissante de stratégies hybrides et multi-clouds par les entreprises. On s'attend à ce qu'environ 55 % des dépenses d'infrastructure informatique des entreprises soient externalisées en 2025, ce qui crée un potentiel « espace blanc » de croissance considérable, d'une valeur autour de 50 à 70 milliards d'euros, qui peut être comblé par des offres de cloud privé et public.

En parallèle, la croissance du marché du cloud est portée par une innovation rapide. La capacité d'OVHcloud à innover le place en position de force pour tirer parti des nouveaux usages des solutions cloud, tels que les unités de traitement graphique (facilitant les opérations parallèles nécessitant des capacités de calcul importantes), la conteneurisation (encapsulation du code logiciel et de ses dépendances dans un « conteneur » virtuel pour améliorer le temps de réponse et les performances des solutions cloud), l'infrastructure hyperconvergée (combinaison de solutions de calcul et de stockage dans les mêmes serveurs) et l'informatique en périphérie de réseau (*edge computing*) permettant notamment le déploiement de la technologie mobile 5G (combinaison de l'informatique sensible au temps près de la source avec des solutions cloud).

5.2.2 Une suite complète de solutions conçues pour répondre à la demande croissante de stratégies de clouds multiples et hybrides pour un large éventail de besoins et de clients.

OVHcloud dispose d'une suite de solutions de cloud privé, de cloud public et de cloud web qui la positionne pour capter la demande croissante de services multi-cloud et cloud hybride qui stimulent l'expansion du marché du cloud, en servant un large éventail de besoins et de catégories de clients. Les offres d'OVHcloud se distinguent de celles des autres fournisseurs, notamment des Hyperscalers, par une garantie de souveraineté des données ainsi que par une combinaison unique de prévisibilité des prix et de performance. Ces facteurs fournissent à OVHcloud une plateforme idéale pour s'adresser à des segments de clientèle clés, notamment les sociétés de technologie et de logiciels « de l'ère du numérique » (*digital native*), les PME, les entreprises et les entités publiques, qui passent de plus en plus au cloud, et les clients et revendeurs

« en marque blanche », grâce auxquels OVHcloud exploite sa technologie en hébergeant des services que ses clients commercialisent sous leur propre marque.

OVHcloud a adopté une stratégie dynamique de mise sur le marché conçue pour tirer parti de ces capacités. Elle s'adresse aux spécialistes de la technologie, aux PME et aux particuliers grâce à un canal numérique entièrement automatisé, en libre-service et hautement évolutif, doté d'outils de gestion et de contrôle avancés en libre-service, offrant aux clients une livraison de produits entièrement automatisée en quelques minutes (ou dans les trois heures, pour les services de Hosted Private Cloud avec la couche de virtualisation VMWare). Le canal numérique automatisé est également conçu pour favoriser l'expansion internationale grâce à des sites web régionaux en langue locale. OVHcloud touche directement les entités publiques, les grandes entreprises, les PME traditionnelles et les spécialistes des logiciels et de la technologie avec sa propre force de vente qui accompagne les clients dans leur transition vers le cloud. Elle utilise également un écosystème de partenaires d'intégrateurs de systèmes pour atteindre les entreprises et les entités du secteur public, avec des conseillers spécialisés qui permettent à OVHcloud de tirer parti de sa technologie. Grâce à ces canaux, OVHcloud est en mesure de répondre aux divers besoins d'un large éventail de groupes de clients, à différents stades de développement, dans tous les secteurs industriels, ce qui accroît son potentiel d'expansion.

5.2.3 La demande croissante de souveraineté des données et l'accélération du leadership d'OVHcloud

En tant que fournisseur européen de services cloud, OVHcloud offre à ses clients le plus haut niveau de protection de la confidentialité des données du secteur. La confidentialité des données devient une préoccupation majeure pour les clients en Europe, qui doivent se conformer aux restrictions du RGPD sur le transfert de données personnelles vers d'autres pays, y compris les États-Unis. Les clients européens recherchent également des solutions de cloud qui ne sont pas soumises aux assignations et aux mandats émis par les autorités américaines chargées de l'application des lois en vertu de la loi américaine dite U.S. CLOUD Act. Ces problèmes conduisent les clients européens à chercher des alternatives aux « Hyperscalers » américains et autres fournisseurs de cloud basés aux États-Unis. Grâce à son offre basée en Europe, entièrement séparée de ses activités américaines, OVHcloud estime que ses solutions en matière de souveraineté des données sont inégalées parmi les principaux fournisseurs de cloud.

Le positionnement « cloud de confiance » d'OVHcloud a été un moteur important pour les offres en marque blanche et autres partenariats technologiques qu'elle a commencé à développer depuis 2020. En septembre 2020, OVHcloud a établi un partenariat en marque blanche avec l'opérateur télécom allemand T-Systems, pour créer une plateforme de cloud public souverain en données pour le secteur public dans un centre de données de T-System dans lequel l'infrastructure informatique est gérée par OVHcloud, et commercialisé auprès des clients de T-Systems. En novembre 2020, OVHcloud a annoncé un partenariat avec Google, qui propose aux clients européens une offre garantissant la souveraineté des données associant sa plateforme logicielle Anthos à la solution de cloud privé d'OVHcloud. En avril 2021, OVHcloud et mongoDB ont formé un partenariat pour proposer un service de base de données managées garantissant la sécurité des données, leur conformité et leur souveraineté. Elle a également formé le partenariat Citadel Team avec Thales pour fournir une messagerie sécurisée en 2021. Parce qu'OVHcloud gère l'infrastructure informatique, elle est en mesure d'assurer la souveraineté des données pour ses clients dans le cadre de chacun de ces partenariats.

L'offre de « cloud de confiance » d'OVHcloud est également un puissant facteur de différenciation en Amérique du Nord, en Inde et sur les marchés asiatiques. En tant que pure player du cloud, OVHcloud n'entre pas en concurrence avec ses clients et s'est engagé à ne pas utiliser leurs données pour optimiser ou vendre ses propres produits. OVHcloud permet aux clients de choisir la localisation de leurs données parmi ses 33 centres de données dans le monde. Elle offre également les plus hauts standards de protection et de sécurité des données, avec un large éventail de certifications de sécurité essentielles pour attirer des clients dans des secteurs sensibles tels que les services financiers, la santé et le gouvernement.

5.2.4 Prévisibilité des prix et meilleur rapport prix/performance

OVHcloud offre à ses clients une variété d'options de niveau de performance, généralement à des prix plus attractifs que ses principaux concurrents. Sa combinaison de hautes performances et de prix attractifs a été

reconnue par les clients comme un facteur clé de différenciation. OVHcloud offre à ses clients les meilleures caractéristiques de performance de sa catégorie, telles que des accords de niveau de service avec un temps d'arrêt maximum garanti, de nombreuses certifications de sécurité reconnues et un haut degré de personnalisation. En outre, OVHcloud est en mesure de fournir ses services de cloud en quelques minutes : le temps de provisionnement de ses serveurs de Baremetal cloud est de deux minutes, et le temps de provisionnement de ses serveurs d'Hosted Private Cloud est de 90 minutes. En comparaison, le temps de provisionnement annoncé par IBM Cloud pour son offre Baremetal Cloud d'IBM Cloud est de 20 minutes, et le temps de provisionnement annoncé de son offre d'Hosted Private Cloud est compris entre deux heures et quatre heures.

L'avantage tarifaire d'OVHcloud est visible dans toutes ses offres, avec des frais mensuels et des prix d'options de service attractifs dans ses offres de cloud privé, et un modèle de tarification du cloud public prévisible et tout compris (avec certaines exceptions), sans frais supplémentaires pour des services tels que le transfert de données sortant, que les clients trouvent être une alternative attrayante aux forfaits moins prévisibles proposés par les hyperscalers et autres fournisseurs de cloud. Pour ne prendre que deux exemples, (i) la tarification générale et la tarification 1-GPU d'OVHcloud sur les principaux marchés d'Europe continentale sont jusqu'à deux à trois fois inférieurs aux prix annoncés d'Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure, sans coût supplémentaire pour le trafic sortant, et (ii) sur le marché allemand (le plus grand marché d'Europe continentale où des données comparables sont disponibles), les prix du catalogue public d'Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure pour une demande (*burst*) de 300 machines virtuelles étaient supérieurs de plus de 50 % au prix du catalogue public d'OVHcloud, dans chaque cas au 1^{er} septembre 2021.

5.2.5 Avantage concurrentiel d'un modèle verticalement intégré, reposant sur une technologie exclusive

OVHcloud opère selon un modèle de production unique, verticalement intégré, qui englobe la fabrication des serveurs, l'exploitation des centres de données, les ressources réseau et la gestion des infrastructures informatiques. Avec le soutien d'une technologie propriétaire, cela permet à OVHcloud de créer un avantage de coût substantiel qui le distingue des autres fournisseurs et facilite son leadership en matière de prix. Le modèle verticalement intégré est également un moteur de la performance, de l'agilité et de l'innovation durable d'OVHcloud.

Les activités d'OVHcloud sont durables de par leur conception. Elle utilise un système de refroidissement exclusif à base d'eau pour ses serveurs, qui élimine le besoin de climatisation, a les meilleurs résultats du secteur en matière d'efficacité de l'utilisation de l'énergie (PUE) et s'est engagée à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier en France et au Canada (où se trouvent ses sites de production). Bien que l'engagement d'OVHcloud en faveur des opérations durables date de plus de deux décennies, sa force dans ce domaine gagne en importance pour les clients qui s'interrogent de plus en plus sur l'impact environnemental des centres de données. OVHcloud pense que cette tendance devrait se poursuivre, car les entreprises clientes s'efforcent de respecter les engagements annoncés en matière de neutralité carbone, ce qui devrait favoriser les fournisseurs tels qu'OVHcloud, dont les performances en matière environnementale sont élevées.

5.2.6 Un pionnier des solutions de cloud grâce à l'innovation reposant sur un écosystème actif de partenaires technologiques et commerciaux.

OVHcloud a déployé une stratégie d'écosystème qui en fait une force motrice des technologies open source européennes. L'approche de l'écosystème en partenariat permet à OVHcloud de tirer parti d'un large éventail d'experts techniques et commerciaux et d'offrir de la valeur aux clients. L'engagement profond dans les communautés open source permet à OVHcloud d'accélérer le développement de ses propres solutions, tout en restant à la hauteur des attentes de ses clients.

L'écosystème d'OVHcloud est déployé à travers ses activités. Sa stratégie de mise sur le marché comprend des partenariats avec plus de 350 intégrateurs de systèmes clés et fournisseurs de services gérés qui intègrent les solutions OVHcloud dans leurs offres clients. Grâce à son programme cloud de confiance ouvert (*open trusted cloud*), plus de 300 fournisseurs d'applications logicielles bénéficient d'un label proposé par OVHcloud, certifiant leur conformité aux normes européennes de souveraineté des données.

Le programme de place de marché d'OVHcloud permet aux clients du cloud web d'accéder à plus de 120 solutions SaaS et PaaS entièrement numériques provenant approximativement de 30 fournisseurs. Tous ces programmes de partenariat s'appuient sur les capacités d'OVHcloud pour élargir la gamme d'offres disponibles à un large éventail de clients.

Le réseau de partenaires et d'intégrateurs système d'OVHcloud améliore également l'accessibilité de ses solutions. Le dialogue permanent avec sa communauté de clients permet à OVHcloud de concevoir et de repenser ses produits pour assurer la cohérence entre les mises à jour technologiques et les attentes du marché.

5.2.7 Une capacité avérée à générer une croissance rentable à grande échelle.

OVHcloud a fait preuve d'une croissance robuste au cours des dernières années, avec un chiffre d'affaires augmentant à un taux de croissance annuel composé de 15,4 % de l'exercice 2017 à l'exercice 2020 (11 % de l'exercice 2018 à 2020, ou 12 % excluant les entités américaines), malgré l'impact de plusieurs événements ponctuels qui ont impacté l'exercice 2020, comme le lancement différé de nouvelles solutions Hosted Private Cloud, la pandémie de COVID-19, qui a conduit certains clients à reporter des projets de migration vers le cloud et la réduction des revenus des clients de l'industrie du voyage, ainsi que le désabonnement de certains clients aux États-Unis suite à une acquisition importante en mai 2017. OVHcloud a poursuivi cette tendance au premier semestre de l'exercice 2021 (jusqu'en février 2021) en enregistrant une forte croissance du chiffre d'affaires estimé à 8 % (y compris effet de change négatif) par rapport à la même période un an plus tôt. La croissance a été forte dans toutes les zones géographiques, et les revenus mensuels ont connu une croissance particulièrement forte par le biais du canal digital go-to-market). Bien que la tendance à la croissance ait été affectée au troisième trimestre de l'exercice 2021 par l'incendie de Strasbourg, OVHcloud estime que cet incident représentera un retard, mais pas un changement fondamental, dans sa forte dynamique de croissance.

La croissance du chiffre d'affaires a été généralisée du point de vue des produits, des zones géographiques et des clients. De l'exercice 2017 à l'exercice 2020, OVHcloud a constamment augmenté son nombre de clients enregistrant des taux de rétention du chiffre d'affaires (le pourcentage du chiffre d'affaires des clients générant du revenu au cours d'une période qui est conservé au cours de la période suivante) supérieurs à 100 %. Elle a tiré parti de sa base de clients fidèles, étant donné qu'environ 80 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2020 (à l'exclusion des entités américaines, dont les informations par cohorte de client ne sont pas disponibles avant l'acquisition) provenait de clients ayant commencé à bénéficier du service avant l'exercice 2018. OVHcloud estime que ces tendances devraient continuer à stimuler la croissance dans les années à venir, en se concentrant sur la poursuite des acquisitions de clients et la capacité à faire croître les dépenses d'une base de clients fidèles.

5.2.8 Une direction et des valeurs qui favorisent une culture de collaboration et d'entreprise

OVHcloud a été fondée en 1999 par Octave Klaba, son actuel président, qui a développé l'entreprise depuis ses origines en tant que groupe d'hébergement de sites Internet jusqu'à sa position actuelle de fournisseur de cloud de confiance de premier plan. Son directeur général, Michel Paulin, possède une vaste expérience de la direction d'entreprises de technologie et de télécommunications, avec plus de 35 ans d'expérience dans ce secteur. Les autres membres de l'équipe de direction (dix membres) ont une expérience significative dans certaines des entreprises de croissance les plus dynamiques, offrant au groupe une équipe de direction solide et expérimentée qui est bien placée pour conduire la réalisation du plan de croissance stratégique d'OVHcloud.

5.3 Stratégie

OVHcloud est convaincu qu'il existe de multiples opportunités de création de valeur et de croissance soutenue. Son ambition est d'être le « champion européen » dans le secteur du cloud en :

- développant les segments de clientèle clés sur les principaux marchés géographiques d'OVHcloud,

- s’adressant à un marché plus large en innovant dans les nouvelles utilisations du cloud et les solutions PaaS intégrées,
- consolidant son leadership européen et se développant en dehors de l’Europe, notamment en Amérique du Nord et en Asie,
- utilisant des opportunités de croissance externe de taille moyenne pour compléter ses initiatives internes afin de stimuler chacune de ces trois stratégies commerciales, et
- maintenant et en intensifiant son engagement de deux décennies en faveur des opérations durables avec des engagements clairs et mesurables.

5.3.1 Développement de segments de clientèle clés sur les marchés géographiques principaux

OVHcloud poursuit une stratégie de croissance adaptée à ses trois principaux segments de clientèle : (i) les sociétés de technologie et de logiciels « de l’ère du numérique », (ii) les grandes entreprises, les PME et les entités publiques, ainsi que (iii) les partenaires en marque blanche et revendeurs. OVHcloud s’adresse à chacun de ces segments de clientèle avec des offres de produits et des canaux de commercialisation adaptés à leurs besoins.

- *Les entreprises de technologies et de logiciels « de l’ère numérique » (Digital Native).* Ce segment de clientèle a historiquement été une « zone idéale » pour OVHcloud. Afin d’étendre sa croissance sur ce segment, OVHcloud a mis en place une stratégie de marketing numérique renforcée, comprenant une augmentation des dépenses de publicité numérique et d’optimisation des moteurs de recherche, et une amélioration de l’expérience client sur les sites Internet du Groupe avec une interface centrée sur le client et adaptée aux mobiles, axée sur l’usage et les produits, un programme de gestion de la relation prospect et un support en ligne tel que des chatbots et des webinaires. Le renforcement du marketing numérique du Groupe a produit des résultats tangibles, notamment une augmentation du trafic sur les sites web grâce à la publicité et à l’optimisation des moteurs de recherche, et une amélioration des taux de conversion des visiteurs des sites web en clients générateurs de revenus.

Parallèlement, OVHcloud développe son « usine à logiciels » pour attirer des entreprises de technologies et de logiciels innovantes qui feront partie d’une place de marché SaaS (Software-as-a-Service) hébergée par OVHcloud. Cette initiative consiste à fournir aux entreprises de technologies et de logiciels naissantes des bons d’achat et d’autres aides au démarrage, et à les accompagner à des étapes clés de leur parcours de croissance avec un programme de démarrage, un soutien à la levée de capitaux et aux opérations de croissance, la « SaaS-ification » (c’est-à-dire le développement de leurs offres de logiciel-service basées sur le cloud), et pour celles qui réalisent avec succès leur potentiel de croissance, la transition du segment technologique vers des clients de solutions d’entreprise complètes.

- *Grandes entreprises, PME et entités publiques.* OVHcloud met en œuvre une stratégie en trois parties pour réaliser une croissance avec les grandes sociétés, les PME entreprises de toutes tailles, ainsi que les entités publiques. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud répond aux besoins de ces clients en matière d’éducation et de soutien lorsqu’ils envisagent de migrer vers le cloud.
 - OVHcloud tire parti de sa position de fournisseur européen de « cloud de confiance », répondant aux besoins de sécurité et de souveraineté des données des entreprises européennes et des entités du secteur public qui traitent des données hautement sensibles ou stratégiques. Elle s’est publiquement engagée à ne pas utiliser ou vendre les données de ses clients, qui sont stockées dans des lieux choisis par ses clients. Elle offre le plus haut niveau de sécurité avec de nombreuses certifications reconnues, dont la qualification SecNumCloud délivrée par l’Agence Nationale de la Cybersécurité (ANSSI), attestant du plus haut niveau de sécurité informatique en Europe pour l’hébergement de données sensibles et stratégiques dans le cloud. OVHcloud a également lancé la solution Trusted Zone Sovereign, conçue pour répondre aux plus hauts standards de sécurité des opérateurs

du secteur public et des services critiques. Elle est également l'un des membres fondateurs de l'initiative GAIA-X pour aider à promouvoir un cloud souverain européen. OVHcloud a l'intention d'améliorer ses offres en investissant dans des solutions de sécurité et de cryptage par le biais de l'innovation, de partenariats et d'acquisitions.

- OVHcloud renforce ses canaux de commercialisation afin d'améliorer sa position auprès des grandes entreprises clientes et des entités publiques. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud a consolidé ses relations avec son réseau de plus de 350 partenaires informatiques, renforçant sa position auprès de grands intégrateurs de systèmes tels que Capgemini et d'intégrateurs de systèmes spécialisés tels que Neurons IT, fournissant à OVHcloud une plateforme solide pour capturer une part plus large des dépenses informatiques de leur clientèle d'entreprises. OVHcloud développe également une nouvelle catégorie de partenaires, tels que des sociétés de conseil en gestion. Dans le même temps, OVHcloud a considérablement augmenté sa force de vente directe qui répond aux besoins de ses grandes entreprises clientes, tout en fournissant un support et des services améliorés pour accompagner les entreprises clientes dans leurs projets de migration vers le cloud.
- OVHcloud a développé des offres spécifiques pour les petites et moyennes entreprises. Pour ce segment, OVHcloud s'appuie sur ses solides relations avec les conseillers informatiques et les agences web, tout en offrant une flexibilité maximale grâce à un canal de libre-service automatisé qui peut être utilisé par les clients directement ou par l'intermédiaire de leurs conseillers informatiques. OVHcloud améliore également son offre de support multilocal et multilingue pour les petites entreprises.
- *Les Partenaires en marque blanche et revendeurs.* OVHcloud connaît depuis longtemps un succès en matière de marketing de ses offres par le biais d'agences web qui revendent les solutions OVHcloud, parfois sous leur propre marque. Plus récemment, OVHcloud a établi son partenariat inaugural en marque blanche avec l'opérateur télécom allemand T-Systems en 2020, et entend tirer parti de la demande accrue quant à la souveraineté des données en reproduisant ce partenariat réussi. Le projet de T-Systems implique une offre de « Datacenter as a Service » (DCaaS), avec OVHcloud gérant le parc informatique et la couche technologique d'un centre de données de T-Systems, permettant à T-Systems de proposer à ses propres clients une solution de souveraineté des données hébergée par OVHcloud. OVHcloud a l'intention de cibler les champions nationaux des télécommunications dans d'autres pays clés pour accélérer sa pénétration en Europe. OVHcloud développe également une offre « Datacenter as a Service (DCaaS) » pour les entreprises - le Datacenter Innovation and Security Lab - afin de fournir des performances et la souveraineté des données pour leurs ressources « sur site ».

5.3.2 S'attaquer à un marché plus vaste grâce à de nouvelles utilisations du cloud et à des solutions PaaS intégrées

OVHcloud élargit son marché potentiel en intégrant de nouvelles offres dans ses solutions cloud. Traditionnellement, les principales solutions d'OVHcloud sont axées sur le marché du IaaS, qui est estimé à 60-80 milliards d'euros en 2020. En intégrant une gamme de nouveaux usages du cloud et des solutions PaaS dans ses offres, OVHcloud cherche à étendre son marché potentiel pour englober à la fois le IaaS et le PaaS, qui représentent ensemble un marché estimé à 100-120 milliards d'euros en 2020. OVHcloud cherche à offrir plus de 80 services PaaS d'ici l'exercice 2022, contre environ 24 en 2020. À titre de comparaison, les principaux fournisseurs de services de cloud public (incluant les Hyperscalers) ont offert approximativement 50 à 100 services de cloud public en 2020.

- *Nouveaux usages du cloud.* OVHcloud cible les usages innovants du cloud qui devraient figurer parmi les principaux moteurs de croissance du marché, notamment le calcul haute performance pour l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, les solutions de gestion de bases de données, le stockage haute performance, la sécurité et le cryptage et le développement de solutions natives du cloud pour exécuter des applications basées sur des conteneurs dans un environnement hybride ou multi-cloud. Dans chacun de ces domaines, OVHcloud est au centre des tendances

innovantes avec des solutions développées en interne et par des partenaires qu'elle prévoit de déployer à court et moyen terme.

- *Intégration de solutions PaaS.* OVHcloud a l'intention d'étendre sa pénétration du marché du PaaS, en tirant parti de ses solutions d'infrastructure en développant des solutions PaaS directement et par le biais de partenariats avec des fournisseurs de solutions logicielles de premier plan, ainsi que par des acquisitions technologiques ciblées. Son récent partenariat avec Google pour fournir une solution d'hébergement de confiance pour la plateforme de support d'applications Anthos de Google est un exemple important de la capacité d'OVHcloud à utiliser son leadership dans les solutions de confiance pour étendre sa gamme d'offres avec des partenaires de premier plan. Elle se concentre également sur des partenariats dans des domaines tels que la gestion des bases de données (qui représente près de la moitié du marché mondial du PaaS), le stockage haute performance, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, le développement d'applications et la sécurité et le cryptage. Ses initiatives récentes incluent un partenariat avec mongoDB pour des solutions de gestion de bases de données souveraines en matière de données, et une collaboration avec IBM et Atempo pour fournir des solutions à faible coût pour le stockage sécurisé et à long terme de données critiques inactives et froides.

5.3.3 Consolider le leadership européen et se développer en dehors de l'Europe, notamment en Amérique du Nord et en Asie

OVHcloud cherchera à tirer parti de ses positions de leader sur le marché en France et en Europe et de sa base d'actifs substantielle pour générer de la croissance par l'expansion géographique. OVHcloud mettra en œuvre cette stratégie par le biais de pôles géographiques définis, chacun disposant de sites Internet dédiés (dans les langues locales des pays de ces pôles), de programmes de démarrage, de programmes de partenariat et de personnel commercial.

- En Europe hors France, OVHcloud s'appuie sur son importante base d'actifs installés (localisés au Royaume-Uni, en Pologne et en Allemagne) et sur son statut de fournisseur européen offrant la souveraineté des données pour développer ses revenus, en ciblant en particulier les marchés allemand, britannique, italien, espagnol et polonais pour une croissance substantielle. Le Groupe a plus que doublé sa force de vente et a considérablement amélioré l'efficacité de ses efforts de vente en tirant parti de ses partenariats avec les principaux intégrateurs de systèmes et en augmentant ses offres en marque blanche.
- Aux États-Unis et sur le continent américain (9 centres de données), OVHcloud estime qu'il existe des opportunités importantes qui permettent de tirer parti de ses atouts.
 - Sur le marché américain, OVHcloud est prêt à connaître une croissance substantielle après avoir géré un processus de restructuration suite à l'acquisition de vCloudAir en 2017. Elle estime qu'il existe des opportunités pour développer son activité avec les opérations américaines de clients européens, en offrant une solution isolée de ses offres européennes. Elle cible également les entreprises technologiques locales et les petites et moyennes entreprises clientes grâce à un canal numérique amélioré et évolutif, qui a généré des revenus importants depuis sa mise en œuvre fin 2019. Elle améliore également ses canaux de commercialisation directe et indirecte en établissant et en renforçant les relations avec les intégrateurs informatiques de taille moyenne, et elle augmente sa force de vente aux États-Unis pour saisir les opportunités disponibles sur ce marché.
 - Au Canada et en Amérique centrale, OVHcloud améliore progressivement ses offres de ventes numériques et directes pour compléter ses canaux indirects traditionnels afin de rechercher la croissance. Elle peut également envisager des opérations de croissance externe sur une base opportuniste.
- En Asie et en Australie, où OVHcloud dispose actuellement de trois centres de données et où 80 % de ses revenus sont réalisés par des canaux numériques, OVHcloud étudiera les possibilités

d'expansion à moyen terme sur les marchés qui présentent un potentiel de croissance important pour le marché du cloud, comme l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Corée du Sud et la Thaïlande.

5.3.4 Croître et accélérer le développement par une croissance externe ciblée

OVHcloud a l'intention de rechercher des opportunités de croissance externe de taille moyenne afin de consolider ses positions de leader européen, de s'étendre et d'accélérer le développement de son portefeuille de produits et d'élargir sa portée à de nouveaux clients. OVHcloud prévoit d'utiliser la croissance externe pour compléter sa croissance interne dans chacun de ses trois principaux domaines stratégiques, à savoir l'élargissement de sa base de clients, le développement de nouvelles utilisations du cloud et de solutions PaaS, et l'expansion de son empreinte géographique. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud prévoit de cibler des startups « at-scale » avec des bases de clients actives et des technologies qui permettraient des synergies avec le reste du portefeuille d'OVHcloud. OVHcloud prévoit également de considérer des opportunités avec des fournisseurs européens matures de cloud ou de cloud web qui ont des bases de clients complémentaires et des profils financiers stables.

OVHcloud entend poursuivre sa stratégie de croissance externe de manière financièrement responsable, en visant un ratio de levier financier ne dépassant pas 3,0 (le ratio de levier financier est la dette financière nette divisée par l'EBITDA ajusté) sur la base de son évaluation actuelle des opportunités d'acquisition potentielles.

5.3.5 Continuer à mettre l'accent sur la responsabilité et le développement durable

OVHcloud s'appuiera sur ses 20 ans de tradition d'opérations durables de par leur conception, en poursuivant une stratégie visant à atteindre des objectifs ambitieux :

- Opérations neutres en carbone d'ici 2025 (ce qui signifie équilibrer les émissions de carbone et les actions de compensation en ce qui concerne à la fois les émissions directes (champ d'application 1) et certaines émissions indirectes (champ d'application 2 et une partie du champ d'application 3)) ;
- Zéro Carbone Net d'ici 2030 (ce qui signifie équilibrer les émissions de carbone et les actions de compensation sur l'ensemble des champs d'application 1, 2 et 3) ;
- Utilisation à 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2025 ; et
- Zéro déchet à mettre en décharge aux centres de production d'ici 2030.

Voir également la section 5.7 « *Politique environnementale - développement durable* » du présent document d'enregistrement.

5.4 Historique du groupe

La position d'OVHcloud en tant que premier fournisseur européen de cloud remonte à sa fondation en 1999 en tant que société d'hébergement Internet en France. Au cours des vingt dernières années, OVHcloud s'est considérablement développée, d'abord en développant son infrastructure et en accroissant sa présence en Europe, puis en diversifiant ses offres de cloud et en étendant ses activités à l'échelle mondiale.

Développements clés :

1999	OVH a été fondé par Octave Klaba comme l'une des premières sociétés d'hébergement Internet en Europe.
2000	Premières accréditations de domaines de premier niveau .fr et .be.
2002	OVH commence à fabriquer ses propres serveurs.

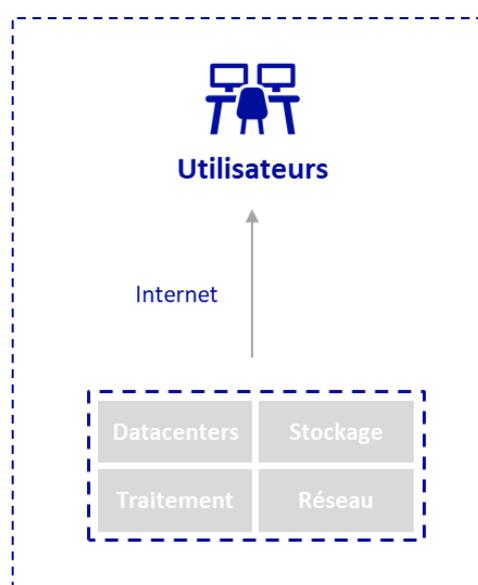
- 2003 Première utilisation d'une technologie exclusive de refroidissement par eau pour les serveurs.
- 2004 Première expansion géographique en Pologne et en Espagne.
- 2005 Ouverture du premier centre de données, à Roubaix, en France.
- 2006 Ouverture en Allemagne. Déploiement d'un réseau propriétaire de fibre optique.
- 2008 Extension de l'offre aux télécommunications et à l'accès à Internet. Expansion en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni. Ouverture d'un centre de données supplémentaire à Roubaix, en France.
- 2009 Poursuite de l'expansion en Europe, notamment aux Pays-Bas, en Irlande, en Finlande, en Lituanie et en République tchèque. OVH lance les serveurs baremetal 10Gbps.
- 2010 Expansion dans les services cloud. Ouverture d'un troisième centre de données à Roubaix, en France.
- 2011 OVH devient le n°1 européen de l'hébergement de sites Internet. Ouverture du quatrième centre de données à Roubaix, France. Lancement de l'offre de cloud public.
- 2012 – Expansion en dehors de l'Europe, notamment aux États-Unis et au Canada. Ouverture
2015 de trois nouveaux centres de données en France et d'un centre à Beauharnois, au Canada.
- 2014 Lancement du Projet OpenStack pour le cloud public et Vrack (un réseau privé sur des serveurs dédiés). Lancement de la protection anti-DDoS.
- 2016 Centres de données supplémentaires à Roubaix, France et Beauharnois, Canada. OVH lève 250 millions d'euros de capital lorsque KKR et TowerBrook Capital Partners deviennent actionnaires.
- 2017 Acquisition de vCloudAir, l'ancienne offre de cloud de VMware. De 2017 à 2020, poursuite de l'expansion géographique, avec l'ouverture de centres de données aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Pologne, à Singapour, en Australie, en France et au Canada.
- 2018 « OVHcloud » est adopté comme nouveau nom du groupe, soulignant sa position de fournisseur de services cloud. Michel Paulin est nommé directeur général. Ouverture d'un bureau en Inde. Lancement de Gscan (fonctions d'alerte et de surveillance à grande échelle).
- 2019 OVHcloud introduit la technologie Kubernetes dans ses solutions de cloud public ainsi qu'une gamme d'unités de traitement haute performance. Elle étend ses partenariats à l'international. OVHcloud reçoit sa certification de sécurité *Hébergeur de Données de Santé* (HDS).
- 2020 OVHcloud devient un membre fondateur de l'initiative GAIA-X et annonce ses partenariats avec T-Systems et Google (Anthos). OVHcloud acquiert OpenIO.
- 2021 OVHcloud continue d'étendre ses partenariats, annonçant des collaborations avec IBM et Atempo, Atos, Orange Business Services, Capgemini, mongoDB et Thales. OVHcloud reçoit sa certification de sécurité SecNumCloud. En mars, un incendie majeur se déclare dans l'un des centres de données d'OVHcloud à Strasbourg. OVHcloud réagit rapidement pour rétablir le service et améliorer la résilience, et

détermine que l'incendie peut retarder de trois ou quatre trimestres, mais pas altérer de manière significative, sa trajectoire de croissance.

5.5 Présentation des marchés et de la position concurrentielle

5.5.1 Cloud computing

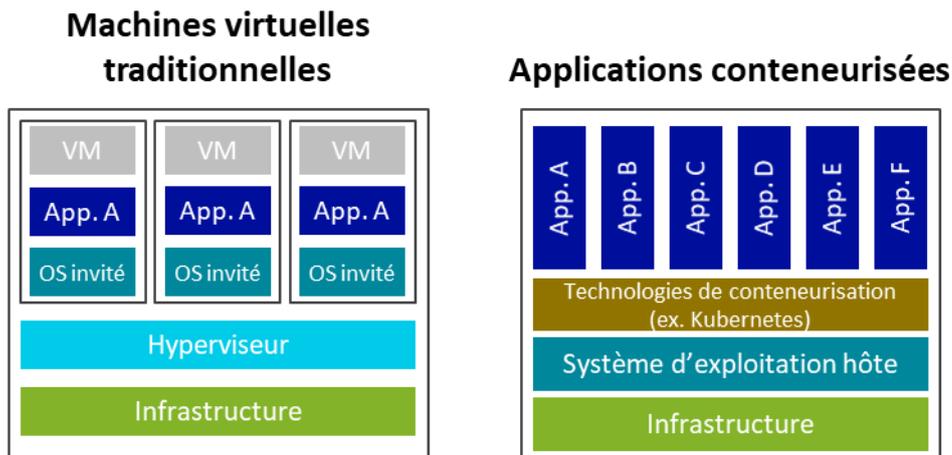
Le cloud computing consiste à fournir aux utilisateurs des ressources de stockage, de calcul et de réseau, sur Internet, à la demande. Les ressources du cloud sont situées dans des centres de données qui abritent des serveurs et des équipements utilisés pour traiter, stocker et transmettre des données. Les utilisateurs de services de cloud computing peuvent accéder aux données stockées et donner des instructions aux unités de traitement pour qu'elles exécutent des fonctions de calcul automatiquement, sans avoir besoin d'une interaction humaine, ce qui réduit au minimum les capacités de calcul et de stockage nécessaires sur leurs appareils (tels que les ordinateurs personnels, les tablettes et les téléphones mobiles). Où qu'ils se trouvent, tant qu'ils disposent d'une connexion internet, les utilisateurs peuvent accéder aux services informatiques par le biais du cloud. La structure de base d'un système de cloud computing est illustrée par le schéma suivant.



Les entreprises peuvent créer et exploiter leurs propres centres de données en faisant appel à du personnel informatique interne, ou elles peuvent externaliser tout ou partie des fonctions à des fournisseurs de services de cloud computing tels qu'OVHcloud. Pour de nombreuses entreprises, le temps et l'investissement financier requis rendent le cloud computing propriétaire moins attrayant que l'externalisation, qui implique de ne payer que pour les ressources qu'elles utilisent réellement. En outre, il peut être difficile pour les entreprises qui ne sont pas spécialisées dans les services informatiques d'innover aux niveaux requis afin de garantir que leur infrastructure de cloud computing leur offre des services et des protections adéquats, tels que la sécurité des données. Les systèmes informatiques internes peuvent également ne pas être suffisamment évolutifs pour répondre aux demandes de charge de pointe (à moins que les entreprises ne maintiennent une capacité excédentaire coûteuse).

Les serveurs maintenus dans les centres de données peuvent être utilisés pour de multiples fonctions, chacune d'entre elles étant accessible par une "machine virtuelle" créée sur le serveur. Les machines virtuelles sont exploitées et séparées les unes des autres par une plateforme logicielle appelée "couche de virtualisation". Chaque machine virtuelle peut avoir son propre système d'exploitation qui permet aux utilisateurs de développer et d'exécuter des applications. Grâce à une fonction appelée "hyperviseur", la capacité du serveur est allouée aux machines virtuelles en fonction des demandes des utilisateurs. Plus récemment, des applications logicielles ont été écrites pour être regroupées dans des "conteneurs" qui s'exécutent directement sur le système d'exploitation du serveur lui-même, coordonnés par des plateformes connues sous le nom de systèmes d'"orchestration", qui prennent généralement moins de place et

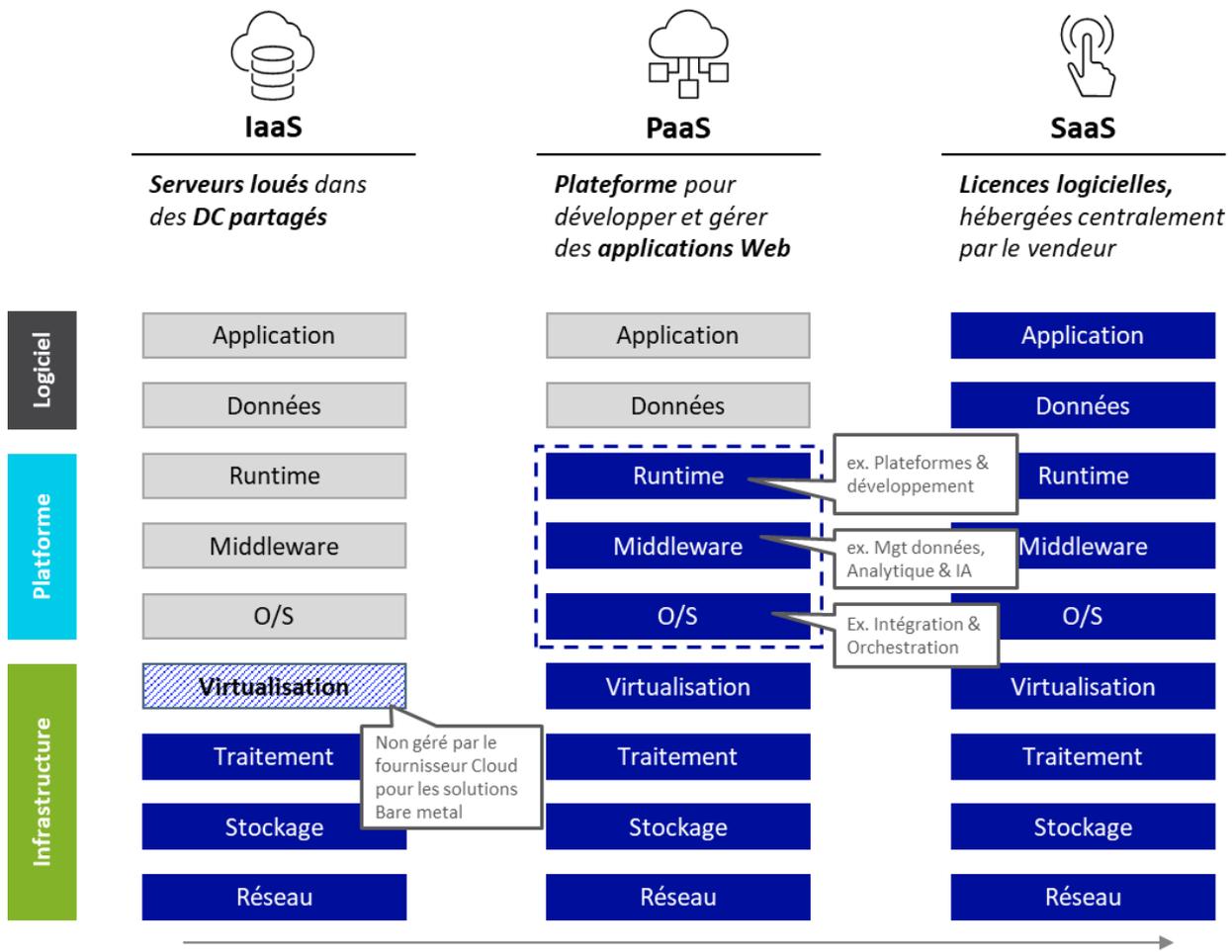
peuvent offrir de meilleures performances que les piles de virtualisation basées sur un hyperviseur. Ces deux structures sont illustrées par le graphique suivant.



La possibilité de créer plusieurs machines virtuelles dans chaque serveur ou de déployer des systèmes basés sur des conteneurs permet à un fournisseur de services cloud de répartir sa capacité entre plusieurs groupes d'utilisateurs ou clients de manière sécurisée. Les fournisseurs de services peuvent dédier un serveur à un seul client (un système de "cloud privé"), en répartissant la capacité du serveur entre les groupes d'utilisateurs autorisés par le client. Un serveur peut également être partagé entre plusieurs clients (un système de "cloud public"). Les clients du cloud privé paient généralement des frais mensuels pour une capacité dédiée, qu'ils utilisent ou non cette capacité. Les clients du cloud public paient généralement pour la capacité qu'ils utilisent réellement.

Afin d'optimiser le coût des services cloud, de nombreuses entreprises déploient des stratégies de "cloud hybride", dans lesquelles elles combinent une capacité de cloud privé sur site ou externalisé pour leurs fonctions et données les plus sensibles, avec une capacité de cloud public pour leurs besoins moins sensibles. Les clients déploient également des stratégies « multi-cloud », en achetant des services de cloud auprès de plusieurs fournisseurs. Pour répondre à la demande croissante de services de cloud hybride et multi-cloud, un fournisseur de cloud doit proposer des packages qui permettent aux différentes solutions de fonctionner comme un tout intégré.

Le cloud computing englobe une gamme de services comprenant la fourniture d'un accès à l'infrastructure (Infrastructure as a Service ou « IaaS »), la sélection et l'exploitation de plateformes telles que des systèmes d'exploitation, des piles de virtualisation et des systèmes de sécurité (Platform as a Service ou « PaaS »), et l'offre d'applications développées et pouvant fonctionner sur des plateformes cloud (Software as a Service ou « SaaS »). Le graphique suivant illustre ces caractéristiques :



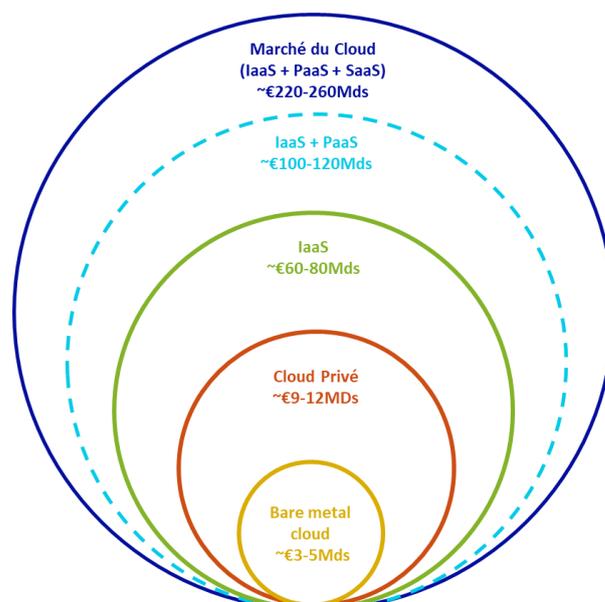
Le marché des solutions cloud comprend également des services web destinés principalement aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises. Le marché du cloud web comprend essentiellement l'hébergement de sites web et de domaines, y compris la location de serveurs pour les sites web, la vente de services secondaires (tels que des progiciels) et les services d'enregistrement, de renouvellement et de transfert de noms de domaine.

5.5.2 Les marchés d'OVHcloud

Le présent document d'enregistrement, et en particulier la présente section 5.5.2, contient des statistiques, des données et d'autres informations relatives aux marchés, aux tailles de marché, aux parts de marché, aux positions sur le marché et à d'autres données sectorielles concernant les activités et les marchés de la Société. Sauf indication contraire, ces informations sont basées sur l'analyse par la Société de sources multiples, y compris des études de marché commandées par la Société à Bain et des informations obtenues par ailleurs auprès de International Data Corporation (IDC, et Forrester Research, Inc. Les marchés sur lesquels OVHcloud opère évoluent rapidement et n'ont pas de définitions standard. Par conséquent, les informations contenues dans la présente section 5.5.2 constituent des estimations exprimées sous forme de fourchettes.

5.5.2.1 Aperçu du marché des services de cloud privé et public

Taille du marché



Sur le marché des services de cloud privé et public, OVHcloud est principalement active dans les segments IaaS et PaaS. OVHcloud détient des positions de leader en Europe, sur la base du chiffre d'affaires, dans les services de cloud privé. OVHcloud est également reconnue par IDC et Forrester, deux publications de premier plan dans le secteur, pour la force de ses offres de cloud public IaaS et de l'Hosted Private Cloud, respectivement ((IDC (septembre 2020) ; (Forrester (juin 2020))). En plus de sa forte position en Europe, OVHcloud développe son activité au niveau mondial grâce à son réseau de centres de données en Amérique du Nord, en Asie et en Australie.

En 2020, le marché mondial des offres de cloud IaaS, PaaS et SaaS externalisées était estimé à environ 220-260 milliards d'euros. Les marchés IaaS et PaaS, qui sont les marchés potentiels pour OVHcloud, représentaient ensemble près de la moitié de ce montant, soit environ 100 à 120 milliards d'euros. Cela comprend un marché IaaS estimé à 60-80 milliards d'euros et un marché PaaS estimé à 35-40 milliards d'euros.

Les paragraphes qui suivent traitent de l'ensemble des marchés du cloud et des marchés IaaS et PaaS de 2017 à 2020, ainsi que de la croissance potentielle estimée de chacun d'entre eux de 2021 à l'année civile 2025. Les chiffres de la croissance potentielle estimée sont nécessairement sujets à des incertitudes, et la croissance réelle peut s'avérer différente (éventuellement de manière significative) des chiffres ci-dessous.

	2017	2018	2019	2020	2021A ¹	2022A ¹	2023A ¹	2024A ¹	2025A ¹
	(en milliards d'euros)								
Taille du marché mondial du cloud	120-150	160-190	200-240	220-260	280-320	340-380	420-460	500-550	630-680
<i>Dont IaaS</i>	25-30	35-40	50-60	60-80	85-90	110-115	140-145	175-180	225-230
<i>Dont PaaS</i>	16	22	32	38	45	58	76	99	126

A = Attendu

Le marché IaaS comprend un montant estimé à 9-12 milliards d'euros pour les services de cloud privé et le reste pour le cloud public. Le segment le plus important du marché PaaS est celui des logiciels de gestion des données (représentant un peu moins de la moitié du marché mondial et environ 40 % en Europe), suivi des modules d'intelligence artificielle et d'analyse, des plateformes d'application et des intergiciels d'intégration et d'orchestration.

Le secteur IaaS européen représente un marché total d'environ 12-14 milliards d'euros en 2020, avec l'Allemagne comme premier marché (environ 18-22 %) et la France comme deuxième marché (environ 14-17 %). Le secteur européen du PaaS a une taille de marché estimée à 6-8 milliards d'euros en 2020, dont environ 1 milliard d'euros en France. Au niveau mondial, le plus grand marché de services cloud est celui des États-Unis, avec une taille de marché IaaS d'environ 28 à 33 milliards d'euros en 2020, et un marché PaaS d'environ 23 à 25 milliards d'euros.

Positions de marché d'OVHcloud

Le marché mondial du cloud privé est fragmenté, les cinq premiers acteurs représentant moins de la moitié du marché. OVHcloud estime être l'un des deux principaux fournisseurs de services de cloud privé en Europe continentale, avec IBM Cloud, chacun détenant une part de marché estimée à 10-15 %. Les autres principaux fournisseurs de cloud privé en Europe continentale sont Hetzner (Allemagne), Rackspace (États-Unis/international) et Leaseweb (Pays-Bas). IBM Cloud et Rackspace sont les leaders aux États-Unis et en Europe du Nord (y compris le Royaume-Uni), où OVHcloud détient une part de marché significative, bien qu'inférieure à 5 % étant donné la fragmentation du marché.

Le marché du cloud public est dominé par les « Hyperscalers », Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure, qui représentaient ensemble environ 70 % du marché mondial du cloud public en 2020. En Europe continentale, les Hyperscalers détenaient une part de marché du cloud public d'environ 66 % en 2020, suivis par IBM Cloud à environ 5 % et OVHcloud à environ 1 % (dont 3 % en France, à peu près à égalité avec IBM Cloud et Google Cloud Platform). Aux États-Unis, la part des Hyperscalers est plus importante. OVHcloud est en position de challenger avec d'autres fournisseurs comme Digital Ocean.

Sur la base d'une enquête clients 2020 en France et en Allemagne, OVHcloud estime que les facteurs clés qui déterminent le choix d'un fournisseur de services cloud comprennent le rapport prix/performance, la continuité et la fiabilité du service, la performance technique, la sécurité/souveraineté des données et la localisation du centre de données. Le rapport prix/performance est le critère le plus significatif dans le segment du Baremetal Cloud, tandis que la continuité et la fiabilité ont une importance à peu près égale au rapport prix/performance dans le segment de l'Hosted Private Cloud, et sont le facteur le plus important dans le segment du cloud public.

OVHcloud propose actuellement des offres PaaS dans des domaines tels que la virtualisation et l'intelligence artificielle intégrées à ses offres IaaS, et est en train d'initier et d'étendre sa présence sur le marché du PaaS. Pour cette raison, OVHcloud ne dispose pas d'une part de marché significative dans les offres PaaS identifiées, un marché actuellement dominé par les Hyperscalers, ainsi que par Salesforce et, dans une moindre mesure, Oracle, IBM et SAP. Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud prévoit d'étendre considérablement les composantes PaaS de ses offres, de se développer dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'introduire des solutions dans des domaines tels que les logiciels de gestion des données et les plates-formes d'applications, qui, selon elle, devraient être très attrayantes pour sa clientèle cible composée de grandes entreprises et de sociétés technologiques (voir la section 5.3.2 « *S'attaquer à un marché plus vaste grâce à de nouvelles utilisations du cloud et à des solutions PaaS intégrées* » du présent document d'enregistrement).

5.5.2.2 Tendances du marché du cloud privé et public

Le marché du cloud a connu une période de croissance rapide ces dernières années, avec une croissance du marché IaaS estimée entre 35 % et 40 % par an de 2017 à 2020, dont 10 % à 12 % pour le Baremetal Cloud, 20 % à 25 % pour le Hosted Private Cloud et 35 % à 40 % pour le cloud public (qui a représenté environ 70 % à 75 % du marché mondial sur cette période). L'activité d'OVHcloud se concentre actuellement sur le Baremetal Cloud et, dans une moindre mesure mais de manière croissante, sur le Hosted Private Cloud, et ses revenus dans chacun de ces segments ont augmenté plus rapidement que le marché de 2017 à 2020.

Au cours de la même période, le marché mondial du PaaS a connu une croissance de 30 à 35 %, la croissance la plus importante ayant été enregistrée dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la gestion des bases de données, bien que la croissance du PaaS ait été généralisée à tous les sous-segments.

OVHcloud estime que la tendance à l'« hypercroissance » du marché du cloud devrait se poursuivre dans les années à venir, les marchés mondiaux du cloud IaaS et PaaS pouvant connaître une croissance annuelle composée de 25 % à 30 % entre 2020 et 2025.

OVHcloud estime que la croissance du marché a été tirée, et devrait continuer à l'être, par une augmentation constante des dépenses informatiques des entreprises, et une tendance continue à l'externalisation, notamment en ce qui concerne les dépenses informatiques consacrées au cloud :

- Les **dépenses informatiques** des entreprises ont considérablement augmenté ces dernières années, passant d'une moyenne de 3,2 % des revenus des entreprises en 2014 à 3,7 % en 2020. OVHcloud estime que la croissance des dépenses informatiques est largement attribuable à la sophistication et à la complexité croissantes des systèmes informatiques, aux nouvelles innovations (telles que les progrès de l'intelligence artificielle et de l'analytique) et à une plus grande demande de connectivité de la part des utilisateurs, y compris une plus grande collaboration entre plusieurs sites d'une même organisation.
- Les **dépenses d'infrastructure informatique** sont passées de 6,8 % des dépenses informatiques totales en 2015 à 7,6 % en 2020, dépassant ainsi les dépenses informatiques totales, sous l'effet de la nécessité pour de nombreuses entreprises de traiter des quantités croissantes de contenu collecté à l'échelle mondiale et de la capacité de calcul intensive nécessaire pour traiter des ensembles de données volumineux et complexes.
- Les **dépenses consacrées aux installations informatiques hors site (en particulier les services de cloud)** ont augmenté en tant que part des dépenses totales d'infrastructure informatique des entreprises, passant d'environ 35 % en 2015 à environ 50 % en 2020, sous l'effet (i) des changements progressifs des préférences des clients, car l'IaaS/PaaS externalisé est traité comme une dépense d'exploitation plutôt que comme une dépense d'investissement, et offre une plus grande flexibilité que l'infrastructure sur site, (ii) une confiance croissante dans les solutions informatiques externalisées, et (iii) un nombre croissant de charges de travail et d'applications écrites comme « cloud-natives » (ce qui signifie qu'elles sont conçues spécifiquement pour le cloud).

OVHcloud prévoit la poursuite d'une croissance robuste du marché dans les années à venir. La récente tendance à l'externalisation de l'informatique devrait se poursuivre, car environ 45 % des dépenses d'infrastructure informatique des entreprises devraient rester externalisées en 2025 (contre environ 50 % en 2020 et environ 65 % en 2015), créant ainsi un potentiel « espace blanc » de croissance non négligeable d'environ 50 à 70 milliards d'euros qui peut être rempli par des offres de cloud privé et public. En outre, la croissance du marché devrait être stimulée par une augmentation du nombre d'entreprises déployant des stratégies hybrides et multi-cloud, et par le développement continu de services innovants.

Bien qu'OVHcloud s'attende à une croissance substantielle dans tous les segments du marché, le taux de croissance peut varier selon les segments, en fonction des usages spécifiques et des exigences des clients :

- Le cloud public devrait être le segment le plus dynamique, avec une croissance annuelle prévue de 25 à 30 % de 2020 à 2025 à l'échelle mondiale, grâce à une grande évolutivité et au large éventail d'utilisations potentielles des services de cloud public.
- Le cloud privé devrait également connaître une croissance importante, car les entreprises cherchent à combiner les besoins d'externalisation et de confidentialité des données. OVHcloud prévoit une croissance mondiale annuelle de 15-20 % de 2020 à 2025 pour les services de cloud privé, dont 8-10 % pour le Baremetal Cloud et 17-22 % pour le Hosted Private Cloud. OVHcloud estime que cette croissance sera alimentée par une tendance continue à l'externalisation, le développement de solutions de cloud hybride et multi-cloud, et un besoin croissant de solutions dédiées et sécurisées avec de solides protections de la confidentialité des données, qui sont plus difficiles à assurer sur le cloud public.

- Le marché du PaaS devrait connaître une croissance de 25 % à 30 %, tirée par l'intelligence artificielle et la gestion des bases de données, même si la croissance de ce marché devrait être généralisée à tous les sous-segments.

Le marché des services cloud évolue également rapidement, modifiant certains des principaux facteurs de croissance du marché, en particulier pour les clients professionnels. Alors que la croissance globale reflète un besoin de stocker et de traiter des quantités toujours plus importantes de données, OVHcloud pense que le marché met davantage l'accent sur des sujets tels que la souveraineté des données, la sécurité des données et l'impact environnemental de la gestion des centres de données. En outre, la croissance du marché du cloud (y compris le PaaS) reflète un besoin d'un plus grand degré de sophistication stimulé par des innovations clés qui devraient accroître le besoin de services cloud. Pour prendre quelques exemples :

- Les unités de traitement graphique, conçues pour traiter des calculs parallèles, offrant ainsi un calcul de haute performance qui peut être offert au mieux par les installations d'un fournisseur de cloud. Les unités de traitement graphique sont susceptibles d'être utiles pour des fonctions telles que les jeux, le montage et l'encodage vidéo et l'apprentissage automatique.
- L'utilisation accrue de la conteneurisation devrait permettre aux applications de s'exécuter de manière uniforme sur n'importe quelle infrastructure, favorisant ainsi les stratégies hybrides et multi-cloud qui dépendent de la standardisation des codes pour permettre une portabilité transparente entre les infrastructures sur site, privées et publiques. La conteneurisation prend de plus en plus d'importance pour des utilisations telles que les applications professionnelles web internes, les logiciels de collaboration, la gestion des clients et les systèmes ERP.
- L'hyperconvergence, c'est-à-dire une tendance à localiser la puissance de traitement et le stockage dans la même unité, en les séparant par la virtualisation plutôt que par une séparation physique. Cette tendance devrait également favoriser les solutions de cloud hybride, car elle devrait accroître la continuité entre les fonctions sur site et hors site, facilitant ainsi le processus de migration du site vers le hors site. L'hyperconvergence devrait être particulièrement utile pour la collaboration entre le siège de l'entreprise et les bureaux distants ou les succursales.
- Le développement de l'informatique en périphérie de réseau (*edge computing*) devrait favoriser de nouveaux usages des services cloud, en augmentant le volume et la complexité des services requis. L'edge computing consiste à localiser le calcul et le stockage à proximité de l'emplacement de l'utilisateur afin d'améliorer les temps de réponse pour les fonctions sensibles au facteur temps telles que le suivi des patients, la conduite autonome et les applications de l'internet des objets, notamment à l'aide de la technologie mobile 5G. À mesure que l'edge computing se développe, il devrait être de plus en plus nécessaire de délocaliser les fonctions restantes vers des centres de données cloud qui communiquent de manière transparente avec les fonctions « à la périphérie ».

5.5.2.3 Le marché des services cloud web

Le marché de l'hébergement de sites Internet et de domaines est estimé à environ 3,5-4 milliards d'euros au niveau mondial, affichant une croissance d'environ 7-8 % par an de 2017 à 2020. Le marché européen du cloud web est estimé à environ 1-1,5 milliard d'euros en 2020, dont environ 100 millions d'euros pour la France. OVHcloud opère sur le marché du cloud web à travers l'hébergement de sites internet et l'enregistrement de noms de domaine, ainsi qu'à travers la fourniture de services d'accès à internet et de solutions de protocole voix sur internet. En septembre 2020, OVHcloud détenait une part de marché du cloud web en France d'environ 65 % sur la base du nombre de clients. Elle détenait également de fortes parts de marché en Pologne et en Espagne, d'environ 10 % et 16 %, respectivement, sur la base du nombre de clients.

Le marché du cloud web en Europe est plus mature que le marché du cloud privé et public. OVHcloud s'attend à ce que le marché de l'hébergement de sites Internet et de domaines en Europe continue à croître au cours des cinq prochaines années, bien que peut-être à un rythme légèrement plus lent que précédemment (à environ 6-7 % par an) en raison, en partie, de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur

les petites et moyennes entreprises. Le taux de croissance du marché du cloud web en France au cours des cinq prochaines années devrait être similaire à celui du reste de l'Europe, estimé à 5-6 % par an.

OVHcloud estime que la croissance future du marché sera stimulée par le fait qu'une présence sur le Web est de plus en plus considérée comme essentielle pour de nombreuses entreprises, ainsi que par les possibilités de vente croisée et de vente de services supplémentaires aux utilisateurs actuels du cloud web.

5.6 Présentation de l'activité d'OVHcloud

OVHcloud est le principal fournisseur basé en Europe de services de cloud, le seul acteur européen d'envergure du cloud sur le marché mondial du cloud en pleine croissance. Elle fournit aux entreprises une suite complète exhaustive de solutions conçues pour répondre à la demande croissante de stratégies multi-cloud et de cloud hybride, répondant à un large éventail de besoins et de segments de clientèle. OVHcloud est un fournisseur de cloud ouvert et de confiance, qui garantit la souveraineté et la sécurité des données pour une clientèle de plus en plus sensible à ces questions. Elle propose des prix prévisibles et un rapport prix/performance optimal grâce à sa technologie propriétaire, soutenue par un modèle de production différencié, durable et verticalement intégré qui offre une efficacité optimale. OVHcloud propose une innovation durable et de rupture, qui s'appuie sur un écosystème actif de partenaires technologiques et commerciaux.

5.6.1 La suite de solutions de cloud privé et de cloud public d'OVHcloud

OVHcloud offre une gamme complète de solutions de cloud privé et de cloud public qui répondent aux besoins des entreprises avec une combinaison unique de haute performance, de souveraineté des données, de prix prévisibles et d'innovation de pointe. Avec sa gamme complète de solutions, OVHcloud est idéalement positionnée pour répondre à la demande croissante de stratégies hybrides et multi-cloud, et pour tirer parti des tendances à l'origine de la croissance dynamique du marché du cloud.

Le tableau suivant résume les caractéristiques essentielles des principales offres de cloud privé et de cloud public d'OVHcloud.

IaaS				
	Cloud privé		Cloud public	
	Baremetal Cloud	Hosted Private Cloud	Serveurs virtuels	Cloud public partagé
Hardware	Dédié au client	Dédié au client	Partagé	Partagé
Système d'exploitation	Sélectionné et géré par le client	Sélectionné et géré par OVHcloud	Sélectionné et géré par OVHcloud	Sélectionné et géré par OVHcloud
Couche de virtualisation	Sélectionné et géré par le client (le cas échéant)	VMware hébergé et géré par OVHcloud	VMware hébergé et géré par OVHcloud	Hébergé et géré par OVHcloud via OpenStack
Sécurité des données	La plus forte	La plus forte	Plus forte	Forte
Évolutivité	Jusqu'à la capacité du serveur	Jusqu'à la capacité du serveur	Flexible, mais pas automatique	Flexible, automatique
Accords de niveau de service⁽¹⁾	Disponibilité des données à 99,9 %	Disponibilité des données à 99,9 % ; niveau de service hardware limité	Niveau de service de 99,5-99,9 % avec des temps de récupération courts (flexibles)	Niveau de service de 99,99-99,999 % avec des temps de récupération courts (flexibles)

IaaS				
	Cloud privé		Cloud public	
	Baremetal Cloud	Hosted Private Cloud	Serveurs virtuels	Cloud partagé public
Modèle de tarification	Frais mensuels	Frais mensuels + options de paiement à l'utilisation	Frais mensuels + options de paiement à l'utilisation	Paiement à l'utilisation
Principaux segments de clientèle	Entreprises technologiques (« de l'ère numérique »)	Entreprise / secteur public	Entreprise / secteur public	Entreprises technologiques (« de l'ère numérique »)
Principaux usages	Hébergement de sites web, jeux, encodage de médias, développement de logiciels, applications ERP	Stockage et traitement de données sensibles telles que les données financières et les données relatives à la santé.	Hébergement web, applications web, préproduction et surveillance de l'infrastructure	Utilisations à forte charge de pointe, comme les sites de commerce électronique, le streaming vidéo et musique, applications 'business' et Saas

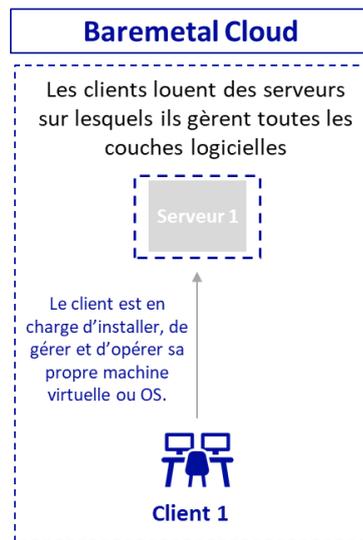
(1) Les contrats de prestation de services sont des accords en vertu desquels OVHcloud garantit au client que les temps d'arrêt seront limités aux montants maximums prévus dans les contrats de prestation de services. Si les contrats de prestation de services ne sont pas respectés, alors OVHcloud peut être tenue d'accorder des avoirs aux clients concernés et de compenser les dommages subis par eux.

5.6.1.1 Cloud privé

OVHcloud propose deux offres principales de cloud privé : le Baremetal Cloud et le Hosted Private Cloud.

Baremetal Cloud

Le service de Baremetal Cloud d'OVHcloud fournit des serveurs physiques dédiés aux clients, qui ont un contrôle total sur le serveur, y compris le choix du système d'exploitation, ce qui leur permet d'avoir une expérience similaire à celle qu'ils auraient avec des solutions sur site gérées par leur personnel informatique interne, tout en profitant des avantages offerts par l'externalisation. Le service est illustré par le graphique suivant.



L'offre principale de Baremetal Cloud d'OVHcloud est commercialisée sous la marque OVHcloud (la même marque utilisée pour tous les autres services de cloud privé ainsi que pour les services de cloud public), utilisant des serveurs haut de gamme et des offres de services de moyen à haut niveau. Elle dispose également d'une offre à prix modeste commercialisée sous la marque « So You Start », et d'une offre d'entrée de gamme commercialisée sous la marque Kimsufi, utilisant des serveurs rénovés qui fournissent des services de qualité à un coût réduit, tout en améliorant l'efficacité environnementale (la marque Kimsufi est également utilisée pour les services de cloud public et de cloud web d'entrée de gamme).

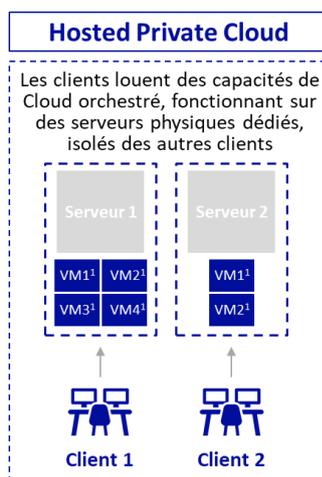
Les services de Baremetal Cloud offrent aux entreprises clientes une puissance informatique de haut niveau et des accords de niveau de service stricts, dans un environnement sécurisé adapté aux applications sensibles aux données. Le serveur peut être personnalisé pour répondre aux besoins du client, et peut être exploité sans qu'il soit nécessaire d'allouer la capacité du serveur à des machines virtuelles par le biais d'un hyperviseur, ce qui permet au client d'utiliser la pleine capacité du serveur. Toute capacité inutilisée peut être déployée en quelques minutes, bien que la capacité totale soit limitée par celle du serveur dédié. Les clients Bare metal sont généralement responsables de la sauvegarde de leurs données, bien qu'ils puissent également choisir parmi plusieurs options de sauvegarde offertes par OVHcloud (avec des données sauvegardées stockées dans le même centre de données ou à un endroit différent).

Les clients du Baremetal Cloud paient des frais mensuels qui dépendent des niveaux de performance qu'ils sélectionnent. Ils peuvent également choisir des options (telles que la personnalisation du serveur ou la sauvegarde des données) moyennant des frais supplémentaires.

Les principaux usages des services Baremetal Cloud comprennent l'encodage de médias (pour le streaming 3D), le calcul de données complexes (comme l'analyse des données sismiques des champs pétroliers et gaziers), les opérations à faible latence telles que le trading à haute fréquence, le streaming de médias, les jeux et la publicité en ligne, les applications d'entreprise critiques telles que les opérations des systèmes ERP et CRM, les applications spécialisées telles que l'Internet des objets personnalisé, et les applications conçues pour répondre à des exigences strictes de conformité réglementaire.

Hosted Private Cloud

OVHcloud offre des services de Hosted Private Cloud à ses clients professionnels, fournissant des serveurs et des plateformes dédiés entièrement gérés par OVHcloud, y compris le système d'exploitation et la couche de virtualisation (en utilisant la technologie VMware). Le service est illustré par le graphique suivant.



Note: 1. VM : Machine Virtuelle

Au sein de son service de Hosted Private Cloud, OVHcloud propose deux offres principales : (i) *Essential* et (ii) *Premier*.

- *Essential* est un produit d'entrée de gamme proposé depuis octobre 2020. Les clients bénéficient de serveurs dédiés et virtualisés, entièrement gérés par OVHcloud. Les clients d'Essential paient 300 à 400 € par mois et sont principalement ciblées les entreprises de taille moyenne. Essential offre un niveau de service de 99,9 %, ce qui correspond à seulement environ 44 minutes d'indisponibilité du serveur par mois.
- *Premier* fournit des serveurs virtualisés dédiés haut de gamme, et inclut la gestion du stockage virtuel et des sauvegardes ainsi qu'un support 24/7. Les serveurs sont certifiés pour héberger des informations provenant de clients de divers secteurs sensibles, notamment la santé en France (certification HDS), en Allemagne, au Royaume-Uni et en Pologne, et la finance, y compris les paiements par carte de crédit (certification PCI DSS). Les clients *Premier* paient 1 000 à 1 500 € par mois et *Premier* cible principalement les grandes entreprises et les clients du secteur public qui cherchent à passer à un fournisseur de services cloud. *Premier* d'OVHcloud offre des niveaux de service de 99,9 %.

Les services de Hosted Private Cloud d'OVHcloud fournissent aux clients un accès privé à des serveurs qui peuvent être personnalisés pour répondre aux exigences spécifiques du client. Le serveur fournit des performances élevées, bien que légèrement inférieures à celles d'un service de Baremetal Cloud haut de gamme, car l'hyperviseur utilise une partie de la capacité du serveur. Il répond aux besoins des clients qui recherchent l'isolement et la sécurité, des ressources évolutives (dans les limites de la capacité du serveur) et la résilience.

Les principaux usages des services de Hosted Private Cloud comprennent le déploiement dans le cadre de stratégies de cloud hybride, l'encodage de médias, l'analyse de big data et la reprise après sinistre, ainsi que le stockage et le traitement de données sensibles dans des secteurs clés tels que la santé, la finance et le secteur public.

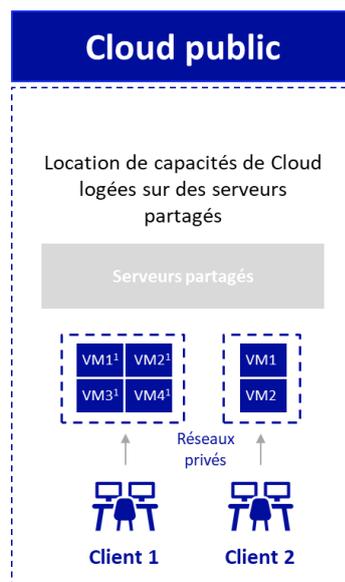
5.6.1.2 Cloud public

OVHcloud propose des solutions de cloud public basées sur des technologies open source telles que OpenStack (une plateforme qui contrôle des pools diversifiés et multifournisseurs de ressources de traitement, de stockage et de mise en réseau) et Kubernetes (une plateforme d'orchestration de conteneurs standard dans l'industrie). L'utilisation de ces plateformes standard offre aux clients une capacité de transfert de données facile et un accès au code source, facilitant la réversibilité et éliminant le « verrouillage par le fournisseur ». OVHcloud estime que cette caractéristique est particulièrement attrayante pour les clients qui cherchent à déployer des stratégies de cloud hybride.

Les solutions de cloud public offrent aux utilisateurs une capacité de calcul pratiquement illimitée, la seule contrainte étant les demandes des autres utilisateurs la capacité totale installée du fournisseur de cloud. Il est généralement possible d'accéder automatiquement à la capacité en quelques secondes. Comme le service de cloud public est basé sur des serveurs partagés, les options de personnalisation sont limitées. OVHcloud fournit des niveaux de service élevés étant donné la flexibilité de l'architecture matérielle.

Les clients des services de cloud public paient des frais d'utilisation pour la capacité qu'ils utilisent réellement, bien que le modèle de tarification du cloud public d'OVHcloud offre beaucoup plus de prévisibilité que les modèles utilisés par les Hyperscalers et de nombreux autres concurrents. En particulier, contrairement aux Hyperscalers, OVHcloud ne facture pas de frais supplémentaires pour les transferts de données sortants ou les appels API (c'est-à-dire les communications avec un serveur utilisant une interface de programme d'application, comme un login et un mot de passe), sauf pour le stockage « public cloud block and archive », et pour les services localisés en Asie-Pacifique.

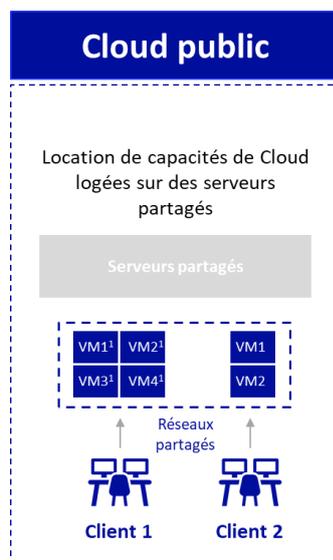
L'offre de cloud public du groupe fournit trois services de cloud computing de base : la performance informatique, le stockage et les capacités réseau. Elle fournit également cinq services supplémentaires de haut niveau : l'orchestration et la conteneurisation, notamment des outils pour gérer les processus et les piles logicielles ; l'analyse de données, notamment des services de collecte et de traitement de données ; l'intelligence artificielle, notamment le déploiement, le lancement, l'entraînement et l'évaluation automatisés de modèles d'apprentissage automatique ; des interfaces de gestion ; et des solutions de gestion de projet. Les clients des solutions de cloud public OVHcloud peuvent choisir une option de serveur privé virtuel, fournissant des capacités informatiques situées sur des serveurs partagés, mais avec des « machines virtuelles » isolées par l'utilisation de réseaux privés virtuels. Ce service est illustré par le graphique suivant.



Note: 1. VM : Machine Virtuelle

L'option de serveur privé virtuel est intéressante pour les clients qui recherchent des ressources sur mesure, en particulier pour les opérations de courte durée avec des charges de travail et une demande de serveur volatiles. Les solutions de serveurs privés virtuels sont principalement utilisées pour les tests d'applications et autres projets ponctuels, la gestion des pics de charge de courte durée et les fonctions de sauvegarde.

OVHcloud offre également des services de cloud public entièrement évolutifs sur des machines virtuelles qui sont hébergées sur des serveurs partagés, mais qui ne sont pas isolées par des réseaux privés virtuels. Ce service est illustré par le graphique suivant.



Note: 1. VM : Machine Virtuelle

Le service de cloud public d'OVHcloud est intéressant pour les clients qui recherchent des ressources hautement évolutives, avec des demandes de gestion de pics importants sur plusieurs sites d'accès, et un degré élevé de résilience. Ce service est utilisé pour les applications à forte demande (comme les sites Internet de commerce électronique) et les services qui utilisent de grands volumes de données, comme le streaming vidéo et musique. Les services de cloud public peuvent également être utilisés par les entreprises pour les charges de travail qui ne sont pas suffisamment critiques pour justifier l'utilisation de ressources de cloud privé.

Les clients du cloud public d'OVHcloud peuvent également choisir parmi un certain nombre de solutions logicielles collaboratives (SaaS) fonctionnant sur les serveurs du cloud public d'OVHcloud. En particulier, OVHcloud offre aux clients l'accès, moyennant des frais mensuels, aux solutions de messagerie, de calendrier et de contact Microsoft Exchange, aux solutions de stockage et de gestion des données SharePoint et à la suite logicielle professionnelle Office365.

5.6.1.3 Solutions de platform-as-a-service

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud est en train de développer et de mettre en œuvre une offre PaaS complète qu'elle a l'intention de superposer à ses produits IaaS de cloud privé et de cloud public (voir la section 5.3.2 « *S'attaquer à un marché plus vaste grâce à de nouvelles utilisations du cloud et à des solutions PaaS intégrées* » du présent document d'enregistrement. En plus de développer des produits en interne, OVHcloud a annoncé plusieurs partenariats et prévoit d'annoncer de nouveaux produits, des partenariats et des acquisitions, dans le but de tirer parti de ses capacités et d'augmenter ses offres pour les clients professionnels, principalement dans les domaines suivants :

- *Intelligence artificielle et analytique.* Les solutions d'intelligence artificielle et d'analytique comprennent des outils et des services soutenant l'analyse et la présentation des données, tels que la gestion des requêtes de l'utilisateur final, l'étiquetage des données et la présentation des images et du texte. OVHcloud est actif dans la fourniture de solutions de calcul haute performance pour l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, et entend poursuivre son développement dans ce domaine.
- *Logiciel de gestion des données.* Les logiciels de gestion des données permettent aux utilisateurs, tels que les gestionnaires de bases de données et les développeurs, de gérer les bases de données afin de permettre les requêtes et les mises à jour aléatoires, et représentent le plus grand segment du marché PaaS. Il comprend des programmes qui exécutent des requêtes sur les données et fournissent une représentation visuelle des données dans des formats tels que les feuilles de calcul, permettant aux utilisateurs de construire des applications plus rapidement et d'automatiser la gestion des bases de données. OVHcloud a annoncé un partenariat en avril 2021 avec mongoDB,

et est actuellement en discussion pour deux autres partenariats concernant des logiciels de gestion de données.

- *Plateformes d'application.* Les plateformes d'applications sont des solutions logicielles de serveur back-end fournissant aux développeurs un environnement d'exécution d'application cohésif (par exemple, exécution d'application, accès aux données, coordination d'authentification, gestion de session). OVHcloud intègre les principales plateformes d'applications de VMWare et de Google (par le biais de la solution en marque blanche basée sur la plateforme Anthos de Google).
- *Plateformes cloud web.* Tirant parti de sa position de leader sur le marché du cloud web, OVHcloud a lancé en mars 2021 un partenariat avec Platform.sh pour offrir une plateforme web de bout en bout permettant aux développeurs de créer, d'exécuter et de faire évoluer des applications.
- *Stockage haute performance.* OVHcloud développe son offre de stockage pour inclure un portefeuille complet de solutions de base, en complétant ses offres de calcul haute performance par du stockage haute performance. Dans le cadre de cette initiative, en juillet 2020, OVHcloud a annoncé un programme visant à soutenir une offre de stockage objet de très grande taille par OpenIO, une société qu'OVHcloud a acquise au moment de l'annonce de l'offre. En août 2020, OVHcloud a fait l'acquisition d'Exten, un spécialiste américain de bloc distribué (*distributed block*), ou Non-Volatile Memory express over Fabrics (NVMe-oF) et des logiciels de stockage. OVHcloud prévoit d'étendre son offre de stockage (y compris le stockage en bloc, le stockage de fichiers et le stockage objet) dans les années à venir, à la fois de manière organique et par une croissance externe continue.
- *Sécurité et chiffrement.* OVHcloud élargit son offre de solutions de gestion de l'accès aux identités et de cryptage, y compris le cryptage de bout en bout qui sécurise les données des clients dans tous les états. En juillet 2021 OVHcloud a annoncé l'acquisition de BuyDRM, une société américaine spécialisée dans ce domaine.

5.6.2 Les solutions cloud web d'OVHcloud

OVHcloud propose des services de cloud web depuis sa création en 1999. Avec sa position de leader sur le marché français et de fortes positions ailleurs en Europe, l'offre cloud web assure une base de revenus stable et récurrente et une croissance régulière. La solution cloud web est illustrée par le graphique suivant :



OVHcloud offre trois solutions principales aux clients du cloud web :

- *Hébergement de sites Internet et enregistrement de domaines.* Cela comprend la location de capacité sur des serveurs web, permettant aux clients de connecter leurs sites web à l'Internet, ainsi que l'enregistrement, le renouvellement et le transfert de noms de domaine. Les clients peuvent choisir des forfaits de base offrant un ou quelques sites Web seulement, ou des forfaits destinés aux professionnels et aux développeurs qui souhaitent héberger plusieurs sites web, ainsi que des adresses électroniques et des options de stockage. OVHcloud offre aux clients de l'hébergement de sites Internet de services supplémentaires, tels que les certificats SSL (*Secure Socket Layer*), qui permettent des connexions sécurisées entre un serveur Web et un navigateur.
- *Téléphonie et réseau.* Les clients peuvent acheter des systèmes de voix sur IP fournissant des numéros de téléphone et des appels illimités vers des lignes fixes (et, dans l'offre haut de gamme, vers des lignes mobiles), et permettant des utilisations telles que les standards téléphoniques et les systèmes de réponse vocale interactive. OVHcloud fournit également des options de téléphonie à grand volume qui sont capables de gérer la vidéo et d'autres médias. OVHcloud offre également à ses clients un accès à Internet via les réseaux ADSL et fibre optique, avec des forfaits de base et professionnels.
- *Marché de logiciels.* Les clients du cloud web ont accès à la place de marché logicielle d'OVHcloud, lancée en 2020, qui fournit plus de 250 solutions SaaS et PaaS entièrement numériques avec 6 catégories de fournisseurs tiers qui peuvent fonctionner sur l'infrastructure d'OVHcloud, dans des domaines tels que la collaboration, la messagerie et les réseaux sociaux, les services gérés (tels que l'externalisation), les outils d'entreprise (business intelligence, CRM et ERP), le codage et le développement d'applications, ainsi que des solutions pour des secteurs spécifiques tels que l'apprentissage en ligne, la santé, le juridique et l'immobilier.

Les principaux clients d'OVHcloud dans le segment du cloud web sont les petites et moyennes entreprises, ainsi que certains particuliers et entrepreneurs qui gèrent des entreprises à partir de petits bureaux ou à domicile. Les clients du cloud web sont généralement à la recherche de services web et de communication sécurisés et fiables, pour répondre aux besoins de connectivité de base et avancés et établir leur présence sur le web, et pour numériser les fonctions de l'entreprise.

5.6.3 Clients et marketing

5.6.3.1 La clientèle d'OVHcloud

OVHcloud sert environ 1,6 million de clients, dont des grandes entreprises, des entités du secteur public, des sociétés de technologie, des petites et moyennes entreprises, et un large éventail de clients particuliers et professionnels du Web. La clientèle est très diversifiée, les 50 premiers clients représentant environ 8 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020, et les 500 premiers clients représentant environ 20 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020.

La clientèle d'OVHcloud comprend trois groupes qui se distinguent par leurs principales utilisations du cloud et les facteurs qu'ils ont tendance à privilégier dans le choix d'un fournisseur de services de cloud :

- les entreprises de technologies et de logiciels « de l'ère numérique » (« digital native ») ;
- les grandes entreprises, les PME, et les entités publiques ; et
- les partenaires en marque blanche et revendeurs (y compris les particuliers).

Le tableau suivant fournit des informations relatives à la clientèle d'OVHcloud (les informations sont estimées à partir de la base de données de gestion de la relation client d'OVHcloud et peuvent ne pas correspondre précisément aux informations comptables).

	Entreprises de technologie et de logiciels	PME, entreprises et entités publiques	Partenaires en marque blanche et revendeurs
% des recettes de l'exercice 2020 (estimation)	35%	40%	25%
Principaux services utilisés	Baremetal Cloud, cloud public	Hosted Private Cloud	Dépend des usages de leurs propres clients, y compris principalement le Hosted Private Cloud, le cloud public et le cloud web.

Sociétés de technologie et de logiciels

OVHcloud a historiquement occupé une position forte auprès des entreprises technologiques, qu'elle appelle les clients « digital native » ou « cloud native », car beaucoup de ces clients sont « nés dans le cloud », utilisant les services cloud depuis leur création. Ce groupe de clients comprend des éditeurs de logiciels, des revendeurs à valeur ajoutée et d'autres entreprises qui comptent sur OVHcloud pour héberger les solutions PaaS et SaaS qu'ils proposent à leurs propres clients. Ce groupe de clients inclut notamment Kiwi.com, Apex Hosting, DynAdmic, Shockbyte, Draccon, Shift, TalentSoft et Cegid.

OVHcloud est en mesure de tirer parti de ses relations historiques solides avec cette communauté en raison de son rapport prix/performance et de sa capacité à concevoir des solutions très rapidement, étant donné qu'elle contrôle l'ensemble des logiciels et du matériel. Les clients de ce segment sont principalement attirés par les solutions sur mesure et la qualité de service d'OVHcloud, qui sont essentielles pour assurer la qualité de leurs propres activités, ainsi que par un degré élevé de sécurité des données et l'absence de « verrouillage par le fournisseur » offert par les solutions d'OVHcloud.

OVHcloud soutient ses clients des secteurs technologique et des logiciels, en accompagnant nombre d'entre eux depuis la phase de démarrage et le développement de solutions de type software-as-a-service qu'ils fournissent à leurs propres clients en utilisant les solutions de cloud d'OVHcloud. A mesure que ces clients se développent, OVHcloud continue à répondre à leurs besoins pour une gamme complète de solutions d'entreprise alors qu'ils deviennent de plus grandes entreprises.

Une proportion importante des clients du secteur technologique d'OVHcloud s'abonnent aux produits et services d'OVHcloud initialement par le biais de canaux de marketing numérique, attirés par un accès rapide aux services et la possibilité de choisir parmi une large gamme de solutions qui peuvent être personnalisées en ligne pour répondre à leurs besoins.

Les grandes entreprises, les PME et les entités publiques

La clientèle d'OVHcloud composée de grandes entreprises de PME, et d'entités publiques, est un segment qui est en train de migrer massivement vers le cloud. Avec ces clients, OVHcloud dispose d'un avantage unique du fait de son empreinte européenne, offrant une garantie de souveraineté des données que les autres grands fournisseurs ne sont pas en mesure d'égaliser. En plus de la souveraineté des données, OVHcloud attire les clients de ce segment par son leadership en matière de rapport prix/performance basé sur son modèle industriel verticalement intégré.

OVHcloud atteint sa clientèle de grandes entreprises et d'entités publiques principalement par le biais de sa force de vente interne, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses partenaires intégrateurs de systèmes informatiques. OVHcloud estime qu'environ 56 % de ses revenus provenant des grandes entreprises et des entités publiques de l'exercice 2017 à l'exercice 2020 reflètent les produits et services vendus directement par OVHcloud aux grandes entreprises clientes, tandis qu'environ 42 % représentent les services vendus par l'intermédiaire de partenaires informatiques (tels que les intégrateurs de systèmes) dans le cadre de forfaits informatiques plus larges, et le reste représente les clients du secteur public. Au cours de l'exercice 2020, OVHcloud estime à 800 le nombre de clients étant des grandes entreprises ou des entités publiques, dont notamment Ravensburger, Pierre Fabre, le Ministère des Armées, Thales, Airbus et Serco.

OVHcloud occupe une position forte auprès des petites et moyennes entreprises, qui s'appuient sur OVHcloud pour une variété de services de cloud privé et public, souvent en commençant par des services de cloud web et en les améliorant dans le cadre de projets de migration vers le cloud. OVHcloud estime que son succès auprès de ce segment de clientèle est largement dû à son rapport prix/performance et à sa fiabilité. Les petites et moyennes entreprises sont atteintes par une combinaison de canaux de marketing numérique (en particulier pour les clients férus de technologie), ainsi que par des intégrateurs de systèmes de taille moyenne et des vendeurs directs.

« *Marque blanche* » (*White-Label*) et revendeurs

OVHcloud exploite sa technologie en fournissant des services d'hébergement cloud à des revendeurs et des partenaires « en marque blanche » qui commercialisent les solutions d'OVHcloud à leurs propres clients sous leur propre marque.

Ce groupe de clients comprend des agences web et d'autres revendeurs qui comptent sur OVHcloud pour des services qu'ils commercialisent auprès d'une variété de leurs propres clients utilisateurs finaux. Les agences web (tels que Publicis et GoDaddy) ont historiquement représenté une base marketing forte pour OVHcloud, contribuant à sa position de leader sur le marché français du cloud web. Les clients particuliers sont également inclus dans ce groupe de clients.

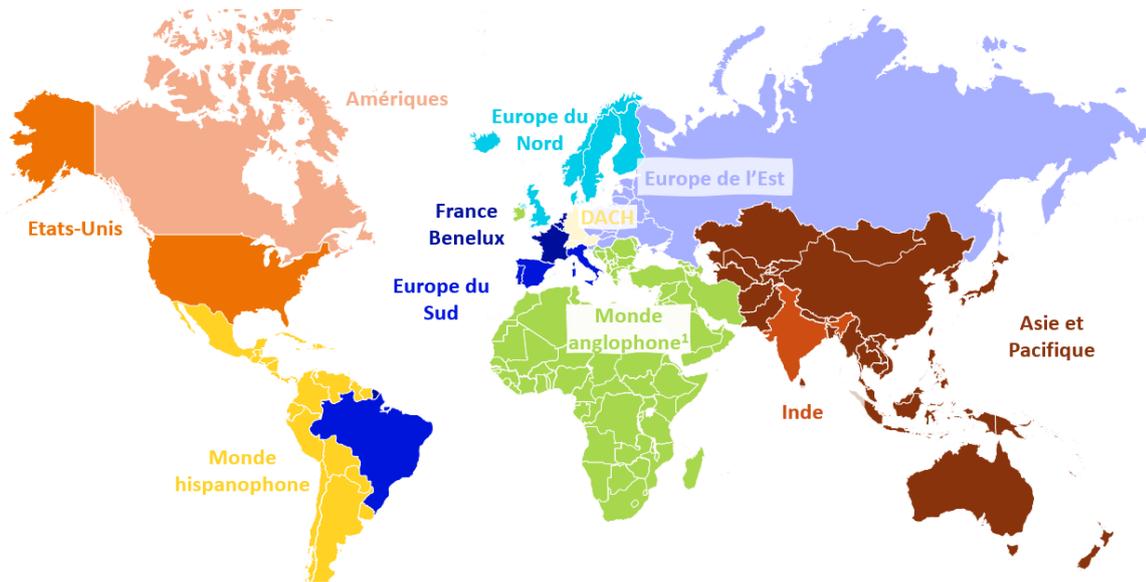
OVHcloud a récemment développé sa stratégie de vente indirecte en concluant des partenariats « en marque blanche ». Par exemple, OVHcloud gère des centres de données pour des tiers (tels que des clients de télécommunications et d'hébergement de sites Internet) qui fournissent à leur tour des solutions à leurs propres clients, hébergées dans les centres de données gérés. Dans son partenariat DCaaS phare, annoncé en septembre 2020, OVHcloud gère un centre de données pour l'opérateur télécom allemand T-Systems, fournissant une solution de cloud public de confiance en marque blanche qui garantit la souveraineté des données et la conformité au RGPD. OVHcloud fournit une technologie de cloud, et reprendra à terme la gestion du centre de données en Allemagne pour T-Systems. OVHcloud considère le partenariat avec T-Systems comme un modèle de développement futur, et prévoit actuellement de signer d'autres partenariats DCaaS à court et moyen terme.

5.6.3.2 Empreinte géographique

Depuis ses racines historiques en France, OVHcloud a développé une empreinte mondiale avec une forte base de clients en Europe, aux États-Unis et en Asie. L'expansion géographique est un élément important de la stratégie de croissance d'OVHcloud.

Pendant l'exercice 2020, OVHcloud a réalisé 52 % de son chiffre d'affaires auprès de clients situés en France, 28 % auprès de clients situés ailleurs en Europe et 20 % auprès de clients situés dans le reste du monde. Ces chiffres représentent une croissance significative hors de France ces dernières années. OVHcloud a ouvert son premier centre de données hors de France en 2012, lorsqu'il a ouvert un centre de données à Beauharnois, au Canada (près de Montréal). De 2017 à 2020, OVHcloud a ouvert douze nouveaux centres de données, dont huit étaient situés hors de France. Cette période a vu une augmentation rapide de la part des revenus d'OVHcloud réalisés à l'étranger.

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique, OVHcloud a établi des regroupements géographiques en pôles basés sur des caractéristiques communes telles que les langues et les tendances d'utilisation du cloud. Les pôles sont illustrés par le graphique suivant :



Note : 1. Pôle de vente intégrant l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Irlande

Les pôles de vente fonctionnent sur la base d'une stratégie de « réseau en étoile » (*hub and spoke*) qui combine efficacité et service localisé. Dans ses pôles, OVHcloud offre des services tels que des sites de vente digitale et un support en langue locale, des programmes dédiés aux partenaires et aux start-ups, ainsi que des équipes commerciales locales à l'écoute des tendances des marchés qu'elles servent.

5.6.3.3 Marketing

Depuis novembre 2019, OVHcloud a déployé une stratégie de mise sur le marché revigorée qui a consisté à augmenter considérablement ses efforts de marketing numérique et à accroître sa force de vente directe pour cibler les clients professionnels clés et les partenaires intégrateurs de systèmes. L'intensification des efforts de marketing a été complétée par des offres de produits nouvelles et améliorées, ainsi qu'un support amélioré, fournis à la fois comme parties intégrées des offres OVHcloud et comme options payantes.

Cette stratégie a produit des rendements robustes, le canal numérique entraînant une croissance significative des revenus, et le canal direct produisant un nombre accru d'opportunités d'acquisition de clients intéressants qui, selon OVHcloud, devraient conduire à une croissance significative des revenus futurs. Au cours de l'exercice 2020, OVHcloud estime qu'environ 47 % des ventes ont été générées par le canal numérique de go-to-market d'OVHcloud.

Une part importante des efforts de marketing d'OVHcloud est axée sur la vente croisée, car les clients qui connaissent déjà OVHcloud représentent une source importante de croissance potentielle. A titre d'exemple, OVHcloud estime qu'environ 31 % de ses revenus du cloud public, 30 % de ses revenus de l'Hosted Private Cloud, et 21 % de ses revenus du Baremetal Cloud sur l'exercice 2020 proviennent d'anciens clients du cloud web qui ont migré ou procédé à une actualisation vers d'autres services cloud. A la fin de l'exercice 2020, OVHcloud estime qu'environ 62 % de ses clients (à l'exclusion des États-Unis) utilisent au moins deux services cloud.

Plateforme numérique libre-service

Le Groupe offre une plateforme numérique en libre-service, disponible dans environ 20 pays, qui est un outil efficace pour atteindre des groupes de clients tels que les entreprises technologiques de taille moyenne, les consommateurs et les agences web, et les petites et moyennes entreprises traditionnelles. Grâce au canal numérique d'OVHcloud, les clients peuvent commander, gérer et contrôler les services, choisir la

localisation de leurs données et obtenir un accès entièrement automatisé aux services cloud en quelques minutes (ou dans les trois heures, pour les services de cloud privé entièrement hébergés).

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie de mise sur le marché, OVHcloud a considérablement augmenté ses dépenses sur son canal digital, y compris la publicité et l'optimisation des moteurs de recherche, ainsi que son personnel commercial consacré au canal de marketing digital (qui représentait environ la moitié de son organisation commerciale et marketing à la fin de l'exercice 2020). Cela s'est traduit par une augmentation significative du trafic sur les sites Internet d'OVHcloud et une amélioration du taux de conversion (c'est-à-dire le pourcentage de visiteurs du site Internet qui ont acheté des services OVHcloud). OVHcloud a également développé des « cas d'utilisation » en ligne centrés sur le client (des façons concrètes dont les clients peuvent utiliser les services d'OVHcloud) dans le but d'augmenter les revenus et d'améliorer la fidélisation des clients. Environ 44 % de la force de vente du Groupe est dédié au canal numérique.

Marketing direct et partenariats

L'équipe de vente interne d'OVHcloud se concentre principalement sur l'attraction de nouveaux grands clients et sur la croissance des revenus des grands clients existants. L'effort de vente directe est complété par des partenariats avec plus de 350 partenaires informatiques clés qui permettent à OVHcloud d'accéder aux principaux projets de migration vers le cloud des grands clients.

Dans le cadre de sa stratégie de mise sur le marché revigorée, OVHcloud a considérablement augmenté sa force de vente interne et son organisation, qui a augmenté (sur la base d'un équivalent temps plein) d'environ la moitié, passant de 93 à la fin de l'exercice 2019 à 126 à la fin de l'exercice 2020 et à 162 au 30 juin 2021, avec la majorité des ajouts dans des lieux hors de France, y compris en Europe et aux États-Unis.

En parallèle, OVHcloud a renforcé ses partenariats avec des consultants informatiques et des intégrateurs de systèmes clés au niveau mondial, national, régional et local, tels que Capgemini, Neurones IT et Linkbynet. Le partenariat avec Capgemini a été signé fin 2019 pour fournir à Capgemini une alternative aux solutions Hyperscaler, et il a généré des revenus importants dès sa première année, ce qui a conduit OVHcloud et Capgemini à le renouveler et à l'étendre à l'échelle mondiale (y compris aux États-Unis) en 2021. En 2020, OVHcloud a signé un partenariat « European trusted cloud » avec Atos, OneCloud, pour fournir une solution basée sur la souveraineté des données et la cybersécurité d'Atos, hébergée par OVHcloud. Le partenariat Atos OneCloud pourrait être un modèle pour d'autres partenariats de cloud de confiance à l'avenir.

Les ressources accrues ont permis à OVHcloud d'accéder à de plus grandes opportunités qui devraient fournir une croissance substantielle à court et moyen terme. En particulier, une proportion importante de contrats dans ce segment est attribuée dans le cadre de processus concurrentiels par le biais de demandes de propositions (RFP), notamment en ce qui concerne les projets de migration vers l'Hosted Private Cloud. A mesure qu'elle a intensifié ses efforts de vente, OVHcloud a été invitée à participer à un nombre croissant de processus d'appels d'offres, en particulier pour des projets dont le potentiel de revenus mensuels est relativement élevé.

5.6.4 Le cloud pour les données stratégiques

5.6.4.1 Souveraineté des données

En tant que premier fournisseur européen de services cloud, OVHcloud est particulièrement bien placé pour fournir des solutions de souveraineté des données qui répondent aux besoins des clients (en particulier en Europe) qui mettent de plus en plus l'accent sur les questions de confidentialité des données. La capacité d'OVHcloud à fournir des solutions de souveraineté des données est un facteur important qui le différencie des Hyperscalers basés aux États-Unis et des autres fournisseurs de services de cloud basés aux États-Unis. En outre, alors que la souveraineté des données est particulièrement importante en Europe, OVHcloud pense qu'elle est susceptible de prendre une importance croissante dans d'autres pays, y compris aux États-Unis.

En Europe, le besoin de solutions offrant les normes les plus élevées en matière de souveraineté des données découle d'un certain nombre de développements juridiques :

- *RGPD*. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur en mai 2018 et a considérablement renforcé les obligations en matière de confidentialité des données applicables aux entreprises qui reçoivent, stockent, traitent, transfèrent et utilisent autrement des données personnelles. Le RGPD soumet les organisations qui font des affaires en Europe à des obligations strictes en termes de sécurité et de déclaration, renforce les droits des personnes et accroît les pouvoirs d'exécution des autorités compétentes en matière de protection des données, les violations donnant lieu à des amendes potentiellement importantes. En outre, le RGPD impose des restrictions strictes au transfert de données personnelles en dehors de l'Espace économique européen.
- *Schrems II*. Les États-Unis et l'Union européenne avaient conclu deux accords visant à faciliter le transfert transfrontalier de données à caractère personnel. Ces deux accords ont été déclarés invalides par la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE). Dans la décision la plus récente (*Schrems II*), la CJCE a décidé que le Bouclier de protection des données entre l'Union européenne et les États-Unis n'était pas valide parce qu'il n'offrait pas une protection suffisante contre la capacité des autorités judiciaires et de surveillance américaines à accéder aux données personnelles des citoyens de l'Union européenne. Par conséquent, les clients du cloud doivent prendre des mesures pour s'assurer que les données personnelles qu'ils stockent auprès des fournisseurs de services cloud ne seront pas transférées aux États-Unis en violation du RGPD. En choisissant les solutions d'OVHcloud, les clients du cloud sont en mesure de satisfaire à cette obligation car OVHcloud ne transfère pas leurs données personnelles aux États-Unis.
- *Cloud Act*. En 2018, le Congrès des États-Unis a adopté le Cloud Act, qui prévoit que les autorités américaines chargées de l'application de la loi peuvent obtenir des assignations ou des mandats exigeant des sociétés soumises à la compétence des autorités américaines qu'elles remettent les données stockées sur leurs serveurs, y compris ceux situés en dehors des États-Unis. De nombreux clients européens sont préoccupés par le stockage de données auprès de fournisseurs de services cloud d'une manière qui pourrait faire l'objet d'assignations et de mandats en vertu du Cloud Act. Ces clients recherchent de plus en plus des solutions de stockage de données auprès de sociétés qui ne sont pas soumises à la compétence des autorités américaines.

Pour de plus amples informations sur les réglementations relatives à la confidentialité et à la souveraineté des données applicables à OVHcloud, voir le chapitre 9 « *Environnement législatif et réglementaire* » du présent document d'enregistrement.

OVHcloud est en mesure de fournir à ses clients des services de « cloud de confiance » conformes au RGPD et elle a structuré ses activités aux États-Unis pour qu'elles soient complètement séparées de ses activités ailleurs, de sorte que les données stockées sur les serveurs d'OVHcloud en dehors des États-Unis par des clients non américains ne devraient pas faire l'objet d'instructions par assignation ou mandat en vertu du Cloud Act. Les clients d'OVHcloud sont en mesure de choisir l'emplacement des serveurs où leurs données sont stockées, ce qui leur donne des garanties quant à la conformité avec le régime de protection des données applicable.

OVHcloud est également l'un des principaux membres d'organisations visant à promouvoir la souveraineté des données en Europe. Elle est membre fondateur du CISPE (*Cloud Infrastructure Service Providers in Europe*), qui a établi une charte de bonnes pratiques pour garantir le plus haut degré de protection des données personnelles. Elle est également membre fondateur de GAIA-X, un consortium européen lancé en 2020 dans le but de construire l'infrastructure de données de nouvelle génération pour favoriser la souveraineté numérique de l'Europe, offrant une alternative européenne aux Hyperscalers américains.

OVHcloud a mis en place une offre de « cloud de confiance de par sa conception » qu'elle estime attractive pour les clients en Europe et dans le monde. Elle s'est publiquement engagée à ne pas vendre ou utiliser les données de ses clients, même à des fins d'optimisation interne de ses services. Elle a également déclaré publiquement qu'elle ne transférera pas les données de ses clients en dehors des lieux choisis par eux, sauf conformément à leurs instructions.

OVHcloud a également créé le label « Open Trusted Cloud » pour les éditeurs de logiciels et les fournisseurs de solutions PaaS et SaaS. Ces fournisseurs de logiciels bénéficient d'un label qui certifie que leurs solutions sont ouvertes et conformes aux normes européennes, ce qui leur permet d'être hébergées par OVHcloud. Plus de 300 applications sont actuellement éligibles à cette certification.

5.6.4.2 Les partenariats Trusted Cloud

OVHcloud a conclu des partenariats avec des plateformes de logiciels et de bases de données afin de s'assurer que leurs offres peuvent être fournies d'une manière qui sécurise les données et qui permet la souveraineté des données. OVHcloud estime que ces relations représentent une source importante de croissance potentielle future.

Les partenariats de confiance d'OVHcloud en matière de cloud comprennent actuellement les éléments suivants :

- *Solution de cloud public de T-System* : En septembre 2020, OVHcloud et T-Systems se sont associés pour créer une plateforme de cloud public destinée aux segments du public et des entreprises tout en garantissant la souveraineté et la confidentialité des données.
- *Solution Anthos de Google pour la souveraineté des données* : En novembre 2020, OVHcloud et Google ont annoncé un partenariat pour mettre à disposition la plateforme logicielle Anthos de Google d'une manière conforme à la souveraineté des données des clients. Anthos est une plateforme d'applications gérées utilisée pour le développement et le déploiement d'applications logicielles. Grâce à ce partenariat, Google est en mesure de proposer la plateforme Anthos aux clients européens qui recherchent une solution de souveraineté des données, fonctionnant sur un système de cloud privé géré par OVHcloud.
- *Solution mongoDB-as-a-Service* : En avril 2021, OVHcloud et mongoDB se sont associés pour héberger la plateforme de base de données mongoDB axée sur les développeurs sur l'infrastructure de confiance d'OVHcloud afin de disposer d'une offre de cloud public entièrement conforme aux meilleures pratiques en matière de sécurité et de souveraineté des données.
- *Hébergement de données « Made in France » de Thales* : En avril 2021, OVHcloud et Thales ont annoncé un partenariat pour assurer une sécurité accrue des données envoyées par le service de messagerie Citadel Team. Les données cryptées envoyées sur le service seront stockées sur les serveurs d'OVHcloud dans ses centres de données en France. Citadel Team est actuellement utilisé par de nombreuses entreprises faisant partie de l'indice boursier français CAC-40.

En outre, OVHcloud a lancé les Solutions Trusted Zone Sovereign pour s'associer à d'autres services afin de proposer des plateformes logicielles tout en préservant la sécurité et la souveraineté des données.

5.6.4.3 Sécurité

En plus de fournir des solutions de souveraineté des données à la pointe du marché, les services d'OVHcloud bénéficient de multiples certifications de sécurité qui attestent de leur conformité aux normes de sécurité les plus élevées. OVHcloud bénéficie de plusieurs certifications clés, dont les suivantes :

- *SecNumCloud*. Il s'agit de la plus haute certification de sécurité française pour les fournisseurs de cloud, délivrée par l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANSSI) pour garantir la sécurité et la souveraineté des données. La certification vise à orienter les autorités publiques/administratives, les organismes d'importance vitale et toutes les entités économiques françaises et européennes vers des fournisseurs de cloud de confiance pour stocker des données sensibles. Elle s'appuie sur un audit de sécurité approfondi.
- *ISO/IEC 27001*. Cette norme de certification de sécurité évalue la conformité d'une organisation aux normes publiées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui établit les meilleures pratiques pour le système de gestion de la sécurité des informations au sein d'une organisation. La certification est effectuée par une tierce partie indépendante et évalue la sécurité

de l'information pour une série d'actifs informationnels, notamment les informations financières, la propriété intellectuelle et les informations sur les employés.

- *ISO27017:2015*. Cette certification de sécurité confirme la conformité d'une organisation aux lignes directrices ISO27017:2015 de l'ISO, qui portent sur les contrôles de sécurité des informations des fournisseurs de services cloud. La conformité est évaluée, et la certification est effectuée, par une tierce partie indépendante.
- *SOC*. La certification du centre des opérations de sécurité (SOC) est administrée par l'*American Institute of Certified Public Accountants*. Elle certifie qu'une organisation dispose des procédures internes requises pour gérer la sécurité de ses systèmes d'information.
- *PCI DSS*. Le *Payment Card Industry Data Security Standard* est une certification de sécurité administrée par le *PCI Security Standards Council* (PCI SSC). Elle certifie qu'une entreprise se conforme aux normes du PCI SSC en matière de stockage, de transmission et de traitement des données des titulaires de cartes lors du traitement des paiements par carte, afin de réduire la fraude par carte.
- *HDS*. La certification de sécurité Hébergeur de Données de Santé (HDS) reflète les normes déterminées par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) en ce qui concerne les mesures de sécurité des informations de santé. Elle est requise pour les organisations qui hébergent des données de santé personnelles en vertu de la loi française et certifie que ces organisations répondent aux normes de sécurité requises pour traiter ces informations sensibles. L'évaluation de la conformité est effectuée par une tierce partie indépendante au moyen d'un audit documentaire et d'un audit sur site.
- *Cloud Computing Compliance Criteria Catalogue (C5) Type II Report*. Le rapport C5 de type II indique un niveau de sécurité de base pour le cloud computing. Il s'agit d'une attestation globale à la suite d'un audit indépendant.

En outre, les filiales d'OVHcloud détiennent plusieurs certifications spécifiques à chaque pays pour se conformer aux réglementations nationales. Ces certifications comprennent :

- *Attestation HIPAA de type I - États-Unis*. Le Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA) et le Health Information Technology for Economic and Clinical Health Act (HITECH) établissent des normes de confidentialité et de sécurité pour les informations de santé protégées aux États-Unis. Le rapport de type I est un rapport de conformité vérifiant la conception des contrôles de sécurité au moment de l'audit.
- *Qualified Certification Service Provider (AGID) - Italie*. L'AGID établit une liste de prestataires de services qualifiés en vertu du Règlement (UE) n° 910/2014 en Italie.
- *G-Cloud - Royaume-Uni*. Le cadre G-Cloud permet aux fournisseurs de services cloud de vendre des services cloud au secteur public aux États-Unis. Les fournisseurs de services cloud doivent poser leur candidature par l'intermédiaire du *Digital Marketplace* du gouvernement britannique.

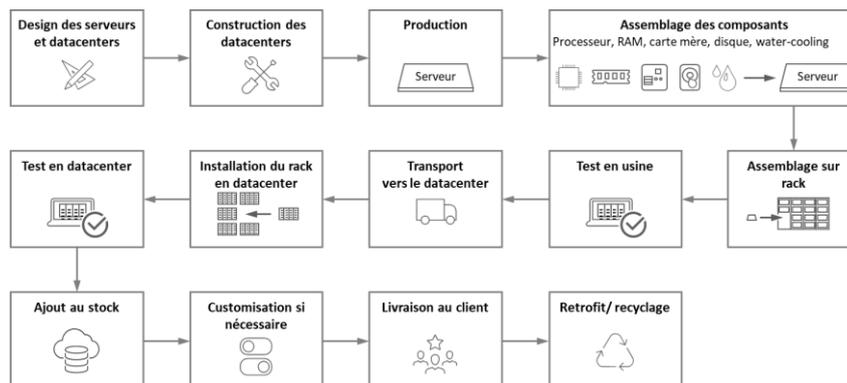
OVHcloud est également un membre fondateur du CISPE (*Cloud Service Infrastructure Providers in Europe*), et est représentée au conseil d'administration du CISPE. Le CISPE publie un code de conduite qui s'aligne sur les exigences strictes définies dans le cadre du RGPD pour aider les fournisseurs d'infrastructures de cloud à se conformer, en évitant les pénalités tout en offrant un cadre pour aider les clients et les utilisateurs finaux à sélectionner les fournisseurs de cloud et à faire confiance à leurs services. OVHcloud est signataire du code de conduite du CISPE.

En outre, la *Cloud Security Alliance* (CSA) publie les meilleures pratiques en matière de sécurité des informations des fournisseurs de services cloud. Depuis 2016, OVHcloud est inscrit au registre STAR

(Security, Trust, Assurance and Risk) de la CSA au niveau un, sur la base d'une auto-évaluation des meilleures pratiques.

5.6.5 Modèle de production durable et verticalement intégré

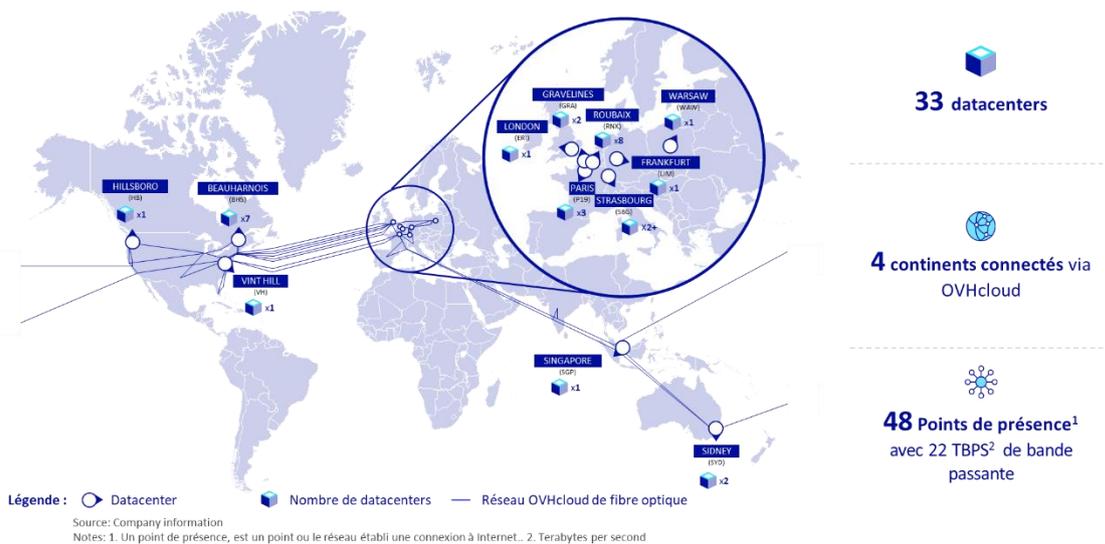
OVHcloud est impliquée dans chaque étape du cycle de vie des serveurs et des centres de données, comme illustré par le graphique ci-dessus. La chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée d'OVHcloud comprend la fabrication des serveurs, l'exploitation des centres de données, l'approvisionnement du réseau et la gestion de l'infrastructure informatique. En concevant et en assemblant tous ses serveurs en interne, OVHcloud est en mesure d'optimiser la conception des serveurs et de contourner les intermédiaires, ainsi que de réduire les coûts, d'accroître la personnalisation, de réduire les délais de livraison et d'augmenter l'efficacité de la gestion du cycle de vie par la mise à niveau des serveurs. La technologie propriétaire d'OVHcloud et ses opérations internes dans une variété de marchés géographiques ont contribué à sa forte intégration verticale.



OVHcloud dispose de deux sites de production dédiés - en France et au Canada - pour assembler les différents composants matériels en serveurs. Une fois les différents composants assemblés, ils sont transportés vers le centre de données et personnalisés si nécessaire avant d'être livrés au client.

Comme OVHcloud fabrique ses serveurs en interne, elle ne dépend pas d'un fabricant tiers, ce qui réduit le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement. La capacité à fabriquer des serveurs s'est avérée essentielle pour permettre à OVHcloud de réagir rapidement pour rétablir le service après l'incendie de Strasbourg, car OVHcloud a doublé sa production de serveurs après l'incendie. Il est peu probable qu'OVHcloud aurait pu atteindre le même degré de réactivité à une échelle similaire avec un fabricant tiers.

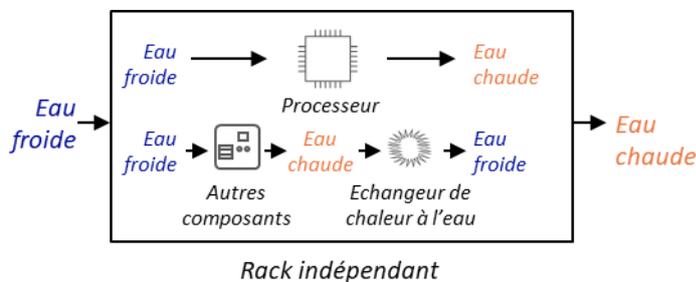
En outre, en étant propriétaire et exploitant de ses centres de données, OVHcloud a davantage de contrôle sur chaque étape du processus de production, ce qui, à son tour, offre à ses clients davantage de possibilités de personnalisation. Avec des centres de données répartis sur 30 sites dans 12 pays à travers le monde (à l'exclusion des deux centres de données de Strasbourg qui ont été endommagés lors de l'incendie de mars 2021), OVHcloud est en mesure de livrer des serveurs à ses clients dans des délais courts : dans les sites européens et nord-américains d'OVHcloud, il faut environ 14 jours entre la production des serveurs et leur livraison. Les centres de données d'OVHcloud sont généralement hébergés dans d'anciens bâtiments industriels, ce qui lui a procuré un avantage en termes de coûts et a permis de réduire son impact environnemental en réutilisant les ressources existantes.



Source : Société

Notes: 1. Un point de présence est un point où le réseau établit une connexion à Internet. 2. Térabytes per seconde

OVHcloud utilise une technologie propriétaire de refroidissement à l'eau dans ses centres de données, qu'elle a développée et utilisée depuis plus de 20 ans. La technologie de refroidissement à l'eau d'OVHcloud combine des serveurs refroidis à l'eau avec des centres de données refroidis à l'air, supprimant ainsi le besoin de climatisation, ce qui présente des avantages significatifs en termes d'environnement et de coûts. Elle utilise le refroidissement direct par eau pour éliminer la chaleur des CPU, et l'air - qui est ensuite refroidi à l'intérieur du rack en utilisant de l'eau à travers un échangeur de chaleur - pour éliminer la chaleur des autres composants – comme le montre le graphique ci-dessous. L'eau chauffée est ensuite refroidie à l'aide de tours de refroidissement sèches. En plus d'être très efficace en termes d'énergie et d'eau, la technologie de refroidissement par eau d'OVHcloud a également des coûts de maintenance relativement faibles.



En internalisant sa conception et ses opérations, OVHcloud est en mesure de tirer parti de ses technologies de refroidissement exclusives, ce qui crée non seulement un avantage en termes de coûts, mais réduit également son impact environnemental, car cette technologie consomme moins d'énergie que d'autres techniques de refroidissement.

5.6.6 Contrats avec les clients

Les contrats clients d'OVHcloud varient en fonction du type de client. En ce qui concerne les grandes entreprises clientes qui bénéficient d'un support commercial dédié, OVHcloud peut négocier des accords-cadres sur la base desquels sont conclus des contrats d'application. Les relations avec les clients souscrivant à des services par le biais du canal digital de commercialisation sont généralement régies par les conditions générales de service d'OVHcloud, ainsi que par les conditions spécifiques applicables (par exemple, cloud privé, cloud public), les conditions financières, ainsi qu'un accord de traitement des données. Les conditions générales et particulières de service sont également fréquemment intégrées dans les accords-cadres. Les principales dispositions peuvent varier en fonction de la zone géographique dans laquelle se trouve le client.

Les accords-cadres prévoient les conditions applicables à l'exécution des services rendus par OVHcloud. Ces services sont basés sur le catalogue de services standard d'OVHcloud et sont fournis aux clients et à toute société affiliée du client qui peut être habilitée à commander ces services. La qualité et les niveaux des services sont ceux définis dans les conditions particulières applicables. À tout moment, OVHcloud se réserve le droit de modifier les services ainsi que les prix et conditions spécifiques applicables. Sous réserve d'une notification préalable au client, ces modifications s'appliquent aux commandes nouvelles et existantes sauf si le client refuse la modification et notifie à OVHcloud son intention de résilier la commande concernée par cette modification.

Les accords-cadres entrent en vigueur à compter de la date de leur signature par les parties pour une période initiale de trois ans et sont reconduits tacitement pour des périodes successives d'un an sous réserve de résiliation par l'une des parties. Les clients peuvent généralement annuler les services au titre de ces accords-cadres avec un préavis minimal mais la résiliation d'un accord-cadre n'annule pas les contrats d'application, les commandes à durée minimale ou à durée déterminée en cours au moment de la résiliation. OVHcloud peut conclure d'autres accords avec des tiers, y compris des concurrents du client concerné.

Aux termes de l'accord-cadre, le client est responsable de l'utilisation des services fournis par OVHcloud et veille au respect de ces derniers par tout tiers utilisant ces services ou pour le compte duquel ils sont utilisés. En particulier, le client garantit OVHcloud contre toutes les conséquences résultant de l'utilisation ou de l'exploitation de contenus illicites dans le cadre des services, de l'utilisation frauduleuse des services ou non conforme aux lois et règlements en vigueur et de l'utilisation des services en violation des droits des tiers. La responsabilité d'OVHcloud est limitée et ne peut être engagée notamment pour l'inexécution, la défaillance, le dysfonctionnement ou l'indisponibilité des services résultant d'un acte ou d'une omission d'un tiers échappant au contrôle raisonnable d'OVHcloud (à l'exclusion de ses sous-traitants) ou pour la perte, l'altération ou la destruction de tout ou partie du contenu et des données hébergées sur l'infrastructure.

Conformément aux conditions générales de service, aucune sauvegarde des contenus stockés dans le cadre des services n'est effectuée par OVHcloud. À ce titre, les contrats d'OVHcloud prévoient que le client est seul responsable de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données contre les risques potentiels de perte ou de dégradation, quelle qu'en soit la cause. Moyennant des frais supplémentaires, le client peut opter pour des solutions de sauvegarde telles que prévues dans les conditions particulières applicables. En outre, certaines des offres premium d'OVHcloud comprennent des fonctions de sauvegarde limitées. OVHcloud a l'intention de mettre à jour ses politiques de sauvegarde afin de fournir davantage d'options de sauvegarde gratuites à l'avenir.

Une convention de traitement des données est également jointe aux accords-cadres et aux conditions générales de service. Elle énonce les conditions dans lesquelles OVHcloud est habilitée, en tant que sous-traitant, à effectuer le traitement de données à caractère personnel pour le compte de ses clients et sur instruction de ces derniers. Pour des informations complémentaires sur la confidentialité des données applicables à OVHcloud, voir le chapitre 9 « *Environnement législatif et réglementaire* » du présent document d'enregistrement.

OVHcloud peut également conclure des accords-cadres de partenariat aux termes desquels les services fournis par OVHcloud peuvent être revendus par un partenaire à ses propres clients en association avec un ou plusieurs services complémentaires ou autres éléments à valeur ajoutée fournis par ce partenaire. Les relations contractuelles d'OVHcloud sont uniquement avec son partenaire, et non avec les propres clients du partenaire.

5.7 Politique environnementale - développement durable

5.7.1 Développement durable

KPMG, un des commissaires aux comptes de la Société, a produit un rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations RSE présentes au sein du présent document d'enregistrement et relatives à l'exercice clos le 31 août 2020. Les indicateurs validés par KPMG sont identifiés par le symbole « ✓ » au sein du présent document d'enregistrement. Le rapport de KPMG ainsi que la note méthodologique correspondante sont annexés au présent document d'enregistrement à l'Annexe I.

OVHcloud est durable de par sa conception. Tout au long de ses vingt ans d'existence, elle s'est engagée à réduire les déchets et à minimiser la consommation d'énergie. Elle se tient responsable de ces objectifs : par exemple, elle est l'un des membres fondateurs du *Climate Neutral Data Centre Pact*, une initiative d'opérateurs de centres de données et d'associations commerciales engagés dans le Green Deal européen de l'UE.

Les principaux faits marquants de l'histoire d'OVHcloud sont les suivants :

- 2002 OVH construit ses serveurs en interne pour optimiser l'espace et maîtriser la chaîne de valeur.
- 2003 OVH met en place son premier système de refroidissement par eau pour réduire les besoins en énergie.
- 2006 OVH utilise sa première salle de serveurs sans avoir besoin de climatisation.
- 2008 L'alimentation du centre de données est activée pour les serveurs d'entrée de gamme afin d'accroître l'efficacité.
- 2009 OVH commence à rééquiper les serveurs afin d'améliorer la chaîne d'approvisionnement inverse.
- 2011 Le centre de données de Roubaix commence à utiliser un système de refroidissement de nouvelle génération, avec une meilleure efficacité de l'utilisation de l'énergie.
- 2012 Le centre de données d'OVH au Québec est alimenté par l'hydroélectricité.
- 2019 OVHcloud développe sa troisième génération de systèmes de refroidissement libre afin d'améliorer l'efficacité de son système de refroidissement par eau.
- 2020 OVHcloud met en œuvre un rack entièrement cliquable (refroidissement par eau, alimentation, réseau).

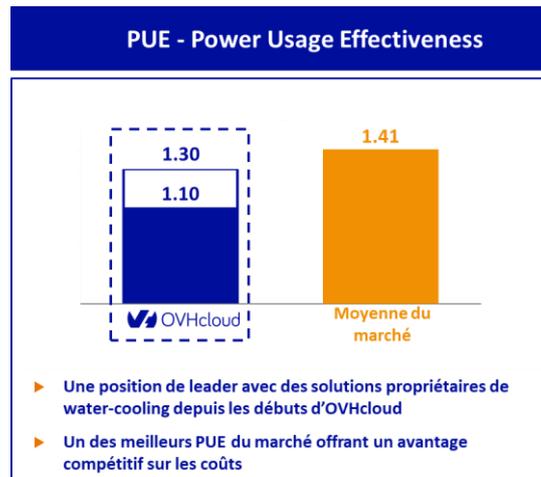
OVHcloud s'engage à réduire son impact environnemental à chaque étape du cycle de vie des serveurs, notamment par la conception et la construction de ses centres de données, le recyclage des composants pour les différentes offres de produits et l'allongement de la durée de vie de son matériel. Actuellement, 45 % des serveurs d'OVHcloud sont fabriqués à partir de composants réutilisés et 20,9 %⁶ de ses composants sont réutilisés. Vingt-six de ses centres de données sont hébergés dans des bâtiments industriels réutilisés. En outre, la technologie exclusive de refroidissement par eau d'OVHcloud a supprimé le besoin de climatisation.

En 2020, le facteur d'énergie renouvelable d'OVHcloud (c'est-à-dire le pourcentage d'électricité utilisée dans les centres de données générée à partir de sources renouvelables) était de 79 %⁶. Ses centres de données (à l'exclusion des sites de Roubaix et de ceux localisés aux Etats-Unis) avaient une efficacité de l'utilisation de l'énergie (c'est-à-dire l'électricité totale utilisée par rapport à l'électricité utilisée pour alimenter les serveurs) de 1,10-1,30⁷. En outre, les centres de données d'OVHcloud (à l'exclusion du site de Beauharnois au Canada et de celui à Paris) avaient une efficacité de l'utilisation de l'eau (c'est-à-dire la consommation d'eau par rapport à la consommation d'électricité en kWh par litre) de 0,24-0,29⁷ L/kWh IT. Ses centres de données avaient une efficacité de l'utilisation du carbone (c'est-à-dire les émissions de CO₂ par rapport à la consommation d'énergie) de 0,15-0,18⁷ T CO₂e/MWh⁷. Comme illustré ci-dessous,

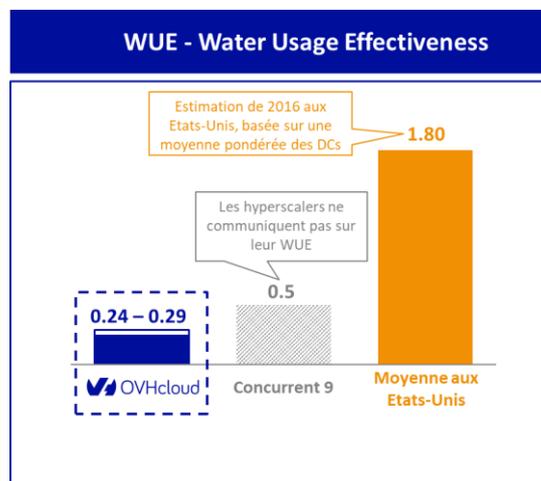
⁶ Le facteur d'énergie renouvelable d'OVHcloud pour les exercices 2019, 2018 et 2017 était respectivement de 77 %, 80 % et 90 %.

⁷ L'efficacité de l'utilisation du carbone d'OVHcloud pour les exercices 2019, 2018 et 2017 était respectivement de 0,15-0,17, 0,13-0,15 et 0,09-0,11 T CO₂e/MWh.

OVHcloud estime que son efficacité en matière d'utilisation de l'énergie et de l'eau est généralement compétitive, voire inférieure, à celle des Hyperscalers et inférieure à celle des autres opérateurs de centres de données. OVHcloud cherche à maintenir sa consommation d'énergie effective à son niveau actuel.



2020, Électricité totale utilisée / Électricité utilisée pour alimenter les serveurs



2020, Consommation d'eau / d'électricité en kWh par litre

L'esprit d'innovation d'OVHcloud s'étend également à son engagement en faveur du développement durable, puisque le Groupe cherche continuellement de nouvelles façons de réduire son impact environnemental. Par exemple, en mars 2021, il a entamé un partenariat de recherche de quatre ans avec l'INRIA pour améliorer l'évaluation par OVHcloud de l'impact environnemental de ses infrastructures et proposer aux utilisateurs finaux les meilleures pratiques pour réduire leur empreinte écologique.

Le Groupe a fait réaliser deux bilans carbone pour les exercices 2019 et 2020 afin de prendre en compte l'ensemble des émissions significatives liées à son activité. Au titre de ces bilans carbone, les émissions de gaz à effet de serre engendrées par le fonctionnement d'OVHcloud pour l'année fiscale 2019 ont été de 106 658 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) représentées comme suit : 3 % au titre des émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1), 36 % au titre des émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2) et 61 % au titre des autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3⁸). Pour l'année fiscale 2020, les émissions de gaz à effet de serre engendrées par le fonctionnement d'OVHcloud ont été de 129 813 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e), représentées comme suit : 2 % au titre des émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1), 34 % au titre des émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2) et 64 % au titre des autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3).

⁸ Correspondant aux postes suivants : immobilisations des serveurs, immobilisations des bâtiments, fret, déplacements professionnels, déchets, eau assurant le refroidissement des serveurs, équipements informatiques des bureaux et collaborateurs et émissions générées par les collaborateurs.

Les principaux objectifs environnementaux d'OVHcloud comprennent (i) la réduction de l'énergie consommée par ses centres de données ainsi que l'augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables ; (ii) la réduction de son empreinte carbone et la possibilité pour les clients de passer à des services cloud plus écologiques, (iii) l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la réduction de l'utilisation d'eau potable dans son système de refroidissement par eau et (iv) la promotion de l'économie circulaire, de l'approvisionnement durable et de la réduction des déchets, ainsi que le détournement des déchets des décharges. OVHcloud a posé les jalons suivants pour atteindre ces objectifs :

- D'ici à la fin de l'exercice **2021** :
 - Obtenir la certification ISO 50001 (gestion de l'énergie)
 - Mettre en place une interface de programme d'application et des gestionnaires d'empreinte carbone pour suivre la consommation d'énergie liée aux solutions numériques d'OVHcloud.
 - Lancement d'une nouvelle marque de serveurs remis à neuf
 - Évaluation complète du cycle de vie de tous les serveurs

- D'ici la fin de l'exercice **2025** :
 - Atteindre une énergie 100% renouvelable
 - Atteindre 0 % de déchets mis en décharge
 - Devenir neutre en carbone en ce qui concerne les émissions directes (champ d'application 1) et certaines émissions indirectes (champ d'application 2 et une partie du champ d'application 3). Les émissions de carbone des champs d'application 1 et 2 représentaient un cumul de 36 % des émissions de carbone d'OVHcloud au cours de l'exercice 2020

- D'ici la fin de l'exercice **2030** :
 - Devenir neutre en carbone (zéro net) en ce qui concerne toutes les émissions restantes (champ d'application 3).

5.7.2 Gestion des risques environnementaux

OVHcloud reconnaît que les catastrophes naturelles et autres risques environnementaux pourraient causer des dommages à ses centres de données. Elle estime que l'un des principaux risques environnementaux auxquels elle est confrontée concerne l'eau, qu'il s'agisse de sécheresse, d'inondation, de pollution de l'eau ou d'épuisement de l'eau. OVHcloud a donc pris des mesures pour réduire l'impact de ces risques, notamment (i) l'optimisation du processus de refroidissement par évaporation et du refroidissement prévisionnel et (ii) la mise en place de supports de refroidissement pour le recyclage de l'eau. OVHcloud a également mis en place des procédures pour d'autres types de catastrophes naturelles, notamment les risques sismiques, volcaniques, cycloniques et les incendies de forêt.

Certains des centres de données et des sites de fabrication d'OVHcloud abritent des activités qui sont classées comme présentant des risques environnementaux ou autres conformément à la législation française applicable. Dans de nombreux cas, OVHcloud est tenu d'obtenir des autorisations des autorités gouvernementales compétentes avant de commencer ses activités. OVHcloud cherche à maintenir une relation constructive et productive avec les autorités et est en cours de poursuivre la délivrance de toutes les autorisations nécessaires.

5.8 Investissements

5.8.1 Les principales dépenses d'investissement du Groupe au cours des trois dernières années

La grande majorité des dépenses d'investissement d'OVHcloud sont engagées pour la production de serveurs et, dans une mesure un peu moindre, pour la construction de centres de données. Pour des informations sur les dépenses d'investissement d'OVHcloud au cours des trois dernières années (y compris les dépenses d'investissement engagées pour remplacer les serveurs endommagés lors de l'incendie de Strasbourg), voir la section 8.4 « *Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (capex)* » du présent document d'enregistrement.

5.8.2 Principales dépenses d'investissement en cours ou prévues pour l'avenir

OVHcloud prévoit que ses dépenses d'investissement pour la production de serveurs dans les mois et années à venir refléteront généralement le rythme de son activité, et comprendront la production de serveurs pour remplacer ceux mis hors service afin de maintenir les revenus, ainsi que des investissements dans des serveurs supplémentaires pour soutenir la croissance. OVHcloud prévoit également d'engager des dépenses d'investissement pour la construction de nouveaux centres de données dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'expansion géographique, ainsi que pour le développement de solutions destinées à prendre en charge de nouveaux usages du cloud dans le cadre de sa stratégie d'innovation et de croissance sur le marché PaaS. Voir le chapitre 10 « *Informations sur les tendances* » du présent document d'enregistrement pour des informations complémentaires sur le programme d'investissements d'OVHcloud.

OVHcloud a également réalisé et prévoit de continuer à réaliser des investissements pour améliorer ses centres de données et ses sites de production afin de s'assurer qu'ils sont sûrs et entièrement conformes aux réglementations applicables. Par exemple, OVHcloud prévoit de consacrer un budget d'environ 16 millions d'euros en 2022 au titre d'investissements en systèmes de protection, détection et extinctions en matière de risque incendie tels que le renforcement des infrastructures bâtiment en coupe-feu, détection par aspiration et systèmes d'arroseurs ou extinction à gaz.

5.9 Recherche et développement, brevets et licences

OVHcloud a une longue histoire d'innovation, tant en ce qui concerne la conception de solutions pour les clients qu'en ce qui concerne les opérations. Une part importante des efforts de recherche et développement d'OVHcloud se concentre sur les innovations environnementales, reflétant son engagement de longue date en faveur d'opérations respectueuses de l'environnement.

Parmi les innovations clés d'OVHcloud mises en œuvre au cours de deux décennies, citons sa technologie exclusive de refroidissement par eau (2003), sa virtualisation adaptée grâce à la technologie VMware (2010), et une solution révolutionnaire visant à assurer la sécurité, l'évolutivité et le développement durable pour stocker en toute sécurité des données inactives et froides critiques sur le long terme, en réduisant les coûts de stockage par téraoctet, mise en œuvre grâce à une collaboration avec IBM et Atempo (2021).

Au cours de l'exercice 2019 et de l'exercice 2020, les dépenses de recherche et développement d'OVHcloud (dont une partie a été capitalisée) se sont élevées à 53,2 millions d'euros et 58,2 millions d'euros, respectivement. Les dépenses en recherche et développement sont principalement constituées des charges de personnel (y compris les salaires, les primes, les avantages et les frais de déplacement) ainsi que des honoraires des sous-traitants pour les équipes effectuant la recherche et le développement. Ces équipes ajoutent de nouvelles fonctionnalités aux offres existantes d'OVHcloud et développent de nouvelles offres, assurent la fiabilité des performances de sa plateforme cloud mondiale, et gèrent et développent les systèmes et infrastructures informatiques internes. La partie de ces coûts qui a été capitalisée en tant que technologies et logiciels développés en interne s'est élevée à 10,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 et à 16,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, respectivement. OVHcloud est bénéficiaire du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

5.9.1 Brevets

Afin de soutenir ses initiatives de recherche et développement, OVHcloud est proactive dans la recherche des brevets nécessaires à la protection de sa propriété intellectuelle. Au 31 août 2021, OVHcloud détenait 113 brevets, qui peuvent être largement regroupés dans les catégories suivantes :

- *Logiciel (software)*. Les brevets logiciels couvrent les technologies liées aux logiciels utilisés dans le contexte de l'installation, du déploiement, de la configuration, de l'exploitation, de la surveillance et de la maintenance des serveurs et des équipements exploités dans les centres de données. Ces technologies liées aux logiciels couvrent une grande variété de domaines, tels que l'orchestration de réseaux, la configuration et la gestion du stockage, la gestion de l'alimentation électrique, la surveillance de l'état de santé, les techniques d'intelligence artificielle utilisées dans le contexte de l'exploitation des centres de données et les applications logicielles de niveau supérieur, telles que

les applications web. Ils constituent le plus grand pourcentage du portefeuille d'OVHcloud : au 31 août 2021, ils représentaient environ 42 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud.

- *Refroidissement.* Les brevets sur le refroidissement couvrent les technologies relatives aux systèmes et méthodes d'extraction de la chaleur des composants électroniques, en particulier des serveurs fonctionnant dans des racks empilés dans des centres de données. Les technologies couvertes vont de l'extraction de l'énergie thermique des composants électroniques au rejet de l'énergie thermique extraite dans un environnement extérieur. Cette catégorie comprend le refroidissement par air, le refroidissement par liquide et le refroidissement immersif. Au 31 août 2021, ces brevets représentaient environ 26 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud.
- *Electronique.* Les brevets électroniques couvrent les technologies relatives aux composants électroniques facilitant le déploiement et le fonctionnement des serveurs dans les centres de données. Ces composants électroniques fournissent des fonctionnalités telles que des interfaces d'échange de données, une alimentation électrique et/ou un contrôle du refroidissement. Ces brevets représentaient environ 13 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud au 31 août 2021.
- *Mécanique.* Ces brevets, qui représentaient environ 19 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud au 31 août 2021, couvrent des technologies relatives à la conception structurelle des racks, au support des racks, aux outils à utiliser dans le cadre de l'installation des racks et aux composants structurels des échangeurs de chaleur.

5.9.2 Approche de l'innovation

OVHcloud adopte une approche systématique de son processus de recherche et de développement afin de s'assurer que ses innovations sont « S.M.A.R.T. » :

- *Simple.* Tout d'abord, OVHcloud s'efforce de confirmer que ses solutions peuvent être mises en œuvre rapidement et facilement, et qu'elles font gagner du temps à ses clients.
- *Multi-local.* OVHcloud considère que les produits et les offres doivent être locaux pour tous, partout. Elle s'efforce également d'adapter ses offres aux besoins, aux souhaits et aux contraintes des clients en matière de sécurité des données et de réglementation locale.
- *Accessible.* OVHcloud vise des solutions qui sont abordables et accessibles à un large éventail de clients. Elle met également l'accent sur un modèle de tarification transparent.
- *Réversible.* Pour accroître la flexibilité, OVHcloud évalue si ses innovations sont réversibles, ouvertes et interopérables pour s'assurer qu'elle ne limite pas son orientation future. Elle fournit également des technologies robustes et fiables et veille à ce que les clients ne soient pas « enfermés » et ne paient pas pour la bande passante.
- *Transparent.* Enfin, OVHcloud traite tous ses clients sur un pied d'égalité. Elle propose ses solutions à chaque client et s'engage à la clarté dans toutes ses communications avec les clients et à la prévisibilité des prix.

L'approche « S.M.A.R.T. » d'OVHcloud s'applique à chaque étape de son processus de recherche et de développement. Avant de mettre en œuvre une nouvelle solution, le concept doit être structuré et prouvé comme étant centré sur le client. Ensuite, il est conçu comme un concept prêt pour le client et bénéficie d'un processus de développement simplifié. Enfin, il est livré aux clients.

OVHcloud cible les solutions innovantes ayant un fort potentiel pour accroître sa capacité à générer des revenus. De manière générale, pour qu'une idée soit développée, elle doit pouvoir générer un minimum de 1 million d'euros de revenus mensuels récurrents.

Grâce à cette approche systématique et rationalisée, OVHcloud est à l'avant-garde des utilisations innovantes du cloud qui sont à l'origine d'une part importante de la croissance du marché du cloud (voir

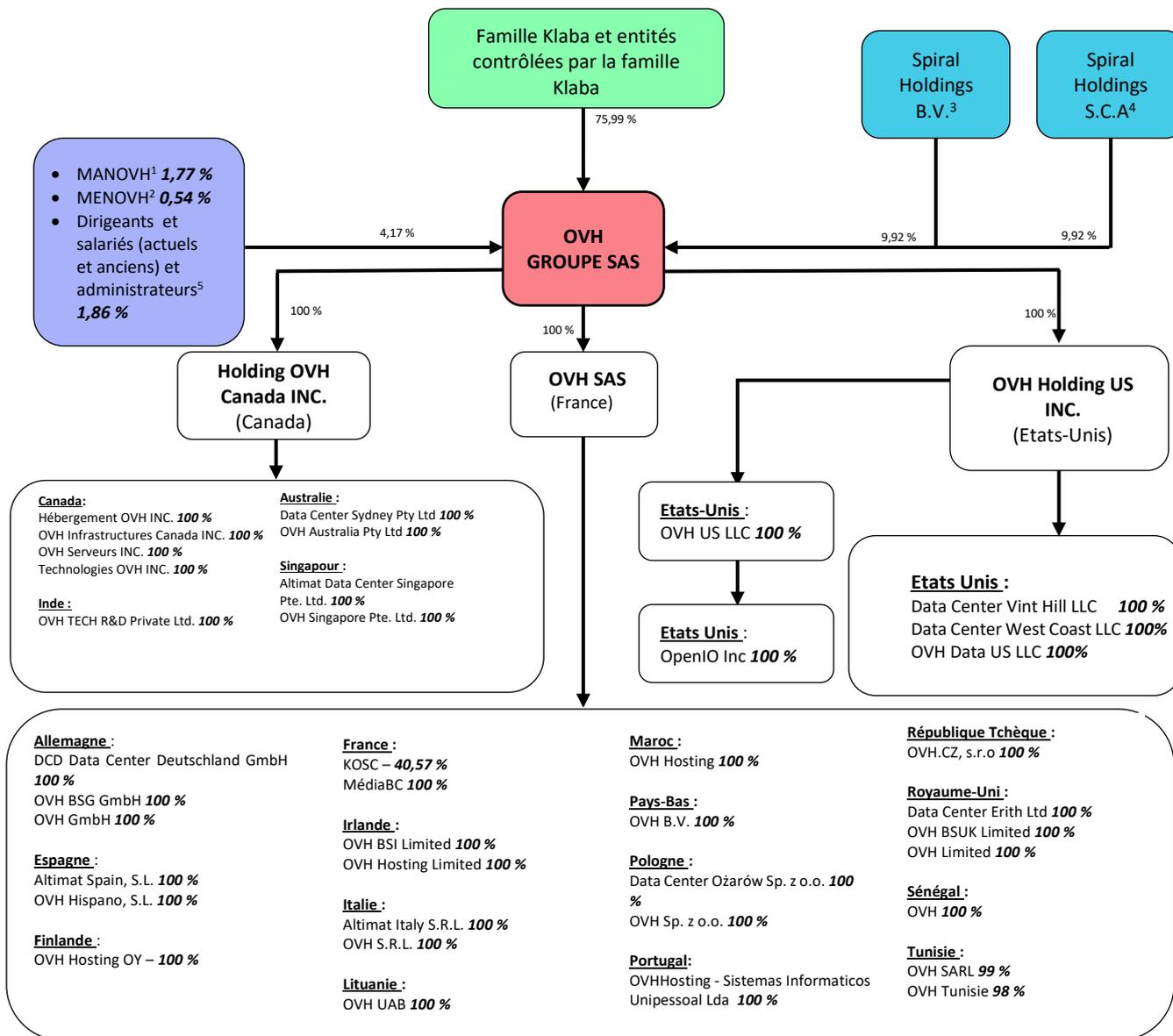
également la section 5.5 « *Présentation des marchés et de la position concurrentielle* » du présent document d'enregistrement).

6. ORGANIGRAMME ET RELATIONS INTRA-GROUPE

6.1 Organigramme simplifié

Organigramme simplifié à la date du présent document d'enregistrement

L'organigramme simplifié ci-après présente l'organisation juridique de la Société et de ses filiales consolidées à la date du présent document d'enregistrement, avant la prise en compte de la réorganisation qui sera mise en œuvre dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris telle que décrite au paragraphe 6.1.2 du présent document d'enregistrement (la « **Réorganisation** »). Les pourcentages indiqués ci-dessous représentent les pourcentages du capital social⁹.



^{1 2} Entités regroupant (i) le co-investissement indirect dans la Société de certains employés du Groupe, actuels et anciens, et (ii) une quote-part de la participation indirecte dans la Société de la famille Klabá

³ Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par TowerBrook Capital Partners

⁴ Entité détenue indirectement par des fonds d'investissements ou autres entités gérés ou conseillés par KKR

⁵ Hors administrateurs représentant la famille Klabá, et y compris un administrateur n'ayant pas vocation à le demeurer à la date du règlement-livraison de l'introduction en bourse

⁹ Les pourcentages des droits de vote au sein de la Société sont présents au sein du chapitre 16 « Principaux actionnaires » du présent document d'enregistrement.

Description de la Réorganisation

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est une société par actions simplifiée de droit français.

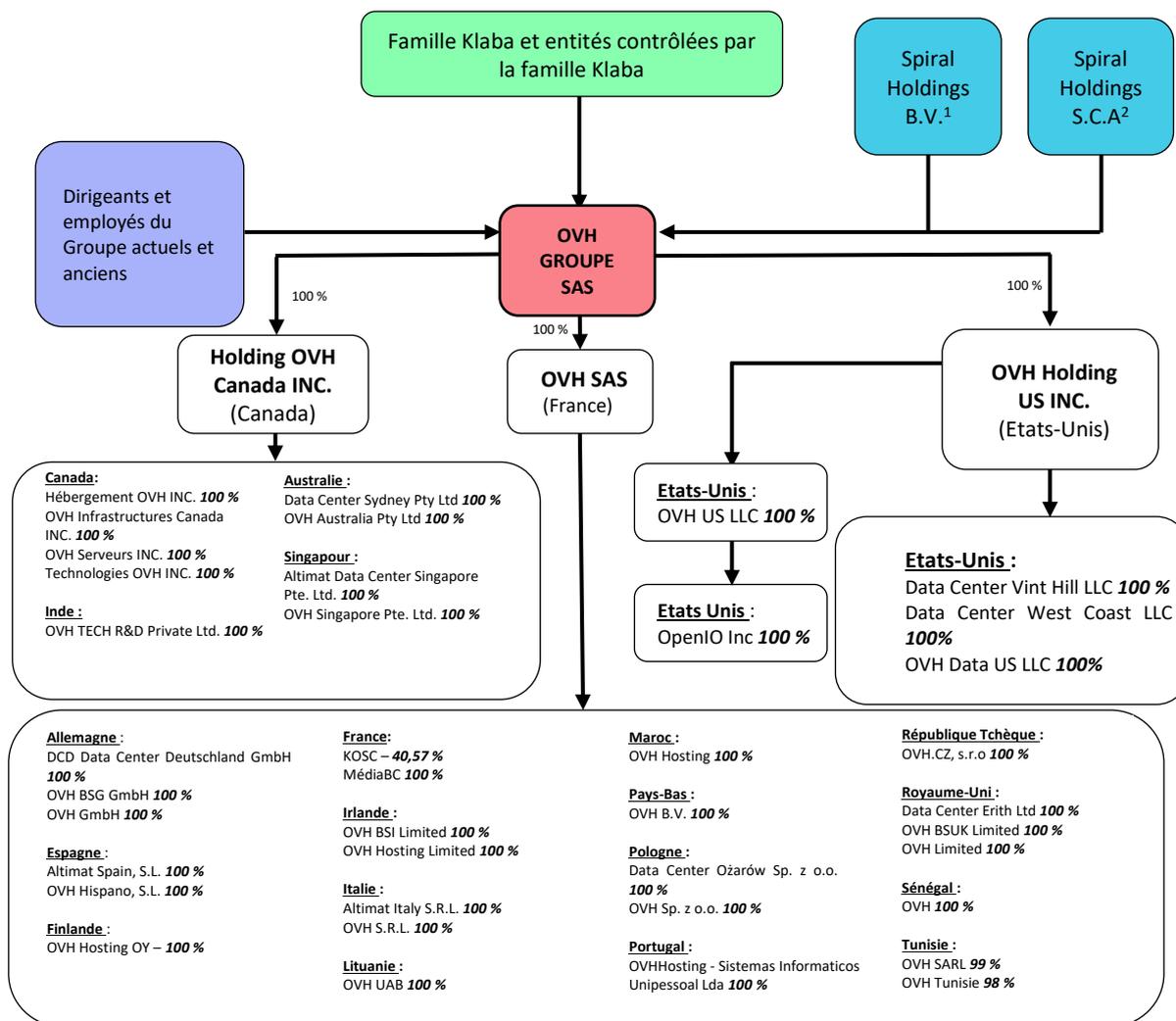
Au plus tard à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il est envisagé que la Société soit transformée en société anonyme à conseil d'administration.

En outre, il est prévu que MANOVH et MENOVIH fusionnent dans la Société (les « **Fusions** ») à la date du règlement-livraison de l'offre à réaliser dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, ce qui aura pour conséquence que les actionnaires de MANOVH et MENOVIH deviendront des actionnaires directs de la Société. Préalablement à la réalisation des Fusions, MANOVH et MENOVIH procéderont à une augmentation de capital souscrite par Jezby Ventures (ou toute autre entité contrôlée par la famille Klabá qu'elle pourrait se substituer), d'un montant permettant le remboursement de son endettement. Le montant des augmentations de capital de MANOVH et MENOVIH est actuellement estimé de l'ordre de 20 millions d'euros. Les Fusions sont conditionnées à la fixation du prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et leur réalisation est prévue pour intervenir le jour du règlement-livraison de l'introduction en bourse.

Par décision du 16 août 2021, les associés de la Société ont autorisé le Président (ou, selon le cas, le Conseil d'administration) de la Société à procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction du nominal de l'ensemble des Actions de Préférence A d'un montant maximum de 23 cents par Action de Préférence A pour porter leur valeur nominale unitaire à un montant compris entre 1.00 euro et 1.23 euro par Action de Préférence A, en préparation des opérations de conversion des Actions de Préférence A en Actions Ordinaires devant intervenir le jour du règlement-livraison de l'opération. La Réorganisation inclura également la conversion en Actions Ordinaires de toutes les actions de préférence émises par la Société, à la date du règlement-livraison de l'offre qui sera réalisée dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Organigramme simplifié après prise en compte de la Réorganisation

L'organigramme simplifié ci-après présente l'organisation juridique de la Société immédiatement après la prise en compte de la Réorganisation qui sera mise en œuvre dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et avant la prise en compte d'un impact potentiel de l'offre et ses filiales consolidées à la date du présent document d'enregistrement. Les pourcentages indiqués ci-dessous représentent les pourcentages du capital social et des droits de vote. Les pourcentages exacts de l'actionnariat de la Société dépendront du prix de l'introduction en bourse, qui sera le prix de référence aux fins du rapport d'échange des Fusions et de la conversion des actions privilégiées actuellement en circulation. Une présentation de ces pourcentages, sur la base de la fourchette de prix de l'introduction en bourse, sera exposée dans le prospectus à titre d'illustration.



¹ Entité contrôlée par des fonds gérés par TowerBrook

² Entité contrôlée par des fonds gérés par KKR

6.2 Filiales et participations

Principales filiales

A la date d'enregistrement du présent document d'enregistrement, les principales filiales directes et indirectes de la Société sont décrites ci-après :

- **OVH SAS** est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé au 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix, France, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 424 761 419. La Société détient directement 100 % du capital et des droits de vote d'OVH SAS. Les principales activités d'OVH SAS comprennent les activités d'hébergement de centres de données, la fourniture de services cloud, la fabrication d'ordinateurs et de périphériques, les activités de marketing ainsi que la recherche et le développement.
- **OVH Infrastructures Canada Inc.** est une société par actions de droit canadien dont le siège social est situé au 50, rue de l'Aluminerie, Beauharnois Québec J6N0C2, Canada, et enregistrée auprès des registres des entreprises du Canada sous le numéro 1167756403. La société détient indirectement 100 % du capital et des droits de vote d'OVH Infrastructures Canada Inc. par l'intermédiaire de sa société holding OVH Canada Inc. L'activité principale d'OVH Infrastructures Canada Inc. est l'hébergement de centres de données.

Acquisitions au cours du dernier exercice

Exten

En août 2020, le Groupe a acquis auprès d'Exten Technologies, Inc. des actifs et des passifs pour un montant total de 5,4 millions de dollars (4,6 millions d'euros) sous réserve d'ajustements des éléments du prix d'achat liés au développement et au soutien des applications logicielles « NVMe (non-volatile memory express) over Fabrics ». Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a également conclu un contrat de cession de brevet et un contrat de cession de marque. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à répondre à la demande croissante des clients en matière de stockage haute performance, en ajoutant la nouvelle génération de « distributed block-storage ». Elle reflète également la montée en puissance du Groupe dans les couches logicielles de la chaîne de valeur du cloud.

OpenIO

En juillet 2020, le Groupe a acquis 100 % des actions composant le capital social d'OpenIO, une société de droit français (depuis lors absorbée par OVH SAS) fournissant des solutions de stockage objet open source définies par logiciel. OpenIO a été acquise pour un prix total d'achat de 19,4 millions d'euros. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe d'enrichir son offre de stockage, en ajoutant avec OpenIO une technologie de stockage objet haute performance à sa gamme de produits actuelle. Elle reflète également la montée en puissance du Groupe dans les couches logicielles de la chaîne de valeur du cloud.

Cessions récentes

La cession de Shadow à Jezby Ventures et les opérations réalisées dans le cadre de la cession par le Groupe de ses activités éoliennes sont décrites au chapitre 17, paragraphe 17.1.2 du présent document d'enregistrement.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE

Les informations suivantes concernant la situation financière et les résultats d'OVHcloud doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 août 2020, 2019 et 2018 (« exercice 2020 », « exercice 2019 » et « exercice 2018 », respectivement) et les états financiers résumés consolidés intermédiaires non audités du Groupe au 31 mai 2021 et pour les neuf mois clos à cette date, inclus dans le présent document d'enregistrement.

Les états financiers consolidés annuels d'OVHcloud ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS-UE ») pour les exercices concernés. Ses états financiers résumés consolidés intermédiaires non audités ont été préparés conformément à la norme IAS 34, la norme IFRS adoptée par l'Union européenne applicable aux états financiers intermédiaires. Les commissaires aux comptes de la Société, KPMG Audit, un département de KPMG S.A., et Grant Thornton, ont vérifié ces états financiers consolidés pour les exercices 2020, 2019 et 2018, et ont effectué un examen limité de ces états financiers résumés consolidés intermédiaires non audités au 31 mai 2021 et pour les neuf mois clos à cette date. Les rapports correspondants des commissaires aux comptes de la Société sont inclus dans le présent document d'enregistrement.

Les états financiers consolidés annuels pour les exercices 2020, 2019 et 2018 ont été préparés spécifiquement pour le présent document d'enregistrement et représentent les premiers états financiers consolidés du Groupe préparés conformément aux normes IFRS-UE. Les états financiers consolidés historiques approuvés par les actionnaires de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France (« principes comptables appliqués selon normes françaises »). Les états financiers consolidés inclus dans le présent document d'enregistrement contiennent des informations sur la transition des principes comptables français aux normes IFRS-UE. Dans l'analyse ci-dessous, les références à la croissance du chiffre d'affaires pour les périodes antérieures à l'exercice 2018 concernent les informations consolidées préparées selon les normes françaises.

7.1 Présentation générale

OVHcloud est le principal fournisseur basé en Europe de services cloud, occupant une position unique sur le marché mondial du cloud en pleine croissance. Elle fournit aux entreprises clientes une suite complète de solutions conçues pour répondre à la demande croissante de stratégies multi-cloud et de cloud hybride, répondant à un large éventail de besoins et de segments de clientèle. OVHcloud est un fournisseur de cloud ouvert et de confiance, qui propose des solutions de souveraineté des données et de cloud sécurisé à une clientèle de plus en plus sensible à ces questions. Elle propose des prix prévisibles et un rapport prix/performance optimal grâce à sa technologie exclusive, soutenue par un modèle de production différencié, durable et verticalement intégré qui assure une efficacité optimale.

OVHcloud a connu une croissance substantielle de ses revenus depuis sa création en 1999. OVHcloud estime que ses revenus ont augmenté à un taux annuel composé de plus de 20 % entre l'exercice 2010 et l'exercice 2020, s'imposant comme un leader du cloud et s'efforçant d'améliorer son évolutivité en vue d'accélérer sa croissance future sur le marché dynamique et mondial du cloud. Aujourd'hui, OVHcloud a un chiffre d'affaires de 632 millions d'euros et un EBITDA courant de 255 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Au cours de la dernière décennie, OVHcloud a connu deux phases majeures. Jusqu'à l'exercice 2017, son chiffre d'affaires a connu une croissance substantielle, grâce à un état d'esprit centré sur le produit, son offre de cloud étant concentrée sur les produits Baremetal destinés aux clients des secteurs du logiciel et de la technologie, ainsi qu'à une croissance régulière de ses services cloud web. Les activités du Groupe se sont concentrées principalement en France au cours de cette période.

Au cours de l'exercice 2017, OVHcloud a commencé à mettre l'accent sur l'expansion, en diversifiant son offre de produits vers des segments du marché du cloud à croissance plus rapide (tels que l'Hosted Private Cloud et le cloud public). En outre, avec le déploiement de son modèle de cluster et le renforcement des équipes commerciales et marketing locales, OVHcloud a visé un éventail plus large de segments de clientèle d'entreprise (y compris le déploiement de ses canaux de marketing numérique et l'accent mis sur la capture des projets de migration vers le cloud des entreprises clientes) et a débuté son expansion

géographique. Dans le cadre de la stratégie d'expansion géographique, OVHcloud a commencé, au cours de l'exercice 2017, la construction de plusieurs centres de données en Europe (hors France), aux États-Unis, à Singapour et en Australie, en augmentant considérablement les dépenses d'investissement ainsi que les effectifs pour gérer et assurer le service de cette capacité supplémentaire. Elle a également acquis vCloudAir aux États-Unis, l'activité d'hébergement cloud de VMWare, ce qui a amélioré ses perspectives à long terme sur le plus grand marché de cloud au monde, mais néanmoins, comme indiqué ci-dessous, a eu un impact à court terme sur la croissance du chiffre d'affaires et les marges en raison de problèmes de transition et de désabonnement des clients.

Au cours de l'exercice 2018, la nouvelle direction d'OVHcloud a mis en œuvre des mesures visant à rationaliser les processus d'entreprise et à adapter la structure du Groupe à celle d'une entreprise de plus grande envergure et d'envergure mondiale. Ces processus ont été largement mis en œuvre au cours de l'exercice 2019 et, à l'exercice 2020, OVHcloud estime s'être solidement positionné pour atteindre une croissance et une expansion rentable, en mettant l'accent sur l'innovation des produits et une stratégie de mise sur le marché remaniée. Bien que la croissance du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2020 a été affectée par le lancement différé de certaines offres de produits nouveaux et améliorés d'OVHcloud et la perte de certains grands clients (y compris des clients touchés par la pandémie de COVID-19), les effets furent compensés par l'augmentation du trafic des clients technologiques et logiciels dont l'activité a augmenté pendant la pandémie. OVHcloud a réalisé une croissance de ses revenus de 8,9 % au cours de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019, et une marge d'EBITDA courant de 40,3 % des revenus.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2021 (se terminant le 28 février 2021), la mise en œuvre de la stratégie d'OVHcloud a permis d'accélérer la croissance du chiffre d'affaires malgré l'impact persistant de la pandémie, avec une progression particulièrement forte du chiffre d'affaires sur les trois derniers mois de la période, reflétant les premiers bénéfices du déploiement des nouvelles gammes de produits, et une croissance dynamique du chiffre d'affaires des clients acquis via le canal du marketing digital. Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2021 est estimé à 334 millions d'euros, soit une croissance estimée à 8 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2020. En mars 2021, cette tendance de croissance a été impactée par un incendie dans un data center d'OVHcloud à Strasbourg, qui a affecté le chiffre d'affaires et les marges au troisième trimestre 2021. OVHcloud estime que cet incendie représente un revers temporaire dans la tendance de croissance du Groupe, qu'elle s'attend à reprendre au fur et à mesure que l'impact de l'incendie sur ses résultats d'exploitation se dissipe.

Le résultat opérationnel d'OVHcloud reflète ses solides marges d'EBITDA courant, ainsi que les charges d'amortissement qui représentent généralement de l'ordre d'un tiers du chiffre d'affaires, reflétant principalement l'amortissement des immobilisations liées à la production de serveurs et la construction de centres de données. Le résultat opérationnel de l'exercice 2020 s'est élevé à 30,6 millions d'euros, soit 4,8 % des revenus.

OVHcloud bénéficie d'une liquidité importante, la plupart de ses clients payant leurs services par anticipation, ce qui génère des besoins en fonds de roulement structurellement négatifs. Le flux de trésorerie d'exploitation d'OVHcloud lui permet de financer les investissements nécessaires au maintien de sa base de revenus, ainsi qu'une part importante de ses investissements de croissance, tout en maintenant la dette financière à des niveaux modestes. La trésorerie et les capitaux propres d'OVHcloud (y compris les dépenses d'investissement et la dette financière) sont examinés plus en détail au chapitre 8, « *Trésorerie et capitaux propres* ».

7.2 Principaux éléments du compte de résultat et facteurs affectant les résultats d'exploitation

7.2.1 Principaux facteurs influençant les revenus

7.2.1.1 Tendances et indicateurs de croissance

OVHcloud se positionne sur un marché mondial du cloud en pleine croissance, en déployant une stratégie visant à capter la croissance de la clientèle sur ses marchés existants, à réaliser une croissance à partir de nouvelles utilisations du cloud et d'offres innovantes, et à s'étendre géographiquement. La croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud dépendra de sa capacité à déployer avec succès sa stratégie, lui permettant de bénéficier pleinement des tendances favorables du marché mondial du cloud.

OVHcloud estime, en tant que seul fournisseur européen de services de cloud d'envergure, avec un modèle économique unique, durable et souverain en matière de données, être en position de force pour réaliser une croissance durable et rentable dans les années à venir.

Pour plus d'informations sur la croissance historique et potentielle du marché du cloud et pour plus de détails sur la stratégie d'OVHcloud, voir la section 5.5 « *Présentation des marchés et de la position concurrentielle* » et la section 5.3 « *Stratégie* » du présent document d'enregistrement.

La croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud est dérivée de l'augmentation nette du nombre de ses clients, et du revenu moyen généré par ces clients. OVHcloud utilise un certain nombre d'indicateurs pour mesurer et analyser la croissance réelle et potentielle de ses revenus, incluant :

- *Acquisitions nettes de clients.* Les acquisitions nettes de clients pour une période sont égales au nombre moyen de clients de la période de l'année N, moins le nombre moyen de clients de la même période de l'année N-1. À cette fin, le nombre moyen de clients pour une période est égal au nombre moyen de clients uniques générant des revenus pour chaque mois au cours des douze mois se terminant à la fin de cette période. Un client qui s'abonne à plusieurs services est traité comme un client unique. Les acquisitions nettes de clients sont positives lorsque le nombre de nouveaux clients dépasse le taux de désabonnement au cours de la période.
- *Taux de rétention du chiffre d'affaires.* Le taux de rétention du chiffre d'affaires pour une période est égal au pourcentage calculé en divisant (i) le chiffre d'affaires généré au cours de l'année N par les clients qui étaient présents au cours de l'année N-1, par (ii) le chiffre d'affaires généré par ces clients au cours de l'année N-1. Lorsque le taux de rétention du chiffre d'affaires est supérieur à 100 %, cela signifie que le chiffre d'affaires généré par les clients concernés a augmenté entre la période concernée de l'année N-1 et la même période de l'année N (ce qui signifie que l'augmentation des dépenses de certains de ces clients a dépassé l'impact du désabonnement ou de la réduction des dépenses d'autres de ces clients au cours de cette période).
- *ARPAC.* Le chiffre d'affaires moyen par client actif (ARPAC) représente le chiffre d'affaires enregistré au cours d'une période donnée pour un groupe de clients donné, divisé par le nombre moyen de clients de ce groupe au cours de cette période (le nombre moyen de clients est déterminé sur la même base que pour déterminer les acquisitions nettes de clients). L'ARPAC augmente à mesure que les clients d'un groupe donné dépensent plus pour les services d'OVHcloud. Il peut également augmenter en raison d'un changement dans le mix, car une augmentation (ou une diminution) de la proportion de clients qui dépensent beaucoup augmenterait (ou diminuerait) l'ARPAC, indépendamment de l'augmentation des revenus totaux du groupe de clients concerné. OVHcloud mesure l'impact de l'ARPAC pour chaque segment, l'impact au niveau du Groupe représentant la somme des chiffres pour les segments (car un calcul direct au niveau du Groupe serait significativement affecté par le mix des segments, et serait moins pertinent).

D'une manière générale, OVHcloud a tendance à connaître un niveau relativement élevé de désabonnement au cours de la première année après l'acquisition de nouveaux clients. Après la première année, la base de clients a tendance à être très fidèle. Les clients du cloud privé et du cloud public augmentent généralement leurs dépenses de manière régulière, en particulier au cours des trois ou quatre premières années, en souscrivant à des produits supplémentaires ou en mettant à niveau les services auxquels ils s'abonnent.

Au cours de l'exercice 2020, plus de 80 % du chiffre d'affaires d'OVHcloud provenait de clients ayant initialement souscrit des services avant l'exercice 2018 (à l'exclusion des entités américaines, qui sont affectées par des problèmes spécifiques abordés ci-dessous). Le taux de rétention du chiffre d'affaires du Groupe était de 105 % au cours de l'exercice 2019, de 103 % au cours de l'exercice 2020 et de 103 % (sur la base du chiffre d'affaires estimé) pour la période de 12 mois se terminant au 28 février 2021 (la clôture du premier semestre de l'exercice 2021).

7.2.2 Facteurs clés influençant l'EBITDA courant et l'EBITDA ajusté

7.2.2.1 EBITDA courant et EBITDA ajusté

L'EBITDA courant est un indicateur présenté dans le compte de résultat consolidé d'OVHcloud, il est égal au chiffre d'affaires diminué de la somme des charges de personnel et des autres charges opérationnelles. L'EBITDA courant exclut les charges d'amortissement, ainsi que des éléments qui sont classés comme « autres produits et charges opérationnels non courants », qui sont présentés ci-dessous. Bien que l'EBITDA courant soit un indicateur présenté dans les états financiers consolidés (et ne constitue pas une mesure de performance alternative), il peut être différent d'indicateurs similaires publiés par d'autres groupes.

En complément de l'EBITDA courant, le Groupe suit un EBITDA ajusté correspondant à l'EBITDA courant retraité des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions. Le Groupe exclut de son EBITDA ajusté les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions parce qu'il considère qu'elles ne reflètent pas la performance opérationnelle courante du Groupe et qu'elles n'ont pas d'impact direct sur la trésorerie (hormis pour les charges sociales et patronales associées ou en cas de décision par le Groupe de rachat de ses titres). En outre, à l'avenir le Groupe prévoit d'exclure de son EBITDA ajusté les charges résultant de l'étalement des compléments de prix d'acquisition car il considère qu'elles ne reflètent pas la performance opérationnelle courante du Groupe. Cette dernière exclusion n'a pas d'impact sur les exercices 2018, 2019 et 2020 ou sur les 9 premiers mois de l'exercice 2021.

Le tableau ci-dessous illustre le passage de l'EBITDA courant à l'EBITDA ajusté sur les trois derniers exercices et les neuf premiers mois de l'exercice 2021 :

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Neuf mois 2020	Neuf mois 2021
EBITDA courant	147,2	205,8	255,0	185,5	193,2
Retraitement des charges liées aux rémunérations en actions ⁽¹⁾	8,3	7,4	8,2	6,4	5,2
EBITDA ajusté	155,4	213,1	263,1	191,9	198,4

(1) Y compris charges sociales

Il convient de noter que les charges ainsi retraitées appartiennent aux frais généraux et administratifs dans la présentation des charges opérationnelles par destination.

7.2.2.2 Structure des coûts

OVHcloud analyse ses charges d'exploitation sur la base de deux présentations. Les charges sont classées selon leur nature (charges de personnel ou autres charges opérationnelles) dans le compte de résultat consolidé d'OVHcloud. En outre, OVHcloud présente une information sectorielle basée sur la destination des charges, car cette analyse est également utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance et allouer les ressources au sein du Groupe. L'information sectorielle (y compris les charges par destination) est présentée dans la note 4.1 des états financiers consolidés pour les exercices 2020, 2019 et 2018.

Le coût de fabrication des serveurs utilisés par le Groupe n'est pas inclus dans les charges d'exploitation. Ces coûts sont immobilisés, et ils sont amortis sur la durée de vie utile des serveurs. Les charges d'amortissement impactent le résultat opérationnel, mais pas l'EBITDA courant.

Les coûts de location (principalement pour les centres de données dont le Groupe n'est pas propriétaire) ne sont généralement pas reflétés dans l'EBITDA courant. Conformément à la norme IFRS 16, les droits d'utilisation des baux sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur la durée des contrats de location (impactant le résultat opérationnel), avec une dette correspondante relative aux contrats de location inscrite au bilan et amortie. Des intérêts calculés sur cette dette locative sont comptabilisés comme une charge d'intérêt dans le résultat financier. Voir la note 3.5.5 des états financiers consolidés de l'exercice 2018-2019-2020 pour des informations supplémentaires.

7.2.2.2.1 *Coûts classés par nature*

Charges de personnel

Les charges de personnel reflètent les salaires, les avantages, la participation aux bénéfices, les primes, les charges sociales et les coûts similaires encourus pour les employés de toutes les classifications dans tous les territoires, y compris les paiements fondés sur des actions. Lorsque les employés travaillent sur des projets de développement importants et que les coûts de ces projets sont capitalisés (comme dans le cas du développement de nouveaux produits ou de projets administratifs importants), les charges de personnel associées sont également capitalisées. Lorsqu'il y a des projets de développement importants impliquant la capitalisation de charges de personnel au cours d'une période donnée, cela peut donner lieu à une volatilité des charges de personnel inclus dans les charges courantes prises en compte dans la détermination de l'EBITDA courant.

Charges opérationnelles

La composante la plus importante des charges opérationnelles est constituée par les achats externes, qui comprennent le coût d'achat des biens et services (tels que l'électricité, l'eau et les coûts de transit du réseau), le coût des noms de domaine et des licences qui sont revendus aux clients, ainsi que les licences des logiciels utilisés par le Groupe dans le cadre de ses propres activités. Les charges d'exploitation comprennent également les charges de location à court terme ou de faible valeur qui ne relèvent pas du champ d'application de la norme IFRS 16 (à l'exclusion des charges d'amortissement des actifs de droit d'utilisation des locations en vertu de la norme IFRS 16), les services de maintenance, la sous-traitance, la publicité et d'autres dépenses, telles que les frais de publicité, les frais bancaires et autres frais de tiers.

7.2.2.2.2 *Analyse sectorielle (coûts classés par destination)*

Coût des ventes et marge brute

OVHcloud enregistre comme coût des ventes tous les coûts directement ou indirectement liés aux produits vendus par le Groupe, dont principalement :

- les coûts du personnel impliqué dans la fourniture des produits, y compris les postes techniques tels que la gestion de l'infrastructure et du réseau (autres que les charges de personnel qui sont capitalisés comme indiqué ci-dessus),
- les coûts d'exploitation et d'entretien de l'infrastructure, y compris les coûts de l'énergie, les coûts de transit du réseau et les licences pour les logiciels utilisés dans l'exploitation de l'infrastructure, ainsi que les coûts d'entretien ; et
- les noms de domaine et autres licences qui sont revendus à des clients.

Le coût des ventes exclut les charges d'amortissement des immobilisations.

La marge brute est égale au chiffre d'affaires moins le coût des ventes. Le pourcentage de marge brute est la marge brute, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

Coûts commerciaux et marketing

Les coûts commerciaux et marketing comprennent principalement les coûts de personnel associés à la force de vente d'OVHcloud, au personnel de marketing et aux employés du support client. La force de vente comprend les employés qui se consacrent à servir les clients qui s'abonnent aux services par le biais de canaux numériques, ainsi que les employés qui s'occupent des grands comptes clients et qui interagissent avec les partenaires commerciaux tels que les intégrateurs de systèmes. Les coûts commerciaux et marketing comprennent également les frais de communication et de publicité, ainsi que les charges de dépréciation des créances clients douteuses. Elles excluent les charges d'amortissement des immobilisations.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs comprennent les coûts liés à la gestion, aux finances et à la comptabilité, aux technologies de l'information (utilisées à des fins internes), aux services juridiques, aux ressources

humaines et aux fonctions techniques. Les charges de personnel liées aux grands projets sont capitalisées et exclues des frais généraux et administratifs, ce qui peut augmenter la volatilité de ce poste. Les frais généraux et administratifs comprennent également les impôts et taxes (hors impôts sur les sociétés), tels que les impôts fonciers relatifs aux centres de données et aux bureaux, ainsi que les frais bancaires (principalement les commissions de paiement). Les frais généraux et administratifs excluent les charges de dépréciation et d'amortissement des immobilisations.

7.2.3 Facteurs clés influant sur le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est égal à l'EBITDA courant, moins les charges d'amortissement, plus ou moins les autres produits et charges d'exploitation non courants.

7.2.3.1 Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement reflètent principalement l'amortissement des coûts encourus pour la construction de centres de données appartenant au Groupe et la production de serveurs. Ils comprennent également les charges d'amortissement relatives aux actifs de droit d'utilisation des locations en vertu de la norme IFRS 16, et l'amortissement des coûts des projets de développement (y compris les coûts de personnel capitalisés). En raison de la capitalisation des coûts liés à la production des serveurs, les charges d'amortissement sont particulièrement importantes pour OVHcloud, représentant généralement de l'ordre d'un tiers du chiffre d'affaires.

7.2.3.2 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments limités en nombre, clairement identifiables, inhabituels et ayant un impact significatif sur le résultat opérationnel consolidé. Cette catégorisation s'applique aux éléments inhabituels par leur nature et leur fréquence, tels que certaines charges liées aux coûts de restructuration validés par la Direction, les coûts d'acquisition et certaines dépréciations d'immobilisations incorporelles liées aux impacts des regroupements d'entreprises, ainsi que certaines plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation.

7.2.4 Facteurs clés influençant le résultat net

Le résultat net d'OVHcloud est le résultat opérationnel, plus ou moins le résultat financier, la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, et les charges d'impôts.

7.2.4.1 Résultat financier

Le résultat financier comprend les charges d'intérêts et l'amortissement des coûts liés à l'endettement financier, nets des produits d'intérêts, ainsi que les gains et pertes de change (réalisés ou non) ainsi que la variation de la juste valeur des instruments de couverture qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou de la partie inefficace de ces instruments. OVHcloud engage des dépenses d'investissement significatives dans des devises autres que l'euro (principalement en dollars U.S., pour les coûts des composants de serveurs), et elle couvre partiellement son risque de change lorsqu'elle prend des engagements pour ces achats. Par conséquent, toute variation de leur juste valeur est comptabilisée dans le résultat de la période. En 2020, les dérivés de change d'OVHcloud ont été considérés comme couverture de juste valeur. Selon la norme IFRS 9, les variations de la juste valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global, y compris la valeur intrinsèque en tant que partie efficace de la couverture et la valeur temps en tant que coût de la couverture. Pour la partie inefficace des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie, toute variation de leur juste valeur est comptabilisée dans le résultat financier net du compte de résultat.

7.2.4.2 Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

Les principaux éléments de revenu et de perte des sociétés mises en équivalence au cours de la période examinée dans ce chapitre concernent la participation d'OVHcloud dans la société de télécommunications KOSC, qui est décrite ci-dessous.

7.3 Événements et circonstances importants ayant une incidence sur les résultats d'exploitation récents

7.3.1 Incendie de Strasbourg

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie majeur s'est déclaré dans l'un des quatre data centers d'OVHcloud à Strasbourg. Suite à cet incendie, OVHcloud a dû couper l'électricité sur l'ensemble du site, fermant ainsi les quatre centres de données de Strasbourg. Le centre de données où s'est produit l'incendie a été détruit, et un deuxième centre de données a été partiellement endommagé.

L'incendie de Strasbourg a eu un impact significatif sur les résultats d'OVHcloud pour les neuf mois clos le 31 mai 2021, car OVHcloud a émis des avoirs pour les services déjà payés par les clients touchés et a émis des bons pour des services gratuits à titre de geste commercial. OVHcloud a encouru des charges non courantes importantes, notamment des charges ponctuelles dues aux coûts de nettoyage des serveurs et d'autres équipements, de sécurisation du site, des procédures de rétablissement et de sauvegarde des disques, des procédures spécifiques de maintenance et de rémunérations incrémentales relatives à la mobilisation des équipes, ainsi que la constitution d'une provision au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité. OVHcloud a obtenu, en août 2021, un engagement de ses assureurs de recevoir, d'ici le 30 septembre 2021, une indemnité forfaitaire unique de 58 millions d'euros au titre des dommages causés par l'incendie (dont 50 millions d'euros ont été encaissés au 10 septembre 2021). Les détails de l'impact de l'incendie sur les résultats d'exploitation sont présentés ci-dessous à la section 7.6 « *Neuf mois clos le 31 mai 2021 par rapport aux neuf mois clos le 31 mai 2020* » du présent chapitre. En outre, le rétablissement des services après l'incendie a nécessité des dépenses d'investissement significatives, principalement pour la production de nouveaux serveurs, comme indiqué à la section 8.4 « *Dépenses d'investissement* » du présent document d'enregistrement.

7.3.2 L'acquisition de vCloudAir et les entités américaines

Dans le cadre de son plan d'expansion aux États-Unis, OVHcloud a acquis en mai 2017 vCloudAir, l'activité d'hébergement cloud de VMWare. L'objectif était d'accélérer le développement d'OVHcloud aux États-Unis en acquérant un portefeuille de clients, ainsi qu'une expertise commerciale et marketing et la notoriété de la marque. Les activités acquises sont incluses dans le segment du cloud privé, dans le sous-segment de l'Hosted Private Cloud.

Dans le cadre de l'opération, OVHcloud a conclu un contrat de services de transition et un contrat de licence avec VMWare, qui a accepté de servir la clientèle de vCloudAir par l'entremise des centres de données existants, tandis qu'OVHcloud a pris des dispositions pour migrer les clients vers ses propres centres de données. VMWare a facturé les services aux clients et a remis les recettes à OVHcloud, tout en facturant OVHcloud pour les services fournis à OVHcloud dans le cadre du contrat de services de transition.

La durée initiale du contrat de services de transition a pris fin en novembre 2018. Le processus de migration s'est avéré plus long que prévu, et le contrat de services de transition a été prolongé. Le retard dans le processus de migration était principalement dû à des retards dans la construction des propres centres de données américains d'OVHcloud, et à la complexité de la reconstruction des systèmes et logiciels d'exploitation et des clusters de données sur les nouveaux serveurs. En raison de ces retards, OVHcloud a connu un taux de désabonnement plus élevé que prévu, car la longueur du processus de migration a rendu difficile pour certains clients la poursuite du développement et de l'expansion de leurs activités fondées sur le cloud. En outre, OVHcloud a encouru des coûts liés à l'exploitation et à la maintenance des nouveaux centres de données ainsi que des dépenses au titre du contrat de services de transition pendant que le processus de migration se déroulait. Le processus de migration s'est achevé en décembre 2019, bien qu'un nombre important de clients n'ait jamais migré.

En outre, OVHcloud a connu des discordances entre les revenus déclarés par VMWare et les remises en espèces qu'elle a reçues, et par conséquent, OVHcloud a enregistré certaines remises en tant que revenus différés, plutôt qu'en chiffre d'affaires. En mai 2020, OVHcloud et VMWare ont conclu un accord qui a réglé les questions relatives à ces discordances, et OVHcloud a comptabilisé les revenus différés restants en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2020.

Au cours de l'exercice 2019, OVHcloud a enregistré 6,5 millions d'euros de coûts liés à l'internalisation de la base de clients acquise, ainsi que 4,2 millions d'euros de charges de restructuration relatives à ses activités américaines (après avoir enregistré 3,1 millions d'euros de charges de restructuration au cours de l'exercice 2018), attribuables à vCloudAir ainsi qu'à la rationalisation des effectifs plus généralement dans les activités américaines d'OVHcloud, comme indiqué ci-dessous. Ces charges ont été enregistrées dans la rubrique « autres charges d'exploitation non courantes ».

7.3.3 KOSC

OVHcloud détenait une participation de 41 % dans l'opérateur de télécommunications français KOSC, qui est entré en liquidation judiciaire en juin 2020 après avoir vendu ses actifs dans le cadre d'une procédure judiciaire. La participation d'OVHcloud dans KOSC a été comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée, et la part d'OVHcloud dans les résultats a été comptabilisée dans les résultats des entreprises associées. KOSC a connu des difficultés financières à partir de 2018, suite à un litige impliquant le vendeur des actifs ayant constitué la société, SFR. Par conséquent, au cours de l'exercice 2018, OVHcloud a enregistré une perte de 1,5 million d'euros provenant de sa participation dans KOSC. Au cours de l'exercice 2019, OVHcloud a déprécié la valeur de sa participation dans KOSC, la ramenant à zéro et enregistrant une perte de 10,8 millions d'euros. L'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au cours de l'exercice 2020 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés étant donné que l'investissement avait été précédemment ramené à zéro.

7.4 Présentation de l'information financière

7.4.1 Secteurs d'activité et présentation du chiffre d'affaires

OVHcloud a trois secteurs d'activité définis par ligne de produits : le cloud privé (qui comprend le Baremetal Cloud et l'Hosted Private Cloud), le cloud public, et le cloud web et autres (qui comprend les services de téléphonie et de connectivité). Pour une description des lignes de produits d'OVHcloud, voir la section 5.6 « *Présentation de l'activité d'OVHcloud* » du présent document d'enregistrement.

En plus de sa présentation sectorielle, OVHcloud présente une ventilation des revenus par région géographique (sur la base de la localisation des clients) dans les notes de ses états financiers consolidés. La direction prépare également des estimations analytiques de la ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients, mais ces informations proviennent des systèmes de gestion et non pas du système de comptabilité financière. Par conséquent, les informations sur la ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients sont présentées dans ce chapitre 7 en tant qu'informations supplémentaires, mais elles ne figurent pas dans les notes aux états financiers consolidés.

7.4.2 Périmètre et taux de change constants

OVHcloud présente la variation de son chiffre d'affaires publié ainsi qu'à périmètre et taux de change constants, afin de montrer l'évolution de ses revenus sans tenir compte des acquisitions, des cessions et des variations de taux de change. Pour ce faire, OVHcloud (i) élimine les résultats d'exploitation des entreprises acquises au cours de la période considérée (il n'y a pas eu de cessions importantes au cours de la période examinée dans le présent chapitre) et (ii) applique le taux de change de l'année N aux revenus de l'année N-1 déclarés par les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro (le dollar canadien et le dollar américain sont les monnaies fonctionnelles les plus importantes des filiales étrangères).

OVHcloud ne présente pas les variations des autres postes du compte de résultat à périmètre et taux de change constants. Au cours de la période examinée dans ce chapitre, l'impact des changements de périmètre n'a pas été significatif. En ce qui concerne les taux de change, les entités d'OVHcloud encourrent généralement des dépenses d'exploitation dans les mêmes devises que celles dans lesquelles elles enregistrent leurs revenus, ce qui compense une grande partie de l'impact des taux de change sur l'EBITDA courant. Les taux de change peuvent avoir un impact plus significatif sur les flux de trésorerie, étant donné qu'une partie importante des dépenses d'investissement (en particulier sur les composants des serveurs) est engagée en dollars US.

7.4.3 Estimations et jugements

La préparation des états financiers d'OVHcloud implique l'exercice de son jugement de la part de la direction, qui applique des hypothèses pour estimer la valeur comptable de certains actifs et passifs. Les principaux domaines dans lesquels la direction exerce son jugement dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés comprennent la détermination du mode de reconnaissance du revenu, les tests de dépréciation, l'évaluation des coûts de développement inscrits en immobilisation incorporelles, la détermination du taux d'intérêt à appliquer aux dettes liées aux contrats de location, la comptabilisation et évaluation des impôts différés actifs, la valorisation des instruments financiers à la juste valeur et la détermination du montant des charges de rémunération fondée sur des actions. Pour plus d'informations, voir la note 3.4 des états financiers consolidés pour les exercices 2020, 2019 et 2018 présente au chapitre 18 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* » du présent document d'enregistrement.

7.5 Tendances opérationnelles récentes ayant une incidence sur les revenus et les marges

Les résultats historiques d'OVHcloud reflètent son émergence en tant que premier fournisseur européen de services cloud au cours de son histoire de plus de vingt ans. À partir de ses racines dans les services de cloud web (dans lesquels elle reste leader en France), OVHcloud a développé une gamme complète de solutions cloud, offrant initialement des solutions de Baremetal Cloud à une clientèle composée principalement de sociétés de technologie et de logiciels, adoptant de façon précoce en Europe des solutions de l'Hosted Private Cloud, et plus récemment proposant une gamme complète de solutions de cloud privé et public sur une base globale.

Tendances de l'exercice 2017 à l'exercice 2020

Au cours des dernières années, OVHcloud a poursuivi une stratégie destinée à lui permettre de bénéficier de la croissance du marché du cloud, impliquant le développement de solutions adaptées aux usages émergents du cloud et à la demande d'innovation, ainsi qu'une expansion géographique. L'élargissement de l'empreinte géographique d'OVHcloud, initié au début des années 2010, s'est accéléré au cours de l'exercice 2017 avec la construction de data centers aux États-Unis, en Pologne, en Allemagne, au Royaume-Uni, à Singapour et en Australie. En outre, OVHcloud a acquis vCloudAir auprès de VMware en mai 2017, s'étendant ainsi au marché américain de l'Hosted Private Cloud.

Le chiffre d'affaires d'OVHcloud a régulièrement augmenté tout au long de la période examinée dans ce chapitre, bien qu'avec quelques variations par segment de produit et par région géographique. Le chiffre d'affaires d'OVHcloud sur chaque ligne de produit a généralement connu un taux de croissance annuel composé plus élevé que le segment de marché correspondant depuis l'exercice 2017, bien que la croissance de son chiffre d'affaires global ait été inférieure à celle du marché du cloud dans son ensemble en raison de son positionnement sur des marchés de produits (notamment le Baremetal Cloud) qui ont connu une croissance plus modeste que le marché plus large du cloud public. En outre, la croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud dans le domaine de l'Hosted Private Cloud a subi l'impact négatif des difficultés rencontrées par ses activités américaines.

Du point de vue des produits, les tendances les plus importantes qui ont eu un impact sur les revenus au cours des dernières années, et les changements qui sont susceptibles d'affecter les tendances futures, sont les suivants :

- *Baremetal Cloud.* Le Baremetal Cloud représentait la solution de cloud initiale d'OVHcloud, attrayante pour les entreprises de technologie et de logiciels qui sont en mesure de gérer elles-mêmes les systèmes d'exploitation et les couches logicielles. Les offres Baremetal d'OVHcloud ont bénéficié de sa réputation auprès de sa clientèle cloud web, car le cloud web a servi de point d'entrée pour de nombreux clients qui, au fil du temps, sont passés aux services de Baremetal Cloud. Au cours de l'exercice 2020, les services de Baremetal Cloud représentaient 45,5 % du chiffre d'affaires total du Groupe. OVHcloud a enregistré une croissance annuelle composée du chiffre d'affaires de l'ordre de 12 % pour les solutions de Baremetal Cloud entre l'exercice 2017 et l'exercice 2020, ce qui est légèrement supérieur à la croissance estimée du marché Baremetal dans son ensemble. En France, qui est le plus grand marché Baremetal d'OVHcloud, le chiffre d'affaires a augmenté de 9 % depuis l'exercice 2017,

essentiellement en ligne avec la croissance du marché sur cette période, malgré l'impact ponctuel, au cours de l'exercice 2020, de la perte de chiffre d'affaires des entreprises clientes du secteur du voyage, fortement impacté par la pandémie de COVID-19, compensé en partie par une augmentation du chiffre d'affaires généré par l'augmentation du trafic des clients technologiques et logiciels.

Le taux de croissance du marché du Baremetal ayant été historiquement plus faible que celui d'autres marchés (en particulier celui du cloud public), OVHcloud a poursuivi une stratégie de diversification des produits afin de se positionner sur des segments de marché à croissance plus rapide. De plus, OVHcloud cherche à faire croître ses revenus Baremetal plus rapidement que le marché en mettant à niveau ses offres haut de gamme avec un plus grand potentiel de revenus, couplées à des offres PaaS conçues pour être attractives pour sa base de clients Baremetal. Plusieurs de ces offres mises à niveau ont été lancées au cours de l'exercice 2021 et n'ont pas encore eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe, mais elles devraient produire une croissance des revenus et une augmentation des marges dans les mois et années à venir.

- *Hosted Private Cloud.* OVHcloud a été l'un des premiers fournisseurs d'offres de l'Hosted Private Cloud en France et en Europe, bien que ces dernières années, un certain nombre de fournisseurs de cloud soient devenus actifs sur ce marché. Les solutions de l'Hosted Private Cloud ont représenté 16,1 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020. Les revenus ont augmenté à un taux annuel composé de 22 % depuis l'exercice 2017, bien que ce taux de croissance ait été impacté par la consolidation de vCloudAir à partir de mai 2017. Le taux de croissance a également été impacté par les problèmes liés à la migration de la clientèle de vCloudAir. En dehors des États-Unis, en France, la croissance annuelle composée du chiffre d'affaires d'environ 30 % sur cette même période a été nettement supérieure à celle du marché des solutions de l'Hosted Private Cloud (estimée à 19 %), et ailleurs en Europe, le chiffre d'affaires a augmenté à un taux annuel composé d'environ 21 %, largement en ligne avec le taux de croissance estimé du marché (estimé à 24 %). OVHcloud s'est repositionné, réduisant ses offres d'entrée de gamme initiales à partir du dernier trimestre de l'exercice 2019, et arrêtant complètement ces offres en mars 2021. OVHcloud sert désormais ce marché avec ses offres *Essential* et *Premier*, décrites à la section 5.6.1.1 « *Cloud privé – Hosted Private Cloud* » du présent document d'enregistrement. Comme OVHcloud a réduit le nombre de ses clients d'entrée de gamme, son ARPA sur le marché de l'Hosted Private Cloud a augmenté. Au cours de l'exercice 2020, ce segment de produits a subi l'impact du report de lancements de produits, de la désaffection des clients entreprises et du report de projets de migration vers le cloud résultant de la pandémie de COVID-19.

OVHcloud estime que son offre repositionnée lui offre un potentiel important, notamment en France où sa certification SecNumCloud lui procure un avantage concurrentiel par rapport aux autres fournisseurs de cloud. Voir section 5.6.4.3 « *Sécurité* » du présent document d'enregistrement. Couplé à la reprise de ses activités aux États-Unis, OVHcloud estime que la croissance de son chiffre d'affaires dans la gamme de produits de l'Hosted Private Cloud pourrait approcher le taux de croissance du marché dans son ensemble à moyen terme.

- *Cloud public.* OVHcloud a réalisé une croissance importante sur le marché du cloud public au cours des dernières années, à partir d'un chiffre d'affaires relativement modeste dans ce segment. Le cloud public a représenté 13 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020. Les revenus ont augmenté à un taux annuel composé de 39 % (en excluant les offres de logiciels collaboratifs enregistrés dans le segment de cloud public) entre l'exercice 2017 et l'exercice 2020, en ligne avec le marché, y compris une croissance annuelle composée de 47 % en France sur la même période, nettement supérieure à la croissance du marché. OVHcloud n'a que récemment inauguré des activités de cloud public aux États-Unis, qui est le marché le plus important et historiquement le plus dynamique pour les services de cloud public, dans lequel OVHcloud espère se développer dans les années à venir. La croissance a été enregistrée principalement dans les services de traitement des données, où OVHcloud a développé des offres complètes avec les dernières innovations, telles que les solutions basées sur les conteneurs Kubernetes. En revanche, les revenus issus du stockage sont restés relativement stables. Au cours de l'exercice 2020, OVHcloud a fait l'acquisition d'OpenIO et d'Exten afin d'améliorer son offre de stockage, ce qui permettra à la fois d'augmenter directement les revenus du stockage et de contribuer à la poursuite de la croissance des revenus des serveurs de calcul, les clients du stockage utilisant les solutions de calcul d'OVHcloud.

- *Cloud web et autres.* OVHcloud est un leader des solutions cloud web en France depuis de nombreuses années, avec une base particulièrement forte dans l'enregistrement de domaines, une activité qui génère une croissance régulière des revenus et qui sert de point d'entrée important pour la vente croisée de solutions cloud. Le segment cloud web et autres (y compris la téléphonie) a représenté 25 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2020. Les revenus générés par les activités Web et Domaines d'OVHcloud ont augmenté à un taux annuel composé de 11 % depuis l'exercice 2017, avec des activités largement concentrées en France et ailleurs en Europe. OVHcloud a réalisé une croissance annuelle composée de 10 % en France sur ce marché, contre une croissance du marché estimée à 6-7 %, et elle a réalisé une croissance annuelle composée de 15 % dans le reste de l'Europe, contre une croissance du marché estimée à 7-8 %. En ce qui concerne les services de téléphonie, qu'OVHcloud offre principalement en France, les revenus ont généralement augmenté en ligne avec le marché, le marché des services VoIP montrant une croissance annuelle estimée de l'ordre de 6 % ces dernières années, car il a remplacé le service RTCP qui a diminué d'un ordre de grandeur similaire.

D'un point de vue géographique, les revenus d'OVHcloud se sont diversifiés ces dernières années, avec la moitié des revenus d'OVHcloud réalisés hors de France au cours des trois derniers exercices, et 20% réalisés hors d'Europe. Les pourcentages de revenus réalisés hors de France et d'Europe sont restés relativement constants sur cette période malgré la diversification des activités du Groupe, car les revenus aux États-Unis ont diminué au cours de l'exercice 2019 avant de se redresser au cours de l'exercice 2020 (mais seulement au niveau de l'exercice 2018), tandis que les revenus en France et ailleurs en Europe ont augmenté de manière significative. OVHcloud s'attend à ce que sa base de revenus continue à se diversifier géographiquement dans les années à venir, en bénéficiant de la reprise de son activité aux États-Unis et du développement de ses pôles géographiques en dehors de la France et de l'Europe. Voir la section 5.3.4 « *Consolider le leadership européen et se développer en dehors de l'Europe, notamment en Amérique du Nord et en Asie* » du présent document d'enregistrement.

L'expansion et le repositionnement d'OVHcloud qui ont débuté au cours de l'exercice 2017 ont eu un impact négatif significatif sur les marges au cours de l'exercice 2018, bien que les marges se soient améliorées au cours de l'exercice 2019, et qu'elles se soient largement redressées au cours de l'exercice 2020 pour atteindre ce que la direction considère comme un niveau normal (bien que des progrès restent à accomplir dans certains domaines). Pour anticiper son expansion, OVHcloud a considérablement augmenté ses effectifs à la fin de l'exercice 2017 et au début de l'exercice 2018, mais les coûts ont augmenté avant que la croissance attendue du chiffre d'affaires ne puisse être réalisée, en raison des problèmes de transition aux États-Unis impliquant vCloudAir, et du fait que les nouveaux centres de données dont la construction a débuté au cours de l'exercice 2017 n'ont pas été achevés avant l'exercice 2018, et que les nouveaux centres de données aux États-Unis n'ont pas été pleinement utilisés en raison des retards de migration des clients de vCloudAir.

Le tableau suivant illustre l'impact des entités situées aux États-Unis sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA courant d'OVHcloud pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Var 2018-19	Exercice 2020	Var 2019-20
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)				
Entités aux États-Unis					
Chiffre d'affaires	35,8	28,9	(19,0) %	35,9	24,0 %
EBITDA courant	(15,4)	(11,4)	n.s.	6,4	n.s.
<i>EBITDA/Chiffre d'affaires</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>		<i>17,8 %</i>	
Entités hors États-Unis					
Chiffre d'affaires	476,0	551,4	15,9 %	596,2	8,1 %
EBITDA courant	162,5	217,2	33,6 %	248,6	14,5 %
<i>EBITDA courant/Chiffre d'affaires</i>	<i>34,1 %</i>	<i>39,4 %</i>		<i>41,7 %</i>	
Total Groupe					
Chiffre d'affaires	511,7	580,4	13,4 %	632,1	8,9 %
EBITDA courant	147,2	205,8	39,8 %	255,0	23,9 %

<i>EBITDA courant/Revenus</i>	28,8 %	35,5 %	40,3 %
-------------------------------	--------	--------	--------

Comme le montre le tableau, OVHcloud a enregistré un EBITDA courant négatif aux États-Unis au cours de l'exercice 2018, tandis que l'EBITDA courant hors des États-Unis au cours de l'exercice 2018 représentait 34,1 % des revenus hors des États-Unis. OVHcloud a pris des mesures pour remédier à cette situation, la nouvelle direction embauchée à partir de l'exercice 2018 ayant rapidement mis sous contrôle l'augmentation des effectifs et positionné le Groupe pour un redressement des marges, tout en poursuivant les mesures décrites ci-dessus destinées à améliorer la croissance des revenus. Les marges d'EBITDA courant aux États-Unis sont restées négatives au cours de l'exercice 2019 compte tenu de la baisse significative des revenus, tandis que l'EBITDA courant en dehors des États-Unis s'est redressé pour atteindre 39,4 % des revenus hors des États-Unis au cours de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2020, l'EBITDA courant aux États-Unis a été positif (bien qu'il serait resté légèrement négatif si l'on excluait le transfert en chiffre d'affaires des revenus différés lié aux versements vCloudAir, et le paiement effectué dans le cadre de l'accord de règlement avec vCloudAir, tels que décrits ci-dessus), tandis que l'EBITDA courant en dehors des États-Unis s'est établi à 41,7 % des revenus hors des États-Unis, ce qui donne au Groupe dans son ensemble une marge d'EBITDA courant de 40,3 % pour l'exercice 2020.

Les tendances des marges EBITDA courant ont eu un impact sur le résultat opérationnel au cours de la période allant de l'exercice 2018 à l'exercice 2020. En outre, les charges en-dessous de l'EBITDA courant ont augmenté de manière significative pour deux raisons. Premièrement, les charges d'amortissement ont augmenté en raison de la construction des nouveaux centres de données, accompagnée d'une augmentation significative de la production de serveurs. Voir la section 8.4 « *Dépenses d'investissement* » du présent document d'enregistrement. Deuxièmement, le résultat opérationnel a été affecté au cours de l'exercice 2018 et surtout, au cours de l'exercice 2019 par les charges de restructuration et les coûts liés à l'internalisation des clients vCloudAir, décrits ci-dessus. Le résultat opérationnel des exercices 2018 et 2019 a été négatif, tandis qu'OVHcloud a enregistré un résultat opérationnel positif de 30,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2020.

Tendances pour l'exercice 2021

Les améliorations enregistrées au cours de l'exercice 2020 se sont poursuivies au cours du premier semestre de l'exercice 2021, qui s'est terminé le 28 février 2021. Le Groupe a enregistré une croissance du chiffre d'affaires estimée à 8 % par rapport au premier semestre 2020, et ce malgré un effet de change négatif sur la période. Les marges d'EBITDA courant sont restées fortes, à des niveaux similaires à ceux de l'exercice 2020.

Les tendances favorables observées au premier semestre de l'exercice 2021 ont été interrompues en mars 2021 par l'incendie de Strasbourg, comme indiqué ci-dessous. Néanmoins, OVHcloud estime que l'incendie ne fera que retarder, mais ne devrait pas altérer de manière significative, les tendances positives initialement observées au premier semestre de l'exercice 2021, ainsi que ses perspectives de croissance rentable dans les mois et années à venir.

OVHcloud estime que son potentiel de croissance du chiffre d'affaires est illustré par la croissance substantielle et accélérée qu'elle a enregistrée au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2021 par rapport à la même période sur l'exercice 2020, en excluant les entités américaines et l'impact sur les revenus de l'incendie de Strasbourg. OVHcloud exclut les entités américaines de cette comparaison parce que leurs revenus de l'exercice 2020 comprenaient 10,1 millions d'euros, de versements et de paiements de règlement relatifs à vCloudAir, ainsi que les revenus d'un client important de vCloudAir qui ne s'est pas tourné vers le centre de données d'OVHcloud. Cela exclut également (en rajoutant au chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2021) l'impact estimé sur le chiffre d'affaires de 17,7 millions d'euros de l'incendie de Strasbourg (voir la section 7.6 « *Neuf mois clos le 31 mai 2021 comparés avec les neuf mois clos le 31 mai 2020* » du présent document d'enregistrement).

Sur cette base, OVHcloud estime que son chiffre d'affaires dans chaque segment au cours de chacun des trois premiers trimestres de l'exercice 2021 et des neuf premiers mois de l'exercice 2021 ont augmenté par rapport aux mêmes périodes sur l'exercice 2020 des montants en pourcentage indiqués dans le tableau suivant (ces taux de croissance sont basés sur les rapports de la direction et n'ont pas été audités) :

	Premier trimestre Exercice 2021/ Premier trimestre Exercice 2020	Deuxième trimestre Exercice 2021/ Exercice Deuxième trimestre 2020	Troisième trimestre Exercice 2021/ Troisième trimestre Exercice 2020	Neuf mois 2021 / Neuf mois 2020
Croissance du chiffre d'affaires par segment de produit (à l'exclusion des entités américaines et de l'impact de l'incendie de Strasbourg)				
Cloud privé	7,9 %	9,6 %	11,1 %	9,6 %
<i>dont Baremetal</i>	5,9 %	7,6 %	8,5 %	7,3 %
<i>dont Hosted Private Cloud</i>	15,9 %	17,3 %	20,8 %	18,1 %
Cloud public	17,7 %	21,3 %	25,9 %	21,7 %
Cloud web et autres	8,8 %	9,2 %	11,3 %	9,8 %
Total	9,5 %	11,1 %	13,2 %	11,3 %

Comme l'indique le tableau, OVHcloud a enregistré les taux de croissance de chiffre d'affaires les plus importants dans les secteurs d'activité cloud public et Hosted Private Cloud, l'augmentation du chiffre d'affaires s'accéléralant tout au long de l'exercice 2021. Cela reflète les récents investissements et initiatives d'OVHcloud dans ces secteurs d'activité, tant en matière de développement de produits que de marketing. Les augmentations ne reflètent pas l'impact de la stratégie d'OVHcloud visant à augmenter ses offres PaaS, car cette initiative était à un stade très précoce au cours de la période couverte par le tableau, et sa contribution devrait être plus importante à l'avenir. Pour Baremetal, outre l'accéléralation de la croissance hors des entités américaines (présentée dans le tableau), le Groupe connaît une croissance dans les entités américaines, portée par le succès du canal de marketing digital. En incluant les entités américaines, et en excluant l'impact de l'incendie de Strasbourg, la croissance du Baremetal a été de 10,8 % au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021, et de 12,6 % au cours du troisième trimestre de l'exercice 2021, dans chaque cas par rapport à la même période de l'exercice 2020.

Bien que ces développements soient positifs et fournissent une première preuve pour soutenir les ambitions de croissance d'OVHcloud (telles que décrites en particulier au sein du chapitre 10 « *Informations sur les tendances* » du présent document d'enregistrement), ils couvrent une période limitée, et rien ne garantit que ces tendances se poursuivront ou produiront des effets similaires à l'avenir. Les secteurs d'activité cloud public et Hosted Private Cloud ont connu une croissance élevée en termes de pourcentage, mais il s'agit de secteurs d'activité plus récents que le Baremetal et le cloud web et autres, et elles représentent des niveaux absolus de revenus plus faibles.

Pour de plus amples informations sur ces taux de croissance trimestriels et les revenus sous-jacents, y compris un rapprochement des montants présentés excluant l'impact des entités américaines et de l'incendie de Strasbourg avec les chiffres du Groupe complets, voir la section 7.9 « *Annexe : Rapprochement des informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires* » du présent document d'enregistrement.

7.6 Neuf mois clos le 31 mai 2021 comparés avec les neuf mois clos le 31 mai 2020

L'activité d'OVHcloud a continué de croître pendant la période de neuf mois se terminant au 31 mai 2021 (les « **neuf mois 2021** »). Le chiffre d'affaires a augmenté de 4,9 % par rapport à la même période de l'exercice 2020 (les « **neuf mois 2020** »), porté notamment par le segment cloud public et le dynamisme du canal digital sur l'ensemble des segments et régions, compensé par un effet de change négatif, des facteurs non-récurrents aux Etats-Unis, et l'impact de l'incendie de Strasbourg.

La marge d'EBITDA ajusté pour les neuf mois 2021 a maintenu son fort niveau de l'exercice 2020, se situant à 40,1 %, avec une marge brute en légère diminution en pourcentage du chiffre d'affaires (0,4 point), des coûts commerciaux et marketing en hausse, et une bonne maîtrise des frais généraux et administratifs. En revanche, le résultat opérationnel a été impacté par une augmentation des charges d'amortissement résultant de la croissance des capex sur l'exercice 2020, et surtout des charges non-récurrentes liées à l'incendie de Strasbourg. Le résultat net pour la période a été négatif, sous le poids de ces charges non-récurrentes.

7.6.1 Impact de l'incendie de Strasbourg

La performance d'OVHcloud sur les neuf mois 2021 a été impactée par l'incendie survenu sur le site de Strasbourg dans la nuit du 9 au 10 mars 2021. Cet incident a été rapidement maîtrisé, donnant néanmoins lieu à une interruption temporaire de services hébergés sur ce site.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, cet événement n'a que faiblement altéré la dynamique d'acquisition de clients observée au cours des exercices précédentes et du premier semestre de l'exercice 2021. Néanmoins, le chiffre d'affaires généré au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021 a été négativement impacté par l'ensemble des gestes commerciaux et avoirs accordés aux clients en dédommagement des nuisances encourues, et par la perte des revenus liée à l'indisponibilité de certains services n'ayant pu donner lieu à une facturation.

Au total, 5,2 millions d'euros d'avoirs ont été remis à l'ensemble des clients qui avaient été facturés en mars 2021, et dans une moindre mesure en avril, pour un service qui n'a pas pu être délivré avec une qualité optimale. En outre, la perte de chiffre d'affaires liée à l'interruption partielle de certains services lors des semaines suivant l'incident, non-facturés aux clients, est estimée à 2,9 millions d'euros (estimation établie sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur les services utilisés par ces clients après le rétablissement du service à son niveau habituel).

En complément, 28,3 millions d'euros de bons pour services gratuits ont été émis à titre de gestes commerciaux. Ces bons, utilisables sur l'ensemble des services souscrits auprès d'OVHcloud, ont été accordés aux clients impactés par cet incident. Ces bons sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les services sont rendus par le Groupe aux clients. Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021, ces bons ont été utilisés à hauteur de 9,6 millions d'euros.

Par conséquent, l'impact direct de l'incendie de Strasbourg sur le chiffre d'affaires généré au cours des neuf mois 2021 est estimé à 17,7 millions d'euros.

Le Groupe estime que l'incident de Strasbourg a engendré une perte d'opportunité au titre notamment de la mobilisation du personnel pour la résolution de l'incident provoquant un retard dans les plans de développement produits, industriels et commerciaux. Ces effets ont eu un impact sur l'EBITDA courant, sans que celui ait pour autant été quantifié par le Groupe. En outre, des charges ponctuelles directement liées à l'incendie sont enregistrées en « autre produits et charges opérationnels non courants », impactant ainsi le résultat opérationnel. Il s'agit notamment des charges ponctuelles dues aux coûts de nettoyage des serveurs et d'autres équipements, de sécurisation du site, des procédures de rétablissement et de sauvegarde des disques, des procédures spécifiques de maintenance et de rémunérations incrémentales relatives à la mobilisation des équipes, ainsi que la constitution d'une provision au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité. Pris ensemble, ces charges ont impacté le résultat opérationnel pour un montant de 55,1 millions d'euros.

OVHcloud a constitué un actif d'impôt différé en lien avec les déficits fiscaux liés à l'incendie de Strasbourg. OVHcloud a constaté un produit d'impôt de 10,8 millions d'euros lié principalement à l'activation des déficits fiscaux générés sur la période, pour la plupart en France, en lien avec les coûts directement induits par la survenance de l'incendie de Strasbourg. OVHcloud a obtenu, en août 2021, un engagement de ses assureurs de recevoir une indemnité forfaitaire unique de 58 millions d'euros d'ici le 30 septembre 2021 (dont 50 millions d'euros ont été encaissés au 10 septembre 2021).

7.6.2 Chiffres d'affaires

OVHcloud a enregistré un chiffre d'affaires de 495,1 millions d'euros au cours des neuf mois 2021, soit une augmentation de 4,9 % par rapport au chiffre d'affaires de 472,0 millions d'euros généré au cours des neuf mois 2020. Cette croissance a été impactée par trois facteurs spécifiques :

- Un effet de change négatif de 7,0 millions d'euros, soit 1,6 points, principalement en raison de la dépréciation du dollar américain et du dollar canadien. A périmètre et taux de change constants, la croissance du chiffre d'affaires ressort à 6,5 % (l'effet périmètre n'ayant pas eu d'impact sur la période) ;
- Un effet de base résultant du transfert en chiffre d'affaires, dans la période des neuf mois 2020, des revenus différés liés aux versements vCloudAir et le paiement effectué dans le cadre de l'accord de règlement avec vCloudAir, auxquels s'ajoute l'impact de la perte d'un client corporate américain important de vCloudAir qui n'a pas basculé sur le centre de données du Groupe. Ensemble, ces deux facteurs ont pesé pour 10,1 millions d'euros sur la croissance du chiffre d'affaires pour les neuf mois 2021, soit 2,3 points ; et
- L'impact sur le chiffre d'affaires de l'incendie de Strasbourg, estimé à 17,7 millions d'euros (voir la section 7.6.1 « *Impact de l'incendie de Strasbourg* » du présent document d'enregistrement), soit 3,7 points.

Ces facteurs ont été compensés par une bonne performance commerciale sur l'ensemble des segments et régions. Les acquisitions nettes de clients ont contribué à hauteur de 18,4 millions d'euros (4,14 points) à la croissance du chiffre d'affaires au cours des neuf mois 2021. Elles bénéficient notamment d'une accélération de l'acquisition de clients cloud privé, fruit d'investissements marketing dans l'acquisition digitale mise en place par cluster commercial, ainsi que de la croissance continue du nombre de clients du cloud public et du cloud web en ligne avec les dynamiques observées historiquement.

En revanche, l'effet de la variation de l'ARPAC, basé sur la somme des impacts ARPAC dans chaque segment, a été positif mais limité sur la période à 0,7 million d'euros, principalement en raison de l'impact de l'incendie de Strasbourg. Hors cet effet, le Groupe a pu constater une augmentation continue des dépenses des clients existants dans le segment du cloud privé, et dans une moindre mesure dans les segments du cloud public et du cloud web.

Chiffre d'affaires par segment de produit

OVHcloud a enregistré une croissance du chiffre d'affaires notable dans le segment du cloud public, malgré l'impact de l'incendie de Strasbourg dont les effets ont touché principalement le cloud privé et le cloud public. L'effet de change et l'impact des événements ponctuels aux Etats-Unis ont pesé sur le segment du cloud privé, et notamment sur la ligne Hosted Private Cloud. Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires par segment de produits pour les neuf mois 2020 et 2021.

	Neuf mois 2020	Neuf mois 2021	Variation
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Chiffre d'affaires par segment de produit			
Cloud privé	290,5	295,4	1,7 %
<i>dont Baremetal</i>	213,7	229,5	7,4 %
<i>dont Hosted Private Cloud</i>	76,8	65,8	-14,2 %
Cloud public	60,8	69,7	14,8 %
Cloud web et autres	120,7	130,0	7,7 %

Total du chiffre d'affaires	472,0	495,1	4,9 %
------------------------------------	--------------	--------------	--------------

Cloud privé

Le chiffre d'affaires du cloud privé a augmenté de 4,9 millions d'euros, soit 1,7 % de croissance, et ce malgré un effet négatif ARPAC (impact négatif de 4,2 millions d'euros), expliqué par l'incendie de Strasbourg et, sur la ligne Hosted Private Cloud, l'impact de l'effet de change et des éléments non-récurrents aux Etats-Unis.

L'acquisition nette de clients a contribué à hauteur de 9,1 millions d'euros à la croissance du chiffre d'affaires au cours des neuf mois 2021. Les investissements marketing passés dans l'acquisition digital de clients portent leur fruit et le solde net de client cloud privé bénéficie d'une augmentation supérieure aux tendances observées historiquement.

Le maintien de la croissance résulte donc de :

- l'augmentation des dépenses des clients dans le domaine des technologies et des logiciels, en raison de l'accroissement de leurs propres besoins résultant de l'augmentation du trafic et de l'activité générale, ainsi que de la demande de serveurs supplémentaires pour répondre à ces besoins ;
- la croissance des dépenses des petites et moyennes entreprises clientes, du fait de l'utilisation croissante du cloud et du renforcement du support client ; et
- les efforts en investissement commerciaux portés par OVHcloud afin de soutenir l'acquisition digitale de clients et ayant contribué à l'augmentation du nombre de client de cloud privé.

Cloud public

Le chiffre d'affaires du cloud public a augmenté de 9,0 millions d'euros sur les neuf mois 2021, soit 14,8 % de croissance par rapport aux neuf mois 2020. Cette croissance s'explique en partie par une augmentation de l'ARPAC (impact de 3,7 millions d'euros), et ce malgré l'impact de l'incident de Strasbourg, reflétant la dynamique du marché actuelle.

L'acquisition nette de clients cloud public a contribué significativement à la croissance de chiffre d'affaires (impact de 5,3 millions d'euros), bénéficiant des efforts stratégiques en matière de marketing digital déployés au cours du second semestre de l'exercice 2020. Le nombre de clients technologiques et logiciels augmente de manière significative.

Cloud web et autres

Le chiffre d'affaires de cloud web et autres a augmenté de 9,2 millions d'euros, soit une croissance de 7,7 %, en raison notamment de l'acquisition de nouveaux clients résultant d'efforts en marketing digitaux poussés (impact positif de 8,0 millions d'euros) et d'une augmentation de l'ARPAC (impact de 1,2 million d'euros) malgré l'impact de Strasbourg, moins marqué que dans les segments cloud privé et cloud public. Les services de support (support premium payant proposé aux clients avec un temps de réponse garanti), ont bénéficié d'une accélération de la demande en 2021.

Chiffre d'affaires par région géographique

Les revenus ont augmenté en France et en Europe (hors France), et ce nonobstant l'impact de l'incendie de Strasbourg, qui a touché principalement des clients français et, dans une moindre mesure, des clients européens en dehors de France. Les revenus générés dans le reste du monde ont été stables, l'impact des éléments non-récurrents aux Etats-Unis ayant été compensé par une bonne performance commerciale ailleurs. Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires par région géographique pour les neuf mois 2020 et 2021.

	Neuf mois 2020	Neuf mois 2021	Variation
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Chiffre d'affaires par région géographique			
France	245,4	258,0	5,2 %
Europe (hors France)	133,6	144,2	7,9 %
Reste du monde	93,0	92,9	- 0,1 %
Total du chiffre d'affaires	472,0	495,1	4,9 %

Le chiffre d'affaires en France au cours des neuf mois 2021 a poursuivi sa croissance historique malgré l'effet de Strasbourg. La croissance a été tirée principalement par la croissance de l'ARPA des clients de la technologie et des logiciels, l'expansion du cloud public et l'acquisition continue de clients cloud web. Le marché français a également bénéficié d'une hausse de l'acquisition digitale, fruit d'investissement marketing réalisé au cours du second semestre de l'année 2020, entraînant une croissance de 11,4 % du chiffre d'affaires digital en France.

Dans les autres pays européens, la croissance résulte en grande partie des mêmes tendances que celles observées en France, ainsi que des premiers résultats de la mise en place d'équipes commerciales dédiées dans des pôles géographiques. Le chiffre d'affaires digital bénéficie d'une croissance de 16,5 % soutenant les ambitions d'expansion géographique européenne d'OVHcloud.

Dans le reste du monde, la relative stabilité du chiffre d'affaires s'explique par l'effet de change et les éléments non-récurrents aux Etats-Unis. Pour autant, l'acquisition de clients digitaux, très dynamique en dehors du continent européen (croissance du revenu digital aux Etats-Unis de 55,5 %, et en Asie-Pacifique de 24,3 %), a presque compensée les pertes du chiffre d'affaires évoquées.

7.6.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont la somme des coûts directs, des coûts commerciaux et marketing et des frais généraux et administratifs. Le total des charges d'exploitation reflétées dans l'EBITDA courant des neuf mois 2021 s'élève à 301,8 millions d'euros, soit une augmentation de 5,4 % par rapport aux 286,5 millions d'euros pour les neuf mois 2020. Ces chiffres tiennent compte de l'effet favorable des charges de personnel capitalisées engagées dans les projets de développement et les projets administratifs (voir section 7.2.2.2.1), qui ont augmenté de 9,2 millions d'euros, passant de 11,9 millions d'euros au cours des neuf mois 2020 à 21,1 millions d'euros au cours des neuf mois 2021. Les charges d'exploitation ont représenté 61,0 % du chiffre d'affaires pour les neuf mois 2020, et 60,7 % du chiffre d'affaires pour les neuf mois 2021.

Il est rappelé que les charges ponctuelles directement liées à l'incendie de Strasbourg sont enregistrées en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

7.6.3.1 Charges d'exploitation par destination

Marge brute

La marge brute a augmenté de 13,0 millions d'euros, soit 4,3%, passant de 306,4 millions d'euros au cours des neuf mois 2020 à 319,5 millions d'euros au cours des neuf mois 2021, essentiellement grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires au cours de l'exercice. La marge brute s'est dégradée légèrement en pourcentage du chiffre d'affaires, passant de 64,9 % du chiffre d'affaires pour les neuf mois 2020 à 64,5 % du chiffre d'affaires pour les neuf mois 2021.

La détérioration limitée du taux de marge brute est principalement expliquée par l'impact non-récurrent des gestes commerciaux et avoirs accordés et les revenus perdus sur les services non-facturés, à la suite de l'incident de Strasbourg (impact de 17,7 millions d'euros décrit précédemment), et correspondant à des remises sur chiffre d'affaires ayant un effet fortement dilutif sur la marge brute. Hors cet effet non-récurrent, le Groupe aurait amélioré son niveau de marge brute du fait de (i) une amélioration de la productivité et (ii) une implication plus importante des équipes de production sur des projets de développement capitalisés (impact de 11,1 millions d'euros sur les neuf mois 2021 contre 7,9 millions d'euros capitalisés sur les neuf mois 2020). Cette amélioration a en revanche été partiellement compensée par une augmentation contrôlée des coûts de licences.

Le taux de marge brute reflète également l'impact sur le chiffre d'affaires de l'effet de base et la perte du grand client corporate aux Etats-Unis.

Coûts commerciaux et marketing

Les coûts commerciaux et marketing ont augmenté de 7,0 millions d'euros, soit 15,8 %, passant de 44,5 millions d'euros sur les neuf mois 2020 à 51,5 millions d'euros sur les neuf mois 2021. En pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts commerciaux et marketing ont également augmenté, passant de 9,4 % sur les neuf mois 2020 à 10,4 % sur les neuf mois 2021.

Cette augmentation s'explique principalement par (i) la poursuite du développement de l'initiative commerciale des pôles géographiques qui a nécessité le renforcement des équipes commerciales et (ii) des dépenses ciblées dans l'optimisation des moteurs de recherche en ligne et la publicité sur les moteurs de recherche ayant permis la croissance de l'acquisition de clients via le canal digital.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont diminué de 1,7 millions d'euros, soit 2,3 %, passant de 76,5 millions d'euros pour les neuf mois 2020 à 74,7 millions d'euros pour les neuf mois 2021. Cette diminution s'explique en partie par une implication importante des équipes dans le développement de logiciels internes et de nouveaux systèmes informatiques (comprenant notamment la mise en œuvre de SAP et d'un nouveau système de ressources humaines) démarré au cours de l'exercice 2020 impliquant une augmentation des charges de personnel capitalisées de 5,8 millions d'euros, passant de 4,0 millions d'euros pour les neuf mois 2020 à 9,8 millions d'euros pour les neuf mois 2021. Hormis cet effet, le Groupe a poursuivi la structuration de ses équipes afin de supporter ses ambitions de croissance.

7.6.3.2 Charges d'exploitation par nature

Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté 1,7 %, de 113,5 millions d'euros pour les neuf mois 2020 à 115,4 millions d'euros pour les neuf mois 2021. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, les charges de personnel ont diminué de 24,0 % du chiffre d'affaires pour les neuf mois 2020 à 23,3 % du chiffre d'affaires pour les neuf mois 2021. Ces évolutions reflètent notamment les facteurs suivants :

- Le nombre moyen d'employés (basé sur la moyenne des effectifs de fin de mois) a augmenté de 10,0 % pour atteindre 2 334 sur les neuf mois 2021, contre 2 121 sur les neuf mois 2020.
- La poursuite des efforts de ventes et de marketing mentionnées ci-dessus s'est traduit par une augmentation des charges de personnel, qui représentent la majorité des coûts de ventes et de marketing.
- Ces augmentations ont été partiellement compensées par l'implication plus importante des équipes internes sur des projets de développement capitalisés (produit ou logiciels internes comprenant notamment la mise en œuvre de SAP et d'un nouveau système de ressources humaines). De ce fait, les charges de personnel capitalisées ont augmenté de 9,2 millions d'euros, passant de 11,9 millions d'euros pour les neuf mois 2020 à 21,1 millions d'euros pour les neuf mois 2021.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont augmenté de 13,5 millions d'euros, soit 7,8 %, passant de 173,0 millions d'euros sur les neuf mois 2020 à 186,5 millions d'euros sur les neuf mois 2021. En pourcentage du chiffre d'affaires, ces charges opérationnelles ont augmenté de 36,6 % pour les neuf mois 2020 à 37,7 % pour les neuf mois 2021. Elles auraient légèrement baissé en pourcentage du chiffre d'affaires hors l'impact de l'incendie de Strasbourg sur le chiffre d'affaires. Le Groupe aurait ainsi amélioré sa structure de coûts du fait d'une amélioration de la productivité, partiellement compensé par une augmentation contrôlée des coûts de licences.

7.6.4 EBITDA courant et EBITDA ajusté

L'EBITDA courant a augmenté de 4,2 % au cours des neuf mois 2021. Le tableau suivant présente des informations sur l'EBITDA courant au cours des neuf mois 2020 et des neuf mois 2021.

	Neuf mois 2020	Neuf mois 2021	Variation (%)
	<i>(en millions d'euros, sauf les pourcentages)</i>		
Total de l'EBITDA courant	185,5	193,2	4,2 %
<i>EBITDA courant/chiffre d'affaires</i>	<i>39,3%</i>	<i>39,0 %</i>	
EBITDA courant par segment			
Cloud privé	120,4	118,8	-1,3 %
<i>EBITDA courant/chiffre d'affaires</i>	<i>41,4 %</i>	<i>40,2 %</i>	
Cloud public	21,8	25,9	19,0 %
<i>EBITDA courant/chiffre d'affaires</i>	<i>35,9 %</i>	<i>37,2 %</i>	
Cloud web et autres	43,3	48,5	12,0 %
<i>EBITDA courant/chiffre d'affaires</i>	<i>35,9 %</i>	<i>37,3 %</i>	

L'EBITDA courant est relativement stable en pourcentage du chiffre d'affaires, passant de 39,3 % sur les neuf mois 2020 à 39,0 % sur les neuf mois 2021. Cette stabilité reflète la bonne performance opérationnelle, ainsi que les effets compensatoires de l'impact de l'incendie de Strasbourg sur le chiffre d'affaires, et de l'augmentation des charges de personnel capitalisées.

- L'EBITDA courant du cloud privé, en pourcentage du chiffre d'affaires, a légèrement diminué de 1,2 % au cours des neuf mois 2021 par rapport aux neuf mois 2020, passant en pourcentage de chiffre d'affaires de 41,4 % à 40,2 %, essentiellement en raison de l'impact sur le chiffre d'affaires de l'incident de Strasbourg, qui a affecté en grande majorité les services de ce segment. En dehors de cet impact, le niveau de marge aurait poursuivi sa progression grâce aux gains de productivité réalisés sur cette activité relativement mature.
- L'EBITDA courant du cloud public, en pourcentage du chiffre d'affaires, est passé de 35,9 % au cours des neuf mois 2020 à 37,2 % au cours des neuf mois 2021, ce qui reflète (i) l'utilisation d'un plus grand nombre de serveurs haut de gamme et (ii) des gains de productivité dans un contexte de croissance élevée.
- L'EBITDA courant du cloud web et autres, en pourcentage du chiffre d'affaires, est passé de 35,9 % au cours des neuf mois 2020 à 37,3 % au cours des neuf mois 2021, grâce à une meilleure productivité et à l'impact des économies d'échelle.

L'EBITDA ajusté est passé de 191,9 millions d'euros pour les neuf mois 2020 à 198,4 millions d'euros pour les neuf mois 2021, en augmentation de 3,4 %. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge d'EBITDA ajusté était de 40,7 % pour les neuf mois 2020 et de 40,1 % pour les neuf mois 2021.

7.6.5 Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement sont en augmentation de 6,7 %, passant de 158,5 millions d'euros pour les neuf mois 2020 à 169,0 millions d'euros pour les neuf mois 2021. Elles ont augmenté en pourcentage du chiffre d'affaires de 33,6 % pour les neuf mois 2020 à 34,1 % pour les neuf mois 2021.

Le taux d'augmentation des charges d'amortissement a été moins élevé que celui des capex réalisés pendant les neuf mois 2021. En effet, une partie importante des investissements a été consacrée à la production de serveurs stockés pour faire face aux défis de Strasbourg, et à l'achat des composants électroniques suite à une décision d'augmenter les stocks en raison des difficultés mondiales d'approvisionnement. Ces éléments sont enregistrés en immobilisations en cours et l'amortissement des serveurs et des composants ne commence que lors de leur mise en service.

7.6.6 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnelles non courantes ont augmenté d'une charge nette de 1,3 million d'euros pour les neuf mois 2020, à une charge nette de 63,8 millions d'euros pour les neuf mois 2021, principalement en raison des charges liées à l'incendie de Strasbourg.

Les principaux éléments de ce poste pour les neuf mois 2021 sont les suivants :

- Des charges encourues à la suite de l'incendie de Strasbourg pour 39,2 millions d'euros, constituées des provisions au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité (voir la sous-section 18.5 « *Procédures judiciaires et d'arbitrage* » du présent document d'enregistrement), des charges ponctuelles dues aux coûts de nettoyage des serveurs et d'autres équipements, de sécurisation du site, des procédures de rétablissement et de sauvegarde des disques, des procédures spécifiques de maintenance et de rémunérations incrémentales relatives à la mobilisation des équipes.
- Des charges liées à la préparation de l'introduction en bourse d'OVHcloud pour 9,3 millions d'euros, composées principalement des honoraires d'avocats et de conseils.
- Une charge de mises au rebut de certaines immobilisations corporelles de 15,8 millions d'euros pour des serveurs endommagés dans l'incendie.
- Des charges de 0,6 million d'euros liées à l'intégration des sociétés acquises en 2020, OpenIO (acquisition en juillet 2020) et d'Exten (acquisition en août 2020).

Les plus-values de cession sur immobilisations corporelles enregistrées en autres produits opérationnels non courants au cours des neuf mois 2021 se sont élevées à 2,7 millions d'euros.

Pour les neuf mois 2020, les autres produits et charges opérationnels non courants reflètent principalement une charge de 0,8 million d'euros pour la préparation de l'introduction en bourse.

7.6.7 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel pour les neuf mois 2021 est un déficit de 39,6 millions d'euros, après un résultat opérationnel positif de 25,8 millions d'euros enregistré pour les neuf mois 2020. Cet écart reflète les facteurs décrits ci-dessus et notamment l'impact exceptionnel de l'incendie de Strasbourg.

7.6.8 Résultat financier

Les charges financières nettes ont baissé de 4,5 millions d'euros, passant de 20,6 millions d'euros pour les neuf mois 2020 à 16,1 millions d'euros pour les neuf mois 2021. Cette baisse résulte des facteurs suivants :

- Une augmentation des charges d'intérêts de 1,0 million d'euros s'expliquant par le tirage accru pendant les neuf mois 2021 des lignes de crédit expliqué en partie par les mesures de précaution à la suite de l'incendie de Strasbourg. Il convient de noter que la charge d'intérêt des neuf mois 2020 inclut une

charge nette (non-cash) de 3,3 millions d'euros au titre des coûts non amortis de la dette financière qui a été refinancée au cours de l'exercice 2020. La composante intérêts des charges locatives selon la norme IFRS16 s'est élevée à 0,9 million d'euros pour les neuf mois 2021, soit une légère baisse par rapport aux 1,1 million d'euros enregistrés pour les neuf mois 2020.

- Des gains nets de change de 1,7 millions d'euros pour les neuf mois 2021, contre une perte nette de change de 3,6 millions d'euros pour les neuf mois 2020, principalement liés à la baisse du dollar américain sur la période 2021.

7.6.9 Impôts sur le résultat

Pour la période de neuf mois 2021, le Groupe a constaté un produit d'impôt de 10,8 millions d'euros, correspondant à un taux d'impôt effectif du Groupe qui s'élève à 19,4 % (sur la base du taux effectif d'impôt projeté à fin août 2021). Le constat de ce produit s'explique par un produit d'impôt différé de 14,1 millions d'euros en lien avec la comptabilisation des reports de déficits fiscaux du groupe d'intégration fiscal en France, à la suite des pertes subies sur la période, en lien avec l'incident de Strasbourg.

7.6.10 Résultat net

OVHcloud a enregistré une perte nette de 44,9 millions d'euros au cours des neuf mois 2021, après une perte nette de 4,7 millions d'euros au cours des neuf mois 2020. Cette évolution résulte de l'effet cumulé des facteurs évoqués ci-dessus.

7.7 Exercice 2020 comparé avec l'exercice 2019

7.7.1 Chiffre d'affaires

OVHcloud a enregistré un chiffre d'affaires de 632,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, soit une augmentation de 8,9 % par rapport au chiffre d'affaires de 580,4 millions d'euros de l'exercice 2019, dont environ 1,3 % qui résulte de l'impact ponctuel d'un accord transactionnel relatif aux activités de l'Hosted Private Cloud aux États-Unis. L'impact des changements de périmètre et des taux de change n'a pas été significatif.

La croissance de l'ARPA (basée sur la somme de l'ARPA dans chaque segment), a représenté 39,9 millions d'euros d'augmentation du chiffre d'affaires (6,9 points de pourcentage sur l'augmentation totale de 8,9 points de pourcentage), principalement en raison d'une augmentation des dépenses des clients existants dans le segment du cloud privé, et aussi dans une moindre mesure dans les segments du cloud public et du cloud web.

Les acquisitions nettes de clients ont contribué à hauteur de 11,8 millions d'euros (2,0 points de pourcentage sur l'augmentation totale de 8,9 points de pourcentage), à la croissance du chiffre d'affaires de l'exercice 2020, grâce à l'augmentation du nombre de clients du cloud public et du cloud web, tandis que le nombre moyen de clients du cloud privé est resté essentiellement stable.

Le taux de rétention du chiffre d'affaires a été de 103 %, l'augmentation de l'ARPA des clients acquis avant l'exercice 2020 ayant plus que compensé le taux de désabonnement.

Chiffre d'affaires par segment de produit

OVHcloud a enregistré une croissance du chiffre d'affaires dans chacun de ses segments de produits au cours de l'exercice 2020, l'impact le plus significatif en pourcentage étant enregistré dans le cloud public. Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires par segment de produits pour les exercices 2019 et 2020.

	Exercice 2019	Exercice 2020	Variation
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Chiffre d'affaires par segment de produit			

Cloud privé	363,3	389,1	7,1 %
<i>dont Baremetal</i>	267,7	287,6	7,4 %
<i>dont Hosted Private Cloud</i>	95,6	101,5	6,2 %
Cloud public	70,4	82,3	16,9 %
Cloud web et autres	146,6	160,7	9,6 %
Total du chiffres d'affaires	580,4	632,1	8,9 %

Le chiffre d'affaires du cloud privé a augmenté de 25,7 millions d'euros, soit 7,1 %, principalement en raison de la croissance positive d'ARPAC (impact positif de 26,1 millions d'euros), résultant de :

- l'augmentation des dépenses des clients existants dans le domaine des technologies et des logiciels, en raison de l'accroissement de leurs propres besoins résultant de l'augmentation du trafic et de l'activité générale, ainsi que de la demande de serveurs supplémentaires pour répondre à ces besoins ; et
- la croissance des dépenses des petites et moyennes entreprises clientes, grâce à l'utilisation croissante du cloud et au renforcement du support client.

Ces augmentations ont été partiellement compensées par un taux de désabonnement plus élevé des grandes entreprises clientes, principalement en raison (i) de la perte de clients du secteur du voyage en ligne qui ont été fortement touchés par la pandémie de COVID-19, (ii) de la perte de certains clients américains qui ont mis fin au service en raison des problèmes de migration de vCloudAir, et (iii) du lancement différé d'une nouvelle gamme de l'Hosted Private Cloud.

Le chiffre d'affaires du cloud public a augmenté de 11,9 millions d'euros, soit 16,9 %, grâce à la fois à une croissance positive de l'ARPAC (impact de 6,5 millions d'euros), reflétant la dynamique du marché, et aux acquisitions nettes de clients (impact de 5,4 millions d'euros), principalement tirées par les clients technologiques et logiciels, partiellement compensées par un ralentissement des acquisitions nettes de clients professionnels en raison d'une réduction de l'accent mis sur l'acquisition digitale dans ce groupe de clients, malgré une nouvelle accélération des efforts en matière de marketing digital au cours du second semestre de l'exercice, avec le lancement du nouveau site web à l'été 2020.

Le chiffre d'affaires de cloud web et autres a augmenté de 14,1 millions d'euros, soit 9,6 %, en raison à la fois de l'acquisition de nouveaux clients (impact de 6,8 millions d'euros) et de l'augmentation de l'ARPAC (impact de 7,3 millions d'euros), grâce à une forte activité dans les noms de domaine, les clients ayant augmenté leur activité web dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans une moindre mesure, les autres activités, qui comprennent les services de support (support premium payant proposé aux clients avec un temps de réponse garanti), ont bénéficié d'une nouvelle offre de support payante lancée en novembre 2019. Les activités de téléphonie et de connectivité, activités plus matures, ont connu une croissance modeste, en ligne avec le taux de croissance du marché VoIP, compensée par une baisse du marché RTCP.

Chiffre d'affaires par région géographique

Les revenus ont fortement augmenté en France et dans le reste de l'Europe au cours de l'exercice 2020, tandis que la croissance des revenus a été plus modeste dans le reste du monde. Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires par région géographique pour les exercices 2019 et 2020.

	Exercice 2019	Exercice 2020	Variation
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Chiffre d'affaires par région géographique			
France	297,5	328,6	10,5 %
Europe (hors France)	162,8	179,9	10,5 %

Reste du monde	120,1	123,6	2,9 %
Total du chiffre d'affaires	580,4	632,1	8,9 %

La croissance du chiffre d'affaires en France au cours de l'exercice 2020 a été tirée principalement par la croissance de l'ARPAC des clients de la technologie et des logiciels, ainsi que par l'expansion du cloud public.

Dans le reste de l'Europe, la croissance résulte en grande partie des mêmes tendances que celles observées en France, ainsi que des premiers résultats de la mise en place d'équipes commerciales dédiées dans des pôles géographiques.

Dans le reste du monde, la croissance plus modeste résulte d'un chiffre d'affaires essentiellement stable aux États-Unis, hors impact de la transaction ponctuelle dans le segment de l'Hosted Private Cloud mentionnée ci-dessus (bien que cette stabilité représente une amélioration significative par rapport à la croissance négative enregistrée au cours de l'exercice 2019). Le chiffre d'affaires aux États-Unis a également bénéficié du lancement d'une nouvelle offre numérique qui a généré de fortes acquisitions de clients.

Chiffre d'affaires par catégorie de clients

Les clients du secteur de la technologie et des logiciels ont contribué le plus fortement à la croissance du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2020. Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires estimé par catégorie de clients pour les exercices 2019 et 2020.

	Exercice 2019	Exercice 2020	Variation
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Chiffre d'affaires par catégorie de clients			
Technologie et logiciels	194,9	221,0	13,4 %
PME, entreprises, organismes publics	239,7	252,9	5,5 %
Partenaires en marque blanche / Revendeurs ⁽¹⁾	145,7	158,2	8,6 %
Total du chiffre d'affaires	580,4	632,1	8,9 %

⁽¹⁾ Comprend les clients individuels.

La croissance du chiffre d'affaires de la technologie et des logiciels est due en grande partie à l'augmentation des dépenses de ce groupe de clients pour satisfaire sa propre croissance et à l'augmentation du trafic pendant la pandémie de COVID-19. Le chiffre d'affaires des petites et moyennes entreprises a également augmenté, ce qui a compensé l'impact de la désaffection des grandes entreprises. Le chiffre d'affaires obtenu auprès des partenaires marque blanche et des revendeurs reflète l'augmentation de l'activité cloud web (par le biais des agences web revendeurs), ainsi que (dans une moindre mesure) l'inauguration de l'activité marque blanche du Groupe.

7.7.2 Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation reflétées dans l'EBITDA courant de l'exercice 2020 s'élève à 377,2 millions d'euros, soit une légère augmentation de 0,7 % par rapport aux 374,6 millions d'euros de l'exercice 2019. Ces chiffres ne tiennent pas compte des charges de personnel capitalisés engagés dans les projets de développement et les projets administratifs, qui ont augmenté de 5,8 millions d'euros, passant de 10,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 à 16,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2020. Les charges d'exploitation ont représenté 64,5 % des revenus au cours de l'exercice 2019, et 59,7 % des revenus au cours de l'exercice 2020.

7.7.2.1 Charges d'exploitation par destination

Marge brute

La marge brute a augmenté de 51,7 millions d'euros, soit 14,4 %, passant de 358,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 à 410,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, grâce à la fois à l'augmentation du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2020 et aux améliorations de la productivité, reflétant en partie le redressement de la marge brute dans les entités américaines. Il convient de noter que la marge brute exclut 7,9 millions d'euros de charges de personnel capitalisées au cours de l'exercice 2019 et 10,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2020.

En dehors des entités américaines, la marge brute a augmenté de 351,4 millions d'euros à 386,7 millions d'euros, soit une hausse de 10,0 %, reflétant principalement l'augmentation des revenus. La marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires a augmenté de 63,7 % du chiffre d'affaires à 64,9 % du chiffre d'affaires, reflétant :

- La montée en puissance des nouveaux centres de données et l'amélioration de la productivité du parc, ainsi qu'une diminution des coûts de transit résultant de négociations favorables avec les fournisseurs.
- Une stabilité des charges d'électricité en pourcentage du chiffre d'affaires, malgré la montée en puissance des centres de données hors de France, où le prix de l'électricité est relativement plus élevé.

Ces améliorations ont été partiellement compensées par la proportion plus élevée du cloud public dans la composition du chiffre d'affaires, qui a un niveau de marge brute plus faible en pourcentage du chiffre d'affaires que les autres activités du Groupe.

Au sein des entités américaines, la marge brute a augmenté de 16,4 millions d'euros, passant de 6,9 millions d'euros pour l'exercice 2019 à 23,3 millions d'euros pour l'exercice 2020. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'augmentation du chiffre d'affaires de 6,9 millions d'euros, dont une grande partie résulte de la fin du contrat de services de transition avec vCloudAir et le transfert des revenus différés en chiffre d'affaires.
- Un effet de base favorable par rapport à l'exercice 2019 expliqué par des coûts encourus au cours de l'exercice 2019 pour soutenir la transition retardée des clients vCloudAir vers le centre de données OVHcloud. Ces coûts correspondaient principalement à des extensions de contrats de maintenance dans les centres de données historiques alors qu'OVHcloud commençait à engager des coûts d'exploitation dans ses propres centres de données.
- Une réduction des coûts de personnel opérationnel, qui résulte notamment du départ du personnel impliqué dans la gestion des activités des anciens centres de données vCloudAir gérés par VMWare, ainsi que le départ des équipes informatiques américaines.

Coûts commerciaux et marketing

Les coûts commerciaux et marketing, qui comprennent principalement les charges de personnel, ont augmenté de 8,7 millions d'euros, soit 18,0 %, passant de 48,3 millions d'euros sur l'exercice 2019 à 57,0 millions d'euros sur l'exercice 2020. En pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts commerciaux et marketing ont également augmenté, passant de 8,3 % au cours de l'exercice 2019 à 9,0 % au cours de l'exercice 2020.

En dehors des entités américaines, les coûts commerciaux et marketing ont augmenté de 41,7 millions d'euros à 50,6 millions d'euros, soit 21,3 %. Cette augmentation s'explique principalement par (i) le lancement de l'initiative commerciale des pôles géographiques au début de l'exercice 2020, qui a nécessité le renforcement des équipes commerciales, (ii) le renforcement contrôlé des équipes commerciales pour soutenir les initiatives des grandes entreprises et des initiatives en marques blanches et (iii) des dépenses

ciblées dans l'optimisation des moteurs de recherche en ligne et la publicité sur les moteurs de recherche pour stimuler les ventes numériques. Ces initiatives ont entraîné une augmentation des coûts commerciaux et marketing de 0,9 % dans les entités non américaines, passant de 7,6 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2019 à 8,5 % au cours de l'exercice 2020.

Les coûts commerciaux et marketing des entités américaines ont diminué de 0,3 million d'euros, passant de 6,6 millions d'euros pour l'exercice 2019 à 6,3 millions d'euros pour l'exercice 2020, en raison de l'effet année pleine des départs de l'exercice 2019, partiellement compensé par le recrutement d'équipes commerciales pour soutenir le canal numérique, conformément à la nouvelle stratégie américaine.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont diminué de 6,2 millions d'euros, soit 6,0 %, passant de 104,3 millions d'euros pour l'exercice 2019 à 98,1 millions d'euros pour l'exercice 2020. Ces chiffres excluent la capitalisation des charges de personnel liées aux nouveaux systèmes informatiques internes (comprenant notamment la mise en œuvre de SAP et d'un nouveau système de ressources humaines) au cours de l'exercice 2020, pour un montant de 5,6 millions d'euros, contre des charges de personnel capitalisées de 2,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. En outre, en dehors des États-Unis, le Groupe a pu bénéficier des réductions de frais généraux mises en œuvre au cours de l'exercice 2019. Aux États-Unis, les frais généraux et administratifs ont diminué de 1,2 million d'euros, passant de 11,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 à 10,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, OVHcloud ayant adapté l'équipe de direction locale après l'achèvement de la migration des clients vCloudAir.

7.7.2.2 Charges d'exploitation par nature

Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 8,8 millions d'euros, soit 6,2 %, passant de 141,8 millions d'euros pour l'exercice 2019 à 150,6 millions d'euros pour l'exercice 2020. Cette augmentation est principalement due à des charges de personnel plus élevées dans la commercialisation et le marketing pour soutenir la dynamique d'acquisition de clients et soutenir la stratégie commerciale de l'exercice 2020 (pôles géographiques et acquisition de clients d'entreprise), comme indiqué ci-dessus.

En pourcentage du chiffre d'affaires, les charges de personnel ont diminué de 24,4 % pour l'exercice 2019 à 23,8 % pour l'exercice 2020. Cette diminution est principalement due à l'absorption des charges de personnel fixes qui ne varient pas en fonction des variations du chiffre d'affaires, ainsi qu'à la baisse des frais généraux et administratifs et à la diminution des charges de personnel dans les entités américaines.

Le nombre moyen d'employés (basé sur la moyenne des effectifs de fin de mois) a augmenté de 3,6 % pour atteindre 2 153 au cours de l'exercice 2020, contre 2 079 au cours de l'exercice 2019.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont diminué de 6,3 millions d'euros, soit 2,7 %, passant de 232,9 millions d'euros pour l'exercice 2019 à 226,6 millions d'euros pour l'exercice 2020. En pourcentage du chiffre d'affaires, ces charges opérationnelles ont diminué de 40,1 % pour l'exercice 2019 à 35,8 % pour l'exercice 2020. Cette diminution est principalement due à l'amélioration de la performance, notamment grâce à (i) la baisse des coûts de maintenance, bénéficiant de la montée en puissance des nouveaux centres de données, (ii) la baisse des achats, en particulier la réduction des coûts de transit variables et (iii) la non-récurrence sur l'exercice 2020 de certains coûts de transition engagés sur l'exercice 2019 dans les entités américaines.

7.7.3 EBITDA courant

L'EBITDA courant a augmenté de 23,9 % au cours de l'exercice 2020, reflétant l'augmentation des revenus et les charges d'exploitation essentiellement stables enregistrées par le Groupe. Le tableau suivant présente des informations sur l'EBITDA courant au cours de l'exercice 2019 et de l'exercice 2020.

	Exercice clos le 31 août	
--	---------------------------------	--

	Exercice 2019	Exercice 2020	Variation (%)
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Total de l'EBITDA courant	205,8	255,0	23,9 %
EBITDA courant/chiffre d'affaires	35,5 %	40,3 %	
EBITDA courant par segment			
Cloud privé	131,0	162,1	23,8 %
EBITDA courant/chiffre d'affaires	36,1 %	41,7 %	
Cloud public	26,9	31,7	18,1 %
EBITDA courant/chiffre d'affaires	38,1 %	38,5 %	
Cloud web et autres	47,9	61,1	27,6 %
EBITDA courant/chiffre d'affaires	32,7 %	38,0 %	

L'EBITDA courant a augmenté en pourcentage du chiffre d'affaires, passant de 35,5 % sur l'exercice 2019 à 40,3 % sur l'exercice 2020. Si l'on exclut l'effet des entités américaines, l'EBITDA courant en pourcentage du chiffre d'affaires est passé de 39,4 % sur l'exercice 2019 à 41,7 % sur l'exercice 2020.

Cette amélioration a été homogène à travers les segments opérationnels :

- L'EBITDA courant du cloud privé, en pourcentage du chiffre d'affaires, a augmenté de 36,1 % au cours de l'exercice 2019 à 41,7 % au cours de l'exercice 2020, principalement en raison (i) de la forte augmentation de la marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires, évoquée ci-dessus, en particulier dans les services Baremetal Cloud, une activité relativement mature dont les coûts augmentent généralement moins que le chiffre d'affaires générant ainsi des économies d'échelle, et (ii) de la baisse des frais généraux et administratifs, y compris les réductions dans les entités américaines pour aligner progressivement ces coûts sur les niveaux d'activité. Cette augmentation a été partiellement compensée par l'augmentation des coûts de commercialisation et de marketing pour soutenir la stratégie de croissance.
- L'EBITDA courant du cloud public, en pourcentage du chiffre d'affaires, est passé de 38,1 % au cours de l'exercice 2019 à 38,5 % au cours de l'exercice 2020, ce qui reflète un meilleur mix produit et l'utilisation d'un plus grand nombre de serveurs haut de gamme, ainsi qu'une augmentation du chiffre d'affaires par serveur.
- L'EBITDA courant du cloud web et autres, en pourcentage du chiffre d'affaires, est passé de 32,7 % au cours de l'exercice 2019 à 38,0 % au cours de l'exercice 2020, grâce à une meilleure productivité et à l'impact des économies d'échelle.

L'EBITDA ajusté est passé de 213,1 millions d'euros pour l'exercice 2019 à 263,1 millions d'euros pour l'exercice 2020, en augmentation de 23,5 %. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge d'EBITDA ajusté était de 36,7 % pour l'exercice 2019 et de 41,6 % pour l'exercice 2020.

7.7.4 Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont augmenté de 12,3 millions d'euros, soit 6,1 %, passant de 203,3 millions d'euros pour l'exercice 2019 à 215,6 millions d'euros pour l'exercice 2020. Cette augmentation est principalement due aux augmentations continues des dépenses d'investissement au cours des années précédentes, en raison de la croissance des activités et de la construction et de l'expansion de nouveaux centres de données, notamment aux États-Unis, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Pour une analyse des dépenses d'investissement, voir la section 8.4 « *Dépenses d'investissement* » du présent document d'enregistrement.

L'amortissement des actifs liés aux droits d'utilisation des baux a diminué de 24,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 à 22,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2020.

7.7.5 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants se sont améliorés, passant d'une charge nette de 16,9 millions d'euros pour l'exercice 2019 à une charge nette de 8,8 millions d'euros pour l'exercice 2020. La charge nette de l'exercice 2019 comprenait notamment 6,5 millions d'euros de coûts liés à l'internalisation des clients de vCloudAir et 4,2 millions d'euros de charges de restructuration, principalement aux États-Unis, ainsi que 4,7 millions d'euros de moins-values sur les cessions d'immobilisations. Au cours de l'exercice 2020, les autres produits et charges opérationnels non courants comprenaient 6,4 millions d'euros de moins-values sur les cessions d'actifs immobilisés, 1,0 million d'euros de coûts de préparation de l'introduction en bourse d'OVHcloud, ainsi qu'un certain nombre d'autres éléments individuellement peu significatifs. Pour les deux années, les cessions d'actifs immobilisés concernent principalement des serveurs et des composants mis hors service.

7.7.6 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de l'exercice 2020 s'est élevé à 30,6 millions d'euros, soit une amélioration de 45,0 millions d'euros par rapport à une perte opérationnelle nette de 14,4 millions d'euros pour l'exercice 2019. La différence reflète l'augmentation de l'EBITDA courant au cours de l'exercice 2020, ainsi que l'absence, au cours de l'exercice 2020, des coûts d'internalisation de vCloudAir et des charges de restructuration, partiellement compensées par une augmentation des charges d'amortissement au cours de l'exercice 2020.

7.7.7 Résultat financier

Les charges financières nettes ont augmenté de 3,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 à 31,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, reflétant principalement les éléments suivants :

- Une augmentation des charges d'intérêts de 9,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 à 23,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, résultant (i) d'une charge (non-cash) de 3,3 millions d'euros au titre des coûts non amortis de la dette financière qui a été refinancée au cours de l'exercice 2020, (ii) à hauteur de 10,1 millions d'euros, de l'augmentation de la dette brute résultant du refinancement et d'une décision de tirer sur des lignes de crédit par mesure de précaution à la suite de la pandémie de COVID-19. Voir la section 8.5 « Endettement financier » du présent document d'enregistrement. La charge d'intérêts sur la dette locative selon la norme IFRS16 s'est élevée à 1,4 million d'euros au cours de l'exercice 2020, soit une légère baisse par rapport aux 1,6 million d'euros enregistrés au cours de l'exercice 2019.
- Des pertes nettes de 7,1 millions d'euros sur les instruments de change au cours de l'exercice 2020, contre un gain net de 4,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, principalement liées à la partie non couverte de son exposition au dollar américain. Le chiffre de l'exercice 2020 comprend une perte nette réalisée de 3,5 millions d'euros et 3,6 millions d'euros d'ajustements non réalisés de la juste valeur.

7.7.8 Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

OVHcloud n'a enregistré aucun résultat provenant des sociétés mises en équivalence au cours de l'exercice 2020, après avoir enregistré une perte de 10,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 liée à la dépréciation intégrale de sa participation dans KOSC.

7.7.9 Impôts sur le résultat

Les charges d'impôt sur le résultat étaient de 12,6 millions d'euros pour l'exercice 2019 et ont diminué à 10,7 millions d'euros pour l'exercice 2020. Au cours de l'exercice 2019, OVHcloud a encouru d'importants déficits fiscaux qui n'ont pas été comptabilisés comme des actifs d'impôts différés. Les charges d'impôts courantes étaient de 6,7 millions d'euros pour l'exercice 2019 et de 5,4 millions d'euros pour l'exercice 2020, et les charges d'impôts différés étaient de 5,8 millions d'euros pour l'exercice 2019 et de 5,3 millions d'euros pour l'exercice 2020.

7.7.10 Résultat net

OVHcloud a enregistré une perte nette de 11,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, soit une amélioration de 29,5 millions d'euros par rapport à une perte nette de 40,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. Cette amélioration résulte de l'effet cumulé des facteurs évoqués ci-dessus.

7.8 Exercice 2019 comparé avec exercice 2018

7.8.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a augmenté de 13,4 %, passant de 511,7 millions d'euros pour l'exercice 2018 à 580,4 millions d'euros pour l'exercice 2019. L'impact des changements de périmètre et des taux de change n'a pas été significatif.

La croissance de l'ARPAC, basée sur la somme de l'impact des augmentations de l'ARPAC dans chaque segment, a représenté la majorité de l'augmentation des revenus, avec une contribution de 49,7 millions d'euros (soit 9,7 points de pourcentage sur la croissance totale de 13,4 points de pourcentage), reflétant une augmentation des dépenses des clients du cloud privé et du cloud public.

La croissance provient également en partie des acquisitions nettes de clients, qui ont représenté 19,0 millions d'euros d'augmentation des revenus (soit 3,7 points de pourcentage sur la croissance totale de 13,4 points de pourcentage), les acquisitions de clients étant observées principalement dans les solutions cloud web et de cloud public.

Le taux de rétention du chiffre d'affaires s'est élevé à 105 %, le taux de désabonnement des clients ayant été plus que compensé par l'augmentation des ARPAC des clients acquis avant l'exercice 2019.

Chiffre d'affaires par segment de produit

La croissance du chiffre d'affaires a été dynamique dans chacun des segments de produits d'OVHcloud au cours de l'exercice 2019. Le tableau suivant présente une ventilation des revenus par segment de produits pour les exercices 2018 et 2019.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Chiffre d'affaires par segment de produit			
Cloud privé	328,3	363,3	10,7 %
<i>dont Baremetal</i>	239,4	267,7	11,8 %
<i>dont Hosted Private Cloud</i>	88,9	95,6	7,6 %
Cloud public	51,2	70,4	37,5 %
Cloud web et autres	132,2	146,6	10,9 %
Total du chiffre d'affaires	511,7	580,4	13,4 %

Le chiffre d'affaires du segment du cloud privé a augmenté de 35,0 millions d'euros, soit 10,7 %, avec une croissance particulièrement forte enregistrée dans les solutions de Baremetal Cloud. La croissance de l'ARPAC a représenté la majeure partie de l'augmentation du chiffre d'affaires (impact de 36,0 millions d'euros), tandis que le nombre de clients est resté essentiellement stable (baisse de 1,0 million d'euros des revenus). Le chiffre d'affaires du cloud privé a augmenté malgré le fait que ce soit le segment le plus touché par les problèmes rencontrés aux États-Unis.

La croissance du chiffre d'affaires du cloud privé au cours de l'exercice 2019 résulte principalement des éléments suivants :

- Une augmentation des dépenses des clients existants dans le domaine de la technologie et des logiciels, reflétant les mêmes tendances discutées ci-dessus dans la comparaison des exercices 2019 et 2020.
- Une augmentation du chiffre d'affaires provenant des grandes entreprises clientes, grâce au renforcement des équipes de commercialisation et de marketing spécialisées.

Le chiffre d'affaires du cloud public a augmenté de 37,5 %, soit 19,2 millions d'euros, avec une croissance importante de l'ARPAC (impact de 11,3 millions d'euros), et des acquisitions nettes de clients (impact de 7,9 millions d'euros), grâce à la forte dynamique du marché du cloud public, ainsi qu'à une expansion réussie des produits avec le lancement de nouvelles solutions haut de gamme.

Le chiffre d'affaires cloud web et autres a augmenté de 14,5 millions d'euros, soit 10,9 %, principalement en raison de l'acquisition de nouveaux clients (impact de 12,1 millions d'euros) principalement via le canal digital et par le biais de revendeurs d'agences Web, tandis que le chiffre d'affaires avec les entreprises a légèrement diminué. Les revenus de la téléphonie et de la connectivité ont augmenté en ligne avec le marché de la VoIP.

Chiffre d'affaires par région géographique

La croissance des revenus au cours de l'exercice 2019 a été générale, à l'exception des États-Unis, où les revenus ont été affectés par les problèmes de migration de vCloudAir. Le tableau suivant présente une ventilation des revenus par région géographique pour les exercices 2018 et 2019.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Chiffre d'affaires par région géographique			
France	255,6	297,5	16,4 %
Europe (hors France)	141,7	162,8	14,9 %
Reste du monde	114,4	120,1	5,0 %
Total du chiffre d'affaires	511,7	580,4	13,4 %

En France, le chiffre d'affaires a augmenté de 16,4 %, grâce aux clients des secteurs de la technologie et des logiciels, ainsi qu'à une évolution de la clientèle des petites et moyennes entreprises vers les grandes entreprises.

Une forte croissance a également été enregistrée dans le reste de l'Europe, avec une augmentation de 14,9 % du chiffre d'affaires provenant principalement de l'Europe du Sud et de l'Europe centrale et orientale, où OVHcloud a lancé ses activités au cours de l'exercice 2017.

Le chiffre d'affaires des entités américaines a diminué de 19,0 % en raison du désabonnement des clients dans le cadre de la transition vers vCloudAir. Cette baisse a été plus que compensée par la croissance des clients américains gérés depuis l'extérieur des États-Unis (notamment depuis le Canada), ce qui a entraîné une croissance globale de 5,0 % dans le Reste du monde.

Chiffre d'affaires par catégorie de clients

Toutes les catégories de clients ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires de l'exercice 2019. Le tableau suivant présente une ventilation des revenus estimés par catégorie de clients pour les exercices 2018 et 2019.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation
	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		

Chiffre d'affaires par catégorie de clients			
Technologie et logiciels	168,6	194,9	15,6 %
PME, entreprises, organismes publics	212,3	239,7	12,9 %
Partenaires en marque blanche / Revendeurs ⁽¹⁾	130,9	145,7	11,4 %
Total du chiffre d'affaires	511,7	580,4	13,4 %

⁽¹⁾ Comprend les clients individuels.

Le chiffre d'affaires des clients des secteurs technologique et des logiciels a fortement augmenté, en particulier pour les solutions de cloud privé. La croissance du chiffre d'affaires des petites et moyennes entreprises, des entreprises clientes et des entités publiques reflète une activité accrue auprès des entreprises clientes en France et en Europe, compensée en partie par l'impact du désabonnement aux États-Unis. La croissance du chiffre d'affaires provenant des clients marque blanche et des revendeurs (essentiellement entièrement provenant des revendeurs, les services en marque blanche ayant été largement inaugurés au cours de l'exercice 2020) résulte d'une activité accrue des agences web au cours de l'exercice 2019.

7.8.2 Charges d'exploitation

Au cours de l'exercice 2019, OVHcloud a enregistré des charges d'exploitation totales reflétées dans l'EBITDA courant de 374,6 millions d'euros, soit une augmentation de 2,8 % par rapport aux 364,5 millions d'euros de l'exercice 2018. Ces chiffres excluent 1,3 million d'euros de charges de personnel capitalisés au cours de l'exercice 2018 et 10,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. Les charges d'exploitation ont représenté 71,2 % des revenus au cours de l'exercice 2018, et se sont améliorées pour atteindre 64,5 % des revenus au cours de l'exercice 2019.

7.8.2.1 Charges d'exploitation par destination

Marge brute

La marge brute s'est élevée à 358,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, soit une augmentation de 54,0 millions d'euros, ou 17,8 %, par rapport à 304,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, reflétant principalement l'augmentation du chiffre d'affaires, ainsi qu'une diminution des coûts de personnel compris dans la marge brute. La marge brute exclut 7,9 millions d'euros de charges de personnel capitalisés pour des projets de développement au cours de l'exercice 2019 (il n'y en avait aucun de cette nature au cours de l'exercice 2018). La marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires est passée de 59,5 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2018 à 61,7 % au cours de l'exercice 2019.

En dehors des entités américaines, la marge brute a augmenté de 21,1 %, en passant de 290,1 millions d'euros sur l'exercice 2018 (61,0 % des revenus), à 351,4 millions d'euros sur l'exercice 2019 (63,7 % des revenus), principalement pour les raisons suivantes :

- Amélioration de la productivité du personnel grâce aux réductions de personnel mises en œuvre par la nouvelle direction après un pic d'embauches au cours de l'exercice 2018 ; et
- Une proportion plus faible d'activités de revente à faible marge (comme les noms de domaine, mais aussi les licences et les services de réseau) en raison d'une évolution du mix vers le cloud privé et public, avec une diminution de la partie cloud web.
- Une augmentation des coûts d'exploitation liés aux infrastructures par rapport aux revenus, due à la montée en puissance des nouveaux centres de données, a partiellement compensé ces améliorations.

Dans les entités américaines, la marge brute de 6,9 millions d'euros représente une diminution de 7,3 millions d'euros par rapport à la marge brute de 14,2 millions d'euros de l'exercice 2018. Cette diminution résulte de la baisse du chiffre d'affaires, ainsi que de 4,0 millions d'euros de coûts relatifs à la prolongation

des contrats avec les fournisseurs (principalement des contrats de maintenance) en raison du retard dans la migration des clients des centres de données vCloudAir. Les coûts des centres de données d'OVHcloud ont également eu un impact sur la marge brute, car les niveaux d'activité n'ont pas encore commencé à croître suffisamment au cours de l'exercice 2019 pour supporter les dépenses correspondantes.

Coûts commerciaux et marketing

Les coûts commerciaux et marketing sont passés de 68,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2018 à 48,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, soit une baisse de 29,0 %. Cette baisse s'est produite pour 7,6 millions d'euros en dehors des entités américaines, reflétant la rationalisation du personnel après le pic d'embauches de l'exercice 2018, ainsi que les synergies suite à l'intégration des équipes commerciales européennes de vCloudAir dans les entités d'OVHcloud. Dans les entités américaines, les dépenses de vente et de marketing ont diminué de 12,1 millions d'euros, OVHcloud ayant décidé de redimensionner les équipes commerciales senior héritées de vCloudAir centrées sur les entreprises clientes, suite aux problèmes de transition des clients.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 15,1 millions d'euros, soit 16,9 %, passant de 89,2 millions d'euros pour l'exercice 2018 à 104,3 millions d'euros pour l'exercice 2019. Ces chiffres excluent les charges de personnel capitalisées de 1,3 million d'euros pour l'exercice 2018 et de 2,3 millions d'euros pour l'exercice 2019. En dehors des entités américaines, les frais généraux et administratifs ont augmenté de 14,2 millions d'euros résultant de la création de nouveaux postes de cadres intermédiaires pour renforcer l'organisation du Groupe, ainsi que de la mise en place d'un nouveau système d'intéressement des employés français. Dans les entités américaines, les frais généraux et administratifs ont augmenté de 0,9 million d'euros. La direction a pris des mesures pour rationaliser partiellement la structure des coûts du personnel local mais cette diminution a été plus que compensée par les coûts liés à l'augmentation de l'autonomie administrative des entités américaines afin d'assurer la ségrégation des activités non américaines pour qu'elles ne soient pas soumises aux exigences du Cloud Act.

7.8.2.2 Charges d'exploitation par nature

Charges de personnel

Les charges de personnel ont diminué de 165,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2018 à 141,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, soit une réduction de 14,2 % qui est due aux réductions d'effectifs mentionnées ci-dessus. L'effectif moyen est passé de 2 359 personnes au cours de l'exercice 2018 à 2 079 personnes au cours de l'exercice 2019. Cette baisse s'est accompagnée d'une modeste diminution du coût par employé, car le personnel qui partait était généralement plus expérimenté et mieux rémunéré.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles (autres que les charges de personnel) sont passées de 199,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2018 à 232,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, soit une augmentation de 16,9 %, en raison des coûts de maintenance encourus par les entités américaines en ce qui concerne les clients qui n'ont pas encore été transférés vers les propres centres de données d'OVHcloud, malgré le fait que les entités américaines encouraient des coûts relatifs à ses propres centres de données.

7.8.3 EBITDA courant

L'EBITDA courant est passé de 147,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, à 205,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, soit une croissance de 58,6 millions d'euros, ou 39,8 %. Le tableau suivant présente des informations sur l'EBITDA courant au cours de l'exercice 2018 et de l'exercice 2019.

	Exercice clos le 31 août		
	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation (%)

	(en millions d'euros, sauf les pourcentages)		
Total de l'EBITDA courant	147,2	205,8	39,8 %
EBITDA courant/chiffre d'affaires	28,8 %	35,5 %	
EBITDA courant par segment			
Cloud privé	102,6	131,0	27,7 %
EBITDA courant/chiffre d'affaires	31,2 %	36,1 %	
Cloud public	13,2	26,9	103,1 %
EBITDA courant/chiffre d'affaires	25,8 %	38,1 %	
Cloud web et autres	31,3	47,9	52,8 %
EBITDA courant/chiffre d'affaires	23,7 %	32,7 %	

L'EBITDA courant a augmenté en montant absolu dans chacun des segments de produits du Groupe. Il a représenté 28,8 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2018 et 35,5 % au cours de l'exercice 2019. Si l'on exclut l'effet des entités américaines, l'EBITDA courant en pourcentage du chiffre d'affaires est passé de 34,1 % pour l'exercice 2018 à 39,4 % pour l'exercice 2019.

Cette amélioration a été homogène à travers les trois segments opérationnels :

- L'EBITDA courant du cloud privé, en pourcentage du chiffre d'affaires, est passé de 31,2 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2018 à 36,1 % au cours de l'exercice 2019, ce qui reflète une augmentation de la marge brute et une baisse significative des coûts commerciaux et marketing, partiellement compensés par les coûts associés à la transition retardée des clients vCloudAir dans les entités américaines.
- L'EBITDA courant du cloud public, en pourcentage du chiffre d'affaires, est passé de 25,8 % au cours de l'exercice 2018 à 38,1 % au cours de l'exercice 2019, principalement en raison de la rationalisation des coûts directs, ainsi que de l'absorption accrue des coûts fixes compte tenu de la croissance de la base de revenus.
- L'EBITDA courant du segment cloud web et autres, en pourcentage du chiffre d'affaires, a augmenté, passant de 23,7 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2018 à 32,7 % pour l'exercice 2019, principalement en raison des améliorations de la productivité et de la baisse des charges de personnel.

L'EBITDA ajusté est passé de 155,4 millions d'euros pour l'exercice 2018 à 213,1 millions d'euros pour l'exercice 2019, en augmentation de 37,1 %. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge d'EBITDA ajusté était de 30,4 % pour l'exercice 2018 et de 36,7 % pour l'exercice 2019.

7.8.4 Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement se sont élevées à 164,4 millions d'euros pour l'exercice 2018 et à 203,3 millions d'euros pour l'exercice 2019, soit une augmentation de 38,9 millions d'euros, ou 23,7 %. Cette augmentation résulte de la croissance des dépenses d'investissement reflétant l'augmentation des activités et l'expansion des centres de données, notamment les investissements réalisés au cours de l'exercice 2018 dans de nouveaux centres de données aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni. Pour une analyse des dépenses d'investissement, voir la section 8.4 « *Dépenses d'investissement* » du présent document d'enregistrement.

L'amortissement des actifs liés aux droits d'utilisation des baux a augmenté de 18,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2018 à 24,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2019.

7.8.5 Autres produits et charges opérationnels non courants

OVHcloud a enregistré une augmentation significative de la charge nette liée aux autres produits et charges opérationnels non courants, qui sont passés d'une charge nette de 5,4 millions d'euros au cours de l'exercice

2018 à une charge nette de 16,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2018, OVHcloud a encouru 3,1 millions d'euros de charges de restructuration, principalement dans les entités américaines, et 1,0 million d'euros de pertes liées à une panne d'électricité dans un centre de données à Strasbourg. Au cours de l'exercice 2019, les autres charges opérationnelles non courantes comprenaient 6,5 millions d'euros de coûts liés à l'internalisation des clients vCloudAir et 4,2 millions d'euros de charges de restructuration, principalement aux États-Unis, ainsi que 4,7 millions d'euros de moins-values sur les cessions d'immobilisations.

7.8.6 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel était un déficit de 22,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, et s'est améliorée pour atteindre un déficit de 14,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. Cette amélioration reflète principalement des revenus et un EBITDA courant plus importants, compensés en partie par des charges d'amortissement plus élevées, ainsi que les charges liées à l'internalisation des clients vCloudAir et les charges de restructuration américaines.

7.8.7 Résultat financier

Au cours de l'exercice 2019, OVHcloud a enregistré 3,1 millions d'euros de charges financières nettes, après avoir enregistré 6,0 millions d'euros de produits financiers nets au cours de l'exercice 2018. Les charges d'intérêts se sont élevées à 8,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2018 et à 9,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. La charge d'intérêts sur la dette locative selon la norme IFRS16 s'est élevée à 1,5 million d'euros et à 1,6 million d'euros au cours de l'exercice 2018 et de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2018, OVHcloud a enregistré des gains de change nets de 14,4 millions d'euros, tandis qu'au cours de l'exercice 2019, les gains de change nets étaient de 4,9 millions d'euros.

7.8.8 Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

Les pertes liées à la participation d'OVHcloud dans KOSC se sont élevées à 1,5 million d'euros pour l'exercice 2018 et à 10,8 millions d'euros pour l'exercice 2019, lorsqu'OVHcloud a ramené à zéro la valeur comptable de sa participation dans KOSC.

7.8.9 Impôts sur le résultat

Les charges d'impôt sur le résultat s'élevaient à 9,8 millions d'euros pour l'exercice 2018 et à 12,6 millions d'euros pour l'exercice 2019. Les charges d'impôt courant se sont élevées à 7,2 millions d'euros pour l'exercice 2018 et à 6,7 millions d'euros pour l'exercice 2019, tandis que les charges d'impôt différées se sont élevées à 2,6 millions d'euros pour l'exercice 2018 et à 5,8 millions d'euros pour l'exercice 2019.

7.8.10 Résultat net

OVHcloud a enregistré une perte nette de 27,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, qui a progressé pour atteindre une perte nette de 40,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. L'augmentation de la perte nette s'est produite malgré une amélioration significative du résultat opérationnel, en raison de l'impact de la baisse des gains de change nets, de la dépréciation de la participation d'OVHcloud dans KOSC et de l'augmentation des charges d'impôt sur le résultat.

7.9 Annexe : Rapprochement des informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente un rapprochement du chiffre d'affaires du Groupe pour les trois premiers trimestres des exercices 2020 et 2021 et pour les neuf mois des exercices 2020 et 2021, du chiffre d'affaires total du Groupe au chiffre d'affaires excluant les entités américaines et l'impact de l'incendie de Strasbourg. A l'exception des variations présentées pour les neuf mois des exercices 2020 et 2021, les informations ci-dessous sont basées sur les rapports de gestion et n'ont pas fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes du Groupe.

	Premier trimestre Exercice 2020	Deuxième trimestre Exercice 2020	Troisième trimestre Exercice 2020	Premier trimestre Exercice 2021	Deuxième trimestre Exercice 2021	Troisième trimestre Exercice 2021	Var. Neuf mois 2020-2021	Var. troisième trimestre 2020- 2021
	(en millions d'euros)						(pourcentages)	
Chiffre d'affaires par segment de produit à l'exclusion de l'impact de l'incendie de Strasbourg et des entités américaines								
<i>Baremetal</i>	68,5	68,9	71,0	72,5	74,2	77,0	7,3 %	8,5 %
<i>Hosted Private Cloud</i>	17,6	18,4	18,8	20,4	21,6	22,8	18,1 %	20,8 %
Cloud privé	86,1	87,3	89,8	92,9	95,8	99,7	9,6 %	11,1 %
Cloud public	19,6	20,2	20,9	23,0	24,5	26,4	21,7 %	25,9 %
Cloud web et autres	38,9	39,8	40,0	42,3	43,4	44,5	9,8 %	11,3%
Total des chiffres d'affaires par segment de produit à l'exclusion de l'impact de l'incendie de Strasbourg et des entités américaines	144,5	147,3	150,8	158,1	163,6	170,6	11,3 %	13,2%
Chiffres d'affaires des entités américaines								
<i>Baremetal</i>	1,3	1,7	2,3	3,4	4,2	5,6	145,5 %	140,1 %
<i>Hosted Private Cloud</i>	8,1	6,4	7,5	2,6	2,0	1,9	(70,4)%	(74,9)%
Cloud privé	9,4	8,1	9,8	6,0	6,2	7,4	(28,0) %	(23,8) %
Cloud public	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,3	700,0 %	675,0 %
Cloud web et autres	0,7	0,7	0,7	-	-	-	(100,0) %	(100,0) %
Total des chiffres d'affaires des entités américaines	10,1	8,8	10,5	6,2	6,5	7,8	(30,9) %	(26,2) %
Chiffre d'affaires par segment de produit à l'exclusion de l'impact de l'incendie de Strasbourg								
<i>Baremetal</i>	69,8	70,6	73,3	75,9	78,4	82,6	10,8 %	12,6 %
<i>Hosted Private Cloud</i>	25,7	24,8	26,3	23,0	23,6	24,6	(7,2)%	(6,3)%
Cloud privé	95,5	95,4	99,6	98,9	102,0	107,2	6,0 %	7,6 %
Cloud public	19,6	20,2	21,0	23,2	24,7	26,7	22,7 %	27,2 %

Cloud web et autres	39,6	40,5	40,7	42,3	43,4	44,5	7,8 %	9,4 %
Total des chiffres d'affaires par segment de produit à l'exclusion de l'impact de l'incendie de Strasbourg	154,6	156,1	161,3	164,3	170,1	178,4	8,6 %	10,6 %
Impact de l'incendie de Strasbourg								
<i>Baremetal</i>	-	-	-	-	-	(7,2)	-	-
<i>Hosted Private Cloud</i>	-	-	-	-	-	(5,4)	-	-
Cloud privé	-	-	-	-	-	(12,6)	-	-
Cloud public	-	-	-	-	-	(4,8)	-	-
Cloud web et autres	-	-	-	-	-	(0,2)	-	-
Total de l'impact de l'incendie de Strasbourg	-	-	-	-	-	(17,7)	-	-
Chiffre d'affaires par segment de produit (Groupe)								
<i>Baremetal</i>	69,8	70,6	73,3	75,9	78,4	75,3	7,4 %	2,8 %
<i>Hosted Private Cloud</i>	25,7	24,8	26,3	23,0	23,6	19,2	(14,3)%	(26,9)%
Cloud privé	95,5	95,4	99,6	98,9	102,0	94,6	1,7 %	(5,1)%
Cloud public	19,6	20,2	21,0	23,2	24,7	21,8	14,8 %	4,1 %
Cloud web et autres	39,6	40,5	40,7	42,3	43,4	44,3	7,7 %	8,9 %
Total des chiffres d'affaires (Groupe)	154,6	156,1	161,3	164,3	170,1	160,7	4,9 %	(0,3) %

Notes :

Les taux de conversion des devises utilisés sont ceux de la période respective de neuf mois.

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

8.1 Présentation générale et aperçu

L'activité d'OVHcloud génère un flux de trésorerie des activités opérationnelles important, qui s'est accru ces dernières années au rythme de l'augmentation de l'EBITDA courant. En raison du paiement anticipé des prestations par la plupart des clients et de l'absence de stocks chez OVHcloud, le besoin en fonds de roulement d'OVHcloud est structurellement négatif. Le Groupe utilise sa trésorerie des activités opérationnelles, ainsi que le produit de ses instruments de financement, pour financer ses investissements en immobilisations (capex) (principalement pour la production de serveurs, la construction de centres de données et le développement de produits), ainsi que ses acquisitions.

En plus de sa trésorerie des activités opérationnelles, OVHcloud a accès à des liquidités grâce à un crédit renouvelable. Outre le crédit revolving, la dette financière d'OVHcloud comprend principalement des prêts à terme et des obligations (placements privés). Le refinancement de sa dette financière est actuellement en cours. OVHcloud a traditionnellement maintenu sa dette financière totale à des niveaux modérés par rapport à l'EBITDA courant, et elle prévoit de continuer à le faire en mettant en œuvre sa stratégie de croissance.

8.2 Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les principaux éléments du tableau de flux de trésorerie d'OVHcloud figurant dans ses états financiers consolidés pour les exercices 2018, 2019 et 2020, ainsi que ses états financiers résumés consolidés intermédiaires non audités pour les neuf premiers mois de l'exercice 2021.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Neuf mois 2020	Neuf mois 2021
	(millions d'euros)				
Capacité d'autofinancement	137,9	186,0	252,9	187,4	193,9
Variation du besoin en fonds de roulement	21,4	(11,7)	21,9	16,9	14,0
Impôts payés	(1,8)	(8,9)	(4,4)	(4,4)	(2,3)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	157,5	165,4	270,4	199,9	205,5
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(316,7)	(214,8)	(299,9)	(190,0)	(257,5)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	125,1	24,9	91,0	106,4	(2,1)
Incidence des variations de taux de change	(0,2)	0,5	(1,3)	(1,4)	0,0
Variation de trésorerie et équivalent de trésorerie	(34,3)	(24,0)	60,2	114,8	(54,2)
Trésorerie nette à la clôture	48,4	24,4	84,7	139,3	30,5

8.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Exercices 2018 - 2020

La capacité d'autofinancement a augmenté de manière significative entre l'exercice 2018 et l'exercice 2020, progressant de 34,9 % au cours de l'exercice 2019 (de 137,9 millions d'euros à 186,0 millions d'euros), et de 35,9 % au cours de l'exercice 2020 (pour atteindre 252,9 millions d'euros). Cette augmentation suit généralement la croissance de l'EBITDA courant d'OVHcloud sur la période.

Après prise en compte des variations du besoin en fonds de roulement (voir section 8.3 « *Besoin en fonds de roulement* » du présent document d'enregistrement) et des paiements d'impôts, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont augmenté de 157,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, à 165,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 et à 270,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, principalement en raison de la croissance de l'EBITDA courant d'OVHcloud.

Neuf mois 2020 - 2021

La capacité d'autofinancement a augmenté de 3,4 % pour les neuf mois 2021 en comparaison aux neuf mois 2020 (de 187,4 millions d'euros à 193,9 millions d'euros). Cette progression s'explique principalement par la croissance de l'EBITDA courant d'OVHcloud.

Après prise en compte des variations du besoin en fonds de roulement (voir section 8.3 « *Besoin en fonds de roulement* » du présent document d'enregistrement) et des paiements d'impôts, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont progressé de 199,9 millions d'euros sur les neuf mois 2020 à 205,5 millions d'euros sur les neuf mois 2021, sous l'effet de la croissance de l'EBITDA courant d'OVHcloud.

8.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Exercices 2018 - 2020

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement étaient de 316,7 millions d'euros pour l'exercice 2018, de 214,8 millions d'euros pour l'exercice 2019 et de 299,9 millions d'euros pour l'exercice 2020. Ces montants comprennent principalement les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions et des variations de prêts et avances consentis (capex), qui se sont élevés à 306,0 millions d'euros pour l'exercice 2018, 214,8 millions d'euros pour l'exercice 2019 et 276,0 millions d'euros pour l'exercice 2020. Les dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (capex) d'OVHcloud sont discutées à la section 8.4 « *Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (capex)* » du présent document d'enregistrement.

En plus des capex, OVHcloud a investi 23,9 millions d'euros dans des acquisitions au cours de l'exercice 2020, représentant le prix d'acquisition (net de la trésorerie acquise) d'OpenIO et d'Exten. Au cours de l'exercice 2019, les investissements en acquisitions ont été nuls, alors qu'au cours de l'exercice 2018, ils s'élevaient à 10,6 millions d'euros en raison du rachat par le Groupe d'actions résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions (BSPCE) qui a conduit à une reprise de la dette sous-jacente comptabilisée dans ce poste (plans de rémunération fondés sur des actions réglés en trésorerie en raison d'une obligation de rachat des actions résultant de l'exercice des BSPCE).

Neuf mois 2020 - 2021

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont atteint 190,0 millions d'euros sur les neuf mois 2020 et 257,5 millions d'euros sur les neuf mois 2021. Les dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises) (capex) d'OVHcloud sont discutées à la section 8.4 « *Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (capex)* » du présent document d'enregistrement.

8.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Exercices 2018 - 2020

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement étaient de 125,1 millions d'euros pour l'exercice 2018, de 24,9 millions d'euros pour l'exercice 2019 et de 91,0 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Au cours de chacun des trois derniers exercices, les flux de trésorerie liés aux activités de financement reflétaient principalement de nouveaux financements, ainsi que des remboursements. La dette financière a augmenté en particulier au cours de l'exercice 2020, avec de nouveaux emprunts de 509,4 millions d'euros et des remboursements de 250,6 millions d'euros, reflétant de nouveaux emprunts et le remboursement de la dette existante dans le cadre d'une opération de recapitalisation à effet de levier, ainsi que le tirage de la facilité de crédit renouvelable d'OVHcloud par précaution à la lumière de la pandémie COVID-19. En partie en raison de ces prélèvements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 60,2 millions d'euros entre la fin de l'exercice 2019 et la fin de l'exercice 2020.

Au cours de l'exercice 2018, OVHcloud a reçu 29,5 millions d'euros de produits liés à l'émission de nouvelles actions. Aucune émission ou rachat d'actions n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019, tandis qu'OVHcloud a mis en œuvre une réduction de capital et racheté des actions en circulation pour un montant de 150 millions d'euros au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de l'opération de recapitalisation à effet de levier.

Les intérêts payés en espèces se sont élevés à 8,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2018 et à 9,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, avant d'augmenter à 19,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, reflétant l'augmentation de la dette financière.

Neuf mois 2020-2021

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement étaient de 106,4 millions d'euros pour les neuf mois 2020. Pour les neuf mois 2021, OVHcloud a utilisé 2,1 millions d'euros de trésorerie pour les activités de financement.

Au cours des neuf mois 2020, la dette financière a augmenté du fait de nouveaux emprunts de 512,9 millions d'euros et des remboursements de 244,0 millions d'euros dans le cadre des opérations de recapitalisation à effet de levier et du tirage de la facilité de crédit renouvelable d'OVHcloud mentionnées ci-dessus pour l'exercice 2020. La réduction de capital et le rachat des actions en circulation pour un montant de 150 millions d'euros, mentionnés ci-dessus, ont été réalisés au cours des neuf mois 2020.

Au cours des neuf mois 2021, l'augmentation de la dette se caractérise par de nouveaux emprunts de 69,0 millions d'euros et des remboursements pour 53,4 millions d'euros, reflétant le tirage de la facilité de crédit renouvelable d'OVHcloud par précaution à la suite de l'incident de Strasbourg et le remboursement de l'Euro Private Placement A (voir la section 8.5 « *Endettement Financier* » du présent document d'enregistrement).

Les intérêts payés en espèces se sont élevés à 12,9 millions d'euros au cours des neuf mois 2020 et ont augmenté à 17,7 millions d'euros sur les neuf mois 2021, reflétant l'augmentation de la dette financière.

8.3 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement d'OVHcloud est structurellement négatif, car la plupart des clients paient leurs services par anticipation et aucun stock n'est inscrit au bilan d'OVHcloud. Le tableau suivant présente des informations sur la composition du besoin en fonds de roulement du Groupe pour les périodes indiquées.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Neuf mois 2020	Neuf mois 2021
	(millions d'euros)				
Créances clients	22,3	21,9	25,4	36,4	22,8
Autres créances et actifs	27,4	37,9	44,1	44,6	59,7
Dettes fournisseurs	(68,4)	(57,5)	(92,1)	(80,0)	(116,4)

Autres dettes d'exploitation	(124,3)	(131,8)	(137,7)	(149,4)	(151,8)
Dont produits constatés d'avance	(74,5)	(66,5)	(63,9)	(67,9)	(72,0)
Besoin en fonds de roulement total provenant des éléments du bilan	(143,0)	(129,4)	(160,36)	(148,3)	(185,8)
Variation du besoin en fonds de roulement à partir des éléments du bilan	11,8	(13,6)	30,9	18,9	25,5
Impact du taux de change et autres	9,6	1,8	(9,0)	(2,0)	(11,5)
Variation du besoin en fonds de roulement dans le tableau des flux de trésorerie	21,4	(11,7)	21,9	16,9	14,0

Exercices 2018 – 2020

Les créances clients ont généralement reflété les niveaux d'activité sur la période. De manière générale, les créances clients d'OVHcloud sont relativement faibles par rapport au chiffre d'affaires dans la mesure où la plupart des clients payent leurs services par anticipation, la grande majorité des créances clients à la fin de chaque période étant soit non encore payables, soit payables à moins de trois mois. Les dépréciations de créances douteuses (résultant principalement de la fraude en ligne) ont représenté moins de 2 % des revenus au cours de la période considérée, s'élevant à 6,1 millions d'euros pour l'exercice 2018, 7,8 millions d'euros pour l'exercice 2019 et 7,3 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Les autres créances et actifs représentent principalement des créances fiscales non courantes, des charges payées d'avance (principalement des coûts de réseau) et des créances de TVA. Ils ont généralement augmenté avec les niveaux d'activité de l'exercice 2018 à l'exercice 2020.

Les dettes commerciales comprennent principalement les dettes relatives aux achats des composants de serveurs. Les dettes commerciales ont diminué entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019, en raison d'une réduction de ces achats. L'augmentation entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020 est principalement due à un niveau plus élevé de dettes liées à l'augmentation des serveurs assemblés et au projet de mise en œuvre de la SAP. Les capex d'OVHcloud sont présentées à la section 8.4 « *Dépenses d'investissement (hors acquisition d'entreprises) (capex)* » du présent document d'enregistrement.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement des produits constatés d'avance, reflétant les paiements anticipés des clients pour les services cloud, ainsi que des dettes pour les charges sociales, la TVA et la dette sur les impôts autres que sur le résultat. Une partie des produits constatés d'avance reflète la comptabilisation de 29,1 millions d'euros de versements, dans le cadre de l'accord avec VMware, enregistrés lors de l'acquisition de vCloudAir en mai 2017. La réduction des produits constatés d'avance sur la période des exercices 2018, 2019 et 2020 est principalement due à la réduction progressive de ces éléments de produits différés jusqu'au règlement définitif au cours de l'exercice 2020. En dehors des États-Unis, les produits constatés d'avance sont restés essentiellement constants en pourcentage du chiffre d'affaires, et les autres dettes d'exploitation ont augmenté entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019, et l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019, principalement en raison de dettes fiscales plus élevées (notamment la TVA), dans le contexte de l'augmentation de l'activité.

La variation du besoin en fonds de roulement dans le tableau des flux de trésorerie est différente de la variation des postes du besoin en fonds de roulement du bilan, principalement pour les raisons suivantes:

- la variation du besoin en fonds de roulement dans le tableau des flux de trésorerie exclut l'effet des variations des dettes pour les actifs immobilisés, qui sont comptabilisées dans le poste « Flux de trésorerie affectés aux investissements », à l'exception des dettes fournisseurs pour les composants

de serveurs. Comme elles entrent dans le processus de production des serveurs, les variations des dettes fournisseurs sur les composants de serveurs sont présentées dans la ligne de variation du besoin en fonds de roulement ;

- un décaissement de 10,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2018 lié au rachat par le Groupe des actions résultant de l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), comptabilisé dans les flux de trésorerie affectés aux investissements, qui a conduit à une reprise de la dette sous-jacente comptabilisée dans les « autres dettes d'exploitation » (incluses dans le besoin en fonds de roulement des éléments du bilan) au cours de l'exercice 2017 ; et
- une élimination des effets de change hors trésorerie, et de l'impact des changements de périmètre de consolidation, principalement liés aux acquisitions d'Exten et d'OpenIO au cours de l'exercice 2020.

Outre ce qui précède, la variation du besoin en fonds de roulement au cours de la période reflète principalement les éléments suivants :

- une génération de liquidité de 21,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, menée par une forte fabrication de serveurs pour la montée en capacité initiale des nouveaux centres de données, qui a conduit à un niveau plus élevé de dettes fournisseurs sur les achats de composants de serveurs, ainsi qu'à un niveau plus élevé de dettes sociales et autres taxes dans le contexte de l'augmentation des revenus et des coûts du Groupe ;
- une sortie de fonds de 11,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, en raison de la baisse des niveaux de production de serveurs à la fin de l'année, qui a entraîné une baisse des dettes fournisseurs, car de nombreux serveurs assemblés acquis au cours de l'exercice 2018 mais non encore connectés sont devenus opérationnels au cours de l'exercice 2019, et une reconnaissance significative dans les revenus des produits différés liés aux versements de vCloudAir, ainsi qu'un niveau plus élevé de TVA à recevoir dans le contexte d'une activité croissante ; et
- une génération de liquidité de 21,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2020 principalement due à l'accélération de la production de serveurs qui a conduit à un niveau plus élevé de dettes fournisseurs sur les composants de serveurs.

Neuf mois 2020-2021

La baisse des créances clients entre le 31 août 2020 et le 31 mai 2021 s'explique principalement par l'impact favorable des effets de change latent sans impact sur la trésorerie. La variation des créances clients sur la période de neuf mois 2021, dans le tableau de flux de trésorerie, c'est à dire, après élimination des effets de change latent, était limitée à une sortie de trésorerie de 0,4 million d'euros, cohérente avec la hausse de l'activité.

L'augmentation entre le 31 août 2020 et le 31 mai 2021 des autres créances et actifs s'explique par la hausse des avances et avoirs versés aux fournisseurs, s'expliquant par l'augmentation des paiements d'avance, notamment pour les achats opportunistes d'adresses IP, ainsi que la hausse des charges constatées d'avance en lien avec certains contrats réseaux.

Les dettes fournisseurs sont en forte augmentation entre le 31 août 2020 et le 31 mai 2021, de 24,3 millions d'euros, reflétant le niveau plus élevé de dettes liées aux achats de composants, notamment pour permettre au Groupe d'anticiper des éventuelles ruptures de stocks chez les fournisseurs pour soutenir l'augmentation de la production de serveurs dans le contexte de croissance d'activité et du renouvellement de certains serveurs sur le site de Strasbourg. Il convient de noter que cette variation s'est traduite par une génération de trésorerie liée aux besoins en fonds de roulement de 16,5 millions d'euros sur la période de neuf mois 2021, la variation des dettes fournisseurs sur actifs immobilisés étant présentée dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement.

L'augmentation des autres dettes entre le 31 août 2020 et le 31 mai 2021, reflète principalement l'augmentation des paiements anticipés des clients pour les services cloud et la hausse des dettes fiscales (notamment la TVA), le tout dans le contexte de l'augmentation de l'activité.

8.4 Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (capex)

Les capex (achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et incluant la variation des prêts et avances consentis) étaient de 306,0 millions d'euros pour l'exercice 2018, de 214,8 millions d'euros pour l'exercice 2019 et de 276,0 millions d'euros pour l'exercice 2020. Au cours des neuf mois 2020 et 2021, les capex ont été de 190,0 millions d'euros et 257,5 millions d'euros, respectivement. Le tableau ci-dessous décrit les principaux types de capex d'OVHcloud, une ventilation des capex par segment, et une analyse des capex récurrents et des capex de croissance.

8.4.1 Types de capex

Les capex d'OVHcloud comprennent principalement des investissements dans la production de serveurs et dans la construction de centres de données. Le tableau suivant présente une ventilation des principaux postes de capex pour les périodes indiquées.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Neuf mois 2020	Neuf mois 2021
	(millions d'euros)				
Matériel informatique ⁽¹⁾	197,1	131,4	173,6	131,4	154,7
Infrastructure des centres de données ⁽²⁾	72,4	44,5	38,8	22,0	41,7
Réseau ⁽³⁾	18,2	14,2	7,6	2,5	9,3
Adresses IP	13,8	-	3,2	1,2	2,3
Total des dépenses d'investissement (capex) pour les centres de données	301,4	190,1	223,2	157,1	208,0
Autres	4,6	24,7	52,8	32,9	49,5
Total des dépenses d'investissement (capex)	306,0	214,8	276,0	190,0	257,5

⁽¹⁾ Comprend principalement les composants de serveurs, les commutateurs de réseau haut de gamme et les coûts de production des serveurs de la chaîne de montage.

⁽²⁾ Comprend principalement les coûts de construction et les investissements dans les équipements de production d'électricité, de refroidissement de l'eau et autres équipements.

⁽³⁾ Comprend principalement les connexions et les équipements dédiés au transport des données au sein du centre de données, entre les centres de données et des centres de données vers les clients finaux.

Dans le cadre de son modèle verticalement intégré et synergétique, OVHcloud gère entièrement la production et les cycles de vies de ses serveurs. Cela permet au Groupe d'allonger la durée de vie des composants des serveurs en les réutilisant dans les différentes gammes d'offres. En conséquence, un même composant peut être réutilisé plusieurs fois dans jusqu'à trois serveurs différents au sein d'un même segment de produits, mais aussi dans un autre segment que son segment d'origine.

Exercices 2018 – 2020

La réduction des capex en matériel informatiques (principalement des composants de serveurs) de l'exercice 2018 à l'exercice 2019 reflète le fait que la production et l'installation initiales des serveurs dans les centres de données américains ont eu lieu au cours de l'exercice 2018, ainsi qu'une réduction des coûts

unitaires des serveurs. La production de serveurs a augmenté au cours de l'exercice 2020 en fonction de l'activité, compensée en partie par une nouvelle réduction des coûts unitaires des serveurs.

Les capex en infrastructure des centres de données reflètent principalement les investissements dans les centres de données aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Pologne, ainsi que les projets d'extension en France. La diminution entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019 reflète principalement l'achèvement des centres de données aux États-Unis, les réductions des dépenses d'infrastructure se poursuivant au cours de l'exercice 2020 à mesure que les projets continuent d'être achevés. Les dépenses d'investissement dans le réseau ont reflété en grande partie les mêmes tendances, ainsi que les investissements dans l'uniformité du réseau.

L'investissement relativement important dans les adresses IP au cours de l'exercice 2018 reflète l'achat de blocs d'adresses IP pour bénéficier d'une opportunité de marché avec des prix favorables. OVHcloud maintient un stock d'adresses IP V4 pour assurer sa capacité à servir les clients, et effectue généralement des achats sur une base opportuniste. Les adresses IP V4 ont une durée de vie illimitée et ne sont donc pas amorties.

Les autres capex reflètent principalement les investissements dans le développement de matériel, de nouvelles technologies et de logiciels, et de systèmes administratifs. Ces dépenses d'investissement ont augmenté de l'exercice 2018 à l'exercice 2019, puis de manière plus significative au cours de l'exercice 2020. Les dépenses de l'exercice 2020 comprennent 8,3 millions d'euros pour l'innovation matérielle (« preuve de concept »), 16,1 millions d'euros pour le développement de technologies et de logiciels, et 28,4 millions d'euros pour les systèmes administratifs et la fabrication, liés principalement à la mise en œuvre de la SAP et d'un nouveau système de ressources humaines.

Neuf mois 2020 - 2021

L'augmentation des capex en matériel informatiques de 131,4 millions d'euros pour les neuf mois 2020 à 154,7 millions d'euros pour les neuf mois 2021 reflète une augmentation du nombre de serveurs produits du fait de l'augmentation de l'activité et la volonté d'OVHcloud de stocker davantage de composants pour pallier les éventuelles ruptures de stocks chez les fournisseurs. L'augmentation des dépenses d'investissements en matériel informatiques est également alimentée par les impacts non-récurrents de l'incendie de Strasbourg.

L'augmentation des capex en infrastructure des centres de données de 22,0 millions d'euros sur les neuf mois 2020 à 41,7 millions d'euros sur les neuf mois 2021 traduit l'accélération des projets d'extension au Canada, en France et en Allemagne ainsi que de la création de capacité électrique aux États-Unis. Dans une moindre mesure, les dépenses d'investissements en infrastructure ont également été impactées par les impacts non-récurrents de l'incendie de Strasbourg.

Les capex de réseau sont le reflet en grande partie des tendances énoncées ci-dessus ainsi que d'investissements dans l'uniformité du réseau. Elles comprennent également pour les neuf mois 2021 des investissements non-récurrents liés à l'incendie de Strasbourg.

Les autres capex ont atteint 32,9 millions d'euros sur les neuf mois 2020 et 49,5 millions d'euros sur les neuf mois 2021. Les dépenses en 2021 se composent de 28,1 millions d'euros pour les systèmes administratifs et la fabrication, liés principalement à la mise en œuvre de SAP, et 21,5 millions d'euros pour le développement en interne de technologies et de logiciels.

8.4.2 Capex récurrent et capex de croissance

Aux fins de l'analyse de ses capex, OVHcloud divise le capex en deux catégories :

- La première catégorie est appelée « capex récurrent » et représente les dépenses d'investissement en serveurs (et infrastructures et réseaux liées) nécessaires pour maintenir les revenus au même niveau d'une période à l'autre. Elle reflète les dépenses d'investissement nécessaires à la production de nouveaux serveurs pour remplacer les revenus des serveurs déclassés ou mis hors

ligne au cours de la période (soit définitivement, soit pour remise à neuf), calculées sur la base des revenus moyens par serveur mis hors ligne et des revenus moyens des nouveaux serveurs assemblés au cours de la période.

- La deuxième catégorie est appelée « capex de croissance » et représente toutes les dépenses d'investissement en capex autres que le capex récurrent, nécessaires pour assurer la croissance des revenus.

Le tableau suivant présente une répartition des dépenses d'investissement (capex) d'OVHcloud entre dépenses récurrentes et dépenses de croissance pour les périodes indiquées.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Neuf mois 2020	Neuf mois 2021
	(millions d'euros)				
Capex récurrent	87,1	77,3	126,7	88,4	92,2
Capex de croissance	218,9	137,5	149,3	101,6	165,4
Total des dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises)	306,0	214,8	276,0	190,0	257,5

Exercice 2018 – Exercice 2020

Le capex récurrent représentait 17,0 % des revenus pour l'exercice 2018, 13,3 % pour l'exercice 2019 et 20,0 % pour l'exercice 2020. En moyen, le capex récurrent représente 16,8 % du chiffre d'affaires sur les trois exercices 2018, 2019 et 2020. Ce ratio varie d'une année à l'autre, affecté par :

- La gestion de serveurs et de composants non connectés, notamment au cours de l'exercice 2018, une année d'augmentation significative de la capacité des serveurs (ce qui implique davantage de coûts de serveurs pour remplacer les revenus existants) ; et
- La stratégie de renouvellement des gammes de produits, étant donné que le renouvellement des gammes peut déclencher la sortie des générations précédentes de serveurs par les clients existants, ce qui a surtout eu un impact sur l'exercice 2020.

Le capex de croissance au cours de la période a varié principalement en raison de l'achèvement des centres de données, comme décrit ci-dessus, ainsi que de l'installation initiale de serveurs dans les nouveaux centres de données américains, et de l'augmentation du capex pour le développement de produits et les systèmes administratifs, tous décrits ci-dessus.

Neuf mois 2020 et 2021

Le capex récurrent représentait 18,7 % du chiffre d'affaires des neuf mois 2020 et 18,6 % du chiffre d'affaires des neuf mois 2021.

Le capex de croissance a varié principalement en raison des projets d'extension des centres de données comme décrits ci-dessus et de l'augmentation du capex pour le développement de produits et des systèmes administratifs comme décrits ci-dessus. Ils incluent les capex non-récurrents liés à l'incendie de Strasbourg pour 18,4 millions d'euros sur les neuf mois 2021.

8.4.3 Free cash-flow opérationnel moins capex récurrent et Retour sur capex de croissance

Aux fins d'analyse de sa génération de flux de trésorerie, OVHcloud analyse un indicateur de flux de trésorerie disponible d'exploitation moins les capex récurrents (ci-après « Free cash-flow opérationnel

moins capex récurrent »). Il est défini comme l'EBITDA ajusté tel que défini dans le chapitre 7 plus la variation du besoin en fonds de roulement, moins le capex récurrent (telles que définies dans la sous-section 8.4.2 du présent chapitre), après réintégration des charges d'amortissement des droits locatifs en application d'IFRS 16. L'indicateur « free cash flow moins capex récurrent » permet de mesurer le flux de trésorerie opérationnel disponible pour financer les investissements de croissance.

Cet agrégat, qui s'élevait à 66,8 millions d'euros sur l'exercice 2018, a augmenté de 32,3 millions d'euros à 99,2 millions d'euros sur l'exercice 2019 principalement sous l'effet de la hausse de l'EBITDA ajusté et de la baisse du capex récurrent compensée par l'évolution négative du besoin en fonds de roulement.

Entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020, il a augmenté de 39,3 millions d'euros pour atteindre 138,5 millions d'euros principalement en raison de l'augmentation de l'EBITDA ajusté et de la variation du besoin en fonds de roulement partiellement compensées par l'augmentation du capex récurrent.

Le tableau suivant présente le calcul du free cash-flow opérationnel moins capex récurrent pour les périodes indiquées.

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
EBITDA courant	147,2	205,8	255,0
Retraitement des charges résultant d'opérations de paiements en actions	8,3	7,4	8,2
EBITDA ajusté	155,4	213,1	263,1
Variation du besoin en fonds de roulement retraité des effets de paiement en actions sur les dette sociales (1)	19,3	(11,5)	23,7
Capex récurrent	(87,1)	(77,3)	(126,7)
Réintégration des charges d'amortissement des droits locatifs (IFRS 16)	(20,8)	(25,1)	(21,6)
Free cash flow opérationnel moins capex récurrent	66,8	99,2	138,5
Capex de croissance	(218,9)	(137,5)	(149,3)
Ratios			
Variation du free cash opérationnel moins capex récurrent vs. N-1		+32,3	+39,3
Retour sur capex de croissance		14,8 %	28,6 %

(1) Les retraitements dans le besoin en fonds de roulement de l'impact de la variation des dettes sociales sur rémunérations en actions se sont élevés à (2,1) millions d'euros pour l'exercice 2018, 0,2 million d'euros pour l'exercice 2019 et 1,8 million d'euros pour l'exercice 2020 et (0,8) million d'euros pour les neuf mois 2021.

Sur la base de du free cash-flow opérationnel moins capex récurrent, OVHcloud suit un autre indicateur visant à mesurer l'efficacité du capex de croissance. Libellé le « retour sur capex ce croissance, il est calculé en divisant la variation du free cash-flow opérationnel moins capex récurrent entre l'année en cours et l'année précédente par le capex de croissance de l'année précédente.

Ce ratio s'élevait à 14,8 % sur l'exercice 2019 et à 28,6 % sur l'exercice 2020. En moyenne pondérée (par la contribution du chiffre d'affaires de chaque exercice) sur les exercices 2019-2020, ce ratio s'élevait à 20,1 %.

OVHcloud utilise cet agrégat sur une base pluriannuelle pour mesurer l'efficacité des investissements de croissance et la création de valeur de ses investissements. Néanmoins, cet indicateur a des limitations significatives et les investisseurs sont invités à l'évaluer avec précaution :

- Le cycle de vie des capex de croissance peut avoir un impact significatif sur le ratio, car les déploiements de centres de données requièrent des investissements importants tandis que la

conversion en revenus et free cash-flow opérationnel moins capex récurrent peut prendre plus d'un an. Ainsi, au cours de l'exercice 2018, OVHcloud a engagé d'importants capex de croissance d'infrastructure et de matériel liées au déploiement de nouveaux centres de données avec une conversion en chiffre d'affaires supérieure à un an. Au cours de l'exercice 2019, OVHcloud a réussi à réduire son capex unitaire par serveur assemblé du fait d'une meilleure productivité et d'amélioration du « design to cost », ce qui a un impact positif sur le ratio au cours des exercices 2019 et 2020.

- Au cours des exercices 2019 et 2020, OVHcloud a réussi à améliorer significativement son EBITDA courant en profitant principalement de la croissance de son chiffre d'affaires tout en maîtrisant sa base de coûts (la marge d'EBITDA courant est passée de 28,8 % en 2018 à 35,5 % en 2019 et 40,3% en 2020), impactant positivement le ratio. Cet impact positif est le résultat de la stratégie commerciale et de l'augmentation des dépenses par les clients existants (ARPAC), et ne représente pas seulement la conversion en revenus ou en flux de trésorerie des capex de croissance.
- Au cours de l'exercice 2020, OVHcloud a encouru d'importants capex de maintenance en raison des renouvellements de gammes, impactant négativement le ratio.
- L'augmentation de la proportion de services « PaaS » dans les offres d'OVHcloud tendent à réduire l'intensité des capex et à augmenter l'effet de levier sur les infrastructures existantes, impactant positivement le ratio sur le long terme.

Enfin, il est à noter que le Groupe prévoit que les impacts de l'incident de Strasbourg sur les capex et l'EBITDA courant auront un impact défavorable temporaire significatif sur le ratio.

8.5 Endettement financier

8.5.1 Dette existante

Au 31 août 2020, l'encours de la dette financière brute d'OVHcloud s'élevait à 666,4 millions d'euros, et sa dette financière nette à 575,6 millions d'euros, incluant dans chaque cas 56,2 millions d'euros de droits d'usage de baux comptabilisés en tant que dette conformément à la norme IFRS 16. Le ratio entre la dette financière nette d'OVHcloud et son EBITDA ajusté (tel que défini dans la sous-section 7.2.2.1 « *EBITDA courant et EBITDA ajusté* » du présent chapitre) était de 2,2x au 31 août 2020 et de 2,4x au 31 mai 2021.

Le tableau suivant présente un résumé de la dette financière nette et brute d'OVHcloud au 31 août 2020.

Instrument de dette	Taux ou base d'intérêt par an	Maturité	Encours au 31 août 2018 ⁽¹⁾	Encours au 31 août 2019 ⁽¹⁾	Encours au 31 août 2020 ⁽¹⁾
Obligations Euro PP (Euro Private Placement) A	3,11 %	Déc. 2020	20,4	20,4	20,4
Obligations Euro PP (Euro Private Placement) B	4,00 %	Nov 2021	58,4	58,4	58,5
Obligations Euro PP (Euro Private Placement) C	4,13 %	Mai 2022	10,3	10,3	10,3
Prêt à Terme	IBOR + marge	Déc. 2026	18,4	18,8	391,5
Facilité de Crédit Renouvelable	IBOR + marge	Déc. 2025	137,4	204,9	119,0
Prêt à Terme BPIfrance A	4,21 %	Oct. 2024	4,4	3,8	3,5
Prêt à Terme BPIfrance B	0,96 %	Oct. 2021	1,3	0,9	0,7
Dette financière totale (hors dettes IFRS 16 et découverts bancaires)			261,2	319,5	603,9
Dettes locatives (IFRS 16)			81,0	70,0	56,2

Découverts bancaires			,6	1,6	6,2
Dette financière totale			342,8	391,1	666,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(49,0)	(26,0)	(90,8)
Dette financière nette			293,8	365,1	575,6
Effet de levier			1,9x	1,7x	2,2x

⁽¹⁾ Basé sur la méthode du coût amorti selon les normes IFRS, y compris les intérêts courus.

En décembre 2020, la Société a remboursé la Tranche A de ses obligations Euro PP (Euro Private Placement), réduisant ainsi l'encours de la dette de 20,4 millions d'euros. Au 31 mai 2021, l'encours de la dette au titre de la Facilité de Crédit Renouvelable était de 169 millions d'euros, et 131 millions d'euros restaient non utilisés et disponibles. La dette financière brute d'OVHcloud au 31 mai 2021 était de 690,1 millions d'euros et sa dette financière nette à la même date était de 656,1 millions d'euros (dans chaque cas, y compris 51,9 millions d'euros de droits d'utilisation des baux selon IFRS16).

Le Prêt à Terme et la Facilité de Crédit Renouvelable sont régis par le Contrat de Crédits Existant. En parallèle à la conclusion du Contrat de Crédits Existant, une convention de subordination a été conclue en date du 4 décembre 2019 entre OVHcloud, l'agent du crédit senior, l'agent des sûretés, les prêteurs et les banques de couverture, ainsi que les porteurs des obligations Euro PP. Le Contrat de Crédits Existant exige que la Société respecte un certain nombre de clauses restrictives imposant certaines restrictions opérationnelles et financières à OVHcloud. Ces clauses restrictives sont également incluses dans les obligations Euro PP émises par OVHcloud. Les clauses restrictives contenues dans les contrats d'emprunt d'OVHcloud comprennent (i) un ratio de levier (tel que défini ci-dessous) de 4,5:1, prévu uniquement pour le bénéfice des prêteurs au titre de la Facilité de Crédit Renouvelable et calculé uniquement lorsque la Facilité de Crédit Renouvelable est utilisée à 40 %, et (ii) un ratio de couverture des charges fixes de 2 :1 qui doit être respecté afin de contracter des dettes supplémentaires. OVHcloud respectait ces deux ratios au 31 août 2020.

En outre, le Contrat de Crédits Existants donne aux prêteurs le droit d'exiger le remboursement immédiat des montants en cours si une ou plusieurs personnes agissant ensemble (autres que les groupes d'actionnaires existants de la Société) acquièrent la propriété et le contrôle de plus de 50 % du capital social avec droit de vote de la société.

8.5.2 Refinancement

Le 13 juillet 2021, OVHcloud a reçu un engagement d'un pool de banques pour un refinancement non garanti de 920 millions d'euros. Les lignes de crédit sont entièrement confirmées et seront mises à disposition avant l'introduction en bourse d'OVHcloud. OVHcloud a décidé de procéder à ce refinancement motivé par de bonnes conditions de marché et son profil de crédit en lien avec l'introduction en bourse. Par ailleurs, il sera obtenu la mainlevée des sûretés mentionnées à la note 5.1 aux états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2020, 31 août 2019 et 31 août 2018, présente au chapitre 18 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* » du présent document d'enregistrement, concomitamment au refinancement.

Les facilités comprendront un prêt à terme (le « **Nouveau Prêt à Terme** ») d'un montant de 500 millions d'euros et une facilité de crédit renouvelable (la « **Nouvelle Facilité de Crédit Renouvelable** ») d'un montant de 420 millions d'euros. Ces facilités seront utilisées pour rembourser intégralement les montants dus au titre du Contrat de Crédits Existant à la date à laquelle les facilités sont tirées, et les obligations Euro PP restantes. La nouvelle documentation (la « **Nouvelle Convention de Crédits** ») prévoira également des prêts à terme et des facilités de crédit renouvelables additionnels non confirmés (les « **Crédits Non Confirmés** »), sous réserve du respect de certaines conditions.

La Nouvelle Facilité de Crédit Renouvelable et les Crédits Non Confirmés pourront être mis à la disposition d'OVHcloud et de chacune de ses filiales détenues à 100 % qui aura adhéré à la Nouvelle Convention de Crédit en qualité d'emprunteur (les « **Emprunteurs Additionnels** »). Les obligations des Emprunteurs

Additionnels seront garanties par OVHcloud et tout Emprunteur Additionnel devra garantir les obligations d'OVHcloud et des autres Emprunteurs Additionnels (sous réserve des clauses limitatives de garantie habituelles).

Le taux d'intérêt payable sur les prêts tirés au titre du Nouveau Prêt à Terme et de la Nouvelle Facilité de Crédit Renouvelable est égal au total de (i) la marge applicable (qui varie en fonction du niveau du ratio de levier), et (ii) (1) pour tout prêt en euros, l'EURIBOR, (2) pour tout prêt en GBP, le SONIA plus une marge d'ajustement de crédit, (3) pour tout prêt en USD, le LIBOR mais avec des mécanismes de transition « hardwired » vers le SOFR, plus une marge d'ajustement de crédit applicable en cas de la survenance de certains événements mais en tout cas au plus tard le 31 mars 2023 et (4) pour tout prêt en dollar canadien, le CDOR. La marge variera entre 0.40 point et 2.40 points selon les lignes de crédit et en fonction du niveau de levier. La marge pour le Nouveau Prêt à Terme se situera entre 0.80 point et 2.40 points et, pour la Nouvelle Facilité de Crédit Renouvelable, entre 0.40 point et 2 points.

La Nouvelle Dette prévoit une clause limitant le ratio de levier de 4:1 (soit le ratio de la dette nette totale sur l'EBITDA consolidé (calculé sur la base du résultat opérationnel consolidé ajusté des amortissements et dépréciations, des coûts de restructuration, des coûts d'acquisition et de fusion-acquisition, des coûts du plan d'actionnariat des cadres, des effets liés aux cessions et des contingences des filiales, des coûts de démarrage ou des coûts initiaux pour tout projet ou nouvelle ligne de production, division ou nouvelle ligne d'activité ou autres dépenses ou réserves d'optimisation des activités, et autres éléments) calculé sans tenir compte l'IFRS 16). Il peut dépasser 4:1, à deux reprises au maximum au cours de la vie des facilités, pendant deux périodes consécutives après une acquisition, à condition que la valeur d'entreprise de l'acquisition soit supérieure à 10 millions d'euros et que le ratio de levier ne dépasse pas 4,5:1.

La Nouvelle Convention de Crédits donnera aux prêteurs le droit d'exiger l'annulation de tout engagement et le remboursement de tout montant impayé au titre de la Nouvelle Convention de Crédits (i) si (1) une personne ou un groupe de personnes agissant de concert (autres que les groupes d'actionnaires existants de la Société) acquiert plus de 50 % du capital social ou des droits de vote exerçables de la Société ou (2) si la famille Klabba cesse de contrôler directement ou indirectement la Société ou (ii) en cas de vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs du Groupe à des personnes qui ne sont pas membres du Groupe (que ce soit dans le cadre d'une transaction unique ou d'une série de transactions liées). La Société devra rembourser, dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la notification de l'agent, tous les montants impayés au titre des Nouvelle Convention de Crédits dus aux prêteurs qui ont demandé ce remboursement.

La Nouvelle Dette prévoit des cas de défaut, en particulier en cas de non-paiement, non-respect des obligations et des engagements et, certaines accélérations croisées, certains événements ou procédures d'insolvabilité affectant la Société ou toute filiale importante, certaines procédures d'exécution, la survenance de tout événement ayant un effet négatif important, la cessation d'activité de la Société ou l'illégalité de toute disposition importante des documents de financement relatifs aux obligations de la Société. Si un cas de défaut se produit, l'agent du crédit peut (et doit si la majorité des prêteurs le lui demande) prendre diverses mesures, y compris prononcer l'accélération des montants dus au titre de la Nouvelle Convention de Crédits et l'annulation des engagements des prêteurs, sous réserve de certaines périodes de grâce et exceptions.

Par ailleurs, le prêt à terme B de BPIfrance a été refinancé en juin 2021 par le biais d'un prêt vert de 5 millions d'euros de BPIfrance, à un taux d'intérêt annuel de 0,98 %, remboursable en 20 échéances trimestrielles entre le 30 septembre 2023 et le 30 juin 2028.

8.6 Capitaux propres

Les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe s'élevaient à 318,1 millions d'euros au 31 août 2018, à 284,2 millions d'euros au 31 août 2019, à 120,4 millions d'euros au 31 août 2020 et à 87,5 millions d'euros au 31 mai 2021. La variation entre la fin de l'année 2018 et la fin de l'année 2019 reflète principalement la perte nette de la période. Au cours de l'exercice 2020, la variation des capitaux propres reflète principalement le rachat de 150 millions d'euros d'actions de préférence dans le cadre d'une opération de recapitalisation par effet de levier. La variation des capitaux propres au 31 mai 2021 par rapport au 31 août 2020 reflète le résultat net négatif de la période.

9. ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

9.1 Législation et réglementation dans l'Union européenne

En tant que fournisseur de services cloud français, OVHcloud est soumise aux réglementations européennes dans un grand nombre de domaines, notamment les services informatiques (« IT »), la cybersécurité, la modération des contenus en ligne et la protection des données. OVHcloud peut également être soumise à des régimes réglementaires sectoriels applicables à certains clients et à des réglementations généralement applicables telles que le droit des contrats et les règles de protection des consommateurs.

9.1.1 Cybersécurité

OVHcloud est soumise à la réglementation européenne visant à renforcer la cybersécurité dans l'ensemble de l'Union européenne (l'« UE »). Transposée en droit français le 26 février 2018, la directive (UE) 2016/1148 du 9 juillet 2016 a établi des exigences pour les fournisseurs de services cloud en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information. Selon la loi française transposant la directive (UE) 2016/1148, les fournisseurs de services cloud sont classés comme des fournisseurs de services numériques. En tant que prestataire de services numériques, OVHcloud doit garantir un niveau de sécurité des informations adapté aux risques pertinents et adopter des mesures organisationnelles et techniques appropriées. En cas d'incident de sécurité ayant un impact significatif sur la prestation de services, une déclaration doit être faite auprès de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (« ANSSI »). Le Premier ministre français peut également ouvrir des enquêtes à la réception d'informations faisant état d'un manquement du prestataire de services numériques aux obligations de sécurité. Les amendes pour non-respect des obligations de sécurité vont de 50 000 à 100 000 euros.

L'ANSSI a adopté des normes de sécurité pour les fournisseurs de services cloud. Les entreprises du cloud doivent notamment mettre en place une politique de sécurité pour les informations relatives au service et procéder à une évaluation des risques couvrant l'ensemble du service. Si les normes de sécurité applicables sont respectées, l'ANSSI délivre une qualification appelée « SecNumCloud » certifiant un niveau de sécurité renforcé pour le stockage d'informations sensibles. En janvier 2021, l'ANSSI a accordé un visa de sécurité à OVHcloud pour la qualification « SecNumCloud » pour son Hosted Private Cloud, valable jusqu'en juin 2022. Pour la protection des systèmes d'information critiques, l'ANSSI recommande aux opérateurs de services essentiels (par exemple, les sociétés d'approvisionnement en gaz, les transporteurs aériens, les établissements de santé, les banques) d'utiliser des produits et services de sécurité disposant d'un visa de sécurité de l'ANSSI.

Le rôle de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (l'« ENISA ») a été renforcé par le règlement (UE) 2019/881 du 17 avril 2019 (la « Loi sur la cybersécurité »). L'ENISA est chargée d'établir et de maintenir un système de certification de cybersécurité à l'échelle européenne applicable aux fournisseurs de services cloud, y compris un ensemble complet de règles, d'exigences techniques, de normes et de procédures. En juillet 2020, l'ENISA a publié une proposition qui permettrait aux fournisseurs de services cloud d'obtenir des certifications à travers l'UE attestant du niveau de sécurité de leurs services.

9.1.2 Protection des données

Principes généraux

L'activité d'OVHcloud implique le stockage et le transfert de quantités substantielles de données personnelles, ce qui doit être fait de manière conforme aux dispositions du RGPD, complété par les lois nationales applicables en matière de protection des données. Le RGPD est entré en vigueur en mai 2018 et a établi des exigences applicables au traitement des données personnelles par les entreprises établies dans l'UE, ou qui offrent des produits et services à des personnes dans l'UE, ou qui surveillent le comportement des personnes dans la mesure où ledit comportement a lieu dans l'UE. Le RGPD soumet les organisations à des obligations strictes en termes de sécurité et d'établissement de rapports, renforce les droits des personnes et accroît les pouvoirs d'exécution des autorités de surveillance. Toute action impliquant des informations sur une personne identifiée ou identifiable entre dans le champ d'application du RGPD.

Le RGPD fait la distinction entre (i) les responsables du traitement, qui, seuls ou conjointement, déterminent les finalités et les moyens du traitement et (ii) les sous-traitants, qui traitent les données à

caractère personnel pour le compte, et selon les instructions, d'un responsable du traitement. Dans certaines situations, plusieurs parties impliquées dans le traitement de données à caractère personnel peuvent être considérées comme co-responsables du traitement lorsqu'elles déterminent conjointement les finalités et/ou les moyens du traitement. Alors que les responsables du traitement sont principalement responsables du traitement, les sous-traitants peuvent être directement responsables envers les individus et les régulateurs pour leurs propres violations du RGPD ou lorsqu'ils ont agi en dehors des instructions légitimes du responsable du traitement ou contrairement à celles-ci.

OVHcloud est soumise au RGPD et aux lois nationales sur la protection des données lorsqu'elle traite des données personnelles dans le cadre des activités de ses établissements de l'UE ou autrement menées dans l'UE. OVHcloud est généralement qualifiée de sous-traitant lorsqu'elle fournit des services à ses clients, car elle traite les données fournies, et utilisées, par ses clients. Dans ce cas, les clients d'OVHcloud sont alors qualifiés de responsables du traitement, et OVHcloud agit conformément à leurs instructions.

OVHcloud est également qualifiée de responsable de traitement lorsqu'elle traite les données de ses clients pour ses propres besoins, notamment pour (i) gérer la relation client, y compris les activités commerciales, les informations et le support client, les réclamations, le paiement et l'adhésion au programme de fidélité, (ii) gérer la fourniture de ses services, y compris la maintenance, développement et la sécurité des systèmes, (iii) prévenir la fraude, les défauts de paiement et l'utilisation de ses services cloud d'une manière non conforme aux lois et règlements applicables ou aux conditions générales, (iv) se conformer aux lois et règlements applicables, tels que l'obligation d'archiver et de conserver certaines données des clients, et (v) faire valoir ses droits.

Une violation du RGPD par un responsable de traitement peut entraîner des amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel global du responsable de traitement de l'année précédente, selon le montant le plus élevé, tandis que la violation de la plupart des obligations incombant aux sous-traitants fait l'objet d'un niveau d'amendes administratives moins élevé (mais néanmoins significatif) pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros ou 2 % du chiffre d'affaires annuel de l'année précédente, selon le montant le plus élevé. Toutefois, la violation des obligations relatives aux transferts de données à caractère personnel en dehors de l'UE peut être sanctionnée par le niveau le plus élevé d'amendes, qu'elle soit commise par un responsable du traitement ou un sous-traitant.

Obligations principales du sous-traitant

OVHcloud agit en tant que sous-traitant lorsque des données à caractère personnel sont stockées sur son infrastructure pour le compte et sur instruction de ses clients. Les sous-traitants sont chargés (i) de se conformer aux instructions de leurs clients, étant précisé que le sous-traitant informe immédiatement le responsable du traitement si, à son avis, une instruction enfreint le RGPD, (ii) de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté aux risques inhérents au traitement des données, et (iii) d'assister le responsable du traitement dans la notification des violations et dans la réponse aux demandes des personnes.

Les responsables du traitement et les sous-traitants doivent conclure un accord fixant les dispositions obligatoires prescrites par l'article 28 du RGPD. Cet accord doit définir les détails du traitement à effectuer par le sous-traitant pour le compte du responsable du traitement, comme la durée du traitement, sa finalité, les catégories de données à traiter, les obligations du responsable du traitement et celles du sous-traitant, notamment :

- veiller à ce que le traitement soit effectué par des personnes soumises à une obligation de confidentialité,
- mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées, et
- mettre à la disposition du responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer la conformité et/ou pour faciliter les audits et les inspections autorisés par le responsable du traitement.

En mai 2018, OVHcloud a mis à jour ses conditions générales de service en y incluant un accord de traitement des données, qu'elle a modifié en 2020. Conformément aux dispositions de l'article 28 du RGPD, cet accord de traitement des données définit les conditions dans lesquelles OVHcloud est autorisée,

en tant que sous-traitant, à effectuer le traitement de données à caractère personnel pour le compte de ses clients et sur instruction de ces derniers. La dernière version des conditions générales prévoit que les clients d'OVH sont responsables de l'indemnisation des personnes concernées (telles que la propre clientèle des clients) pour toute violation des obligations de traitement, et peuvent ensuite récupérer auprès d'OVH toute partie de l'indemnisation dont OVH est dûment responsable.

Obligations principales du responsable de traitement

OVHcloud agit également en tant que responsable de traitement lorsqu'elle détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles. Elle agit également en tant que responsable de traitement lorsqu'elle collecte des données personnelles sur ses employés. Le contrôle des données comprend des activités telles que la gestion de la relation client, les activités de soutien et de maintenance, la prospection commerciale, la comptabilité ou la gestion des comptes clients. Pour des activités spécifiques (notamment le publipostage, les analyses marketing ou les enquêtes), OVHcloud peut également faire appel à des prestataires tiers agissant selon ses instructions.

Les responsables du traitement sont notamment chargés (i) de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données, (ii) d'assurer le traitement des données de manière licite et transparente pour les clients, (iii) de n'utiliser que des sous-traitants qui peuvent fournir des garanties suffisantes pour mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de telle sorte que le traitement réponde aux exigences du Droit de l'UE¹⁰ et, en particulier, du RGPD, et (iv) de notifier à l'autorité de contrôle toute violation susceptible d'entraîner un risque pour les droits et libertés des personnes physiques et des personnes concernées.

Conformément à l'article 13 du RGPD, les activités de traitement d'OVHcloud sont soumises à des obligations de divulgation obligatoire. Par conséquent, OVHcloud informe ses clients et met régulièrement à jour les informations qui leur sont divulguées afin de garantir la transparence de ses activités de traitement. En outre, OVHcloud divulgue ces obligations aux personnes concernées, aux utilisateurs et aux clients par le biais de ses accords de traitement des données et de plusieurs autres politiques, telles que sa politique en matière de cookies et sa politique de confidentialité.

Outils de conformité

Afin d'assurer la conformité avec les réglementations applicables en matière de protection des données, OVHcloud a mis en place un système de gestion des données personnelles basé sur la norme ISO27701.

Par ailleurs, en tant que membre fondateur de l'association Cloud Infrastructure Service Providers in Europe (la « **CISPE** »), OVHcloud a participé à la rédaction d'un code de conduite transnational de bonnes pratiques pour les fournisseurs d'infrastructures Cloud (le « **Code de conduite CISPE** ») afin d'assurer à la fois la conformité au RGPD et la protection des données personnelles des clients.

Le 19 mai 2021, le Comité européen de la protection des données (l'« **EDPB** »), un organe indépendant de l'Union européenne établi par le RGPD et composé de représentants des autorités de contrôle nationales des États membres de l'UE et du Contrôleur européen de la protection des données, a adopté un avis 17/2021 au titre de l'article 64 du RGPD sur le projet de décision présenté à l'EDPB par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (la « **CNIL** ») concernant le Code de conduite CISPE. Dans le projet d'avis, le Contrôleur européen de la protection des données a confirmé estimer que le Code de conduite CISPE est conforme au RGPD et remplit les exigences énoncées aux articles 40 et 41 du RGPD. Par une décision 2021-065 datée du 3 juin 2021, la CNIL a approuvé le Code de conduite du CISPE.

OVHcloud s'appuiera également sur le Code de conduite CISPE pour garantir et démontrer la conformité de ses activités IaaS.

¹⁰ Comme le règlement (UE) 2018-1725 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2202/CE.

Transferts transfrontaliers

En tant que fournisseur de services cloud exploitant 33 centres de données dans le monde entier sur 12 sites (à savoir, en France et dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, en Amérique du Nord, à Singapour et en Australie), OVHcloud est soumise aux restrictions imposées aux transferts transfrontaliers, notamment celles imposées par le RGPD.

Les données à caractère personnel peuvent être transférées librement au sein de l'UE et de l'Espace économique européen (l'« **EEE** »), à condition que ces transferts répondent aux critères applicables à tout traitement de données à caractère personnel en vertu du RGPD. Par exemple, le responsable du traitement doit informer les personnes du transfert et les données ne doivent pas être traitées ultérieurement à des fins incompatibles avec les finalités initiales.

Les transferts de données personnelles en dehors de l'EEE ne doivent avoir lieu que dans la mesure où un niveau de protection adéquat peut être assuré, par le biais d'une décision d'adéquation émise par la Commission européenne ou par le biais de garanties appropriées ou sur la base de certaines dérogations énoncées à l'article 49 du RGPD. Les garanties appropriées comprennent : (i) la conclusion par les parties d'un ensemble de clauses contractuelles types (« **CCT** ») émises par la Commission européenne, (ii) des règles d'entreprise contraignantes adoptées par des entités appartenant au même groupe de sociétés, (iii) un code de conduite approuvé par les autorités de protection des données applicables, ou (iv) des mécanismes de certification approuvés.

Le fait que les serveurs soient situés dans l'EEE n'est pas suffisant pour supposer qu'aucune donnée personnelle n'est transférée en dehors de l'EEE. Conformément aux recommandations 01/2020 du 18 juin 2021 de l'EDPB (« **Recommandations 01/2020** »), si des données personnelles sont techniquement accessibles depuis un pays situé en dehors de l'EEE, ces données personnelles sont réputées transférées vers ce pays tiers en vertu du RGPD. Dans ce cas, un niveau de protection adéquat doit être assuré de la même manière que si les serveurs étaient situés en dehors de l'EEE. OVHcloud limite donc ce type de traitement et traite ces transferts en conséquence.

Afin d'effectuer les opérations de traitement et sauf stipulation contraire dans les conditions générales de services, seules les entités européennes et canadiennes d'OVHcloud peuvent traiter les données stockées par leurs clients européens dans les centres de données situés dans l'UE. Le 20 décembre 2001, la Commission européenne a rendu une décision d'adéquation déclarant que le droit canadien offre un niveau de protection adéquat pour les données personnelles transférées de l'Union européenne à des destinataires soumis aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (« **LPRPDE** »), ce qui est le cas des entités canadiennes d'OVHcloud. Par conséquent, ces activités de traitement effectuées à distance par les entités canadiennes d'OVHcloud ne nécessitent pas de mesures de protection supplémentaires.

Suite à sa décision de quitter l'UE, le Royaume-Uni a conclu un accord de commerce et de coopération avec l'UE le 24 décembre 2020, permettant aux données personnelles de continuer à circuler librement entre eux pendant une période transitoire de 6 mois maximum, au cours de laquelle la Commission européenne examinerait la possibilité d'accorder au Royaume-Uni une décision reconnaissant qu'il offre un niveau adéquat de protection des données, ce qui permettrait la libre circulation permanente des données de l'UE vers le Royaume-Uni. Le 28 juin 2021, la Commission européenne a adopté la décision d'adéquation relative au RGPD reconnaissant un niveau de protection des données substantiellement équivalent au niveau garanti par la législation européenne et permettant la libre circulation des données à caractère personnel depuis l'UE vers le Royaume-Uni pour une durée de 4 ans.

Transferts de données entre l'Union européenne et les États-Unis

Bien que les États-Unis n'aient pas été reconnus comme offrant un niveau adéquat de protection des données personnelles par la Commission européenne de manière à permettre le libre transfert de données personnelles vers les États-Unis depuis l'UE, la Commission européenne a décidé en juillet 2000 que les entreprises américaines qui acceptaient de se conformer aux principes du dispositif dit « EU-US Safe Harbour » étaient autorisées à importer librement des données depuis l'UE. Le 6 octobre 2015, le dispositif

EU-US Safe Harbour a été invalidé par la Cour de justice de l'Union européenne (la « **CJUE** ») dans son arrêt *Maximilian Schrems v. Data Protection Commissioner* (« **Schrems I** ») en raison de l'accès accordé aux autorités publiques américaines (y compris les autorités chargées de l'application des lois) au contenu des communications électroniques.

En juillet 2016, la Commission européenne et les États-Unis ont adopté un autre dispositif appelé « Bouclier de protection des données UE-États-Unis », qui succède au EU-US Safe Harbour. Le 16 juillet 2020, la CJUE a rendu sa décision dans l'affaire *Data Protection Commissioner c Facebook Ireland and Schrems* (« **Schrems II** »), qui a invalidé le Bouclier de protection des données UE-États-Unis pour les transferts de données personnelles de l'UE vers des entités certifiées dans le cadre de ce mécanisme aux États-Unis d'Amérique (les « **États-Unis** »). Comme dans l'affaire Schrems I, les lois de surveillance américaines ont été jugées par la CJUE comme donnant aux autorités américaines un accès aux données personnelles d'une manière non-conforme aux garanties du RGPD et de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Dans l'arrêt Schrems II, la CJUE a confirmé que les CCTs constituaient une garantie valable pour les transferts transfrontaliers de données, mais a imposé des exigences plus strictes. Les parties doivent s'assurer que (i) les lois relatives à la surveillance et au contrôle des données du pays vers lequel les données personnelles sont transférées leur permettent d'exécuter les obligations énoncées dans les CCTs ou (ii) que des garanties supplémentaires sont ajoutées à ces CCTs à cet effet. Le 4 juin 2021, la Commission européenne a publié de nouvelles CCTs pour les transferts internationaux. Ces nouvelles CCTs reflètent les exigences du RGPD et intègrent la jurisprudence Schrems II. Si les nouvelles CCTs peuvent servir de garantie valable pour les transferts transfrontaliers de données, les parties responsables doivent toujours procéder à un examen de la législation et des pratiques du pays tiers concerné vers lequel les données sont transférées et des garanties supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Le 18 juin 2021, l'EDPB a adopté la version finale de ses Recommandations 01/2020 présentant les possibles garanties supplémentaires que les entreprises peuvent utiliser pour compléter les CCTs afin de transférer des données à caractère personnel vers un pays où la législation ou la pratique ne sont pas suffisantes pour garantir un niveau de protection des données « essentiellement équivalent » à celui de l'UE, ce qui est le cas des États-Unis. Les Recommandations 01/2020 indiquent qu'aucune mesure supplémentaire de ce type ne peut être envisagée pour le transfert de données à caractère personnel vers des services cloud qui ne sont pas cryptés ou soumis à un processus de pseudonymisation. Cela peut créer d'importants obstacles pour les fournisseurs de services cloud transférant des données sous une forme non cryptée ou non soumise à un processus de pseudonymisation dans certains pays, y compris les États-Unis.

Les entités non-américaines d'OVHcloud ne transfèrent pas les données de leurs clients aux États-Unis. Les centres de données situés aux États-Unis n'hébergent aucun des services fournis par les entités non américaines d'OVHcloud. En outre, les entités américaines d'OVHcloud ne participent pas aux services fournis aux clients des entités non américaines d'OVHcloud. Ainsi, l'invalidation du « Privacy Shield » ne devrait avoir aucun impact sur ces services.

9.1.3 Libre circulation des données non personnelles

Le règlement (UE) 2018/1807 du 14 novembre 2018 (le « **Règlement sur le libre flux des données à caractère non-personnel** »), vise à assurer la libre circulation des données non personnelles entre les États membres de l'UE (les « **États membres** ») et les systèmes informatiques dans l'UE. Les données non personnelles sont soit (i) des données non liées à des personnes physiques identifiées ou identifiables, soit (ii) des données personnelles anonymisées. Ce règlement permet le stockage et le traitement de données non personnelles partout dans l'UE, interdit la localisation des données et garantit la disponibilité des données pour les contrôles réglementaires.

Le Règlement sur le libre flux des données à caractère non-personnel prévoit également que la Commission européenne doit encourager le développement de codes de conduite autorégulateurs pour faciliter la portabilité entre les prestataires. À cette fin, OVHcloud a participé à la rédaction de deux codes de conduite volontaires sur le changement de fournisseur de service cloud et la portabilité des données par le biais du groupe de travail sur le changement de prestataire de Cloud et le portage des données (« **SWIPO** »). Publiés en juillet 2020, les Codes de conduite relatifs au *Infrastructure as a Service* (IaaS) et *Software as a Service*

(SaaS) offrent des conseils aux fournisseurs de services cloud et aux clients sur le changement de fournisseurs de services cloud et le portage des données non-personnelles. L'adoption de ces codes de conduite vise à réduire les risques de verrouillage envers un fournisseur (c'est-à-dire les situations où les clients sont dépendants d'un prestataire particulier en raison de coûts de changement importants) par les fournisseurs de services cloud. Ils fournissent également des conseils aux clients sur le transfert des données non-personnelles.

9.1.4 Modération de contenu en ligne

En tant que société internationale, OVHcloud doit se conformer à un certain nombre de lois sur la modération du contenu, y compris celles qui concernent les contenus terroristes, les contenus relevant de l'abus sexuel sur les enfants, les discours de haine et la violation des droits de propriété intellectuelle.

Proposition européenne de réglementation des services numériques

Le 15 décembre 2020, la Commission européenne a publié une proposition de réglementation des services numériques (la « **Législation sur les services numériques** ») qui serait applicable à OVHcloud en tant que fournisseur de services cloud. La Législation sur les services numériques harmoniserait la réglementation de l'UE et, en particulier, créerait des obligations pour les prestataires de services numériques tels qu'OVHcloud en ce qui concerne le traitement des contenus illégaux ou potentiellement dangereux en ligne, augmenterait les obligations de transparence en ce qui concerne les mesures prises contre les contenus illégaux et en ce qui concerne la publicité en ligne. OVHcloud suivra le processus d'adoption de la législation sur les services numériques afin de se conformer aux obligations qui pourraient lui être imposées dès l'entrée en vigueur de la version finale de la réglementation.

9.1.5 Autres règlements et initiatives applicables

Secteur des télécommunications

Les entités OVHcloud sont des opérateurs de télécommunications dans quatre (4) États membres : la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Espagne. OVHcloud est soumise à des obligations spécifiques lorsqu'elle fournit des services de télécommunication. Parce que l'UE et ses États membres réglementent le secteur des télécommunications depuis de nombreuses années, il existe une variété de mesures d'application, de directives et d'autorités différentes à travers l'UE. Les entités d'OVHcloud sont également des opérateurs de télécommunications au Royaume-Uni et en Suisse, qui possèdent leur propre réglementation en matière de télécommunications. Le Royaume-Uni a transposé les exigences du Code des communications électroniques européen dans son cadre réglementaire national avant le Brexit.

La directive (UE) 2018/1972 du 11 décembre 2018 a établi le Code des communications électroniques européen. Bien que cette directive n'ait pas encore été transposée dans tous les États membres où OVHcloud agit en tant qu'opérateur, plusieurs autres directives applicables dans les secteurs des télécommunications, telles que les directives 2002/19/CE, 2002/20/CE, 2002/21/CE et 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil, ont été substantiellement modifiées. La directive 2018/1972 a été transposée en droit français en mai 2021. L'objectif clé de ce code européen des communications électroniques est de créer un ensemble complet de règles actualisées pour réglementer les communications électroniques et protéger les citoyens de l'UE lorsqu'ils communiquent par le biais de services traditionnels ou sur le Web, d'encourager la concurrence entre les opérateurs de télécommunications et de garantir que les autorités réglementaires nationales sont protégées contre les interventions extérieures ou les pressions politiques.

Secteur de la santé

En tant que fournisseur de services cloud, OVHcloud est soumise à des obligations lorsqu'elle fournit des services à des organisations du secteur de la santé. Par exemple, la loi française impose aux hébergeurs de données de santé (c'est-à-dire toute personne hébergeant des données de santé à caractère personnel collectées dans le cadre d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médical pour le compte de personnes physiques ou morales ayant produit ou collecté ces données ou pour le compte des patients eux-mêmes) de respecter des obligations spécifiques. Ces obligations incluent l'obtention d'une

certification appropriée ou d'un accord préalable des autorités publiques conformément au Code de la santé publique français, et la conclusion d'une convention avec les clients du secteur de la santé, fixant les dispositions obligatoires prescrites par l'article L. 1111-8 du Code de la santé publique. OVHcloud est également soumis aux exigences des autres juridictions dans lesquelles elle opère, telles que l'Italie, la Pologne, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

En 2016, OVHcloud a bénéficié de l'agrément « hébergeur de données de santé » et, depuis 2018, elle exploite un système de gestion permettant à plusieurs de ses offres Cloud de se conformer aux exigences de cet agrément. En 2019, OVHcloud a obtenu la certification française HDS (hébergeur de données de santé) pour son offre de Hosted Private Cloud. En 2020, cette certification a été étendue aux serveurs dédiés d'OVHcloud, et elle a été étendue à l'offre de cloud public d'OVHcloud et à Trusted Exchange en 2021.

Secteur financier

Les entreprises du secteur financier (y compris les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) peuvent également être soumises à des obligations spécifiques au secteur qui peuvent se refléter sur OVHcloud dans le cadre de la fourniture de ses services. Notamment, en 2019, l'Autorité bancaire européenne (« **ABE** ») a publié des « Recommandations sur l'externalisation vers des fournisseurs de services cloud » applicables aux accords d'externalisation. Ces recommandations créent des obligations en matière de sécurité des systèmes d'information et de droits d'audit au profit des banques externalisatrices, qu'elles doivent imposer à leurs fournisseurs de services en cloud lorsqu'elles utilisent leurs services. OVHcloud s'efforce de proposer des conditions contractuelles applicables aux opérateurs de services financiers qui garantissent que les clients sont en mesure de mettre en œuvre une politique d'externalisation conforme aux recommandations de l'ABE et aux réglementations locales européennes.

Les opérateurs de services financiers peuvent également exiger d'OVHcloud qu'elle se conforme à la réglementation nationale spécifique. Par exemple, OVHcloud peut avoir à se conformer aux réglementations françaises telles que celle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« **ACPR** ») sur les services essentiels externalisés tels que les opérations bancaires. Les entreprises qui externalisent des services essentiels doivent s'assurer que les prestataires garantissent la protection des informations confidentielles, mettent en place des mécanismes de secours en cas de difficultés importantes affectant la continuité du service et permettent à l'ACPR, dans l'exercice de ses missions, d'accéder aux informations essentielles externalisées. En ce qui concerne les procédures internes de gestion de la sécurité des systèmes d'information, l'American Institute of Certified Public Accountants (« **AICPA** ») a délivré à OVHcloud les certifications SOC I-II type 2.

En ce qui concerne l'hébergement des données bancaires et la réduction de la fraude à la carte bancaire, la plus importante offre de l'Hosted Private Cloud d'OVHcloud est conforme à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (« **PCI DSS** »). Les centres de données d'OVHcloud en France, au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Pologne sont conformes à la norme PCI-DSS.

Le 24 septembre 2020, la Commission européenne a proposé un règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, qui, s'il était adopté, imposerait un certain nombre d'exigences aux accords d'externalisation vers des fournisseurs de services cloud dans le secteur financier. Le règlement proposé couvrirait, s'il est adopté, un large éventail d'entités financières réglementées, notamment les établissements de crédit (tels que les banques), les dépositaires centraux de titres, les compagnies d'assurance et certains gestionnaires de fonds, entre autres. Il imposerait à ces entités financières un certain nombre d'exigences en matière de gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications, dont certaines s'appliquent directement aux activités cloud externalisées.

En particulier, les entités du secteur financier couvertes par le règlement proposé seraient tenues de prendre un certain nombre de mesures pour faire face aux risques dans leurs relations avec des tiers, tels que les fournisseurs de services cloud, notamment en s'assurant que leurs contrats de services cloud fournissent une description complète des services fournis avec des objectifs de performance qualitatifs et quantitatifs, et comprennent des dispositions régissant l'intégrité, la sécurité, la protection des données personnelles, la récupération en cas de défaillance, les droits d'inspection et d'audit, et des dispositions de résiliation avec

des stratégies de sortie claires. La proposition de règlement envisage l'approbation de clauses contractuelles type par la Commission européenne.

En outre, le règlement imposerait un nouveau cadre de surveillance aux prestataires de services tiers critiques (y compris les fournisseurs de services cloud), les soumettant à des plans de surveillance individuels adoptés par les organismes européens de réglementation financière chargés de la surveillance des banques, des marchés des valeurs mobilières ou des compagnies d'assurance, selon le secteur qui utilise principalement les services du prestataire concerné. La détermination des services critiques dépendrait de leur impact systémique potentiel, de la dépendance des entités financières à leur égard pour des fonctions critiques et de l'existence d'alternatives. Le plan de surveillance peut imposer des exigences dans des domaines tels que la sécurité et la qualité, les conditions contractuelles et la sous-traitance, avec des sanctions financières en cas de non-respect, pouvant aller jusqu'à 1 % du chiffre d'affaires mondial du prestataire au cours de l'année la plus récente. Les organismes de surveillance disposeraient de droits d'inspection et d'audit et de pouvoirs d'enquête étendus. Le règlement proposé interdirait également aux entités financières de faire appel à un prestataire d'un pays situé en dehors de l'UE pour les fonctions critiques du cloud.

Risques environnementaux et industriels

Plusieurs des centres de données d'OVHcloud sont situés dans d'anciens bâtiments industriels, dont certains sont classés comme présentant des risques environnementaux ou autres en vertu de la législation française applicable. Les centres de données d'OVHcloud situés hors de France peuvent également être classés comme présentant des risques environnementaux en vertu des réglementations locales. Afin de se conformer aux réglementations applicables, OVHcloud est parfois tenue de soumettre des demandes et d'obtenir des autorisations d'exploitation. Dans le cadre du processus de demande, OVHcloud peut être tenue de prendre certaines mesures correctives.

En outre, des permis d'exploitation sont requis dans la plupart des pays où OVHcloud exploite ses centres de données. Ces réglementations concernent principalement les émissions atmosphériques, la gestion des déchets industriels, la gestion de l'eau et des effluents, la gestion des risques d'incendie et la gestion du bruit.

9.2 Cadre législatif et réglementaire aux États-Unis d'Amérique

Étant donné qu'OVHcloud possède une filiale américaine, ainsi que des clients et des centres de données aux États-Unis, elle est également soumise aux réglementations américaines applicables aux prestataires de Cloud au niveau local, étatique et fédéral. Ces réglementations comprennent celles qui visent à renforcer la confidentialité et la sécurité des données, ainsi que celles qui accordent des droits d'accès aux données à des fins de sécurité nationale. En plus des lois étatiques à travers les États-Unis qui exigent une notification aux clients en cas de violation de données dans le cadre de laquelle leurs informations de données personnelles ont été divulguées, les deux principales réglementations américaines pertinentes pour OVHcloud sont le Cloud Act (telle que définie ci-dessous), qui s'applique au niveau fédéral, et la Loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs (California Consumer Privacy Act), qui s'applique au niveau de l'État de Californie. OVHcloud estime que seule sa filiale américaine est soumise à ces règles, car elle sépare ses activités non américaines de celles menées par sa filiale américaine.

Le CLOUD Act

La loi américaine clarifiant l'usage légal des données hébergées à l'étranger (le « **CLOUD Act** ») est une loi fédérale américaine, en vigueur depuis mars 2018, qui a modifié le Stored Communications Act de 1986 pour permettre aux forces de l'ordre américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par des entreprises relevant de la compétence des États-Unis à raison des personnes, y compris les fournisseurs de services cloud, dans le cadre d'une enquête pénale. Les forces de l'ordre américaines peuvent accéder à ces informations électroniques, qu'elles soient stockées à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis. En vertu du Stored Communications Act, la filiale américaine d'OVHcloud peut être contrainte de fournir certaines informations détenues électroniquement aux autorités policières américaines en vertu d'une ordonnance d'un tribunal, d'un mandat ou d'une citation à comparaître. OVHcloud a structuré son organisation et ses activités commerciales de telle sorte que les informations électroniques stockées sur des

serveurs maintenus par des filiales du Groupe non américaines ne devraient pas être considérées comme étant en possession, sous la garde ou sous le contrôle de la filiale américaine. A la date du présent document d'enregistrement, OVHcloud n'a pas connaissance d'une jurisprudence sur ce point. Par conséquent, ces informations électroniques ne devraient généralement pas faire l'objet d'une divulgation forcée en vertu du Stored Communications Act.

Le CLOUD Act permet également au gouvernement américain de conclure des accords d'accès aux données avec des États étrangers, grâce auxquels les forces de l'ordre des Etats participants peuvent demander des informations détenues par des entreprises soumises à la juridiction du pays partenaire. À la date du présent document d'enregistrement, le gouvernement américain a conclu un accord bilatéral avec le Royaume-Uni en vertu duquel les autorités policières américaines peuvent obtenir des informations électroniques stockées par des entreprises de cloud computing relevant de la compétence du Royaume-Uni, et les autorités policières britanniques peuvent également obtenir des informations électroniques stockées par des entreprises de Cloud Computing relevant de la compétence des États-Unis, telles que la filiale américaine d'OVHcloud. OVHcloud suit toute nouvelle potentielle décision de la Commission européenne relativement à l'accord bilatéral entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni et entend mettre en œuvre toute mesure technique et organisationnelle qui pourrait s'avérer nécessaire. En outre, OVHcloud n'héberge actuellement aucune donnée de clients au Royaume-Uni, sauf si le client choisit expressément un service situé dans le centre de données d'OVHcloud au Royaume-Uni. Par ailleurs, les possibilités pour l'équipe d'OVHcloud située au Royaume-Uni d'accéder aux données hébergées par des clients européens dans des centres de données européens sont restreintes et contrôlées.

Le gouvernement américain pourrait conclure des accords avec d'autres pays similaires à l'accord bilatéral entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ce qui pourrait permettre aux forces de l'ordre américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par les filiales du Groupe qui relèvent de la juridiction de cet État partenaire, et au gouvernement de l'État partenaire d'accéder aux informations électroniques détenues par la filiale américaine d'OVHcloud. En particulier, depuis le 25 septembre 2019, l'Union européenne et les États-Unis ont entamé des négociations sur un futur traité visant à faciliter l'accès aux preuves numériques.

Le California Consumer Privacy Act

À partir du 1er janvier 2020, la Loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs (le « **CCPA** ») exige que les entreprises, telles que la filiale américaine d'OVHcloud, qui traitent les données personnelles des résidents californiens, notifient les résidents californiens de leurs pratiques de confidentialité. Le CCPA accorde également aux clients résidents de la Californie le droit d'accéder à ou de supprimer certaines données personnelles collectées par OVHcloud et leur donne plus de contrôle sur l'utilisation et la vente de leurs données personnelles. Les résidents californiens qui pensent que certains types de données personnelles ont été utilisés en violation de la CCPA auraient le droit d'intenter une action en justice contre OVHcloud. Le CCPA sera modifié par le California Privacy Rights Act (le « **CPRA** »), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023 et sera appliqué à partir du 1er juillet 2023. Le CPRA élargit notamment les droits des clients concernant certaines de leurs données personnelles sensibles et crée une agence d'État pour la mise en œuvre et l'application du CCPA et du CPRA.

Le Virginia Consumer Data Privacy Act

Le 2 mars 2021, la Loi sur la confidentialité des données des consommateurs de Virginie (Virginia Consumer Data Privacy Act) (le « **CDPA** »), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023, a été adoptée. Le CDPA accordera aux résidents de Virginie un contrôle supplémentaire sur leurs données personnelles, y compris le droit de supprimer certaines données personnelles collectées par des entreprises, telles que la filiale américaine d'OVHcloud. Ils auront également le droit de refuser que leurs données personnelles fassent l'objet de certains types de traitement de données.

10. INFORMATION SUR LES TENDANCES

10.1 Développements récents

Communiqué de presse publié par le Groupe le 25 juillet 2021

Avec l'acquisition de BuyDRM, OVHcloud renforce son savoir-faire en sécurité pour rendre le cloud toujours plus sûr et accroître son portefeuille de solutions Platform as a Service (PaaS)

OVHcloud, le leader européen du cloud, annonce avoir procédé à l'acquisition de BuyDRM, société américaine spécialiste des technologies de cryptologie pour des applications de gestion des droits numériques. Toute l'équipe BuyDRM ainsi que ses fondateurs rejoignent dès aujourd'hui les effectifs du Groupe pour construire ensemble une seule feuille de route dédiée à la sécurité.

Depuis sa création en 2001, BuyDRM a su mettre à profit une réelle expertise en termes de sécurisation par les systèmes d'encryption. La performance et la pertinence des solutions BuyDRM ont permis à l'entreprise de conquérir des parts de marché significatives, rapidement et tout particulièrement dans le domaine des médias où de nombreuses marques, parmi les plus reconnues font appel à son expertise afin de sécuriser leurs flux multimédias. BuyDRM a notamment su gagner la confiance de ABC (Australian Broadcasting Corporation), Blizzard Entertainment, Crackle, EPIX, FuboTV, Rakuten Viki, Sony New Media Solutions, Showtime ou encore Zee5.

« En faisant l'acquisition de BuyDRM, nous nous dotons à la fois de moyens complémentaires pour accélérer notre feuille de route sécurité, mais surtout, pour développer ensemble des solutions pointues et innovantes afin d'accompagner nos clients dans leur adoption du cloud. » explique Thierry Souche, CTO d'OVHcloud.

« Nous sommes ravis de rejoindre OVHcloud et de mettre à l'épreuve le potentiel de nos solutions à échelle industrielle. Nous sommes convaincus que nos compétences viendront se compléter et s'enrichir pour sécuriser toujours davantage les données des utilisateurs de cloud, quels que soient leurs défis technologiques. » déclare Christopher Levy, CEO de BuyDRM.

Cette compétence sera intégrée à terme à l'ensemble des solutions OVHcloud, tandis que son potentiel de développement à grande échelle viendra enrichir le portefeuille de services du leader européen du Cloud. Le savoir-faire de ces nouvelles équipes représente un atout phare dans la feuille de route de sécurité d'OVHcloud, à la fois pour sécuriser l'accès aux services, mais aussi pour penser de nouveaux mécanismes de sécurité intégrés à ses solutions cloud. La sécurité des applications et des données générées par ces dernières est devenue un enjeu capital pour les entreprises.

Fortes de leurs trajectoires de croissance robuste, BuyDRM et OVHcloud se rejoignent sur des ambitions et des valeurs communes : une capacité de mise à l'échelle, un engagement fort pour un positionnement prix compétitif, mais aussi un attachement cardinal à l'ouverture et à la réversibilité.

Dans la droite ligne des acquisitions de OpenIO et Exten Technologies réalisées l'année dernière, OVHcloud va poursuivre une stratégie d'acquisitions ciblées de solutions technologiques. L'ambition est d'accélérer le développement de solutions PaaS intégrées sur une infrastructure ouverte, de confiance et strictement respectueuses de la souveraineté des données. A date, OVHcloud propose un catalogue solutions PaaS qui sera complété dès la rentrée par de nouveaux services de stockage haute performance et de développement containerisés Kubernetes, qui viendront enrichir son offre de Platform as a Service.

Voir la note 2 aux états financiers résumés consolidés intermédiaires au 31 mai 2021, présente au chapitre 18 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société » du présent document d'enregistrement, pour des informations complémentaires sur l'acquisition de BuyDRM.

10.2 Evolution récente des résultats et de la situation financière du Groupe

L'activité d'OVHcloud a connu une croissance substantielle depuis sa création. Au cours des exercices 2018-2020, le Groupe a réalisé une croissance importante, mais à un rythme variable. Cette croissance a été portée par les initiatives stratégiques d'OVHcloud, dont notamment la diversification des lignes de produits, le ciblage d'un éventail plus large de segments de clientèle d'entreprises, et l'expansion géographique. L'augmentation du chiffre d'affaires sur la période reflète à la fois la croissance du nombre de clients (net des désabonnements), et une augmentation des dépenses moyennes par client actif (ARPAC), avec un taux de rétention nette des revenus supérieur à 100 % pendant toute la période. Ces éléments positifs ont toutefois été partiellement compensés par les difficultés liées à l'intégration de vCloudAir et, au cours de l'exercice 2020, par le lancement différé de certaines offres de produits nouveaux et améliorés d'OVHcloud, ainsi que par la perte de plusieurs grands clients (dont notamment des clients touchés par la pandémie de COVID-19). Dans ce contexte, OVHcloud a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 13,4% pour l'exercice 2019 et de 8,9 % pour l'exercice 2020.

Au cours des exercices 2018-2020, OVHcloud a vu ses marges d'EBITDA ajusté augmenter sensiblement, grâce à une amélioration de ses performances opérationnelles et, aux Etats-Unis, le redressement des marges après l'achèvement de la transition des clients de vCloudAir vers les centres de données d'OVHcloud. La marge d'EBITDA ajusté du Groupe est ainsi passée de 30,4 % pour l'exercice 2018, à 36,7% pour l'exercice 2019, et à 41,6 % pour l'exercice 2020, en haut de la fourchette de marge d'EBITDA ajusté attendue par le Groupe (entre 40 % et 42 % hors événements exceptionnels).

Pour plus d'informations sur l'évolution des résultats du Groupe pour les exercices 2018-2020, voir le chapitre 7 « *Examen de la situation financière et du résultat du Groupe* » du présent document d'enregistrement.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2021 (se terminant le 28 février 2021), la mise en œuvre de la stratégie d'OVHcloud a permis d'accélérer la croissance du chiffre d'affaires malgré l'impact persistant de la pandémie, avec une progression particulièrement forte du chiffre d'affaires sur les trois derniers mois de la période, grâce notamment au déploiement de nouvelles gammes de produits, ainsi qu'au dynamisme du marketing digital. En mars 2021, cette tendance a été impactée par un incendie dans un centre de données d'OVHcloud à Strasbourg ayant engendré une coupure de services pour certains clients du Groupe (voir la section 5.1.3 « *L'incendie de Strasbourg* » du présent document d'enregistrement). OVHcloud a émis des avoirs aux clients affectés par la coupure au titre des services déjà facturés et payés, a perdu du chiffre d'affaires pour des services qu'elle n'a pas pu fournir et qu'elle n'a pas facturés et a émis des bons pouvant être utilisés pour l'utilisation gratuite de services à titre de geste commercial, impactant ainsi le chiffre d'affaires de la seconde moitié de l'exercice 2021. Certains clients impactés par l'incendie ont choisi de résilier (ou de ne pas renouveler) leurs abonnements. Le Groupe a également encouru des charges liées à l'incendie, notamment en raison de la mobilisation exceptionnelle du personnel et pour la reconstruction des données qui se trouvaient sur le matériel endommagé, une provision pour frais d'expertise, frais de procédure, et réclamations des clients, et une charge pour mises au rebut du matériel endommagé (voir la section 7.6 « *Neuf mois clos le 31 mai 2021 comparés avec les neuf mois clos le 31 mai 2020* » du présent document d'enregistrement). Enfin, la mise en place d'un programme pour le remplacement rapide des serveurs endommagés, ainsi qu'un nouveau plan d'hyper-résilience, ont augmenté le niveau des investissements du Groupe (voir la section 8.4 « *Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (capex)* » du présent document d'enregistrement).

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 août 2021 est estimé entre 655 millions d'euros et 665 millions d'euros, impacté à hauteur de 28,1 millions d'euros par l'incendie de Strasbourg dont 5,2 millions d'euros d'avoirs, 2,9 millions d'euros de manque à gagner pour des services interrompus non facturés aux clients et 20,0 millions d'euros de bons pour services gratuits utilisés au 31 août 2021. Le chiffre d'affaires est ainsi estimé en croissance de 3,6 % à 5,2 % par rapport à l'exercice clos le 31 août 2020. La marge d'EBITDA ajusté pour l'exercice clos le 31 août 2021 est estimée entre 38 % et 40 %. Pour plus d'informations, voir le chapitre 11 « *Prévisions ou estimations du bénéfice* » du présent document d'enregistrement.

OVHcloud estime que l'impact de l'incendie sur son taux de croissance représente un revers temporaire dans la tendance de croissance du Groupe, et s'attend à ce que son taux de croissance augmente au fur et à mesure que l'impact de l'incendie sur ses revenus et son résultat opérationnel se dissipe pour atteindre les niveaux antérieurs, ou plus élevés.

10.3 Perspectives à moyen terme

OVHcloud se positionne sur un marché mondial du cloud en pleine croissance, en déployant une stratégie visant à capter la croissance sur ses marchés existants, à réaliser une croissance à partir de nouvelles utilisations du cloud et d'offres innovantes, et à s'étendre géographiquement. La croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud dépendra de sa capacité à déployer avec succès sa stratégie, lui permettant de bénéficier pleinement des tendances favorables du marché mondial du cloud.

OVHcloud estime, en tant que seul fournisseur européen de services de cloud d'envergure, avec son modèle économique unique de développement durable et de souveraineté des données, être en position de force pour réaliser une croissance durable et rentable dans les années à venir.

Pour plus d'informations sur la croissance historique et potentielle du marché du cloud et pour plus de détails sur la stratégie d'OVHcloud, voir la section 5.5 « *Présentation des marchés et de la position concurrentielle* » et la section 5.3 « *Stratégie* » du présent document d'enregistrement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, OVHcloud s'est fixé des objectifs financiers. Ces objectifs sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par OVHcloud à la date d'approbation du présent document d'enregistrement, en fonction de ses anticipations des conditions économiques à venir et de l'impact attendu par OVHcloud de la mise en œuvre de sa stratégie avec succès. Ces données, hypothèses et estimations sur lesquelles OVHcloud a fondé ses objectifs sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées au cours de la période considérée en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire, des évolutions de marché ou en fonction d'autres facteurs dont OVHcloud n'a pas connaissance à la date du présent document d'enregistrement. La survenance d'un ou plusieurs des risques décrits au chapitre 3 « *Facteurs de risques* » du présent document d'enregistrement pourrait affecter les activités, la situation commerciale, la situation financière, les résultats ou les perspectives d'OVHcloud et donc affecter sa capacité à atteindre les objectifs présentés ci-dessous.

Hypothèses

Les objectifs financiers d'OVHcloud reposent sur un certain nombre d'hypothèses concernant l'évolution du marché et l'environnement économique. Les principales hypothèses retenues par OVHcloud pour établir ses objectifs sont les suivantes :

- L'utilisation des derniers bons pour services gratuits liés à l'incendie de Strasbourg au premier trimestre de l'exercice 2022.
- Une croissance du marché mondial du cloud ainsi que des segments de ce marché en ligne avec les prévisions décrites à la section 5.5 « *Présentation des marchés et de la position concurrentielle* » du présent document d'enregistrement.
- Une compensation de l'impact de l'inflation sur les revenus et sur les coûts opérationnels du Groupe.
- Un taux de change de USD1.21 = EUR 1.00.

Perspectives de croissance pour l'exercice 2022

OVHcloud s'est donné comme objectif de réaliser une croissance de son chiffre d'affaires plus importante que celle des exercices 2020 et 2021, en s'appuyant sur les initiatives mises en place au cours des deux derniers exercices, décrites dans la section 7.5 « *Tendances opérationnelles récentes ayant une incidence sur les revenus et les marges* » du présent document d'enregistrement. La croissance sur l'exercice 2022

pourrait toutefois être affectée, en particulier au premier trimestre de l'exercice, par l'utilisation des bons pour des services gratuits résiduels (pour un montant maximum de 7,8 millions d'euros) émis à la suite de l'incendie à Strasbourg, ainsi que par l'impact limité de la perte de clients ayant résilié leurs abonnements dans les premières semaines après l'incendie.

Compte tenu de ces facteurs, l'objectif d'OVHcloud est de réaliser une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 10 à 15 % pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021.

Le Groupe a pour ambition d'atteindre un niveau d'investissement (capex, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) pour l'exercice 2022 en ligne avec celui de l'exercice 2021 :

- entre 16 % et 20 % du chiffre d'affaires pour le capex récurrent, hors investissements liés à l'incendie de Strasbourg ; et
- entre 30 % et 34 % du chiffre d'affaires pour le capex de croissance, incluant certains investissements liés à l'incendie de Strasbourg et au plan d'hyper-résilience adopté à la suite de l'incendie (dont notamment le plan d'investissement adopté dans le cadre des discussions avec les assureurs du Groupe, voir la section 3.9 « *Assurances* » du présent document d'enregistrement).

De même qu'au cours des exercices précédents, la grande majorité des investissements concernera la fabrication des serveurs. En outre, OVHcloud pourrait ouvrir deux centres de données au cours de l'exercice 2022, dont un de taille modeste en France et l'autre en colocation en Inde. Le Groupe pourrait également réaliser des investissements dans deux centres de données additionnels (dont un en Allemagne et l'autre en France dans un centre consacré aux besoins internes du groupe), qui pourraient entrer en service à la fin de l'exercice 2022 ou au début de l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2022, OVHcloud prévoit également de fermer deux de ses centres de données en France, un à Roubaix et un à Strasbourg. Les clients hébergés dans ces deux centres seront migrés vers un autre centre de données du Groupe.

Dans le cadre de son projet d'introduction en bourse, le Groupe envisage de lever des fonds via une augmentation de capital d'un montant pouvant aller jusqu'à 400 millions d'euros. Cette augmentation de capital et le refinancement décrit au chapitre 8 « *Trésorerie et capitaux propres* » du présent document d'enregistrement, devraient résulter en un ratio de levier (dette financière nette par rapport à l'EBITDA ajusté) inférieur à 1,75 immédiatement après l'opération d'introduction en bourse.

Perspectives de croissance à moyen terme

A moyen terme, OVHcloud cherchera à accélérer la croissance de son chiffre d'affaires, grâce à la montée en puissance de ses initiatives stratégiques, dont notamment le déploiement de son offre PaaS, l'accélération de son activité en Europe (hors France), aux Etats-Unis et en Asie, l'acquisition de nouveaux clients par le canal digital, et une augmentation de sa base de clients entreprises. Son ambition est de réaliser un taux de croissance organique du chiffre d'affaires aux alentours de 25% à horizon 2025. OVHcloud prévoit qu'environ un quart de cette hausse de la croissance de son chiffre d'affaires proviendra d'une évolution de son mix d'activités, environ un tiers de la croissance de son PaaS, environ un quart de son expansion internationale et environ un sixième de l'évolution du marché vers les clouds hybrides et multiples, ainsi que de l'accent mis sur la souveraineté des données.

- Cette croissance devrait se réaliser principalement sur les segments cloud public, qui pourrait représenter plus de 20 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2025 (par rapport à 13 % pour l'exercice 2020), et cloud privé, qui devrait rester aux alentours de 60 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2025, mais avec un poids plus important de la ligne Hosted Private Cloud. Le chiffre d'affaires du cloud web et autres devrait croître, mais à un rythme moins soutenu que les autres segments, passant ainsi de 25 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2020 à environ 15 % pour l'exercice 2025.
- La diversification géographique du chiffre d'affaires devrait se poursuivre, avec une croissance particulièrement forte aux Etats Unis, soutenue par le succès du canal digital et le déploiement de la gamme complète des solutions du Groupe, et dans le reste du monde, notamment au Canada et

en Asie, ainsi qu'en Europe en dehors de France. Les revenus réalisés en France devraient retrouver un bon niveau de croissance une fois l'effet de l'incendie de Strasbourg passé, mais la France devrait représenter moins de 50 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2025.

- La croissance devrait se réaliser principalement avec la clientèle grandes entreprises, le secteur public et les sociétés de technologie et de logiciels. L'offre en marque blanche devrait connaître une croissance forte en pourcentage, mais s'agissant d'un produit en phase de démarrage, sa part du chiffre d'affaires 2025 devrait rester modeste.

OVHcloud cherchera à réaliser cette croissance accélérée tout en maintenant sa marge d'EBITDA ajusté en ligne avec celle de l'exercice 2020. La marge d'EBITDA ajusté devrait bénéficier d'un effet de levier opérationnel avec des économies d'échelle sur les coûts fixes, une augmentation de l'ARPA grâce à un effet *mix* résultant du poids plus important du public cloud et private cloud par rapport au cloud web, et à la montée en gamme du parc des serveurs avec notamment le déploiement des solutions PaaS pour les lignes cloud public et Hosted Private Cloud.

La croissance du chiffre d'affaires devrait s'accompagner de flux de trésorerie provenant des paiements à l'avance, contribuant au besoin en fonds de roulement structurellement négatif. Cette contribution pourrait diminuer avec l'augmentation du poids des clients entreprises (qui paient en avance moins fréquemment que les autres catégories de clients) au sein de la clientèle du Groupe.

Le Groupe devrait réaliser des investissements de capex récurrent, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, de l'ordre de 14 % à 16 % pour l'exercice 2025, en baisse par rapport à l'exercice 2021 grâce à une amélioration de la productivité. Les capex de croissance devraient rester en ligne avec l'exercice 2021 en pourcentage du chiffre d'affaires, avec la fabrication de nouveaux serveurs pour faire face à la croissance, et l'ouverture de 9 centres de données en plus des 4 programmés pour l'exercice 2022 et le début de l'exercice 2023, pour un total de 13 centres de données sur toute la période. Les 9 centres de données additionnels devraient inclure 4 en Asie (en colocation), 1 au Canada, 3 nouveaux centres en Europe et 1 nouveau centre aux Etats-Unis consacrés à la nouvelle technologie « Edge ».

Le capex de croissance, qui est par nature flexible et décidé par le management, est fortement corrélé à la croissance du revenu. Au travers de l'amélioration de la productivité de ses capex de croissance, notamment soutenue par le déploiement stratégique de son offre PaaS, le Groupe entend réduire progressivement son capex de croissance pour atteindre à terme un niveau de 1,4x de la croissance du chiffre d'affaires. Le Groupe estime que le montant d'impôt décaissé à moyen terme devrait atteindre en moyenne environ 25 % du résultat opérationnel avant impôt, une augmentation modeste par rapport au niveau observé pour les exercices 2020 et 2021, qui s'explique par l'expansion de l'activité en Europe hors France.

OVHcloud devrait compléter sa croissance organique par une croissance externe qui pourrait inclure l'acquisition de technologies ou de nouveaux produits afin d'accélérer le déploiement de sa stratégie PaaS, pour un montant susceptible de s'élever à environ 100 à 150 millions d'euros sur le moyen terme (moyenne d'une opération par an). OVHcloud n'exclut pas de réaliser des acquisitions de taille plus importante, notamment pour accélérer l'élargissement de sa base de clientèle. Dans ce cas, et compte tenu du produit de l'augmentation de capital devant intervenir lors de son introduction en bourse, des flux provenant de la variation de son besoin en fonds de roulement, de son free cash-flow opérationnel net des investissements de capex récurrent (tel que défini à la section 8.4.3 « *Free cash-flow opérationnel moins capex récurrent et Retour sur capex de croissance* »), et des niveaux attendus d'investissements de capex de croissance et d'EBITDA ajusté, son objectif sera de maintenir un ratio de levier inférieur à 3.0.

10.4 Politique de dividendes

OVHcloud a l'intention d'investir ses bénéfices dans la croissance de son activité, et ne prévoit pas de distribuer des dividendes à moyen terme.

11. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La discussion suivante présente des estimations de certains indicateurs clés d'OVHcloud pour l'exercice clos le 31 août 2021.

11.1 Base de préparation des données financières estimées

Les données financières estimées du Groupe relatives à l'exercice clos le 31 août 2021 ont été élaborées selon un processus similaire à celui habituellement retenu pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

A la date du présent document, les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 août 2021 n'ont pas été arrêtés par le Président d'OVH Groupe S.A.S. et le seront en conformité avec le calendrier réglementaire de publication du rapport financier annuel. Ces données ne sont pas issues de comptes consolidés ayant fait l'objet d'un arrêté de la part de la Société.

Les données financières estimées présentées dans ce chapitre 11 pourraient différer de celles issues des comptes consolidés arrêtés, notamment au regard de travaux de vérification.

Ces données financières estimées sont établies en appliquant les principes et méthodes comptables qui seront appliqués par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2021, sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} septembre 2020.

Ces données financières estimées doivent être lues en relation avec les principes comptables présentés dans les comptes consolidés des exercices clos les 31 août 2020, 2019 et 2018 inclus dans le chapitre 18 du présent document d'enregistrement. L'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques et conforme aux méthodes comptables du Groupe.

11.2 Données financières estimées pour l'exercice clos le 31 août 2021

Sur la base des informations disponibles à la date du présent document d'enregistrement, le chiffre d'affaires consolidé d'OVHcloud pour l'exercice 2021 est estimé entre 655 millions d'euros et 665 millions d'euros. Le chiffre d'affaires a été impacté à hauteur de 28,1 millions d'euros par l'incendie de Strasbourg, dont 5,2 millions d'euros d'avoirs pour des services facturés en mars et avril 2021 mais qui n'ont pas pu être fournis avec une qualité optimale, 2,9 millions d'euros de chiffre d'affaires perdu pour des services interrompus et non facturés aux clients, et 20,0 millions d'euros de bons pour services gratuits utilisés au 31 août 2021 (voir la section 7.6.1 « *Impact de l'incendie de Strasbourg* » du présent document d'enregistrement). 7,8 millions d'euros de bons pour services gratuits restent non-utilisés au 31 août 2021.

Le chiffre d'affaires estimé d'OVHcloud pour l'exercice 2021 représente un taux de croissance entre 3,6 % et 5,2 % par rapport à l'exercice 2020, en prenant en compte l'impact de l'incendie de Strasbourg. En excluant l'impact de l'incendie de Strasbourg de 28,1 millions d'euros mentionné ci-dessus, le taux de croissance du chiffre d'affaires aurait été entre 8,1 % et 9,7 %. Ce taux de croissance a par ailleurs été impacté par un effet de change négatif et des facteurs spécifiques à l'exercice 2020 liés aux entités américaines. A titre de rappel, ces facteurs ont pesé pour environ 1,6 point et 2,3 points, respectivement, sur la croissance du chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de l'exercice 2021 (une estimation pour la totalité de l'exercice 2021 n'est pas encore disponible à la date du présent document d'enregistrement) (voir la section 7.6.2 « *Chiffre d'Affaires* » du présent document d'enregistrement).

Sur le plan opérationnel, hormis les facteurs spécifiques décrits ci-dessus, OVHcloud a réalisé une bonne performance commerciale sur l'exercice 2021, confirmant ainsi les tendances déjà constatées sur les neuf premiers mois de l'exercice, avec une augmentation de l'ARPAC (hors impact direct de l'incendie de Strasbourg) et une croissance nette du nombre de clients moyen à périmètre comparable sur l'exercice dans les trois segments (en particulier sur Cloud public).

Le Cloud public, qui est le principal contributeur à la croissance, voit sa part dans le chiffre d'affaires du Groupe augmenter à un niveau supérieur à 14 % (contre 13 % lors de l'exercice 2020).

Le Cloud privé est le segment le plus impacté par les gestes commerciaux consécutifs à l'incendie de Strasbourg et devrait voir sa contribution baisser par rapport à l'exercice 2020. La performance sur le dernier trimestre a toutefois bénéficié d'une faible attrition de clients malgré cet événement et une poursuite de l'amélioration de l'ARPAC.

Le segment Web cloud et autres conserve une contribution relativement stable au chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent.

La France affiche une croissance inférieure à celle des autres zones géographiques, illustrant la plus forte exposition aux impacts de l'incendie de Strasbourg et le développement international de l'activité. La croissance du périmètre « Reste du monde » est toujours impacté par les facteurs spécifiques liés à l'exercice 2020 des entités américaines (voir la section 7.6.2 « *Chiffre d'Affaires* » du présent document d'enregistrement).

Le taux de rétention des revenus est attendu plus faible que celui des précédents exercices, les revenus de l'exercice clos le 31 août 2021 ayant été négativement impacté par les gestes commerciaux liés à l'incendie de Strasbourg. A ce titre, il n'est pas totalement représentatif de la performance de rétention des clients, le Groupe ayant subi une attrition en nombre de clients relativement faible suite à l'incendie sur Strasbourg.

La marge d'EBITDA ajusté pour l'exercice clos le 31 août 2021 est estimée entre 38 % et 40 % du chiffre d'affaires. Après déduction des charges de rémunération fondée sur les actions et des charges résultant de l'étalement des compléments de prix d'acquisition, la marge d'EBITDA courant pour la même période est estimée entre 35 % et 37 % du chiffre d'affaires.

La croissance du chiffre d'affaires a donné lieu à une augmentation mécanique du montant des encaissements clients, dont l'essentiel règlent comptant au moment de la mise en place du service. Par conséquent, la variation du besoin en fonds de roulement devrait correspondre à un flux de trésorerie positif estimé à plus de 5 millions d'euros pour l'exercice 2021 (en excluant, au 31 août 2021, la créance résultant du produit d'indemnité d'assurance de 58 millions d'euros). En ce qui concerne les capex, leur niveau devrait s'établir dans les fourchettes suivantes pour l'exercice 2021 :

- entre 16 % et 20 % du chiffre d'affaires pour les capex récurrents (les investissements liés à l'incendie de Strasbourg ne sont pas inclus dans les capex récurrents) ; et
- entre 30 % et 34 % du chiffre d'affaires pour les capex de croissance, incluant certains investissements liés à l'incendie de Strasbourg et au plan d'hyper-résilience adopté à la suite de l'incendie.

La dette financière nette au 31 août 2021 (telle que définie dans le chapitre 8 ci-dessus et en excluant les droits d'utilisation des baux selon IFRS16) devrait s'établir dans une fourchette entre 650 millions d'euros et 663 millions d'euros.

12. ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est constituée sous forme d'une société par actions simplifiée.

Une assemblée générale des associés se réunira au plus tard à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, afin de décider la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration.

Préalablement à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société envisage d'adopter de nouveaux statuts avec effet à la date et sous condition suspensive de la fixation du prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Un descriptif des principales stipulations des statuts que la Société envisage d'adopter, sous condition suspensive de la fixation du prix de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris, du fonctionnement et des pouvoirs du conseil d'administration, ainsi qu'un descriptif des principales stipulations du règlement intérieur du conseil d'administration que la Société envisage de mettre en place sous la même condition suspensive, figure au chapitre 19, paragraphe 19.2.2 du présent document d'enregistrement.

12.1 Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle

a) Conseil d'administration

Le tableau ci-après présente la composition envisagée du conseil d'administration à la date d'admission des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ce tableau présente également les mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés par les membres du conseil d'administration en dehors de la Société (à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe) au cours des cinq dernières années.

Nom et prénom	Nationalité	Adresse professionnelle	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Principaux mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Octave Klaba	Française	2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025	Président du conseil d'administration	Néant	-	<p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Président du conseil d'administration de la Société <i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Président de DIGITAL SCALE SAS, YELLOW SOURCE SAS, MANOVH et MENOVAH</p> <p>Gérant de GREEN BRICK</p> <p>Représentant de DIGITAL SCALE SAS, présidente de la SAS JEZBY VENTURES</p> <p>Représentant de DIGITAL SCALE SAS, représentante de la SAS JEZBY VENTURES, elle-même présidente de la SAS MUSIC FOR FREEDOM</p> <p>Représentant de DIGITAL SCALE SAS, représentante de la SAS JEZBY VENTURES, elle-même présidente de la SAS POWEEND</p> <p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) au cours des cinq dernières années qui ne sont plus exercés :</u></p>

Nom et prénom	Nationalité	Adresse professionnelle	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Principaux mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
							<p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Avant la transformation de la Société en société anonyme, Octave Klaba était président de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.</p> <p>Directeur général délégué de OVH SAS</p> <p>Président et administrateur de OVH Holding US INC.</p> <p>Président de Data Center Vint Hill LLC</p> <p>Président de Data Center West Coast LLC</p> <p>Président d'OVH Data US LLC</p> <p>Président d'OVH US LLC</p> <p>Président, vice-président et administrateur de Holding OVH Canada INC.</p> <p>Vice-Président et administrateur de Hébergement OVH INC.</p> <p>Vice-Président et administrateur de OVH Infrastructures Canada INC.</p> <p>Vice-Président et administrateur de OVH Serveurs INC.</p> <p>Vice-Président et administrateur de Technologies OVH INC.</p> <p>Administrateur d'OVH Limited</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>N/A</p>
Michel Paulin	Française	2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025	Directeur général	Néant	-	<p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Directeur Général de la Société</p> <p><i>Hors du Groupe:</i></p> <p>Président d'Erraza SAS</p> <p>Administrateur indépendant d'Opencell</p> <p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Avant la transformation de la Société en société anonyme Michel Paulin était directeur général de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.</p>

Nom et prénom	Nationalité	Adresse professionnelle	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Principaux mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
							<i>Hors du Groupe :</i> N/A
Miroslaw Klaba	Française	2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025	Administrateur Directeur R&D	Néant	-	<p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Président de Technologies OVH INC.</p> <p>Président de Hébergement OVH INC.</p> <p>Administrateur d'OVH Australia Pty Ltd</p> <p>Gérant (<i>Geschäftsführer</i>) d'OVH GmbH</p> <p>Gérant d'OVH Hosting (Maroc)</p> <p>Administrateur d'OVH Hosting Limited</p> <p>Administrateur d'OVH Hosting OY</p> <p>Administrateur d'OVH Limited</p> <p>Administrateur d'OVH Singapore Pte Ltd</p> <p>Président (<i>Prezes Zarzqdu</i>) d'OVH Sp. Z.o.o.</p> <p>Administrateur de UAB OVH</p> <p>Administrateur d'OVHTECH R&D (Inde)</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Gérant de BLUE SPACE</p> <p>Président de DEEP CODE SAS, INNOLYS SAS et BLEU SOURCE SAS</p> <p>Représentant de DEEP CODE, présidente de SNC FLY AWAY</p> <p>Directeur général de MANOVH</p> <p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Avant la transformation de la Société en société anonyme, Miroslaw Klaba était directeur général délégué de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.</p> <p>Directeur Général d'OVH SAS</p> <p>Avant la vente de la totalité du capital et des droits de vote de CENTRALE EOLIENNE DE ORTONCOURT et de DDIS à Poweend, Miroslaw Klaba était</p>

Nom et prénom	Nationalité	Adresse professionnelle	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Principaux mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
							<p>gérant de CENTRALE EOLIENNE DE ORTONCOURT et Président de DDIS.¹¹</p> <p>Avant la vente de la totalité du capital et des droits de vote de Shadow à Jezby Ventures, Miroslaw Klabo était président de Shadow (anciennement dénommée Hubic).¹²</p> <p>Membre du <i>Board of Managers</i> d'OVH US LLC</p> <p>Administrateur de Data Center Sydney Pty Ltd.</p> <p>Administrateur d'Altimat Data Center Singapore Pte Ltd.</p> <p>Gérant (<i>Geschäftsführer</i>) d'OVH BSG GmbH</p> <p>Gérant (<i>Geschäftsführer</i>) de DCD Data Center Deutschland GmbH</p> <p>Administrateur de Data Center Erith Ltd</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Directeur général de MANOVH</p>
Henryk Klabo	Française	2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025	Administrateur Directeur R&D Infrastructures	Néant	-	<p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Administrateur d'OVH B.V.</p> <p>Directeur général (<i>Jednatel</i>) d'OVH CZ, s.r.o.</p> <p>Administrateur unique (<i>Administrador único</i>) d'OVH Hispano S.L.</p> <p>Gérant d'OVH SARL (Sénégal)</p> <p>Gérant d'OVH SARL (Tunisie)</p> <p>Gérant d'OVH Tunisie</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Président de INVEST BLEU</p> <p>Gérant de SCI IMMOSTONE, SCI IMMOBLES, SCI OVH, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE IMMOLYS</p> <p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Avant la transformation de la Société en société anonyme, Henryk Klabo était directeur général délégué de la Société</p>

¹¹ Voir chapitre 17, paragraphe 17.1.2, du présent document d'enregistrement

¹² Voir chapitre 17, paragraphe 17.1.2, du présent document d'enregistrement

Nom et prénom	Nationalité	Adresse professionnelle	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Principaux mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
							<p>sous sa forme de société par actions simplifiée.</p> <p>Président d'OVH SAS</p> <p>Vice-président et administrateur de OVH Holding US INC.</p> <p>Vice-président de Data Center Vint Hill LLC</p> <p>Vice-président de Data Center West Coast LLC</p> <p>Vice-président d'OVH Data US LLC</p> <p>Président et administrateur de Holding OVH Canada INC.</p> <p>Président et administrateur de Hébergement OVH Canada INC.</p> <p>Président et administrateur d'OVH Infrastructures Canada INC.</p> <p>Président et administrateur d'OVH Serveurs INC.</p> <p>Président et administrateur de Technologies OVH INC.</p> <p>Administrateur d'Altimat Data Center Singapore Pte Ltd.</p> <p>Gérant (<i>Geschäftsführer</i>) de DCD Data Center Deutschland GmbH</p> <p>Gérant (<i>Geschäftsführer</i>) d'OVH GmbH</p> <p>Administrateur d'OVH Hosting OY</p> <p>Administrateur d'OVH Hosting Limited</p> <p>Administrateur unique d'OVH Srl</p> <p>Administrateur de OVHHosting Sistemas Informaticos Unipessoal Lda</p> <p>Administrateur d'OVH UAB</p> <p>Administrateur de Data Center Ozarow Sp zoo</p> <p>Administrateur de OVH Sp zoo</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>N/A</p>

Nom et prénom	Nationalité	Adresse professionnelle	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Principaux mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Bernard Gault	Française	Apt 301 - 4 Pearson Square - London W1T 3 BH - UK	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025	Administrateur indépendant et référent	Administrateur et président du comité des rémunérations d'Elior Group	X	<p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>N/A</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Gérant de Barville & Co</p> <p>Senior adviser de Perella Weinberg Partners</p> <p>Administrateur de FFP UK</p> <p>Administrateur et président du comité des rémunérations d'Elior Group</p> <p>Membre de l'advisory board de Port Noir SA</p> <p>Administrateur de la Fondation Centrale Supélec</p> <p>Administrateur du fonds de dotation Fonds Saint Michel</p> <p>Gérant de Prime Vineyards Partners SA et de ses filiales SCI de la Vigne aux Dames et SCEA de la Vigne aux Dames</p> <p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>Avant la transformation de la Société en société anonyme, Bernard Gault était administrateur de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Administrateur de Balmain SA</p>
Diana Einterz	Américaine	75, 14 th street, Atlanta, GA 30309 Etats-Unis	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025	Administratrice Indépendante	Néant	X	<p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>N/A</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>President Americas de SITA (Geneva)</p> <p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>N/A</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Directrice des Grands Comptes chez Orange Business Services France (2013 – 2017)</p>

Nom et prénom	Nationalité	Adresse professionnelle	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Principaux mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Corinne Fornara	Française	6, rue du Caporal Peugeot 94210 - La Varenne Saint Hilaire	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025	Administratrice indépendante	Néant	X	<p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>N/A</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Directrice Financière du Groupe AccorInvest</p> <p>Administratrice de SHAC</p> <p>Gérante de Berlin Checkpoint Charlie Holding</p> <p>Gérante de Hig Lux S.à.R.L.</p> <p>Gérante d'Accor Newday Holdings Luxembourg Sàrl</p> <p>Gérante d'Accord Newday German Holdco Sàrl</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'AHN</p> <p>Administratrice (director) de SONKK</p> <p>Administratrice (director) de RCH</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'ACCORINVEST GERMANY GMBH</p> <p>Administratrice de CHB</p> <p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>N/A</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Directrice Financière/Contrôleur Groupe de Constellium (juillet 2016 à mai 2018)</p> <p>Mandats dans les sociétés du Groupe Constellium</p>
Isabelle Tribotté	Française	1Q rue Champ Lagarde – 75800 Versailles	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025	Administratrice indépendante	Néant	X	<p><u>Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i></p> <p>N/A</p> <p><i>Hors du Groupe :</i></p> <p>Administratrice indépendante de FORSEE POWER</p> <p>Advisory/consultant de BPI/CD Sud</p>

Nom et prénom	Nationalité	Adresse professionnelle	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Principaux mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
							Mandats (en tant que dirigeant ou autre) exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés : <i>Au sein du Groupe :</i> N/A <i>Hors du Groupe :</i> N/A

Il est prévu que Bernard Gault, qui est actuellement administrateur de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée, sera désigné en qualité d'administrateur dès la date de la transformation de la Société en société anonyme. Diana Einterz, Corinne Fornara et Isabelle Tribotté, ainsi qu'une autre administratrice indépendante en cours de sélection, seront désignées sous condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, par une assemblée générale qui se réunira préalablement à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ainsi, il est prévu qu'à la date d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, 5 des 9 administrateurs soient des administrateurs indépendants.

Il est également prévu que Messieurs Jean-Pierre Saad et Karim Saddi ainsi que la société Provestis Partenariat, représentée par Monsieur Daniel Bernard, soient désignés administrateurs de la Société sous sa forme de société anonyme et le restent jusqu'à la réalisation de l'introduction en bourse.

Le Comité des rémunérations de la Société et le Conseil d'administration ont apprécié l'indépendance des administrateurs susvisés pressentis en tant qu'administrateurs indépendants. Le tableau ci-dessous résume la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF (article 9), telle qu'appréciée par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration de la Société.

Indépendance des administrateurs	Diana Einterz	Corinne Fornara	Isabelle Tribotté	Bernard Gault
Critère 1 : Ne pas être ou avoir été salarié ou mandataire social au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓
Critère 2 : Ne pas détenir de mandats croisés	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Ne pas entretenir de relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif : ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire	✓	✓	✓	✓

	ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société				
Critère 8 :	Statut de l'actionnaire important : ne pas participer au contrôle de la Société	✓	✓	✓	✓
	Administrateur indépendant après examen des critères du Code AFEP-MEDEF	oui	oui	oui	oui

Dans ce tableau : « ✓ » représente un critère d'indépendance satisfait et « ✗ » représente un critère d'indépendance non satisfait.

Une modification des statuts de la Société sera proposée à l'assemblée générale devant se tenir le jour de la fixation du prix d'introduction en bourse, par ailleurs appelée à approuver les fusions-absorption des sociétés MANOVH et MENOVIH par la Société, pour y faire figurer une clause déterminant les conditions dans lesquelles seront désignés les administrateurs représentant les salariés. Conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, l'élection ou la désignation des administrateurs représentant les salariés interviendra dans les six mois suivant la modification des statuts.

Informations biographiques des membres du conseil d'administration

Octave Klaba : Né en Pologne en 1975, Octave Klaba arrive en France à l'âge de 16 ans, sans parler un mot de français. Passionné d'informatique, il obtient un diplôme en informatique à l'ICAM de Lille en 1999, et crée parallèlement OVH pour une raison simple : aucun prestataire n'était en mesure de répondre à ses attentes. 20 ans plus tard, Octave travaille toujours à la croissance de son entreprise depuis sa base de Roubaix, en France.

Michel Paulin : Michel Paulin a effectué l'essentiel de sa carrière dans les secteurs de l'informatique, des télécoms et de l'internet. Il a été directeur général de Neuf Cegetel, dont il a réalisé l'introduction en bourse, de Méditel (aujourd'hui Orange Maroc) et de SFR. Sa nomination en 2018 s'inscrit dans une nouvelle phase de développement d'OVHcloud. Michel Paulin supervise notamment la mise en œuvre du plan stratégique Smart Cloud, qui vise à consolider la position d'OVHcloud en tant que leader alternatif dans le secteur du cloud. Michel Paulin est diplômé de l'Ecole Polytechnique.

Mirosław Klaba : Mirosław Klaba est directeur R&D de la Société. Après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur à l'ICAM Lille, il rejoint l'aventure familiale OVHcloud en 2004, occupant différents postes sur le développement de projets. Dans le cadre de sa mission, Mirosław Klaba dirige les équipes encourageant la transformation et participant à la maturité des entreprises en fournissant des outils et un système d'information permettant l'amélioration de l'efficacité.

Henryk Klaba : Henryk Klaba est un ingénieur, diplômé de l'Ecole polytechnique de Varsovie. Il s'est installé en France après la chute du mur de Berlin. Il est actuellement salarié de la Société, en tant que directeur R&D Infrastructures.

Bernard Gault : Banquier d'affaires et investisseur, Bernard Gault est l'associé fondateur de la société d'investissement Barville & Co, fondée en 2016. En 2006, il a été un des associés fondateurs de la société de conseils financiers et de gestion d'actifs Perella Weinberg Partners. Il a débuté sa carrière en 1982 à la Compagnie Financière de Suez avant de rejoindre Morgan Stanley en 1988, où il sera notamment Directeur Général du bureau de Paris de la banque et dirigeant pour l'Europe de son fonds de private equity Morgan Stanley Capital Partners. Il est ingénieur de Centrale Paris et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Diana Einterz : Diana Einterz est, depuis 2018, « *President, Americas* » au sein de SITA. Elle a débuté sa carrière chez AT&T Corporation et y a exercé plusieurs fonctions jusqu'en 2000. Elle rejoint Orange en 2000 au sein duquel, de 2013 à 2017, elle a été Directrice des Grands Comptes chez Orange Business Services. Elle est diplômée en informatique de l'Université de McGill.

Corinne Fornara : Corinne Fornara est, depuis 2018, Directrice Finance Groupe en charge de la Finance, du Contrôle Interne et du Management des Risques d'AccordInvest. Elle a commencé sa carrière chez Deloitte en tant qu'Auditeur financier avant de rejoindre le groupe Kering en 1993 comme responsable du département consolidation. En 1995, elle rejoint le groupe Atos où elle occupa différents postes à la direction financière. En 2000, elle est nommée Directrice Administratif et Financier d'Atos Euronext en charge des Finances, du Juridique, de la Gestion des Risques et Secrétaire du Conseil de Surveillance. En 2009, elle est devenue Directrice Financière de NYSE (New York Stock Exchange) Euronext pour l'Europe. En 2013, elle a été nommée Contrôleur Groupe chez Constellium puis, en 2016, Directrice Financière par intérim. Corinne était également membre du comité exécutif de Constellium. Corinne Fornara est diplômée de l'ESCM, Tours Business School et est également titulaire d'un diplôme DESCF en comptabilité et finance.

Isabelle Tribotté : Depuis 2018, Isabelle Tribotté dirige les opérations commerciales à l'international de la Division Moyenne Tension de Schneider Electric. Elle a rejoint Schneider Electric en 2000 au sein duquel elle exerce plusieurs fonctions de direction dans le département Automatismes Industriels, dont elle dirige la filiale France de 2012 à 2015. En 2015, elle prend la Direction Groupe de la Qualité et de l'Expérience Client. Elle a débuté sa carrière en 1992 chez VELUX France avant de rejoindre Parker Hannifin de 1995 à 1999. Isabelle Tribotté est diplômée de l'Ecole Centrale de Nantes et de l'ESCP Paris.

Relations familiales entre les membres du conseil d'administration

Les membres suivants de la famille Klabka, qui détient la majorité du capital de la Société à la date du présent document d'enregistrement, siègent au conseil d'administration de la Société : Octave Klabka (président du conseil d'administration à compter de la transformation de la Société en société anonyme, fondateur de la Société), son père Henryk Klabka (membre du conseil d'administration) et son frère Miroslaw Klabka (membre du conseil d'administration). Miroslaw Klabka est en outre le directeur R&D de la Société et Henryk Klabka est directeur R&D Infrastructures.

A la date du présent document d'enregistrement, à la connaissance de la Société, hormis les liens susmentionnés entre les membres de la famille Klabka, il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration, ou entre les membres du conseil d'administration et les membres de la direction générale de la Société.

Nationalité des membres du conseil d'administration

A la date du présent document d'enregistrement, il est envisagé qu'un membre du conseil d'administration sera de nationalité étrangère à la date du règlement-livraison de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions de la Société.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société envisage de nommer, sous condition suspensive et à compter de la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, cinq administrateurs indépendants au regard des critères définis dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (le « **Code AFEP-MEDEF** »).

Le Conseil d'administration veillera à ce que la sélection du cinquième administrateur indépendant, qui sera nommé sous condition suspensive et avec effet à compter de la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, complète la composition du conseil d'administration ainsi portée à 9 membres, afin qu'il reflète une diversité de compétences ainsi qu'une représentation équilibrée d'hommes et de femmes, dans des proportions conformes aux exigences légales applicables.

b) Direction Générale

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société qu'il est envisagé d'adopter, sous condition suspensive de la fixation du prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, par

l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra au plus tard à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le conseil d'administration disposera de la faculté de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Dans le cadre de de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, au plus tard à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il est envisagé de dissocier les fonctions de président et de directeur général et que Monsieur Octave Klaba, qui est actuellement président de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée, devienne président du conseil d'administration et Monsieur Michel Paulin soit nommé directeur général de la Société.

Il n'est pas envisagé à ce stade de désigner de Vice-Président du conseil d'administration.

En plus de Michel Paulin, l'équipe de direction de la Société comprend les personnes suivantes :

Thierry Souche, *directeur « Produit et Technologie »* : Thierry Souche a rejoint la Société en mars 2021 pour gérer l'unité opérationnelle « produits », l'équipe en charge de la recherche et développement, ainsi que le déploiement des produits et solutions OVHcloud proposés sur les quatre univers de public cible de la Société. Thierry Souche a passé 25 ans au sein du groupe Orange où il a mené des projets entrepreneuriaux pour transformer l'entreprise et développer le centrage produit et client.

Yann Leca, *vice-président exécutif et directeur financier* : Yann Leca est responsable des fonctions corporate de l'entreprise et gère tous les aspects du périmètre financier, de la comptabilité à la finance, en passant par l'immobilier, les achats et la tarification. Yann Leca a rejoint la Société en janvier 2019, après 30 ans passés dans des fonctions financières, dont 23 ans en tant que directeur financier de grandes entreprises internationales en forte croissance.

François Sterin, *vice-président exécutif et directeur de l'industrie* : François Sterin dirige l'infrastructure technique de la Société, depuis les chaînes de montage de serveurs à la conception, la construction et l'exploitation des centres de données du Groupe à l'échelle mondiale. François a rejoint OVHcloud en juillet 2017, après 15 ans d'expérience dans le développement d'infrastructures mondiales pour les entreprises de télécommunications et Internet.

Sylvain Rouri, *directeur des ventes* : Sylvain Rouri est chargé de diriger avec succès la croissance de l'entreprise depuis son entrée en fonction en décembre 2017. Soucieux de répondre aux besoins des univers OVHcloud (publics cibles), Sylvain Rouri dirige les forces de vente directes et indirectes dans la mise en œuvre de stratégies de vente mondiales. Avant de rejoindre OVHcloud, Sylvain Rouri a travaillé pendant 22 ans dans le secteur de la vente, tant au sein de petites que de grandes entreprises, notamment chez Survey Sampling International, où il occupait le poste de vice-président directeur, opérations de ventes mondiales.

Dominique Michiels, *directeur des prestations de services* : Dominique Michiels a rejoint OVHcloud en janvier 2018. Son rôle consiste à gérer tous les services fournis aux clients du Groupe. Passionné d'informatique depuis 40 ans, il a accumulé une expérience considérable dans la production et le développement informatique, et a assuré diverses fonctions au sein de Worldline (filiale d'Atos), telles que : la gestion de grands centres de coûts et de centres de profits, y compris celle de grands projets internationaux complexes. Dans un contexte multiculturel, il a également joué un rôle clé dans les divers programmes de fusion, acquisition et transformation.

Line Cadet, *directrice des ressources humaines* : Dans son rôle, Line Cadet dirige toutes les activités ressources humaines comme le recrutement, la formation, la gestion des talents et le développement jusqu'aux opérations sociales et de paie au niveau mondial. Line Cadet a rejoint OVHcloud en janvier 2017 en tant que HR Business Partner et est devenue directrice des ressources humaines en novembre 2018. Elle a 12 ans d'expérience en ressources humaines dans divers environnements tels que l'informatique et les sociétés de vente au détail.

Cristina Guttuso, *directrice juridique* : Avant de rejoindre OVHcloud en mars 2021, Cristina Guttuso a passé 25 ans à des postes juridiques de premier plan dans certains des plus grands groupes mondiaux de télécommunications et d'informatique, tels qu'Oracle, Nokia et Microsoft, avec une expérience professionnelle dans différents pays européens. Dans son rôle, elle est chargée de piloter les politiques juridiques et d'entreprise de la Société afin de consolider la position d'OVHcloud en tant que leader du cloud fournissant des solutions uniques et fiables dans le respect des valeurs européennes d'équité, d'ouverture et de souveraineté des données.

Frédéric Etheve, *vice-président exécutif et directeur des opérations* : Frédéric Etheve est directeur des opérations depuis août 2017. Après avoir travaillé pendant 17 ans dans l'industrie des technologies en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, Frédéric Etheve dirige maintenant le développement et la gestion des activités d'exploitation OVHcloud pour soutenir et accélérer la croissance globale du Groupe et conduire la transformation d'OVHcloud.

Axel McNamara, *directeur du service client* : Axel McNamara est en charge d'assurer le succès des clients à travers les différentes offres de support et l'accompagnement des comptes clefs. Axel McNamara a rejoint OVHcloud en mars 2021. En conséquence de sa solide expérience à la fois dans le conseil et l'industrie, il contribue fortement à la stratégie d'OVHcloud grâce à son approche pragmatique sur les transformations complexes. Depuis plus de 14 ans, Axel McNamara met en œuvre des stratégies innovantes au sein d'entreprises internationales et de PME, dans les secteurs de la tech et de l'aéronautique.

Ludivine Boutry, *directrice du marketing numérique* : Ludivine Boutry est arrivée chez OVHcloud en février 2020 en tant que Chief Digital Marketing Officer. Elle est chargée de valoriser l'image de marque et de développer des actifs numériques, afin de promouvoir les solutions de l'entreprise. Avant OVHcloud, Ludivine a travaillé pendant 15 ans dans les agences de marketing Publicis et Havas, ainsi que trois ans dans le secteur du commerce international où elle a occupé le poste de responsable fidélisation clientèle.

12.2 Déclarations relatives aux organes d'administration

En outre, à la connaissance de la Société au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre des membres du conseil d'administration ou de la direction générale ; (ii) aucun membre du conseil d'administration ni de la direction générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre des membres du conseil d'administration ou de la direction générale par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés); et (iv) aucun membre du conseil d'administration ni de la direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

12.3 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société et à l'exception des relations décrites au chapitre 17 du présent document d'enregistrement, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du conseil d'administration et de la direction Générale envers la Société et leurs intérêts privés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement, d'accords ou d'engagements de quelque nature que ce soit avec des actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du conseil d'administration ou de la direction générale de la Société a été nommé à un tel poste. Il est toutefois précisé qu'il est envisagé qu'un pacte d'actionnaires soit conclu entre les membres de la famille Klaba, ayant vocation à entrer en vigueur au plus tard à la date de réalisation de l'introduction en bourse, et que cet accord devrait prévoir la désignation par la famille Klaba d'au moins la moitié des membres du conseil d'administration de la Société (dont le président), tant que la famille Klaba détient le contrôle de la Société. A ce titre, les premiers membres du conseil d'administration de la Société à compter de l'introduction en bourse désignés sur proposition de la famille Klaba seront Messieurs Octave Klaba, Henryk Klaba, Mirosław Klaba et Monsieur Michel Paulin.

A la connaissance de la Société, à la date du présent document d'enregistrement, sous réserve des dispositions du pacte d'actionnaires visé à la section 16.5 « *Pactes d'actionnaires* » du présent document d'enregistrement (qui sera résilié à la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris), des engagements au titre des plans d'attribution gratuite d'actions visés au chapitre 13, section 13.1 du présent document d'enregistrement et aux engagements usuels de conservation à conclure avec les établissements garants dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris (dont une description sera incluse dans le prospectus d'introduction en bourse) et du pacte d'actionnaires à intervenir entre les membres de la famille Klaba sous condition suspensive de la fixation du prix des actions de la Société sur Euronext Paris, les membres du conseil d'administration et de la direction générale n'ont consenti aucune restriction à leur droit de céder des actions de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des recommandations du Code AFEP-MEDEF ou de la loi imposant une obligation de conservation des actions.

13. REMUNERATION ET AVANTAGES

Dans le cadre de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société entend se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Les tableaux ci-après récapitulent les rémunérations et avantages de toute nature versés par (i) la Société et (ii) les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans lesquelles les mandats sont exercés, au futur président du Conseil d'administration de la Société à la date de transformation de la Société en société anonyme (celui-ci occupant actuellement la fonction de président dans la Société sous sa forme de société par actions simplifiée), au directeur général et à ceux des membres du Conseil d'administration en fonction à la date du présent document d'enregistrement ayant vocation à être encore en fonction à la date du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

13.1 Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

13.1.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Tableau 3 (nomenclature AMF)

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants				
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2020	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 août 2020	Montants attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2021	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 août 2021
Henryk Klaba ⁽¹⁾⁽³⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	208.000	208.000	208.000	208.000
Autres rémunérations ⁽⁴⁾	12.037,9	12.037,9	4.216,66	4.216,66
Miroslaw Klaba ⁽¹⁾⁽³⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	202.883	202.883	195.000	195.000
Autres rémunérations ⁽⁴⁾	9.676,95	9.676,95	8.651,69	8.651,69
Bernard Gault				
Rémunérations (fixe, variable)	75.000	0	75.000	356.250 ⁽²⁾
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Il est rappelé que Messieurs Henryk Klaba et Miroslaw Klaba sont salariés de la Société. Leurs rémunérations en cette qualité pour l'exercice 2022 sera, respectivement, de 300.000€ et 195.000 euros. Ils bénéficient d'un véhicule de fonction.

(2) Pour la période allant d'octobre 2016 à juin 2021, les sommes dues au titres des exercices antérieurs à l'exercice 2021 n'ayant été versées qu'en 2021 ; elles avaient été auparavant provisionnées dans les comptes de la Société.

(3) Au cours des exercices 2020 et 2021, Messieurs Henryk et Miroslaw Klaba avaient chacun la qualité de Directeur général délégué de la Société et percevaient leur rémunération à ce titre.

(4) Véhicule de fonction

La rémunération versée à Monsieur Octave Klaba, Président, figure au paragraphe 13.1.2 ci-dessous du présent chapitre.

Il sera proposé à une assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir au plus tard au jour de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectif relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, de fixer le montant global de la rémunération allouée au Conseil d'administration, sous sa nouvelle forme de société anonyme, à 500.000 euros pour l'exercice 2022. Seuls les administrateurs indépendants percevront une rémunération, qui comprendra une part fixe et une part variable, dont le montant dépendra de leur participation effective aux

réunions du Conseil d'administration et de l'étendue des travaux du conseil. En cas de désignation d'un administrateur référent, sa rémunération en tant qu'administrateur sera majorée. Les administrateurs indépendants membres de comités du conseil percevront également une rémunération à ce titre, comportant une part fixe et une part variable en fonction de leur participation effective aux réunions des comités dont ils sont membres.

A ce titre, il est envisagé que la politique de rémunération des administrateurs suive les principes suivants à la date d'admission des actions aux négociations :

- Une part fixe (15.000 €) et une part variable (30.000 € en cas de participation à toutes les réunions), ces montants étant majorés pour l'administrateur référent (part fixe portée à 25.000 € et part variable portée à 45.000 €) ;
- Une rémunération additionnelle pour les membres des comités (part fixe de 7.500 € et part variable de 10.000 €, portée à 16.000 € et 16.500 € pour le Président, s'agissant du comité d'audit et du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, et part fixe de 5.000 € (8.000 € pour le Président) et part variable de 7.500 € (9.500 € pour le Président), s'agissant du Comité stratégique et RSE) ;

Cette politique de rémunération des administrateurs pourra être revue annuellement.

Le Conseil d'administration aura en outre la faculté d'attribuer des rémunérations aux censeurs, le cas échéant, ainsi que des rémunérations complémentaires en cas de travaux exceptionnels.

13.1.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Président du Conseil d'administration

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos le 31 août 2020 et le 31 août 2021 à Monsieur Octave Klaba, président de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée et ayant vocation à devenir le président du conseil d'administration à compter de la transformation de la Société en société anonyme.

Tableau 1 (nomenclature AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
<i>(montants versés en euros)</i>	2020	2021
Octave Klaba		
<i>Président</i>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	513.004,14	517.843,44
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>)	N/A	N/A
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
Total	513.004,14	517.843,44

Tableau 2 (nomenclature AMF)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
<i>(montants versés en euros)</i>	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Octave Klaba				
<i>Président</i>				
Rémunération fixe*	512.200	512.200	512.200	512.200
Rémunération variable annuelle*	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle*	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle*	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature ⁽¹⁾	804,14	804,14	5.643,44	5.643,44
Total	513.004,14	513.004,14	517.843,44	517.843,44

* Sur une base brute avant cotisations de sécurité sociale et impôts

(1) Véhicule de fonction

A compter de la transformation de la Société en société anonyme, Monsieur Octave Klaba sera désigné en qualité de Président du conseil d'administration et se verra allouer à ce titre une rémunération fixe de 512.200 euros par an. A cette date, il démissionnera de son contrat de travail avec effet immédiat.

Tableau 11 (nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Octave Klaba <i>Président</i>	X ¹³			X		X		X

Directeur général

Les tableaux ci-après présentent la rémunération versée à Monsieur Michel Paulin, directeur général de la Société, par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos le 31 août 2020 et le 31 août 2021.

¹³ A la date du présent document d'enregistrement, Monsieur Octave Klaba est titulaire d'un contrat de travail. A compter de la transformation de la Société en société anonyme, Monsieur Octave Klaba démissionnera de son contrat de travail avec effet immédiat.

Tableau 1 (nomenclature AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
<i>(montants versés en euros)</i>	2020	2021
Michel Paulin <i>Directeur general</i>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1.005.775,52	1.005.715,92
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant
Total	1.005.775,52	1.005.715,92

Tableau 2 (nomenclature AMF)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
<i>(montants versés en euros)</i>	2020		2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Michel Paulin <i>Directeur general</i>				
Rémunération fixe*	500.000	500.000	500.000	500.000
Rémunération variable annuelle*	500.000	375.000 ⁽¹⁾	500.000	375.000 ⁽¹⁾
Rémunération variable pluriannuelle*	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle*	-	20.270 ⁽²⁾	-	Néant
Avantages en nature ⁽³⁾	5.775,52	5.775,52	5.715,92	5.715,92
Total	1.005.775,52	901.045,52	1.005.715,92	880.715,92

* Sur une base brute avant cotisations de sécurité sociale et impôts

(1) Montant versé inférieur au montant attribué en raison d'une atteinte d'objectifs inférieure à 100 %

(2) Correspondant à un montant de prime exceptionnelle dont le versement a été décidé à raison de la surperformance au titre d'un objectif d'EBITDA

(3) Véhicule de fonction

Tableau 11 (nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Michel Paulin <i>Directeur général</i>		X		X		X	X	

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires, la politique de rémunération applicable à Monsieur Michel Paulin en qualité de directeur général de la Société sous sa forme de société anonyme pour l'exercice 2021-2022 sera composée des éléments résumés ci-après.

La part fixe de sa rémunération sera égale à 500.000 euros.

La part variable de sa rémunération sera également à 100 % de sa rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs cibles, avec un coefficient décélérateur en dessous de 100 %. Ce pourcentage peut atteindre 145 % de la part fixe de sa rémunération en cas de surperformance au titre des critères définis par le Conseil d'administration.

Il est envisagé que, pour l'exercice 2022, les critères de performance définis par le Conseil d'administration soient les suivants, affectés des pondérations indiquées ci-après : (i) croissance du chiffre d'affaires (40 %, avec un taux d'atteinte maximal plafonné à 200 %), (ii) croissance de l'EBITDA (25 %, avec un taux d'atteinte maximal plafonné à 120 %), (iii) poids des Capex de maintenance par rapport au chiffre d'affaires (5 %, avec un taux d'atteinte maximal plafonné à 100 %), (iv) poids des Capex de croissance par rapport à la croissance du chiffre d'affaires (5 %, avec un taux d'atteinte maximal plafonné à 100 %), (v) le Carbon Usage Effectiveness (10 %, avec un taux d'atteinte maximal plafonné à 100 %) et (vi) l'engagement des collaborateurs, critère mesuré sur la base d'enquêtes réalisées à l'aide d'un logiciel de sondage (*Peakon*) (15 %, avec un taux d'atteinte maximal plafonné à 100 %).

Il est prévu que le mandat de Monsieur Michel Paulin comporte une clause de non-concurrence pendant une durée d'un an à l'issue de la cessation de son mandat et ce en contrepartie d'une rémunération égale à 50 % de la rémunération (fixe + variable) au titre de l'exercice précédant le départ. Cette clause ne serait pas applicable en cas de départ à la retraite et en cas d'atteinte de l'âge de 65 ans.

13.1.3 Attribution d'options de souscription ou d'option d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription

Tableau 4 (nomenclature AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michal Paulin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Henryk Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Mirosław Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5 (nomenclature AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	Néant	Néant
Henryk Klaba	Néant	Néant	Néant
Mirosław Klaba	Néant	Néant	Néant

Tableau 8 (nomenclature AMF)

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions				
Information sur les options de souscription ou d'achat				
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	etc.
Date d'assemblée	N/A			
Date des décisions du Président				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :				
Point de départ d'exercice des options				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)				
Nombre d'actions souscrites				

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

Tableau 9 (nomenclature AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

Attributions gratuites d'actions

Tableau 6 (nomenclature AMF)

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Henryk Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Mirosław Klaba	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 7 (nomenclature AMF)

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Octave Klaba	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	Néant	Néant

Henryk Klaba	Néant	Néant	Néant
Miroslaw Klaba	Néant	Néant	Néant

Tableau 10 (nomenclature AMF)

	Historique des attributions gratuites d'actions				
	Information sur les actions attribuées gratuitement				
Plan d'attribution gratuite	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n°5
Date d'assemblée générale	10 octobre 2017	10 octobre 2017	13 juillet 2020	13 juillet 2020	13 juillet 2020
Date des décisions du Président	20 octobre 2017	15 février 2019	22 juillet 2020	23 février 2021	20 juillet 2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont le nombre attribué à :	1 108 049	1 776 316	385 236	442 186	250 976
<i>Octave Klaba</i>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<i>Michel Paulin</i>	Néant	861 562	Néant	Néant	Néant
<i>Henryk Klaba</i>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<i>Miroslaw Klaba</i>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Date d'acquisition des actions	20 octobre 2018	15 février 2020	22 juillet 2021	23 février 2022	20 juillet 2022
Date de fin de période de conservation	20 octobre 2019	15 février 2021	22 juillet 2022	23 février 2023	20 juillet 2023
Nombre d'actions souscrites	1 008 105	1 733 779	371 952	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	405 108	184 329	13 284	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes	702 941	1 591 987	371 952	442 186	250 976

Outre la détention d'actions issus des plans d'actions gratuites visés ci-dessus, les salariés et dirigeants de la Société ont vocation à devenir actionnaires de la Société à la date de réalisation de l'introduction en bourse par l'effet de la fusion-absorption par la Société des sociétés MANOVH et MENOVIH.

La Société a pour ambition de continuer à poursuivre la mise en place d'un actionariat salarié et envisage, à cet égard, la mise en œuvre d'une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés en France et à l'étranger dans le contexte de l'introduction en bourse. Les termes de cette opération, d'une taille maximum d'environ 0,5% du capital, seront précisés dans le prospectus relatif à l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

13.1.4 Rémunérations du président de la Société à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris

La rémunération de Monsieur Octave Klabo au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration de la Société, à compter de la transformation en société anonyme sera fixée à 512 200 euros. Il bénéficiera en outre d'un véhicule de fonction.

13.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société n'a provisionné aucune somme au titre de versements de pensions, retraites ou autres avantages similaires au profit de ses dirigeants mandataires sociaux.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Mandats des membres des organes d'administration et de direction

Les informations concernant la date d'expiration des mandats des membres du conseil d'administration et de la direction figurent au chapitre 12, section 12.1, du présent document d'enregistrement.

14.2 Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement, de contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Il est précisé que M. Mirosław Kłaba et M. Henryk Kłaba étaient salariés de la Société avant leur nomination en qualité d'administrateur et le resteront après leur nomination en cette qualité. Ils exercent respectivement les fonctions salariées de directeur R&D et directeur R&D Infrastructures.

14.3 Administrateur référent

Le Conseil d'administration peut désigner un administrateur référent ayant notamment pour missions (i) l'examen des conventions conclues avec les parties liées, (ii) l'assistance au Président dans l'organisation des réunions du Conseil d'administration (et son remplacement lorsque ce dernier se trouve dans l'impossibilité de présider les réunions du Conseil d'administration) et (iii) la gestion des relations avec les administrateurs indépendants.

14.4 Comités du conseil d'administration

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée.

La Société sera transformée en société anonyme à conseil d'administration, avec modification concomitante de ses statuts, avec effet au plus tard à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, devant être adoptés au plus tard à la date de l'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché d'Euronext Paris, le conseil d'administration de la Société pourra mettre en place des comités chargés d'examiner toute question soumise par le conseil d'administration ou son président.

Il est envisagé que trois de ces comités du conseil d'administration soient institués : un comité d'audit (qui poursuivra et élargira le rôle du comité d'audit existant de la Société) et un comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance (qui poursuivra et élargira le rôle du comité des rémunérations et des nominations existant de la Société) ainsi qu'un comité stratégique et RSE (qui poursuivra et élargira le rôle de l'actuel comité stratégique aux sujets RSE). Les règlements intérieurs de ces comités, dont les principales dispositions sont présentées ci-après, seront adoptés sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Leur composition sera conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

a) Comité d'audit

Les principales dispositions du règlement intérieur du comité d'audit, qui entrera en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sont les suivantes :

Composition

Le comité d'audit sera composé de 3 à 5 membres, dont deux tiers au moins d'administrateurs indépendants.

Missions

La mission du comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Les principales missions du comité d'audit sont les suivantes :

1. le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
2. le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable ;
3. le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes de la Société ;
4. le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société et de leur procédure de sélection et de renouvellement ; et
5. l'examen et le suivi des dispositifs et procédures en place pour assurer la diffusion et l'application des politiques et règles de bonnes pratiques en matière d'éthique, de concurrence, de fraude et de corruption et plus globalement de conformité aux réglementations en vigueur.

b) Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Les principales dispositions du règlement intérieur du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, qui entrera en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sont les suivantes :

Composition

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance sera composé de 3 à 5 membres, dont une majorité d'administrateurs indépendants.

Missions

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est un comité spécialisé du conseil d'administration dont la principale mission est d'assister le conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes de la Société et du Groupe et dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la Société, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe.

c) Comité Stratégique et RSE

Les principales dispositions du règlement intérieur du comité stratégique et RSE, qui entrera en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sont les suivantes :

Composition

Le comité stratégique sera composé de 3 à 6 membres.

Missions

Dans les domaines relevant de sa compétence, le comité stratégique est en charge de préparer le travail et de faciliter le processus de décision du conseil d'administration portant sur l'examen de :

- l'analyse des projets de croissance externe majeurs par la Société ;
- la stratégie d'entreprise, les sujets relatifs à l'évolution, aux perspectives et opportunités du secteur, notamment en ce qui concerne les innovations et les technologies de rupture ;
- de s'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- d'examiner la déclaration de performance extra-financière en matière sociale et environnementale prévue à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce ;
- d'examiner les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale et environnementale ; et
- d'examiner et d'évaluer la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et de suivre leur mise en œuvre ; ainsi que
- tous autres sujets pertinents ne relevant pas des attributions du comité d'audit ou du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance de la Société.

Pour l'accomplissement de sa mission, le comité stratégique peut rencontrer des managers de la Société ou du Groupe dont les responsabilités ou l'expertise sont utiles aux travaux du comité.

Le comité stratégique et RSE peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

14.5 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

A compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société entend se référer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, en particulier dans le cadre de l'élaboration du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce. La Société estime qu'elle se conformera aux règles de gouvernance prévues par le Code AFEP-MEDEF à compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le Code AFEP-MEDEF auquel la Société entend se référer peut être consulté sur Internet aux adresses suivantes : <http://www.medef.com> ou <http://www.afep.com>. La Société tient à la disposition permanente des membres de ses organes sociaux des copies de ce code.

14.6 Contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne mis en oeuvre au sein du Groupe sont décrits au chapitre 3, section 3.8, du présent document d'enregistrement.

A compter de l'exercice qui sera clos le 31 août 2022, et pour autant que les actions de la Société soient admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société à l'assemblée générale comprendra des informations sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en oeuvre dans la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-35 du Code de commerce, et sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociaux en matière de développement durable, de diversité et de lutte contre les discriminations, conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce.

15. SALARIES

15.1 Informations sociales

15.1.1 Nombre et répartition des salariés

A la date du présent document d'enregistrement, le Groupe emploie environ 2 463 salariés dans les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation, soit une augmentation de près de 9 % depuis la clôture du dernier exercice. A cette même date, environ 70 % des salariés sont employés en France.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, au cours des trois derniers exercices, des effectifs du Groupe répartis par zones géographiques :

Zones géographiques	Effectifs* au 31 août		
	2020	2019	2018
France	1 512	1 378	1 481
Europe (autre que la France), Moyen-Orient et Afrique	333	291	362
Amérique du Nord	329	279	387
Asie Pacifique	79	61	76
Total	2 253	2 009	2 306

*Effectif hors intérim et stagiaires.

Au cours de la première partie de l'exercice clos le 31 août 2018, l'effectif du Groupe a augmenté de près de 20 %, uniquement par des recrutements externes, pour accompagner l'évolution rapide du Groupe, dans un contexte de forts changements. Outre les défis d'intégration et d'acculturation de ces nouveaux collaborateurs, l'organisation était en mutation et a dû se réinventer rapidement à plusieurs reprises, ce qui a généré un taux de départs volontaires supérieur à celui des années précédentes, mais qui reste conforme à celui constaté dans les activités de l'informatique.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, au cours des trois derniers exercices, de la répartition de l'effectif par type de contrats :

Répartition de l'effectif* par type de contrats	Effectifs* au 31 août		
	2020	2019	2018
Contrats à durée indéterminée (CDI)	2 192	1 961	2 215
Contrats à durée déterminée (CDD)	61	48	91
Total	2 253	2 009	2 306

* Effectif hors intérim et stagiaires.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution en France, au cours des trois derniers exercices, de la répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle (CSP) :

Répartition de l'effectif par CSP	Effectifs* au 31 août		
	2020	2019	2018
Ingénieurs et cadres	887	748	757
Techniciens	252	214	192
Employés	373	416	532
Total	1 512	1 378	1 481

* Effectif hors intérim et stagiaires..

15.1.2 Emploi

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'emploi au sein du Groupe au cours des trois derniers exercices :

Emploi*	Exercice clos le 31 août		
	2020	2019	2018
Nombre de ruptures de CDI	274	542	423
Nombre de ruptures volontaires (démissions notamment)	217	422	307
Nombre d'embauches	488	317	752

* Effectif hors intérim et stagiaires.

Plus de 97 % de l'effectif est employé en contrat de travail à durée indéterminée.

A la suite d'une embauche massive de collaborateurs au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, les recrutements ont continué au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 à un rythme volontairement plus faible afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants de 2018. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, malgré la crise sanitaire, les recrutements sont repartis à la hausse.

15.1.3 Conditions de travail et politique de ressources humaines

L'importance de la santé, sécurité et du bien-être de tous ses salariés fait partie de l'ADN du Groupe.

Cela se traduit concrètement par des équipes dédiées, comme l'équipe Office (en charge des bureaux, de leur aménagement et de leur adaptation aux différentes formes de travail) ou le pôle médical (basé à Roubaix, composé d'une infirmière et d'un médecin et offrant une expertise à tous les collaborateurs en animant des conférences, répondant aux inquiétudes, particulièrement en cette période de crise sanitaire).

Au-delà des équipes, des programmes ont également été mis en place, que ce soit des programmes proposés directement aux collaborateurs tels qu'un dispositif d'assistance aux collaborateurs (qui offre notamment des conseils juridiques, du soutien psychologique pour les collaborateurs et leur proches – l'ambition du Groupe est de couvrir 100 % de ses collaborateurs par un tel programme dès 2021) ou la mise en place d'un programme global dédié à l'identification et à la prévention des risques psycho-sociaux (organisation de groupes de collaborateurs de différents pays et métiers pour comprendre leurs perceptions, les restituer et définir des plans d'actions et de communication). Afin de prévenir tout comportement inapproprié, un code éthique énonçant les responsabilités du Groupe en tant qu'entreprise et en tant qu'employeur a été défini. Pour permettre d'éventuels signalements, une plateforme d'alerte ROGER (pour Respect OVHcloud Guidelines and Ethical Rules) a été mise en place et rendue accessible par ordinateur, tablette et smartphone.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, un plan d'actions a été mis en place visant à améliorer le bien-être des collaborateurs du Groupe tant sur la dimension physique que psychologique. En effet des partenariats ont été développés en France et au Canada afin de développer la téléconsultation médicale (couvrant ainsi plus de 80 % des collaborateurs du Groupe), des séances de sport en ligne ont été proposées à l'ensemble des collaborateurs, ainsi que des formations spécifiques pour gérer la complexité du travail à distance (notamment en période de confinement).

Par ailleurs, l'organisation du travail au sein du Groupe a été revue pour offrir plus de flexibilité aux collaborateurs et mieux prendre en compte l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Les principales modifications de l'organisation du travail en France résident en la possibilité de porter, pour les télétravailleurs, de 3 à 4 le nombre de jours de télétravail par semaine et d'avoir augmenté, dans le cadre de la politique de Home Office, le nombre de jours disponibles de 20 à 40 par an (sous réserve notamment de la compatibilité avec les obligations du métier et des contraintes locales en termes de réseaux et d'infrastructures).

Pour mieux accompagner ses salariés et favoriser la diminution du stress lié au trajet domicile-travail, le Groupe a pris la décision de prendre en charge une partie des abonnements aux transports en commun pour l'ensemble de ses collaborateurs, y compris en l'absence d'obligation légale. Dans un souci de limiter l'impact sur l'environnement de ces trajets, des indemnités kilométriques vélo ont été déployées en 2020 en France. L'objectif est d'étendre ce dispositif à l'ensemble des collaborateurs du Groupe à moyen terme.

Témoin de l'approbation de ces mesures, le score d'engagement des collaborateurs lors des enquêtes internes dédiées a progressé passant de 7^v points (sur 10) en décembre 2019 à 7,4^v en décembre 2020. La

gestion de la crise COVID a été largement approuvée par un score de 8,9/10 à l'affirmation « OVHcloud met en place les mesures appropriées pour me protéger durant la pandémie ».

L'évolution du *loyalty rate* (indicateur mesurant le pourcentage de salariés en CDI toujours présents dans les effectifs après un an) vient également confirmer l'efficacité de la politique des Ressources Humaines puisqu'il est passé de 79 % en 2019 à 84 %^v en 2020.

Enfin, le Groupe a continué de renforcer ses actions en matière de santé et de sécurité des collaborateurs autour de 3 grands axes : la définition d'une politique de santé, de sécurité et d'environnement, la mise en œuvre de cette politique et la conformité. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Diminuer au maximum les accidents sur le lieu de travail ;
- Respecter l'ensemble des exigences légales applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures satisfaisantes pour protéger la santé et l'intégrité physique des employés, des clients et des communautés à proximité des activités du Groupe et pour la protection de l'environnement.

Les mesures de mise en œuvre sont les suivantes :

- Impliquer l'ensemble de l'équipe de direction dans la mise en œuvre de sa politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement ;
- Rendre tous les employés responsables du maintien d'un lieu de travail sain et sûr ;
- Générer une culture de professionnalisme, de rigueur et de respect des règles parmi tous les employés ;
- Assurer la mise en œuvre de la politique « *Be Smart, Be Safe !* ».

Les mesures de conformité à la politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement ont donné lieu à :

- Une mise à jour des permis d'exploitation des centres de données ;
- L'organisation de protocoles d'intervention sur les sites industriels en coordination avec les services d'urgence ;
- L'adaptation des protocoles pour les interventions sur les réseaux de froid (*cooling networks*) ;
- Un audit sur la conformité juridique.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, au cours des deux derniers exercices, de la sécurité au travail (ces indicateurs ont commencé à être suivis à compter de l'exercice clos le 31 août 2019) :

	Exercice clos le 31 août	
Sécurité au travail	2020	2019
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	16	27
Nombre d'accidents sans arrêt de travail	19	25
Taux de fréquence (avec arrêt de travail) (TF1)*	4,20 ^v	8,65
Taux de fréquence (avec arrêt et sans arrêt de travail) (TF2)*	9,18 ^v	16,65

* Nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées

15.1.4 Relations avec les salariés

En France, la représentation des salariés est organisée au sein d'une unité économique et sociale. Un comité social et économique a été élu en 2019, actuellement composé de 33 membres élus (titulaires et suppléants confondus). Par ailleurs, des représentants de proximité ont été désignés dans les sites qui n'ont pas d'élu au comité social et économique. Il n'y a pas d'organisation syndicale désignée en France.

Une Commission Consultative d'Entreprise (CCE) est également en place en Tunisie.

Une enquête d'engagement est organisée de façon régulière auprès des salariés. L'outil *Peakon* a été mis en place pour l'ensemble du Groupe et deux enquêtes ont été menées au cours de l'exercice clos le 31 août 2020. Le taux de participation a été significatif et est en progression, passant de 70 % en décembre 2019 à 77 % en juin 2020.

Le Groupe considère que le dialogue social, qui repose sur des échanges réguliers, est de grande qualité et qu'il a été renforcé notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

15.1.5 Politique de rémunération

Pour l'exercice clos le 31 août 2020, les charges de personnel du Groupe se sont élevées à 150 572 milliers d'euros, contre 141 770 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 août 2019 et 165 274 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 août 2018.

La rémunération des salariés du Groupe est principalement constituée d'un salaire de base fixe et de bonus pour certaines activités. Fidèle à l'ADN du Groupe, la politique de rémunération repose sur la méritocratie et l'équité. Une campagne d'augmentation de salaire axée sur la performance et le potentiel se tient chaque année. Des promotions et reconnaissances exceptionnelles sont possibles tout au long de l'année.

Enfin, pour s'assurer de sa compétitivité et de son positionnement marché, les postes sont cotés par une méthodologie spécifique prenant en compte plusieurs paramètres (comme les niveaux de responsabilité et la localisation géographique) et des benchmarks sont pratiqués tous les ans.

15.1.6 Formation

Le Groupe, comme toutes les entreprises de son secteur, fait face à des tensions sur certains emplois et à l'évolution rapide des technologies qui exigent une mise à jour continue des connaissances. En outre, la crise sanitaire a mis en avant l'importance du *leadership* et des *soft skills*. En conséquence la politique de formation du Groupe s'articule principalement autour de la digitalisation et des technologies (en proposant des formations en libre-service aux salariés), du management et du leadership (avec différents parcours adaptés au niveau de management des salariés), et de l'agilité et de la conduite de projets.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la formation au cours des trois derniers exercices :

Formation	Exercice clos le 31 août		
	2020	2019	2018*
Pourcentage effectif formé	60 % [√]	58 %	-
Nombre d'heures de formation par personne (h/pers)	23	25	-
Pourcentage par type de formation			
Technique	60 %	52 %	69 %
EHS	9 %	10 %	8 %
Management	11 %	11 %	11 %
Langue	11 %	10 %	0 %
Autres	9 %	17 %	12 %

* Données non disponibles pour l'exercice clos le 31 août 2018

15.2 Options de souscription et d'achat d'actions et attributions d'actions gratuites

Voir la section 13.1 du présent document d'enregistrement.

15.3 Description des modalités de participation des salariés au capital de la Société

A l'exception du plan d'attribution d'actions gratuites décrit à la section 13.4 du présent document d'enregistrement, le Groupe n'a pas d'accord impliquant les salariés dans le capital de la Société. Le

Groupe a cependant mis en place certains plans qui permettent de partager les bénéfices générés par ses opérations avec les salariés éligibles ou qui permettent à ces salariés d'investir dans un portefeuille de titres.

15.3.1 Accords de participation

En France, un accord de participation s'applique au niveau de l'unité économique et sociale, lequel prévoit de répartir entre les salariés éligibles une part du bénéfice des entreprises parties à l'unité économique et sociale, calculée sur la base de la formule légale. La répartition est effectuée au prorata du temps de présence au cours de l'exercice fiscal.

15.3.2 Accords d'intéressement

En France, un accord d'intéressement s'applique au niveau de l'unité économique et sociale, lequel prévoit de répartir entre les salariés éligibles une part des bénéfices des entreprises parties à l'unité économique et sociale, calculée en fonction d'indicateurs de performance tels que le montant du REBITDA (*Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) et l'augmentation du chiffre d'affaires.

L'application de cet accord est étendue au niveau international. Pour chaque pays, un montant d'intéressement à répartir est défini en fonction de la proportion de la masse salariale du pays par rapport à la masse salariale totale du Groupe.

15.3.3 Plans d'épargne d'entreprise et plans assimilés

En France, il existe au sein de l'unité économique et sociale :

- un plan d'épargne groupe, qui permet aux salariés éligibles d'investir leur épargne, y compris les versements effectués au titre de l'accord de participation et de l'accord d'intéressement, dans des fonds d'investissement diversifiés et de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux en échange d'une période d'indisponibilité de généralement cinq ans ;
- un Compte Epargne-Temps (CET), qui permet aux salariés éligible d'épargner des jours de repos non pris (certains congés, RTT...) ou une partie de leur 13^{ème} mois convertie en jours. Ils peuvent ensuite à tout moment prendre ces jours, demander à se les faire payer ou les transférer sur un autre dispositif pour préparer leur retraite ;
- un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO), qui permet aux salariés éligibles d'investir les versements de l'accord de participation et de l'accord d'intéressement dans des fonds d'investissement diversifiés en vue de leur retraite. Ce dispositif offre aux salariés la possibilité de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux en contrepartie d'une période d'indisponibilité jusqu'à la retraite. C'est aussi un moyen pour les salariés de préparer leur retraite en réalisant des versements volontaires ou en transférant des jours de leur CET sur le PERCO (dans la limite de 10 jours par an). Ce transfert est alors abondé par leur employeur.

16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Actionnariat

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est une société contrôlée par la famille Klaba, et il est envisagé que la famille Klaba continue à contrôler la Société après l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société à la date du présent document d'enregistrement :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital ¹	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Catégories d'actions
Famille Klaba ²	17.556.678	10,28 %	17.556.678	10,68 %	17.556.678 Actions Ordinaires
DIGITAL SCALE SAS ³	25.519.435	14,94 %	25.519.435	15,53 %	25.519.435 Actions Ordinaires
YELLOW SOURCE SAS ⁴	24.026.666	14,07 %	24.026.666	14,62 %	24.026.666 Actions Ordinaires
DEEP CODE SAS ⁵	25.491.077	14,93 %	25.491.077	15,51 %	25.491.077 Actions Ordinaires
BLEU SOURCE SAS ⁶	24.026.666	14,07 %	24.026.666	14,62 %	24.026.666 Actions Ordinaires
INNOLYS SAS ⁷	13.146.668	7,70 %	13.146.668	8,00 %	13.146.668 Actions Ordinaires
Total famille Klaba et entités contrôlées par la famille Klaba	129.767.190	75,99 %	129.767.190	78,96 %	129.767.190 Actions Ordinaires
Spiral Holdings BV ⁸	13.776.379	9,92 %	13.776.379	8,38 %	13.776.379 Actions de Préférence A
Spiral Holdings SCA ⁹	13.776.379	9,92 %	13.776.379	8,38 %	13.776.379 Actions de Préférence A
MANOVH	3.018.669	1,77 %	3.018.669	1,84 %	3.018.669 Actions Ordinaires
MENOVH	925.264	0,54 %	925.264	0,56 %	925.264 Actions Ordinaires
Dirigeants et salariés (actuels et anciens) et administrateurs ¹⁰	3.082.247	1,86 %	3.082.245	1,88 %	2.666.880 Actions Ordinaires 415.365 Actions de Préférence A 2 Actions de Préférence C
TOTAL	164.346.128	100 %	164.346.126	100 %	

¹ En prenant pour hypothèse une conversion des Actions de Préférence A en Actions Ordinaires sur la base des parités entre les valeurs nominales respectives. Le prospectus comportera une présentation de l'actionnariat de la Société en prenant pour hypothèse une conversion des Actions de Préférence A en Actions Ordinaires sur la base du prix d'introduction en bourse.

² La famille Klaba comprend MM. Henrik, Octave et Miroslaw Klaba et Mme Halina Klaba.

^{3 4} Entités contrôlées par M. Octave Klaba et les membres de sa famille

^{5 6} Entités contrôlées par M. Miroslaw Klaba et les membres de sa famille

⁷ Entité détenue par MM. Octave et Miroslaw Klaba

⁸ Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par TowerBrook Capital Partners

⁹ Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement ou autres entités gérés ou conseillés par KKR

¹⁰ Hors administrateurs représentant la famille Klaba, et y compris un administrateur n'ayant pas vocation à le demeurer à la date du règlement-livraison de l'introduction en bourse

Dans le cadre de la Réorganisation décrite au chapitre 6 du présent document d'enregistrement, la composition de l'actionnariat sera modifiée à la suite (i) des fusions-absorptions envisagées de MANOVH et MENOVH dans la Société à la date du règlement-livraison de l'offre à réaliser dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, qui aura pour conséquence que les associés de MANOVH et MENOVH deviendront des actionnaires directs de la

Société et (ii) la conversion envisagée de toutes les Actions de Préférence A et de toutes les Actions de Préférence C en Actions Ordinaires de la Société, à la date du règlement-livraison de l'offre qui sera réalisée dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Actionnariat de la famille Klabá

La famille Klabá comprend MM. Henrik, Octave et Miroslaw Klabá, Mme Halina Klabá, ainsi que les entités contrôlées par la famille Klabá. À la date du présent document d'enregistrement, ces entités sont Digital Scale SAS, Deep Code SAS, Yellow Source SAS, Bleu Source SAS et Innolys SAS. Digital Scale SAS et Yellow Source SAS sont contrôlées par Octave Klabá. Deep Code SAS et Bleu Source SAS sont directement contrôlées par Miroslaw Klabá. Octave Klabá et Miroslaw Klabá détiennent chacun 50 % du capital social et des droits de vote d'Innolys SAS.

Actionnariat de Spiral Holdings B.V

Spiral Holdings B.V est une société de droit néerlandais détenue indirectement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par TowerBrook Capital Partners.

TowerBrook Capital Partners est une société de gestion d'investissements à impact ayant son siège à Londres et New York. La société a levé plus de 17,4 milliards de dollars à ce jour pour ses activités de capital-investissement et d'investissements structurés via ses différents fonds. Investisseur exigeant et attaché à la valeur fondamentale, la société cherche à offrir aux investisseurs des rendements supérieurs compte tenu de ses expositions aux risques, de manière cohérente et responsable. La stratégie de création de valeur de TowerBrook Capital Partners vise à transformer les capacités et les perspectives des entreprises dans lesquelles elle investit. TowerBrook Capital Partners est la première société de capital-investissement généraliste à recevoir la certification *B Corporation* délivrée par l'organisation à but non lucratif B Lab aux entreprises qui démontrent leur engagement pour le respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et les pratiques commerciales responsables.

La participation détenue par Spiral Holdings B.V dans le capital de la Société a été acquise en 2016.

Actionnariat de Spiral Holdings S.C.A.

Spiral Holdings SCA est une société de droit luxembourgeois indirectement détenue par des fonds d'investissement et autres entités gérés ou conseillés par KKR.

KKR est une société d'investissement mondiale de premier plan qui propose des solutions alternatives en matière de gestion d'actifs, de marchés de capitaux et d'assurances. KKR vise à générer des rendements d'investissement attractifs grâce à une approche réfléchie et rigoureuse, en employant les meilleurs experts et en accompagnant la croissance des sociétés de son portefeuille et de leur environnement. KKR parraine des fonds d'investissement qui investissent dans le capital-investissement, le crédit, et les actifs réels et dispose de partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs. Les filiales d'assurance de KKR proposent des produits de retraite, d'assurance vie et de réassurance sous le management de The Global Atlantic Financial Group. La participation détenue par l'Actionnaire KKR dans le capital de la Société a été acquise en 2016.

A la connaissance de la Société, aucun autre associé ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société.

16.2 Droits de vote des actionnaires

A la date du présent document d'enregistrement, le capital social de la Société est divisé en trois catégories d'actions : (i) les Actions Ordinaires, (ii) les Actions de Préférence A et (iii) Actions de Préférence C. Chaque Action Ordinaire de la Société donne droit à une voix. Chaque Action de Préférence de catégorie A de la Société donne droit à un droit de vote. Les Actions de Préférence C ne confèrent aucun droit de vote à leurs détenteurs.

Il est envisagé que toutes les Actions de Préférence A et les Actions de Préférence C soient converties en Actions Ordinaires de la Société à la date du règlement-livraison de l'offre dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Le ratio de conversion sera fonction du prix d'introduction en bourse, conformément aux termes et conditions des Actions de Préférence A. Les Actions de Préférence C seront converties selon une parité de 1 pour 1, conformément à leurs termes et conditions.

Les statuts de la Société, tels que modifiés et avec effet à la date et sous réserve de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, excluront expressément le droit de vote double prévu à l'article L.22-10-46 du Code de commerce.

16.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est contrôlée par la famille Klabá qui détient environ 76 % du capital et environ 79 % des droits de vote de la Société à la date du présent document d'enregistrement.

A la suite de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il est envisagé que la Société reste contrôlée par la famille Klabá.

La Société estime qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. A cet égard, il est précisé qu'à compter de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il sera nommé cinq administrateurs indépendants au regard des critères définis par le Code AFEP-MEDEF, qui représenteront plus du tiers des administrateurs, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Il est également précisé qu'à compter de la transformation de la Société en société anonyme, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général seront exercées par deux personnes distinctes (voir également le chapitre 12 « *Organes de direction et de contrôle* » du présent document d'enregistrement).

16.4 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement, d'accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

16.5 Pactes d'actionnaires

Le 6 octobre 2016, un pacte d'actionnaires, tel qu'amendé par ses avenants successifs, a été conclu entre Monsieur Henryk Klabá, Mme Halina Klabá, Monsieur Octave Klabá, Monsieur Miroslaw Klabá, Spiral Holdings S.C.A, Spiral Holdings B.V, TSO European Holdings 2 B.V, Provestis Partenariat et Monsieur Bernard Gault, en présence de la Société, établissant les règles de gouvernance et de transfert des titres applicables à la Société. Ce pacte d'actionnaires sera résilié de plein droit à la date d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

En outre, le 13 octobre 2017, un deuxième pacte intitulé « new securityholders' agreement » a été conclu entre Monsieur Henryk Klabá, Mme Halina Klabá, Monsieur Octave Klabá, Monsieur Miroslaw Klabá, Spiral Holdings S.C.A, Spiral Holdings B.V, Provestis Partenariat, Monsieur Bernard Gault, Digital Scale SAS, Yellow Source SAS, Innolys SAS, Bleu Source SAS, Deep Code SAS, MANOVH, MENOVIH et certains bénéficiaires d'actions gratuites. Ce pacte, qui coexiste au pacte de 2016, fixe des règles de transfert des titres applicables à la Société et sera résilié de plein droit à la date d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Il est prévu qu'un pacte d'actionnaires soit conclu entre les membres de la famille Klabá, entrant en vigueur au plus tard à la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ce pacte sera constitutif d'une action de concert entre les membres de la famille Klabá.

17. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

17.1 Principales opérations avec les apparentés

Les entités apparentées comprennent principalement des sociétés contrôlées par Monsieur Octave Klabá, fondateur et président actuel de la Société, et d'autres entités contrôlées par d'autres membres de la famille Klabá, associés directs ou indirects de la Société. La Société est actuellement contrôlée par la famille Klabá, qui demeurera l'actionnaire majoritaire de la Société à l'issue de son introduction en bourse.

Au titre des conventions décrites ci-dessous conclues avec des entités contrôlées par la famille Klabá et se rapportant à la conduite de l'activité, le Groupe a comptabilisé un montant total de charges opérationnelles à hauteur de 5.837.000 euros pour l'exercice 2020, 3.040.000 euros pour l'exercice 2019 et 708.000 euros pour l'exercice 2018 et, au titre du résultat financier (IFRS 16), (165.000) euros pour l'exercice 2020, (174.000) euros pour l'exercice 2019 et (118.000) euros pour l'exercice 2018. Des chiffres plus détaillés concernant les opérations avec des apparentés figurent à la note 5.3 des états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 août 2018, 2019 et 2020, figurant au chapitre 18 du présent document d'enregistrement. En outre, en 2020, le Groupe a cédé deux activités non stratégiques à des entités contrôlées par la famille Klabá.

Les principales conventions avec les parties liées sont décrites dans le présent chapitre.

17.1.1 Contrats se rapportant à la conduite de l'activité de la Société

Les conventions décrites à la présente sous-section 17.1.1 ont vocation à perdurer postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

17.1.1.1 Contrats de fourniture

Fourniture de composants métalliques

Le Groupe achète des pièces pour la fabrication de ses serveurs à AixMétal, une société spécialisée dans la fourniture, le fraisage, l'usinage et l'assemblage de pièces métalliques. AixMétal est une société par actions simplifiée de droit français contrôlée indirectement par M. Henryk Klabá et Mme Halina Klabá. Le Groupe se fournit auprès de la société AixMétal dans les trois domaines suivants : la recherche et le développement (comme le lancement de prototypes), la production de masse comme la fabrication en série pour les besoins de la production de serveurs et la fabrication de produits finis ou semi-finis pour les centres de données.

La fourniture des produits métalliques par AixMétal au Groupe fait l'objet d'un contrat de sous-traitance industrielle conclu le 24 août 2021, auquel est annexé un catalogue des produits et prestations de services fournis au Groupe par AixMétal. Le catalogue est mis à jour de façon trimestrielle selon les évolutions du cours des matières premières. La vente des produits et prestations de service fait l'objet d'une facturation suivant les prix détaillés dans un catalogue de prix négocié entre le Groupe et AixMétal (et révisé trimestriellement selon les évolutions du cours des matières premières) ou le prix détaillé dans les bons de commande. Ce contrat de sous-traitance est conclu pour une durée de trois ans et est reconductible tacitement pour des périodes successives d'une année, sauf résiliation anticipée. Les commandes du Groupe ont représenté environ 60 % du chiffre d'affaires annuel d'AixMétal au cours des exercices 2019 à 2020. Au vu de ses termes, cette convention n'a pas été soumise au champ des conventions réglementées.

17.1.1.2 Baux

Site de production de Croix

Le site de production de Croix, en France, est détenu par la SCI Immostone, une société contrôlée par la famille Klabá. En 2018, OVH SAS, filiale à 100 % de la Société, a conclu deux baux commerciaux avec la SCI Immostone. En vertu du premier contrat daté du 1^{er} mars 2018, OVH SAS loue un bâtiment d'une superficie d'environ 4 600 mètres carrés comprenant notamment des bureaux, et des espaces de stockage ainsi que des places de stationnement extérieur pour un loyer d'environ 157 000 euros par an (soumis à une indexation annuelle du loyer). Selon le second bail daté du 1^{er} septembre 2018, tel que modifié par un avenant du 1^{er} novembre 2019, OVH SAS loue un bâtiment d'une superficie d'environ 6 000 mètres carrés comprenant notamment des bureaux, un espace de restauration, des espaces de stockage, ainsi que des places de stationnement extérieur, pour un loyer d'environ 204 000 euros par an (soumis à une indexation

annuelle du loyer). Ces deux baux commerciaux ont été conclus pour une durée initiale de neuf ans. Une partie du même site est également louée à AixMétal. L'espace de restauration du site de Croix est partagé entre OVH SAS, AixMétal et Inodesign, un fournisseur du Groupe auprès duquel elle se fournit en câbles. Au vu de leurs termes, ces baux n'ont pas été soumis au champ des conventions réglementées ; la Société estime qu'il s'agit d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

« Campus » à Roubaix

La SCI OVH, société contrôlée par Octave Klabo et sa famille, est propriétaire de locaux à usage de bureaux loués à OVH SAS. Aux termes d'un premier contrat de bail commercial daté du 1^{er} décembre 2015, OVH SAS loue un bâtiment d'une superficie d'environ 2 800 mètres carrés comprenant des bureaux et des salles polyvalentes, ainsi que des places de stationnement extérieur, pour un loyer d'environ 360 000 euros par an (soumis à une indexation annuelle du loyer). Un deuxième contrat de bail commercial daté du 1^{er} décembre 2017, tel que modifié par un avenant du 1^{er} avril 2018, porte sur la location d'un bâtiment d'une superficie d'environ 3 200 mètres carrés comprenant des bureaux, un espace de restauration et un espace à usage de parking à proximité pour un loyer d'environ 492 000 euros par an (soumis à une indexation annuelle du loyer). Ces deux baux commerciaux ont été conclus pour une durée initiale de neuf ans. Au vu de leurs termes, ces baux n'ont pas été soumis au champ des conventions réglementées ; la Société estime qu'il s'agit d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

« Roubaix 3 »

OVH SAS a par ailleurs conclu deux baux commerciaux le 1^{er} juillet 2003 avec la SCI Immolys, société contrôlée par M. Henryk Klabo et Mme Halina Klabo, pour une durée initiale de neuf années et prolongés tacitement. Dans les locaux loués au Groupe, d'une surface d'environ 1 000 mètres carrés au titre de chaque bail, le Groupe exerce une activité de stockage de données. Au titre de l'exercice 2021, cette convention a été considérée comme entrant dans le champ des conventions réglementées notamment à raison de travaux réalisés dans le cadre de ce bail. Ces travaux étant à présent achevés, la convention a été renouvelée pour l'exercice 2022 et devrait, au vu de ses nouveaux termes, ne plus être soumise au champ des conventions réglementées. La Société estime qu'il s'agit d'une opération courante conclue à des conditions normales. Le nouveau contrat de bail conclu le 14 septembre 2021 avec la SCI Immolys porte sur une surface de 3 000 mètres carrés pour une durée de dix années, avec une faculté de résiliation triennale conformément à l'article L. 145-4 du Code de commerce, à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour un loyer annuel de 120 000 euros hors charges.

17.1.2 Autres opérations

Depuis la clôture du dernier exercice, les principales conventions conclues par le Groupe avec des parties liées sont les suivantes :

Conventions conclues dans le cadre de la cession par le Groupe de ses activités éoliennes

Aux termes d'un contrat d'achat d'actions en date du 2 avril 2021, la Société a cédé l'intégralité du capital de DDIS pour un montant total de 250 000 euros à Poweend, société contrôlée par Monsieur Octave Klabo. DDIS est une société d'ingénierie qui conçoit, assemble et commercialise des éoliennes sur base d'une technologie qu'elle a développée. La Société a décidé de céder DDIS afin de recentrer son activité sur le cœur de métier du Groupe. Il n'était ainsi pas envisagé de développer à l'avenir l'activité de DDIS au sein du Groupe.

Dans le cadre de la cession des activités éoliennes du Groupe, OVH SAS a par ailleurs conclu un contrat d'achat d'actions avec Poweend le 2 avril 2021, aux termes duquel OVH SAS a cédé à Poweend la totalité du capital de la société Centrale Éolienne d'Ortoncourt pour un montant total de 1 000 000 euros. La Centrale Éolienne d'Ortoncourt est une société à responsabilité limitée de droit français détenant et exploitant des éoliennes en France. Le parc d'éoliennes en service était jusqu'à la date de cession maintenu par DDIS.

Dans chaque cas, le prix de cession a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant et un processus de vente a été organisé avec l'assistance d'une banque d'affaires.

Ces conventions correspondent à des opérations ne présentant pas le caractère de conventions courantes et entrent donc dans le champ des conventions réglementées. Ces conventions ayant été conclues lors de l'exercice en cours, elles feront l'objet d'une approbation par une prochaine assemblée générale de la Société, s'agissant des conventions conclues par la Société.

Opérations relatives à la société Shadow

a. Vente de Shadow (anciennement Hubic) à Jezby Ventures

Aux termes d'un contrat d'achat d'actions en date du 18 décembre 2020, OVH SAS a cédé l'intégralité du capital de la société Shadow (anciennement Hubic) à Jezby Ventures SAS, société contrôlée par Octave Klabka, pour un montant total de 500 000 euros. Shadow (anciennement Hubic) offre des services de stockage de fichiers ainsi que d'autres services digitaux connexes aux particuliers. Shadow a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs par OVH SAS en sa faveur (base clients, marques et sites/applications internet), préalablement à sa cession à Jezby Ventures SAS. Le développement de cette activité par le Groupe a cessé au cours des deux dernières années dans la mesure où elle ne constituait pas une activité stratégique pour le Groupe. Le prix de cession des actions Shadow (anciennement Hubic) a également fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant.

Dans ce cadre, un accord de prestations de services transitoire a été conclu le 11 février 2021 et amendé le 2 août 2021 entre OVH SAS et Shadow (anciennement Hubic) aux termes duquel OVH SAS s'est engagé à fournir des services à Shadow (anciennement Hubic) tels que le support client, les systèmes de facturation et la gestion des réclamations pour une période initiale de six mois suivi d'un renouvellement automatique par période d'un mois, sauf résiliation des parties. En cas de renouvellement du contrat pour certains services, les parties ont convenu de discuter de bonne foi du prix à appliquer aux prestations de services concernées. Pour la fourniture de ces services, OVH SAS recevra une rémunération forfaitaire égale à un montant de 500 000 euros (hors taxes) jusqu'au 10 août 2021 puis, correspondant à une réduction des services rendus, un montant de 21 200 euros (hors taxes) par mois à partir du 11 août 2021.

Dans le cadre de la transaction, OVH SAS et Shadow (anciennement Hubic) ont également conclu un accord-cadre (l'« **Accord-Cadre** ») en date du 11 février 2021, aux termes duquel OVH SAS devient le fournisseur de Shadow (anciennement Hubic) pour ses besoins en matière de solutions cloud et Shadow s'engage à acheter des services cloud à OVH SAS. Le prix mensuel pour un engagement ferme de douze mois a été fixé à un montant forfaitaire de 149 000 euros (hors TVA) pour la première commande. L'Accord-Cadre prévoit la fourniture de services dans les domaines du cloud public pour le stockage des données et du « Hosted Private Cloud » pour la gestion des applications. Il a été conclu pour une période initiale de trois ans et peut être reconduit tacitement par périodes successives d'un an.

A ce titre, Monsieur Octave Klabka (pour son compte et celui de Jezby Ventures et ses autres affiliés) s'est engagé à consentir au Groupe une exclusivité, pour une période de cinq années, pour la fourniture à Shadow (anciennement Hubic) des services couverts par l'Accord Cadre, pour autant qu'ils soient fournis à des conditions de marché, et s'est interdit de développer en interne pendant cette même durée et sous les mêmes conditions, tout service, produit ou autre prestation entrant dans le périmètre des services, produits ou autres prestations prévus par l'Accord-Cadre, dans chaque cas sur les territoires où le Groupe est en capacité de proposer ces services et produits.

Ces conventions correspondent à des opérations ne présentant pas le caractère de conventions courantes et entrent donc dans le champ des conventions réglementées. Ces conventions ayant été conclues lors de l'exercice en cours, elles feront l'objet d'une approbation par une prochaine assemblée générale de la Société, s'agissant des conventions conclues par la Société.

b. Acquisition d'actifs auprès de Shadow à la suite de la reprise de la société Blade

Par jugement du Tribunal de commerce de Paris en date 2 mars 2021, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de la société Blade. Dans le cadre de cette procédure, la société Shadow, contrôlée par Monsieur Octave Klabka, a présenté une offre de reprise acceptée par le Tribunal de commerce de Paris par jugement du 30 avril 2021. A la suite de ce jugement, le contrat conclu entre Blade et OVH SAS le 16 octobre 2019 (tel qu'amendé, l'« **Accord de 2019** »), aux termes duquel OVH SAS fournit à

Blade des serveurs dédiés exploités sous le mode IaaS pour un prix total de 132 963,10 euros (hors taxes) par mois, a été transféré à Shadow.

En Europe, dans le cadre de l'acquisition par la société Shadow des activités de cloud computing du groupe Blade, le Groupe a acquis auprès de Shadow en juillet 2021, pour un montant de 2,275 millions d'euros, du matériel informatique localisés en Europe, principalement constitué de serveurs de calcul (incluant des « GPU ») et de stockage. Ces serveurs seront transférés au cours de l'exercice 2022 dans des centres de données du Groupe.

Plus précisément, aux termes de deux contrats en date du 30 juillet 2021, OVH SAS a acquis auprès de Shadow du matériel informatique nécessaire à la fournir des Serveurs Dédiés Supplémentaires. Shadow a vendu pour un montant de 807 072 euros à OVH SAS du matériel informatique localisé en France (comprenant des serveurs de calcul et des équipements de réseau) ainsi que les licences de logiciels pouvant être nécessaires au fonctionnement de ce matériel. Aux termes du second contrat, OVH SAS et Shadow ont également conclu la vente à OVH SAS pour un montant de 1 468 136 euros de matériel informatique localisé aux Pays-Bas (comprenant des serveurs de calcul, les équipements réseau et des serveurs de stockage) ainsi que les licences de logiciels pouvant être nécessaires au fonctionnement de ce matériel. A la suite de la reprise par Shadow de Blade et subséquemment de l'achat des serveurs par OVH SAS à Shadow aux termes des contrats du 30 juillet 2021, OVH SAS et Shadow ont conclu le 27 août 2021 un accord-cadre (l'« **Accord de 2021** »), ainsi que plusieurs contrats d'application, venant remplacer l'Accord de 2019 afin de permettre la prise en compte de services additionnels basés sur les serveurs achetés à Shadow (les « **Serveurs Dédiés Supplémentaires** »). L'Accord de 2021 prend effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2021 et est en vigueur jusqu'à l'expiration du terme du dernier contrat d'application.

L'acquisition de ce matériel informatique intervient dans le cadre des contrats d'application de l'Accord de 2021. Aux termes de ces contrats d'application, OVH SAS s'est engagée à fournir les Serveurs Dédiés Supplémentaires exploités sous le mode IaaS en utilisant dans un premier temps le matériel informatique acquis auprès de Shadow.

En parallèle, aux Etats-Unis, les actifs de la société Blade Global Corporation, filiale de la société Blade, ont été acquis par la filiale américaine de Shadow, Blade Acquisition Inc. Au terme d'un contrat conclu 1^{er} juillet 2021, le Groupe (via sa filiale Data Center Vint Hill, LLC) a acquis auprès de Blade Acquisition Inc et de Shadow pour 4,9 millions de dollars de matériel informatique localisés aux Etats-Unis, comprenant des serveurs de calcul, les équipements réseau et des serveurs de stockage, ainsi que les licences de logiciels pouvant être nécessaires au fonctionnement de ce matériel.

A la suite de ce contrat d'achat de serveurs, OVH US LLC et Blade Acquisition Inc ont conclu le 1^{er} septembre 2021 un accord-cadre ainsi que plusieurs contrats d'application, afin d'encadrer les services basés sur les serveurs achetés à Blade Acquisition Inc. et Shadow.

En outre, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, certains des serveurs sont actuellement dans des centres de données tiers (non opérés ou contrôlés par OVHcloud). Ces serveurs vont être rapatriés dans des centres de données opérés ou contrôlés par OVHcloud, mais ce rapatriement nécessite des opérations de migration qui vont s'étaler sur plusieurs mois sur l'exercice 2022. Pendant cette période transitoire, Shadow va fournir à OVHcloud des services d'hébergement de serveurs afin de permettre l'exploitation des serveurs (notamment le maintien en condition opérationnelle et le transfert des droits au titre des contrats avec les centres de données où sont actuellement localisés les serveurs).

Les conventions correspondant à (i) l'acquisition de matériel informatique et des licences de logiciels associés et (ii) à l'hébergement temporaire de serveurs par Shadow au bénéfice d'OVHcloud ne présentent pas le caractère de conventions courantes et entrent donc dans le champ des conventions réglementées. Ces conventions ayant été conclues lors de l'exercice en cours, elles feront l'objet d'une approbation par une prochaine assemblée générale de la Société, s'agissant des conventions conclues par la Société.

La Société estime que les conventions correspondant à la fourniture de Serveurs Dédiés Supplémentaires sont des opérations courantes conclues à des conditions normales et qui n'entrent pas dans le champ des conventions réglementées.

17.2 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

17.2.1 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 août 2020

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
91 rue Nationale
59045 Lille Cedex

OVH GROUPE
Société par Actions Simplifiée
Avec un capital social de 170 406 844 €
2 rue Kellermann
59100 Roubaix

KPMG Audit
Commissaire aux Comptes
Tour Eqho
2, avenue Gambetta CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

OVH GROUPE

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

À l'attention de l'Assemblée Générale de la société **OVH Groupe**,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Lille & Paris La Défense, le 18 décembre 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Stéphane Gros
Associé

Pascal Leclerc
Associé

François Bloch
Associé

Jacques Pierre
Associé

17.2.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 août 2019

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019.

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
91 rue Nationale
59045 Lille Cedex

OVH GROUPE
Société par Actions Simplifiée
Avec un capital social de 168 673 065 €
2 rue Kellermann
59100 ROUBAIX, France

KPMG Audit
Commissaire aux Comptes
Tour Eqho
2, avenue Gambetta CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Exercice clos le 31 août 2019

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Société par Actions Simplifiée OVH GROUPE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

À l'assemblée générale de la société OVH Groupe S.A.S.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Lille, le 19 décembre 2019

Paris La Défense, 19 décembre 2019

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Stéphane Gros
Associé

Pascal Leclerc
Associé

François Bloch
Associé

Jacques Pierre
Associé

17.2.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 août 2018

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
91 rue Nationale
59045 Lille Cedex

OVH GROUPE
Société par Actions Simplifiée
Avec un capital social de 176 062 924 €
2 rue Kellermann
59100 Roubaix

KPMG S.A.
Commissaire aux Comptes
Tour Eqho
2, avenue Gambetta CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Exercice clos le 31 août 2018

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Société OVH GROUPE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Lille et Paris La Défense, le 17 décembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Stéphane Gros
Associé

Pascal Leclerc
Associé

François Bloch
Associé

Jacques Pierre
Associé

KPMG S.A.

18. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

18.1 Etats financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2020, 31 août 2019 et 31 août 2018 et rapport d’audit correspondant des commissaires aux comptes

18.1.1 Etats financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2020, 31 août 2019 et 31 août 2018

Sommaire

Compte de résultat consolidé.....	189
Etat du résultat global consolidé.....	190
Bilan consolidé	191
Tableau des variations des capitaux propres consolidés.....	192
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	193
Annexe des états financiers consolidés.....	194
1. Informations relatives au Groupe	194
2. Événements significatifs des exercices présentés et postérieurs à la date de clôture	195
2.1. Événements significatifs des exercices présentés.....	195
2.2. Événements postérieurs à la date de clôture	196
3. Principales méthodes comptables des états financiers consolidés.....	198
3.1. Base de préparation	198
3.2. Méthodes de consolidation	199
3.3. Conversion de devises	200
3.4. Recours aux jugements et estimations significatifs.....	200
3.5. Résumé des principales méthodes comptables.....	201
4. Notes relatives aux états financiers consolidés.....	213
4.1. Information sectorielle.....	213
4.2. Revenu.....	216
4.3. Charges de personnel.....	216
4.4. Charges opérationnelles.....	217
4.5. Dotations aux amortissements.....	217
4.6. Autres produits et charges opérationnels non courants	217
4.7. Résultat financier.....	218
4.8. Impôt sur le résultat.....	219
4.9. Immobilisations incorporelles	221
4.10. Immobilisations corporelles	225
4.11. Tests de dépréciation des Goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles.....	226
4.12. Titres mis en équivalence	227
4.13. Actifs financiers non courants	227
4.14. Créances clients et comptes rattachés.....	228
4.15. Autres créances et actifs courants.....	229

4.16.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	229
4.17.	Capital	230
4.18.	Résultat par action	231
4.19.	Dettes financières	232
4.20.	Classement des instruments financiers et évaluation de leur juste valeur	234
4.21.	Instruments financiers dérivés	235
4.22.	Gestion des risques	235
4.23.	Provisions et passifs éventuels	239
4.24.	Fournisseurs et comptes rattachés	242
4.25.	Autres dettes et passifs courants et non courants.....	242
4.26.	Contrats de location.....	242
4.27.	Paiements en actions.....	244
5.	Autres informations	246
5.1.	Engagements hors bilan.....	246
5.2.	Honoraires des commissaires aux comptes	246
5.3.	Transactions avec les parties liées	246
5.4.	Périmètre du Groupe.....	248
6.	Première application des normes IFRS	249
6.1.	Exemptions appliquées.....	249
6.2.	Notes sur le rapprochement du bilan au 1er septembre 2017, au 31 août 2018, 2019 et 2020 et de l'état du résultat net pour les exercices au 31 août 2018, 2019 et 2020.....	258

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 août		
		2020	2019	2018
Revenu	4.1/4.2	632 116	580 377	511 703
Charges de personnel	4.3	(150 572)	(141 770)	(165 274)
Charges opérationnelles	4.4	(226 579)	(232 850)	(199 272)
EBITDA courant ⁽¹⁾	4.1	254 964	205 757	147 157
Dotations aux amortissements	4.5	(215 624)	(203 321)	(164 431)
Résultat opérationnel courant		39 340	2 436	(17 274)
Autres produits opérationnels non courants	4.6	24	468	-
Autres charges opérationnelles non courantes	4.6	(8 772)	(17 321)	(5 408)
Resultat opérationnel		30 592	(14 417)	(22 681)
Coût de l'endettement financier		(23 530)	(9 662)	(8 794)
Autres produits financiers		14 150	15 071	30 879
Autres charges financières		(21 772)	(8 483)	(16 086)
Résultat financier	4.7	(31 152)	(3 074)	5 999
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	4.12	-	(10 793)	(1 468)
Résultat avant impôt		(561)	(28 283)	(18 151)
Impôt sur le résultat	4.8	(10 746)	(12 568)	(9 789)
Résultat net consolidé		(11 306)	(40 851)	(27 939)

(1) L'indicateur d'EBITDA courant, défini en note 4.1, correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, et autres produits et charges non courants (note 3.5.18).

	Notes	Exercice clos le 31 août		
		2020	2019	2018
Résultat par action	4.18			
<i>Résultat net part du groupe par action</i>		(0,07)	(0,24)	(0,17)
<i>Résultat net part du groupe dilué par action</i>		(0,07)	(0,24)	(0,17)

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 août		
		2020	2019	2018
Résultat net consolidé		(11 306)	(40 851)	(27 939)
Autres éléments du résultat global				
<i>Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat au cours de périodes ultérieures :</i>		-	-	-
Ecarts de conversion		(5 621)	3 218	(619)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie		(3 291)	-	-
Impôt sur les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie	4.8	921	-	-
Autres éléments du résultat net global pouvant être reclassés en résultat au cours de périodes ultérieures		(7 991)	3 218	(619)
<i>Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés en résultat au cours de périodes ultérieures :</i>				
Réévaluation du passif des régimes à prestations définies		29	(228)	1 314
Impôt sur les réévaluations du passif des régimes à prestations définies	4.8	50	76	(438)
Autres éléments du résultat net global ne pouvant être reclassés en résultat au cours de période ultérieures		79	(152)	876
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôt		(7 912)	3 066	257
Résultat global consolidé, net d'impôt		(19 218)	(37 785)	(27 682)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe</i>		(19 218)	(37 902)	(27 565)
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		(0)	117	(118)

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 août			2017*
		2020	2019	2018	
ACTIFS					
Actifs non courants					
Goodwill	4.9.1	20 786	(0)	(0)	-
Autres Immobilisations incorporelles	4.9.2	84 329	40 502	31 897	22 757
Immobilisations corporelles	4.10	771 183	750 082	731 187	566 477
Titres mis en équivalence	4.12	(0)	(0)	10 793	9 039
Actifs financiers non courants	4.13	1 280	1 300	1 660	1 045
Impôts différés actifs	4.8	11 431	12 428	15 505	17 657
Autres actifs non courants		697	471	1 635	(0)
Total actifs non courants		889 706	804 784	792 677	616 976
Actifs courants					
Créances clients et comptes rattachés	4.15	25 363	21 920	22 264	19 654
Actifs d'impôts courants	4.8	5 718	7 358	4 413	7 708
Autres créances et actifs courants	4.15	43 385	37 454	25 736	29 981
Instruments financiers dérivés	4.21	121	161	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		90 838	25 996	49 001	83 016
Total actifs courants		165 425	92 890	101 414	140 359
TOTAL DE L'ACTIF		1 055 131	897 674	894 091	757 335
PASSIF					
Capitaux propres					
Capital social	4.17	170 407	176 063	175 055	169 874
Prime d'émission		93 842	238 186	239 194	214 853
Autres réserves		9 798	12 337	5 194	0
Report à nouveau		(142 363)	(101 387)	(73 565)	(73 882)
Résultat de la période		(11 306)	(40 968)	(27 822)	-
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société mère du Groupe		120 379	284 231	318 057	310 845
Participations ne donnant pas le contrôle		(0)	0	(117)	(0)
Total des capitaux propres		120 379	284 231	317 940	310 845
Passifs non courants					
Dettes financières non courantes	4.19	621 998	365 671	310 831	165 109
Autres passifs financiers non courants		17 115	15 884	14 592	13 163
Provisions non courantes	4.23	5 122	3 178	2 584	3 157
Impôts différés passifs	4.8	10 961	12 147	8 619	7 744
Autres passifs non courants	4.25	7 079	6 100	8 223	2 677
Total passifs non courants		662 275	402 979	344 848	191 851
Passifs courants					
Dettes financières courantes	4.19	44 399	25 381	31 922	36 562
Instruments financiers dérivés	4.21	3 291	0	14 160	39 483
Provisions courantes	4.23	21	587	23	85
Fournisseurs et comptes rattachés	4.24	92 096	57 524	68 358	61 489
Passifs d'impôts courants	4.8	2 075	1 314	799	339
Autres dettes et passifs courants	4.25	130 596	125 657	116 041	116 680
Total passifs courants		272 478	210 463	231 303	254 639
Total des passifs		934 753	613 442	576 152	446 490
TOTAL DU PASSIF		1 055 131	897 674	894 091	757 335

* Bilan d'ouverture en date du 1er septembre 2017

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	Capitaux propres part du groupe						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
		Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de conversion	Réserve de couverture de flux de trésorerie			Total
Situation au 01/09/2017		169 874	214 853	-	(73 882)	0	(0)	310 845	(0)	310 845
Résultat de la période		-	-	-	(27 822)	-	-	(27 822)	(118)	(27 939)
Autres éléments du résultat global		-	-	876	-	(619)	-	257	-	257
Total du résultat global		-	-	876	(27 822)	(619)	-	(27 565)	(118)	(27 682)
Augmentation de capital	4.17	5 181	24 341	-	-	-	-	29 522	-	29 522
Paielements en actions	4.27	-	-	1 715	-	-	-	1 715	-	1 715
Impact de l'augmentation de capital de KOSC Infra	4.12	-	-	3 222	-	-	-	3 222	-	3 222
Autres variations		-	-	-	318	-	-	318	-	318
Transactions avec les actionnaires		5 181	24 341	4 937	318	-	-	34 777	-	34 777
Situation au 31/08/2018		175 055	239 194	5 813	(101 386)	(619)	(0)	318 057	(118)	317 941
Résultat de la période		-	-	-	(40 968)	-	-	(40 968)	117	(40 851)
Autres éléments du résultat global		-	-	(152)	-	3 218	-	3 066	-	3 066
Total du résultat global		-	-	(152)	(40 968)	3 218	-	(37 902)	117	(37 785)
Augmentation de capital	4.17	1 008	(1 008)	-	-	-	-	-	-	-
Paielements en actions	4.27	-	-	4 077	-	-	-	4 077	-	4 077
Autres variations		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires		1 008	(1 008)	4 077	-	-	-	4 077	-	4 077
Situation au 31/08/2019		176 063	238 186	9 738	(142 355)	2 599	(0)	284 232	(0)	284 233
Résultat de la période		-	-	-	(11 306)	-	-	(11 306)	-	(11 306)
Autres éléments du résultat global		-	-	79	-	(5 671)	(2 370)	(7 962)	-	(7 962)
Total du résultat global		-	-	79	(11 306)	(5 671)	(2 370)	(19 268)	-	(19 268)
Augmentation de capital	4.17	2 050	(2 050)	-	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital	4.17	(7 706)	(142 294)	-	-	-	-	(150 000)	-	(150 000)
Paielements en actions	4.27	-	-	5 423	-	-	-	5 423	-	5 423
Autres variations		-	-	-	(8)	-	-	(8)	-	(8)
Transactions avec les actionnaires		(5 656)	(144 344)	5 423	(8)	-	-	(144 585)	-	(144 585)
Situation au 31/08/2020		170 407	93 842	15 240	(153 669)	(3 072)	(2 370)	120 379	(0)	120 380

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 août		
		2020	2019	2018
Résultat net		(11 306)	(40 850)	(27 940)
Ajustements des éléments du résultat net :				
Élimination du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	10 793	1 468
Élimination des amortissements et provisions		214 872	205 091	165 833
Élimination des résultats de cession d'actifs		6 162	5 014	879
Variation de juste valeur des instruments dérivés		40	(14 321)	(25 323)
Charge résultant des paiements en actions		5 423	4 077	1 715
Élimination de l'impôt sur le résultat		10 746	12 568	9 789
Élimination du résultat financier (hors écarts de change réalisés)		26 916	3 642	11 495
Capacité d'autofinancement		252 853	186 014	137 916
Variation des créances nettes d'exploitation et autres créances	4.15	(9 634)	653	(2 875)
Variation des dettes d'exploitation et autres dettes	4.24	31 578	(12 370)	24 236
Impôts payés		(4 358)	(8 918)	(1 795)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		270 438	165 379	157 482
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.9.2/4.10	(280 289)	(216 587)	(305 202)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 372	266	1 023
Variation des prêts et avances consentis		(68)	1 554	(1 848)
Acquisitions d'entreprises nette de la trésorerie acquise	4.9.1	(23 916)	-	(10 642)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(299 901)	(214 767)	(316 669)
Augmentation de capital	4.17	-	-	29 521
Réduction de capital	4.17	(150 000)	-	-
Emission d'emprunt	4.19.3	509 374	104 696	135 507
Remboursement des emprunts	4.19.3	(250 611)	(71 943)	(33 533)
Intérêts financiers payés		(18 969)	(9 119)	(8 316)
Variation des dépôts de garantie reçus		1 162	1 292	1 911
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(11)	11
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		90 960	24 915	125 101
Incidence des variations de taux de change		(1 280)	504	(185)
VARIATION DE TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE		60 216	(23 970)	(34 270)
Trésorerie nette à l'ouverture		24 442	48 414	82 684
Trésorerie nette à la clôture		84 656	24 442	48 414
VARIATION DE TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE		60 214	(23 972)	(34 270)

(en milliers d'euros)		Exercice clos le 31 août		
		2020	2019	2018
Comptes à terme		18 000	1	631
Comptes bancaires courants		72 838	25 995	48 370
Trésorerie active	4.16	90 838	25 996	49 001
Concours bancaires (trésorerie passive)		(6 182)	(1 554)	(587)
Trésorerie passive		(6 182)	(1 554)	(587)
TRÉSORERIE NETTE		84 656	24 442	48 414

Annexe des états financiers consolidés

1. Informations relatives au Groupe

Le Groupe OVHcloud est un acteur mondial et le leader européen du Cloud opérant sur 5 continents. Depuis 20 ans, le Groupe s'appuie sur un modèle intégré qui lui confère la maîtrise complète de sa chaîne de valeur : de la conception de ses serveurs à celle des solutions de plateforme cloud qu'il met à la disposition de ses clients, en passant par la construction et au pilotage de ses centres de données (« Datacenters ») ou l'orchestration de son réseau de fibre optique. Cette approche unique lui permet de couvrir en toute indépendance l'ensemble des usages de ses clients. Le groupe OVHcloud propose aujourd'hui à ses clients des solutions de dernière génération alliant performance, prévisibilité des prix et une totale souveraineté sur leurs données pour accompagner leur croissance en toute liberté.

OVH Groupe S.A.S. (la « Société ») a été créée en 1999 et son siège social du Groupe est situé 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix, France.

Les états financiers consolidés du Groupe OVHcloud comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » ou « le Groupe OVHcloud »).

Les états financiers consolidés pour les exercices clos le 31 août 2018, 2019 et 2020 ont été préparés dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé français, spécifiquement pour les besoins du document d'enregistrement soumis à l'approbation de l'AMF. Ils ont été établis sous la responsabilité de la direction d'OVH Groupe S.A.S. et ont été arrêtés par le Président d'OVH Groupe S.A.S. le 13 septembre 2021.

Ce jeu de comptes consolidés unique sur trois exercices correspond à des comptes supplémentaires par rapport aux comptes légaux consolidés des exercices clos les 31 août 2018, 2019 et 2020 établis selon les règles et méthodes comptables françaises. Ces comptes ont été arrêtés par le Président d'OVH Groupe S.A.S respectivement en date du 10 décembre 2018, 5 décembre 2019 et du 15 décembre 2020. Les événements survenus postérieurement aux dates auxquelles les comptes de chacun des exercices présentés ont été arrêtés ne sont pas reflétés dans les états primaires des présents comptes consolidés.

Les informations relatives à la structure du Groupe sont fournies en Note 5.4.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (sauf mention contraire). Les montants sont indiqués sans décimales et les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

2. Événements significatifs des exercices présentés et postérieurs à la date de clôture

2.1. Événements significatifs des exercices présentés

2.1.1. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice annuel clos au 31 août 2020

Crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 constitue un événement significatif de l'exercice clos le 31 août 2020. Au plus fort de la crise, de mars à mai 2020, le Groupe a connu une accélération de ses offres digitales compensées par des reports de projets chez certains clients. Il n'est pas possible de déterminer précisément l'effet sur le revenu net directement lié à la crise sanitaire.

L'entreprise a mis en place des mesures pour s'adapter au contexte de l'urgence sanitaire, notamment :

- Un investissement de 1 million d'euros en matériel informatique afin d'accompagner la mise en place plus généralisée du télétravail,
- Le versement d'une prime de continuité d'un montant de 0,635 million d'euros pour les collaborateurs restant sur site au plus fort de la crise.

Le Groupe n'a pas eu recours aux différentes mesures de soutien public aux entreprises proposées par les gouvernements français ou étranger.

Nouveau financement du Groupe

En décembre 2019, le Groupe OVHcloud a conclu un nouveau crédit bancaire syndiqué dans le cadre d'un « Senior Facility Agreement » pour un montant principal maximum de 700 millions d'euros avec plusieurs banques. Ce crédit bancaire syndiqué comprend un prêt à terme de 400 millions d'euros et une facilité de crédit renouvelable multidevises pour un montant maximal de 300 millions d'euros (Note 4.19). Ce financement a eu pour objet de financer la réduction de capital présentée ci-dessous ainsi que de refinancer la dette existante du groupe.

Réduction de capital

À l'issue de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2019 et des décisions du Président du 5 novembre 2019 et du 4 décembre 2019, un rachat d'actions a été réalisé et suivi d'une diminution du capital. Le montant total du rachat d'actions avant annulation est de 150 000 000 d'euros. La réduction de capital a été réalisée par annulation de 6 265 036 actions de préférence A, d'une valeur nominale de 1,23 euro chacune, soit un montant nominal total de 7 705 994 euros, le montant excédant la valeur nominale a été imputé sur les primes d'émission pour 142 294 006 euros (Note 4.17).

Acquisition de la société OpenIO

Le 22 juillet 2020, OVH S.A.S., filiale détenue à 100% par la Société, a acquis OpenIO, une société française spécialisée dans les logiciels d'optimisation du stockage d'objets numériques (« object-storage ») pour un prix de 19,4 millions d'euros (Note 4.9.1) afin d'élargir son offre de services.

Acquisition d'actifs aux États-Unis

Le 18 août 2020, OVH US LLC, filiale détenue à 100% par la Société, a acheté des actifs et a repris des passifs pour un montant de 5,4 millions de dollars (4,6 millions d'euros) auprès de la société Exten Technologies (Note 4.9.1). Cette acquisition a pour objectif de développer l'offre de « block-storage », solutions de stockage de données, d'OVHcloud.

Liquidation judiciaire de la société KOSC

Par jugement du 29 juin 2020, le Tribunal de commerce de Paris a approuvé le projet de reprise de la société Kosc, société mise en équivalence, au profit d'Altitude Infrastructure, pour un prix de 10 millions d'euros (reprise des actifs et de l'ensemble des salariés). Le même jour, la procédure de redressement judiciaire de Kosc a été transformée en liquidation judiciaire (Note 4.12).

2.1.2. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice 2019

Aucun évènement significatif

2.1.3. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice 2018

Aucun évènement significatif

2.2. Événements postérieurs à la date de clôture

Incident de Strasbourg

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie s'est déclaré dans l'un des 4 centres de données d'OVHcloud à Strasbourg, France. L'électricité ayant dû être coupée, le fonctionnement de tous les centres de données du site a été interrompu. Le centre de données dans lequel le feu s'est déclaré a été détruit et un deuxième centre de données n'est plus exploitable et sera démantelé. Aucun dommage humain ou corporel n'a été subi, mais plusieurs milliers de clients ont été affectés par l'interruption et certains ont perdu des données, la plupart d'entre eux n'ayant pas opté préalablement pour une solution de sauvegarde proposée par la Société.

Les impacts de l'incendie sur les états financiers résumés consolidés intermédiaires au 31 mai 2021 sont les suivants :

- Une diminution du revenu du fait de :
 - o L'octroi de bons d'achat pour les clients affectés par une interruption de services pour 9,6 millions d'euros sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021. Les bons d'achat sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les services sont rendus par le Groupe aux clients. Le solde des bons d'achat non consommés au 31 mai 2021 s'élève à 18,7 millions d'euros. Ces bons ont été majoritairement consommés au 31 août 2021 ;
 - o L'émission d'avoirs pour interruption de service pour 5,2 millions d'euros ;
- Des charges non courantes, directement liées au sinistre, de 55,1 millions d'euros constituées :
 - o De 6,9 millions d'euros de charges ponctuelles dues aux coûts de nettoyage des serveurs et d'autres équipements, de sécurisation du site, des procédures de rétablissement et de sauvegarde des disques, des procédures spécifiques de maintenance et de rémunérations incrémentales relatives à la mobilisation des équipes suite à cet incendie ;
 - o 32,3 millions d'euros de provision destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité ;
 - o Des mises au rebut de certaines immobilisations corporelles pour un montant total de 15,8 millions d'euros (correspondant à leur valeur nette comptable).
- L'accélération d'amortissements des serveurs impactés lors de l'incendie ;
- Sur la période close au 31 mai 2021, environ 18 millions d'euros de dépenses d'investissement en nouveaux serveurs de remplacement.

OVHcloud a obtenu en août 2021 un engagement de ses assureurs de recevoir, en septembre 2021, une indemnité forfaitaire unique de 58 millions d'euros au titre des dommages causés par l'incendie. A la date d'arrêté des présents comptes, 50 millions d'euros ont déjà été versés par les organismes d'assurance.

Acquisition de BuyDRM

Le 22 juillet 2021, le groupe OVHcloud a acquis 100% des titres de BuyDRM, société spécialisée dans la gestion des droits numériques et la protection des contenus, pour un prix d'acquisition initial de 13,4 millions de dollars, réglé intégralement en trésorerie. L'accord d'achat prévoit également une clause de complément de prix conditionnel d'un maximum de 14 millions de dollars, basée sur l'atteinte d'un chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA sur les exercices clos le 31 août 2022 et 2023, ainsi que la réalisation d'objectifs opérationnels et assortie d'une condition de présence.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2020, BuyDRM a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 3 millions de dollars et un EBITDA d'environ 0,7 million de dollars (sur la base de données non auditées).

Vente de Hubic à Jezby Ventures

En vertu d'un contrat d'achat d'actions en date du 18 décembre 2020, le Groupe a cédé l'intégralité du capital de la société Hubic SAS à Jezby Ventures SAS, société contrôlée indirectement par Octave Klabka, pour un montant total de 0,5 million d'euros. Hubic SAS avait préalablement bénéficié d'un apport partiel d'actifs par OVH SAS (base clients, marques et sites/applications internet) relatif à une activité de service de stockage de fichiers ainsi que d'autres services digitaux connexes à destination des particuliers. Le développement de cette activité par le Groupe a cessé au cours des deux dernières années dans la mesure où elle ne constituait pas une activité stratégique pour le Groupe. Le prix de cession des actions Hubic a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant.

Un accord de prestation de services transitoire a été conclu entre OVH SAS et Hubic aux termes duquel le Groupe s'est engagé à fournir des services administratifs à Hubic pour une durée de six mois, renouvelable une fois, contre une rémunération forfaitaire de 0,5 million d'euros.

Dans le cadre de la transaction, OVH SAS et Hubic SAS ont également conclu un accord-cadre pour que le Groupe devienne le fournisseur de Hubic pour ses besoins en matière de solutions cloud.

Acquisition de serveurs auprès de Hubic SAS

Dans le cadre de l'acquisition par Hubic SAS des activités de « gaming » du Groupe Blade aux Etats-Unis et en France, le Groupe OVHcloud (via sa filiale Data Center Vint Hill, LLC) a acquis le 1^{er} juillet 2021 pour 4,9 millions de dollars principalement des serveurs de « GPU » et de stockage acquis auprès de Hubic SAS. Ces serveurs seront transférés dans des data centres du Groupe OVHcloud et seront loués à Hubic SAS dans le cadre d'un contrat pluri-annuel de services « private cloud ».

Projet d'introduction en bourse et de refinancement de la dette financière

En date du 14 juin 2021, le Groupe a annoncé son projet de procéder à une offre au public et d'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé français, sous réserve des conditions de marché et de l'obtention de l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans ce contexte, il est envisagé qu'à la suite de la transformation de la Société en une société anonyme à conseil d'administration, toutes les Actions de Préférence A et les Actions de Préférence C soient converties en Actions Ordinaires de la Société, au plus tard à la date de règlement/livraison de l'offre. Cette opération devrait impacter directement les capitaux propres sans effets attendus sur le compte de résultat, ni sur la trésorerie.

Il est également prévu que les sociétés MANOVH et MENOVIH, deux entités regroupant l'actionariat salarié (managers et employés) du Groupe, fusionnent dans la Société, ce qui aura pour conséquence que les actionnaires de MANOVH et MENOVIH deviendront des actionnaires directs de la Société. Les fusions sont conditionnées à la fixation du prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et à la réalisation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Dans ce contexte, le 11 juillet 2021, OVHcloud a reçu l'engagement ferme d'un groupement de banques pour un refinancement de 920 millions d'euros, intégrant un nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros et la mise en place d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable (RCF) pour une capacité maximale de 420 millions d'euros, qui permettront le remboursement anticipé du précédent crédit syndiqué (emprunt à terme et RCF), sous réserve de la réalisation du projet d'introduction en bourse.

Opérations sur le capital d'OVH Groupe

Le 30 juin 2021, les associés ont donné au Président la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés, mandataires sociaux éligibles et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société, pour un montant maximum de 19 700 000 euros pour une durée de 26 mois.

Par ailleurs, un projet de réduction de capital d'un montant maximum de 7 000 000 euros avec délégation de pouvoirs au Président ou au Conseil d'Administration dans le cas d'une transformation d'OVH Groupe SAS en société anonyme, sera proposé au vote des associés le 16 août 2021.

Refinancement du prêt BPIFrance

Le prêt à terme B de BPIFrance a été refinancé en juin 2021 par le biais d'un prêt vert de 5 millions d'euros de BPIFrance, à un taux d'intérêt annuel de 0,98 %, remboursable en 20 échéances trimestrielles entre le 30 septembre 2023 et le 30 juin 2028.

Aucun autre événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine du Groupe n'est intervenu depuis le 31 août 2020.

3. Principales méthodes comptables des états financiers consolidés

3.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2020.

Ces états financiers couvrant les exercices clos le 31 août 2020, le 31 août 2019 et le 31 août 2018, sont les premiers états financiers consolidés du Groupe établis conformément aux normes IFRS. Ainsi, la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été appliquée à compter du 1er septembre 2017, date de transition aux IFRS. La Note 6 présente les principes généraux et les modalités de première application des normes IFRS ainsi que les principaux retraitements et leurs impacts sur le bilan d'ouverture au 1er septembre 2017 et sur les bilans, tableaux de flux de trésorerie et comptes de résultats consolidés au 31 août 2018, 2019 et 2020.

En application de la norme IFRS 1, ces états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS applicables au 31 août 2020, pour toutes les périodes présentées à compter de la date de transition, y compris l'application d'IFRS 15 (Produits des contrats conclus avec des clients), d'IFRS 16 (Contrats de location) et d'IFRS 9 (Instruments financiers).

Par ailleurs, le Groupe a appliqué les amendements suivants par anticipation :

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 : réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 1
- Amendements à IFRS 3 : définition d'une « entreprise »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme « significatif »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme « significatif »

Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Par ailleurs, les autres amendements et interprétations présentés ci-dessous n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe ou n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne au 31 août 2020 :

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 relatifs à la réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2
- Amendement à IAS 16 : immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue
- Amendement à IFRS 16 : Covid 19 - Allègements de loyers de loyers liés à la Covid 19

- Amendement à IAS 37 : Contrats déficitaires - Coût de l'exécution d'un contrat
- Améliorations annuelles 2018-2020
- Amendements à IAS1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et informations sur les principes comptables
- Amendement à IAS 8 : Définition des estimations comptables
- Amendements à IFRS 3 : modification des références au cadre conceptuel

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur tel que décrit en Note 3.5.9.

3.2. Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sur lesquelles OVH Groupe S.A.S. exerce son contrôle sont toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par OVH Groupe S.A.S. Le Groupe a le contrôle d'une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont consolidés à compter de la date de prise du contrôle par le Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte du contrôle.

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Participations dans les entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 20 % des droits de vote d'une autre entité.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les résultats, actifs et passifs des entreprises associées sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans le résultat net d'une société associée est comptabilisée sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé.

Les intérêts du Groupe dans ces entités sont comptabilisés sur la base du coût d'acquisition (incluant les frais d'acquisition), ajusté de la quote-part du résultat global du Groupe de l'entreprise associée et diminué, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société-mère les effets des dilutions constatés dans les comptes des entreprises associées en lien avec les variations de pourcentage de détention qu'elles détiennent dans leurs propres filiales.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à ses intérêts dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est réduite à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures, sauf dans la mesure où il a une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée ou a effectué un paiement pour son compte.

La liste des sociétés consolidées et mises en équivalence est présentée en Note 5.4.

3.3. Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur propre monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale. Toutes ses opérations financières sont ensuite évaluées dans cette devise.

Les états financiers des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture de l'exercice :

- Les actifs et passifs, y compris les Goodwill et les ajustements de juste valeur dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, sont convertis en euros au cours de clôture de l'exercice ;
- Les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie sont convertis en euros au cours moyen de la période, en l'absence de variation significative au cours de la période.

Toutes les différences de conversion résultant de la consolidation des filiales étrangères sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat net global recyclables en résultat sur la ligne « écarts de conversion » et enregistrées dans la rubrique « Réserves de conversion » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité est repris au compte de résultat.

Conformément à l'exemption optionnelle d'IFRS 1, la réserve de conversion a été mise à zéro au 1er septembre 2017.

Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans les devises fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le taux de change applicable à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés dans les autres produits et charges financiers, à l'exception des écarts de conversion afférents aux créances et dettes à long terme (dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible), faisant en substance partie de l'investissement net du Groupe dans les activités à l'étranger, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des principales filiales du Groupe sont les suivants :

	2020		2019		2018		2017	
	Taux de clôture	Taux Moyen annuel						
USD Dollar US	1,194	1,113	1,104	1,134	1,165	1,193	1,183	1,099
CAD Dollar canadien	1,560	1,498	1,466	1,502	1,519	1,523	1,497	1,451
GBP Livre Sterling	0,896	0,877	0,906	0,884	0,897	0,885	0,920	0,868
PLN Zloty	4,397	4,379	4,381	4,296	4,291	4,241	4,258	4,297

3.4. Recours aux jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que la direction exerce des jugements et effectue des estimations et hypothèses qui influent sur les montants des actifs, passifs, produits et charges et des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

En raison de l'incertitude inhérente à tous les processus de mesure, ces estimations sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et pour toute période future concernée.

Ces estimations reposent sur l'expérience passée et tiennent compte des conditions économiques et des informations disponibles, et ce sur la base d'un examen spécifique pays par pays.

En fonction de l'évolution des hypothèses ou dans l'éventualité de conditions différentes de celles initialement prévues, les montants comptabilisés dans les états financiers futurs peuvent différer des estimations actuelles.

Les estimations, hypothèses et jugements significatifs exercés pour appliquer des méthodes comptables concernent :

- Détermination du mode de reconnaissance du revenu (cf. Note 3.5.15).
- Tests de dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et Goodwill : principales hypothèses sous-jacentes aux valeurs recouvrables (Notes 3.5.4 et 4.11) ;
- Coûts de développement : évaluation des coûts de développement inscrits en immobilisations incorporelles (Note 4.9.2) ;
- Passifs locatifs et droit d'utilisation : estimations de la durée des contrats de location et du taux d'emprunt marginal utilisé lorsque le taux implicite n'est pas identifiable dans le contrat (Note 4.26).
- Comptabilisation et évaluation des impôts différés actifs : probabilité de disposer de bénéfices imposables futurs suffisants pour les utiliser (Note 4.8) ;
- Valorisation des instruments financiers à la juste valeur (Notes 4.20 et 4.21)
- Evaluation des paiements fondés sur des actions : hypothèses clés (Note 4.27).

3.5. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés sont les suivantes :

3.5.1. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3 révisée, *Regroupement d'entreprises*, selon la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des éléments acquis répond à la définition d'une entreprise dont le contrôle est transféré au Groupe.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont, sauf exceptions, évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise soit à leur juste valeur, soit au prorata des actifs net identifiables de l'entité acquise.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie transférée pour une entreprise acquise
- augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise
- augmentée de la juste valeur de toute participation préexistante dans la filiale, et
- diminuée de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

Les estimations de la contrepartie transférée et de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés sont finalisées dans les douze mois suivant la date d'acquisition et les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétroactifs des Goodwill s'ils reflètent des conditions prévalant à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est directement comptabilisé au compte de résultat.

Lorsque le règlement d'une partie de la contrepartie en espèces est différé, les montants futurs à payer sont actualisés à leur valeur actuelle à la date de prise de contrôle. Le taux d'actualisation retenu est le taux

d'emprunt marginal de l'entité, c'est-à-dire le taux auquel un emprunt similaire pourrait être obtenu d'un financement indépendant à des conditions comparables.

Les compléments de prix sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les compléments de prix qui répondent à la définition des passifs financiers sont ensuite réévalués à la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur sont enregistrées en résultat.

3.5.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle, des blocs IP¹⁴, des logiciels informatiques, des relations clients et des frais de développement. Elles sont comptabilisées initialement :

En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;

En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle ;

En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

Technologies et logiciels développés en interne

Les frais de développement de technologies et logiciels sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées notamment à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies conformément à la norme IAS 38. La faisabilité technologique et économique est généralement confirmée lorsque le projet de développement d'un produit ou d'une solution commerciale a atteint un jalon défini selon un modèle de gestion de projet établi. Les frais de développement comprennent les coûts engagés dans l'exécution des activités de développement, c'est-à-dire notamment les coûts salariaux affectés à l'activité de développements et les coûts de prestataires externes.

Dans le cas des logiciels, le Groupe considère que seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et de documentation destinée à l'utilisateur peuvent être immobilisées si les autres conditions d'IAS 38 sont respectées.

Toutes les autres dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les dépenses en recherche et développement (capitalisées ou non) sont principalement constituées des charges de personnel (y compris les salaires, les primes, les avantages et les frais de déplacement) ainsi que des honoraires des sous-traitants qui travaillent pour les équipes qui ajoutent de nouvelles fonctionnalités aux offres existantes d'OVHcloud, développent de nouvelles offres, assurent la fiabilité des performances de sa plateforme cloud mondiale, et gèrent et développent les systèmes et infrastructures informatiques internes. Le Groupe présente, pour les exercices 2019 et 2020, un agrégat de montant de dépenses en recherche et développement en note 4.9.2.

Durées d'amortissement

Les principales durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

	<u>Mode et durée d'amortissement</u>	
Technologies et logiciels développés en interne	Linéaire	5 ans

¹⁴ Un bloc IP permet à un client d'associer des équipements de son réseau interne à une adresse IP publique. Celui-ci comprend huit adresses IP au total dont cinq que le client pourra associer à ses machines et services. Les adresses IP dont le Groupe dispose sont utilisables sans limite de durée de vie, compte tenu de l'absence de caducité de l'actif.

Relations clients	Linéaire	2 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 8 ans
Brevets et licences	Linéaire	1 à 3 ans
Blocs IP	Non amorti	Indéterminée

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant).

Les amortissements sont constatés sur la ligne dotation aux amortissements. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres charges opérationnelles non courantes » si elles correspondent à leur définition (cf. note 4.6).

3.5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuellement constatées, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS16.

L'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé linéairement sur la durée d'utilité de l'actif, à compter de la date de mise en service.

Lorsque la valeur recouvrable des immobilisations est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Le Groupe a procédé à une analyse de ses immobilisations afin de détailler celles-ci par composant, ayant des durées d'utilité différentes. Ces composants sont notamment les processeurs CPU-GPU, la mémoire RAM, la carte mère, le disque dur et les cartes graphiques.

Les composants sont destinés à être installés au sein d'un serveur et conformément à IAS 16 sont enregistrés en immobilisations, dont l'utilisation par le Groupe excède un an.

Par ailleurs, les composants neufs sont installés au sein d'un serveur, puis réinstallés par la suite dans d'autres serveurs, le Groupe ayant comme modèle de produire ses serveurs. Les composants peuvent être ainsi installés successivement sur plusieurs serveurs lors de leurs utilisations. Les composants sont comptabilisés en immobilisations en-cours jusqu'à la date de mise en service du serveur correspondant au jour de la date de disponibilité du serveur pour la commercialisation. Une fois le serveur mis en service, ce dernier est transféré en "Matériel informatique". La date de début d'amortissement coïncide avec la date de la mise en service.

Les principales durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Équipements d'infrastructures et installations	Linéaire	10 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Équipements réseaux	Linéaire	5 ans
Composants serveurs et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Les plus et moins-values de cession et de sortie d'immobilisations corporelles sont incluses dans les « autres produits ou charges opérationnels » si elles sont significatives et inhabituelles.

3.5.4. Dépréciation des Goodwill et immobilisations

Les valeurs comptables des Goodwill, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations en cours font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles doivent être dépréciées. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles (y compris les droits d'utilisation IFRS16) font l'objet d'un test de dépréciation seulement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, sont regroupés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, définie par IAS36 comme étant le plus petit groupe d'actifs pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables indépendants. Les Goodwill sont ainsi affectés aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises associé.

Les UGT au sein du groupe OVHcloud, qui reflètent les plus petits ensembles générant des entrées de trésorerie indépendantes sont au nombre de 4 : Baremetal et Hosted Private Cloud (ces 2 UGT rassemblées au sein du segment Private Cloud), Public Cloud et Webcloud & Other.

Lorsque la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée dans les autres charges opérationnelles non courantes, après avoir été affectée en premier lieu à la valeur comptable de tout Goodwill attribué à celle-ci, le cas échéant.

Contrairement à celle afférentes aux autres actifs, les pertes de valeur constatées sur les Goodwill sont définitives et ne peuvent être reprises en résultat ultérieurement.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation et la cession des actifs.

Le Groupe a utilisé pour le calcul de la valeur recouvrable une méthode fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Les flux de trésorerie sont issus du plan stratégique approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe pour les trois prochaines années puis d'une extrapolation pour les 4^{ème} et 5^{ème} années.

Les flux de trésorerie ultérieurs à cette période de cinq ans font l'objet d'extrapolations en application d'un taux de croissance à l'infini, fonction des prévisions de croissance du marché. Les hypothèses retenues pour réaliser ces flux prévisionnels sont basées sur les hypothèses économiques de croissance définies par la direction du Groupe et sont cohérentes avec les performances passées.

Les flux de trésorerie sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur pour chaque UGT.

La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation retenu ainsi qu'aux flux de trésorerie futurs attendus et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT, y compris une analyse de sensibilité, sont présentées et expliquées plus en détail dans la Note 4.11.

3.5.5. Locations (en tant que preneur)

Un contrat ou une partie de contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat de location.

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de loyers effectués à la date d'entrée en vigueur ou avant cette date, augmenté des coûts directs initiaux engagés pour la conclusion du contrat et d'une estimation des coûts éventuels de démantèlement, ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat. Par la suite, il est amorti en

application d'IAS16 selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur sur la durée du contrat, correspondant à la durée contractuelle non résiliable de l'utilisation de l'actif après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation si leur exercice est estimé raisonnablement certain par la direction du Groupe. En outre, le droit d'utilisation peut faire l'objet d'une dépréciation en application d'IAS36 dans le cadre du test d'évaluation annuel.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers futurs. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal (sur la base des durations et non des maturités). En pratique, c'est ce dernier taux qui est généralement utilisé.

En l'absence de taux d'intérêt implicite des contrats, le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financements externes obtenus par le Groupe et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué. Le calcul du taux d'actualisation nécessite des estimations, notamment en ce qui concerne le *spread* de crédit ajouté au taux sans risque, pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à la société preneuse.

La dette locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés, conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée notamment en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, ou, le cas échéant, en cas de réévaluation par le Groupe de l'exercice d'une option d'achat ou d'une option de résiliation.

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le périmètre de la norme IFRS 16 sont reconnus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, ventilés entre le remboursement du principal du passif locatif (inclus dans les « Remboursement des emprunts ») et le paiement de l'intérêt implicite (inclus dans les « intérêts financiers payés »).

Le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 1 an ou portant sur des actifs de faible valeur (5 000 dollars). La charge locative est ainsi constatée en « Charges opérationnelles », et la partie décaissée est présentée dans les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Le Groupe a identifié cinq grandes catégories d'actifs faisant l'objet de contrats de location dont un détail est fourni dans la Note 4.26 :

- Bureaux : ces contrats concernent les baux des différents bureaux du Groupe dans les pays où il est implanté.
- Datacenters : ces contrats concernent principalement la location d'ateliers et d'entrepôts de données.
- Réseaux : ces contrats concernent principalement les baux d'équipements informatiques réseaux.
- *Points of Presence* (POP) : ces contrats correspondent aux baux d'emplacements au sein d'infrastructures détenues par des tiers que le Groupe utilise pour réaliser les interconnexions de ses réseaux.
- Autres : ces contrats concernent principalement les véhicules, les terrains d'éoliennes, les générateurs d'énergie et autres équipements utilisés dans ses opérations.

L'application d'IFRS16 donne lieu à comptabilisation d'impôts différés, calculés sur la base de la valeur du droit d'utilisation, nette de la dette de loyer correspondante.

Détermination de la durée des contrats de location avec renouvellement et options de résiliation

Le jugement et des estimations ont été nécessaires pour déterminer les dates de sortie des contrats de location compte tenu des options de résiliation ou de renouvellement prévues dans le cadre de certains contrats. De manière générale, les options de renouvellement, que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer en s'appuyant sur les éléments d'appréciation en compte.

Des périodes de renouvellement ont été prises en compte pour les contrats de réseaux (5 ans avec période de renouvellement de 24 mois) et de POP « Point of Presence » (entre 1 et 15 ans avec période de

renouvellement de 12 mois), tenant compte d'éléments d'appréciation et des éventuelles incitations économiques liées aux contrats (tels que le faible niveau d'aménagement connexe, ou de frais de désinstallation et des éventuelles coupures de service, le cas échéant). S'agissant des baux immobiliers, l'appréciation a été réalisée en fonction de la localisation du bien (France ou étranger) et de son caractère stratégique ou non, ainsi que du caractère récent des baux principaux conclus par le Groupe. En France, la plupart des baux immobiliers sont des baux commerciaux dits « 3 6 9 » ; en général une durée totale de 9 ans a été retenue et tient compte de l'analyse du Groupe en termes de pénalités et incitations économiques, tels que des investissements connexes, ou frais de déménagement, ou encore les pénalités contractuelles prévues aux contrats, conformément à l'interprétation du Comité d'interprétation de l'IASB et du relevé de conclusions de l'ANC. En particulier, les agencements non amovibles ne sont pas significatifs et ont une durée de vie similaire à la durée résiduelle des baux.

Les autres principaux contrats ont des durées généralement comme suit, déterminées conformément aux principes évoqués ci-avant :

- Bureaux situés en dehors de la France : entre 1 et 10 ans
- Datacenters (durées en fonction des pays) : entre 1 et 40 ans

Les durées de contrats sur certains Datacenters peuvent être relativement courtes, afin de faire face à la croissance du Groupe et ainsi pouvoir changer ou augmenter rapidement les espaces en fonction des besoins.

- Parcs éoliens : 15 ans
- Générateurs d'énergie : 3 ans
- Véhicules : 3 ans

A chaque clôture, le Groupe réévalue la durée du contrat en cas d'événement significatif ou de changement de circonstances qui serait de nature à affecter sa capacité à exercer ou non l'option de renouvellement ou de résiliation.

3.5.6. Créances clients et autres créances d'exploitation

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15 puis au coût amorti, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Des dépréciations sont comptabilisées à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif : le Groupe applique l'approche simplifiée dans ce calcul pour les créances et les actifs sur contrat, ainsi que les créances liées aux contrats de location sous IFRS 16 (revenus liés à des serveurs dédiés et cloud dédié principalement).

Le Groupe a mis en place une matrice de provisionnement basée sur son historique de pertes de crédit, ajustée des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique, le cas échéant.

Les taux de provisionnement sont basés sur les jours d'arriéré pour les groupements de clientèle par zone géographique du client final.

La matrice de provisionnement s'appuie dans un premier temps sur les taux de défaut historiques observés du Groupe. À chaque arrêté, les taux de défaut historiques observés sont mis à jour.

Les informations relatives aux dépréciations sur les créances commerciales du Groupe sont présentées en Note 4.14.

3.5.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les liquidités (comptes bancaires courants) et les équivalents de trésorerie correspondant à des comptes à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois, très liquides, facilement convertibles en espèces connues, et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

3.5.8. Capital social

Le Groupe a émis des actions ordinaires et des actions de préférence. Les coûts incrémentaux directement attribuables à l'émission de ces instruments sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les actions de préférence non remboursables sont classées en capitaux propres dans la mesure où elles donnent droit à des dividendes discrétionnaires, ne comportent aucune obligation de remettre de la trésorerie ou d'autres actifs financiers et ne nécessitent pas de règlement en un nombre variable d'instruments de capitaux propres du Groupe. Les dividendes discrétionnaires y afférents sont comptabilisés comme des distributions de capitaux propres en date d'approbation de ceux-ci par les actionnaires de la Société.

En cas d'introduction en bourse, les actions de préférence seront converties en actions ordinaires.

3.5.9. Instruments financiers

Le Groupe a classé les instruments financiers comme suit :

- Les créances commerciales, dépôts, garanties et autres prêts en actifs financiers au coût amorti (Notes 4.14 et 4.15) ;
- Les parts dans des entités non consolidées, en actifs financiers à la juste valeur par résultat ou par OCI (Note 4.20) ;
- Les emprunts et autres dettes financières en passifs financiers au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif – TIE (Note 4.19).
- Les actifs et passifs dérivés à la juste valeur par résultat, à l'exception des dérivés classés en instruments de couverture de flux de trésorerie (Note 4.21).

Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres produits et charges financiers sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie liée à des opérations prévisionnelles hautement probables résultant de variations de taux de change, de taux d'intérêt, de prix des matières premières ou de prix de l'énergie. Lors de la mise en place d'une relation de couverture désignée, le Groupe documente son objectif de gestion des risques et la stratégie de mise en place de la couverture. Le Groupe documente également la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont censées se compenser mutuellement.

Couverture de flux de trésorerie

Les instruments de couverture du Groupe sont des swaps de devises et des achats à terme de devises qui sont mis en place dans le but de couvrir les variations du prix des achats futurs de composants électroniques, contre le risque de change. Lorsqu'un dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé comptabilisée en autres éléments du résultat global se limite à la variation cumulée de la juste valeur de l'élément de couverture dès que la couverture est en place. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée immédiatement en autres produits et charges financiers.

Le Groupe a choisi de ne pas séparer en tant que coûts de couverture la composante « report / déport » des achats à terme de devises.

Lorsque la transaction prévue couverte résulte en la comptabilisation d'un élément non financier tel que des immobilisations, le montant cumulé dans la réserve de couverture est inclus directement dans le coût initial de l'élément non financier lorsque celui-ci est comptabilisé.

3.5.10. Provisions courantes et non courantes

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite envers un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers. Le montant comptabilisé en provision par le Groupe doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle légale ou implicite envers un tiers à la date de clôture. Les provisions sont principalement constituées de provisions pour litiges envers des sous-traitants, des clients, des co-traitants ou des fournisseurs. Le Groupe identifie, évalue et finance chaque risque relatif aux réclamations, en liaison avec ses conseils juridiques, sur la base de la meilleure estimation du risque encouru.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que la mise en œuvre a été démarrée ou une annonce a été faite.

3.5.11. Avantages du personnel

Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies correspondent aux régimes généraux et spéciaux de la Sécurité sociale en France ainsi qu'aux régimes au Canada et aux Etats-Unis. Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspondent principalement aux prestations de retraite en France. Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces obligations ne sont pas financées par une gestion externe. Les passifs et les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles, estimées sur la base d'hypothèses retenues notamment en matière de taux d'actualisation, d'augmentations de salaires prévues et de taux de mortalité.

Les réévaluations du passif au titre des prestations définies (gains et pertes actuariels) sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. Le Groupe détermine la charge d'intérêt en appliquant le taux d'actualisation au passif et au coût des services, tels que déterminés en début d'exercice. Ce passif est ajusté, le cas échéant, de toute variation résultant du versement des prestations au cours de la période.

Le Groupe comptabilise l'ensemble des charges d'intérêts liées aux régimes à prestations définies en autres charges financières. Les autres coûts sont inclus dans les charges de personnel.

Il n'existe pas d'autres avantages du personnel à long terme significatifs.

3.5.12. Paiements en actions

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions, en vertu desquels des services sont rendus en contrepartie d'instruments de capitaux propres (opérations réglées en capitaux propres) et d'instruments réglés en trésorerie (opérations réglées en espèces).

- **Opérations réglées en capitaux propres**

Les actions attribuées gratuitement par le Groupe à des salariés ou mandataires sociaux français sont des opérations réglées en capitaux propres. Elles sont détaillées en Note 4.27.

La juste valeur à la date d'attribution de ces accords de paiement fondés sur des actions réglées en capitaux propres est comptabilisée en charges, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits, selon la méthode d'acquisition graduelle des droits puisque les actions gratuites sont acquises par tranches. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquelles les conditions de service associées seront remplies, de sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service correspondantes à la date d'acquisition des droits. Par ailleurs, certains salariés ou mandataires sociaux ont eu l'opportunité d'investir dans une holding détenant des actions d'OVH Groupe S.A.S.. Ces investissements en actions ordinaires ayant été réalisés pari passu, à la juste valeur des actions, et réglés en

capitaux propres, aucune charge n'a été comptabilisée dans l'état du résultat global conformément à IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*.

- **Opérations réglées en trésorerie**

Les bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) dénoués en septembre 2017 ainsi que les instruments liés aux actions attribués par le Groupe aux salariés étrangers (« actions fantômes ») sont des paiements en actions réglés en trésorerie.

Un passif est comptabilisé pour la juste valeur des opérations réglées en trésorerie. La juste valeur est évaluée initialement et à chaque date d'arrêté jusqu'à la date de règlement incluse, les variations de juste valeur étant comptabilisées en charges de personnel. La juste valeur est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition avec comptabilisation d'un passif correspondant. L'approche retenue pour tenir compte des conditions d'acquisition des droits dans l'évaluation des opérations réglées en capitaux propres s'applique également aux opérations réglées en trésorerie (Note 4.28).

Les actions gratuites et les actions fantômes sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution (octobre 2017, février 2019 et juillet 2020). Cette juste valeur est basée sur la juste valeur d'une action ordinaire diminuée de la valeur actualisée des dividendes futurs estimés et de la meilleure estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions d'acquisition des droits (un pourcentage estimé par la direction).

Les hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des opérations de paiement en actions sont présentées en Note 4.28.

3.5.13. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers dérivés et les actions d'entités non consolidées à la juste valeur à chaque date de clôture et fournit des informations sur la juste valeur de tous les instruments financiers.

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants de marché à la date d'évaluation. Les méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers sont classées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- **Niveau 1** : juste valeur basée sur des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- **Niveau 2** : juste valeur mesurée à l'aide de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, observables soit directement (cours) soit indirectement (données dérivées) ;
- **Niveau 3** : données de juste valeur de l'actif ou du passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (intrants non observables).

De plus amples informations sont données dans la Note 4.21.

3.5.14. Classement courant et non courant

Le Groupe présente les actifs et passifs dans le bilan en fonction de leur classement en courant/non courant.

Un actif est classé en courant lorsqu'il :

- Devrait être réalisé ou est destiné à être vendu ou consommé dans le cycle d'exploitation normal
- Est détenu principalement à des fins de négociation
- Devrait être réalisé dans les douze mois suivant la période de clôture

Ou

- Constitue de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie, sauf restriction d'échange ou d'utilisation pour régler un passif pendant au moins douze mois après la période de reporting.

Un passif est classé en courant lorsque :

- Il devrait être réglé dans le cycle opérationnel normal
 - Il est détenu principalement à des fins de négociation
 - Il doit être réglé dans les douze mois suivant la période de reporting
- Ou
- Il n'existe aucun droit inconditionnel de reporter le règlement du passif pendant au moins douze mois après la période de reporting.

Tous les autres actifs et passifs sont classés comme non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés en actifs et passifs non courants.

3.5.15. Comptabilisation du revenu

Le revenu est comptabilisé lorsque le contrôle du bien ou du service (produit) promis est transféré aux clients, pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ce produit.

Le Groupe a déterminé que les contrats n'intègrent pas de composante de financement significative puisque la période comprise entre la date de paiement et la période d'exécution de la prestation est inférieure à un an. Les paiements reçus avant le transfert du contrôle du bien ou du service sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Le revenu du Groupe est classé comme suit :

Services de cloud computing

Le revenu de la vente de services de cloud computing se compose des produits liés au Private Cloud (incluant l'activité Baremetal et Hosted Private Cloud) et au Public Cloud (incluant Cloud Public et Serveurs Privés Virtuels (VPS)), souvent vendus avec des services de support associés et des services supplémentaires comme le stockage.

La mise à disposition de serveurs dédiés et de clouds dédiés correspond à des composantes locatives selon IFRS 16 qui sont généralement classées en location simple. Par conséquent, les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat de location.

Le revenu tiré des contrats de location sous IFRS 16 correspond à la quasi-totalité des activités du secteur opérationnel Private Cloud.

Les autres services, en dehors du secteur opérationnel Private Cloud, entrent dans le champ d'application d'IFRS 15. Le revenu des autres services est comptabilisé sur la durée de vie du contrat dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la performance de l'entité au fur et à mesure de l'exécution des services. D'une manière générale, les prestations étant généralement facturées mensuellement, et le Groupe disposant d'un droit de facturer les clients à un montant représentatif de sa performance en date de facturation, il comptabilise le revenu à hauteur du montant facturé.

Les informations relatives aux activités du Groupe sont détaillées en Note 4.1

Service de web communication

Le Groupe fournit des services d'enregistrement de noms de domaine et d'hébergement.

Les revenus liés aux noms de domaine sont liés à l'enregistrement et au renouvellement de noms de domaine. Ils sont comptabilisés au moment où la propriété du nom de domaine est transférée à l'acheteur.

Le revenu des services d'hébergement comprend principalement des services d'hébergement de sites Web, de sécurité de sites Web et de visibilité en ligne. Le paiement du prix de transaction est initialement comptabilisé en produits constatés d'avance lorsqu'il est perçu, généralement au moment de la commande. Puis, le revenu est comptabilisé linéairement sur la période au cours de laquelle les obligations de performance sont satisfaites, i.e. généralement sur la durée du contrat, dans la mesure où les clients

reçoivent et consomment simultanément les avantages des services au fur et à mesure de la performance de l'entité.

Applications métiers

Les revenus des applications métiers sont principalement constitués d'applications de productivité tierces, de comptes e-mails, d'outils de marketing par e-mail et de solutions de téléphonie. Le paiement du prix de transaction est initialement comptabilisé en produits constatés d'avance lorsqu'il est perçu, généralement au moment de la commande. Ensuite, le revenu est comptabilisé linéairement sur la période au cours de laquelle les obligations de performance sont satisfaites, i.e. généralement sur la durée du contrat, dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages des services au fur et à mesure de la performance de l'entité.

Définition des contrats, obligations de performance et autres appréciations

Des accords-cadres sont signés avec certains clients importants. Ils n'incluent généralement pas d'engagements d'achat minimum ni de pénalités de résiliation significatives. En outre, aucun paiement forfaitaire initial significatif n'est effectué. En conséquence, les contrats, c'est-à-dire chaque bon de commande associé à l'accord-cadre ont généralement une durée de moins d'un an et, par conséquent, les informations relatives aux obligations de performance restant à remplir (« carnet de commande ») ne sont pas fournies.

Les contrats de cloud computing peuvent comprendre plusieurs obligations de performance (par exemple différents types de serveurs, de services de support et de services supplémentaires), dont les prix contractuels correspondent à leur prix de vente individuels en général (pas de problématique significative d'allocation du prix de transaction entre les différentes obligations de performance), qui sont généralement comptabilisés en continu, avec un profil de performance similaire. La plupart des autres contrats, notamment les contrats liés aux noms de domaine et ADSL, comprennent généralement des obligations de performance uniques.

Les actifs de contrats ne sont pas significatifs. Les passifs de contrats (produits constatés d'avance) sont inclus dans les autres dettes et passifs courants et autres passifs non courants.

Les coûts d'obtention des contrats ne sont pas significatifs de même que les coûts liés à l'exécution des contrats (coûts de mise en place).

Problématique agent / principal

La détermination de la comptabilisation du revenu dépend de la qualification du Groupe en tant qu'agent ou principal. Le Groupe met à la disposition de ses clients des licences qui peuvent être souscrites auprès de tiers et intégrées dans l'offre de services du Groupe. Le Groupe obtient ainsi le droit de diriger l'utilisation des licences et leurs avantages économiques, il détient ainsi le contrôle préalablement à leurs transferts. Le Groupe agit ainsi en tant que principal pour toutes ses obligations de performance.

Programme de points de fidélité

Le Groupe dispose d'un programme de points de fidélité qui permet aux clients d'accumuler des points qui peuvent être utilisés pour avoir droit à des services gratuits. Les points de fidélité donnent lieu à une obligation de performance distincte dans la mesure où ils confèrent un droit significatif au client.

Une partie du prix de transaction est affectée aux points de fidélité attribués aux clients sur la base de leur prix de vente individuel et comptabilisée en produits constatés d'avance (passifs de contrats) jusqu'au remboursement des points. Le revenu est comptabilisé au fur et à mesure de l'utilisation des points par le client.

3.5.16. Crédits d'impôt

Le Groupe applique le traitement des subventions publiques pour comptabiliser les crédits d'impôt, tels que le Crédit d'impôt apprentissage, le Crédit d'impôt famille, le Crédit d'impôt Mécénat et le Crédit d'impôt recherche. Selon cette approche, les crédits d'impôt sont enregistrés lorsqu'il existe une assurance

raisonnable que l'aide sera reçue et que le Groupe respectera toutes les conditions pertinentes. Selon cette méthode, les crédits d'impôt liés aux dépenses d'exploitation sont enregistrés en réduction des charges afférentes et comptabilisés au cours de la période durant laquelle les dépenses sont imputées au compte de résultat. Les crédits d'impôt liés aux dépenses d'investissement sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs correspondants. Les crédits d'impôt comptabilisés sont fondés sur les meilleures estimations de la direction des montants à recevoir.

3.5.17. Impôts sur le résultat

- **Charge d'impôt**

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat sauf s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises ou d'éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs d'impôts sont compensés si certains critères sont remplis.

La CVAE est comptabilisée en Impôt sur le résultat.

- **Impôts courants**

L'impôt courant comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du résultat imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt à payer pour les exercices antérieurs. Le montant de l'impôt courant dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant de l'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) en raison des incertitudes qui pourraient survenir. Il est calculé sur la base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture. Le Groupe compte deux groupes d'intégration fiscale : la France et les Etats-Unis.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs, et leurs valeurs fiscales (sauf exception). Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé.

Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés, sauf exceptions spécifiques.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés uniquement dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ils pourront être imputés, ceux-ci étant évalués en fonction du plan d'affaires de chacune des filiales du Groupe (budget et plan à moyen terme), du calendrier probable et du niveau des bénéfices imposables futurs, ainsi que des stratégies de planification fiscale à venir.

- **Traitements fiscaux incertains**

Un « traitement fiscal incertain » est un traitement fiscal pour lequel il existe une incertitude quant à l'acceptation par l'administration fiscale concernée du traitement fiscal en vertu de la législation fiscale.

Si le Groupe conclut qu'il est probable que l'administration fiscale accepte une position fiscale incertaine, l'ensemble des éléments relatifs aux impôts (résultat fiscal, assiettes fiscales, taux d'imposition, déficits reportables, crédits d'impôt, taxes) seront déterminés conformément à cette position.

Si le Groupe conclut que l'acceptation par l'administration fiscale n'est pas probable, cette incertitude sera intégrée dans le calcul des éléments relatifs aux impôts, et donnera lieu à comptabilisation d'un passif ou un actif d'impôts. Sur les exercices clos les 31 août 2018, 2019 et 2020, ce passif d'impôt a été comptabilisé en autres passifs non-courants (voir note 4.25).

3.5.18. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits opérationnels non courants et autres charges opérationnelles non courantes sont définis comme étant des éléments limités en nombre, clairement identifiables, inhabituels et ayant une incidence significative sur les résultats consolidés, i.e. venant altérer la lecture de la performance courante du Groupe.

La classification s'applique aux éléments significatifs de produits et de charges inhabituels en termes de nature et de fréquence, tels que certaines charges liées aux coûts de restructuration validés par la Direction, les coûts d'acquisition, les coûts d'intégration des sociétés acquises, et certaines plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation.

Les coûts d'acquisition inclus dans les charges opérationnelles non courantes correspondent notamment à des frais d'acquisition relatifs aux coûts des conseils et de due diligences.

4. Notes relatives aux états financiers consolidés

4.1. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, « Information sectorielle », le Groupe a identifié 3 secteurs opérationnels : Private Cloud, Public Cloud et Webcloud & Other. L'information sectorielle est présentée par activité, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Présentation

Private Cloud

Le Private Cloud offre des services et des solutions qui sont hébergés sur des ressources dédiées aux clients. Cette offre de service se compose principalement de:

- Baremetal : solution dédiée et administrée entièrement par le client selon ses besoins et sans contrainte car il en est le seul utilisateur. Les usages d'une solution Baremetal sont multiples : big data, machine learning, hébergement de sites et applications web, stockage et sauvegarde, virtualisation d'infrastructures, cluster de serveurs, applications métier (CRM, ERP) ou encore hébergement de jeux en ligne.
- Hosted Private Cloud : solution dédiée gérée par les équipes du Groupe OVHcloud, intégrant la technologie de virtualisation VMWare. L'offre Hosted Private Cloud est particulièrement adaptée à l'hébergement de données sensibles stratégiques telles que les données de santé ou financières.

Public Cloud

Le Public Cloud est une offre de solutions cloud facturées à l'usage, basées sur des standards ouverts (OpenStack, Kubernetes). Les ressources, telles que la puissance de calcul ou le stockage, ainsi que l'infrastructure physique qui les fournit, sont mutualisées, c'est-à-dire partagées entre les utilisateurs du fournisseur de services cloud, et flexibles, c'est-à-dire ajustables aux besoins des clients et pouvant être déployées instantanément à grande échelle. Ces solutions sont généralement utilisées pour des applications dont la demande peut connaître des pics élevés, comme le commerce électronique, et les applications dont les besoins sont très importants, comme le streaming vidéo, la musique en continu ou les tests et le développement d'applications.

Webcloud & Other

OVHcloud propose à ses clients des solutions périphériques permettant la création et l'hébergement de site web en ligne comme la recherche et le renouvellement des noms de domaines, la création d'un site ou d'une boutique en ligne. OVHcloud propose aussi des solutions de collaboration telles que notamment des messageries professionnelles, de la télécommunication ou des sms.

Ce segment inclut également, de manière résiduelle, diverses activités non significatives, notamment de l'organisation d'évènements, et de celles de la centrale éolienne.

Ce découpage sectoriel est le reflet du reporting interne tel que soumis au Directeur Général du Groupe, principal décideur opérationnel (« PDO ») du groupe OVHcloud. La mise en place de cet outil de suivi permet d'évaluer la performance des secteurs opérationnels, et de décider de l'allocation des ressources notamment des investissements.

Indicateurs clés de performance

Le Groupe a recours aux agrégats suivants pour évaluer la performance des secteurs opérationnels présentés :

- **Le revenu** : tel que présenté dans les comptes consolidés.
- **Coûts directs** : Les coûts directs comprennent l'ensemble des coûts directement ou indirectement liés aux produits vendus. Il s'agit principalement des coûts des matières premières, de l'énergie, des charges salariales, des coûts de transport et de licence. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements.
- **Marge brute** : La marge brute correspond au Revenu minoré du poste de coûts directs. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements.
- **Coûts commerciaux et marketing** : Les coûts commerciaux et marketing comprennent l'ensemble des coûts directs et indirects liés aux activités de vente et marketing qui sont principalement des charges de personnel et de sous-traitance marketing. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements.
- **Frais généraux et administratifs** : Les frais généraux et administratifs comprennent l'ensemble des frais liés aux activités de direction générale, de finance et comptabilité, d'informatique, juridiques, de ressources humaines, techniques. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements.
- **L'EBITDA courant**, indicateur de suivi de la performance tel que présenté dans les comptes consolidés. Il correspond également au Revenu minoré des Coûts directs, des Coûts commerciaux et marketing et des Frais généraux et administratifs.
- **Les dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)** correspondant aux acquisitions d'immobilisations corporelles et au coût des projets capitalisés du Groupe (flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements hors acquisitions d'entreprises nette de la trésorerie acquise).

Par ailleurs, le Groupe ne suit aucun indicateur de passif sectoriel, l'endettement financier étant piloté de manière centralisée et non au niveau des trois secteurs de reporting.

(en milliers d'euros)	2020			Total
	Private Cloud	Public Cloud	WebCloud & Other	
Revenu	389 079	82 304	160 733	632 116
Coûts directs	(117 932)	(31 631)	(72 536)	(222 099)
Marge brute	271 146	50 673	88 197	410 016
Coûts commerciaux et marketing	(38 921)	(7 672)	(10 359)	(56 953)
Frais généraux et administratifs	(70 095)	(11 285)	(16 719)	(98 099)
EBITDA courant	162 129	31 716	61 119	254 964
Dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)	(218 706)	(42 351)	(14 928)	(275 985)

(en milliers d'euros)	2019			Total
	Private Cloud	Public Cloud	WebCloud & Other	
Revenu	363 335	70 420	146 623	580 377
Coûts directs	(124 727)	(26 780)	(70 508)	(222 015)
Marge brute	238 608	43 640	76 115	358 363
Coûts commerciaux et marketing	(31 014)	(5 669)	(11 601)	(48 285)
Frais généraux et administratifs	(76 597)	(11 119)	(16 605)	(104 321)
EBITDA courant	130 997	26 851	47 909	205 757
Dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)	(162 261)	(33 915)	(18 591)	(214 767)

(en milliers d'euros)	2018			Total
	Private Cloud	Public Cloud	WebCloud & Other	
Revenu	328 329	51 208	132 167	511 703
Coûts directs	(113 325)	(23 457)	(70 588)	(207 369)
Marge brute	215 004	27 751	61 579	304 334
Coûts commerciaux et marketing	(49 056)	(5 635)	(13 280)	(67 971)
Frais généraux et administratifs	(63 361)	(8 893)	(16 952)	(89 206)
EBITDA courant	102 587	13 223	31 347	147 157
Dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)	(263 151)	(33 345)	(9 531)	(306 027)

Les actifs non-courants sont répartis comme suit dans les principaux pays où le Groupe opère :

(en milliers d'euros)	Au 31 août		
	2020	2019	2018
France	572 899	484 853	496 198
Canada	103 792	112 811	111 915
US	94 613	100 577	100 885
Autres pays	118 402	106 543	83 679
Total actifs non-courants	889 706	804 784	792 677

Les actifs non-courants sont principalement constitués d'immobilisations corporelles et incorporelles. Il convient de noter que les immobilisations corporelles sont constituées majoritairement de serveurs qui sont le plus souvent mutualisés et gérés en fonction des besoins des clients et spécificités des services qui leur sont rendus et non de la géographie d'implantation de ces équipements. Ainsi il n'existe pas de corrélation dans un pays donné, entre le montant des immobilisations et le niveau des revenus ou d'EBITDA courant.

4.2. Revenu

4.2.1. Marchés géographiques

Le revenu présenté par zone géographique correspond au revenu résidentiel des clients (lieu de résidence principale du client).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
France	328 610	297 476	255 627
Europe (hors France)	179 917	162 801	141 698
Reste du monde	123 589	120 101	114 377
Total	632 116	580 377	511 703

4.2.2. Revenu par produit

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2 020	2019	2018
Baremetal	287,552	267,727	239,437
Hosted Private Cloud	101,527	95,607	88,891
Private Cloud	389,079	363,335	328,329
Public Cloud	82,304	70,420	51,208
WebCloud & Other	160,733	146,623	132,167
Total	632,116	580,377	511,703

4.3. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Salaires et traitements	(102 036)	(96 906)	(118 762)
Charges sociales	(40 611)	(37 612)	(38 105)
Paiements fondés en actions	(8 182)	(7 360)	(8 259)
Participations des salariés	(588)	(320)	(359)
Engagements à prestations définies vis-à-vis du personnel	(470)	(325)	(630)
Crédit d'impôt relatifs aux dépenses personnelles	1 314	753	841
Charges de personnel	(150 572)	(141 770)	(165 273)

L'effectif moyen du Groupe est réparti comme suit sur les différentes périodes :

	Au 31 août		
	2020	2019	2018
France	1 457	1 413	1 482
EMEA (hors France)	323	299	381
Amérique du Nord	301	303	410
Autres	72	64	86
Total	2 153	2 079	2 359

4.4. Charges opérationnelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Achats consommés	(135 357)	(143 258)	(108 784)
Charges externes	(81 710)	(74 824)	(82 743)
Impôts et taxes	(6 835)	(6 470)	(5 466)
Dépréciation sur créances commerciales et autres actifs courants et autres provisions	(2 677)	(8 298)	(2 279)
Charges opérationnelles	(226 579)	(232 850)	(199 272)

Le poste « Achats consommés » comprend principalement les achats non stockés de fournitures ou de services, les licences et noms de domaines mis à la disposition des clients.

Le détail des charges externes est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Sous-traitance	(6 371)	(8 182)	(7 113)
Charges locatives	(19 645)	(19 179)	(11 127)
Maintenance	(11 879)	(15 238)	(23 054)
Honoraires	(14 756)	(8 441)	(13 723)
Publicité	(9 859)	(5 683)	(6 124)
Frais de déplacement et dépenses	(5 157)	(5 701)	(9 011)
Frais bancaires	(6 533)	(6 673)	(6 482)
Autres charges externes	(7 512)	(5 730)	(6 110)
Charges externes	(81 710)	(74 824)	(82 743)

Les « Charges locatives » représentent la part de loyers non retraités en application de la norme IFRS 16 (part du service inclus dans la charge des loyers, biens de faible valeur et/ou dont la durée des contrats de location est inférieure à 12 mois) (Cf Note 3.5.5) pour plus de détails.

4.5. Dotations aux amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 154)	(5 213)	(8 576)
Amortissements droits d'utilisations	(22 339)	(24 420)	(18 499)
Amortissements des immobilisations corporelles	(190 131)	(173 688)	(137 356)
Amortissements	(215 624)	(203 321)	(164 431)

4.6. Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Autres produits	24	468	-
Autres produits opérationnels	24	468	0
Coûts liés aux acquisitions	(764)	-	-
Coûts d'intégration des sociétés acquises	-	(6 476)	-
Coûts de restructuration	(172)	(4 175)	(3 070)
Coûts liés à des opérations sur le capital	(1 008)	(953)	-
Coûts de sinistres	-	-	(1 017)
Autres charges	(6 829)	(5 717)	(1 320)
Autres charges opérationnelles	(8 772)	(17 321)	(5 408)

Les coûts liés aux acquisitions correspondent aux frais d'acquisition d'OpenIO et d'Exten encourus sur l'exercice clos au 31 août 2020.

Les coûts d'intégration des sociétés acquises correspondent aux coûts engagés par le Groupe pour la réinternalisation du portefeuille clients vCloud Air réalisée sur l'exercice clos le 31 août 2019.

Les coûts de restructuration correspondent principalement à la réorganisation des entités aux Etats-Unis au 31 août 2019 et 31 août 2018.

Les coûts de sinistres correspondent aux frais de réparation d'urgence survenus suite à un incident électrique sur le site de Strasbourg le 9 novembre 2017.

Les coûts liés à des opérations sur le capital correspondent aux coûts engagés par OVH dans le cadre d'un projet d'introduction en bourse (principalement honoraires d'avocats et de conseils) sur les exercices 31 août 2019 et 2020.

Les autres charges correspondent principalement à des moins-values de cession d'immobilisations corporelles.

4.7. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Charges d'intérêts	(23 530)	(9 661)	(8 794)
Coût de l'endettement financier	(23 530)	(9 661)	(8 794)
Gains de change	14 027	12 250	30 384
Produits d'intérêts	124	2 820	496
Autres produits financiers	14 150	15 071	30 879
Pertes de change	(21 172)	(7 342)	(15 959)
Autres charges d'intérêts	(600)	(1 141)	(128)
Autres charges financières	(21 772)	(8 483)	(16 086)
Résultat financier	(31 152)	(3 074)	5 999

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Le coût de l'endettement financier inclut les charges d'intérêts liées aux dettes financières d'emprunts et les charges d'intérêts liées à la dette locative.

Les impacts comptables de la comptabilité de couverture sont expliqués dans la Note 3.5.9.

4.8. Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices clos aux 31 août 2020, 2019 et 2018 sont les suivantes :

Résultat consolidé :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2018
Impôts courants			
Sur le résultat	(490)	(2 923)	(3 560)
Sur la valeur ajoutée (CVAE)	(4 941)	(3 811)	(3 596)
Charge d'impôt courante	(5 431)	(6 734)	(7 156)
Impôts différés			
Sur résultat	(5 315)	(5 833)	(2 633)
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans le compte de résultat	(10 746)	(12 568)	(9 789)

Autres éléments du résultat global consolidé :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2018
Impôts différés relatifs aux autres éléments du résultat global comptabilisés pendant l'exercice			
Impôt sur variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	921	-	-
Impôt sur réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	50	76	(438)
Impôts différés imputés en autres éléments du résultat global	971	76	(438)

Au bilan consolidé, les variations relatives aux impôts différés nets sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2020	2019	2018
Actifs d'impôts différés - solde d'ouverture	12 428	15 505	17 657
Passifs d'impôts différés - solde d'ouverture	(12 147)	(8 619)	(7 744)
Impôts différés nets - solde d'ouverture	282	6 887	9 913
Comptabilisés au compte de résultat global	(4 343)	(5 758)	(3 070)
Reclassement	1 336	0	0
Regroupement d'entreprises	(315)	(0)	0
Écarts de change	3 510	(847)	44
Impôts différés nets - variations	188	(6 605)	(3 026)
Actifs d'impôts différés - solde de clôture	11 431	12 428	15 505
Passifs d'impôts différés - solde de clôture	(10 961)	(12 147)	(8 619)
Impôts différés nets - solde de clôture	470	282	6 887

Impôts différés nets par nature de différences temporaires :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/08/2020	31/08/2019	31/08/2018	01/9/2017
L'impôt différé actif se rapporte aux éléments suivants :				
Réévaluation des immobilisations dans les regroupements d'entreprises	908	-	-	1 180
Contrats de location	572	-	219	-
Report de déficits fiscaux	6 179	5 516	7 161	4 077
Paielements en actions	113	46	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Engagements à prestations définies	848	857	658	871
Réévaluation des instruments financiers y compris dérivés	888	-	4 715	13 148
Dépréciations et amortissements, amortissements accélérés	-	-	-	-
Autres différences temporaires	5 529	6 097	3 771	529
Compensation des impôts différés	(3 606)	(88)	(1 020)	(2 147)
Total impôts différés actifs	11 431	12 428	15 505	17 657

Au 31 août 2020, les déficits fiscaux ont principalement été générés par le groupe d'intégration fiscale France dont la mère est OVH Groupe SAS et pour lesquels le Groupe anticipe un rythme de consommation sur les 2 à 4 prochains exercices fiscaux.

Impôts différés passif par type :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/08/2020	31/08/2019	31/08/2018	01/9/2017
L'impôt différé passif se rapporte aux éléments suivants :				
Réévaluation des immobilisations dans les regroupements d'entreprises	1 202	-	335	2 055
Contrats de location	-	31	554	88
Report de déficits fiscaux	-	19	-	-
Paielements en actions	-	46	-	-
Frais de développement	-	3 719	438	-
Engagements à prestations définies	-	-	-	-
Réévaluation des instruments financiers y compris dérivés	-	54	-	-
Dépréciations et amortissements, amortissements accélérés	10 652	3 111	7 751	5 398
Autres différences temporaires	2 714	5 254	561	2 350
Compensation des impôts différés	(3 606)	(88)	(1 020)	(2 147)
Total impôts différés passifs	10 961	12 147	8 619	7 744

Les autres différences temporaires sont constituées principalement des différences temporaires sociales, de retraitements d'homogénéisation (annulation des écarts de conversion et provision de change) et des éliminations de résultats internes.

Rapprochement de la charge d'impôt pour les exercices 2018, 2019 et 2020 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Résultat avant impôt	(561)	(28 283)	(18 150)
Taux d'imposition en France (%)	31%	33%	33%
Charge d'impôt théorique	174	9 427	6 050
Impact net des différences permanentes	(4 578)	465	(3 554)
Quote-part des résultats de l'entreprise associée	-	(3 597)	(489)
Impact des reports de déficits fiscaux non comptabilisés	(2 770)	(14 045)	(8 179)
CVAE	(3 417)	(2 541)	(2 398)
Impact des différents taux d'imposition	(1 916)	(2 283)	(2 285)
Dépréciation complémentaire	-	-	2 506
Autres impacts	1 762	8	(1 439)
Impôt sur le résultat	(10 745)	(12 568)	(9 789)

Au 31 août 2020 le Groupe détient 107,6 millions d'euros de déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'une comptabilisation d'impôt différé actif, y compris 93,2 millions d'euros de déficits fiscaux non activés provenant des États-Unis, où les déficits sont généralement reportables pendant 20 ans à compter de l'exercice de leur constatation. Ce montant s'établissait à 104,2 millions d'euros au 31 août 2019 et à 46,5 millions d'euros au 31 août 2018.

4.9. Immobilisations incorporelles

4.9.1. Goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	(0)	0	0
Valeur brute à l'ouverture	1 884	1 884	1 884
Regroupements d'entreprises	20 758	-	-
Ajustements de conversion	(62)	-	-
Valeur brute à la clôture	22 580	1 884	1 884
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(1 884)	(1 884)	(1 884)
Dépréciations		(0)	-
Ajustements de conversion	90	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(1 794)	(1 884)	(1 884)
Valeur nette comptable à la clôture	20 786	(0)	0

Le Groupe a réalisé deux acquisitions sur l'exercice clos au 31 août 2020 : OpenIO en Europe et Exten aux États-Unis, et une acquisition sur l'exercice clos au 31 août 2017 : la branche d'activité vCloud Air de la société VMWare aux États-Unis.

OpenIO

Le 22 juillet 2020, OVH S.A.S. a acquis OpenIO, une société française spécialisée dans les logiciels d'optimisation du stockage d'objets numériques pour une contrepartie transférée de 19,4 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros de contrepartie différée (paiement prévu en juillet 2021).

Le calcul provisoire du Goodwill se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Contrepartie versée en numéraire	18 327
<i>dont versement lors du closing</i>	<i>15 413</i>
<i>dont versement sur compte sequestre</i>	<i>2 914</i>
Contrepartie différée	1 097
Total contrepartie transférée	19 424
Immobilisations incorporelles - Technologie	4 700
Actifs financiers	75
Impôts différés actifs	908
Créances clients	394
Autres actifs courants	221
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 304
Passifs financiers non courants	(49)
Impôts différés passifs	(908)
Dettes financières courantes	(1 806)
Dettes fournisseurs	(171)
Autres dettes et passifs courants	(2 415)
Juste valeur de l'actif net acquis	2 254
Goodwill	17 170

L'immobilisation incorporelle au titre de la technologie a été évaluée selon la méthode des redevances.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes à hauteur de 326 milliers d'euros.

Le revenu et le résultat net générés par OpenIO entre la date d'acquisition du 22 juillet 2020 et la clôture au 31 août 2020 ne sont pas significatifs, de même que sur l'exercice complet.

L'acquisition d'OpenIO a été affectée au secteur opérationnel Public Cloud (et à l'UGT correspondante).

Exten

Le 18 août 2020, OVH US LLC a acheté des actifs et des passifs pour un montant de 5,4 millions de dollars (4,6 millions d'euros) auprès de la société Exten Technologies. Cette acquisition doit permettre au Groupe de proposer à ses clients une offre de stockage répondant à la demande croissante de charges de travail axées sur les performances, telles que les bases de données, le traitement vidéo et l'analyse de données, en utilisant une technologie de pointe en matière de solution de stockage.

Cette transaction correspond à un regroupement d'entreprises comptabilisé selon IFRS 3, s'agissant de l'acquisition d'une activité tel que défini par cette norme.

Le calcul provisoire du Goodwill se décompose comme suit :

<i>(En milliers)</i>	<i>USD</i>	<i>EUR</i>
Total contrepartie transférée en numéraire	5 434	4 551
Immobilisations incorporelles - Technologie	1 300	1 089
Immobilisations corporelles - Serveurs	201	168
Impôts différés passifs	-351	-294
Juste valeur de l'actif net acquis	1 150	963
Goodwill	4 284	3 588

L'immobilisation incorporelle au titre de la technologie a été évaluée selon la méthode des redevances.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes à hauteur de 450 milliers d'euros.

Le revenu et le résultat net générés par les actifs d'Exten entre la date d'acquisition du 18 août 2020 et la clôture au 31 août 2020 ne sont pas significatifs, de même que sur l'exercice complet.

L'acquisition d'Exten a été affectée au secteur opérationnel Public Cloud (et à l'UGT correspondante).

Acquisition de la branche d'activité vCloud Air sur l'exercice clos le 31 août 2017

OVH US LLC a signé avec VMware un "asset purchase agreement" en date du 2 avril 2017 afin d'acquérir la branche d'activité vCloud Air de VMware.

La transaction a été finalisée le 8 mai 2017 pour une contrepartie transférée de 3,2 millions de dollars (2,8 millions d'euros) portant sur l'ensemble des actifs relatifs au business vCloud Air détenus par VMware correspondant principalement aux serveurs, aux contrats clients et la reprise d'environ 220 salariés.

Cette transaction correspond à un regroupement d'entreprises comptabilisé selon IFRS 3.

La comptabilité d'acquisition a conduit en particulier à reconnaître des immobilisations incorporelles pour un montant total de 7,6 millions d'euros correspondant notamment aux relations clients qui ont été amorties linéairement entre 18 et 24 mois à compter de mai 2017.

Les produits constatés d'avance ont été évalués à la juste valeur à la date d'acquisition pour 34,4 millions de dollars (29 millions d'euros) selon la méthode consistant à estimer les coûts nécessaires restant à encourir pour la réalisation des services futurs et à appliquer une marge normative.

La différence entre la contrepartie transférée et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition entraîne la comptabilisation d'un badwill de 5,1 millions de dollars (4,2 millions d'euros) lié à la reprise à des conditions avantageuses d'une activité à restructurer.

(En milliers)	USD	EUR
Contrepartie transférée	3 216	2 814
Immobilisations incorporelles	9 000	7 611
Immobilisations corporelles	5 484	4 638
Impôts différés actifs	1 546	1 307
Trésorerie et équivalent de trésorerie	38 394	32 468
Impôts différés passifs	(5 073)	(4 290)
Passif au titre du bonus de rétention du personnel	(3 784)	(3 200)
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	(2 847)	(2 408)
Produits constatés d'avance	(34 400)	(29 091)
Juste valeur de l'actif net acquis	8 321	7 036
Badwill	(5 105)	(4 222)

Les frais d'acquisition pour 1,4 million de dollars (1,2 million d'euros) ont été comptabilisés en report à nouveau dans le bilan d'ouverture au 1^{er} septembre 2017.

L'acquisition de VCloud Air a été affectée au secteur opérationnel Private Cloud (et aux UGT Hosted Private Cloud and Baremetal correspondants).

4.9.2. Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Coûts de développement capitalisés	Franchises/brevets/droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette comptable au 1er septembre 2017	2 551	2 746	17 460	22 757
Valeur brute au 1er septembre 2017	3 272	6 985	17 697	27 954
Augmentations	95	1 177	16 844	18 116
Cessions	-	-	(116)	(116)
Transferts	1 325	-	(1 314)	11
Ajustements de conversion	-	-	77	77
Valeur brute au 31 août 2018	4 692	8 162	33 188	46 042
Amortissements cumulés au 1er septembre 2017	(721)	(4 239)	(237)	(5 197)
Amortissements	(177)	(1 744)	(6 879)	(8 800)
Transferts	-	-	(1)	(1)
Ajustements de conversion	-	-	(147)	(147)
Amortissements cumulés au 31 août 2018	(898)	(5 983)	(7 264)	(14 145)
Valeur nette comptable au 31 août 2018	3 794	2 179	25 924	31 897

Les autres immobilisations incorporelles au 1^{er} septembre 2017 incluent notamment les blocs IP V4, permettant à un client d'associer des équipements de son réseau interne à une adresse IP publique, ainsi que les immobilisations incorporelles de vCloud Air acquises en mai 2017 pour 7,6 millions d'euros.

Sur l'exercice clos le 31 août 2018, les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement les Blocs IP V4 pour 13,8 millions d'euros dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

(en milliers d'euros)	Coûts de développement capitalisés	Franchises/brevets/droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette comptable au 31 août 2018	3 794	2 179	25 925	31 897
Valeur brute au 31 août 2018	4 692	8 162	33 188	46 042
Augmentations	-	1 610	14 371	15 981
Transferts	2 263	2 800	(7 470)	(2 407)
Ajustements de conversion	-	64	521	585
Valeur brute au 31 août 2019	6 955	12 636	40 610	60 201
Amortissements cumulés au 31 août 2018	(898)	(5 983)	(7 264)	(14 145)
Amortissements	(977)	(1 536)	(3 347)	(5 860)
Transferts	-	-	711	711
Ajustements de conversion	-	-	(403)	(403)
Amortissements cumulés au 31 août 2019	(1 875)	(7 519)	(10 303)	(19 697)
Valeur nette comptable au 31 août 2019	5 080	5 117	30 307	40 502

Au 31 août 2019, la colonne « Autres immobilisations incorporelles » comprend les immobilisations incorporelles en cours.

Les augmentations d'immobilisations incorporelles sur l'exercice clos le 31 août 2019 comprennent 10,3 millions d'euros de coûts de développement internes (frais de personnel) et 3,1 millions d'euros de coûts externes (logiciels, prestations).

Les projets pour lesquels les frais de développement sont capitalisés concernent le développement des offres de services et d'hébergement.

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses totales de recherche et développement d'OVHcloud (capitalisées et comptabilisées en charges au compte de résultat) se sont élevées à 53,2 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Coûts de développement capitalisés	Franchises/brevets/droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette comptable au 31 août 2019	5 080	5 117	30 306	40 502
Valeur brute au 31 août 2019	6 955	12 636	40 610	60 201
Augmentations	202	4 931	40 706	45 839
Cessions	-	(586)	-	(586)
Changement de périmètre	(761)	4 700	559	4 498
Transferts	9 177	(3 533)	(2 889)	2 755
Ajustements de conversion	-	(238)	(1 092)	(1 330)
Valeur brute au 31 août 2020	15 573	17 910	77 894	111 377
Amortissements cumulés au 31 août 2019	(1 875)	(7 519)	(10 303)	(19 697)
Amortissements	(2 734)	(794)	(118)	(3 646)
Cessions	-	586	549	1 135
Changement de périmètre	410	-	-	410
Transferts	268	(274)	(6 288)	(6 294)
Ajustements de conversion	-	-	1 046	1 046
Amortissements cumulés au 31 août 2020	(3 931)	(8 001)	(15 114)	(27 046)
Valeur nette comptable au 31 août 2020	11 642	9 909	62 780	84 329

OVH S.A.S a acquis l'entité OpenIO le 22 juillet 2020. Le total net des actifs incorporels de cette acquisition s'élève à 4,9 millions d'euros, dont 4,7 millions d'euros de logiciels (voir plus haut partie 4.9.1).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles comprennent 16,1 millions d'euros de coûts internes (coûts du personnel) et de 23,4 millions d'euros de coûts externes (logiciels, prestations). Ces coûts de développement ont été capitalisés.

Au titre de l'exercice 2020, 8 millions d'euros de coûts de développement de projets R&D ont été capitalisés et ont commencé à être amortis (mise en service des produits sur l'exercice).

Au titre de l'exercice 2020, les principaux projets de R&D en cours de développement sont des projets de refonte des systèmes d'information pour 17 millions d'euros et des projets de développement de nouveaux services à destination des clients pour 5,5 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2020, les dépenses totales de recherche et développement d'OVHcloud (capitalisées et comptabilisées en charges au compte de résultat) se sont élevées à 58,2 millions d'euros.

4.10. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions et agencements sur constructions	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Contrats de location - Droits d'utilisation	Immobilisations corporelles en construction	TOTAL
Valeur nette comptable au 1er septembre 2017	6 656	30 846	31 462	256 995	109 728	63 961	66 828	566 476
Valeur brute au 1^{er} septembre 2017	6 656	37 536	41 529	485 279	304 102	63 961	75 530	1 014 593
Augmentations	34	5 828	25 073	191 689	39 256	36 697	23 785	322 362
Cessions	-	(15)	(374)	(1 540)	(28)	(477)	(590)	(3 024)
Transferts	-	(2)	1 739	5 309	1 832	-	(9 012)	(134)
Ajustements de conversion	43	87	108	528	(1 715)	123	371	(455)
Valeur brute au 31 août 2018	6 733	43 434	68 075	681 265	343 447	100 304	90 084	1 333 342
Amortissements cumulés au 1^{er} septembre 2017	0	(6 690)	(10 067)	(228 284)	(194 374)	0	(8 702)	(448 117)
Amortissements	-	(3 818)	(6 684)	(99 786)	(27 069)	(18 499)	-	(155 856)
Cessions	-	3	299	924	26	-	-	1 252
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(256)	(256)
Transferts	-	235	(197)	754	(496)	-	-	296
Ajustements de conversion	-	12	(12)	(41)	602	(33)	(1)	527
Amortissements cumulés au 31 août 2018	0	(10 258)	(16 661)	(326 433)	(221 311)	(18 532)	(8 959)	(602 157)
Valeur nette comptable au 31 août 2018	6 733	33 176	51 414	354 832	122 136	81 772	81 125	731 185

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions et agencements sur constructions	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Contrats de location - Droits d'utilisation	Immobilisations corporelles en construction	TOTAL
Valeur nette comptable au 31 août 2018	6 733	33 178	51 415	354 832	122 134	81 771	81 125	731 187
Valeur brute au 31 août 2018	6 733	43 434	68 075	681 265	343 447	100 304	90 084	1 333 341
Augmentations	-	8 323	24 212	151 760	15 003	11 898	1 308	212 504
Cessions	-	(215)	(94)	(6 124)	(848)	(3 861)	-	(11 142)
Transferts	-	(448)	67 086	67 955	(135 958)	-	5 442	4 077
Ajustements de conversion	217	783	1 816	5 448	2 297	867	804	12 232
Valeur brute au 31 août 2019	6 950	51 877	161 095	900 304	223 941	109 208	97 638	1 551 012
Amortissements cumulés au 31 août 2018	0	(10 256)	(16 661)	(326 433)	(221 314)	(18 533)	(8 960)	(602 157)
Amortissements	-	(3 914)	(8 060)	(144 078)	1 216	(24 420)	-	(179 256)
Cessions	-	123	44	1 799	514	3 861	-	6 341
Dépréciations	-	-	(8 773)	-	(7 106)	-	(3 856)	(19 735)
Transferts	-	1 222	(21 515)	(47 157)	65 282	-	-	(2 168)
Ajustements de conversion	-	(51)	(694)	(2 154)	(765)	(287)	(6)	(3 957)
Amortissements cumulés au 31 août 2019	0	(12 876)	(55 659)	(518 023)	(162 173)	(39 379)	(12 822)	(800 935)
Valeur nette comptable au 31 août 2019	6 950	39 001	105 436	382 281	61 768	69 829	84 816	750 079

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions et agencements sur constructions	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Contrats de location - Droits d'utilisation	Immobilisations corporelles en construction	TOTAL
Valeur nette comptable au 31 août 2019	6 950	39 000	105 438	382 281	61 768	69 828	84 816	750 082
Valeur brute au 31 août 2019	6 950	51 877	161 095	900 304	223 941	109 208	97 638	1 551 013
Augmentations	-	2 830	16 371	174 565	14 854	7 017	44 122	259 759
Cessions	-	-	(7 013)	(163 003)	(6)	(10 865)	(2 616)	(183 503)
Changement de périmètre	-	-	-	15	6	-	-	21
Transferts	-	64	(2 645)	9 082	4 641	-	(17 601)	(6 459)
Ajustements de conversion	(332)	(1 545)	(4 796)	(11 922)	(2 131)	(1 607)	-	(23 830)
Valeur brute au 31 août 2020	6 618	53 226	163 012	909 041	241 305	103 753	120 046	1 597 001
Amortissements cumulés au 31 août 2019	0	(12 877)	(55 658)	(518 022)	(162 174)	(39 379)	(12 822)	(800 932)
Amortissements	-	(3 421)	(20 282)	(158 944)	(7 195)	(22 339)	(652)	(212 833)
Cessions	-	-	-	154 899	-	10 865	-	165 764
Dépréciations	-	-	7 013	-	5	-	2 570	9 588
Ajustements de conversion	-	-	-	(13)	(2)	-	-	(15)
Transferts	-	-	5	2 989	(6)	-	-	2 988
Ajustements de conversion	-	304	2 061	5 977	258	1 001	19	9 620
Amortissements cumulés au 31 août 2020	0	(15 994)	(66 861)	(513 114)	(169 114)	(49 852)	(10 885)	(825 823)
Valeur nette comptable au 31 août 2020	6 618	37 232	96 151	395 927	72 191	53 901	109 161	771 183

- Terrains et constructions :

Les terrains et constructions d'une valeur comptable de 43,9 millions d'euros en 2020 (2019 : 45,9 millions d'euros, 2018 : 39,9 millions d'euros, 1^{er} septembre 2017 : 37,5 millions d'euros) sont principalement portés sur les data centers et sur l'activité Eolienne.

- Machines, équipements et matériel informatique :

Machines, équipements et matériel informatique d'une valeur comptable de 492,1 millions d'euros en 2020 (2019 : 487,7 millions d'euros, 2018 : 406,2 millions d'euros, 1^{er} septembre 2017 : 288,5 millions d'euros) sont principalement constituées de serveurs informatiques.

- Autres immobilisations corporelles :

Autres immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 72,27 millions d'euros (2019 : 61,8 millions d'euros, 2018 : 122,1 millions d'euros, 1^{er} septembre 2017 : 109,7 millions d'euros) sont principalement des agencements réalisés sur la société OVH S.A.S.

- Droits d'utilisation au titre des contrats de location :

Les informations relatives aux contrats de location sont présentées en note 4.26.

- Immobilisations corporelles en construction :

Les immobilisations corporelles en construction représentent principalement les coûts de production des serveurs et des réseaux, et l'aménagement des bâtiments.

4.11. Tests de dépréciation des Goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles

Les UGT correspondent à Baremetal et Hosted Private Cloud (au sein du secteur opérationnel Private Cloud), et aux secteurs opérationnels Public Cloud et Webcloud & Other. Les Goodwill sont uniquement affectés à l'UGT Public Cloud.

Au 31 août 2020, 2019 et 2018, la valeur recouvrable des UGT a été établie sur la base de la valeur d'utilité et ne fait pas apparaître de perte de valeur.

4.11.1. Principales hypothèses retenues pour estimer les valeurs d'utilités de chaque groupe d'UGT

	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Baremetal			
Taux d'actualisation	7,3%	7,2%	7,5%
Taux de croissance à l'infini	3,0%	3,0%	3,0%
Hosted Private Cloud			
Taux d'actualisation	7,3%	7,2%	7,5%
Taux de croissance à l'infini	3,0%	3,0%	3,0%
Public Cloud			
Taux d'actualisation	7,3%	7,2%	7,5%
Taux de croissance à l'infini	3,0%	3,0%	3,0%
Web Cloud			
Taux d'actualisation	7,3%	7,2%	7,5%
Taux de croissance à l'infini	3,0%	3,0%	3,0%

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur pour chaque UGT. Les objectifs de revenu et d'EBITDA courant du plan prennent notamment en compte des hypothèses de croissance du marché mondial du cloud, en cohérence avec les prévisions d'organismes externes indépendants, qui devraient être stimulées sous l'effet de la croissance exponentielle de l'utilisation des

données, d'une augmentation régulière des dépenses de cloud et de l'adoption croissante de stratégies hybrides et multi-cloud par les entreprises.

4.11.2. Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé à une analyse de sensibilité des tests de dépréciation aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque UGT soit le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale et les flux de trésorerie de l'année terminale étant donné qu'ils représentent une part significative de la valeur recouvrable.

Pour les années 2018, 2019 et 2020, et pour chaque UGT, une augmentation du CMPC d'un point de pourcentage et/ou une baisse du taux de croissance à l'infini d'un demi-point de pourcentage et/ou une baisse des flux de trésorerie de 10% ne conduirait, pour chacune de ces variations prises isolément ou cumulativement, à aucune dépréciation sur les quatre UGT.

4.12. Titres mis en équivalence

Les tableaux suivants contiennent les informations financières résumées sur l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée KOSC et sa filiale KOSC INFRA :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2 020	2019	2018
Valeur nette comptable à l'ouverture	-	10 793	9 039
Quote-part dans la perte des entreprises mises en équivalence	-	(10 793)	(1 468)
Augmentation de capital de KOSC INFRA souscrite par les participations ne donnant pas le contrôle			3 222
Valeur nette comptable à la clôture	-	0	10 793

Le 16 mars 2018, une augmentation de capital souscrite en numéraire a eu lieu dans KOSC INFRA pour faire entrer un actionnaire minoritaire à hauteur de 23,67% qui a eu pour conséquence d'augmenter la valeur de mise en équivalence en contrepartie des capitaux propres.

Au 31 août 2019, compte tenu des difficultés financières de KOSC, les titres mis en équivalence ont été intégralement dépréciés.

La société KOSC a été reprise, dans le cadre de la liquidation judiciaire de cette société, par le groupe Altitude le 29 juin 2020. Au 31 août 2020, les titres de participation de KOSC sont toujours dépréciés dans l'attente de la liquidation définitive de la société.

4.13. Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Parts dans des	Prêts et sûretés	Autres actifs financiers	Total
	entités non consolidées			
Valeur nette comptable au 1^{er} septembre 2017	68	956	22	1 045
Valeur brute à l'ouverture	99	956	22	1 077
Acquisitions	-	903	2	905
Diminutions	-	(283)	-	(283)
Ajustements de conversion	-	(9)	-	(9)
Valeur brute à la clôture	99	1 567	24	1 690
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(31)	-	-	(31)
Dépréciations	-	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(31)	-	-	(31)
Valeur nette comptable au 31 août 2018	68	1 567	24	1 660
Valeur brute à l'ouverture	99	1 567	24	1 690
Acquisitions	-	132	1	133
Diminutions	(11)	(491)	(5)	(507)
Autres variations	-	17	-	17
Ajustements de conversion	-	(2)	-	(2)
Valeur brute à la clôture	88	1 223	20	1 331
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(31)	-	-	(31)
Dépréciations	-	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(31)	-	-	(31)
Valeur nette comptable au 31 août 2019	57	1 223	20	1 300
Valeur brute à l'ouverture	88	1 223	20	1 331
Acquisitions	-	-	-	-
Diminutions	-	(5)	-	(5)
Ajustements de conversion	-	(5)	-	(5)
Valeur brute à la clôture	-	(10)	(9)	(19)
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(31)	-	-	(31)
Dépréciations	-	(1)	-	(1)
Dépréciations cumulées à la clôture	(31)	(1)	-	(32)
Valeur nette comptable au 31 août 2020	57	1 213	11	1 281

Les prêts, sûretés et autres actifs financiers correspondent à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre de locations d'immeubles d'exploitation.

4.14. Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 31 août			1er septembre 2017
	2020	2019	2018	
Créances clients	43 561	35 715	21 015	22 529
Dépréciation des créances clients	(19 666)	(16 069)	(8 261)	(4 832)
Actif sur contrats	1 467	2 274	9 510	1 958
Total des créances clients et comptes rattachés	25 362	21 920	22 264	19 655

Les mouvements de dépréciations des créances clients sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(16 069)	(8 261)	(4 832)
Dotations	(7 333)	(7 795)	(6 082)
Reprises	3 581	19	2 647
Écarts de conversion	155	(31)	7
Dépréciations cumulées à la clôture	(19 666)	(16 069)	(8 261)

L'ancienneté des créances se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
Non échu	17 041	6 483	13 882
0-1 mois	4 409	4 668	2 581
1-3 mois	3 043	7 136	2 032
> 3 mois	20 536	19 703	12 031
Total des créances clients	45 028	37 989	30 525

4.15. Autres créances et actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août			1er septembre 2017
	2020	2019	2018	
Prêts et sûretés	436	289	40	40
Avances aux fournisseurs	5 997	5 205	2 092	3 680
Créances fiscales hors IS	23 682	21 054	11 647	8 553
Charges constatées d'avance	9 042	9 721	10 284	14 372
Autres créances et comptes courants	4 228	1 185	1 673	3 336
Total des autres créances et actifs courants	43 385	37 454	25 736	29 981

La variation des autres créances et actifs courants entre le 31 août 2019 et le 31 août 2020 s'explique par une avance du Groupe auprès de KOSC, société mise en équivalence dans les comptes consolidés, pour 2,7 millions d'euros. Cette avance ne fait pas l'objet de dépréciation car elle est autorisée par le mandataire en charge de la procédure judiciaire et placée sous le régime de l'article L622.17 III 2° du code de commerce qui prévoit un remboursement sur le prix de cession.

La hausse des créances fiscales hors IS entre le 31 août 2018 et le 31 août 2019 est principalement liée à des créances de TVA en Allemagne pour 5,3 millions d'euros.

4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 31 août			1er septembre 2017
	2020	2019	2018	
Comptes à terme	18 000	1	631	6 168
Liquidités	72 838	25 995	48 370	76 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 838	25 996	49 001	83 016

Les équivalents de trésorerie correspondent à des comptes à terme qui sont des placements de trésorerie facilement mobilisables, dont l'échéance est inférieure à 3 mois et qui présentent un risque négligeable de volatilité.

Le Groupe ne détient pas de soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles (« restricted cash »).

4.17. Capital

(en nombre d'actions)	Au 1er septembre 2017	Augmentation	Au 31 août 2018	Augmentation/ baisse	Au 31 août 2019	Augmentation / baisse	Au 31 août 2020
Actions ordinaires	129 320	3 944	133 264	1 008	134 272	1 734	136 006
Actions de préférence	32 971	1 006	33 976	-	33 976	(6 008)	27 968
Actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions	162 291	4 949	167 240	1 008	168 248	(4 274)	163 974
(en milliers d'euros)							
Actions ordinaires	129 320	3 944	133 264	1 008	134 272	1 734	136 006
Actions de préférence	40 554	1 237	41 791	-	41 791	(7 390)	34 401
Actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-
Capital social	169 874	5 181	175 055	1 008	176 063	(5 656)	170 407
Prime d'émission	214 853	24 341	239 194	(1 008)	238 186	(144 344)	93 842
Total	384 727	29 522	414 249	-	414 249	(150 000)	264 249

Le capital social est composé d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € et de deux catégories d'actions de préférence (A et C) d'une valeur nominale de 1,23 € pour les actions de préférence A et d'une valeur nominale de 1 € pour les actions de préférence C. Le capital social a été émis et entièrement libéré.

Au 31 août 2020, le capital social s'élève à 170,4 millions d'euros et se compose de 136 006 071 actions ordinaires, 27 968 132 actions de préférence A et 2 actions de préférence C.

Au 31 août 2020, le capital social de la Société était détenu à 79 % par la famille du fondateur, 17 % par des fonds d'investissement et 4 % par certains salariés du Groupe dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions.

Augmentation et diminutions de capital

Sur l'exercice clos le 31 août 2018, les opérations suivantes ont été réalisées par décision des actionnaires :

- Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission de 1,2 millions d'euros via l'émission de 1 005 519 actions de préférence A ;
- Augmentation de capital en numéraire de 3,9 millions d'euros via l'émission de 3 943 933 actions ordinaires. Le montant total du prix d'émission des actions s'élève à 24,3 millions d'euros, et la partie excédant la valeur nominale a été imputée sur les primes d'émission pour 19,2 millions d'euros.

Sur l'exercice clos le 31 août 2019, les opérations suivantes ont été réalisées par décision des actionnaires :

- Par décision de l'assemblée générale du 10 octobre 2017 et du Président du 20 octobre 2018, il a été procédé à une augmentation de capital de 1 008 150 euros par incorporation de primes d'émission. Cette augmentation a donné lieu à la création de 1 008 150 nouvelles actions ordinaires gratuites d'une valeur nominale d'un euro chacune au profit de salariés.

Sur l'exercice clos le 31 août 2020, les opérations suivantes ont été réalisées par décision des actionnaires :

- Augmentation de capital de 1,7 million d'euros par incorporation de primes d'émission via l'émission de 1 733 799 actions ordinaires ;
- Le 7 octobre 2019, par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, une augmentation de capital par incorporation de primes d'émission d'un montant nominal total de 316 milliers d'euros a été réalisée par émission de 257 021 actions de préférence A d'une valeur nominale d'un 1,23 euro chacune.
- Réduction de capital de 7,7 millions d'euros correspondant à 6 265 036 actions de préférence A annulées d'une valeur nominale de 1,23 euro chacune. Le montant total du rachat d'actions s'élève à 150 millions d'euros, et la partie excédant la valeur nominale a été imputée sur les primes d'émission pour 142,3 millions d'euros.

Actions de préférence

Actions de préférence A

- Droits de gouvernance : chaque action de préférence A donne droit à une voix dans les décisions collectives des actionnaires de la Société (assemblées générales).
- Droits économiques : chaque action de préférence A donne droit chaque année à un dividende précipitaire dans certaines conditions prévues par les statuts du Groupe OVHcloud, mais ne donne pas droit au dividende ordinaire payable au titre des actions ordinaires.

Actions de préférence C

- Droits de gouvernance : les actions de préférence C ne donnent pas droit de vote dans les décisions collectives des actionnaires de la Société, mais la détention d'actions de préférence C donne le droit de mettre en œuvre le renversement de gouvernance prévu par les statuts du Groupe OVHcloud et précisé dans le pacte d'associés.
- Droits économiques : les actions de préférence C ne confèrent aucun droit économique autre que celui de recevoir le remboursement de leur prix de souscription.

Ces actions seront converties en actions ordinaires en cas d'introduction en bourse.

Dividende

Le Groupe n'a pas déclaré ni versé de dividende au cours des exercices clos le 31 août 2018, le 31 août 2019 et le 31 août 2020.

4.18. Résultat par action

	31 Août		
	2020	2019	2018
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	(11 306)	(40 851)	(27 939)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (nombre d'actions en milliers)	163 974	168 248	166 818
Résultat de base par action ordinaire (€)	(0,07)	(0,24)	(0,17)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	(11 306)	(40 851)	(27 939)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué (nombre d'actions en milliers)	164 339	170 025	167 926
Résultat dilué par action ordinaire (€)	(0,07)	(0,24)	(0,17)

Sur les exercices 2018, 2019 et 2020, le résultat dilué par action est égal au résultat de base des actions ordinaires compte tenu du caractère anti dilutif des actions gratuites attribuées.

4.19. Dettes financières

4.19.1. Endettement net

L'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente les variations de l'endettement net :

(en milliers d'euros)	Au 31 août			1er septembre	
	2020	2019	2018	2017	2017
Dettes financières non courantes	621 998	365 671	310 831	165 109	
Dettes financières courantes	44 399	25 381	31 922	36 562	
Dettes financière brute	666 397	391 051	342 753	201 671	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(90 838)	(25 996)	(49 001)	(83 016)	
Endettement net	575 559	365 055	293 752	118 655	
Dettes locatives (IFRS 16)	56 158	70 017	81 011	63 961	
Endettement net (hors dette locative IFRS 16)	519 401	295 038	212 741	54 694	

Les contrats de financement prévoient des clauses de remboursement anticipé volontaire pour le Groupe. Les contreparties ne peuvent imposer un remboursement anticipé qu'en cas de changement de contrôle.

Au 31 août 2020, il reste un solde de 181 millions d'euros de disponible sur la ligne facilité de crédit renouvelable (ci-après Revolving Credit Facility, « RCF »).

4.19.2. Structure de la dette du Groupe

Emprunts obligataires

En 2014, le Groupe a émis 3 emprunts obligataires pour un montant total de 87 millions d'euros pour refinancer des dettes arrivant à échéance :

- L'emprunt obligataire A s'élève à 20 millions d'euros avec un taux fixe de 3,11 %, et sera remboursé à sa valeur nominale à l'échéance le 17 décembre 2020.
- L'emprunt obligataire B s'élève à 57 millions d'euros avec un taux fixe de 4 %, et sera remboursé à sa valeur nominale à l'échéance le 17 novembre 2021.
- L'emprunt obligataire C s'élève à 10 millions d'euros avec un taux fixe de 4,125 %, et sera remboursé à sa valeur nominale à l'échéance le 27 mai 2022.

Crédits bancaires syndiqués (facilité de crédit renouvelable et facilité à terme)

En avril 2017, le Groupe a conclu un crédit bancaire syndiqué dans le cadre d'une convention de crédit signée avec plusieurs banques, comprenant un emprunt à terme de 20 millions d'euros à échéance mai 2023 et une facilité de crédit multidevises renouvelable (Revolving Credit Facility, RCF) pour une capacité maximale de 350 millions d'euros à échéance mai 2022, avec une possibilité d'étendre la maturité jusqu'à deux ans de plus. Une extension d'un an de la RCF a été activée en avril 2019.

En juin 2019, le Groupe a négocié un amendement au contrat de crédit syndiqué afin d'augmenter l'encours total de 370 millions d'euros à 650 millions d'euros. Cet amendement a été analysé comptablement comme une simple modification du passif initial (modification non substantielle) et les frais payés dans le cadre de cette renégociation ont été intégrés au coût amorti.

Ce crédit syndiqué était soumis à des covenants bancaires au titre des emprunts RCF. Ceux-ci étaient respectés au 31 août 2017, 31 août 2018 et 31 août 2019.

En décembre 2019, le Groupe a remboursé l'intégralité du crédit syndiqué et conclu un nouveau crédit syndiqué avec plusieurs banques afin d'étendre la maturité du crédit syndiqué et augmenter le montant

emprunté pour financer notamment ses activités opérationnelles. Ce nouveau financement syndiqué comprend sous la même documentation un emprunt à terme de 400 millions d'euros à échéance décembre 2026 placé auprès d'investisseurs institutionnels et une facilité de crédit multidevises renouvelable (RCF) pour une capacité maximale de 300 millions d'euros à échéance décembre 2025 auprès d'un groupe de banques. Cette opération a été analysée comptablement comme une extinction de passif avec la mise en place d'une nouvelle dette et a donné lieu à l'enregistrement d'une charge financière de 3,4 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Si le niveau de tirage du RCF moins la trésorerie disponible atteint au moins 120 millions d'euros, le crédit syndiqué est soumis au respect d'un ratio financier dette nette / EBITDA de 4.5x. Le seuil de tirage n'étant pas atteint au 31 août 2020, la ligne de crédit n'est pas soumise à ce covenant bancaire.

Prêt à terme (BPI)

En octobre 2014, BPI a accordé au Groupe deux prêts (prêt à terme A et prêt à terme B) pour un montant total de 7 millions d'euros. Le prêt à terme A s'élève à 5 millions d'euros avec une maturité de 10 ans et un taux fixe de 4,21 %. Le prêt à terme B s'élève à 2 millions d'euros avec une maturité de 7 ans et un taux fixe de 0,96 %.

Détail des dettes financières

(en milliers d'euros)	Type de facilité	Devise	Montant notionnel ou maximum	Taux d'intérêt	Maturité finale	31 Août 2020			31 Août 2019	31 Août 2018	1er septembre 2017
						Non courant	Courant	Total			
Emprunt obligataire A	Maturité	EUR	20 000	3,11%	17 décembre 2020		20 433	20 433	20 409	20 388	20 368
Emprunt obligataire B	Maturité	EUR	57 000	4,00%	17 novembre 2021	56 938	1 570	58 508	58 449	58 399	58 351
Emprunt obligataire C	Maturité	EUR	10 000	4,13%	27 mai 2022	9 978	295	10 273	10 265	10 258	10 251
Facilité à terme	Maturité	EUR	400 000	IBOR+ marge	4 décembre 2026	391 390	190	391 580	18 798	18 355	17 971
Facilité de crédit renouvelable	Renouvelable	EUR	300 000	IBOR+ marge	4 décembre 2025	118 994	11	119 005	204 866	137 400	
Prêt à terme A (prêt BPI)	Linéaire	EUR	5 000	4,21%	31 octobre 2024	2 313	1 151	3 464	3 778	4 448	4 980
Prêt à terme B (prêt BPI)	Linéaire	EUR	2 000	0,96%	31 octobre 2021	97	604	700	895	1 293	1 691
Autres emprunts							93	93	2 019	10 627	23 779
Dettes locatives						42 287	13 871	56 158	70 017	81 011	63 961
Total dettes financières hors concours bancaires						621 997	38 218	660 215	389 496	342 179	201 352
Concours bancaires							6 182	6 182	1 554	573	319
Total dettes financières						621 997	44 399	666 397	391 051	342 752	201 671

Variation des dettes financières

Emprunts obligataires

Aucun mouvement autre que le paiement des intérêts n'a été effectué sur les 3 exercices.

Crédits bancaires syndiqués (facilité de crédit renouvelable et facilité à terme)

Sur l'exercice clos le 31 août 2018, le Groupe a utilisé la facilité de crédit renouvelable à hauteur de 137 millions d'euros.

Sur l'exercice clos le 31 août 2019, le Groupe a utilisé la facilité de crédit renouvelable à hauteur de 106 millions d'euros et remboursé 39 millions d'euros.

Sur l'exercice clos le 31 août 2020, le Groupe a remboursé le solde des crédits bancaires syndiqués conclus en 2017 pour 227 millions d'euros (207 millions d'euros liés à la facilité de crédit renouvelable et 20 millions d'euros liés à l'emprunt à terme) et a utilisé les nouveaux crédits bancaires syndiqués conclus

en 2019 à hauteur de 519 millions d'euros (119 millions d'euros pour la facilité de crédit renouvelable et 400 millions d'euros pour le prêt à terme).

Les variations de l'endettement financier en 2018, 2019 et 2020 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	1 ^{er} septembre 2017	Emissions des emprunts (hors IFRS 16)	Emissions des emprunts (IFRS 16)	Remboursement des emprunts	Intérêts financiers payés	Intérêts courus	Effets d'actualisation	Écarts de conversion	Reclassements & Autres	31 août 2018
Emprunts obligataires	86 668	-	-	-	-	-	75	-	-	86 743
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	33 239	135 432	-	-	-	-	459	-	(6 837)	162 293
Dettes locatives	45 201	-	34 562	(18 061)	-	-	-	92	-	61 794
Dettes financières non courantes	165 109	135 432	34 562	(18 061)	-	-	535	92	(6 837)	310 831
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	15 363	74	-	(13 791)	-	-	-	(300)	8 992	10 338
Dettes locatives	18 760	-	2 135	(1 681)	-	-	-	3	-	19 217
Intérêts sur dettes à long terme	2 423	-	-	-	(8 328)	8 259	-	-	-	2 354
Dettes financières courantes	36 546	74	2 135	(15 473)	(8 328)	8 259	-	(297)	8 992	31 908
Total des dettes financières	201 654	135 507	36 697	(33 533)	(8 328)	8 259	535	(205)	2 154	342 739

(en milliers d'euros)	31 août 2018	Emissions des emprunts (hors IFRS 16)	Emissions des emprunts (IFRS 16)	Remboursement des emprunts	Intérêts financiers payés	Intérêts courus	Effets d'actualisation	Écarts de conversion	Reclassements & Autres	31 août 2019
Emprunts obligataires	86 743	-	-	-	-	-	78	-	-	86 821
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	162 293	104 696	-	(38 559)	-	-	531	-	(1 841)	227 120
Dettes locatives	61 794	-	7 006	(17 490)	-	-	-	419	-	51 729
Dettes financières non courantes	310 831	104 696	7 006	(56 048)	-	-	609	419	(1 841)	365 671
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	10 338	-	-	(9 884)	-	-	-	158	4 115	4 727
Dettes locatives	19 217	-	4 892	(6 011)	-	-	-	190	-	18 287
Intérêts sur dettes à long terme	2 354	-	-	-	(9 119)	9 131	-	-	-	2 366
Dettes financières courantes	31 908	-	4 892	(15 895)	(9 119)	9 131	-	348	4 115	25 381
Total des dettes financières	342 739	104 696	11 898	(71 943)	(9 119)	9 131	609	767	2 273	391 051

(en milliers d'euros)	31 août 2019	Emissions des emprunts (hors IFRS 16)	Emissions des emprunts (IFRS 16)	Remboursement des emprunts	Intérêts financiers payés	Intérêts courus	Effets d'actualisation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Reclassements & Autres	31 août 2020
Emprunts obligataires	86 821	-	-	-	-	-	89	-	-	(20 000)	66 910
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	227 120	509 374	-	(226 644)	-	-	4 066	(1)	-	(1 115)	512 800
Dettes locatives	51 729	-	4 520	(13 568)	-	-	-	-	(394)	-	42 287
Dettes financières non courantes	365 671	509 374	4 520	(240 213)	-	-	4 155	(1)	(394)	(21 115)	621 998
Emprunts obligataires	-	-	-	(1 213)	-	-	-	1 213	-	20 000	20 000
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	4 727	-	-	(2 525)	-	-	-	1 806	(46)	3 985	7 947
Dettes locatives	18 287	-	2 498	(6 660)	-	-	-	-	(254)	-	13 871
Intérêts sur dettes à long terme	2 366	-	-	-	(18 969)	19 166	-	19	-	-	2 581
Dettes financières courantes	25 381	-	2 498	(10 398)	(18 969)	19 166	-	3 038	(299)	23 985	44 399
Total des dettes financières	391 051	509 374	7 017	(250 611)	(18 969)	19 166	4 155	3 037	(693)	2 870	666 397

4.20. Classement des instruments financiers et évaluation de leur juste valeur

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit :

Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	31 Août 2020		31 Août 2019		31 Août 2018	
		Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts et cautionnements et autres actifs financiers	Coût amorti	Niveau 2 - Note 2	1 518	1 518	1 243	1 243	1 592
Titres de participations non consolidés	Juste valeur par résultat	Niveau 3 - Note 3	57	57	57	57	68
Total actifs financiers non courants		Notes 2 et 3	1 575	1 575	1 300	1 300	1 660
Créances clients et comptes rattachés	Coût amorti	Note 1	25 363	25 363	21 920	21 920	22 264
Actifs financiers dérivés courants	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2	121	121	161	161	0
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1					0
Total actifs financiers courants		Notes 1 et 6	116 322	116 322	48 078	48 078	71 265
Total actif			117 896	117 896	49 378	49 378	72 925
Dettes financières hors dettes locatives	Coût amorti	Niveau 2 - Note 5	579 711	580 068	313 942	314 461	249 037
Dettes locatives	Coût amorti	Note 4	42 287		51 729		61 794
Autres passifs financiers non courants (dérivés)	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2 - Note 6	17 115	17 115	15 884	15 884	14 592
Total passifs financiers non courants		Notes 4,5 et 6	639 113		381 554		325 423
Dettes financières hors dettes locatives	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	30 528	30 528	7 094	7 094	12 705
Dettes locatives	Coût amorti	Note 4	13 871		18 287		19 217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Coût amorti	Note 1	92 096	92 096	57 524	57 524	68 358
Total passifs financiers courants		Notes 1, 4 et 6	139 787		82 904		114 441
Total passif			778 899		464 459		439 863

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants non dérivés est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement en actifs financiers non courants et des dépôts de garantie en passifs financiers non courants est jugée non significative.

Note 3 - La juste valeur des titres de participation non consolidés est non significative.

Note 4 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 5 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

Note 6 - Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La juste valeur est basée sur des données de marché et sur des modèles d'évaluation couramment utilisés et peut être confirmée dans le cas d'instruments complexes par référence à des valeurs cotées par des établissements financiers indépendants.

4.21. Instruments financiers dérivés

La stratégie de gestion des risques du Groupe et sa déclinaison en matière de gestion du risque sont expliquées en note 4.22 Gestion des risques.

(en milliers d'euros)	Au 31 août			1er septembre 2017
	2020	2019	2018	
Actifs d'instruments financiers dérivés - courants	121	161	-	-
Passifs d'instruments financiers dérivés - courants	3 291	-	14 160	39 483

4.22. Gestion des risques

4.22.1. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité.

La gestion des risques du Groupe se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur la performance financière du Groupe. Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions à ces risques.

4.22.2. Gestion du risque de change

Les activités internationales du Groupe génèrent des flux dans de nombreuses devises. Afin d'atténuer l'exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir :

- Les achats de composants et d'immobilisations en dollars US. Ces opérations sont hautement probables et peuvent être désignées comme des éléments couverts. Le Groupe met en place des contrats de change à terme pour couvrir le coût des immobilisations contre le risque de change et qualifie ces opérations de couverture de flux de trésorerie. Les soldes des contrats de change à terme varient en fonction du niveau des investissements en USD attendus. Les variations du montant prévisionnel des flux de trésorerie pour les éléments couverts et les contrats de couverture peuvent être source d'inefficacité.
- Les actifs et passifs financiers en devises : dans le cadre de financements intragroupes, des facilités de financement sont mises en place entre la société mère dont la monnaie fonctionnelle est l'euro, et des filiales dont la monnaie fonctionnelle est en devises. Afin de centraliser le risque de change, le financement est mis en place dans la devise fonctionnelle de la filiale. Ces financements peuvent générer une exposition au risque de change qui n'est pas éliminée dans les comptes consolidés. Le Groupe a donc recours à des swaps de devises croisées pour couvrir l'exposition au risque de change lié au montant nominal et aux intérêts du financement. Les swaps de devises ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture en IFRS. Le Groupe qualifie certains financements intragroupes d'investissements nets à l'étranger. Les écarts de valorisation liés aux évolutions des taux de change sont alors comptabilisés en OCI.

Par ailleurs, le Groupe centralise les excédents de trésorerie et les besoins de trésorerie en devises autres que l'euro pour les filiales du Groupe. Le risque lié aux comptes courants hors euro entre la trésorerie centrale et les filiales est couvert par des swaps de devises à court terme. Ces swaps ne sont pas qualifiés en relation de couverture.

À partir de septembre 2018, le Groupe a limité les instruments dérivés de couverture utilisés aux swaps de devises, aux cross-currency swaps et aux contrats de change à terme.

Toutes les justes valeurs des dérivés sont évaluées en utilisant des données observables importantes (niveau 2).

<i>(En milliers d'euros)</i>	Nominal	Juste valeur
Au 31 août 2018		
<i>Instruments dérivés courants (passifs)</i>	-	14 160
Contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture (CFT)	259 462	13 385
Autres produits dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4 950	775
Au 31 août 2019		
<i>Instruments dérivés courants (actifs)</i>	-	161
Contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture (CFT)	-	-
Autres produits dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	25 881	161
Au 31 août 2020		
<i>Instruments dérivés courants (actifs)</i>	-	121
Contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture (CFT)	-	-
Autres produits dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	31 578	121
<i>Instruments dérivés courants (passifs)</i>	-	3 291
Contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture (CFT)	62 814	3 291
Autres produits dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-

Effet de la couverture de flux de trésorerie dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global :

Pour des achats en US dollar, le Groupe OVHcloud comptabilise les charges en US dollars intégrées dans le prix de l'actif immobilisé au taux de couverture. La partie efficace de l'instrument de couverture, qualifiée en relation de couverture de trésorerie, initialement comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, est recyclée de la réserve de couverture de trésorerie aux actifs immobilisés. L'effet des instruments de couverture est ensuite recyclé en résultat en fonction des dépréciations et amortissements de ces immobilisations sur la durée d'utilité estimée des équipements.

Sensibilité devises :

Une variation des cours de change aurait affecté les fonds propres ou le résultat net consolidés, en raison des stratégies de couverture, de la façon suivante :

- Acquisitions futures d'immobilisations en US dollars : les instruments de couverture utilisés dans ces stratégies de couverture sont considérés comme 100 % efficaces. Les effets sur les autres éléments du résultat global d'une variation de 10 % du cours au comptant en US dollar à la date de clôture n'auraient pas généré d'impact en 2020 ni en 2019.
- Actifs et passifs financiers en devises et centralisation de trésorerie : les actifs et passifs en devises résultant de l'activité de financement des filiales non-euro génèrent des effets de change qui ne sont pas éliminés dans les états financiers consolidés. Les effets des instruments dérivés en devises compensent ces variations dans les états financiers. Une variation du taux de change au comptant appliqué à ces stratégies de couverture n'aurait donc pas d'impact sur le résultat net et les capitaux propres consolidés.

4.22.3. Gestion du risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux d'intérêt à un niveau acceptable, le Groupe maintient une combinaison d'emprunts à taux variable et à taux fixe. En fonction du niveau des taux d'intérêt de marché, le Groupe pourrait couvrir le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt. Aucun swap de taux d'intérêt n'a été négocié après 2017 ni de produits dérivés de taux.

Réforme IBOR : Les principaux taux d'intérêt de référence font actuellement l'objet d'une réforme en profondeur au niveau mondial, qui prévoit notamment de remplacer certains taux interbancaires offerts (les « IBOR ») par d'autres taux, sans risque (communément appelé « la réforme des IBOR »). Le Groupe est

exposé aux IBOR par le biais de ses instruments financiers, amenés à être remplacés ou modifiés dans le cadre de cette réforme, qui concerne l'ensemble des marchés. Il subsiste des incertitudes sur le calendrier et les méthodes de transition qui seront adoptés dans les différents pays où exerce le Groupe. En revanche, ce dernier estime que la réforme des IBOR n'aura pas de répercussion sur sa gestion des risques et sur sa comptabilité de couverture.

L'exposition du Groupe aux taux Euribor/Libor s'élève à 520 M€ au 31 août 2020 et correspond uniquement à la Facilité à terme et à la Facilité de crédit renouvelable. Ces passifs financiers arrivent à échéance en 2027 et ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

Analyse de sensibilité :

L'existence d'un floor justifie le fait de ne pas faire d'analyse sur l'hypothèse – 100 points de base.

Une analyse de sensibilité quantitative de la variation des taux d'intérêt au 31 août entrainerait les charges complémentaires suivantes au compte de résultat :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impact sur le résultat		
	2018	2019	2020
Hypothèses de taux d'intérêt Euribor			
+100 points de base	2 520	2 098	1 847
-100 points de base	-	-	-

4.22.4. Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les ressources disponibles permettent au Groupe de gérer son risque de liquidité (trésorerie et lignes de crédit bancaires disponibles).

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers du Groupe, y compris ses paiements d'intérêts :

	31 août 2018				
Obligation d'entreprise A	20 388	21 428	622	20 806	-
Obligation d'entreprise B	58 399	63 757	1 995	61 762	-
Obligation d'entreprise C	10 258	11 467	375	11 092	-
Facilité à terme	18 355	21 897	400	21 497	-
Facilité de crédit renouvelable	137 400	171 636	1 639	169 998	-
Prêt à terme A (prêt BPI)	1 293	1 322	411	911	-
Prêt à terme B (prêt BPI)	4 448	5 075	891	3 263	921
Autres emprunts	10 627	12 646	10 627	2 019	-
Concours bancaires	573	573	573	-	-
Passifs locatif	81 011	81 011	19 217	61 794	-
Autres passifs financiers non courants	14 592	14 592	-	-	14 592
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 358	68 358	68 358	-	-
Passifs d'instruments financiers dérivés	14 160	14 160	14 160	-	-
Total	439 862	487 922	119 268	353 141	15 513

31 août 2019

<i>Maturité</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Montant contractuel</i>	<i>Moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Supérieur à 5 ans</i>	
Obligation d'entreprise A	20 409	20 806		622	20 184	-
Obligation d'entreprise B	58 449	61 762		1 995	59 767	-
Obligation d'entreprise C	10 265	11 092		375	10 717	-
Facilité à terme	18 798	21 497		400	21 097	-
Facilité de crédit renouvelable	204 866	239 992		2 313	237 678	-
Prêt à terme A (prêt BPI)	895	911		407	504	-
Prêt à terme B (prêt BPI)	3 778	4 184		861	3 143	180
Autres emprunts	2 019	2 019		2 019	-	-
Concours bancaires	1 554	1 554		1 554	-	-
Passifs locatif	70 017	70 017		18 287	51 729	-
Autres passifs financiers non courants	15 884	15 884		-	-	15 884
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 524	57 524		57 524	-	-
Total	464 458	507 241		86 357	404 818	16 064

31 août 2020

<i>Maturité</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Montant contractuel</i>	<i>Moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Supérieur à 5 ans</i>	
Obligation d'entreprise A	20 433	20 184		20 184	-	-
Obligation d'entreprise B	58 508	59 767		2 280	57 487	-
Obligation d'entreprise C	10 273	10 717		413	10 304	-
Facilité à terme	391 580	481 390		13 000	52 000	416 390
Facilité de crédit renouvelable	119 005	137 626		2 975	11 900	122 751
Prêt à terme A (prêt BPI)	700	504		403	100	-
Prêt à terme B (prêt BPI)	3 464	3 323		831	2 492	-
Autres emprunts	93	93		93	-	-
Concours bancaires	6 182	6 182		6 182	-	-
Passifs locatif	56 158	56 158		13 871	42 287	-
Autres passifs financiers non courants	17 115	17 115		-	-	17 115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 096	92 096		92 096	-	-
Passifs d'instruments financiers dérivés	3 291	3 291		3 291	-	-
Total	778 898	888 445		155 619	176 571	556 256

4.22.5. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est géré au niveau du Groupe. Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que des expositions de crédit envers les clients, y compris les créances en cours et les transactions engagées.

OVH fournit à ce jour des services à plus de 1,5 million de clients dans le monde et délivre le service à son portefeuille de clients une fois le paiement du service effectué dans la plus grande majorité des cas. Le risque de crédit est donc très faible au sein du Groupe.

Dans le cas où un crédit client est nécessaire, le service de contrôle du crédit évalue la qualité du crédit du client, en tenant compte de sa situation financière et de son expérience passée notamment.

Aucun client du Groupe ne représente individuellement plus de 10% des ventes en 2020, 2019 et 2018.

4.23. Provisions et passifs éventuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août			1er septembre 2017
	2020	2019	2018	
Régimes à prestations définies	3 028	2 573	1 976	2 566
Litiges	1 695	205	208	191
Autres provisions	400	400	400	400
Provisions non courantes	5 123	3 178	2 584	3 157
Litiges	21	587	23	19
Autres provisions				21
Régimes à prestations définies				46
Provisions courantes	21	587	23	86
Provisions	5 144	3 765	2 607	3 243

<i>(en milliers d'euros)</i>	Régimes à prestations définies	Litiges	Autres provisions	Provisions
Valeur au 1^{er} septembre 2017	2 612	231	400	3 243
Dotations	(637)	146	677	186
Reprises	-	(121)	(318)	(439)
Transferts	-	(25)	(359)	(384)
Valeur au 31 août 2018	1 975	231	400	2 607
Dotations	690	742	369	1 801
Reprises	(93)	(196)	(398)	(687)
Transferts	-	16	28	44
Valeur au 31 août 2019	2 572	793	400	3 765
Dotations	456	1 534	489	2 479
Reprises	-	(604)	(438)	(1 042)
Transferts	-	(7)	(51)	(58)
Valeur au 31 août 2020	3 028	1 716	400	5 144

Il est à noter aucun passif éventuel significatif au 1^{er} septembre 2017 et au 31 août 2018, 2019 et 2020.

4.23.1. Régimes à prestations définies vis-à-vis du personnel

Les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement les salariés en France.

Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs de régime.

En France, conformément au régime juridique régi par les conventions collectives applicables aux salariés des entités françaises, une somme forfaitaire est versée au salarié lors de son départ en retraite, dont le montant dépend de son ancienneté et de son salaire au moment de son départ selon une échelle définie dans la convention collective.

Variation des engagements à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	Pensions plans
Valeur actuelle de l'engagement au 1er	
Septembre 2017	2 612
Coûts des intérêts	47
Coûts des services rendus	631
Coûts des services passés	0
Impact sur le résultat	677
Prestations versées	0
Réévaluation de l'engagement (profit [perte] actuariel)	(1 314)
Valeur actuelle au 31 Août 2018	1 976
Coûts des intérêts	44
Coûts des services rendus	571
Coûts des services passés	(239)
Impact sur le résultat	376
Prestations versées	(7)
Réévaluation de l'engagement (profit [perte] actuariel)	228
Valeur actuelle au 31 Août 2019	2 573
Coûts des intérêts	14
Coûts des services rendus	565
Coûts des services passés	(95)
Impact sur le résultat	484
Prestations versées	0
Réévaluation de l'engagement (profit [perte] actuariel)	(29)
Valeur actuelle au 31 Août 2020	3 028

Les coûts des services passés s'expliquent par des départs de salariés à hauteur de 95 milliers d'euros en 2020 (188 milliers d'euros en 2019, pas de modification de régime en 2018), et par la dénonciation de la convention collective, sur décision de la direction, le 19 mars 2019, appliquée par le Groupe pour 51 milliers d'euros en 2019. Aucune nouvelle convention collective n'a été adoptée. Par conséquent, le Groupe applique désormais le barème légal de calcul des prestations de retraite.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des régimes à prestations définies sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Taux d'actualisation	1 %	0,50%	1,80%
Futures augmentations de salaire	2 %	2,00%	2,00%
Taux de rotation moyen du personnel	7,5 %	6,90%	5,60%
Taux moyen d'imposition sur les salaires	43,15 %	44,40%	47,50%
Durée de l'engagement de retraite	24,2 ans	25,6 ans	26,1 ans
Tableau de mortalité	INSEE 2013-2015		

Le taux moyen d'imposition sur les salaires correspond au taux moyen de charges patronales.

La durée de l'engagement de retraite correspond à la durée moyenne résiduelle de vie active des salariés.

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité quantitative pour les hypothèses significatives au 31 août est indiquée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Engagements à prestations définies		
	2018	2019	2020

Hypothèses pour les entités françaises

Taux d'actualisation :

	+ 25 points de base	1 854	2 414	2 854
	-25 points de base	2 107	2 743	3 213
Futures augmentations de salaire :				
	+ 25 points de base	2 109	2 743	3 250
	-25 points de base	1 852	2 413	2 852

Le montant de cotisations qu'il est prévu de verser au régime au cours de l'exercice 2021 est de 740 milliers d'euros.

4.23.2. Autres provisions

Sur l'exercice clos le 31 août 2020, la dotation de la provision pour litiges concerne essentiellement un différend en cours en lien avec la société KOSC.

4.24. Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 31 août			1er septembre 2017
	2020	2019	2018	
Dettes fournisseurs	59 024	31 116	42 487	46 205
Factures non recues	33 073	26 408	25 872	15 285
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 096	57 524	68 358	61 489

4.25. Autres dettes et passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	Au 31 août			1er septembre 2017
	2020	2019	2018	
Charges de personnel et de sécurité sociale à payer	717	571	590	622
Passifs des contrats	5 690	5 281	5 836	1 842
Autres dettes	673	248	1 797	213
Autres passifs non courants	7 079	6 100	8 223	2 677
Charges de personnel et de sécurité sociale à payer	31 289	29 263	23 560	22 916
Passifs des contrats	58 200	61 222	68 667	77 947
Avances recues	8 726	7 457	7 283	3 372
Autres dettes	32 382	27 717	16 532	12 447
Autres dettes et passifs courants	130 596	125 657	116 041	116 680
Autres passifs	137 675	131 757	124 264	119 357

La diminution des passifs des contrats entre 2018 et 2020 s'explique principalement par la baisse des produits constatés d'avance sur l'activité VCloud Air acquise en 2017.

Les passifs relatifs à des positions fiscales incertaines, au sens d'IFRIC 23, qui s'élèvent à 0,5 million d'euros au 31 août 2020, ont été comptabilisés en autres passifs non courants (autres dettes).

4.26. Contrats de location

Les valeurs comptables des droits d'utilisation comptabilisés et les mouvements de la période sont présentés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	Baux de bureaux et logements	Datacenters	Réseaux	Point de présence (POP)	Autres actifs	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} septembre 2017	18 531	6 619	21 142	17 247	422	63 961
Valeur brute au 1er septembre 2018	18 531	6 619	21 142	17 247	422	63 961
Augmentation	34 352	183	597	926	161	36 220
Ajustement de conversion	56	(38)	-	104	-	123
Valeur brute au 31 août 2018	52 940	6 764	21 739	18 277	583	100 304
Amortissements cumulés au 1er septembre 2017	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(5 707)	(1 019)	(6 870)	(4 692)	(211)	(18 499)
Ajustement de conversion	(2)	11	-	(43)	-	(33)
Amortissements cumulés au 31 août 2018	(5 709)	(1 008)	(6 870)	(4 735)	(211)	(18 533)
Valeur nette comptable au 31 août 2018	47 231	5 756	14 870	13 542	372	81 771

(en milliers d'euros)	Baux de bureaux et logements	Datacenters	Réseaux	Point de présence (POP)	Autres actifs	Total
Valeur nette comptable au 1er septembre 2018	47 231	5 756	14 870	13 542	372	81 771
Valeur brute au 31 août 2018	52 940	6 764	21 739	18 277	583	100 304
Augmentation	4 550	626	145	3 281	3 295	11 898
Cession	(871)	(604)	(423)	(1 876)	(87)	(3 861)
Ajustement de conversion	246	44	-	577	-	867
Valeur brute au 31 août 2019	56 865	6 830	21 462	20 259	3 791	109 208
Amortissements cumulés au 31 août 2018	(5 709)	(1 008)	(6 870)	(4 735)	(211)	(18 533)
Amortissements	(7 789)	(1 279)	(6 804)	(7 181)	(1 367)	(24 420)
Cession	871	604	423	1 876	87	3 861
Ajustement de conversion	(46)	(18)	-	(223)	-	(287)
Amortissements cumulés au 31 août 2019	(12 673)	(1 701)	(13 251)	(10 263)	(1 491)	(39 379)
Valeur nette comptable au 31 août 2019	44 192	5 129	8 211	9 996	2 300	69 829

(en milliers d'euros)	Baux de bureaux et logements	Datacenters	Réseaux	Point de présence (POP)	Autres actifs	Total
Valeur nette comptable au 31 août 2019	44 192	5 129	8 211	9 996	2 300	69 829
Valeur brute au 31 août 2019	56 865	6 830	21 462	20 259	3 791	109 208
Augmentation	2 515	1 171	154	3 178	-	7 017
Cession	(588)	-	(7 205)	(2 622)	(450)	(10 865)
Ajustement de conversion	(538)	(143)	-	(925)	-	(1 606)
Valeur brute au 31 août 2020	58 254	7 857	14 411	19 891	3 341	103 754
Amortissements cumulés au 31 août 2019	(12 673)	(1 701)	(13 251)	(10 263)	(1 491)	(39 379)
Amortissements	(7 863)	(1 528)	(5 777)	(5 729)	(1 442)	(22 339)
Cession	588	0	7 205	2 622	450	10 865
Ajustement de conversion	232	135	-	634	-	1 001
Amortissements cumulés au 31 août 2020	(19 716)	(3 094)	(11 824)	(12 736)	(2 482)	(49 852)
Valeur nette comptable au 31 août 2020	38 538	4 763	2 587	7 155	859	53 902

Impacts du retraitement des contrats de location au niveau du compte de résultat consolidé :

(en milliers d'euros)	Au 31 Août 2020	Au 31 Août 2019	Au 31 Août 2018
Charges locatives retraitées	21 642	25 097	20 790
Amortissements des droits d'utilisation	(22 339)	(24 420)	(18 499)
Charges d'intérêts	(1 413)	(1 596)	(1 525)
Impact résultat	(2 111)	(919)	766

4.27. Paiements en actions

(en milliers d'euros)

	2020	2019	2018
Charges au titre des plans de rémunération réglés en instruments de capitaux propres	5 423	4 077	1 715
Charges au titre des plans de rémunération réglés en trésorerie	265	138	4 459
Total des charges résultant d'opérations de paiement en actions	5 688	4 215	6 175

BSPCE :

De 2010 à 2014, OVH S.A.S., filiale du Groupe OVHcloud, a attribué des BSPCE à des salariés du Groupe. En parallèle, la société mère du Groupe OVHcloud a conclu des promesses d'achat des actions détenues par les salariés du Groupe suite à l'exercice des BSPCE. Le prix d'exercice est basé sur une estimation de la valeur d'entreprise à partir d'un multiple d'EBITDA.

Dans la mesure où la société mère du Groupe s'engage à racheter les actions détenues par les salariés suite à l'exercice de leurs bons, ces instruments correspondent à des paiements à base d'actions réglés en trésorerie. A compter de la date d'attribution des droits, la juste valeur des BSPCE a été comptabilisée en charges en contrepartie d'un passif de manière étalée sur la période d'acquisition des droits.

Les BSPCE ont été totalement exercés par anticipation en septembre 2017, ce qui a conduit à comptabiliser une charge de 4,5 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 août 2018.

Actions gratuites (AGA) :

L'assemblée générale du 10 octobre 2017 a autorisé l'attribution d'un maximum de 4 590 562 actions ordinaires gratuites avec une condition de services d'une période de 4 ans. L'identité des bénéficiaires et la date d'attribution sont déterminées par le Président.

Synthèse des actions gratuites (AGA) :

Date d'attribution des actions gratuites (AGA)	10 octobre 2017	15 février 2019	13 juillet 2020
Nombre total d'AGA octroyées	1 108 049	1 776 316	385 236
Nombre de bénéficiaires	33	35	23
Période d'acquisition	4 ans	4 ans	4 ans
Estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions de service	57 %	91 %	90 %
Juste valeur des actions ordinaires à la date d'attribution	7,48	8,46	10,20
Dividendes attendus *	N/A	N/A	N/A
Juste valeur de l'AGA à la date d'attribution	7,48	8,46	10,20

* Dividendes attendus : aucune distribution de dividende n'est attendue d'OVH Groupe S.A.S pour les périodes concernées par ces actions gratuites.

Une charge de 1,7 million d'euros au titre de la juste valeur des actions gratuites a été comptabilisée en charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice clos au 31 août 2018. Une charge de 4,1 millions d'euros et de 5,4 millions d'euros a été comptabilisée respectivement sur les exercices clos au 31 août 2019 et 2020.

Le projet d'introduction en bourse entrainera au 31 août 2021 des changements d'estimation du nombre probable d'instruments qui seront effectivement acquis (accélération de la condition de services de 4 ans), ainsi que leur valeur.

Mouvements de l'exercice :

Le tableau suivant illustre le nombre et les mouvements relatifs aux actions gratuites émises au cours de l'exercice :

en nombre de titres	Au 31 août			Total cumulé
	2020	2019	2018	
Encours en début d'exercice	2 412 731	1 108 049	-	-
Attribuées sur l'exercice	385 236	1 776 316	1 108 049	3 269 601
Déchéances sur l'exercice	(75 851)	(471 634)	-	(547 485)
Acquises sur l'exercice	-	-	-	-
Encours en fin d'exercice	2 722 116	2 412 731	1 108 049	2 722 116

Actions fantômes :

En octobre 2017, un plan d'actions fantômes a été mis en place pour les salariés résidents étrangers, avec une condition de service d'une période de 4 ans. Le plan dépend de la valeur des actions OVH et ne sera pas réglé en actions, mais en trésorerie. Il est donc considéré comme un plan à base d'actions réglé en trésorerie. Le passif au titre des actions fantômes est évalué, initialement et à chaque clôture jusqu'au règlement, à la juste valeur des actions fantômes qui est basée sur la juste valeur des actions ordinaires.

Synthèse des actions fantômes :

Date d'attribution des actions fantômes	10 octobre 2017	15 février 2019	22 juillet 2020
Nombre total d'instruments émis à l'origine	708 938	85 074	152 767
Nombre de bénéficiaires	9	4	7
Période d'acquisition	4 ans	4 ans	4 ans
Estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions de service	0%	67 %	74 %
Juste valeur de l'action à la date d'attribution	7,48	8,46	10,20
Dividendes attendus *	N/A	N/A	N/A
Juste valeur de l'action fantôme à la date d'attribution	7,48	8,46	10,20

* Dividendes attendus : aucune distribution de dividende n'est attendue d'OVH Groupe S.A.S pour les périodes concernées par ces actions gratuites.

Sur l'exercice clos le 31 août 2019, une charge de personnel a été comptabilisée au titre des actions fantômes pour 138 milliers d'euros soit un passif cumulé de 138 milliers d'euros au 31 août 2019.

Sur l'exercice clos le 31 août 2020, une charge de personnel a été comptabilisée au titre des actions fantômes pour 265 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 août 2020, soit un passif cumulé de 405 milliers d'euros au 31 août 2020.

Le projet d'introduction en bourse entrainera au 31 août 2021 des changements d'estimation du nombre probable d'instruments qui seront effectivement acquis (accélération de la condition de services de 4 ans), ainsi que leur valeur.

Mouvements de l'exercice :

Le tableau suivant illustre le nombre et les mouvements relatifs aux actions fantômes émises au cours de l'exercice :

en nombre de titres	Au 31 août			Total cumulé
	2020	2019	2018	
Encours en début d'exercice	101 731	16 657	-	-
Attribuées sur l'exercice	152 767	85 074	708 938	946 779
Déchéances sur l'exercice	(28 358)	-	(692 281)	(720 639)
Acquises sur l'exercice	-	-	-	-
Encours en fin d'exercice	226 140	101 731	16 657	226 140

5. Autres informations

5.1. Engagements hors bilan

5.1.1. Garanties

Au 31 août 2020, les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont les suivants :

- Engagements donnés dans le cadre de la mise en place du nouveau crédit syndiqué :
 - o Nantissement des actions de droit français sur les actions d'OVH S.A.S.
 - o Hypothèque de droit canadien sur les actions de la société Holding OVH Canada Inc.
 - o Hypothèque de droit canadien sur les actions de la société OVH Infrastructures Canada Inc.
 - o Gage de droit américain sur les actions de la société OVH Holding US Inc.
 - o Acte de garantie sur les emprunts obligataires en euros.

5.1.2. Autres engagements

Au 31 août 2019, le Groupe a garanti 382 milliers d'euros auprès de différents fournisseurs. Cet engagement n'existe plus au 31 août 2020.

Au 31 août 2018, dans le cadre de l'acquisition du terrain et du bâtiment auprès de la ville de Beauharnois (Canada), les sociétés canadiennes du Groupe se sont engagées à investir collectivement une somme minimale de 125 millions CAD, en infrastructures, sur cinq ans. Cet engagement n'existe plus au 31 août 2020.

5.2. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Grant Thornton			KPMG			TOTAL		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés									
OVH Groupe	67	64	45	74	62	63	141	126	108
Filiales consolidées par intégration globale	114	113	129	203	170	201	317	283	330
Sous-total	180	177	174	277	232	264	458	409	438
Services autres que la certification des comptes									
OVH Groupe	22	3	3	136	158	140	158	160	143
Filiales consolidées par intégration globale				0	0	0	0	0	0
Sous-total	22	3	3	136	158	140	158	160	143
TOTAL	202	179	176	414	390	404	616	569	580

5.3. Transactions avec les parties liées

5.3.1. Transactions avec les entreprises associées et autres parties liées

Les transactions avec les parties liées correspondent aux transactions conclues avec :

- SCI OVH, entité non consolidée détenue à 14% par le Groupe, loue des locaux au Groupe et est contrôlée par un de ses dirigeants.

SCI OVH

<i>(en milliers d'euros)</i>		Au 31 août			Au 01 septembre
		2020	2019	2018	2017
<i>Bilan</i>	Actifs	3 967	4 662	5 336	2 545
	Passifs non courants	4 103	4 771	5 396	2 545
<i>Compte de Résultat</i>	Revenu	-	-	-	-
	Charges opérationnelles	(747)	(740)	(637)	-
	Résultat financier	(96)	(110)	(104)	-

- AixMétal, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Famille Klaba), fournisseur de pièces métalliques pour le Groupe.

AIXMETAL

<i>(en milliers d'euros)</i>		Au 31 août			Au 01 septembre
		2020	2019	2018	2017
<i>Bilan</i>	Actifs	84	364	-	-
	Passifs courants et non courants	194	62	-	-
<i>Compte de Résultat</i>	Revenu	-	141	-	-
	Charges opérationnelles	(4 738)	(1 948)	-	-
	Résultat financier				

- SCI Immostone, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Famille Klaba), loue des locaux au Groupe.

SCI IMMOSTONE

<i>(en milliers d'euros)</i>		Au 31 août			Au 01 septembre
		2020	2019	2018	2017
<i>Bilan</i>	Actifs	2 395	2 747	1 206	-
	Passifs courants et non courants	2 542	2 881	1 265	-
<i>Compte de Résultat</i>	Revenu	-	-	-	-
	Charges opérationnelles	(352)	(352)	(71)	-
	Résultat financier	(69)	(64)	(14)	-

- KOSC et KOSC INFRA, entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont des fournisseurs de service XDSL.

<i>(en milliers d'euros)</i>		Au 31 août			Au 01 septembre
		2020	2019	2018	2017
<i>Bilan</i>	Actifs	2 743	120	270	1 533
	Passifs courants et non courants	-	1 684	3 537	2 548
<i>Compte de Résultat</i>	Revenu	125	274	449	-
	Charges opérationnelles	14 309	17 621	15 036	-
	Résultat financier	-	(0)	(1)	-

- Par ailleurs, SCI Immolys, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Halina and Henryk Klaba), loue des locaux au Groupe. Les impacts dans les comptes sont non significatifs.

<i>(en milliers d'euros)</i>		Au 31 août			Au 01 septembre
		2020	2019	2018	2017
<i>Bilan</i>	Actifs	20	44	68	92
	Passifs courants et non courants	19	19	19	19
<i>Compte de Résultat</i>	Revenu				
	Charges opérationnelles	(24)	(24)	(24)	-
	Résultat financier	(1)	(2)	(3)	-

L'ensemble des transactions effectuées avec des parties liées a été conclu aux conditions normales de marché, sur les trois exercices.

5.3.2. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe correspondent à l'équipe de Direction qui inclut les personnes suivantes :

- Le Président
- Le Directeur Général
- Les Directeurs Généraux Délégués
- Le Directeur Financier
- Le Directeur des Opérations
- Le Directeur des Nouvelles Technologies
- Le Directeur Technique
- Le Directeur de l'Industrie
- Le Directeur Juridique
- La Directrice des Ressources Humaines
- Le Directeur des Ventes
- La Directrice Marketing et Digital

Les rémunérations des principaux dirigeants enregistrées dans le compte de résultat au cours de la période (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 août		
	2020	2019	2018
<i>Rémunération</i>	11 335	12 471	8 536
Avantages du personnel à court terme	7 525	8 229	6 312
Avantages postérieurs à l'emploi	93	19	93
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	1 124	166
Paie fondé sur les actions	3717	3099	1965

5.4. Périmètre du Groupe

Le périmètre du Groupe est détaillé ci-dessous. Il comprend des entités consolidées en intégration globale, à l'exception des entités KOSC qui sont des entités mises en équivalence :

Nom	Pays	2020		2019		2018		2017	
		Pourcentage de détention du Groupe	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention du Groupe	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention du Groupe	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention du Groupe	Méthode de consolidation
Groupe OVH	France	100 %	Société mère						
OVH S.A.S.	France	100 %	IG						
Altimat	France	0 %	-	100 %	IG	100 %	IG	100 %	IG
Media bc	France	100 %	IG						
Centrale éolienne Ortoncourt (CEO)	France	100 %	IG						
DDIS	France	85 %	IG						
KOSC	France	41 %	MEE						
KOSC INFRA	France	31 %	MEE	31 %	MEE	31 %	MEE	0 %	-
OpenIO	France	100 %	IG	0 %	-	0 %	-	0 %	-
OVH Allemagne	Allemagne	100 %	IG						
OVH dcd data center Deutschland	Allemagne	100 %	IG						
OVH bsg gmbh	Allemagne	100 %	IG						
Altimat Italie	Italie	100 %	IG	100 %	IG	100 %	IG	0 %	-

OVH Italie	Italie	100 %	IG						
OVH Espagne	Espagne	100 %	IG						
Altimat Espagne	Espagne	100 %	IG	100 %	IG	100 %	IG	0 %	-
OVH Irlande	Irlande	100 %	IG						
OVH Ireland bsi	Irlande	100 %	IG						
OVH Finlande	Finlande	100 %	IG						
OVH Pays-Bas	Pays-Bas	100 %	IG						
OVH Portugal	Portugal	100 %	IG						
OVH Australie	Australie	100 %	IG						
Data Center Sydney	Australie	100 %	IG						
OVH holding Can	Canada	100 %	IG						
OVH hébergement	Canada	100 %	IG						
OVH infra	Canada	100 %	IG						
OVH serveurur	Canada	100 %	IG						
OVH technologies Can	Canada	100 %	IG						
OVH holding US	États-Unis	100 %	IG						
OVH data US	États-Unis	100 %	IG						
Data center Vint Hill llc	États-Unis	100 %	IG						
OVH US llc	États-Unis	100 %	IG						
West Coast data center US	États-Unis	100 %	IG						
OVH Lituanie	Lituanie	100 %	IG						
OVH Maroc	Maroc	100 %	IG						
OVH Pologne	Pologne	100 %	IG						
OVH Polska data	Pologne	100 %	IG						
OVH République tchèque	République tchèque	100 %	IG						
OVH UK	Royaume-Uni	100 %	IG						
OVH UK data center Erith	Royaume-Uni	100 %	IG						
OVH UK bs	Royaume-Uni	100 %	IG						
OVH Sénégal	Sénégal	100 %	IG						
Altimat data center Singapour	Singapour	100 %	IG						
OVH Singapore pte ltd	Singapour	100 %	IG						
OVH Inde	Inde	100 %	IG	100 %	IG	100 %	IG	0 %	-
OVH Tunisie 1	Tunisie	100 %	IG						
OVH Tunisie 2	Tunisie	100 %	IG						

IG correspond à l'intégration globale. MEE correspond à la mise en équivalence.

6. Première application des normes IFRS

Cette note explique les principaux ajustements effectués par le Groupe résultant de l'adoption des normes IFRS pour retraiter ses états financiers consolidés établis précédemment selon les règles comptables françaises au 31 août 2020, au 31 août 2019 et au 31 août 2018 y compris le bilan au 1^{er} septembre 2017.

6.1. Exemptions appliquées

La norme IFRS 1 permet aux premiers adoptants d'appliquer certaines exemptions à l'application rétrospective des normes IFRS.

Le Groupe a appliqué les exemptions suivantes :

- Estimations

Les estimations retenues par le Groupe pour déterminer les retraitements IFRS en date de transition reflètent les conditions existantes au 1^{er} septembre 2017.

- **Regroupements d'entreprises**

La norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* a été appliquée aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions de participations dans des entreprises associées à compter du 8 mai 2017, date d'acquisition de vCloud Air.

- **Prêts gouvernementaux**

L'avantage au titre du taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché sur les prêts BPI contractés antérieurement à la date de transition n'a pas été comptabilisé comme une subvention gouvernementale.

- **Effets des variations des cours des monnaies étrangères**

En date de transition aux IFRS, le Groupe a réinitialisé à zéro la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres selon les règles comptables françaises, en transférant tous les écarts de change cumulés résultant de la conversion des états financiers d'entités étrangères en autres réserves à la date de la conversion.

- **Contrats de location**

Le Groupe a revu l'ensemble des contrats existants au 1^{er} septembre 2017 afin de déterminer si un contrat comporte un contrat de location sur la base des conditions en vigueur à cette date, et applique l'approche suivante à l'ensemble de ses contrats de location au 1^{er} septembre 2017 :

- Les dettes locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des loyers restants, actualisée sur la base du taux d'emprunt marginal du preneur à la date de transition, déterminé sur la base des durées restantes des contrats à cette date,
- Les droits d'utilisation ont été évalués pour un montant égal à la dette locative, ajusté du montant des loyers constatés d'avance ou à payer en date du 1^{er} septembre 2017.
- Les paiements de loyers associés aux contrats d'une durée résiduelle de moins de 12 mois en date de transition aux IFRS et les contrats pour lesquels les actifs sous-jacents sont de faible valeur (moins de 5 000 dollars ont été comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée des contrats.

Le Groupe a également utilisé les exemptions optionnelles suivantes à la date de transition :

- Un taux d'actualisation unique a été appliqué aux portefeuilles de contrats de location présentant des caractéristiques similaires ;
- Les coûts directs initiaux ont été exclus de l'évaluation des droits d'utilisation ;
- Des connaissances acquises a posteriori ont été utilisées pour déterminer la durée des contrats de location qui contiennent des options de prolongation ou de résiliation.

Rapprochement du bilan au 1^{er} septembre 2017 pour le Groupe (date de transition aux normes IFRS)

	Notes	2017		IFRS
		Normes comptables françaises	Effet de la transition aux normes IFRS	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Actifs non courants				
Goodwill	B	2 696	(2 696)	-
Autres Immobilisations incorporelles	B, H	14 663	8 094	22 757
Immobilisations corporelles	C, B, I	448 239	118 238	566 477
Titres mis en équivalence		9 039	-	9 039
Actifs financiers non courants		1 045	-	1 045
Impôts différés actifs	B, D	5 731	11 926	17 657
Autres actifs non courants	E	2 690	(2 690)	(0)
Total actifs non courants		484 104	132 872	616 976
Actifs courants				
Stocks	C	42 369	(42 369)	-
Créances clients et comptes rattachés	F	20 969	(1 315)	19 654
Actifs d'impôts courants	D	7 708	-	7 708
Autres créances et actifs courants		29 981	-	29 981
Instruments financiers dérivés		-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		83 016	-	83 016
Total actifs courants		184 043	(43 684)	140 359
TOTAL DE L'ACTIF		668 147	89 188	757 335
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital social		169 874	-	169 874
Prime d'émission		219 126	-	214 853
Autres réserves	G	(4 805)	4 805	0
Report à nouveau	B, D, F, G, H, J	(61 162)	(16 992)	(73 882)
Résultat de la période				
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société mère du Groupe		323 033	(12 187)	310 845
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Total des capitaux propres		323 033	(12 187)	310 845
Passifs non courants				
Dettes financières non courantes	E, H, I, J	139 483	25 625	165 109
Autres passifs financiers non courants	A, J	10 642	2 522	13 163
Provisions non courantes	K	3 664	(506)	3 157
Impôts différés passifs	B	2 422	5 323	7 744
Autres passifs non courants	K, O	1 978	700	2 677
Total passifs non courants		158 188	33 663	191 851
Passifs courants				
Dettes financières courantes	A, E, H, I	13 418	23 144	36 562
Instruments financiers dérivés	D	-	39 483	39 483
Provisions courantes		85	-	85
Fournisseurs et comptes rattachés		61 489	-	61 489
Passifs d'impôts courants		339	-	339
Autres dettes et passifs courants	B, J	111 595	5 085	116 680
Total passifs courants		186 926	67 713	254 639
Total des passifs		345 114	101 375	446 490
TOTAL DU PASSIF		668 147	89 188	757 335

Rapprochement du bilan au 31 août 2018 pour le Groupe (premier exercice comparatif)

	Notes	2018		IFRS
		Normes comptables françaises	Effet de la transition aux normes IFRS	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Actifs non courants				
Goodwill	B	1 418	(1 418)	(0)
Autres Immobilisations incorporelles	B, H, L	29 343	2 553	31 897
Immobilisations corporelles	C, B, I	589 266	141 921	731 187
Titres mis en équivalence		10 793	-	10 793
Actifs financiers non courants		1 660	-	1 660
Impôts différés actifs	B	9 659	5 847	15 505
Autres actifs non courants	A, E	2 123	(487)	1 635
Total actifs non courants		644 261	148 416	792 677
Actifs courants				
Stocks	C	51 604	(51 604)	(0)
Créances clients et comptes rattachés	F	26 028	(3 764)	22 264
Actifs d'impôts courants	D	4 413	-	4 413
Autres créances et actifs courants	A	27 372	(1 635)	25 736
Instruments financiers dérivés		-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		49 001	-	49 001
Total actifs courants		158 418	(57 004)	101 414
TOTAL DE L'ACTIF		802 678	91 413	894 091
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital social		175 055	-	175 055
Prime d'émission		239 194	-	239 194
Autres réserves	B, J	(5 355)	10 549	5 194
Report à nouveau	B, D, H, J	(57 055)	(16 510)	(73 565)
Résultat de la période	B, D, F, J, L, O	(29 248)	1 426	(27 822)
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société mère du Groupe		322 592	(4 536)	318 057
Participations ne donnant pas le contrôle		2 703	(2 821)	(117)
Total des capitaux propres		325 296	(7 356)	317 939
Passifs non courants				
Dettes financières non courantes	E, H, I	251 125	59 706	310 831
Autres passifs financiers non courants	A	0	14 592	14 592
Provisions non courantes	K	3 956	(1 372)	2 584
Impôts différés passifs	B	4 011	4 608	8 619
Autres passifs non courants	A, K, O	1 823	6 399	8 223
Total passifs non courants		260 915	83 933	344 848
Passifs courants				
Dettes financières courantes	A, E, H, I	27 185	4 737	31 922
Instruments financiers dérivés	D	-	14 160	14 160
Provisions courantes		23	-	23
Fournisseurs et comptes rattachés		68 358	-	68 358
Passifs d'impôts courants		799	-	799
Autres dettes et passifs courants	A	120 103	(4 061)	116 041
Total passifs courants		216 468	14 836	231 303
Total des passifs		477 383	98 769	576 152
TOTAL DU PASSIF		802 678	91 413	894 091

**Rapprochement du compte de résultat consolidé du Groupe pour l'exercice clos au 31 août 2018
(premier exercice comparatif)**

	Notes	2018		
		Normes comptables françaises	Effets de la transition aux normes IFRS	IFRS
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Revenu	<i>K</i>	512 062	(359)	511 703
Autres revenus	<i>A</i>	221 825	(221 825)	-
Charges de personnel	<i>A, H, J, L, N</i>	(167 521)	2 247	(165 274)
Charges opérationnelles	<i>A, F, I, K, M</i>	(444 605)	245 332	(199 272)
EBITDA courant		121 761	25 395	147 157
Dotations aux amortissements	<i>I</i>	(138 262)	(26 168)	(164 431)
Résultat opérationnel courant		(16 501)	(773)	(17 274)
Autres produits opérationnels non courants		-	-	-
Autres charges opérationnelles non courantes	<i>B</i>	(4 685)	(723)	(5 408)
Résultat opérationnel		(21 186)	(1 496)	(22 681)
Coût de l'endettement financier	<i>E, I</i>	(7 302)	(1 492)	(8 794)
Autres produits financiers	<i>D</i>	12 643	18 236	30 879
Autres charges financières		(15 265)	(821)	(16 086)
Résultat financier		(9 923)	15 922	5 999
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(1 468)	-	(1 468)
Résultat avant impôt		(32 577)	14 427	(18 151)
Impôt sur le résultat	<i>B, M, N, O</i>	2 811	(12 599)	(9 789)
Résultat net consolidé		(29 766)	1 827	(27 939)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe</i>		(29 248)	1 426	(27 822)
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		(519)	401	(118)

Rapprochement du bilan au 31 août 2019 pour le Groupe

	Notes	2019		IFRS
		Normes comptables françaises	Effet de la transition aux normes IFRS	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Actifs non courants				
Goodwill		0	(0)	-
Autres Immobilisations incorporelles	H, L	29 344	11 158	40 502
Immobilisations corporelles	C, I	635 440	114 641	750 082
Titres mis en équivalence		(0)	-	(0)
Actifs financiers non courants		1 300	-	1 300
Impôts différés actifs		11 652	777	12 428
Autres actifs non courants	A, E	3 362	(2 891)	471
Total actifs non courants		681 098	123 686	804 784
Actifs courants				
Stocks	C	29 171	(29 171)	0
Créances clients et comptes rattachés	F	25 648	(3 727)	21 920
Actifs d'impôts courants	L	7 358	-	7 358
Autres créances et actifs courants	A	37 925	(471)	37 454
Instruments financiers dérivés	D	-	161	161
Trésorerie et équivalents de trésorerie		25 996	-	25 996
Total actifs courants		126 097	(33 208)	92 890
TOTAL DE L'ACTIF		807 196	90 478	897 674
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital social		176 063	-	176 063
Prime d'émission		238 186	-	238 186
Autres réserves	B, J	(2 615)	14 952	12 337
Report à nouveau	B, D, H, J, L	(86 302)	(15 084)	(101 387)
Résultat de la période	B, D, F, J, L, O	(59 748)	18 780	(40 968)
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société mère du Groupe		265 584	18 648	284 231
Participations ne donnant pas le contrôle		0	(0)	0
Total des capitaux propres		265 584	18 648	284 231
Passifs non courants				
Dettes financières non courantes	E, H, I	318 295	47 376	365 671
Autres passifs financiers non courants	A, J	0	15 883	15 884
Provisions non courantes	K	4 015	(837)	3 178
Impôts différés passifs		9 152	2 994	12 147
Autres passifs non courants	A, K, O	(264)	6 365	6 100
Total passifs non courants		331 198	71 781	402 979
Passifs courants				
Dettes financières courantes	A, E, H, I	21 863	3 518	25 381
Instruments financiers dérivés	D	-	0	-
Provisions courantes		587	-	587
Fournisseurs et comptes rattachés		57 524	-	57 524
Passifs d'impôts courants	L	1 314	-	1 314
Autres dettes et passifs courants	A	129 127	(3 469)	125 657
Total passifs courants		210 414	49	210 463
Total des passifs		541 612	71 830	613 442
TOTAL DU PASSIF		807 196	90 478	897 674

Rapprochement du compte de résultat consolidé du Groupe pour l'exercice clos au 31 août 2019

(en milliers d'euros)	Notes	2019		IFRS
		Normes comptables françaises	Effets de la transition aux normes IFRS	
Revenu	<i>K</i>	580 443	(66)	580 377
Autres revenus	<i>A</i>	176 574	(176 574)	-
Charges de personnel	<i>A, H, J, L, N</i>	(158 125)	16 355	(141 770)
Charges opérationnelles	<i>A, F, I, K, M</i>	(442 686)	209 836	(232 850)
EBITDA courant		156 207	49 550	205 757
Dotations aux amortissements	<i>A, I, L</i>	(191 302)	(12 019)	(203 321)
Résultat opérationnel courant		(35 095)	37 531	2 436
Autres produits opérationnels non courants	<i>A</i>	-	468	468
Autres charges opérationnelles non courantes	<i>A, B</i>	(3 980)	(13 341)	(17 321)
Résultat opérationnel		(39 075)	24 658	(14 417)
Coût de l'endettement financier	<i>E, I</i>	(8 091)	(1 571)	(9 662)
Autres produits financiers	<i>D</i>	9 734	5 337	15 071
Autres charges financières		(8 438)	(44)	(8 483)
Résultat financier		(6 795)	3 721	(3 074)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(10 793)	-	(10 793)
Résultat avant impôt		(56 663)	28 380	(28 283)
Impôt sur le résultat	<i>B, L, M, N, O</i>	(4 309)	(8 259)	(12 568)
Résultat net consolidé		(60 972)	21 601	(40 851)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe</i>		(58 268)	17 300	(40 968)
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		(2 703)	2 821	117

Rapprochement du bilan au 31 août 2020 pour le Groupe

	Notes	2020		
		Normes comptables françaises	Effet de la transition aux normes IFRS	IFRS
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Actifs non courants				
Goodwill		21 474	(689)	20 786
Autres Immobilisations incorporelles	H	84 329	(0)	84 329
Immobilisations corporelles	C, I	690 860	80 323	771 183
Titres mis en équivalence		(0)	-	(0)
Actifs financiers non courants		1 575	(294)	1 280
Impôts différés actifs		6 337	5 094	11 431
Autres actifs non courants	A, E	8 610	(7 913)	697
Total actifs non courants		813 185	76 521	889 706
Actifs courants				
Stocks	C	27 350	(27 350)	0
Créances clients et comptes rattachés	F	26 229	(867)	25 363
Actifs d'impôts courants		5 718	-	5 718
Autres créances et actifs courants	A	43 788	(403)	43 385
Instruments financiers dérivés	D	-	121	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie		90 838	-	90 838
Total actifs courants		193 924	(28 499)	165 425
TOTAL DE L'ACTIF		1 007 109	48 022	1 055 131
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital social		170 407	-	170 407
Prime d'émission		93 842	-	93 842
Autres réserves	J	(8 062)	17 860	9 798
Report à nouveau	D, H, J, L	(136 710)	(5 653)	(142 363)
Résultat de la période	D, F, J, L, O	6 848	(18 154)	(11 306)
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société mère du Groupe		126 324	(5 946)	120 379
Participations ne donnant pas le contrôle		0	(0)	(0)
Total des capitaux propres		126 324	(5 946)	120 379
Passifs non courants				
Dettes financières non courantes	E, H, I	610 093	11 905	621 998
Autres passifs financiers non courants	A, J	0	17 115	17 115
Provisions non courantes	K	6 012	(890)	5 122
Impôts différés passifs		8 499	2 462	10 961
Autres passifs non courants	A, K, O	1 285	5 794	7 079
Total passifs non courants		625 889	36 385	662 275
Passifs courants				
Dettes financières courantes	A, E, H, I	25 972	18 428	44 399
Instruments financiers dérivés	D	-	3 291	3 291
Provisions courantes		21	-	21
Fournisseurs et comptes rattachés		92 096	-	92 096
Passifs d'impôts courants		2 075	-	2 075
Autres dettes et passifs courants	A	134 732	(4 136)	130 596
Total passifs courants		254 895	17 583	272 478
Total des passifs		880 785	53 968	934 753
TOTAL DU PASSIF		1 007 109	48 022	1 055 131

Rapprochement du compte de résultat consolidé du Groupe pour l'exercice clos au 31 août 2020

(en milliers d'euros)	Notes	2020		IFRS
		Normes comptables françaises	Effets de la transition aux normes IFRS	
Revenu	<i>K</i>	632 169	(53)	632 116
Autres revenus	<i>A</i>	221 298	(221 298)	-
Charges de personnel	<i>A, H, J, N</i>	(162 877)	12 305	(150 572)
Charges opérationnelles	<i>A, F, I, K, M</i>	(465 340)	238 760	(226 579)
EBITDA courant		225 250	29 714	254 964
Dotations aux amortissements	<i>A, I, B</i>	(179 276)	(36 348)	(215 624)
Résultat opérationnel courant		45 975	(6 634)	39 340
Autres produits opérationnels non courants	<i>A</i>	-	24	24
Autres charges opérationnelles non courantes	<i>A, B</i>	(1 145)	(7 627)	(8 772)
Résultat opérationnel		44 829	(14 238)	30 592
Coût de l'endettement financier	<i>E, I</i>	(22 132)	(1 400)	(23 530)
Autres produits financiers		14 150	-	14 150
Autres charges financières	<i>D</i>	(21 716)	(55)	(21 772)
Résultat financier		(29 698)	(1 455)	(31 152)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-	-
Résultat avant impôt		15 132	(15 692)	(561)
Impôt sur le résultat	<i>L, M, N, O</i>	(8 284)	(2 462)	(10 746)
Résultat net consolidé		6 848	(18 154)	(11 306)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe</i>		6 848	(18 154)	(11 306)
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		0	0	0

6.2. Notes sur le rapprochement du bilan au 1er septembre 2017, au 31 août 2018, 2019 et 2020 et de l'état du résultat net pour les exercices au 31 août 2018, 2019 et 2020

A. Reclassements de présentation

Les principaux reclassements, qui n'affectent pas le résultat net consolidé ou le report à nouveau à la date de transition au sein du compte de résultat au 31 août 2018, 2019 et 2020 concernent :

Les coûts de production capitalisés et stockés étaient de : 216,9 millions d'euros au 31 août 2018, 171,7 millions d'euros au 31 août 2019 et 210 millions d'euros au 31 août 2020. Selon les règles comptables françaises, la contrepartie des coûts de production capitalisés en immobilisations (production de serveurs, développement de logiciels, etc.) est un poste de résultat distinct (« autres 5.2 »). En application des normes IFRS, ces produits ont été reclassés dans les postes de charges correspondants.

- Les transferts de charges reclassés étaient de : 4,1 millions d'euros au 31 août 2018, 4,7 millions d'euros au 31 août 2019 et 11,2 millions d'euros au 31 août 2020. Selon les règles comptables françaises, des comptes de transfert de charges peuvent être utilisés pour effectuer des transferts d'une catégorie de dépenses vers une autre. Dans le référentiel IFRS, ces comptes de transferts de charges ne sont pas prévus et ces opérations ont été reclassées et comptabilisées en diminution/augmentation des comptes de charges concernés.
- Le résultat exceptionnel en normes françaises n'existe pas en IFRS. Les charges sur des opérations restructurations, des plus et moins-values de cessions d'immobilisations, des dotations ou reprises de provisions à caractère exceptionnel et des charges sur exercices antérieurs sont comptabilisés de la manière suivante en normes IFRS :
 - o Sur (1,1) million d'euros de résultat exceptionnel (perte) au 31 août 2020, 0,5 million d'euros (produits) ont été classés en résultat opérationnel courant et 1,6 million d'euros (charges) ont été classés entre autres produits et charges opérationnels.
 - o Sur les (3,4) millions d'euros de résultat exceptionnel (perte) au 31 août 2019, 0,3 million d'euros (produits) ont été classés en résultat opérationnel courant, 4,2 millions d'euros (charges) ont été classés entre autres produits et charges opérationnels.
 - o Sur les (4,7) millions d'euros de résultat exceptionnel (perte) au 31 août 2018, 0,3 million d'euros (charges) ont été classés en résultat opérationnel courant, 4,4 millions d'euros (charges) ont été classés entre autres produits et charges opérationnels.

Les principaux reclassements au bilan au 1^{er} septembre 2017, au 31 août 2018, 2019 et 2020 concernent des reclassements entre actifs/passifs non courants/courants :

- Les dépôts et garanties (pour les modems / téléphones VoIP) ont des maturités de plus de 12 mois. Ils sont reclassés en passifs non courants. En date de transition aux IFRS, le reclassement de ces passifs s'élève à 12,7 millions d'euros, 14,6 millions d'euros, 15,9 millions d'euros et 17,1 millions d'euros respectivement au 1^{er} septembre 2017, 31 août 2018, 2019 et 2020 ;
- Les produits constatés d'avance sont ventilés en courant/non courant en fonction de leur date prévue de renversement. Au 31 août 2018, le reclassement de ces comptes en passifs non courants s'élève à 3,7 millions d'euros. Il était de 3,3 millions d'euros et de 3,8 millions d'euros respectivement au 31 août 2019 et 2020 ;
- Les créances fiscales à plus d'un an sont reclassées en autres actifs non courants pour 1,6 million d'euros, 0,5 million d'euros et 0,7 million d'euros respectivement au 31 août 2018, 2019 et 2020.
- Les dettes financières sont classées en passifs non courants pour la partie remboursable à plus d'un an et en passif courant pour celle remboursable à moins d'un an, soit :

- pour l'exercice 31 août 2020, 24,3 millions d'euros présentés en dettes financières courantes et 597,3 millions d'euros présentés en dettes financières et autres passifs financiers non courants ;
 - pour l'exercice 31 août 2019, 19 millions d'euros présentés en dettes financières courantes et 316,6 millions d'euros présentés en dettes financières et autres passifs financiers non courants
 - et pour l'exercice 31 août 2018, 12,1 millions d'euros présentés en dettes financières courantes et 264,1 millions d'euros présentés en dettes financières et autres passifs financiers non courants.
- Les provisions dont la reprise interviendra dans un délai postérieur à 12 mois sont reclassées en provisions non courantes.

Les principaux reclassements sur le tableau des flux de trésorerie au 31 août 2018, 2019 et 2020 concernent les éléments suivants :

- La charge résultant de paiements en actions et les variations de juste valeur des dérivés sont présentées distinctement,
- Les impôts payés sont présentés distinctement,
- Les frais d'émission d'emprunt n'apparaissent plus car ils viennent impacter la ligne émission d'emprunt dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

B. Regroupements d'entreprises

L'acquisition de Cloud Air en mai 2017 a été retraitée en application de la norme IFRS 3. En règles françaises, un Goodwill de 2,7 millions d'euros a été comptabilisé à la date d'acquisition.

En IFRS, l'application de la norme IFRS 3 conduit à comptabiliser un badwill de 5,1 millions de dollars (4,2 millions d'euros).

Cette différence s'explique par le fait qu'en règles comptables françaises, les immobilisations incorporelles pour lesquelles il n'existe pas de marché actif ne peuvent pas être comptabilisées si cela implique de comptabiliser ou d'augmenter un badwill. Ainsi, le Groupe n'a pas comptabilisé dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables français d'immobilisations incorporelles au titre des relations clients et d'un contrat de services temporaires (« Transaction Service Agreement ») de vCloud Air, car cela aurait augmenté le badwill correspondant.

Cette restriction ne s'appliquant pas dans le cadre des normes IFRS, ces immobilisations incorporelles ont été comptabilisées à ce titre, après réévaluation des valeurs retenues dans la comptabilité d'acquisition (Voir note 4.9.1 pour plus de détails).

C. Stocks

Dans les comptes consolidés historiques établis selon les règles comptables françaises des travaux en cours et des pièces détachées (composants) étaient enregistrés dans les stocks :

- Les travaux en cours concernent la construction de serveurs dont le coût sera finalement capitalisé, puisque les serveurs ne sont pas vendus. En application de la norme IAS 16, il convient donc de reclasser ces stocks en immobilisations corporelles en cours. L'en-cours de production a été reclassé en immobilisations en cours pour 11,8 millions d'euros au 1^{er} septembre 2017, 8,2 millions d'euros, et 6,3 millions d'euros respectivement au 31 août 2018 et 2019. A partir de 2020, ce retraitement a été en majorité effectué dans les comptes sociaux et consolidés établis en règles françaises, un retraitement a été fait en IFRS pour 2,8 millions d'euros au 31 août 2020.
- Les composants (notamment les processeurs CPU-GPU, la mémoire RAM, la carte mère, le disque dur et les cartes graphiques) sont destinés à être installés au sein d'un serveur. En application d'IAS

16, il convient donc de reclasser de composants, en immobilisations corporelles en-cours, dont l'utilisation par le Groupe excède un an. Par ailleurs, les composants neufs sont installés au sein d'un serveur, puis réinstallés par la suite dans d'autres serveurs, le groupe ayant comme modèle de produire ses serveurs. Les composants peuvent être ainsi installés successivement sur plusieurs serveurs lors de leurs utilisations. Les composants sont comptabilisés en immobilisations en-cours jusqu'à la date de mise en service du serveur correspondant au jour de la date de disponibilité du serveur pour la commercialisation. Une fois le serveur mis en service, ce dernier est transféré en "Matériel informatique". La date de début d'amortissement coïncide avec la date de mise en service. Les principaux impacts sont les suivants :

- Une augmentation des immobilisations corporelles de 40,6 millions d'euros au 1er septembre 2017, 58,8 millions d'euros, 35,0 millions d'euros et 28,0 millions d'euros respectivement au 31 août 2018, 2019 et 2020 ;
- Une diminution des stocks de 30,6 millions d'euros au 1er septembre 2017, 43,4 millions d'euros, 22,9 millions d'euros et 24,5 millions d'euros respectivement au 31 août 2018, 2019 et 2020.

D. Instruments financiers — comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir son exposition au risque de change lié aux opérations commerciales hautement probables. En règles comptables françaises, la méthode de comptabilisation de l'instrument de couverture qualifié dans une relation de couverture implique une comptabilisation symétrique au compte de résultat avec l'élément couvert. Lorsqu'un contrat de change à terme couvre des opérations futures non comptabilisées dans les états financiers, ce traitement comptable implique qu'aucun impact n'est enregistré au compte de résultat sur le contrat à terme. La comptabilité de couverture est obligatoire. Seules des informations financières supplémentaires sont fournies pour ces contrats.

À la date de transition aux normes IFRS, ces instruments ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS. A chaque clôture, la juste valeur de ces instruments est comptabilisée dans le bilan parmi les actifs ou passifs d'instruments financiers dérivés. En date de transition, ces actifs et passifs financiers dérivés ont été comptabilisés au bilan en juste valeur en contrepartie des réserves de report à nouveau pour 39,4 millions d'euros et un impôt différé actif correspondant a été comptabilisé pour 13,1 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2018, le groupe a modifié son portefeuille d'instruments de couverture pour remplacer les contrats existants par de nouveaux contrats. Les effets de ces instruments financiers non qualifiés de couverture ont été enregistrés dans le résultat financier sur l'exercice 2018.

Au 31 août 2018, la variation de juste valeur de ces instruments a été comptabilisée en résultat pour (14,2) millions d'euros. Ces opérations ont été qualifiées de couverture de flux de trésorerie de manière prospective au 31 août 2018 et sont toutes arrivées à échéance sur l'exercice 2018/2019.

Au 31 août 2019, aucun instrument financier dérivé qualifié de couverture de flux de trésorerie ne figure en portefeuille. Des instruments dérivés de change (swap cambistes et cross currency swaps) ont été mis en place au cours de l'exercice afin de couvrir les prêts et les comptes courants en devises contractés avec les autres entités du Groupe. Ces instruments ne sont pas qualifiés comptablement de couverture en IFRS et la totalité de la variation de juste valeur de ces instruments a été enregistrée dans le compte de résultat pour 161 milliers d'euros au 31 août 2019.

Au 31 août 2020, le portefeuille d'instruments financiers dérivés s'élevait à 3,2 millions d'euros, dont 3,3 millions d'euros d'instruments financiers dérivés passifs, qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, destinés à couvrir les investissements en USD contre le risque de change, et 121 milliers d'euros d'instruments financiers dérivés actifs, non éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS, destinés à couvrir les positions de trésorerie en devises du Groupe contre le risque de change.

E. Instruments financiers — coûts d'emprunt

Selon les règles comptables françaises, les coûts de transaction directement attribuables aux emprunts sont activés dans un compte de charges à répartir dans un premier temps, puis amortis en linéaire au compte de résultat, sur la durée de vie du passif. En IFRS, ils sont déduits initialement du montant des emprunts qui sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À la date de la transition aux normes IFRS, la dé-comptabilisation de ces coûts capitalisés s'élevait à 2,7 millions d'euros (31 août 2018 : 2,1 millions d'euros, 31 août 2019 : 3,4 millions d'euros, 31 août 2020 : 8,6 millions d'euros), tandis que les passifs financiers diminuaient de 2,5 millions d'euros (31 août 2018 : 2 millions d'euros, 31 août 2019 : 3,2 millions d'euros, 31 août 2020 : 8,7 millions d'euros). Les différences liées aux différents rythmes d'étalement des coûts ont été enregistrées, à la date de la transition aux normes IFRS, en report à nouveau et en résultat financier au 31 août 2018, 31 août 2019 et 31 août 2020.

F. Créances commerciales et autres — Pertes de crédit attendues

En règles comptables françaises, les provisions pour créances douteuses sont constituées sur la base des pertes avérées alors qu'en IFRS des dépréciations au titre des pertes attendues doivent être comptabilisées. Pour déterminer les pertes de crédit attendues au titre du portefeuille de créances, le Groupe utilise une matrice de provisionnement qui s'appuie sur ses taux de défaut historiques observés sur la durée de vie attendue des créances commerciales, et est ajustée des estimations prospectives.

À la date de la transition aux normes IFRS, le Groupe a enregistré des dépréciations supplémentaires sur ses créances clients pour 1,3 million d'euros (31 août 2018 : 3,8 millions d'euros, 31 août 2019 : 3,7 millions d'euros, 31 août 2020 : 0,9 million d'euros). Des dotations supplémentaires de 1,9 million d'euros et de 0,5 million d'euros ont été comptabilisées respectivement au 31 août 2018 et au 31 août 2019 en compte de résultat. Une reprise supplémentaire de 2,9 millions d'euros a été constatée au 31 août 2020.

G. Réserve de conversion des devises étrangères

Le Groupe a réinitialisé à zéro la réserve de conversion présentée dans les capitaux propres en règles comptables françaises, en transférant l'intégralité des ajustements de conversion liés aux écarts de change cumulés (4,8 millions d'euros) résultant de la conversion des états financiers d'entités étrangères en autres réserves à la date de transition.

Les impacts de la conversion des filiales étrangères dans les autres éléments du résultat global au 31 août 2018, 2019 et 2020 sont respectivement une perte latente de 0,6 million d'euros, un gain latent de 3,1 millions d'euros et une perte latente de 5,7 millions d'euros.

H. Avantages du personnel

Lors de l'adoption des normes IFRS, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global, comme l'exige IAS 19 *Avantages du personnel*. Auparavant, selon les règles comptables françaises, le Groupe comptabilisait les écarts actuariels directement en tant que charges de personnel dans le compte de résultat.

Les gains actuariels de 1,3 million d'euros, 272 milliers d'euros et 15 milliers d'euros ont été reclassés des charges de personnel au sein du compte de résultat en autres éléments du résultat global pour les exercices au 31 août 2018, 2019 et 2020, respectivement.

I. Contrats de location

En règles comptables françaises, un contrat de location est classé en contrat de location-financement ou de location simple. Les paiements de location simple sont comptabilisés en charge d'exploitation dans le compte de résultat, selon une méthode linéaire sur la durée du contrat. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles en contrepartie d'un passif dans le bilan et, dans le compte de résultat, des amortissements et des intérêts financiers sont comptabilisés sur la durée du contrat de location.

En IFRS, comme cela est décrit dans la note relative aux méthodes comptables, le Groupe, en tant que locataire, applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location de courte durée (et des contrats de location de moins de 12 mois de durée résiduelle à la date de transition) et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Les

modalités d'évaluation de la dette locative et des droits d'utilisation ainsi comptabilisés en date de transition aux IFRS sont détaillées en Note 3.5.5.

Les impacts des retraitements IFRS au titre des contrats de location se présentent comme suit :

- À la date de transition, le Groupe a comptabilisé 64 millions d'euros de dettes locatives incluses dans les dettes financières, et 64 millions d'euros d'actifs de droits d'utilisation nets d'amortissements.
- Au 31 août 2018, le Groupe a comptabilisé une augmentation de 36,2 millions d'euros des dettes locatives incluses dans les dettes financières et de 36,2 millions d'euros d'actifs de droit d'utilisation. Dans le compte de résultat, le Groupe a comptabilisé un amortissement pour 18,5 millions d'euros et des intérêts financiers pour 1,5 million d'euros contre une annulation de charges de location de 20,8 millions d'euros.
- Au 31 août 2019, le Groupe a comptabilisé une augmentation de 11,9 millions d'euros des dettes locatives incluses dans les dettes financières et de 11,9 millions d'euros d'actifs de droit d'utilisation. Dans le compte de résultat, le Groupe a comptabilisé un amortissement pour 24,4 millions d'euros et des intérêts financiers pour 1,6 million d'euros contre une annulation de charges de location de 25,1 millions d'euros.
- Au 31 août 2020, le Groupe a comptabilisé une augmentation de 7 millions d'euros des dettes locatives incluses dans les dettes financières et de 7 millions d'euros d'actifs de droit d'utilisation. Dans le compte de résultat, le Groupe a comptabilisé un amortissement pour 22,3 millions d'euros et des intérêts financiers pour 1,4 million d'euros contre une annulation de charges de location de 21,6 millions d'euros.

J. Paiements en actions

BSPCE considérés comme des plans de rémunération réglés en trésorerie :

De 2010 à 2014, le Groupe a émis des BSPCE qui sont considérés comme des plans de rémunération à base d'actions réglés en trésorerie en raison d'une obligation de rachat par le Groupe des actions issues de l'exercice des BSPCE.

Ces plans ont été réglés en septembre 2017, juste avant la mise en place du nouveau « management package » composé d'actions gratuites et d'actions fantômes. L'acquisition accélérée des BSPCE a conduit à la comptabilisation immédiate de la charge de rémunération non encore comptabilisée pour les BSPCE, puis le rachat par le Groupe des actions résultant de l'exercice des BSPCE a entraîné une reprise de la dette liée.

- À la date de transition, le 1^{er} septembre 2017, la provision pour obligation de rachat de BSPCE de 10,2 millions d'euros constatée en règles françaises a été remplacée par un passif de 6,2 millions d'euros en IFRS, correspondant à la juste valeur des BSPCE comptabilisée à cette date en autres dettes et passifs courants, en contrepartie du report à nouveau.
- Sur l'exercice clos au 31 août 2018, l'augmentation de la juste valeur de 4,5 millions d'euros, depuis la date de transition jusqu'à la date de règlement le 19 septembre 2017, s'explique par l'acquisition accélérée des BSPCE suite à la mise en œuvre du nouveau « management package ». Elle est comptabilisée en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie du passif.

Actions gratuites considérées comme des plans de rémunérations réglés en instruments de capitaux propres :

Une charge de 1,7 million d'euros au titre de la juste valeur des actions gratuites a été comptabilisée en charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice clos au 31 août 2018. Une charge de 4,1

millions d'euros et de 5,4 millions d'euros a été comptabilisée respectivement sur les exercices clos au 31 août 2019 et 2020.

Actions fantômes considérées comme des plans de rémunération réglés en trésorerie :

Les actions fantômes sont des plans de rémunération à base d'action réglés en trésorerie mis en place en octobre 2017, février 2019 et juillet 2020.

L'impact des actions fantômes à la date de transition et pour l'exercice clos au 31 août 2018 n'était pas significatif. Pour les exercices clos au 31 août 2019 et 2020, des charges de personnel de 138 milliers d'euros et de 265 milliers d'euros ont été comptabilisées au titre des actions fantômes.

Le tableau suivant présente les principaux retraitements comptabilisés au titre des paiement en actions :

<i>(en milliers d'euros)</i>	1^{er} septembre 2017	31 août 2018	31 août 2019	31 août 2020
CAPITAUX PROPRES				
Réserves et reports à nouveau				
	3 977	6 175	4 077	5 331
Résultat de la période		(6 175)	(4 169)	(5 621)
PASSIF				
Autres passifs non courants	(10 160)	0	138	403
Autres dettes et passifs courants	6 182	0	0	0
Résultat de la période				
Charges de personnel		(6 175)	(4 215)	(5 688)
Impôt sur le résultat		0	46	67

K. Revenu

En règles françaises, les points de fidélité sont provisionnés. Selon les normes IFRS, les points de fidélité correspondent à des obligations de performance distinctes et une partie du prix de transaction doit leur être attribuée.

Le Groupe a reclassé 0,5 million d'euros au 1^{er} septembre 2017, 0,9 million d'euros au 31 août 2018, 0,8 million d'euros au 31 août 2019 et 0,9 million d'euros au 31 août 2020 de provisions pour points de fidélité en produits constatés d'avance.

L. Capitalisation des coûts de développement

Dans les comptes consolidés en règles comptables françaises, les coûts de développement étaient comptabilisés en charges jusqu'au 31 août 2019 inclus. À compter du 1^{er} septembre 2019, le Groupe a choisi de capitaliser les coûts de développement dans ses comptes consolidés en règles comptables françaises lorsque les critères d'activation (similaires à ceux d'IAS 38) étaient remplis.

En application de la norme IAS 38, le Groupe a déterminé que tous les critères étaient remplis pour capitaliser les coûts de développement au titre des immobilisations incorporelles à compter du 1^{er} septembre 2017, soit respectivement 1,3 million d'euros au titre de l'exercice 2017/2018 et 10,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2018/2019.

M. Taxes

En IFRS, le Groupe a déterminé que la CVAE répondait à la définition de l'impôt sur le résultat selon IAS 12. À ce titre, il a été reclassé un montant de 3,6 millions d'euros des charges opérationnelles à « Impôt sur le résultat » dans le compte de résultat de l'exercice clos au 31 août 2018. Le montant du reclassement est de 3,8 millions d'euros et de 4,9 millions d'euros respectivement sur les exercices 2019 et 2020.

Dans le cadre de l'interprétation IFRIC 21, la date de comptabilisation de certains autres prélèvements, tels que la C3S et la taxe foncière en France, diffère du moment appliqué en normes comptables françaises, mais l'impact n'est pas significatif.

N. Subventions gouvernementales

En règles comptables françaises, le Groupe a comptabilisé des charges relatives aux crédits d'impôt en déduction de l'impôt sur le résultat. Selon les normes IFRS, les crédits d'impôt tels que le Crédit d'impôt apprentissage, le Crédit d'impôt famille, le Crédit d'impôt mécénat et le Crédit d'impôt recherche sont réglés directement en trésorerie et ne répondent pas à la définition de l'impôt sur le résultat et sont considérés comme des subventions. À ce titre, le Groupe a reclassé 0,8 million d'euros d'impôt sur le résultat en charges opérationnelles dans le compte de résultat du 31 août 2018. Ce reclassement s'élève à 0,7 million d'euros et à 1,3 million d'euros respectivement sur les exercices 2019 et 2020.

O. Traitement fiscal incertain

En date de transition aux normes IFRS, le Groupe a comptabilisé à ce titre un passif supplémentaire en autres passifs non courants pour 0,2 million d'euros. Ce passif a été réévalué les exercices suivants à hauteur de 1,8 million d'euros au 31 août 2018, 2,1 millions d'euros au 31 août 2019 et 0,5 million d'euros au 31 août 2020.

Ce retraitement a conduit à une charge supplémentaire de 1,6 million d'euros et de 0,3 million d'euros en impôt sur le résultat sur les exercices 2018 et 2019. Une partie du passif supplémentaire comptabilisé en 2018 et en 2019 a été rectifiée en 2020, conduisant à une reprise de 1,6 million d'euros sur l'exercice 2020.

P. Impôt différé

Les différents retraitements IFRS ont entraîné diverses différences temporaires donnant lieu à la comptabilisation d'actifs ou passifs d'impôt différés.

18.1.2 Rapport d’audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés (Exercices clos les 31 août 2020, 2019 et 2018)

« Au Président,

*En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **OVH Groupe S.A.S.** (la « Société ») et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980 dans le cadre du projet d’offre au public et d’admission de titres de capital de la Société à la négociation sur le marché réglementé d’Euronext Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la Société relatifs aux exercices clos les 31 août 2018, 31 août 2019 et 31 août 2020, établis pour les besoins du prospectus et présentés conformément au référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne (les « Comptes Consolidés »), tels qu’ils sont joints au présent rapport.*

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de ces exercices. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

Les Comptes Consolidés ont été établis sous la responsabilité du Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d’exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d’anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d’autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d’ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Comptes Consolidés établis pour les besoins du prospectus présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne, le patrimoine et la situation financière aux 31 août 2018, 31 août 2019 et 31 août 2020 ainsi que le résultat de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note ‘2.2 Evénements postérieurs à la date de clôture’ de l’annexe des états financiers consolidés exposant les effets comptables de l’incendie d’un centre de données de la société situé à Strasbourg, survenu postérieurement au 31 août 2020.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 septembre 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jacques Pierre
Associé

François Bloch
Associé

Vincent Papazian
Associé

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Pascal Leclerc
Associé »

- 18.2 Etats financiers résumés consolidés du Groupe pour la période intérimaire de neuf mois close le 31 mai 2021 et rapport d'examen limité correspondant des commissaires aux comptes**
- 18.2.1 Etats financiers résumés consolidés du Groupe pour la période intérimaire de neuf mois close le 31 mai 2021**

SOMMAIRE

1.	Informations relatives à la Société.....	273
2.	Évènements significatifs.....	274
3.	Principales méthodes comptables des états financiers résumés intermédiaires consolidés..	276
4.	Notes relatives aux états financiers résumés consolidés intermédiaires.....	278
4.1.	Information sectorielle.....	278
4.2.	Revenu.....	279
4.3.	Charges de personnel.....	279
4.4.	Charges opérationnelles.....	280
4.5.	Dotations aux amortissements.....	280
4.6.	Autres produits et charges opérationnels non courants.....	281
4.7.	Résultat financier.....	281
4.8.	Impacts du retraitement des contrats de location.....	282
4.9.	Impôt sur le résultat.....	282
4.10.	Instruments financiers et gestion du risque.....	283
4.11.	Immobilisations incorporelles.....	284
4.12.	Immobilisations corporelles.....	286
4.13.	Créances clients et comptes rattachés.....	287
4.14.	Autres créances et actifs courants.....	287
4.15.	Autres dettes et passifs courants et non-courants.....	288
4.16.	Dettes financières.....	288
4.17.	Provisions et passifs éventuels.....	289
4.18.	Paiements en actions.....	289
4.19.	Transactions avec les parties liées.....	290

Compte de résultat résumé consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Période de 9 mois close le	
		31 mai 2021	31 mai 2020
Revenu	4.1/4.2	495 069	471 959
Charges de personnel	4.3	(115 375)	(113 501)
Charges opérationnelles	4.4	(186 461)	(172 965)
EBITDA courant ⁽¹⁾	4.1	193 233	185 493
Dotations aux amortissements	4.5	(169 016)	(158 455)
Résultat opérationnel courant		24 217	27 037
Autres produits opérationnels non courants		2 708	-
Autres charges opérationnelles non courantes	4.6	(66 545)	(1 283)
Résultat opérationnel		(39 620)	25 754
Coût de l'endettement financier		(17 973)	(16 963)
Autres produits financiers		13 165	8 050
Autres charges financières		(11 278)	(11 668)
Résultat financier	4.7	(16 086)	(20 581)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat avant impôt		(55 706)	5 173
Impôt sur le résultat	4.9	10 830	(9 871)
Résultat net consolidé		(44 876)	(4 697)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe</i>		<i>(44 876)</i>	<i>(4 697)</i>
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>0</i>	<i>(0)</i>

(1) L'indicateur d'EBITDA courant, défini en note 4.1, correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, et autres produits et charges non courants (note 4.6).

	Période de 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en milliers d'euros)</i>	(44 876)	(4 697)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires <i>(nombre d'actions en milliers)</i>	163 974	163 974
Résultat de base par action ordinaire <i>(en euros)</i>	(0,27)	(0,03)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en milliers d'euros)</i>	(44 876)	(4 697)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué <i>(nombre d'actions en milliers)</i>	164 339	164 339
Résultat dilué par action ordinaire <i>(en euros)</i>	(0,27)	(0,03)

Sur les périodes closes au 31 mai 2021 et 31 mai 2020, le résultat dilué par action est égal au résultat de base des actions ordinaires compte tenu du caractère anti dilutif des actions gratuites attribuées.

Etat résumé du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Période de 9 mois close le	
		31 mai 2021	31 mai 2020
Résultat net consolidé		(44 876)	(4 697)
Autres éléments du résultat global			
<i>Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat au cours de périodes ultérieures :</i>			
Ecart de conversion	4.10.2	5 997	(4 769)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie		3 025	(1)
Impôt sur les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie	4.9	(847)	37
Autres éléments du résultat net global pouvant être reclassés en résultat au cours de périodes ultérieures		8 175	(4 734)
<i>Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés en résultat au cours de périodes ultérieures :</i>			
Réévaluation du passif des régimes à prestations définies		-	22
Impôt sur les réévaluations du passif des régimes à prestations définies		-	-
Autres éléments du résultat net global ne pouvant être reclassés en résultat au cours de périodes ultérieures		-	22
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôt		8 175	(4 712)
Résultat global consolidé, net d'impôt		(36 701)	(9 410)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe</i>		<i>(36 701)</i>	<i>(9 410)</i>
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>0</i>	<i>(0)</i>

Bilan résumé consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	31 mai 2021	31 août 2020
ACTIFS			
Actifs non courants			
Goodwill	4.11.1	20 709	20 786
Autres Immobilisations incorporelles	4.11.2	122 783	84 329
Immobilisations corporelles	4.12	822 539	771 183
Actifs financiers non courants		962	1 280
Impôts différés actifs	4.9	28 082	11 431
Autres actifs non courants		697	697
Total actifs non courants		995 772	889 706
Actifs courants			
Créances clients et comptes rattachés	4.13	22 817	25 363
Actifs d'impôts courants		6 513	5 718
Autres créances et actifs courants	4.14	58 976	43 385
Instruments financiers dérivés		164	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.16	34 043	90 838
Total actifs courants		122 513	165 425
TOTAL DE L'ACTIF		1 118 285	1 055 131
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social		170 407	170 407
Prime d'émission		93 842	93 842
Autres réserves		21 800	9 798
Report à nouveau		(153 656)	(142 363)
Résultat de la période		(44 876)	(11 306)
Total des capitaux propres		87 517	120 378
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	4.16	600 253	621 998
Autres passifs financiers non courants		17 014	17 115
Provisions non courantes	4.17	7 403	5 122
Impôts différés passifs	4.9	15 448	10 961
Autres passifs non courants	4.15	8 356	7 079
Total passifs non courants		648 475	662 275
Passifs courants			
Dettes financières courantes	4.16	89 867	44 399
Instruments financiers dérivés		266	3 291
Provisions courantes	4.17	31 700	21
Fournisseurs et comptes rattachés		116 444	92 096
Passifs d'impôts courants		547	2 075
Autres dettes et passifs courants	4.15	143 469	130 596
Total passifs courants		382 293	272 478
Total des passifs		1 030 768	934 753
TOTAL DU PASSIF		1 118 285	1 055 131

Etat résumé des variations des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres part du groupe							Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de conversion	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Total	
Situation au 1 septembre 2019	176 063	238 186	9 738	(142 355)	2 599	(0)	284 232	284 232
Résultat net de la période	-	-	-	(4 697)	-	-	(4 697)	(4 697)
Autres éléments du résultat global	-	-	22	-	(4 769)	35	(4 712)	(4 712)
Total du résultat global	-	-	22	(4 697)	(4 769)	35	(9 410)	(9 410)
Augmentation de capital	2 050	(2 050)	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital	(7 706)	(142 294)	-	-	-	-	(150 000)	(150 000)
Paievements en actions	-	-	4 067	-	-	-	4 067	4 067
Autres variations	-	-	425	-	-	-	425	425
Transactions avec les actionnaires	(5 656)	(144 344)	4 492	-	-	-	(145 508)	(145 508)
Situation au 31 mai 2020	170 407	93 842	14 252	(147 052)	(2 170)	35	129 314	129 314
Situation au 1 septembre 2020	170 407	93 842	15 240	(153 669)	(3 072)	(2 370)	120 379	120 378
Résultat net de la période	-	-	-	(44 876)	-	-	(44 876)	(44 876)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	5 997	2 178	8 175	8 175
Total du résultat global	-	-	-	(44 876)	5 997	2 178	(36 701)	(36 701)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	3 828	-	-	-	3 828	3 828
Autres variations	-	-	11	-	-	-	11	11
Transactions avec les actionnaires	-	-	3 839	-	-	-	3 839	3 839
Situation au 31 mai 2021	170 407	93 842	19 079	(198 544)	2 925	(192)	87 517	87 517

Tableau résumé des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Période de 9 mois close le	
		31 mai 2021	31 mai 2020
Résultat net		(44 876)	(4 696)
Ajustements des éléments du résultat net :			
Élimination des amortissements et provisions		211 551	160 707
Élimination des résultats de cession d'actifs		10 931	(164)
Variation de juste valeur des instruments dérivés		(44)	406
Charge résultant des paiements en actions		3 828	4 067
Flux de trésorerie après résultat financier et impôts		181 390	160 320
Élimination de l'impôt sur le résultat		(10 830)	9 871
Élimination du résultat financier (hors écarts de change réalisés)		23 297	17 204
Capacité d'autofinancement		193 857	187 395
Variation des créances nettes d'exploitation et autres créances	4.13	(15 909)	(14 077)
Variation des dettes d'exploitation et autres dettes	4.14/4.15	29 867	30 994
Impôts payés		(2 335)	(4 443)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		205 480	199 869
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.11/4.12	(259 629)	(189 496)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 625	-
Variation des prêts et avances consentis		466	(514)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(257 538)	(190 010)
Réduction de capital		-	(150 000)
Emission d'emprunt	4.16	68 991	512 874
Remboursement des emprunts	4.16	(53 417)	(243 952)
Intérêts financiers payés		(17 718)	(12 845)
Variation des dépôts de garantie reçus		-	305
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(2 144)	106 382
Incidence des variations de taux de change		14	(1 422)
VARIATION DE TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE		(54 189)	114 818
Trésorerie nette à l'ouverture		84 656	24 442
Trésorerie nette à la clôture		30 467	139 260
VARIATION DE TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE		(54 189)	114 818

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Comptes à terme	-	12 001
Comptes bancaires courants	34 043	129 326
Trésorerie active	34 043	141 327
Concours bancaires (trésorerie passive)	(3 576)	(2 067)
Trésorerie passive	(3 576)	(2 067)
TRÉSORERIE NETTE	30 467	139 260

Annexe des états financiers résumés consolidés intermédiaires

1. Informations relatives à la Société

Le Groupe OVHcloud est un acteur mondial et le leader européen du Cloud opérant sur 5 continents. Depuis 20 ans, le Groupe s'appuie sur un modèle intégré qui lui confère la maîtrise complète de sa chaîne de valeur : de la conception de ses serveurs à la construction et au pilotage des centres de données (« Datacenters ») en passant par l'orchestration de son réseau de fibre optique. Cette approche unique lui permet de couvrir en toute indépendance l'ensemble des usages de ses clients. Le Groupe OVHcloud propose aujourd'hui à ses clients des solutions de dernière génération alliant performance, prédictibilité des prix et une totale souveraineté sur leurs données pour accompagner leur croissance en toute liberté.

OVH Group S.A.S. (la « Société ») a été créée en 1999 et le siège social du groupe OVHcloud est situé 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix, France.

Les états financiers résumés consolidés intermédiaires du Groupe OVHcloud comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » ou « le Groupe OVHcloud »).

Les présents états financiers résumés consolidés intermédiaires pour la période de neuf mois close le 31 mai 2021 ont été préparés dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé français, spécifiquement pour les besoins du Document d'Enregistrement soumis à l'approbation de l'AMF. Ils ont été établis sous la responsabilité de la direction d'OVH Groupe S.A.S. et ont été arrêtés par le Président d'OVH Groupe S.A.S. le 13 septembre 2021.

Les états financiers résumés consolidés intermédiaires sont présentés en milliers d'euros (sauf mention contraire). Les montants sont indiqués sans décimales et les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

2. Évènements significatifs

Évènements significatifs survenus au cours de la période de 9 mois close le 31 mai 2021

Incident de Strasbourg

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie s'est déclaré dans l'un des 4 centres de données d'OVHCloud à Strasbourg, France. L'électricité ayant dû être coupée, le fonctionnement de tous les centres de données du site a été interrompu. Le centre de données dans lequel le feu s'est déclaré a été détruit et un deuxième centre de données n'est plus exploitable et sera démantelé. Aucun dommage humain ou corporel n'a été subi, mais plusieurs milliers de clients ont été affectés par l'interruption et certains ont perdu des données, la plupart d'entre eux n'ayant pas opté préalablement pour une solution de sauvegarde proposée par la Société.

L'incendie a eu les impacts suivants sur les comptes clos au 31 mai 2021 :

- Une diminution du revenu du fait de :
 - L'octroi de bons d'achat pour les clients affectés par une interruption de services pour 9,6 millions d'euros sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021. Les bons d'achat sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les services sont rendus par le Groupe aux clients. Le solde des bons d'achat non consommés au 31 mai 2021 s'élève à 18,7 millions d'euros. Ces bons ont été majoritairement consommés au 31 août 2021 ;
 - L'émission d'avoires pour interruption de service pour 5,2 millions d'euros ;
- Des charges non courantes (cf. Note 4.6), directement liées au sinistre, de 55,1 millions d'euros constituées :
 - De 6,9 millions d'euros de charges ponctuelles dues aux coûts de nettoyage des serveurs et d'autres équipements, de sécurisation du site, des procédures de rétablissement et de sauvegarde des disques, des procédures spécifiques de maintenance et de rémunérations incrémentales relatives à la mobilisation des équipes suite à cet incendie ;
 - 32,3 millions d'euros de provision (cf. Note 4.17) destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité ;
 - Des mises au rebut de certaines immobilisations corporelles pour un montant total de 15,8 millions d'euros (correspondant à leur valeur nette comptable) (cf. Note 4.12).
- L'accélération d'amortissements (cf. Note 4.5) des serveurs impactés lors de l'incendie ;
- Sur la période close au 31 mai 2021, environ 18 millions d'euros de dépenses d'investissement en nouveaux serveurs de remplacement.

Certains de ces coûts font l'objet d'un remboursement par les compagnies d'assurance du Groupe (voir section « évènements postérieurs à la date du 31 mai 2021 »). Aucun montant n'a pour le moment été comptabilisé dans les comptes au 31 mai 2021.

Se référer également aux Notes 3, 4.9 et 4.11 mentionnant les effets liés à l'incident de Strasbourg.

Vente de Hubic à Jezby Ventures

En vertu d'un contrat d'achat d'actions en date du 18 décembre 2020, le Groupe a cédé l'intégralité du capital de la société Hubic SAS à Jezby Ventures SAS, société contrôlée indirectement par Octave Klaba, pour un montant total de 0,5 million d'euros. Hubic SAS avait préalablement bénéficié d'un apport partiel d'actifs par OVH SAS (base clients, marques et sites/applications internet) relatif à une activité de service de stockage de fichiers ainsi que d'autres services digitaux connexes à destination des particuliers. Le développement de cette activité par le Groupe a cessé au cours des deux dernières années dans la mesure où elle ne constituait pas une activité stratégique pour le Groupe. Le prix de cession des actions Hubic a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant.

Un accord de prestation de services transitoire a été conclu entre OVH SAS et Hubic aux termes duquel le Groupe s'est engagé à fournir des services administratifs à Hubic pour une durée de six mois, renouvelable une fois, contre une rémunération forfaitaire de 0,5 million d'euros.

Dans le cadre de la transaction, OVH SAS et Hubic SAS ont également conclu un accord-cadre pour que le Groupe devienne le fournisseur de Hubic pour ses besoins en matière de solutions cloud (voir Note 4.19 « Transactions avec les parties liées »).

Crise sanitaire Covid-19

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à la crise sanitaire sur les comptes 9 mois clos le 31 mai 2021.

Au plus fort de la crise, de mars à mai 2020, le Groupe avait connu une accélération de ses offres digitales, compensée par des reports de projets chez certains clients.

Sur ces deux périodes, le Groupe n'a pas eu recours aux différentes mesures de soutien public aux entreprises proposées par les gouvernements français ou étrangers.

Événements postérieurs à la date du 31 mai 2021

Indemnité d'assurance en lien avec l'incident de Strasbourg

OVHcloud a obtenu en août 2021 un engagement de ses assureurs de recevoir, en septembre 2021, une indemnité forfaitaire unique de 58 millions d'euros au titre des dommages causés par l'incendie. A la date d'arrêté des présents comptes, 50 millions d'euros ont déjà été versés par les organismes d'assurance.

Acquisition de BuyDRM

Le 22 juillet 2021, le groupe OVHcloud a acquis 100% des titres de BuyDRM, société spécialisée dans la gestion des droits numériques et la protection des contenus, pour un prix d'acquisition initial de 13,4 millions de dollars, réglé intégralement en trésorerie. L'accord d'achat prévoit également une clause de complément de prix conditionnel d'un maximum de 14 millions de dollars, basée sur l'atteinte d'un chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA sur les exercices clos le 31 août 2022 et 2023, ainsi que la réalisation d'objectifs opérationnels et assortie d'une condition de présence.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2020, BuyDRM a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 3 millions de dollars et un EBITDA d'environ 0,7 million de dollars (sur la base de données non auditées).

Acquisition de serveurs auprès de Hubic SAS

Dans le cadre de l'acquisition par Hubic SAS des activités de « gaming » du Groupe Blade aux Etats-Unis et en France, le Groupe OVHcloud (via sa filiale Data Center Vint Hill, LLC) a acquis le 1^{er} juillet 2021 pour 4,9 millions de dollars principalement des serveurs de « GPU » et de stockage acquis auprès de Hubic SAS. Ces serveurs seront transférés dans des data centres du Groupe OVHcloud et seront loués à Hubic SAS dans le cadre d'un contrat pluri-annuel de services « private cloud ».

Projet d'introduction en bourse et de refinancement de la dette financière

En date du 14 juin 2021, le Groupe a annoncé son projet de procéder à une offre au public et d'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé français, sous réserve des conditions de marché et de l'obtention de l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans ce contexte, il est envisagé qu'à la suite de la transformation de la Société en une société anonyme à conseil d'administration, toutes les Actions de Préférence A et les Actions de Préférence C soient converties en Actions Ordinaires de la Société, au plus tard à la date de règlement-livraison de l'offre. Cette opération devrait impacter directement les capitaux propres sans effets attendus sur le compte de résultat, ni sur la trésorerie.

Il est également prévu que les sociétés MANOVH et MENOVIH, deux entités regroupant l'actionariat salarié (managers et employés) du Groupe, fusionnent dans la Société, ce qui aura pour conséquence

que les actionnaires de MANOVH et MENOVIH deviendront des actionnaires directs de la Société. Les fusions sont conditionnées à la fixation du prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et à la réalisation de l'admission des actions de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Dans ce contexte, le 11 juillet 2021, OVHcloud a reçu l'engagement ferme d'un groupement de banques pour un refinancement de 920 millions d'euros, intégrant un nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros et la mise en place d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable (RCF) pour une capacité maximale de 420 millions d'euros, qui permettront le remboursement anticipé du précédent crédit syndiqué (emprunt à terme et RCF), sous réserve de la réalisation du projet d'introduction en bourse.

Opérations sur le capital d'OVH Groupe

Le 30 juin 2021, les associés ont donné au Président la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés, mandataires sociaux éligibles et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société, pour un montant maximum de 19 700 000 euros pour une durée de 26 mois.

Par ailleurs, un projet de réduction de capital d'un montant maximum de 7 000 000 euros avec délégation de pouvoirs au Président ou au Conseil d'Administration dans le cas d'une transformation d'OVH Groupe SAS en société anonyme, sera proposé au vote des associés le 16 août 2021.

Refinancement du prêt BPIFrance

Le prêt à terme B de BPIFrance a été refinancé en juin 2021 par le biais d'un prêt vert de 5 millions d'euros de BPIFrance, à un taux d'intérêt annuel de 0,98 %, remboursable en 20 échéances trimestrielles entre le 30 septembre 2023 et le 30 juin 2028.

Aucun autre événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine du Groupe n'est intervenu depuis le 1er juin 2021.

3. Principales méthodes comptables des états financiers résumés intermédiaires consolidés

Référentiel appliqué

Les états financiers résumés consolidés intermédiaires pour les neuf mois clos le 31 mai 2021 ont été préparés conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire » et sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} septembre 2020.

Ces états financiers résumés consolidés intermédiaires doivent être lus en relation avec le jeu unique de comptes consolidés annuels des exercices clos les 31 août 2020, 2019 et 2018 du Groupe (les « derniers états financiers annuels ») préparés sur la base des normes IFRS. Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers préparés selon les IFRS. En application de la norme IAS 34, les Notes explicatives incluses dans les présents états financiers consolidés intermédiaires dits résumés ont pour objectif d'expliquer les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Nouvelles normes et interprétations applicables en 2021

Le Groupe a appliqué les amendements suivants par anticipation :

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 relatifs à la réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2

L'objectif de cette phase 2 du projet de « Réforme des taux d'intérêt de référence » est de préciser les impacts comptables liés au remplacement effectif des indices de références. L'entrée en vigueur de la

phase 2 est sans impact pour le Groupe en l'absence de modification effective des indices de référence dans les contrats du Groupe au 31 mai 2021.

Les autres principes et méthodes comptables retenus pour la préparation de ces états financiers résumés consolidés intermédiaires sont identiques à ceux appliqués pour les derniers états financiers annuels.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers résumés consolidés intermédiaires nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments du compte de résultat ou des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et d'interprétations de réglementations locales le cas échéant. Ces estimations comportent donc certains aléas et concernent principalement :

- Certains des traitements comptables relatifs aux effets de l'incendie de Strasbourg de mars 2021. En particulier :
 - Des bons d'achat ont été octroyés à certains clients afin qu'ils puissent bénéficier de services gratuits. Les bons d'achat sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les services sont rendus par le Groupe aux clients ;
 - OVHcloud a fait l'objet et pourrait continuer à faire l'objet d'actions en responsabilité alléguant l'existence de préjudices à la suite de l'incendie, notamment des actions en dommages et intérêts pour interruption des services ou perte de données, et à ce titre une provision a été comptabilisée dans les comptes au 31 mai 2021. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et d'actions en responsabilité.
- La juste valeur des actions gratuites et des actions fantômes. Les effets du projet d'introduction en bourse n'ont pas été valorisés dans les comptes clos au 31 mai 2021, compte tenu du niveau d'avancement de ce projet à cette date ;
- La comptabilisation de la charge d'impôt, dont les modalités sont décrites en Note 4.9 « Impôts sur les résultats ».

Caractère saisonnier de l'activité

Le Groupe n'est pas soumis à des fluctuations saisonnières importantes de son activité.

A titre illustratif, le chiffre d'affaires et l'EBITDA courant au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2020 ont représenté respectivement 75% et 73% du chiffre d'affaires et EBITDA courant de l'exercice de 12 mois clos le 31 août 2020.

Conversion des opérations en devises étrangères

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des principales filiales du Groupe sont les suivants :

		31 mai 2021		31 août 2020		31 mai 2020	
		Taux de clôture	Taux Moyen annuel	Taux de clôture	Taux Moyen annuel	Taux de clôture	Taux Moyen annuel
AUD	Dollar australien	1,578	1,592	1,621	1,651	1,668	1,657
USD	Dollar US	1,220	1,199	1,194	1,113	1,114	1,101
CAD	Dollar canadien	1,473	1,530	1,560	1,498	1,528	1,482
CZK	Couronne tchèque	25,454	26,266	26,208	26,109	26,921	25,994
EUR	Euro	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
GBP	Livre Sterling	0,860	0,883	0,896	0,877	0,901	0,869
INR	Roupie indienne	88,541	88,093	87,469	73,073	84,103	80,001
PLN	Zloty	4,486	4,523	4,397	4,379	4,450	4,362
SGD	Dollar de Singapour	1,613	1,607	1,624	1,542	1,571	1,525
TND	Dinar tunisien	3,324	3,275	3,260	3,165	3,174	3,146
XOF	Francs CFA BCEAO	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957

4. Notes relatives aux états financiers résumés consolidés intermédiaires

4.1. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, Information sectorielle, le Groupe a identifié 3 secteurs opérationnels : Private Cloud, Public Cloud et Webcloud & Other. L'information sectorielle est présentée par activité, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe et des derniers états financiers annuels.

Indicateurs clés de performance

Le Groupe a recours aux agrégats suivants pour évaluer la performance des secteurs opérationnels présentés :

- **Revenu** : tel que présenté dans les comptes consolidés.
- **Coûts directs** : Les coûts directs comprennent l'ensemble des coûts directement ou indirectement liés aux produits vendus ou loués. Il s'agit principalement de coûts de matières premières, d'énergie, de licences, de charges salariales et de transport. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements.
- **Marge brute** : La marge brute correspond au Revenu minoré des coûts directs. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements.
- **Coûts commerciaux et marketing** : Les coûts commerciaux et marketing comprennent l'ensemble des coûts directs et indirects liés aux activités de vente et marketing qui sont principalement des charges de personnel et de sous-traitance marketing. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements.
- **Frais généraux et administratifs** : Les frais généraux et administratifs comprennent l'ensemble des frais liés aux activités de direction générale, de finance et comptabilité, d'informatique, juridiques, de ressources humaines, techniques et de recherche et développement. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements.
- **L'EBITDA courant**, indicateur de suivi de la performance tel que présenté dans les comptes consolidés. Il correspond également au Revenu minoré des Coûts directs, des Coûts commerciaux et marketing et des Frais généraux et administratifs.
- **Les dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)** correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et au coût des projets capitalisés du Groupe (flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements hors acquisitions d'entreprises nette de la trésorerie acquise).

Par ailleurs, le Groupe ne suit aucun indicateur d'actif et passif sectoriel, l'endettement financier étant piloté de manière centralisée et non au niveau des trois secteurs de reporting.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période 9 mois close le 31 mai 2021			Total
	Private Cloud	Public Cloud	WebCloud & Other	
Revenu	295 357	69 739	129 974	495 069
Coûts directs	(88 934)	(26 937)	(59 742)	(175 614)
Marge brute	206 423	42 802	70 231	319 456
Coûts commerciaux et marketing	(34 086)	(7 321)	(10 075)	(51 482)
Frais généraux et administratifs	(53 541)	(9 554)	(11 645)	(74 740)
EBITDA courant	118 796	25 926	48 511	193 233
Dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)	(206 387)	(36 626)	(14 525)	(257 538)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période 9 mois close le 31 mai 2020			Total
	Private Cloud	Public Cloud	WebCloud & Other	
Revenu	290 477	60 755	120 727	471 959
Coûts directs	(85 758)	(23 568)	(56 212)	(165 539)
Marge brute	204 718	37 187	64 515	306 420
Coûts commerciaux et marketing	(29 673)	(6 068)	(8 716)	(44 457)
Frais généraux et administratifs	(54 670)	(9 327)	(12 474)	(76 470)
EBITDA courant	120 376	21 792	43 325	185 493
Dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)	(159 722)	(17 025)	(13 264)	(190 010)

4.2. Revenu

4.2.1. Marchés géographiques

Le revenu présenté par zone géographique correspond au revenu résidentiel des clients (lieu de résidence principale du client).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
France	258 035	245 383
Europe (hors France)	144 151	133 604
Reste du monde	92 883	92 972
Total revenu	495 069	471 959

4.2.2. Revenu par produit

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Baremetal	229 538	213 723
Hosted Private Cloud	65 820	76 754
Private Cloud	295 357	290 477
Public Cloud	69 739	60 755
WebCloud & Other	129 973	120 727
Total revenu	495 069	471 959

Le revenu tiré des contrats de location sous IFRS 16 correspond à la quasi-totalité des activités du secteur opérationnel Private Cloud. Les autres services, en dehors du secteur opérationnel Private Cloud, entrent dans le champ d'application d'IFRS 15.

4.3. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Salaires et traitements	(84 349)	(83 635)
Charges sociales	(25 718)	(23 461)
Paiements fondés en actions	(5 202)	(6 429)
Participations des salariés	(437)	(161)
Engagements à prestations définies vis-à-vis du personnel	(508)	(352)
Crédit d'impôt relatifs aux dépenses personnelles	838	536
Charges de personnel	(115 375)	(113 501)

L'effectif moyen du Groupe est réparti comme suit sur la période :

(en milliers d'euros)	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
France	1 581	1 441
EMEA (hors France)	332	316
Amérique du Nord	343	294
Autres	77	70
Total effectif moyen	2 334	2 121

4.4. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Achats consommés	(111 396)	(96 493)
Charges externes	(65 841)	(67 314)
Impôts et taxes	(5 192)	(4 747)
Dépréciation sur créances commerciales et autres actifs courants et autres provisions	(4 030)	(4 413)
Total charges opérationnelles	(186 461)	(172 965)

Le poste « Achats consommés » comprend notamment les achats non stockés de fournitures ou de services, les licences et noms de domaine mis à la disposition des clients, ainsi que les coûts d'énergie.

Les charges locatives, incluses dans les « charges externes », qui passent de 16,1 millions d'euros sur la période close le 31 mai 2020 à 13,7 millions d'euros sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021, représentent la part de loyers non retraités en application de la norme IFRS 16 (part de service inclus dans la charge des loyers, biens de faible valeur et/ou dont la durée des contrats de location est inférieure à 12 mois).

4.5. Dotations aux amortissements

(en milliers d'euros)	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Amortissement des immobilisations incorporelles	(9 408)	(1 818)
Amortissements droits d'utilisations	(14 359)	(17 121)
Amortissements des immobilisations corporelles	(145 248)	(139 517)
Total dotations aux amortissements	(169 016)	(158 455)

L'augmentation des amortissements des immobilisations incorporelles provient principalement de la mise en service de projets de développement activés sur l'exercice clos le 31 août 2020 et sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021 ainsi que l'accélération d'amortissements de serveurs impactés par l'incendie du site de Strasbourg.

4.6. Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Autres produits	2 708	-
Autres produits opérationnels non courants	2 708	-
Coûts liés aux acquisitions	(560)	-
Coûts liés aux cessions	(730)	-
Coûts de restructuration	(466)	(119)
Coûts liés à des opérations sur le capital	(9 298)	(813)
Coûts de sinistres	(55 013)	-
Autres charges	(478)	(351)
Autres charges opérationnelles non courantes	(66 545)	(1 283)

Les coûts liés aux acquisitions correspondent principalement aux frais d'acquisition résiduels d'OpenIO (acquisition en juillet 2020) et d'Exten (acquisition en août 2020) encourus sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021.

Les coûts de restructuration correspondent principalement à la réorganisation des entités aux Etats-Unis sur les périodes de 9 mois closes au 31 mai 2020 et 2021.

Les coûts liés à des opérations sur le capital correspondent aux coûts engagés par le Groupe dans le contexte de projet d'introduction en bourse (principalement honoraires d'avocats et de conseils) sur les périodes de 9 mois closes les 31 mai 2020 et 2021.

Les coûts de sinistre correspondent aux coûts directement induits par la survenance du sinistre de Strasbourg et à une provision destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre au titre de frais d'expertise, et de procédure, et au titre de possibles actions en responsabilité de la part de certains clients, ainsi que des mises au rebut de certaines immobilisations corporelles (cf. Note 2 et 3 – utilisation d'estimations).

Les autres produits sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021 sont constitués essentiellement de plus-values de cession sur immobilisations corporelles.

4.7. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Charges d'intérêts	(17 973)	(16 963)
Coût de l'endettement financier	(17 973)	(16 963)
Gains de change	12 885	8 002
Produits d'intérêts	281	48
Autres produits financiers	13 165	8 050
Pertes de change	(11 165)	(11 596)
Autres charges d'intérêts	(113)	(72)
Autres charges financières	(11 278)	(11 668)
Résultat financier	(16 086)	(20 581)

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Les gains et pertes de change sont principalement relatifs à des positions en Dollars américain.

Le coût de l'endettement financier inclut les charges d'intérêts liées aux emprunts et dettes financières et les charges d'intérêts liées à la dette locative.

La hausse des charges d'intérêts sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021 est liée principalement au recours supplémentaire au Revolving Credit Facility (ci-après, « RCF »).

4.8. Impacts du retraitement des contrats de location

Les impacts du retraitement des contrats de location au niveau du compte de résultat consolidé sur les périodes closes les 31 mai 2020 et 2021 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Charges locatives retraitées	14 275	16 500
Amortissements des droits d'utilisation	(14 359)	(17 121)
Charges d'intérêts	(913)	(1 073)
Impact résultat	(997)	(1 695)

4.9. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée résulte de l'application aux résultats comptables avant impôts au 31 mai 2021 du taux effectif estimé pour l'année. Ce taux est ajusté pour tenir compte de l'impact fiscal de certains éléments comptabilisés en totalité au cours de la période intermédiaire. Par conséquent, le taux d'impôt effectif déterminé dans les états financiers résumés consolidés intermédiaires peut différer de l'estimation faite par la Direction du taux d'impôt effectif retenu dans les états financiers annuels.

Pour la période de neuf mois prenant fin au 31 mai 2021, le Groupe constate un produit d'impôt de 10,8 millions d'euros, correspondant à un taux d'impôt effectif du Groupe de 19,4% (sur la base du taux effectif d'impôt projeté à fin août 2021), s'expliquant principalement par la hausse des produits d'impôts différés reconnus sur les pertes de la période, en lien avec l'incendie de Strasbourg.

L'augmentation des impôts différés actifs concerne principalement les reports déficitaires générés sur la période, pour la plupart en France, en lien avec les coûts directement induits par la survenance du sinistre de Strasbourg tels que décrits dans les autres charges opérationnelles non courantes (cf. Note 4.6).

L'impact de Strasbourg sur le plan à moyen terme (cf. Note 4.11) n'a pas d'impact significatif sur le caractère recouvrable des impôts différés actifs et donc de l'activation des reports de déficits fiscaux.

4.10. Instruments financiers et gestion du risque

4.10.1. Classement des instruments financiers

(En milliers d'euros)	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	31 mai 2021		31 août 2020	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts et cautionnements et autres actifs financiers	Coût amorti	Niveau 2 - Note 2	905	905	1 518	1 518
Titres de participations non consolidés	Juste valeur par résultat	Niveau 3 - Note 3	57	57	57	57
Total actifs financiers non courants		Notes 2 et 3	962	962	1 575	1 575
Créances clients et comptes rattachés	Coût amorti	Note 1	22 817	22 817	25 363	25 363
Actifs financiers dérivés courants	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2	164	164	121	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	34 043	34 043	90 838	90 838
Total actifs financiers courants		Notes 1 et 6	57 023	57 023	116 322	116 322
Total actif			57 985	57 985	117 896	117 896
Dettes financières hors dettes locatives	Coût amorti	Niveau 2 - Note 5	561 817	561 633	579 711	580 068
Dettes locatives	Coût amorti	Note 4	38 436		42 287	
Autres passifs financiers non courants (dérivés)	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2 - Note 6	17 014	17 014	17 115	17 115
Total passifs financiers non courants		Notes 4, 5 et 6	617 267		639 113	
Dettes financières hors dettes locatives	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	76 358	76 358	30 528	30 528
Dettes locatives	Coût amorti	Note 4	13 509		13 871	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Coût amorti	Note 1	116 444	116 444	92 096	92 096
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2 - Note 6	266	266	3 291	3 291
Total passifs financiers courants		Notes 1, 4 et 6	206 576		139 787	
Total passif			823 844		778 899	

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants non dérivés est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement en actifs financiers non courants et des dépôts de garantie en passifs financiers non courants est jugée non significative.

Note 3 - La juste valeur des titres de participation non consolidés est non significative.

Note 4 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 5 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

Note 6 - Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La juste valeur est basée sur des données de marché et sur des modèles d'évaluation couramment utilisés et peut être confirmée dans le cas d'instruments complexes par référence à des valeurs cotées par des établissements financiers indépendants.

4.10.2. Gestion du risque de change

Le Groupe atténue l'exposition au risque de change, notamment le Dollar américain, la Livre Sterling, le Zloty polonais, et le Dollar de Singapour, en utilisant des contrats de change à terme et swaps avec des caractéristiques similaires à celles décrites dans les Notes annexes aux états financiers consolidés à fin août 2020.

La juste valeur des instruments financiers dérivés et leur valeur nominale sont ventilées comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Nominal	Juste valeur
31 août 2020		
Instruments dérivés courants (actifs)	31 578	121
Contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture (CFT)	-	-
Autres produits dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	31 578	121
Instruments dérivés courants (passifs)	62 814	3 291
Contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture (CFT)	62 814	3 291
Autres produits dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-
31 mai 2021		
Instruments dérivés courants (actifs)	55 853	164
Contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture (CFT)	-	-
Autres produits dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	55 853	164
Instruments dérivés courants (passifs)	36 308	266
Contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture (CFT)	36 308	266
Autres produits dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-

Écarts de conversion

La variation des écarts de conversion constatée dans les autres éléments du résultat net global correspond à un gain latent de change de 6 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 31 mai 2021 (perte latente de 4,8 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 31 mai 2020) reflétant l'appréciation du dollar canadien et de la livre sterling.

4.11. Immobilisations incorporelles

4.11.1. Goodwill et tests de dépréciations des Goodwill

La variation du Goodwill entre le 31 août 2020 et le 31 mai 2021 n'est pas significative, passant de 20,8 millions d'euros au 31 août 2020 à 20,7 millions d'euros au 31 mai 2021, du fait exclusivement des effets de conversion.

Les impacts de l'incident de Strasbourg (cf. Note 2), qui affectent toutes les UGT du Groupe, constituent du point de vue d'IAS 36 un indice de perte de valeur. A ce titre, le Groupe a procédé à un test de dépréciation au 31 mai 2021.

Le plan à moyen terme utilisé pour les tests de dépréciation des *goodwill* au 31 mai 2021 a été révisé pour prendre en compte les impacts de l'incident de Strasbourg, appliqué sur les cinq années du plan. Ce plan a été établi par la Direction du Groupe.

Au 31 mai 2021, la valeur recouvrable des UGT a été établie sur la base de la valeur d'utilité et ne fait pas apparaître de perte de valeur.

Les principales hypothèses retenues pour estimer les valeurs d'utilité de chaque groupe d'UGT sont les suivantes :

	Au 31 mai 2021	Au 31 août 2020
Baremetal		
Taux d'actualisation	7,1%	7,3%
Taux de croissance à l'infini	3,0%	3,0%
Hosted Private Cloud		
Taux d'actualisation	7,1%	7,3%
Taux de croissance à l'infini	3,0%	3,0%
Public Cloud		
Taux d'actualisation	7,1%	7,3%
Taux de croissance à l'infini	3,0%	3,0%
Web Cloud		
Taux d'actualisation	7,1%	7,3%
Taux de croissance à l'infini	3,0%	3,0%

Le taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) est en baisse au 31 mai 2021 par rapport au 31 août 2020 en raison d'une baisse du taux sans risque et du coût de la dette. Par ailleurs, dans ce nouveau plan, l'effet de l'incendie étant considéré comme un effet adverse temporaire dans la tendance de croissance à moyen terme du Groupe, le taux de croissance à l'infini reste identique à celui du plan avant l'incendie. Les objectifs de revenu et d'EBITDA courant du plan prennent notamment en compte des hypothèses de croissance du marché mondial du cloud, en cohérence avec les prévisions d'organismes externes indépendants, qui devrait être stimulée sous l'effet de la croissance exponentielle de l'utilisation des données, d'une augmentation régulière des dépenses de cloud et de l'adoption croissante de stratégies hybrides et multi-cloud par les entreprises.

Le Groupe a procédé à une analyse de sensibilité des tests de dépréciation aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque UGT, que sont le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini et les flux de trésorerie projetés. Pour la période de 9 mois close le 31 mai 2021, pour chaque UGT, une augmentation du CMPC d'un point de pourcentage, une baisse du taux de croissance à l'infini d'un demi-point de pourcentage, une baisse des flux de trésorerie de 10% ne conduirait, pour chacune de ces variations prises isolément ou cumulativement, à aucune dépréciation sur chacune des quatre UGT.

4.11.2. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Coûts de développement capitalisés	Franchises/brevets/ droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette comptable au 31 août 2020	11 642	9 909	62 779	84 329
Valeur brute au 31 août 2020	15 573	17 910	77 893	111 376
Augmentations	(400)	269	47 638	47 507
Changement de périmètre	(3 378)	(576)	-	(3 954)
Transferts	52 270	(722)	(49 941)	1 607
Ajustements de conversion	-	137	(341)	(204)
Valeur brute au 31 mai 2021	64 065	17 018	75 249	156 332
Amortissements cumulés au 31 août 2020	(3 932)	(8 002)	(15 113)	(27 047)
Amortissements	(6 908)	(2 460)	(40)	(9 408)
Changement de périmètre	3 378	574	-	3 952
Transferts	(1 085)	(1 800)	1 524	(1 361)
Ajustements de conversion	-	31	285	316
Amortissements cumulés au 31 mai 2021	(8 547)	(11 657)	(13 344)	(33 548)
Valeur nette comptable au 31 mai 2021	55 518	5 361	61 905	122 783

Au 31 mai 2021, les augmentations d'immobilisations incorporelles en cours présentées en « autres immobilisations incorporelles » comprennent 21,1 millions d'euros de coûts internes (coûts du personnel) et 25,4 millions d'euros de coûts externes (logiciels, prestations). Ces coûts de développements capitalisés, reflètent une implication plus importante des effectifs sur des projets de développements durant la période de 9 mois close le 31 mai 2021, et comprennent notamment la mise en œuvre de SAP et d'un nouveau système de ressources humaines.

4.12. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constructions et agencements sur constructions	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Contrats de location - Droits d'utilisation	Immobilisations corporelles en construction	TOTAL
Valeur nette comptable au 31 août 2020	6 618	37 232	96 152	395 898	72 220	53 900	109 161	771 183
Valeur brute au 31 août 2020	6 618	53 225	163 012	909 041	241 169	103 752	120 046	1 596 863
Augmentations	-	2 493	7 271	133 347	3 039	9 088	66 503	221 741
Cessions	-	(3 721)	(3 326)	(106 810)	(5 677)	(24 074)	(3 419)	(147 027)
Changement de périmètre	-	(1 765)	(13 368)	(17)	(498)	(191)	(3)	(15 842)
Transferts	-	(835)	18 899	6 398	1 865	5 256	(17 267)	14 316
Ajustements de conversion	(54)	355	4 860	3 853	253	(91)	971	10 147
Valeur brute au 31 mai 2021	6 564	49 752	177 413	945 812	240 151	93 740	166 766	1 680 197
Amortissements cumulés au 31 août 2020	0	(15 994)	(66 862)	(513 143)	(168 948)	(49 851)	(10 885)	(825 683)
Amortissements	-	(2 765)	(18 811)	(127 680)	(4 887)	(14 404)	-	(168 547)
Cessions	-	2 842	2 953	103 522	3 509	22 821	-	135 647
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(227)	(227)
Changement de périmètre	-	1 364	12 819	17	450	130	-	14 780
Transferts	-	(49)	(11 130)	(4 816)	1 535	(3 976)	9 584	(8 852)
Ajustements de conversion	-	(70)	(2 658)	(2 003)	(78)	39	(11)	(4 781)
Amortissements cumulés au 31 mai 2021	0	(14 672)	(83 689)	(544 103)	(168 419)	(45 241)	(1 539)	(857 663)
Valeur nette comptable au 31 mai 2021	6 564	35 080	93 724	401 709	71 732	48 499	165 227	822 539

Sur la période close au 31 mai 2021, des mises au rebut d'immobilisations corporelles, principalement de serveurs, ont été comptabilisées pour un montant de 15,8 millions d'euros (valeur nette comptable), notamment en lien avec le sinistre de Strasbourg.

- Terrains et constructions :

Les terrains et constructions d'une valeur comptable de 41,6 millions d'euros à fin mai 2021 (43,9 millions d'euros au 31 août 2020) concernent principalement les data centers.

- Machines, équipements et matériel informatique :

Les machines, équipements et matériel informatique d'une valeur comptable de 495,4 millions d'euros à fin mai 2021 (492,1 millions d'euros au 31 août 2020) sont principalement constitués de serveurs informatiques.

- Autres immobilisations corporelles :

Les autres immobilisations corporelles d'une valeur nette comptable de 71,7 millions d'euros à fin mai 2021 (72,2 millions d'euros au 31 août 2020) sont principalement des agencements réalisés par la société OVH S.A.S.

- Droits d'utilisation au titre des contrats de location :

Les droits d'utilisation au titre des contrats de location d'une valeur nette comptable de 48,5 millions d'euros à fin mai 2021 (53,9 millions d'euros au 31 août 2020) sont principalement composés de baux de bureaux et logements, de Data centers et de points de présence (POP).

- Immobilisations corporelles en construction :

Les immobilisations corporelles en construction représentent principalement les coûts de production des serveurs et des réseaux, et l'aménagement des bâtiments.

4.13. Créances clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 mai	Au 31 août
	2021	2020
Créances clients	35 120	43 561
Dépréciation des créances clients	(17 982)	(19 666)
Actifs sur contrats	5 678	1 467
Total des créances clients	22 817	25 363

Les dépréciations de créances clients évoluent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 mai	Au 31 août
	2021	2020
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(19 667)	(16 069)
Dotations	(4 252)	(7 333)
Reprises	575	3 581
Autres variations	3	-
Reclassements	5 449	-
Écarts de conversion	(162)	155
Dépréciations cumulées à la clôture	(17 982)	(19 667)

Les reclassements sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021 correspondent à des créances irrécouvrables dépréciées antérieurement.

L'ancienneté des créances, avant dépréciation, se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 mai	Au 31 août
	2021	2020
Non échu	15 324	17 041
0-1 mois	3 974	4 409
1-3 mois	3 227	3 043
> 3 mois	18 272	20 536
Total des créances clients	40 798	45 028

4.14. Autres créances et actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 mai	Au 31 août
	2021	2020
Prêts et sûretés	292	436
Avances aux fournisseurs	18 340	5 997
Créances fiscales hors IS	24 225	23 682
Charges constatées d'avance	14 896	9 042
Autres créances et comptes courants	1 225	4 228
Total des autres créances et actifs courants	58 976	43 385

La hausse des avances aux fournisseurs et charges constatées d'avance s'explique principalement par l'augmentation des paiements d'avances pour des noms de domaine, en raison du lancement d'une offre de service multi-année, et l'achat, par opportunité, d'adresses IP sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021.

4.15. Autres dettes et passifs courants et non-courants

(en milliers d'euros)	Au 31 mai	Au 31 août
	2021	2020
Charges de personnel et de sécurité sociale à payer	1 275	717
Passifs des contrats	5 992	5 690
Autres dettes	1 089	673
Autres passifs non courants	8 356	7 079
Charges de personnel et de sécurité sociale à payer	35 156	31 289
Passifs des contrats	79 821	66 926
Autres dettes	28 492	32 382
Autres dettes et passifs courants	143 469	130 596
Total autres dettes et passifs courants et non-courants	151 825	137 675

L'augmentation des passifs des contrats sur la période s'explique principalement par la hausse des produits constatés d'avance en lien avec la croissance de l'activité, reflétant, structurellement, les paiements anticipés des clients pour les services cloud.

4.16. Dettes financières

Endettement net

L'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes, incluant les dettes locatives, diminuées du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente la composition de l'endettement net :

(en milliers d'euros)	31 mai 2021	31 août 2020
Dettes financières non courantes	600 253	621 998
Dettes financières courantes	89 867	44 399
Dettes financières brute	690 120	666 397
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(34 043)	(90 838)
Endettement net	656 078	575 559
Dettes locatives (IFRS 16)	51 945	56 158
Endettement net (hors dette locative IFRS 16)	604 132	519 401

Les contrats de financement prévoient des clauses de remboursement anticipé volontaire pour le Groupe. Les contreparties ne peuvent imposer un remboursement anticipé qu'en cas de changement de contrôle.

Au 31 mai 2021, l'utilisation du RCF s'élève à 169 millions d'euros, classée en dettes financières non courantes. Le montant de tirage disponible s'élève à 131 millions d'euros.

Compte tenu du niveau d'avancement du projet d'introduction en bourse à la date du 31 mai 2021, la valeur et la maturité de la dette financière ne prennent pas en compte l'effet anticipé de l'introduction en bourse et du refinancement concomitant d'une majeure partie de la dette financière du Groupe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Baux de bureaux et logements	Datacenters	Réseaux	Points de présence (POP)	Autres actifs	Total
Valeur nette comptable au 31 août 2020	38 538	4 763	2 587	7 155	859	53 900
Valeur brute au 31 août 2020	58 254	7 857	14 411	19 891	3 341	103 754
Augmentation	974	3 624	1 144	2 637	709	9 088
Cession	(2 369)	(2 392)	(13 731)	(2 377)	(3 205)	(24 074)
Changement de périmètre	-	-	-	(97)	(94)	(191)
Transferts	457	(478)	5 132	(794)	937	5 254
Ajustement de conversion	4	(1)	17	(111)	-	(91)
Valeur brute au 31 mai 2021	57 320	8 610	6 973	19 149	1 688	93 740
Amortissements cumulés au 31 août 2020	(19 716)	(3 094)	(11 824)	(12 736)	(2 482)	(49 852)
Amortissements	(5 665)	(691)	(3 013)	(3 924)	(1 066)	(14 359)
Cession	1 210	2 392	13 731	2 377	3 111	22 821
Changement de périmètre	-	-	-	60	25	85
Transferts	(180)	325	(3 923)	215	(414)	(3 977)
Ajustement de conversion	(5)	(2)	(27)	73	-	39
Amortissements cumulés au 31 mai 2021	(24 356)	(1 070)	(5 056)	(13 935)	(826)	(45 243)
Valeur nette comptable au 31 mai 2021	32 964	7 540	1 917	5 214	862	48 499

4.17. Provisions et passifs éventuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 mai 2021	Au 31 août 2020
Régimes à prestations définies	3 522	3 028
Litiges	3 882	1 695
Autres provisions	-	400
Provisions non courantes	7 403	5 122
Réclamations	31 700	21
Provisions courantes	31 700	21
Provisions	39 104	5 144

L'augmentation des provisions s'explique principalement par la provision destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre, dont notamment les frais d'expertise, les frais de procédures et les risques liés aux actions en responsabilité, à la suite de l'incendie de Strasbourg (cf. Note 2 et 4.6). La provision a été déterminée en lien avec les conseils de la société, après étude des réclamations des clients par catégorie d'exposition, et ce bien que toutes les réclamations reçues n'aient pas encore été transigées ou jugées. Les remboursements susceptibles d'être perçus de la part des compagnies d'assurance du Groupe relatifs à la destruction des centres de données et aux coûts incrémentaux du sinistre n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation au 31 mai 2021.

4.18. Paiements en actions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période 9 mois close le	
	31 mai 2021	31 mai 2020
Charges au titre des plans de rémunération réglés en instruments de capitaux propres	3 828	4 067
Charges au titre des plans de rémunération réglés en trésorerie	494	167
Charges sociales liées au paiement en actions	880	2 194
Total des charges résultant d'opérations de paiement en actions	5 202	6 429

Compte tenu du niveau d'avancement du projet d'introduction en bourse à la date du 31 mai 2021, la juste valeur des actions gratuites et actions fantômes ne prend pas en compte l'effet de l'introduction en bourse, entraînant notamment des changements d'estimation du nombre probable d'instruments qui seront effectivement acquis (accélération de la condition de services de 4 ans), ainsi que leur valeur au 31 août 2021.

Actions gratuites (AGA) :

L'assemblée générale du 10 octobre 2017 a autorisé l'attribution d'un maximum de 4 590 562 actions ordinaires gratuites avec une condition de services d'une période de 4 ans. L'identité des bénéficiaires

et la date d'attribution sont déterminées par le Président. Durant la période de 9 mois close le 31 mai 2021, une quatrième vague d'attribution, de 442 186 actions, a été effectuée en février 2021.

Date d'attribution des actions gratuites (AGA)	Octobre 2017	Février 2019	Juillet 2020	Février 2021
Nombre total d'AGA octroyées	1 108 049	1 776 316	385 236	442 186
Nombre de bénéficiaires	33	35	23	32
Période d'acquisition	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions de service	57 %	87 %	93 %	93%
Juste valeur des actions ordinaires à la date d'attribution	7,48	8,46	10,20	10,75
Dividendes attendus*	N/A	N/A	N/A	N/A
Juste valeur de l'AGA à la date d'attribution	7,48	8,46	10,20	10,75

* Dividendes attendus : aucune distribution de dividende n'est attendue d'OVH Groupe S.A.S pour les périodes concernées par ces actions gratuites.

Une charge de 4,3 millions d'euros (hors charges sociales) au titre de la juste valeur des actions gratuites a été comptabilisée en charges de personnel dans le compte de résultat sur la période de 9 mois close le 31 mai 2021.

Actions fantômes :

Le plan d'actions fantômes n'a pas connu d'évolution significative depuis les derniers états financiers consolidés annuels.

4.19. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées identifiées depuis le 31 août 2020, autres que celles présentées dans les derniers états financiers consolidés annuels, correspondent aux transactions conclues avec Hubic, société cédée par le Groupe en décembre 2020 à Jezby Ventures SAS, société contrôlée par Octave Klaba, et ont les effets suivants sur les comptes clos au 31 mai 2021 :

<i>(en milliers d'euros)</i>		31 mai 2021
Bilan	Actifs non courants	-
	Actifs courants	1 086
	Passifs non courants	-
	Passifs courants	-
Compte de Résultat	Revenu	639
	Charges opérationnelles	-
	Résultat financier	-

Certaines conventions conclues entre Hubic SAS et OVH SAS entrent dans le champ des conventions réglementées.

18.2.2 Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers résumés consolidés du Groupe pour la période intermédiaire de neuf mois close le 31 mai 2021

« Au Président,

*En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **OVH Groupe S.A.S.** (la « Société ») et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980 dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission de titres de capital de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris, nous avons effectué un examen limité des états financiers résumés consolidés intermédiaires de la Société relatifs à la période du 1er septembre 2020 au 31 mai 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des états financiers résumés consolidés intermédiaires. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces états financiers résumés consolidés intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Président. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que ces états financiers résumés consolidés intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des états financiers résumés consolidés intermédiaires avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note '2. Evènements significatifs' de l'annexe des états financiers résumés consolidés intermédiaires exposant les effets comptables de l'incendie d'un centre de données de la société situé à Strasbourg, survenu au cours de la période.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 septembre 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jacques Pierre
Associé

François Bloch
Associé

Vincent Papazian
Associé

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Pascal Leclerc
Associé »

18.3 Date des dernières informations financières

31 mai 2021

18.4 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 août 2018, 2019 et 2020.

OVHcloud a l'intention d'investir ses bénéfices dans la croissance de son activité, et ne prévoit pas de distribuer des dividendes à moyen terme.

18.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document d'enregistrement, OVHcloud a reçu 332 réclamations et demandes d'information de la part de clients qui allèguent être affectés par l'incident de Strasbourg, dont une part importante a été reçue dans les trois premiers mois suivant l'incendie. Les clients, situés principalement en France et dans une moindre mesure dans d'autres pays d'Europe et dans la région EMEA, demandent des informations sur les données stockées sur les serveurs OVHcloud, la récupération des données éventuellement perdues et, dans certains cas, un dédommagement pécuniaire. Les demandes de dédommagement sont en général pour des montants individuels faibles, ou ne sont pas chiffrées. Aucune demande individuelle reçue à ce jour n'est d'un montant significatif à l'échelle du Groupe.

OVHcloud estime que, dans une part importante de cas, les demandes des clients sont infondées, et que dans la plupart des autres cas les gestes commerciaux déjà accordés spontanément aux clients compensent largement les éventuels préjudices subis par les clients. OVHcloud s'est attaché à trouver un accord amiable pour régler les demandes des clients lorsque cela était possible. A la date du présent document d'enregistrement, 10 dossiers sont au stade contentieux.

Il est possible qu'OVHcloud soit tenue de verser certaines sommes dans le cadre d'accords transactionnels, ou à la suite des contentieux. Par ailleurs, OVHcloud encourt certains coûts liés à la gestion de ces discussions. A ce titre, OVHcloud a constitué une provision de 32,3 millions d'euros au 31 mai 2021 destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre, dont notamment les frais d'expertise et les risques de réclamation de certains clients. La provision a été déterminée en lien avec les conseils de la Société, après étude des réclamations des clients par catégorie d'exposition et ce bien que toutes les réclamations reçues n'aient pas encore été transigées ou jugées. Les remboursements susceptibles d'être perçus de la part des compagnies d'assurance du Groupe relatives à la destruction des centres de données et aux coûts incrémentaux du sinistre n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation au 31 mai 2021.

18.6 Changement significatif de la situation financière

A la connaissance de la Société, il n'est pas survenu de changement significatif de la situation financière du Groupe depuis le 31 mai 2021.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

19.1 Capital social

19.1.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

A la date du présent document d'enregistrement, le capital social de la Société s'élève à 170 778 796,29 euros, divisé en 164 346 128 actions réparties comme suit :

- 136 378 003 actions ordinaires, entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 1 euro (les « **Actions Ordinaires** »);
- 27 968 123 actions de préférence de catégorie A, entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 1,23 euro (les « **Actions de Préférence A** »); et
- 2 actions de préférence de catégorie C, entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 1 euros (les « **Actions de Préférence C** »).

À la suite de la transformation de la Société en une société anonyme à conseil d'administration, il est envisagé que toutes les Actions de Préférence A et les Actions de Préférence C soient converties en Actions Ordinaires de la Société, à la date de règlement-livraison de l'offre dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

S'agissant du capital social autorisé non émis, une assemblée générale de la Société se réunira préalablement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, aux fins d'adopter les délégations financières décrites ci-dessous. Ces délégations financières seront adoptées sous condition suspensive de la transformation de la Société en société anonyme.

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, sous condition suspensive de la transformation de la Société en société anonyme, pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	12 mois	60 millions d'euros ⁽¹⁾
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, sous condition suspensive de la transformation de la Société en société anonyme, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	12 mois	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) ⁽¹⁾
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, sous condition suspensive de la transformation de la Société	26 mois	1 % du nombre total des actions

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
en société anonyme, pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne		Valeur totale d'actions émises ne pouvant excéder 19.700.000 euros ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le montant maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global fixé à 70 millions d'euros.

19.1.2 Titres non représentatifs du capital

Le 30 octobre 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé les émissions suivantes :

- 570 obligations senior sécurisées sous forme d'Euro PP (Euro Private Placement) pour un montant nominal total de 57 000 000 euros portant intérêt à 4 % par an et arrivant à échéance le 17 novembre 2021 ; et
- 100 obligations senior sécurisées sous forme d'Euro PP (Euro Private Placement) pour un montant nominal total de 10 000 000 euros portant intérêt à 4,125 % par an et arrivant à échéance le 27 mai 2022.

19.1.3 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre

À la date du présent document d'enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son propre compte.

19.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Attribution gratuite d'actions

A la date du présent document d'enregistrement, l'assemblée générale de la Société a autorisé l'attribution d'actions gratuites (voir également le chapitre 13 « Rémunérations et avantages », sous-section 13.1.3, du présent document d'enregistrement).

19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré

Néant.

19.1.6 Capital social de toute société du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

19.1.7 Historique du capital social de la Société

Au cours des trois derniers exercices, les variations du capital social de la Société ont été les suivantes :

- une augmentation de capital social d'un montant nominal de 1 008 105 euros par incorporation de primes d'émission, rémunérée par l'émission de 1 008 105 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, aux termes d'une assemblée générale du 10 octobre 2017 et d'une décision du président du 20 octobre 2018 ;
- une augmentation de capital social d'un montant nominal total de 316 135,83 euros par incorporation d'une partie de la réserve spéciale rémunérée par l'émission de 257 021 Actions

de Préférence A d'une valeur nominale de 1,23 euro chacune, aux termes d'une consultation écrite des associés en date du 7 octobre 2019 ;

- une réduction de capital social par voie de rachat et d'annulation d'actions d'un montant nominal total de 7 705 994,28 € correspondant aux 6 265 036 Actions de Préférence A annulées d'une valeur nominale de 1,23 euro chacune, aux termes d'une assemblée générale du 6 octobre 2016, et de décisions du président en date du 5 novembre 2019 et du 4 décembre 2019 ;
- une augmentation du capital social d'un montant nominal de 1 733 779 € par incorporation de primes d'émission, rémunérée par l'émission de 1 733 779 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, en vertu d'une assemblée générale du 10 octobre 2017 et d'une décision du président en date du 17 février 2020 ; et
- une augmentation du capital social d'un montant nominal de 371 952 euros par incorporation de primes d'émission, rémunérée par l'émission de 371 952 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, aux termes d'une assemblée générale du 23 juillet 2020 et d'une décision du président en date du 22 juillet 2021.

19.2 Acte constitutif et statuts

La présente section décrit les principales dispositions des statuts de la Société qu'il est envisagé d'adopter, sous condition suspensive de la fixation du prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et avec effet à compter de la fixation du prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, par l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra avant la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Les statuts de la Société ont été établis conformément aux lois et règlements applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration.

19.2.1 Objet social (Article 2 des statuts)

En vertu de l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes activités de holding : gestion de participations, élaboration active de la conduite de la politique du groupe et participation au contrôle des filiales, exécution de toutes prestations de services administratifs, juridiques, comptables ou financiers pour ses filiales.
- la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports fusions, alliances ou sociétés en participation.
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

19.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du conseil d'administration

Le descriptif ci-après résume les principales stipulations des statuts et du règlement intérieur relatives au conseil d'administration, en particulier à son mode de fonctionnement et à ses pouvoirs, tels qu'adoptés sous condition suspensive de la fixation du prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il précise, outre les dispositions relatives au conseil d'administration mentionnées ci-après, le mode d'organisation et de fonctionnement, les

compétences et les pouvoirs des comités que le conseil d'administration a institués en son sein (voir la section 14.4 « *Comités du conseil d'administration* » du présent document d'enregistrement).

a) *Conseil d'administration (Articles 13, 14, 15 et 16 des statuts et Articles 1, 2, 3, 4 et 5 du règlement intérieur)*

Composition

La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus élus par l'assemblée générale ordinaire en vertu et sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Le conseil d'administration s'assure que la proportion de membres indépendants soit d'au moins un tiers au sein du conseil d'administration, d'au moins deux tiers au sein du comité d'audit et de plus de la moitié au sein du comité des nominations et des rémunérations.

Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas comptabilisés pour établir le pourcentage des membres indépendants.

A l'occasion de chaque renouvellement ou nomination d'un membre du conseil d'administration et au moins une fois par an avant l'établissement par le conseil d'administration du rapport sur le gouvernement d'entreprise, le conseil d'administration procède à l'évaluation de l'indépendance de chacun de ses membres (ou candidats). Au cours de cette évaluation, le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, examine au cas par cas la qualification de chacun de ses membres (ou candidats) au regard des critères visés ci-dessous, des circonstances particulières et de la situation de l'intéressé par rapport à la Société. Les conclusions de cet examen sont portées à la connaissance des actionnaires dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et, le cas échéant, à l'assemblée générale lors de l'élection des membres du conseil d'administration.

Sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou morales. La durée du mandat des censeurs est déterminée par le conseil d'administration dans la décision de nomination. Les fonctions des censeurs, y compris leur rémunération éventuelle, sont décidées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs. Les censeurs sont rééligibles indéfiniment. Ils sont invités comme observateurs aux réunions du conseil d'administration et participent aux débats avec voix consultative.

Désignation

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les statuts.

Chaque membre du conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant toute la durée de son mandat et en tout état de cause au plus tard dans les six (6) mois postérieurement à sa nomination.

Les administrateurs sont nommés pour un mandat de 4 ans.

Par exception, l'assemblée générale peut élire un administrateur pour un mandat d'une durée inférieure à 4 ans et, le cas échéant, réduire la durée du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, de manière à permettre un processus de renouvellement échelonné du conseil d'administration.

Les administrateurs sont rééligibles indéfiniment sous réserve de l'application de la disposition ci-dessous relative à la limite d'âge. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 70 ans (étant précisé que le nombre d'administrateurs âgés de plus de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction) et sont soumis aux lois et règlements applicables en matière de cumul de mandats.

Identité des administrateurs

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales. Au moment de leur élection, les personnes morales doivent désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations, et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il représente.

Le mandat de représentant permanent est donné pour la durée du mandat de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque la nomination de son représentant permanent, elle doit immédiatement notifier à la Société, par écrit, cette révocation et le nom de son nouveau représentant permanent. Ceci est également requis en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Administrateurs représentant les salariés

Une modification des statuts de la Société sera proposée à l'assemblée générale devant se tenir le jour de la fixation du prix d'introduction en bourse, par ailleurs appelée à approuver les fusions-absorption des sociétés MANOVH et MENOVIH par la Société, pour y faire figurer une clause déterminant les conditions dans lesquelles seront désignés les administrateurs représentant les salariés. Conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, l'élection ou la désignation des administrateurs représentant les salariés interviendra dans les six mois suivant la modification des statuts.

Administrateurs représentant les salariés actionnaires

N/A

Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit un président parmi les membres qui sont des personnes physiques et, s'il le juge bon, un ou plusieurs vice-présidents. Le président ne peut être âgé de plus de 70 ans.

Il est rappelé que les vice-présidents ne sont pas habilités à représenter la Société.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible indéfiniment, sous réserve de l'application de la disposition ci-dessus relative à la limite d'âge. Le président peut être révoqué à tout moment par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration détermine le montant, les modalités de calcul et le paiement de la rémunération du président.

En cas d'empêchement temporaire ou du décès du président, le vice-président du conseil d'administration le plus âgé est délégué dans les fonctions de président ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à élection du nouveau président.

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, étant précisé que la périodicité et la durée des séances du conseil d'administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Lorsque le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous les membres sont présents ou représentés.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le quorum et la majorité, les administrateurs participant à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans le respect des spécifications techniques prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une réunion du conseil d'administration, chaque administrateur ne pouvant détenir qu'une seule procuration par réunion.

Un registre de présence est signé par les membres du conseil d'administration participant à la réunion du conseil d'administration, tant en leur nom propre qu'en tant que mandataire.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément à la loi.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les décisions relevant de la compétence du conseil d'administration visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce, ainsi que les décisions de transfert du siège social à l'intérieur d'un même département peuvent être prises par consultation écrite des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixe dans son règlement intérieur les limitations aux pouvoirs du directeur général, s'il y a lieu, en déterminant les opérations pour lesquelles l'accord du conseil d'administration est requis. Le conseil d'administration détermine chaque année soit un montant global maximum dans la limite duquel le directeur général peut prendre des engagements au nom de la société sous forme de cautions, avals et garanties, soit un montant au-delà duquel chacun des engagements précités ne peut être pris ; tout engagement excédant le montant global maximum ou le montant maximum fixé pour un engagement doit faire l'objet d'une autorisation spéciale du conseil d'administration.

Sont soumis à autorisation préalable du conseil d'administration statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés :

- le budget annuel détaillé du Groupe, le *Business Plan* du Groupe ainsi que toute modification ;
- toute décision portant sur toute dépense d'investissement d'un montant individuel qui ferait dépasser de 7,5 % les dépenses du budget annuel ;
- toute acquisition ou cession d'actifs (y compris les brevets et droits de propriété intellectuelle), de fonds de commerce ou d'actions par une Société du Groupe, non comprise dans le budget annuel, pour un montant individuel supérieur à 25 000 000 euros ;

- tout octroi de garanties significatives, d'engagements hors bilan ou l'octroi de sûretés non compris dans le Budget Annuel pour un montant individuel supérieur à 10 000 000 euros par an ;
- toute modification des statuts de la Société ; et
- toute décision prise par une Société du Groupe de souscrire auprès d'un tiers (autre qu'une autre Société du Groupe) tout financement externe autre que dans le cadre d'un *Revolving Credit Facility* existant d'un montant supérieur à 25 000 000 euros et non compris dans le budget annuel.

Rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs une rémunération dont le montant annuel est fixe, qu'elle détermine pour l'exercice en cours et/ou les exercices ultérieurs jusqu'à ce qu'une nouvelle décision la remplace. Le conseil d'administration peut répartir librement cette rémunération entre ses membres.

Le conseil d'administration peut également allouer des rémunérations exceptionnelles, soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, pour des missions ou des mandats particuliers confiés aux administrateurs (indépendamment des rémunérations pour la participation à des comités spécialisés du conseil).

Règlement intérieur

Le conseil d'administration fixe dans son règlement intérieur ses modalités de fonctionnement conformément à la loi et aux statuts. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président peut leur soumettre pour analyse. La composition et les attributions de chacun de ces comités, qui fonctionnent sous sa responsabilité, sont fixées par le conseil d'administration par un règlement intérieur.

Toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration doit faire preuve de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président ainsi que d'une obligation générale de confidentialité.

b) Direction générale (Article 17 des statuts)

Modalité d'exercice

La direction de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le conseil parmi ses membres ou en dehors de celui-ci, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modes de gestion à tout moment et au moins à chaque fois que le mandat du directeur général ou le mandat du président arrive à expiration lorsque le président assume également la direction générale de la société.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions requises par la réglementation applicable.

Lorsque la direction générale de la Société est assurée par le président du conseil d'administration, les dispositions suivantes concernant le directeur général sont applicables au président. Dans ce cas, il porte le titre de président-directeur général.

Direction générale déléguée

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer, parmi ses membres ou en dehors, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, qui porte le titre de directeur général délégué.

Il ne peut y avoir plus de trois directeurs généraux délégués.

Limite d'âge – Durée des fonctions – Rémunération

Le directeur général et les directeurs généraux délégués ne peuvent être âgés de plus de 70 ans.

La durée du mandat du directeur général ou d'un directeur général délégué est déterminée au moment de leur nomination, mais cette durée ne peut excéder celle du mandat au conseil, le cas échéant.

Révocation

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le directeur général assume la fonction de président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration ainsi qu'aux limitations prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le directeur général ou les directeurs généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à la Société, pris individuellement ou réunis en comité ou commission, avec ou sans faculté de substitution, sous réserve des limitations prévues par la loi. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires, et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi consenties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

19.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (Articles 9, 11 et 12 des statuts)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. Le droit de vote double prévu à l'article L. 22-10-46 du Code de commerce est expressément exclu.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit. Sauf convention contraire notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propriétaire pour les autres décisions soumises aux assemblées générales ordinaires, et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les actions, nominatives ou au porteur, sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et leur cession s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par virement de compte à compte, selon les modalités définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

19.2.4 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de disposition spécifique, la modification des droits attachés aux actions est soumise aux dispositions légales.

19.2.5 Assemblées générales (Article 22 des statuts)

Convocation, lieu de réunion

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée figure sur les avis et/ou lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour ; néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Accès aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme de l'inscription en compte de ses titres dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à des moyens de télécommunications, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de

télécommunication ou télétransmission, y compris internet, permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou donner procuration conformément à la réglementation en vigueur, au moyen d'un formulaire établi par la Société et adressé à cette dernière dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, y compris par voie électronique ou télétransmission. Ce formulaire doit être reçu par la Société dans les conditions réglementaires pour qu'il en soit tenu compte.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Feuille de présence, bureau, procès-verbaux

À chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice et sur les comptes consolidés sauf si une prolongation est accordée dans les conditions prévues par la loi.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance. Les votes exprimés n'incluent pas ceux attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, ou a retourné un vote blanc ou nul.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le quart des actions ayant droit de vote et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance. Les votes exprimés n'incluent pas ceux attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, ou a retourné un vote blanc ou nul.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut toutefois en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci.

19.2.6 Stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

Les statuts, ou le règlement intérieur de la Société ne contiennent pas de stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

19.2.7 Franchissement de seuils et identification des actionnaires (Article 10 des statuts)

Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, ou cesse de détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à un pour cent (1) % du capital social ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires et jusqu'à 50 % du capital ou des droits de votes, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social (direction générale) au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Les seuils visés ci-dessus sont déterminés en tenant compte également des actions ou des droits de vote détenus indirectement et des actions ou des droits de vote ayant les mêmes droits que les actions ou les droits de vote détenus, tels que définis aux articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les sanctions prévues par la loi pour le non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliquent aux seuils prévus par les statuts que sur demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires) d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5) % du capital social ou des droits de vote de la Société.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

19.2.8 Identification des porteurs de valeurs mobilières (Article 9 des statuts)

La Société, ou son mandataire, est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, les informations dans les conditions visées par les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce, concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

19.2.9 Clauses particulières régissant les modifications du capital social

S'agissant des modifications du capital, les statuts de la Société ne contiennent pas de stipulations particulières plus strictes que les dispositions légales.

20. CONTRATS IMPORTANTS

Voir la section 8.5 « *Endettement financier* » du présent document d'enregistrement.

21. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que toute évaluation ou déclaration établis par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

A compter de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société.

GLOSSAIRE

Actionnaire KKR	désigne Spiral Holdings SCA.
Baremetal Cloud	est une solution de cloud privé de haute performance recevant un accès entièrement automatisé à des serveurs dédiés sur lesquels le client exploite et gère toutes les couches logicielles.
Capex de croissance	représente toutes les dépenses d'investissement en capex autres que le capex récurrent.
Capex récurrent	reflète les dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) nécessaires à la production de nouveaux serveurs pour remplacer les revenus générés par des serveurs déclassés ou mis hors ligne au cours de la période, calculées sur la base des revenus moyens par serveur mis hors ligne et des revenus moyens des nouveaux serveurs assemblés au cours de la période.
Centre de données	désigne un site physique où sont localisées les infrastructures mises à disposition des clients par OVHcloud dans le cadre de ses services.
Cloud	désigne une technologie visant à l'utilisation à distance de ressources d'exécution et de stockage.
Cloud computing	consiste à fournir un accès à la demande et entièrement automatisé, via l'Internet, à des ressources de calcul, de stockage et de mise en réseau.
Cloud de confiance ouvert (<i>open trusted cloud</i>)	est un label créé par OVHcloud pour les éditeurs de logiciels et les fournisseurs de solutions PaaS et SaaS, certifiant que les solutions utilisées sont ouvertes et conformes aux normes européennes et leur permettant d'être hébergés par OVHcloud.
Cloud hybride	est une solution combinant le cloud public et le cloud privé avec des ressources sur site dans un modèle de déploiement multiple au sein d'une seule organisation.
Cloud privé (<i>private cloud</i>)	désigne la fourniture, par un fournisseur de services, d'un serveur à un seul client en répartissant la capacité du serveur entre les groupes d'utilisateurs autorisés par le client.
Cloud public (<i>public cloud</i>)	désigne la fourniture, par un fournisseur de services, d'un serveur à plusieurs clients ; le serveur est alors partagé entre ces clients.
Cloud web (<i>webcloud</i>)	désigne les solutions d'hébergement de sites Internet et d'enregistrement de domaines.
Code source	désigne un ensemble d'instructions écrites dans un langage de programmation informatique permettant d'obtenir un programme pour ordinateur.
Conteneurisation	désigne l'encapsulation du code logiciel et de ses dépendances dans un conteneur virtuel pour améliorer le temps de réponse et les performances des solutions cloud.

CPU	de l'anglais <i>Central Processing Unit</i> , désigne le composant d'un serveur exécutant les programmes informatiques.
DCaaS	de l'anglais <i>Data Center as a Service</i> (« centre de données en tant que service »), en français « Centre de données en tant que service », désigne un service d'hébergement dans lequel l'infrastructure et les équipements physiques du centre de données sont fournis aux clients.
EBITDA ajusté	désigne l'EBITDA courant retraité des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions. A l'avenir le Groupe prévoit d'exclure de son EBITDA ajusté les charges résultant de l'étalement des compléments de prix d'acquisition.
EBITDA courant	est égal au chiffre d'affaires diminué de la somme des charges de personnel et des autres charges opérationnelles (et excluant les charges d'amortissement, ainsi que des éléments qui sont classés comme « autres produits et charges opérationnels non courants »).
Free cash-flow opérationnel moins capex récurrent	désigne l'EBITDA ajusté plus la variation du besoin en fonds de roulement, moins le capex récurrent, après réintégration des charges d'amortissement des droits locatifs en application d'IFRS 16.
GPU	de l'anglais <i>Graphics Processing Unit</i> , désigne le composant informatique dédié aux traitements des informations graphiques.
Hosted Private Cloud	désigne une solution de cloud privé fournissant aux clients des serveurs dédiés entièrement automatisés, avec des plateformes telles que le système d'exploitation et la couche de virtualisation sélectionnés et gérés par OVHcloud.
Hyperconvergence	désigne une tendance à localiser la puissance de traitement et le stockage dans la même unité, en les séparant par la virtualisation plutôt que par une séparation physique.
Hyperscalers	désigne les plus importants fournisseurs de services cloud américains que sont Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure.
IaaS (<i>Infrastructure-as-a-Service</i>)	en français « service de fourniture d'infrastructures », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition de son client une infrastructure informatique (serveurs, sauvegarde, stockage...) que le client peut utiliser ou configurer à distance pour composer son propre environnement.
KKR	désigne Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. et/ou une ou plusieurs de ses sociétés affiliées, y compris les fonds d'investissement et autres entités gérées ou dirigées par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. et/ou une ou plusieurs de ses sociétés affiliées, selon le contexte.

Marque blanche	désigne la fourniture de services d'hébergement par une entreprise à des revendeurs et des partenaires commercialisant les solutions de cette entreprise à leurs propres clients et sous leur propre marque.
Multi-cloud	désigne une solution impliquant l'utilisation de services informatiques et de stockage provenant de plusieurs fournisseurs.
Open source	désigne un logiciel ayant un code source libre d'accès, modifiable et réutilisable.
PaaS (<i>Platform-as-a-Service</i>)	en français « service de fourniture d'une plateforme en tant que service », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition de son client une infrastructure (serveurs, sauvegarde, stockage etc.) ainsi que des outils dit « <i>middleware</i> » (base de données, serveur web etc.).
Périphérie de réseau (<i>edge computing</i>)	désigne une forme d'optimisation informatique visant à rapprocher de la source des données le traitement des données.
PUE	de l'anglais <i>Power Usage Effectiveness</i> , désigne un indicateur de durabilité mesurant l'efficacité énergétique d'un centre de données.
Ratio de levier	désigne la dette financière nette divisée par l'EBITDA ajusté.
Retour sur capex de croissance	est calculé en divisant le free cash-flow opérationnel moins capex récurrent entre l'année en cours et l'année précédente par le capex de croissance de l'année précédente.
SaaS (<i>Software-as-a-Service</i>)	en français « service de fourniture d'applications ou logiciels », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition du client des outils qu'il héberge (logiciels, applications etc.) accessibles à distance par le client et des services associés (hébergement, maintenance etc.).
Serveurs privés virtuels	désigne la sous-partie virtuelle d'un serveur d'hébergement dont les charges mémoire et processeur sont partagées avec d'autres serveurs privés virtuels indépendants les uns des autres.
Streaming	désigne un mode de transmission de données audio et vidéo.
Solution « Trusted Zone Sovereign »	désigne une solution lancée par OVHcloud afin de répondre aux plus hauts standards de sécurité des opérateurs du service public et des services critiques.
Virtualisation	désigne un mécanisme consistant à faire fonctionner plusieurs systèmes, serveurs virtuels ou applications, sur un même serveur physique.
WUE	de l'anglais <i>Water Usage Effectiveness</i> , désigne un indicateur de durabilité mesurant la quantité d'eau utilisée par les centres de données pour les besoins en refroidissement.

ANNEXE I

KPMG S.A.	Téléphone :	+33 (0)1 55 68 86 66
Siège social	Télécopie :	+33 (0)1 55 68 86 60
Tour EQHO	Site internet :	www.kpmg.fr
2 Avenue Gambetta		
CS 60055		
92066 Paris la Défense Cedex		
France		

OVH Groupe S.A.S.

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations RSE figurant dans le prospectus préparé dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission de titres de capital de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris

Exercice clos le 31 août 2020

OVH Groupe S.A.S.

2, rue Kellermann, 59100 Roubaix

Ce rapport contient 4 pages

KPMG S.A.
société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

OVH Groupe S.A.S.

Siège social : 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations RSE figurant dans le prospectus préparé dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission de titres de capital de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris

Exercice clos le 31 août 2020

A l'attention de la Direction Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société OVH Groupe S.A.S. (la « **Société** »), nous vous présentons notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations RSE¹⁵ (les « **Informations** »), relatives à l'exercice clos le 31 août 2020, sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ✓ dans le prospectus préparé dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission de titres de capital de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris (le « **Rapport** »).

La conclusion formulée ci-après porte sur ces seules Informations et non sur l'ensemble des informations présentées.

Responsabilité de la Société

Les Informations ont été préparés sous la responsabilité de la Direction Générale en appliquant les procédures de la Société (le « **Protocole** »), dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport et disponibles sur demande au siège de la Société.

La Direction Générale est également responsable de la prévention et de la détection des fraudes, ainsi que de l'identification et du respect des lois et règlements applicables à ses activités.

La Direction Générale est enfin responsable de s'assurer que le personnel impliqué dans la préparation et la présentation des Informations est correctement formé, que les systèmes d'information sont correctement mis à jour pour l'ensemble des entités et activités de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹⁵ 10 indicateurs RSE - Responsabilité Sociétale des Entreprises – établis au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 : Efficacité de l'utilisation de l'énergie, Efficacité de l'utilisation de l'eau, Efficacité de l'utilisation du carbone, Facteur d'énergie renouvelable, Pourcentage de composants réutilisés, Taux de succès des campagnes de simulations d'attaques cyber, Pourcentage effectif formé, Loyalty rate, Score d'engagement des collaborateurs, Taux de fréquence (TF1 & TF2).

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Protocole.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et à la norme internationale ISAE 3000¹⁶ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de la Société et de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Protocole au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les Informations sélectionnées, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de la Société et couvrent 100% des données sélectionnées pour ces tests.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

¹⁶ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ✓ dans le Rapport sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Protocole.

Paris-La Défense, le 14 septembre 2021

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Jacques Pierre
Associé

NOTE METHODOLOGIQUE PORTANT SUR LES INFORMATIONS RSE

Les informations RSE - Responsabilité Sociétale des Entreprises – publiées dans ce rapport ont été établies pour démontrer l’ambition, l’intégration et les objectifs en matière de RSE que le Groupe s’est fixé. Ces informations, produites pour la première fois dans le cadre de ce rapport, seront renforcées dans la future Déclaration de Performance Extra-Financière que le Groupe établira au titre de l’exercice clos le 31 août 2021, dans le cadre des obligations établies par les articles L. 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-2 du Code de commerce.

Organisation générale du reporting

Le Groupe a développé un protocole de reporting extra-financier, afin de s’assurer de l’unicité et de la cohérence sur le périmètre de reporting.

Les informations RSE présentées dans ce document ont été élaborées en interne sur la base des informations communiquées par les responsables de chacun des domaines concernés. Les informations et indicateurs en matière sociale ont été fournis par la direction des ressources humaines des entités du périmètre de reporting, et ont été coordonnés par les référents pour chaque sujet ou indicateur au sein de la direction des ressources humaines (DRH) du Groupe. Les informations en matière environnementale proviennent des services ou directions Qualité, du Contrôle de Gestion, ou de la RSE, sur le périmètre de reporting. Les informations en matière de cybersécurité ont été fournies par le *Chief Information Security Officer*. Ces trois dernières catégories d’informations ont été coordonnées par la direction de la communication financière du Groupe.

Période de reporting

Sauf mention contraire, les informations communiquées sont toujours présentées pour l’exercice fiscal clos au 31 août 2020. Des données comparables, établies à méthode constante, sont présentées pour les périodes précédentes, lorsque possible, à des fins de comparaison.

Périmètre de reporting

Les données communiquées concernent le Groupe OVHcloud. Tous les sites et toutes les entités du Groupe, en France et à l’étranger, sont inclus dans le périmètre. Les exclusions de périmètre sur des indicateurs en particulier sont énoncées plus en détail ci-dessous.

Précisions méthodologiques sur les informations communiquées

Indicateurs environnementaux :

- Efficacité de l’utilisation de l’énergie :
 - L’indicateur permet de mesurer l’efficacité énergétique des équipements en propre des data centers. Il est exprimé en ratio et calculé en divisant la consommation d’électricité des sites contenant les data centers par la consommation d’électricité propre aux serveurs. La différence correspond aux autres usages énergétiques sur des sites, à savoir notamment la climatisation, mais également le chauffage et les activités de bureautique.
 - La consommation d’électricité des sites est calculée sur la base de la facturation.
 - La consommation d’électricité des serveurs est communiquée par les constructeurs (au sein d’OVHcloud ou externes). Il s’agit de la consommation des processeurs, du disque dur et de la mémoire vive, multipliés par leur coefficient d’utilisation, ou à défaut, 0,8 qui est une borne majorante.

- Le périmètre de reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe, hormis (i) les consommations énergétiques des sièges et sites ne contenant pas de data centers, (ii) les deux sites de Roubaix en France en cours de fermeture, ainsi que (iii) les sites localisés aux Etats-Unis (pays correspondant à 5,7 % du chiffre d'affaires Groupe consolidé au titre de l'exercice clos au 31 août 2020), en cours d'intégration au périmètre de reporting de l'indicateur pour le prochain exercice fiscal.
- Efficacité de l'utilisation de l'eau :
 - L'indicateur permet de mesurer l'efficacité des systèmes de refroidissement des data centers. Il est exprimé en ratio et calculé en divisant la consommation d'eau par la consommation d'énergie des sites contenant les data centers, pondéré par le PUE.
 - La consommation d'eau des sites est calculée sur la base de la facturation, à laquelle est ajoutée l'eau de forage des sites en disposant. A des fins de normalisation des consommations d'eau pour lesquelles les factures ne sont pas obtenues à la fin de l'exercice considéré, un facteur est appliqué pour extrapoler la consommation sur la période.
 - Le périmètre de reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe, hormis (i) le site de BHS (Beauharnois, Canada) où un compteur est en cours d'installation pour suivre l'indicateur – l'eau n'y étant pas facturée, (ii) le site de Paris car il n'y a pas de procédé de refroidissement.
- Efficacité de l'utilisation du carbone :
 - L'indicateur permet de mesurer l'intensité carbone des data centers. Il correspond à un ratio et est calculé en divisant les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 par la consommation d'énergie des sites contenant les data centers, pondéré par le PUE.
 - Les postes d'émissions de gaz à effet de serre du scope 1 sont liés aux consommations des groupes électrogènes et de climatisation et celles du scope 2 sont liées aux consommations d'énergie et de production des data centers. Les facteurs d'émissions sont issus de la Base Carbone® de l'Ademe et de bases équivalentes pour le Canada et les Etats-Unis.
 - Le périmètre de reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe contenant des data centers.
- Facteur d'énergie renouvelable :
 - L'indicateur est calculé en divisant la consommation d'électricité renouvelable par la consommation totale d'électricité du Groupe.
- Pourcentage de composants réutilisés :
 - L'indicateur représente la part des composants non neufs, reconditionnés, utilisés par le Groupe pour son activité de construction des data centers. L'indicateur porte sur les serveurs actifs (en utilisation, disponibles, à connecter, à réparer) et est calculé en divisant le nombre de composants reconditionnés présents dans les serveurs par le nombre total de composants.

- Sont notamment comptabilisés les composants disponibles sur le marché en *refurbished* (reconditionnés) et pour lesquels l'empreinte écologique est la plus élevée : carte mère, disque dur, mémoire, processeur, alimentation et carte d'extension.
- La grande majorité des composants reconditionnés provient du département de Production interne d'OVHcloud. Une part résiduelle inférieure à 5 % est achetée sur le marché des composants reconditionnés.

Indicateurs cybersécurité :

- Taux de succès des campagnes de simulations d'attaques cyber :
 - Au-delà des effectifs du Groupe, les stagiaires et prestataires sont inclus car les campagnes de *phishing* (fausses campagnes de piratage) sont envoyées à toute personne possédant une adresse email de la société.
 - Le calcul des trois indicateurs (part des effectifs testés, part des effectifs ayant signalé le phishing, part des effectifs sur lesquels le phishing a fonctionné) est totalement automatisé.

Indicateurs sociaux :

- Pourcentage effectif formé :
 - L'indicateur est calculé en divisant le nombre d'employés formés par l'effectif moyen.
 - Les formations en e-learning sont exclues du calcul car elles sont comptabilisées sur des plateformes indépendantes qui, à date, ne communiquent pas avec le *Learning Management System* (système d'information de suivi de la formation). Un projet est en place pour pouvoir suivre toutes les heures de formation via le LMS à l'avenir.
 - Les formations incluses dans la semaine d'intégration des nouveaux arrivants ne sont pas à date comptabilisées.
 - Un collaborateur dont la formation court sur deux exercices fiscaux sera comptabilisé comme une personne formée sur chacun des deux exercices.
- Loyalty rate :
 - L'indicateur est calculé en fonction du nombre d'employés qui sont encore présents un an après leur arrivée dans la société.
 - Seuls les CDI et Contrats de Professionnalisation à durée Indéterminée sont inclus dans le calcul de l'indicateur.
- Score d'engagement des collaborateurs :
 - L'indicateur est calculé à partir des résultats d'une enquête interne menée par un prestataire externe.

- Les prestataires, intérimaires et stagiaires sont exclus de l'indicateur.

- Taux de Fréquence des accidents de travail 1 et Taux de Fréquence des accidents de travail 2 :
 - Le taux de fréquence 1 est calculé en divisant le nombre d'accidents du travail avec arrêt par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.
 - Le taux de fréquence 2 est calculé en divisant le nombre total d'accidents du travail (avec ou sans arrêt) par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.
 - Les accidents du travail sont remontés par les managers ou responsables Hygiène Santé Environnement sites via une application interne dédiée.
 - Les heures travaillées sont les heures théoriques. Elles sont communiquées mensuellement par les sites ou calculées directement au siège en s'appuyant sur l'effectif mensuel et les contrats de travail.